



UNIL | Université de Lausanne

Unicentre

CH-1015 Lausanne

<http://serval.unil.ch>

Year : 2020

Le projet de protection de la nature au défi de la ville.
Perspectives et implications des solutions proposées par le
WWF, l'UICN et le Programme MAB de l'UNESCO

Ramelet Gwenaëlle

Ramelet Gwenaëlle, 2020, Le projet de protection de la nature au défi de la ville.
Perspectives et implications des solutions proposées par le WWF, l'UICN et le Programme
MAB de l'UNESCO

Originally published at : Thesis, University of Lausanne

Posted at the University of Lausanne Open Archive <http://serval.unil.ch>

Document URN : urn:nbn:ch:serval-BIB_76429B4FA7D53

Droits d'auteur

L'Université de Lausanne attire expressément l'attention des utilisateurs sur le fait que tous les documents publiés dans l'Archive SERVAL sont protégés par le droit d'auteur, conformément à la loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins (LDA). A ce titre, il est indispensable d'obtenir le consentement préalable de l'auteur et/ou de l'éditeur avant toute utilisation d'une oeuvre ou d'une partie d'une oeuvre ne relevant pas d'une utilisation à des fins personnelles au sens de la LDA (art. 19, al. 1 lettre a). A défaut, tout contrevenant s'expose aux sanctions prévues par cette loi. Nous déclinons toute responsabilité en la matière.

Copyright

The University of Lausanne expressly draws the attention of users to the fact that all documents published in the SERVAL Archive are protected by copyright in accordance with federal law on copyright and similar rights (LDA). Accordingly it is indispensable to obtain prior consent from the author and/or publisher before any use of a work or part of a work for purposes other than personal use within the meaning of LDA (art. 19, para. 1 letter a). Failure to do so will expose offenders to the sanctions laid down by this law. We accept no liability in this respect.



UNIL | Université de Lausanne

FACULTÉ DES GÉOSCIENCES ET DE L'ENVIRONNEMENT
INSTITUT DE GÉOGRAPHIE ET DURABILITÉ

Le projet de protection de la nature au défi de la ville
Perspectives et implications des solutions proposées
par le WWF, l'UICN et le Programme MAB de l'UNESCO

THÈSE DE DOCTORAT
présentée à la

Faculté des Géosciences et de l'Environnement de l'Université de Lausanne
pour l'obtention du grade de

Docteur en Sciences de l'environnement

par

Gwenaëlle Ramelet

Master ès Sciences en géosciences de l'environnement, Université de Lausanne

Directeur de thèse :

Monsieur le Professeur Jean Ruegg, Université de Lausanne

Membres du jury :

Monsieur le Professeur Suren Erkman (Université de Lausanne), Président du jury

Madame la Professeure Valérie Boisvert (Université de Lausanne), experte

Monsieur le Chargé de recherche Richard Raymond (MNHN, Paris), expert

Lausanne, 2020



UNIL | Université de Lausanne

FACULTÉ DES GÉOSCIENCES ET DE L'ENVIRONNEMENT
INSTITUT DE GÉOGRAPHIE ET DURABILITÉ

Le projet de protection de la nature au défi de la ville
Perspectives et implications des solutions proposées
par le WWF, l'UICN et le Programme MAB de l'UNESCO

THÈSE DE DOCTORAT
présentée à la

Faculté des Géosciences et de l'Environnement de l'Université de Lausanne
pour l'obtention du grade de

Docteur en Sciences de l'environnement

par

Gwenaëlle Ramelet

Master ès Sciences en géosciences de l'environnement, Université de Lausanne

Directeur de thèse :

Monsieur le Professeur Jean Ruegg, Université de Lausanne

Membres du jury :

Monsieur le Professeur Suren Erkman (Université de Lausanne), Président du jury

Madame la Professeure Valérie Boisvert (Université de Lausanne), experte

Monsieur le Chargé de recherche Richard Raymond (MNHN, Paris), expert

Lausanne, 2020

Résumé

Ces dernières décennies, sous le double effet de l'urbanisation mondiale et de l'émergence de problématiques environnementales propres aux villes, des organisations internationales dédiées à la protection de la nature se sont mises à élaborer des programmes spécifiquement dédiés aux villes. Quelles ont été les effets de cette intégration de la ville sur les représentations de la nature à défendre qui sont véhiculées par ces organisations, et qui au-delà des seuls programmes et discours qu'elles produisent, imprègnent plus largement les conceptions de la nature qui irriguent le projet international de protection ? L'ambition de cette thèse consiste à apporter des éléments de réponse à cette question. Son originalité tient dans le fait qu'elle n'aborde pas les enjeux environnementaux associés aux villes par l'analyse d'acteurs urbains traditionnels, mais par celle de trois organisations internationales dont la mission générale se situe loin de la ville : l'UICN, le WWF et le Programme MAB de l'UNESCO.

Ce manuscrit est divisé en quatre parties. Dans la première nous proposons une problématisation de la relation entre la ville et la nature dans la perspective de sa protection. En rendant compte de la diversité des acceptations de ces notions et des approches scientifiques qui ont été développées pour traiter la relation ville-nature, nous montrons à quel point leur « réconciliation » est cruciale mais aussi compliquée. En nous appuyant ensuite sur les approches constructivistes de l'idée de nature, nous montrons que le sens de la nature à protéger est un enjeu de lutte, parfois indépendante de ses matérialités et dans laquelle les discours tiennent une place centrale. Cette partie se conclut par notre cadrage méthodologique pour analyser les discours et les représentations des trois organisations. Les deuxième et troisième parties sont consacrées à ces organisations. Dans la deuxième partie nous retraçons leur histoire, depuis leur création au milieu du vingtième siècle jusqu'à la période contemporaine. Nous rappelons les conditions matérielles de leur apparition, les débats d'idées qui les ont traversées, mais aussi l'évolution de leur organisation interne et de leur fonctionnement. Nous replaçons cette évolution dans l'histoire, plus englobante, de l'institutionnalisation du projet international de protection de la nature que ces organisations ont contribué à façonner tout en étant orientées par celui-ci. Nous concluons cette partie en décortiquant le positionnement politique contemporain des organisations par l'analyse de leurs stratégies d'actions générales. Dans la troisième partie nous nous concentrons plus spécifiquement sur les stratégies urbaines des organisations, et sur les représentations de la ville et de la nature qui y sont véhiculées. Nous montrons que, malgré leurs différences de taille, d'ancienneté, et d'échelles d'action, ces trois organisations sont pourtant confrontées aux mêmes difficultés pour saisir la ville. L'analyse montre que malgré une prolifération de rapports, de rencontres et d'initiatives, la ville reste un objet peu spécifié et souvent discuté de façon très abstraite. Dans la quatrième et dernière partie consacrée à la discussion des résultats obtenus, nous nous demandons si ce constat est le signe d'une tendance plus générale à dépolitiser les questions environnementales liées aux villes, en les déconnectant des enjeux matériels. Nous suggérons qu'un discours, au sens d'un régime de vérité, serait en train de se former sur la ville, construit sur des représentations génériques et imprécises, et qui limiterait les possibilités d'émergence de discours alternatifs.

Mots-clés : protection de la nature, ville, nature, représentations sociales, discours, organisations environnementales internationales, gouvernance environnementale internationale.

Abstract

The fast pace of world urbanization and the increasing concerns about environmental issues associated with cities have led environmental organizations to develop urban programmes over the last decades. For conservation actors such an evolution may seem paradoxical because cities have long represented the antithesis of the natural environment these organisations are committed to fight for. What are the effects of this shift on the representations of nature that are defended and conveyed by these organizations through their action programmes and discourse? This work is an attempt to provide answers to this question. To do so we have investigated three international conservation organizations: the International Union for Conservation of Nature (IUCN), The World Wide Fund for Nature (WWF) and the UNESCO's Man and Biosphere Programme (MAB).

This thesis manuscript is divided into four parts. First we focus on the relation between the concepts of *nature* and *city*, from the nature protection perspective. By documenting the diversity of understandings of these two words and the variety of works that have studied their relation, we show how crucial and complicated it is to 'reconcile' them. By following a constructivist approach, we show that the definition of nature to be protected is contested among different trends of thought about nature protection, and that discourse play a central role in the struggle. We conclude this part by introducing the methodological framework we use in the following parts to analyze discourses and representations of the three organisations under study. In the second and third parts we focus on these organizations. In the second part we remind their history, from their creation in the middle of the twentieth century to the contemporary period. We recall the material conditions of their appearance, the internal and public debates in which they took part, and the evolution of their internal organization and functioning. We contextualize this evolution in the broader history of the institutionalization of the international conservation movement, that these organizations have contributed to shape while in the same time they were structured by it. We conclude this section by analysing their contemporary political positions through the analysis of their global strategies. In the third part we focus more specifically on their urban strategies and on the representations of the city and nature that are visible in the texts and programmes they design and fund. We show that, despite differences in size, age and scale of action, these organizations face common difficulties in « grasping» the city in all its dimensions. Our analysis show that despite a proliferation of reports, meetings and initiatives, cities seem to remain vague objects that are often discussed in a generic, dissocialized way. In the fourth and last part we discuss the results obtained and the perspectives opened by this work. In particular, we wonder whether our observations suggest the emergence of a more general trend that would consist in de-politicizing environmental issues related to cities, by disconnecting them from material issues. We suggest that a discourse about the city – in the Foucauldian discourse analysis sense – might be emerging among the international environmental movement, built on generic representations and which would limit the possibilities of the emergence of alternative discourses.

Keywords : nature protection, city, nature, social representations, discourse analysis, international environmental organizations, international environmental governance

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement mon directeur de thèse Jean Ruegg pour m'avoir fait confiance, à plusieurs reprises, de mon mémoire de master jusqu'à la finalisation de cette thèse. Merci pour toutes nos discussions qui m'ont aidé à préciser mes idées et qui ont nourri ma réflexion. Merci pour tes points de vue enrichissants sur la ville qui m'ont permis de dépasser mes propres représentations. Merci aussi pour tes remarques et tes conseils qui ont grandement permis d'améliorer la cohérence et la qualité de ce manuscrit.

Je remercie également très chaleureusement les membres du jury d'avoir accepté d'évaluer mon travail. Merci à Valérie Boisvert et à Richard Raymond pour votre intérêt pour mon travail, et pour les échanges passés ou à venir. Merci également à Suren Erkman d'avoir accepté de présider mon colloque de thèse.

Je remercie le FNS et l'Etat de Vaud pour leurs soutiens financiers qui ont permis la réalisation de cette recherche. Merci également à l'équipe du projet FNS NaVille, Joëlle Salomon Cavin, Juliet Fall et Marion Ernwein.

Je remercie également tous les membres de l'Institut de géographie et durabilité de l'Université de Lausanne pour les échanges formels ou informels. Un grand merci à tous le corps intermédiaire de l'IGD et de la Faculté pour les belles rencontres, la bonne ambiance générale et les bons moments partagés. Merci à Marcia, Carole et Manon pour votre présence quotidienne, votre aide et votre gentillesse. Merci aussi à Florence, Lou, Ursula, Elfie, Paul, Gabriel, Antoine, Martin, Marie, Sarah, Claire, Caro, Alex et al. Un merci particulier à Manuela et Leah, mes compères de thèse, de bureau et d'apéro. Merci pour tous les bons moments partagés et notre amitié qui restera bien au-delà de nos thèses.

Je remercie aussi avec tout mon cœur ma famille, mes parents et ma sœur pour n'avoir jamais cessé de croire en moi. Merci pour votre soutien constant qui m'a été si précieux. Merci pour les bagages solides que vous m'avez transmis, pour l'amour de la nature et la sensibilité à sa protection.

Enfin un merci tout particulier à Thomas sans qui tout cela n'aurait pas été possible. Merci pour tes relectures patientes, tes conseils toujours judicieux et tes encouragements sans faille. Merci d'avoir si bien joué le rôle de l'interlocuteur qui m'a permis de mieux formuler mes idées, parfois bien malgré toi. Merci aussi de m'avoir soutenue durant les périodes de découragement, d'avoir supporté les oscillations émotionnelles, et de m'avoir toujours poussé à aller de l'avant. Je suis heureuse de pouvoir aujourd'hui partager avec toi les joies de l'aboutissement de cette thèse !

Notes aux lecteurs

Nous avons pris le parti de garder les citations anglaises originales dans le corps du texte et de mettre leur traduction en note de bas de page, ceci afin de ne pas risquer de dénaturer le propos des auteurs.

Lorsque nous citons des textes d'auteurs dont il est clairement établi qu'ils ont travaillé pour l'une des trois organisations étudiées (par exemple comme expert scientifique, membre d'un *advisorial board*, etc.) – soit à la période de publication du texte cité, soit pendant une bonne partie de leur carrière – alors nous mentionnons l'acronyme de l'organisation dans les références à ces travaux. Nous mentionnons aussi l'acronyme de l'organisation pour les travaux d'auteurs qui ont été publiés par les organisations elles-mêmes.

Table des matières¹

Résumé	4
Abstract	5
Remerciements.....	6
Notes aux lecteurs	7
Table des matières.....	8
Introduction.....	14
1. Le projet de protection de la nature	14
1.1. Des questionnements fondamentaux.....	14
1.2. Quelles natures protéger ? Un « projet » politique incertain	16
1.3. Une approche constructiviste comme méthode et positionnement théorique	17
2. Ville et protection de la nature, quels enjeux, quelles relations ?	18
2.1. Une ville contre nature ?	18
2.2. La ville, métaphore de la société et lieu du pouvoir politique et économique	19
2.3. La ville et la protection de la nature, une relation réconciliée entre les sociétés humaines et la nature ?	20
3. La protection de la nature, un projet porté par des organisations environnementales	21
3.1. Trois organisations environnementales pour cadrer l'analyse.....	21
3.2. Protocole de recherche	24
4. Positionnement dans la littérature et plan du manuscrit.....	25
4.1. État de la littérature sur la ville et les OEI, les apports de notre recherche.....	25
4.2. Plan du manuscrit	27
PARTIE I – Cadres théorique et méthodologique	
Chapitre 1. Penser la protection de la nature et la ville	29
1. La ville symbole des tensions lors de l'émergence de différents courants de pensée dans le projet de protection de la nature.....	29
1.1. Préserver ou conserver la nature, un débat emblématique	29
1.2. Un débat toujours d'actualité.....	33
2. Penser la ville	38
2.1. La ville, des définitions	38
2.2. Comprendre le lien historique entre la ville et la nature	39
2.3. Opposition de la ville et de la nature à protéger	45
3. Ville et nature, une réconciliation pour quelles relations ?	45
3.1. Les origines de l'urbanisme, une nature pour contrer les maux de la ville.....	46
3.2. L'École de Chicago : une approche sociologique de la ville par la métaphore écologique....	48
3.3. Le « métabolisme urbain », la ville comme un système écologique	50
3.4. De l'écologie dans la ville	54
3.5. La ville comme un processus socio-écologique	57
4. Le projet de protection de la nature au défi de la ville.....	58
4.1. Penser la relation ville-nature	59
4.2. Protéger quelles natures par quelles villes ?	61
Chapitre 2. Les natures de la nature	64
1. Définir la nature, une idée polysémique	65

¹ Une table de matières plus détaillée se trouve en fin de manuscrit.

2. La nature, représentations et constructions sociales	67
2.1. La représentation sociale	67
2.2. Les approches de la construction sociale de la nature	68
3. Les pouvoirs des représentations de la nature, trois perspectives heuristiques	70
3.1. Les orthodoxies environnementales.....	70
3.2. Les représentations hégémoniques de la nature	74
3.3. Les représentations de la nature soumises aux discours.....	75
4. La construction du sens et des représentations par le langage et le discours	77
4.1. L'approche <i>sémiologique</i>	77
4.2. L'approche <i>discursive</i>	80
4.3. Performativité des discours et des représentations.....	84
4.4. Synthèse sur l'analyse de discours.....	85
5. Les approches constructivistes critiquées : les débats autour de la nature de la nature pour préciser notre posture de recherche	86
5.1. Valeur intrinsèque ou construite ?	86
5.2. Constructivisme ou réalisme ?.....	89
5.3. Constructivisme ou post-constructivisme ?	94
5.4. Notre cadrage constructiviste de l'idée de nature à protéger	96
Chapitre 3. Cadrage méthodologique : analyser les discours et représentations d'organisations environnementales internationales.....	98
1. Les organisations environnementales internationales, des acteurs politiques et stratégiques	98
1.1. Caractérisation d'une catégorie d'analyse pour nos trois études de cas.....	99
1.2. Des acteurs stratégiques	100
1.3. Construction des objectifs stratégiques des OEI : contexte externe, structure interne et style politique	102
1.4. Synthèse : posture constructiviste et cadrage des OEI en tant qu'acteurs stratégiques.....	107
2. Les organisations environnementales internationales, des artisans de la pensée environnementale	109
2.1. Trois organisations importantes dans le projet de protection de la nature	109
2.2. Trois organisations fortement insérées dans les politiques environnementales internationales	110
2.3. Une responsabilité implicite à ne pas sous-estimer	110
3. Les natures des organisations environnementales : convergence et articulation des cadres d'analyse, et corpus de données	111
3.1. Lire les représentations dans les discours des OEI	111
3.2. Corpus d'analyse.....	114
3.3. Grille de lecture et critères d'analyse : synthèse de notre méthode.....	119
Synthèse de la Partie I	122
PARTIE II. Trois organisations dans le projet international de protection de la nature : positionnement, fonctionnement interne et identité politique	
Chapitre 4. Chronologie de la création de trois organisations liées par des racines communes et une histoire partagée	125
1. Aux origines de l'Union internationale pour la conservation de la nature : faire émerger la protection de la nature sur la scène politique internationale	125
1.1. Premiers pas vers la mise à l'agenda des politiques internationales de la protection de la nature.....	125
1.2. Internationalisation des politiques, une ouverture pour la protection de la nature : de l'UNESCO à l'UICN.....	132
1.3. L'Union internationale pour la protection de la nature, à la recherche du compromis	138

1.4. L'UICN aujourd'hui, fonctionnement et structure organisationnelle interne.....	140
1.5. Synthèse des discussions à la fin des années 1940.....	146
2. Les années 1950-60, de l'UICN au WWF.....	147
2.1. L'UICN, un essor en demi-teinte.....	147
2.2. De l'UICN au WWF.....	149
2.3. Les débuts du WWF.....	153
2.4. Le WWF aujourd'hui, fonctionnement et structure organisationnelle interne.....	160
3. De l'UNESCO au Programme MAB.....	163
3.1. La Conférence de la biosphère de 1968.....	163
3.2. Le MAB, un Programme de recherche interdisciplinaire et intégré.....	168
3.3. Le MAB aujourd'hui, fonctionnement et structure organisationnelle interne.....	171
4. Trois organisations aux origines communes, trois natures différentes.....	174
4.1. Une filiation commune, mais des structures et des buts différents.....	176
4.2. Un projet de protection de la nature déterritorialisé, dépolitisé et désocialisé ?.....	177
Chapitre 5. Évolution du projet international de protection de la nature : un contexte structurant et structuré par les trois OEI.....	179
1. Les années 1960-70, instauration politique du projet de protection de la nature international, réformisme ou radicalisme ?.....	179
1.1. Le 1 ^{er} Sommet de la Terre à Stockholm 1972 : environnement et bien-être humain.....	180
1.2. L'environnementalisme, vers un renouveau de la pensée de la nature à protéger ?.....	182
2. La construction du « développement durable ».....	185
2.1. La Stratégie mondiale pour la conservation de l'UICN, du PNUE, et du WWF, lier la conservation au développement.....	185
2.2. Le rapport Brundtland <i>Notre avenir à tous</i>	187
2.3. La Stratégie pour la conservation de l'UICN, du PNUE, et du WWF en 1991 « Sauver la planète – Stratégie pour l'avenir de la vie ».....	192
2.4. Le développement durable dans les années 1990.....	197
2.5. La politique « Rio » et les Objectifs du développement durable actuels.....	201
3. La Convention pour la biodiversité, la nouvelle norme pour protéger la nature.....	204
3.1. Une Convention internationale pour protéger la diversité biologique.....	205
3.2. Les Objectifs de Aichi pour 2020.....	206
4. Le projet international de protection de la nature, une construction politique et discursive difficile.....	207
4.1. Tendance dominante et représentation hégémonique de la nature à protéger.....	207
4.2. Rôles des OEI dans la construction des discours dominants.....	210
4.3. Synthèse et retour sur nos critères d'analyse.....	211
Chapitre 6. Rôles, expertises et identités politiques de l'UICN, du WWF et du MAB.....	216
1. L'UICN, un leader mondial du projet de protection de la nature.....	216
1.1. L'UICN, un leader mondial pour protéger quelles natures ?.....	216
1.2. Une représentativité questionnable mais néanmoins influente.....	224
2. Le WWF, un « entrepreneur » de la protection de la nature.....	226
2.1. Evolution des missions et actions du WWF, une histoire révélatrice.....	226
2.2. Pragmatisme ou opportunisme, le WWF défenseur de l'ordre sociopolitique et économique dominant ?.....	234
3. Le Programme MAB, la science au service des réserves de biosphère.....	238
3.1. Évolution de la stratégie pour la conservation du MAB, les réserves de biosphère.....	239
3.2. Les réserves de biosphère, la stratégie au centre des actions du MAB.....	243
Synthèse de la partie II.....	253

PARTIE III – Stratégies et discours sur la ville des trois organisations

Chapitre 7. L’UICN et la ville, un renouveau de la pensée ou un aveu d’impuissance ?	255
1. Les origines de la ville à l’UICN, un lien évident ou stratégique ?.....	255
1.1. L’apparition de la ville dans les résolutions de l’UICN	255
1.2. La construction progressive du discours sur la ville : le cadrage du problème vers une ville pour préserver les aires protégées.....	259
1.3. Un Groupe spécialiste de l’urbain à l’UICN, l’impératif urbain affirmé ?.....	267
2. La relation ville et aires protégées dans les stratégies urbaines de l’UICN, convaincre la « ville » de protéger la nature.....	268
2.1. Les Congrès de la nature récents et les résolutions de l’UICN pour la ville	268
2.2. Promouvoir et faciliter de meilleures pratiques pour les aires protégées urbaines, l’UICN dans son rôle de conseillère.....	272
2.3. Les aires protégées urbaines de l’UICN, une nouvelle représentation de la relation ville-nature ou une aubaine discursive ?.....	280
3. Les partenariats de l’UICN sur la ville, une recherche de solutions ou un moyen de se positionner ?.....	282
3.1. L’UICN et ICLEI, un partenariat qui lie les villes et la biodiversité	282
3.2. L’UICN et ses partenariats, vers la construction d’un réseau d’acteurs pour conserver la biodiversité en ville ?	284
3.3. La ville et la biodiversité, une relation commode pour se positionner dans les réseaux d’acteurs.....	289
4. L’UICN et la ville, une ambiguïté recherchée ?	291
4.1. La ville pour protéger quelles natures ?.....	291
4.2. Ville et aires protégées, quelles solutions pour résoudre les conflits potentiels ?	292
4.3. Des actions dans tous les sens, un discours cohérent qui fait défaut.....	292
Chapitre 8. La ville du WWF, une ville réinventée ou un opportunisme communicationnel ?	295
1. L’entrée en ville du WWF avec l’initiative <i>One Planet Living</i>.....	295
1.1. Un modèle pour des quartiers « durables ».....	295
1.2. Exemples concrets de quartiers OPL.....	297
1.3. Prise de risque mesurée ou acte manqué ?	303
2. <i>One Planet Cities</i>, prolifération des initiatives : une ville brouillée, une nature effacée	307
2.1. Réinventer la ville, ou la roue ?	307
2.2. Des solutions à partir des pratiques des villes, les WWF comme messenger.....	310
2.3. <i>One Planet City Challenge</i> , la ville mise au concours.....	316
3. Le WWF, pour une ville globale standardisée et conforme à l’économie verte ?	320
3.1. Des représentations confuses, des matérialités invisibles, des objectifs brouillés	320
3.2. La ville du WWF, une ville durable neutre et apolitique.....	323
Chapitre 9. Le MAB et la ville, précurseur éclairé ou rendez-vous manqué ?.....	326
1. Une approche écologique de la ville en tant que système urbain	326
1.1. Le projet 11 du MAB, la difficulté d’appliquer une pensée intégrée.....	326
1.2. Les villes comme des types d’écosystème à protéger	335
2. Des réserves de biosphère pour les villes ?	337
2.1. Un Groupe de recherche au MAB consacré à l’urbain.....	337
2.2. Objectifs et potentiels d’une réserve de biosphère urbaine.....	338
2.3. Du discours à l’application, un décalage révélateur ?.....	346
3. Ville et nature au Programme de l’Homme et la Biosphère, une ville insaisissable ?	352
3.1. La ville au MAB, une histoire longue et sinueuse	352
3.2. De fortes barrières représentationnelles.....	354
Synthèse de la partie III	356

PARTIE IV – Discussions et conclusions

Chapitre 10. La ville dans le projet de protection de la nature : résultats et discussion générale .. 358

- 1. La ville dans le projet de protection de la nature : retour sur nos hypothèses et questions de recherche 358**
 - 1.1. Les stratégies d'action pour la ville des OEI, un répertoire d'action limité, un thème confiné 358
 - 1.2. La ville des OEI, un discours convenu et inconsistant pour protéger une nature elle-même abstraite ? 363
 - 1.3. Ville et nature, une réconciliation manquée 366
 - 1.4. La ville, plus une opportunité politique qu'un tournant pour le projet de protection de la nature ? 367
- 2. Vers la construction d'un discours sur la ville comme un régime de vérité ? 370**
 - 2.1. La bonne gouvernance comme notion centrale pour solutionner la ville 370
 - 2.2. Dépolitisation de la ville, une tendance générale en voie de stabilisation ? 371
 - 2.3. Vers la construction d'un discours hégémonique sur la ville « durable » ? 372

Conclusions..... 375

- 1. Biais et limites de notre démarche..... 375**
 - 1.1. La question de l'échelle..... 375
 - 1.2. Le choix des acteurs analysés 375
 - 1.3. Les limites de l'analyse des « discours construits » 375
 - 1.4. Les apports potentiels d'une analyse des « discours construits » par les logiciels d'analyse automatisée de grands corpus de textes 376
- 2. Perspectives pour de futures recherches 377**
 - 2.1. L'étude de la ville comme un discours environnemental 377
 - 2.2. L'étude de la ville par d'autres types d'acteurs à d'autres échelles 378
- 3. Tentative de recul réflexif sur notre posture constructiviste et notre regard de chercheuse. 378**

Bibliographie 381

Bibliographie du corpus 400

Table des matières détaillée 409

Liste des abréviations 417

Liste des figures 418

Liste des tableaux 419

Liste des encadrés..... 420

Annexes 420

Il pousse plus de choses dans un jardin que n'en sème le jardinier.

Proverbe espagnol

Introduction

Au XX^e siècle le projet de protection de la nature s'est essentiellement concentré sur la préservation des espaces naturels et la sauvegarde des espèces menacées. L'attention a été portée sur la protection d'une nature considérée comme sauvage, loin des villes et des activités humaines. Depuis les années 1970 la prise de conscience accrue des problèmes environnementaux a bouleversé l'idée que pour protéger la nature il suffisait de la mettre sous cloche, hors de portée de l'utilisation humaine. Les objectifs du projet de protection de la nature se sont élargis pour englober une multitude de problèmes environnementaux devenus globaux, multi-scalaires, interconnectés et incertains. Ils s'expriment dans des inquiétudes et des notions aussi variées que les pluies acides, la couche d'ozone, les pollutions (air, eau, sol), la diversité biologique, le climat, l'eau douce, la déforestation, l'artificialisation des sols ou encore l'acidification des océans.

L'ampleur de l'empreinte des activités humaines sur la planète aurait atteint une proportion telle qu'une partie de la communauté scientifique estime que nous serions entré dans une nouvelle ère géologique, l'Anthropocène (Steffen et al., 2007 ; Crutzen, 2007). Bien que le concept fasse débat parmi les scientifiques, du point de vue de la protection de la nature, l'idée que toute la planète puisse subir dorénavant l'influence humaine a des conséquences sur la façon de penser la nature et les objectifs de sa protection (Caro et al., 2012 ; Devictor, 2015 ; Grove & Chandler, 2017 ; Kueffer & Kaiser-Bunbury, 2014; Sanderson et al., 2002). Si la planète est totalement anthropisée et la nature définie par tout ce qui n'est pas transformé ou produit par l'homme, cela ne lui laisserait que peu de place pour exister. Pour certains, cela questionne le statut de l'existence même de la nature (McKibben, 2003). Cette thèse de la fin de la nature prétendrait que l'humain serait capable d'exercer une maîtrise absolue de la nature et donc d'en avoir une compréhension complète. Mais ceci est une grande « utopie », car ni l'agriculture, ni la foresterie, ni l'industrialisation, ni l'urbanisation n'interrompent les processus naturels, ces activités anthropiques ne font que les infléchir (Larrère & Larrère, 2009 : 162).

Cette idée d'une nature totalement anthropisée est également répandue à travers les discours de l'« âge urbain » (Brenner & Schmid, 2014), de l'« urbanisation planétaire » (Wachsmuth, 2014) ou du « *cityism* » (Angelo & Wachsmuth, 2015), qui véhiculent l'idée que la planète serait également totalement urbanisée. Les chiffres prévisionnels de la croissance de la population urbaine mondiale et des surfaces urbanisées ne surprennent plus tant ils sont fréquemment cités (Brenner & Schmid, 2014), tout comme les chiffres rendant compte de l'empreinte écologique des villes. Ces discours seraient répandus dans les sphères publiques et académiques au point de représenter l'un des « méta-récits dominants » pour interpréter la situation contemporaine de notre planète (Brenner, 2013 : 85 ; Brenner & Schmid, 2014).

Les discours contemporains d'anthropocène et d'urbanisation planétaire ravivent les questions relatives aux relations entre urbain et rural, ville et nature, et nature et société. Ces idées questionnent tout autant les définitions et les représentations de la nature que celles de la ville. Mais elles viennent également questionner directement le projet de protection de la nature : comment protéger la nature alors que les pressions anthropiques ne cessent de s'accroître ?

1. Le projet de protection de la nature

1.1. Des questionnements fondamentaux

Malgré plus d'un siècle d'engagement et de réflexion sur la protection de la nature, et plus de quarante ans d'actions politiques engagées à l'échelle internationale, les atteintes portées à la nature n'ont cessé de s'amplifier et de se diversifier. En réponse, depuis le premier Sommet de la Terre à Stockholm en 1972, le mouvement environnemental s'est accru et s'est structuré politiquement, avec la mise en place de conventions internationales dédiées entre autres à la conservation de la biodiversité et des zones humides, ou à la lutte contre les changements climatiques. Malgré ces mesures non seulement les tendances générales ne montrent pas d'infléchissement mais pire encore les indicateurs montrent que la situation globale ne cesse de s'aggraver. La Liste rouge des espèces menacées continue de s'allonger (UICN, 2015a), et la détérioration de la biodiversité de s'accroître (Díaz et al., 2019 ; Secrétariat de la Conservation sur la diversité biologique (SCDB), 2010, 2014 ; WWF, 2016a). Pour certains (Barbault, 2006 ; Teysseire, 2004), nous sommes entrés dans une sixième crise d'extinction des espèces, où la chute des populations (mammifères, insectes, oiseaux) est d'une magnitude plus importante encore que l'extinction des espèces (Ceballos et al., 2017). L'exploitation des ressources mondiales n'a cessé d'augmenter ces 20 dernières années (Rockström et al. 2009, Haberl et al., 2011). De même, les émissions de gaz à effet de serre continuent de croître mondialement (Le Quéré et al., 2018), rendant plus qu'incertain l'objectif de ne pas dépasser la barre d'augmentation de la température de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, objectif de long terme fixé par l'Accord de Paris pour le Climat en 2015 (Organisation des Nations Unies – Convention-cadre sur les changements climatiques, 2015).

Sur la base de ces « tendances alarmantes », en 2017, plus de 15'300 scientifiques de 184 pays ont publié une « alerte à l'humanité » qui fait suite à celle signée en 1992 (Ripple et al., 2017). Ils la concluent par le paragraphe suivant :

Pour éviter une misère généralisée et une perte de biodiversité catastrophique, l'humanité doit adopter des pratiques alternatives plus durables sur le plan environnemental que les modalités actuelles. Cette prescription a été bien formulée par les plus grands scientifiques du monde il y a 25 ans, mais, à bien des égards, nous n'avons pas tenu compte de leur avertissement. Bientôt, il sera trop tard pour dévier de notre trajectoire défailante, et le temps s'épuise. Nous devons reconnaître, dans notre vie quotidienne et dans nos institutions gouvernementales, que *la Terre avec toute sa vie est notre seul foyer* (ibid. : 19, accentuation originale).

Ce constat très préoccupant est concordant avec le sentiment d'un découragement ressenti par des acteurs du mouvement de la protection de la nature ces dernières années (Kingsnorth, 2014). Ce « pessimisme » s'accompagne également d'un scepticisme à l'encontre des instances politiques de la gouvernance internationale, et de doutes sur leur capacité à répondre à l'ampleur des problèmes à résoudre (Chasek et al., 2016 ; Park et al., 2008). Certains parlent de « profound failures » de la communauté internationale et de la gouvernance environnementale (Noss et al., 2012 : 1). Ces échecs seraient également à imputer aux professionnels de la conservation. Pour plusieurs auteurs, ils n'auraient pas réussi à mettre en place assez d'aires protégées pour protéger la nature sauvage, et auraient fait trop de compromis (Butchart et al., 2015 ; Dinerstein et al., 2017 ; Noss et al., 2012 ; Wuerthener et al., 2014, 2015 ; Wilson, 2016 ; Kopynina et al., 2018). Alors que pour d'autres, le diagnostic est radicalement opposé. Le mouvement de la protection de la nature aurait au contraire trop concentré son attention sur la préservation de la nature sauvage au lieu de se focaliser sur la gestion des ressources naturelles utiles au bien-être humain (Kareiva et al., 2012 ; Marvier, 2014 ; Marvier & Kareiva, 2014).

Ce peu de résultats incite à se poser plusieurs questions sur les fondements même du projet de protection de la nature. Car si les moyens mis à disposition ont certainement été trop limités pour pouvoir être efficaces au vu de l'ampleur des défis, il est possible aussi que le projet soit entravé par des problèmes de définition des objectifs et d'intérêts trop contradictoires. La protection de la nature est en effet en profonde réflexion. Elle fait l'objet de débats virulents au sein de la communauté

scientifique internationale (Kopnina et al., 2018 ; Miller et al., 2011 ; Minter & Miller, 2011 ; Sandbrook, 2015). Plusieurs courants de pensée se disputent sur les territoires où agir, les objectifs à atteindre, les réponses à proposer et les moyens d'y parvenir. La question cruciale consiste à savoir *comment* protéger la nature, mais aussi *quelles* natures protéger.

1.2. Quelles natures protéger ? Un « projet » politique incertain

Dans la pensée occidentale qui fonde les approches de la protection de la nature, cette dernière ne renvoie pas à une représentation unique et homogène (Hess, 2013). La nature peut faire l'objet de plusieurs représentations différentes, qui peuvent entrer en confrontation dans la mise en œuvre d'un projet de protection. Elle peut par exemple intégrer le vivant – humain et/ou non-humain – comme le non-vivant, le minéral. Elle peut porter des notions culturelles et esthétiques, avec notamment les idées de patrimoine et de paysage. Elle peut également faire référence à de multiples valeurs : relationnelles, morales ou intrinsèques, mais aussi marchandes, car la nature est constituée de ressources qui en font un enjeu économique et politique majeur dans nos sociétés contemporaines globalisées. Il peut donc y avoir de nombreuses raisons et intérêts de protéger la nature et de s'engager en sa faveur, ce qui peut prendre des formes, des pratiques, des objectifs aussi variés et distincts que le nombre d'acteurs qui s'en donne mission.

Il ne suffit en effet pas de s'accorder sur le fait qu'il faille protéger la nature pour s'accorder sur les mesures à entreprendre (Maris, 2010). La définition des objectifs de la protection de la nature s'opère dans un contexte à double incertitudes : une « incertitude scientifique et technique » (*comment ?*), et une « incertitude normative » (*pourquoi ?*) (Maris, 2010 : 189-190). Ces incertitudes sont propices à engendrer une certaine confusion, elle-même source potentielle de conflits profonds entre différents courants de pensée. Ces divergences et confusions résulteraient également de la remise en question des concepts des sciences de la conservation (Soulé & Press, 1998), de l'émergence d'une multitude de termes utilisés pour décrire la nature et les problèmes environnementaux (Castree, 2014), de liens forts dans le champ environnemental entre science et politique (Forsyth, 2003), et entre écologie et éthique (Devictor, 2014).

Le champ de l'environnement est contesté et conflictuel (Dryzek, 2005), et certaines idéologies imprègnent la communauté scientifique jusqu'à en orienter les recherches (Devictor, 2014 ; Forsyth, 2003 ; Mace, 2014 ; Soulé & Press, 1998). C'est pourquoi, dans cette recherche, nous considérons la protection de la nature comme un « projet » qui n'est ni neutre, ni asocial, ni apolitique comme il tend souvent à être présenté (Büscher et al., 2012 ; Peet et al., 2011). C'est un projet politique et contesté qui comprend d'une part différentes visions qui peuvent s'affronter, dont certaines peuvent être dominantes à un moment donné, disparaître, ou réémerger, et d'autre part, une multitude d'acteurs différents, aux intérêts variés, qui opèrent à différentes échelles. Malgré ces disparités et son caractère non unifié, nous utilisons le terme de « projet » au singulier pour le considérer comme une action collective organisée et politisée. Ce projet de protection de la nature est structuré d'une part autour des conventions et rapports internationaux qui en constituent l'ossature institutionnelle, et d'autre part, par les rendez-vous internationaux réguliers qui sont notamment organisés dans le cadre des Conférences des parties (COP) des conventions internationales.

Nous privilégions l'utilisation du terme de « projet » pour ne pas restreindre les critères d'analyse qui englobent deux aspects distincts : d'une part, le large spectre d'actions, d'objectifs, de motivations, d'échelles et d'outils utilisés pour protéger la nature et l'environnement ; et d'autre part, la « communauté internationale », notion certes abstraites et non-uniforme, qui tente de s'accorder pour établir des normes et des règles pour protéger la nature.

Afin de prendre en compte cette dimension éminemment sociale et politique du projet de protection de la nature et corrélativement des représentations données à la nature à protéger, nous nous appuyons sur les apports théoriques et méthodologiques de l'approche constructiviste.

1.3. Une approche constructiviste comme méthode et positionnement théorique

Les enjeux du projet de protection de la nature ne se présentent pas dans des catégories pré-établies et précisément étiquetées, ni ne s'organisent et ne se définissent selon un ensemble de critères fixes et asociaux (Dryzek, 2005 ; van Koppen & Markham, 2007). Ils sont « construits » par des acteurs humains qui les « cadrent » d'une manière particulière et dans un certain contexte (Comby, 2017 ; Hajer, 1995 ; Hannigan, 2006 ; Macnaghten & Urry, 1998). Différents critères socioculturels sont impliqués dans la définition de la nature à protéger. En d'autres termes, le monde naturel biophysique fait l'objet de « représentations » différentes utilisées pour l'appréhender et le définir. Les approches constructivistes se donnent pour objectif d'analyser la manière dont sont construites les représentations en reliant trois perspectives complémentaires : les pouvoirs, les discours et les acteurs.

1.3.1. Représentations et pouvoirs : les pouvoirs de la nature à protéger

Le constructivisme postule que le sens donné à la nature n'est pas inhérent à sa matérialité, mais qu'il est socialement construit (Hall, 1997). Suivre une approche constructiviste ne revient pas pour autant à nier la réalité matérielle du monde, mais amène à affirmer qu'on ne peut la connaître dans son entièreté. Une telle approche repose sur une ontologie anti-essentialiste qui reconnaît l'existence de multiples réalités sociales (Hajer & Versteeg, 2005). La réalité sociale est structurée par des catégories construites, au centre desquelles résident les représentations sociales. Ces catégories prennent vie au cours de pratiques qui participent à les renforcer. Les représentations sociales produisent donc des effets réels et observables, même si ces représentations ne correspondent pas forcément à la réalité matérielle objectivement mesurable (Castree, 2005 ; 2014). À ce titre, elles exercent et véhiculent du pouvoir au sens foucauldien, c'est-à-dire qu'elles constituent des mécanismes de domination et de subordination par lesquels les systèmes de pensées sont gouvernés. Ce pouvoir n'est pas fixe. D'après la posture post-structuraliste qui voit les structures sociales non plus comme étant invariantes, mais évolutives et continuellement reproduites, les représentations socialement construites sont considérées comme contingentes, situées et dynamiques. Les acteurs peuvent donc avoir prise sur les représentations de la nature à protéger qui sont susceptibles de changer.

Dans le contexte du projet social et politique de protection de la nature, les représentations de la nature sont construites pour formaliser des objectifs destinés à produire des « effets » sur les matérialités et les acteurs. Elles sont donc vouées à être performatives. Les approches constructivistes permettent alors de faire le lien entre les représentations, les matérialités biophysiques qu'elles sont censées représenter et leurs pouvoirs. Nous estimons en effet, à l'instar de Noel Castree, qu'une part importante des enjeux de la protection de la nature sont des enjeux de représentations (2014).

1.3.2. Représentations et discours : dire la nature pour lui donner du sens

Les analyses constructivistes mettent en avant le rôle déterminant que jouent le langage et le discours dans la construction des représentations. Le système de représentations qui construit la réalité sociale au sein d'une société donnée est nécessairement véhiculé par un langage commun de signes, d'images

et de sons (Hall, 1997). Les signes forment alors ensemble le système de signification et de représentation, c'est-à-dire le système spécifique d'organisation de la réalité culturellement et historiquement situé. Le langage est un vecteur déterminant dans la construction des représentations, et par conséquent également dans leur analyse.

Comme le souligne Kate Soper « there can be no adequate attempt [...] to explore “what nature is” that is not centrally concerned with what it has been *said* to be¹ » (1995 : 21). Les représentations de la nature à protéger sont construites par des discours, produits par de multiples acteurs. Les analyses constructivistes ont alors cherché à déconstruire les discours, à montrer comment ces textes incluent des notions et portent des représentations dont on peut suivre par exemple l'évolution dans le temps, tenter de situer l'apparition puis la reprise par d'autres acteurs, leur ramification et leur différenciation au cours du temps ou au contraire leur homogénéisation éventuelle.

Dans le cadre du projet international de protection de la nature, les organisations environnementales internationales sont des acteurs qui participent à donner du sens à la nature à protéger. À partir des apports théoriques et méthodologiques constructivistes, notre objectif consiste donc à analyser les discours de trois organisations environnementales internationales afin de comprendre quelles sont leurs représentations de la nature à protéger. Pour ce faire, une analyse des représentations de la ville, mise en rapport avec les représentations de la nature à protéger, nous offre une entrée complémentaire originale.

2. Ville et protection de la nature, quels enjeux, quelles relations ?

2.1. Une ville contre nature ?

Une littérature abondante rend compte des impacts des villes sur la nature. Les processus socio-économiques qui se concentrent dans les milieux urbains entraînent de fortes pressions sur la nature par divers procédés directs et indirects : par exemple l'étalement urbain, la déforestation, l'accaparement des terres et des ressources, les pollutions, les émissions de gaz à effet de serre, les changements climatiques, la perte de la biodiversité, la perturbation des écosystèmes ou l'homogénéisation des communautés d'espèces (SCDB, 2010 ; Elmqvist et al., 2013 ; Grimm et al., 2008 ; McDonald et al., 2008 ; Maxwell et al., 2016 ; Newbold et al., 2018 ; Vitouzek et al., 1997). Sur la diversité du vivant, les processus d'urbanisation augmentent le taux d'extinction des espèces locales et altèrent la diversité biologique (McKinney, 2002 ; Kowarik, 2011), modifient les processus d'évolution des espèces (Alberti et al., 2003, Palumbi, 2001), détruisent et fragmentent les habitats (Tratalos et al., 2007 ; Savard et al., 2000 ; Marzluff & Ewing, 2001), dérèglent les cycles biogéochimiques et hydrauliques (Grimm et al., 2000) et le microclimat (Pickett et al., 2011), ou encore favorisent l'imperméabilisation des sols.

Ces impacts sont d'autant plus inquiétants que les villes n'occuperaient que de 2% à 3% de la surface terrestre (UNEP & UN-HABITAT, 2005) contre environ 15% pour les aires terrestres protégées et 10% pour les aires protégées marines (UNEP-WCMC & IUCN, 2016). Les aires protégées terrestres devraient même atteindre 17% si le onzième des Objectifs d'Aichi de la Convention sur la diversité biologique est atteint en 2020 (SCDB & PNUE, 2010). Même si les surfaces protégées augmentent, les sites de nature protégée subissent une pression urbaine qui ne cesse de s'accroître (Allan et al., 2017a ; Osipova et al. – IUCN, 2017 ; Elmqvist et al., 2013). Ces pressions devraient continuer à s'accroître (McDonald et al., 2008). En moyenne, 25% des aires protégées mondiales sont situées à moins de 17 km d'une ville de

¹ « Il n'y a aucune tentative adéquate [...] d'explorer “ce qu'est la nature” qui ne soit pas foncièrement liée à ce que l'on a dit qu'elle était » (Soper, 1995 : 21). Notre traduction.

plus de 50'000 habitants, distance qui devrait se réduire à 15 km d'après les projections de la croissance urbaine pour 2030 (ibid.). L'objectif de mettre sous cloche la nature pour la protéger en la tenant à distance des nuisances urbaines et des activités humaines n'est donc plus un projet suffisant. Une réflexion qui intégrerait les relations des sociétés et des villes avec la nature à protéger est nécessaire.

Les villes sont donc identifiées comme l'une des causes des dégradations environnementales au côté de nombreux autres processus (par ex. tourisme, espèces invasives, changement climatique). Mais les villes représentent-elles un problème environnemental comparable aux autres ?

2.2. La ville, métaphore de la société et lieu du pouvoir politique et économique

La « ville » ne bénéficie pas d'une définition satisfaisante en toute circonstance. Elle est une entité multifonctionnelle et évolutive, qui peut renvoyer à des réalités très différentes, allant du bourg à la mégapole. Elle est aussi un processus dynamique et mouvant (Haughton et Hunter, 2003), hétérogène, multiculturelle, et mondialisé (Brenner, 2013). Ce qui définit la ville peut alors varier administrativement et institutionnellement, mais surtout culturellement, temporellement et spatialement.

Pour cette recherche, nous comprenons la ville de plusieurs manières conjointes. Nous faisons d'abord un parallèle métaphorique entre la ville et la société. Dans sa définition originale, la ville est « une union indissociable » entre un territoire physique et la communauté des citoyens qui l'habitent (Choay, 2006 : 168 ; Williams, 1983). La ville est de fait le lieu de vie des sociétés humaines. Elle est le « cadre de vie » de ses habitants, un environnement physique et matériel qui « ne se résume pas à sa dimension construite » (Barles & Blanc, 2016 : 9). Habitée, produite et pratiquée par des sociétés humaines, elle est le « reflet » des organisations sociales. La façon dont est produite et pensée la ville révèle ainsi une certaine image de l'organisation des sociétés.

La ville est également le cœur des pouvoirs politiques et économiques. La ville représente le centre des relations de pouvoir, des prises de décisions, et des systèmes socio-économiques à toutes les échelles. Ces pouvoirs s'exercent aux échelles intra-urbaines, mais aussi inter-urbaines. Car la ville « dépend toujours d'un réseau de villes – et cela depuis qu'il existe des villes – qu'elle alimente et dont elle se nourrit, tout en étant en concurrence avec elles pour la captation des ressources » (Pumain et al., 2006 : 306). À ces deux échelles géographiques, intra- et inter-urbaines, « la ville et les réseaux de villes se sont constamment transformés, permettant aux sociétés d'organiser et de contrôler leurs territoires » (ibid. : 304). La ville est donc imbriquée dans des réseaux d'interactions mondiaux dont elle ne peut se départir, tout en concentrant les pouvoirs politiques et économiques.

Nous considérons également que la ville, tout comme la nature, ne se limite pas à sa matérialité et sa territorialité. La ville fait l'objet de représentations et d'imaginaires (Bridge & Watson, 2000), pour ne pas dire d'idéologies (Castells, 1977, in Brenner, 2013). La ville est ainsi un « objet » tout autant politique et politisé que la nature à protéger. Les définitions de la ville font d'ailleurs débat, tout comme celles de la nature (Marcotullio & Solecki, 2013).

Enfin, dans le cadre du projet de la protection de la nature, la ville est le lieu où se rencontre une grande partie des enjeux environnementaux : de la qualité de l'air et de l'eau aux changements climatiques, de la biodiversité urbaine aux services écosystémiques, de l'approvisionnement des ressources aux déchets et pollutions, de la durabilité à la résilience (Elmqvist et al., 2013 ; Marzluff et al., 2008). Les solutions à engager pour résoudre ces différents enjeux peuvent alors entrer en

contradictions dans leur mise en œuvre. Des actions qui promeuvent par exemple une expansion des espaces de biodiversité en ville peuvent se confronter aux objectifs de densification visant à contrer l'étalement urbain et la fragmentation des habitats naturels (Salomon Cavin et al., 2010). Les représentations de la nature comme celles de la ville peuvent alors participer à hiérarchiser les priorités et promouvoir des critères pour solutionner la difficile pesée des intérêts (sur le gradient des intérêts entre nature et société). Les sens donnés aux représentations de la nature et de la ville prennent dans ce cadre une dimension concrète intensifiée, car ils orientent les pratiques. L'intérêt de notre recherche réside alors dans l'étude de ces représentations en ciblant notamment sur la relation qui les lie.

2.3. La ville et la protection de la nature, une relation réconciliée entre les sociétés humaines et la nature ?

Tout en apparaissant à quelques reprises au cours de l'histoire de la protection de la nature, la ville, jusqu'à récemment, n'en a pas constitué une préoccupation majeure (voir par exemple Puppim de Oliveira et al., 2011). Le projet de protection de la nature a longtemps été marqué par la négociation entre les intérêts du développement et ceux de la protection des espaces naturels. L'origine de la prise en compte de la ville est souvent attribuée au rapport Brundtland, paru en 1987, lequel dédie un chapitre « au défi urbain » (Brand & Thomas, 2005). Ce rapport Brundtland met en évidence le rôle des villes en faisant valoir qu'étant donné que la grande majorité de la population mondiale y vivra dans un futur proche, elles devraient être centrales dans la mise en œuvre d'un développement durable. Toutefois, le rôle des villes dans la gouvernance environnementale prend surtout son essor au niveau mondial avec le Sommet de la Terre de Rio en 1992 et le lancement du plan d'action *Agenda 21* (Bulkeley & Betsill, 2003 ; Elander & Lidskog, 2005 ; Wilkinson et al., 2013). Souvent également, malgré cette apparition de la ville dans les discours environnementaux, la critique demeure. Les résultats sont qualifiés de « marginaux » (Brand & Thomas, 2005 : 32) ou encore de « lents » (Allen & You, 2002, in Wilkinson et al., 2013 : 546).

Dans le projet international contemporain, la ville est reconnue comme un enjeu important de plusieurs régimes institutionnels. Elle fait par exemple l'objet du 11^{ème} des *Objectifs du développement durable* adoptés en 2015 par les membres des Nations Unies. Il consiste à « faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables » (ONU, 2015 : 16). Les questions environnementales liées aux villes sont en outre traitées par plusieurs organismes sous l'égide des Nations Unies, comme ONU-Habitat, le *Programme des Nations Unies pour l'environnement* (PNUE), l'*Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture* (UNESCO), ou le *Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique*. Si elles se posent évidemment pour les acteurs de la gouvernance et de planification urbaines, certaines organisations internationales de protection de la nature s'y sont également intéressées.

Plusieurs organisations environnementales ont investi la ville, lieu de vie des sociétés humaines longtemps pensé comme incarnant l'antithèse de la nature (Salomon Cavin et al., 2010). La ville a souvent été ignorée par les protecteurs de la nature, mais aussi condamnée pour ses nuisances écologiques et sociales, entretenant un antagonisme qualitatif puissant entre les représentations de la ville et de la nature (Salomon Cavin, 2005). Alors le fait que la ville fasse désormais l'objet de nombreuses attentions de la part de la communauté environnementale internationale serait-il la confirmation que nous serions engagés sur des pratiques et de représentations réconciliées entre l'homme et la nature ?

L'intérêt des protecteurs de la nature pour la ville pourrait être perçu comme un signe qui irait dans ce sens. Le projet de protection de la nature se serait libéré de la pensée binaire et exclusive de nature-

société qui a longtemps cloisonné la réflexion et limité la production de solutions intégrées. Cela supposerait également que les questions qui (re)lient ville et nature à protéger bénéficient de toute l'attention nécessaire. Or, certains auteurs ont observé une résurgence récurrente du paradigme de la « *forteress conservation* » dans le projet de protection de la nature, c'est-à-dire de la préservation stricte d'une nature sauvage loin des humains et des villes, qui entretiendrait un conflit latent entre la nature et les sociétés humaines (Wilshusen et al., 2002 ; Hutton et al., 2005). La question des aires protégées au centre de ce débat cristallise les conflits sur le gradient de postures possibles entre nature et société. Pour de nombreux biologistes et écologues, augmenter drastiquement la surface terrestre des aires protégées est le seul moyen de garantir la protection de la diversité biologique essentielle pour l'humanité (Cafaro et al., 2017 ; Dinerstein et al., 2017 ; Locke, 2013 ; Noss et al., 2012 ; Wilson, 2016). D'autres estiment au contraire que les aires protégées sont révolues, qu'il faut faire le deuil de la nature sauvage, et qu'il faut se concentrer sur les espaces domestiqués et les villes (Kareiva et al., 2007 ; Kareiva et al., 2012).

Par ailleurs, s'il semble y avoir un consensus sur l'importance de rendre les « villes durables » et « vertes », leurs définitions et les manières d'y parvenir font elles aussi l'objet de fortes divergences de pratiques et d'opinions (Brand & Thomas, 2005 ; Whitehead, 2003). Les solutions envisagées ne sont par exemple pas les mêmes si les responsables incriminés sont le système capitaliste ; l'étalement urbain ; l'efficacité énergétique ; la disparition de la biodiversité ; la justice sociale, spatiale et environnementale ; la perte du lien avec la nature ou la surpopulation. La compréhension du problème (qui oriente les actions préconisées) repose selon nous sur la manière dont sont cadrées les représentations de la ville et de la nature à protéger, mais aussi de leurs mises en relation. Les représentations de la ville, de la nature et de leurs relations constituent un construit social et politique qu'il nous paraît important d'étudier comme tel.

3. La protection de la nature, un projet porté par des organisations environnementales

Dans l'histoire de l'institutionnalisation politique de la protection de la nature, les organisations environnementales internationales (OEI) n'ont cessé de jouer un rôle important (Chartier, 2010 ; Van Koppen & Markham, 2007). Elles sont devenues des institutions pleinement reconnues et intégrées au sein de la gouvernance environnementale internationale (Princen & Finger, 1994 ; Dumoulin & Rodary, 2005). Nous avons mené une analyse comparative de trois d'entre elles.

3.1. Trois organisations environnementales pour cadrer l'analyse

Notre analyse porte sur trois études de cas : l'*Union internationale pour la conservation de la nature* (UICN) ; le *Programme sur l'Homme et la biosphère* (MAB – *Man and Biosphere* –) de l'UNESCO, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ; et le *World Wildlife Fund* (WWF). Avant d'expliquer les raisons pour lesquelles nous avons choisi ces organisations, présentons-les brièvement.

3.1.1. L'Union internationale pour la conservation de la nature

L'*Union internationale pour la conservation de la nature* est le principal réseau international d'experts consacré à la protection de la nature. Son siège international est basé à Gland en Suisse, mais elle a des bureaux sur les cinq continents. L'UICN comprend dans ses membres des États et agences

gouvernementales (216), des organisations non gouvernementales internationales et nationales (plus de 1100), et plus de 10'000 experts dans plus de 160 pays². Structurée autour de six Commissions³, l'Union a pour mission de :

valoriser et conserver la diversité de la nature, faire progresser une gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature et déployer des solutions fondées sur la nature pour relever les défis du climat, de l'alimentation et du développement (UICN, 2016a : 4).

Elle est à l'origine de la *Liste rouge mondiale des espèces menacées* créée en 1964, et a participé à l'élaboration de plusieurs conventions internationales pour la protection de la nature depuis les années 1970. En tant qu'actrice majeure au sein de la gouvernance environnementale internationale, ses représentations de la nature pourraient être représentatives des pratiques des politiques internationales et de leurs orientations.

3.1.2. Le WWF

Le WWF⁴ est l'une des plus grandes organisations non-gouvernementales (ONG) internationales. Elle compte plus de 5'000 collaborateurs, présents dans près de 100 pays sur tous les continents, et plus de 5 millions d'adhérents. Le réseau WWF gère un budget €767 millions en 2017 (WWF, 2018 : 51), et environ 1300 projets par an à travers le monde. Son réseau se compose d'un Secrétariat international situé à Gland en Suisse, et de près de 100 organisations nationales (WWF, 2018). Nous analyserons toutefois essentiellement les stratégies d'action du WWF International. Nous verrons en effet que, bien que certains bureaux nationaux soient relativement indépendants par rapport au siège international, ce dernier détient une grande part du pouvoir décisionnel de l'organisation, notamment sur la formalisation des objectifs, des choix stratégiques, des programmes d'action, ou des publications comme les *Rapports Planète Vivante*.

Le WWF international est une organisation environnementale internationale « populaire » à la capacité financière et médiatique importante. L'organisation possède par exemple plus de 3'700'000 *followers* sur Twitter en 2017 et un budget de 180 millions de francs suisses pour le WWF International en 2017 (ce qui est près de 1,5 fois plus élevé que le budget total de l'UICN) (WWF, 2018 : 49). En étant fortement insérés dans les réseaux d'acteurs de la gouvernance internationale depuis plus de 50 ans, les stratégies et discours que le WWF développe sur la ville pour protéger la nature nous apporteront un regard original.

3.1.3. Le Programme MAB de l'UNESCO

Le *Programme sur l'Homme et la biosphère* a été créé en 1971 par l'UNESCO à la suite de la Conférence de la Biosphère de 1968. Le MAB est un « programme scientifique intergouvernemental » qui vise à « améliorer les relations homme-nature au niveau mondial »⁵. Basé sur une recherche interdisciplinaire,

² Voir son site officiel, iucn.org, consulté le 07.07.2018.

³ Ces six commissions sont la Commission de la gestion des écosystèmes ; la Commission de l'éducation et de la communication ; la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales ; la Commission de la sauvegarde des espèces ; la Commission mondiale du droit de l'environnement ; et la Commission mondiale des aires protégées (CMA). Cette dernière nous intéressera tout particulièrement, dans la mesure où c'est en son sein qu'a été créé un groupe de spécialistes des milieux urbains.

⁴ Le nom original de l'organisation est *World Wildlife Fund*. Mais depuis 2001, son nom officiel est simplement l'acronyme WWF.

⁵ Voir <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/ecological-sciences/man-and-biosphere-programme/>, consulté le 29.04.2017.

le Programme MAB « a pour principaux objectifs de réduire la perte de biodiversité et d'en traiter les aspects écologiques, sociaux et économiques » (ibid.).

Le MAB est à l'origine des réserves de biosphère créées dès 1976, outil qui a pour but de concilier la conservation de la biodiversité et le développement durable. Restant sous la juridiction des États, les réserves de biosphère sont reconnues par l'UNESCO comme des sites modèles et expérimentaux dont il s'agit de faire partager les connaissances et expériences au sein du *Réseau mondial des réserves de biosphère*. En 2018, le Réseau international compte 669 Réserves de biosphère réparties dans 120 pays (UNESCO, 2018a). Le Programme MAB de l'UNESCO est un cas intéressant puisqu'il a depuis sa création mis en place des travaux de recherche sur les villes avec une perspective écologique. Il est ainsi le premier programme de recherche international dédié aux approches écologiques des villes et des établissements humains au sens large (Hadley, 2011).

Nous nous proposons donc d'analyser trois grandes organisations environnementales internationales aux structures institutionnelles très différentes : l'UICN, une organisation hybride de membres gouvernementaux et non gouvernementaux ; le WWF, une organisation non-gouvernementale ; et le Programme MAB de l'UNESCO, une agence intergouvernementale des Nations Unies (Tab. 1).

	UICN	WWF	Programme MAB de l'UNESCO
Année de création	1948	1961	1971
Lieu du siège international	Gland (CH)	Gland (CH)	Paris (FR)
Structure institutionnelle	Organisation de membres gouvernementaux et non-gouvernementaux (ou Union semi-gouvernementale)	Organisation non-gouvernementale	Programme de recherche intergouvernementale de l'UNESCO, agence spécialisée des Nations Unies
Nombre de bureau nationaux	65 Comités nationaux et 7 Comités régionaux (UICN, 2019)	98 bureaux nationaux (WWF, 2018)	Le Réseau mondial compte 669 Réserves de biosphère dans 120 pays (UNESCO, 2018a)
Budget 2017	127.2 millions de francs suisses en 2018 (UICN, 2019)	Réseau WWF : 767 millions d'euros en 2017 ; WWF International : 180 millions de francs suisses en 2017 (WWF, 2018)	Dépend de celui de l'UNESCO alloué en fonction des objectifs stratégiques. Pour le MAB en 2018, il serait d'environ 19,6 millions de dollars (UNESCO, 2018b).

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des descriptions générales des trois organisations (Source : auteure).

Ces trois organisations sont très différentes entre elles en termes de structures, de gouvernance, de financements, de modes d'actions ou de styles politiques. Mais elles ont aussi des points communs. Elles sont d'abord toutes les trois d'envergure et de portée internationale, et présente à cette échelle-ci depuis plusieurs décennies. L'UICN a été créée en 1948, le WWF en 1961, et le Programme MAB en 1971. Avec pour chacune plus de 45 ans d'existence, elles offrent un recul historique nécessaire pour comprendre l'évolution de la pensée de la ville en lien avec la nature à protéger. Elles ont été des témoins privilégiés de l'instauration des politiques internationales, mais elles y ont également contribué. L'UICN a été particulièrement impliquées dans la production de nombreuses conventions internationales et rapports significatifs, tandis que le WWF a développé un pouvoir communicationnel

et médiatique important, et le Programme MAB un réseau concret de réserves de biosphère sur toute la planète. Elles ont par ailleurs toutes les trois été créées dans le contexte des pays industrialisés, plus particulièrement européens.

Mais la raison majeure qui a motivé notre choix est le fait que ces trois organisations ont développé des discours et des objectifs qui portent sur la ville, et qu'il y avait donc des données disponibles.

3.2. Protocole de recherche

3.2.1. Choix des études de cas

Le WWF a déjà fait l'objet de plusieurs recherches menées sur ses stratégies d'action, son rôle politique, ou ses positions et discours sur la nature ou les populations locales (Chartier, 2002, 2006 ; Chartier & Sellato, 2003 ; Dalton, 1994 ; Jarecka & Pajak, 2008 ; Jeanrenaud, 2002a, 2002b ; Luke, 1997 ; McCauley, 2007 ; Park, 1997 ; Richard et al., 2004 ; Walker et al., 2007). À notre connaissance, l'analyse de ses stratégies d'actions et discours sur les villes est cependant originale⁶. Le choix d'en faire une étude de cas pour analyser le rapport ville-nature découle d'un projet de recherche financé en 2011 par le Fonds National Suisse (FNS) intitulé *NaVille*, qui est à l'origine de cette recherche doctorale. Afin de prendre toute la mesure de l'originalité de la démarche du WWF, nous avons par la suite élargi le champ de l'analyse à deux cas d'étude supplémentaires. Ceci également afin de donner plus d'envergure à la discussion que nous souhaitons orienter plus globalement autour d'une réflexion sur la façon de penser et d'intégrer la ville dans le projet de protection de la nature.

Il est en effet apparu que le Programme MAB de l'UNESCO a cherché à lier les questions écologiques et les villes depuis le début des années 1970, ce qui nous a paru constituer un cas d'étude intéressant. Dans le milieu de la protection de la nature, l'UICN, l'organisation historique et faîtière de la protection de la nature, a aussi pris part aux réflexions sur la ville. Il nous a donc paru fertile d'intégrer l'analyse de ces deux acteurs supplémentaires pour comprendre, dans un panorama plus élargi, la manière dont la ville est traitée et pensée dans le projet de protection de la nature. Par ailleurs, ces trois OEI sont historiquement et culturellement liées entre elles. Mais elles sont également différentes, politiquement et structurellement. La manière dont elles se distinguent et se positionnent au sein du projet international renseigne et illustre leurs stratégies individuelles et leurs styles politiques. Elles ont également par des objectifs, des logiques et des moyens différents proposé des solutions pour les villes. Leur comparaison nous a donc paru enrichir de trois points de vue la question de la ville dans la protection de la nature.

3.2.2. Méthodologie et corpus de données

Afin de comprendre les représentations de la nature et de la ville des trois OEI et d'analyser leurs discours, nous avons combiné deux cadres analytiques construits à partir des apports théoriques et méthodologiques de plusieurs disciplines (voir Chap. 2 et 3). Le premier est relatif à l'analyse des organisations environnementales internationales et le deuxième à l'analyse des discours. Nous appréhendons d'abord les trois organisations comme des acteurs stratégiques. C'est-à-dire que pour comprendre leur positionnement et leur rôle dans le projet international de la protection de la nature, nous analyserons trois critères complémentaires : leur identité et leur style politique, leur structure organisationnelle et leur fonctionnements interne, et le contexte externe plus large dans lequel elles

⁶ On peut citer néanmoins l'étude de Gaberell & Salomon Cavin (2016) ciblée sur l'analyse des actions du Bureau genevois du WWF.

s'inscrivent et qui les influencent. Pour les discours ensuite, nous les analyserons comme des « discours construits ». C'est-à-dire que nous ne nous concentrerons pas uniquement sur le contenu du discours (soit les termes utilisés pour décrire la ville et la nature par exemple), mais aussi sur le contexte dans lequel le discours est formulé (par exemple avec quels partenaires, destiné à quels publics), et les objectifs stratégiques du discours (soit quel est le diagnostic réalisé: quels sont les problèmes identifiés, les solutions proposées, les actions à engager, formulés par exemple selon quels critères ou à partir de quels indicateurs).

Pour mener cette étude qui combine ces deux cadres analytiques dans une même approche, nous avons constitué un corpus de données qui comprend les documents internes aux trois OEI : il s'agit d'abord des documents publiés qui nous ont permis de comprendre leur fonctionnement et leurs stratégies générales (par ex. rapports d'activité, rapports annuels, plans d'action, assemblées générales, budgets), et ensuite de tous les documents publiés qui ont traité de la question de la ville. Au total, en partant de leur année de création respective, nous avons analysé 37 documents produits et publiés directement⁷ par l'UICN, 36 pour le WWF et 43 pour le Programme MAB.

Dans la mesure où nous avons cherché à comprendre les organisations en les intégrant dans leur contexte, notre corpus comprend également les documents internationaux de la protection de la nature auxquels ont participé ou se sont référées les trois OEI. Il s'agit par exemple des conventions internationales, des rapports tels que celui dit de Brundtland ou de la Stratégie mondiale pour la conservation, ou des récents Objectifs du développement durable des Nations Unies. Tous ces documents constituent notre matériau d'analyse. Outre le contexte de publication de ces documents, nous les avons passé aux cribles des termes relatifs à la ville et à la nature à protéger, en examinant quels sont les critères et aspects qui ont été traités ou non, et de quelles manières.

Notre démarche comprend également une dimension historique importante pour appréhender l'évolution des représentations de la ville et de la nature à protéger. Dans ce but, l'UICN est un acteur particulièrement intéressant car sa création est le résultat de discussions commencées au début du XX^e siècle. Par ailleurs, notre approche ne s'inscrit pas dans un courant disciplinaire précis mais puise les connaissances dans plusieurs disciplines : géographie, sociologie, histoire, sciences de la ville, sciences politiques.

4. Positionnement dans la littérature et plan du manuscrit

4.1. État de la littérature sur la ville et les OEI, les apports de notre recherche

La reconnaissance de l'ampleur des enjeux environnementaux liés aux villes est récente dans le projet international de protection de la nature. La question de la ville émerge en lien avec le climat et la durabilité dans les années 1990, et à la fin des années 2000 avec la biodiversité dans le cadre du Secrétariat de la CDB. Les impacts des villes sur la nature ne sont pourtant pas nouveaux. Ils seraient même aussi vieux que les villes elles-mêmes (Emelianoff, 2000 ; Quenet, 2014). Dès lors, il est intéressant de comprendre quels sont les mécanismes réflexifs et discursifs qui ont fait apparaître la ville comme un enjeu contemporain du projet international de protection de la nature.

Dans les politiques environnementales internationales, cette question s'est traduite par des engagements basés sur des objectifs pour les décennies à venir, 2020, 2030 ou 2050, par exemple au

⁷ Ce comptage ne tient pas compte des documents qui sont répertoriés sous le nom de l'auteur du rapport membre de l'une des trois organisations, qu'ils soient publiés directement par l'organisation ou par d'autres canaux comme les revues scientifiques. Pour le Programme MAB, il ne tient également pas compte des 13 publications de l'UNESCO que nous avons analysées (voir la bibliographie du corpus en fin de manuscrit).

sein du système onusien avec les Objectifs du développement durable, ou autour de la convention sur la diversité biologique. Ces objectifs internationaux influencent les organisations environnementales qui les incorporent généralement à leurs propres objectifs. Les solutions proposées, la manière de les formuler et la façon dont ils sont défendus, portés et pratiqués par les acteurs nous paraissent donc constituer un objet d'étude crucial dans le contexte des impératifs écologiques et sociaux. Or, à notre connaissance, l'étude de la relation entre la ville et la protection de la nature, ses discours et son historique souffre d'un manque de littérature. Nous pouvons citer les travaux de Wilkinson et al. (2013) qui analysent les réseaux d'acteurs et initiatives qui traitent de la ville dans la gouvernance de la biodiversité et des services écosystémiques. Il y a également des travaux qui ont analysé spécifiquement le lien entre la ville et la conservation de la biodiversité en étudiant par exemple les actions du Secrétariat de la convention sur la diversité biologique (voir par exemple Puppim de Oliveira et al., 2011). Il y a également des travaux, plus nombreux, qui ont analysé la notion de « ville durable », de son émergence à son instauration comme modèle dans les politiques environnementales internationales (voir par exemple Bulkeley & Betsill, 2005 ; Emelianoff, 2004 ; 2007 ; 2016 ; Rudd et al., 2018), ou encore la position de la ville dans la gouvernance climatique (Betsill & Bulkeley, 2004 ; Bulkeley, 2010). La question du rôle de la ville dans la gouvernance environnementale internationale a donc essentiellement été abordée soit par une problématique spécifique (la biodiversité, le climat, ou la ville durable), soit par l'analyse des discours et pratiques d'un acteur spécifique (le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique).

Les analyses des OEI dans le projet international de protection de la nature ont quant à elles souvent été menées pour comprendre leur rôle (géo-)politique, ou leurs stratégies de gestion et de gouvernance (Chartier, 2002 ; Gaudefroy de Mombynes & Mermet, 2003 ; Guillet & Leroy, 2010 ; Guillet et al., 2016 ; Pincen & Finger, 1994). En relation avec la ville, signalons les travaux précurseurs de Joëlle Salomon Cavin et al. (2010) qui ont analysé les représentations de la ville de l'association suisse Pro Natura depuis une perspective historique (et notamment mises en relief avec l'étude de l'association anglaise *Campaign to Protect Rural England* (CPRE)) (voir aussi Salomon Cavin, 2005). Cette recherche notable s'est concentrée sur les représentations de la ville depuis la protection de la nature à des échelles nationales. Elle n'a en outre pas traité la question réciproque des effets de l'intégration de la ville sur les représentations de la nature à protéger. C'est d'une part sur ce corollaire analytique que se situe l'apport de notre démarche, et d'autre part, en choisissant un cadrage international par l'analyse comparative de trois acteurs importants de la protection de la nature à cette échelle.

Dans le contexte d'un projet de protection de la nature en profonds questionnements, cette thèse vise donc à apporter une contribution en abordant les discours sur la nature à protéger et sur la ville à travers l'analyse de trois organisations environnementales internationales (qui nous oblige à intégrer le contexte plus global du projet international pour comprendre leurs discours). Cette perspective nous paraît fertile car se positionner sur la ville pour protéger la nature fait émerger les questions relatives au rapport nature-société et à la nature que nous voulons. Elle est originale car elle n'aborde pas l'enjeu environnemental de la ville par les pratiques, discours et politiques promues et pensées par les acteurs de la ville, mais par les organisations de protection de la nature qui ont produits des discours sur les villes. La position sur la ville d'organisations qui se consacrent à la protection de la nature pourra apporter des pistes de réflexions originales, étant donné que la ville ne fait traditionnellement pas partie de leur terrain d'action ni de leurs prérogatives. Nous avons en outre construit notre démarche théorique et méthodologique sur une perspective constructiviste pour analyser les représentations et les discours des OEI à la croisée de plusieurs disciplines. Cette apparition des (discours des) acteurs de la protection de la nature en ville pourrait autant renseigner et enrichir les enjeux qui se posent en ville qu'au sein du projet général de protection de la nature et ses orientations présentes et à venir.

4.2. Plan du manuscrit

Nous avons structuré ce manuscrit en quatre parties. La première est consacrée au cadre méthodologique et théorique. Le chapitre 1 aborde la définition de la ville à partir de la relation ville-nature. Il problématise notre approche de la ville avec la protection de la nature. Il nous permettra de présenter nos questions et hypothèses de recherche. Le chapitre 2 est consacré au développement de l'approche constructiviste pour comprendre les représentations et les discours. Il nous permettra de développer notre posture de recherche, et de présenter notre approche de l'analyse des discours. Enfin dans le troisième chapitre, nous aborderons les organisations environnementales – que nous comprenons comme des acteurs stratégiques – ainsi que notre méthodologie pour les analyser.

La deuxième partie est consacrée à l'analyse des trois organisations environnementales abordées dans leur globalité. Structurée en trois chapitres, cette partie vise à comprendre la position et le rôle des trois organisations dans le projet de protection de la nature, leur fonctionnement interne et leur identité politique. En suivant une structure chronologique, le chapitre 4 porte sur les origines des trois OEI, leurs liens entre elles et avec le projet international de protection de la nature. Le chapitre 5 se poursuit par l'analyse de l'évolution du projet international de protection de la nature qui constitue un contexte structurant pour les trois OEI. Le chapitre 6 est consacré à l'analyse plus spécifique des stratégies générales des trois OEI et de leurs identité politique.

La troisième partie est consacrée aux stratégies urbaines de chacune des trois organisations. Nous l'avons organisée en trois chapitres, un pour chaque OEI. Nous présenterons d'abord les stratégies urbaines de l'UICN au chapitre 7, celles du WWF au chapitre 8, et celles du Programme MAB au chapitre 9.

Enfin, la quatrième et dernière partie est consacrée à la discussion croisée de nos résultats et nos conclusions. Le chapitre 10 reviendra sur nos questions et hypothèses de recherche, la synthèse des résultats obtenus, et proposera une discussion sur les perspectives ouvertes par ce travail. Nous concluons enfin sur les limites de notre de notre démarche, et proposerons des pistes pour des recherches futures.

Partie I

Cadrages théorique et méthodologique

Chapitre 1. Penser la protection de la nature et la ville

L'objectif de ce premier chapitre est de problématiser la question de la ville et de la protection de la nature à partir de l'état de la littérature. Nous allons d'abord nous concentrer dans la première section sur la protection de la nature à partir d'un exemple emblématique de ses origines dans lequel la ville joue un rôle symbolique marquant. Cette entrée en matière nous permettra de caractériser les enjeux que représente l'entité « ville » en rapport avec l'intention de protéger la nature. Nous verrons que face aux enjeux en ressources naturelles nécessaires au développement urbain, la nature peut porter des représentations opposées et conflictuelles. Cela nous permettra de préciser notre conception de la protection de la nature comme un projet politique et contesté. Dans la deuxième section, nous nous concentrerons ensuite sur la définition de la ville que nous aborderons essentiellement à partir de sa relation avec la nature. Nous retracerons un historique de cette relation, de leurs liens intrinsèques aux représentations de leur séparation. A partir de la caractérisation de cette séparation, nous discuterons dans la troisième section cinq approches qui ont mis en relation la ville et la nature. Leur présentation nous fournira des critères pour mener l'analyse des discours de nos trois études de cas, tout autant qu'ils nous permettront de préciser notre posture et nos questions de recherche dans la quatrième section.

1. La ville symbole des tensions lors de l'émergence de différents courants de pensée dans le projet de protection de la nature

Dans cette première section, nous allons rendre compte d'un débat marquant des origines de la pensée environnementale, souvent présenté comme emblématique dans la littérature. Ce débat va nous permettre d'introduire plusieurs aspects importants de la pensée de la nature à protéger tout en mettant en relief le rôle tenu par la ville.

1.1. Préserver ou conserver la nature, un débat emblématique

1.1.1. Le contexte américain, propice à l'émergence de la pensée de la nature à protéger

L'idée que la nature a besoin de protection apparaît au XIX^e siècle⁹. Le contexte américain, avec les modifications exercées sur les grandes plaines sauvages associées aux avancées de l'industrialisation et l'urbanisation croissante, représente un territoire propice à l'émergence d'une pensée environnementale¹⁰. Au milieu du XIX^e siècle, des penseurs comme l'écrivain romantique Ralph Waldo Emerson et le philosophe et naturaliste Henry David Thoreau, sensibles aux dégradations de la nature, vont au travers de leurs écrits participer à la diffusion de valeurs esthétiques et sentimentales de la nature¹¹. Emerson et Thoreau auraient été les premiers auteurs américains à formuler l'idée que d'autres valeurs que celles purement matérielles pouvaient exister à propos de la nature, et lui

⁹ Plus tôt existaient déjà des mesures pour lutter contre des pollutions (nuisances olfactives des tanneries, sanitaires, etc.) ou pour la gestion des ressources (réserves de bois, de gibier, etc.), mais cela s'exprimait à une échelle très localisée dans l'intention d'améliorer l'habitat humain et l'approvisionnement en ressources (Rodary & Castellanet, 2003 ; Emelianoff, 2000). Dès l'époque gréco-romaine, on trouve des auteurs qui attirent l'attention sur les dégradations observées le long du bassin méditerranéen avec la disparition des forêts et des couverts végétaux (Dorst, 2012). Mais ce n'est qu'au XIX^e siècle, durant l'ère industrielle et ses conséquences sur la nature, que les réflexions écologiques prennent réellement corps.

¹⁰ En Europe la pensée environnementale émerge sur des réflexions et représentations différentes du fait de la différence de contexte.

¹¹ Emerson publie par exemple *Nature* en 1836, et Thoreau *Walden ou la vie dans les bois* en 1854.

attribuaient une dimension spirituelle importante (Callicott, 1990 ; Larrère, 2006). Pour Emerson, la nature est un temple dans lequel nous pouvons nous rapprocher de Dieu, tandis que pour Thoreau, la nature sauvage représente une façon de préserver le monde et l'esprit humain contre l'avancée de la société (Callicott, 1990). Parallèlement à ces penseurs romantiques, l'américain George Perkins Marsh publie en 1864 *Man and Nature, Physical Geography as Modified by Human Action*, un ouvrage précurseur dans lequel il met en lumière les effets engendrés par les activités humaines sur la nature, sur le dérèglement des forêts par exemple. Cet ouvrage est qualifié de « fondamental » et de « clairvoyant » par Jean Dorst (2012 : 115). Son texte serait encore d'une grande actualité et pertinence un siècle plus tard. Chez d'autres toutefois, la posture de Marsh est mise en cause pour avoir construit des représentations négatives des activités humaines soutenues par l'idée que l'humain détruit la nature. Elles expliqueraient le désintérêt des sciences écologiques pour les milieux anthropisés et urbains durant une grande partie du XX^e siècle (McDonnell, 2011 ; Miller & Hobbs, 2002).

L'idée selon laquelle la nature serait menacée fait naître progressivement le besoin de mettre en place des mesures pour la protéger. Un mouvement de protection de la nature s'amorce alors aux États-Unis, duquel émerge la création des premiers parcs naturels. Le premier est le Parc national de Yellowstone en 1872, suivi du Parc National de Yosemite en Californie en 1890. Ce dernier fera l'objet d'un débat entre deux postures éthiques et politiques bien différentes lorsqu'un projet de barrage sera envisagé dans le parc. En 1901, une mise à l'enquête est déposée pour statuer sur l'édification d'un barrage dans la vallée *Hetch Hetchy* au sein du Parc, afin d'assurer et d'augmenter l'approvisionnement en eau et en électricité de la ville de San Francisco. Vont alors s'opposer les partisans du barrage pour le développement de San Francisco et les défenseurs de la nature de Yosemite. Un profond débat national va s'engager aux États-Unis¹², dont l'affrontement idéologique entre John Muir et Gifford Pinchot est emblématique.

1.1.2. Les positions de Muir et Pinchot, des projets incompatibles

John Muir (1838-1914), naturaliste américain, s'était battu pour faire de *Yosemite* un Parc National en 1890. Le Parc de Yosemite offre un paysage naturel pittoresque qui dans les années 1860 est déjà reconnu pour ses attraits touristiques¹³. John Muir va alors se battre pour l'interdiction de construction du barrage dans la vallée de *Hetch Hetchy* qu'il considère comme sacrée par sa beauté : elle « est un splendide jardin paysager, l'un des plus rares et plus précieux temples de montagne de la Nature » où « ce qui est fragile et éphémère, rencontre ici ce qui est permanent et se mélange [...] pour attirer ses amoureux dans une communion étroite et confiante avec elle » (Muir, 2014 : 724-725)¹⁴. Muir emploie un vocabulaire poétique pour décrire les bijoux naturels de la vallée, éléments emblématiques d'une certaine conception de la nature. Il décrit le barrage comme un « projet commercial scandaleusement destructeur » :

C'est triste à dire, mais cette précieuse et sublime partie du parc national du Yosemite, l'une de nos plus grandes ressources naturelles qui contribue à la joie, la paix et à la santé des gens, est menacée par la construction d'un barrage qui la transformerait en réservoir pour alimenter San Francisco en eau et électricité [...]. Ce projet commercial scandaleusement destructeur a été planifié et préconisé de longue

¹² Le barrage est toujours contesté aujourd'hui par les défenseurs de la nature. L'organisation *Sierra Club* créée par Muir en 1892, la première organisation environnementale non-gouvernementale, a tenté à plusieurs reprises depuis les années 1980 de faire détruire ce barrage pour restaurer *Hetch Hetchy*, mais les tentatives n'ont jusqu'ici pas abouti. Voir : <http://vault.sierraclub.org/ca/hetchhetchy/>, dernière consultation le 23.06.2018.

¹³ Les historiens ne s'accordent toutefois pas sur l'histoire du parc et la pensée que sa protection a contribué à forger aux États-Unis (Figueiredo, 2007).

¹⁴ Cette traduction française de Muir, ainsi que les suivantes, sont issues de Bourg & Fragnière (2014). Pour la version originale de Muir en 1912, voir : http://vault.sierraclub.org/john_muir_exhibit/writings/the_yosemite/chapter_16.aspx, consulté le 27.11.2018.

date (bien qu'on puisse obtenir une eau aussi pure et abondante d'autres sources à l'extérieur du parc, dans une douzaine d'endroits différents), en raison du coût relativement faible du barrage et du territoire que l'on cherche à détourner des usages auxquels il a été dédié dans l'acte de 1890 créant le parc national de Yosemite (Muir, 2014 : 725).

La critique de Muir se dirige contre un mode de société dominé par des intérêts économiques puissants au point d'entraîner la destruction des plus grands joyaux de la nature. Muir poursuit en écrivant :

La création de parcs et de jardins va de pair avec la civilisation partout dans le monde [...]. Tout le monde a besoin de beauté aussi bien que de pain, de lieux pour jouer et pour prier, dans lesquels la nature peut soigner, réconforter et donner de la force au corps et à l'esprit. Cette faim naturelle de beauté se manifeste dans les petits jardins de rebords de fenêtre des pauvres, même si ce n'est qu'une bouture de géranium dans une tasse cassée, aussi bien que dans les jardins de roses et de lys soigneusement entretenus par les riches, dans les milliers de grands parcs urbains, dans les jardins botaniques, et dans nos magnifiques parcs nationaux - Yellowstone, Yosemite, Sequoia, etc. -, merveilles sublimes de la nature, provoquant l'admiration et la joie du monde. Cependant, [...] elles ont depuis l'origine toujours été l'objet d'attaques de la part de personnes avides de profit, de pilleurs et de divers semeurs de discorde allant de Satan aux sénateurs, essayant avidement de tout rendre immédiatement et égoïstement commercial, avec des projets dissimulés sous le masque avantageux de la philanthropie, vociférant industrieusement : "conservation, conservation, exploitation tous azimuts" (ibid. : 725-726).

Il est intéressant de noter dans ce passage que pour Muir les beautés de la nature essentielles au bien-être humain se trouvent tout autant en ville (« dans les petits jardins de rebords de fenêtre ») que dans les plus grands parcs naturels. En outre, dans ce pamphlet, la référence à un système de civilisation délibérément cupide montre combien, parallèlement à un modèle de conception de la nature, se formalise une critique à l'encontre de la société. Représentation de la nature et critique sociale sont pensées de concert. Pour Muir et ses partisans, il ne s'agit pas seulement de s'investir pour la défense des beautés naturelles, mais aussi contre un système commercial et économique (Richter, 2005). D'ailleurs, Muir conclut son argumentaire par cette virulente critique :

Ces destructeurs de temples, adeptes de l'affairisme dévastateur, semblent avoir un parfait mépris pour la nature et, au lieu de poser leur regard sur le Dieu des montagnes, le posent sur le dollar tout-puissant. Endiguer Hetch Hetchy ! Autant endiguer pour en faire des réservoirs d'eau les cathédrales et les églises, car aucun temple plus sacré n'a jamais été consacré par le cœur de l'homme (Muir, 2014 : 729).

La nature de Yosemite est sacrée pour Muir au même titre qu'une cathédrale. Elle possède une valeur propre qui est d'ordre divin, ce qui implique que rien en elle ne devrait être exploité (Blandin, 2010 ; Larrère, 2006 ; Larrère & Larrère, 2009). Il ne peut concevoir que la nature soit réduite à satisfaire les besoins humains et le « dollar tout puissant ». Muir exprime une idée transcendante de la nature, impliquant sa préservation intégrale. Sa conception de la nature correspond à l'idée de *wilderness* (Larrère, 2006) à la base de l'approche dite « préservationniste » du projet de la protection de la nature.

Muir était donc farouchement opposé à la construction du barrage. Toutefois, au-delà des motifs invoqués, il est important de préciser que Muir n'est pas contre le projet de barrage en soi puisqu'il constate « qu'on p[eut] obtenir une eau aussi pure et abondante d'autres sources à l'extérieur du parc, dans une douzaine d'endroits différents » (Muir, 2014 : 725). Muir accorde une valeur sacralisée particulière à la nature déjà reconnue et classée dans un parc national. Mais il ne défend pas la préservation de tous les espaces naturels, certainement bien conscient qu'il ne peut justifier d'empêcher leur utilisation dans l'absolu. Cette position de Muir consistant à vouloir préserver une nature exceptionnelle présage la logique de la réserve intégrale, où les espaces naturels identifiés comme riches et particuliers sont protégés tandis que les autres sont laissés au développement. Ce faisant, Muir opère une distinction qualitative entre une nature riche et extraordinaire, et une nature

plus ordinaire ou commune. Il offre ainsi des critères sur lesquels se baser pour identifier la nature à préserver. Il est alors possible d'y voir l'origine d'un désintérêt pour la nature ordinaire de la part des protecteurs de la nature. De plus, la représentation de la *wilderness*, telle que pensée par Muir, impose une répartition territorialisée tranchée des usages de la nature. Elle oppose le projet de développement urbain et industriel et le projet de protection de la nature. Si ce conflit d'intérêt pour l'utilisation des espaces naturels est déjà saillant au début du XX^e siècle, il est à présager qu'il n'a fait que se renforcer avec la croissance mondiale de la population, de l'urbanisation et de la consommation de ressources durant le XX^e siècle.

La position de Gifford Pinchot (1865-1946) s'oppose à celle de Muir. Forestier américain formé en Europe, premier directeur du service des forêts américain, Pinchot soutient le maire de San Francisco pour la réalisation du barrage dont l'objectif déclaré est d'améliorer les conditions de vie de la population urbaine (Blandin, 2010). Pinchot défend une conception de la nature beaucoup plus « pragmatique » à l'heure où l'Amérique se tourne vers le progrès (Callicott, 2010). Il estime que la conservation est le « droit de la génération présente à l'usage le plus complet de toutes les ressources dont ce pays est abondamment pourvu » (Pinchot, 2014 : 715). Cela contredit directement la position défendue par Muir. Pinchot considère la nature comme une ressource à exploiter pour répondre aux besoins humains, mais cette exploitation doit se faire selon « l'application du bon sens » pour une « efficacité nationale » (ibid. : 719). Sa réflexion n'est pas cadrée par l'idée que les ressources viendraient à être limitées, mais mal réparties. Constatant « que l'immense capital naturel du pays avait été pillé et dilapidé, non au bénéfice de tous les citoyens, mais au profit d'un petit nombre » (Callicott, 2010 : 206), Pinchot estime qu'il faut conserver les ressources naturelles pour « le plus grand bien pour le plus grand nombre pour la plus longue période » (2014 : 718). La justification de la vision de Pinchot s'appuie sur le principe du « bien public », idée transversale dans son ouvrage *The Fight for conservation* publié en 1910. Dans le chapitre « *Principes of conservation* », Pinchot avance que les priorités de la conservation sont d'abord le développement des générations présentes :

Le premier grand fait relatif à la conservation est qu'elle prend fait et cause pour le développement. Il y a eu des idées fondamentalement fausses selon lesquelles la conservation ne signifierait rien d'autres que la bonne gestion des ressources pour les générations futures. Il ne pourrait y avoir de plus grande erreur. La conservation signifie la prévoyance pour l'avenir, mais elle signifie aussi et en premier lieu la reconnaissance du droit de la génération présente à l'usage le plus complet de toutes les ressources nécessaires dont ce pays est abondamment pourvu. La conservation exige d'abord le bien-être de la génération actuelle, et ensuite celui des générations à venir. Le premier principe de la conservation est le développement, l'usage des ressources existant actuellement sur ce continent au profit de ceux qui vivent ici et maintenant (ibid. : 715).

Puis ensuite la prévention contre le gaspillage :

En second lieu, la conservation soutient la prévention du gaspillage. Ce pays a progressivement compris que le gaspillage n'est pas une bonne chose et que le combattre est une nécessité industrielle. [...] nous en venons à comprendre que la prévention du gaspillage dans tous les [...] domaines est une simple question de bonne gestion. Le premier devoir de la race humaine est de contrôler la Terre sur laquelle elle vit (ibid. : 716).

La vision de Pinchot consiste donc à conserver les ressources naturelles pour les générations futures, avec pour autant le « devoir » de les utiliser pour « le bien-être de la génération actuelle », tout en évitant le « gaspillage » qui nuit à un développement économique efficace (Bergandi & Blandin, 2012 : 112). Les notions de « bien-être » et de « bien commun » semblent se définir pour Pinchot par l'efficacité du développement économique, par exemple lorsqu'il écrit que « [d]ans la grande compétition commerciale entre les nations qui, en fin de compte, détermine le bien-être de tous, l'efficacité nationale sera le facteur décisif » (Pinchot, 2014 : 718-9). L'humain « contrôle la Terre », ce qui signifie que pour Pinchot, l'humain a la capacité de maîtriser la nature et d'en faire une « bonne

gestion », suggérant qu'elle est accessible et maîtrisable. En prônant de contrôler la nature et d'optimiser son utilisation comme un devoir pour les intérêts humains, le raisonnement de Pinchot est issu d'une vision utilitariste anthropocentrée de la nature. Ce faisant, d'après Callicott, Pinchot « cristallisa une éthique populiste et démocratique de la *conservation* » nommée également « ressourcisme » (2010 : 206). Il s'agit alors non pas de « préserver » la nature, mais de la « conserver »¹⁵.

Le barrage fut finalement construit en 1913. Le développement urbain a donc été privilégié, mais le conservationnisme ne prit pas le dessus unilatéralement dans la pensée américaine. La position préservationniste, structurée autour de l'idée de *wilderness*, fit de nombreux émules aux États-Unis, jusqu'à créer le *Wilderness Act* en 1964¹⁶. Ces deux postures se sont notamment retrouvées en confrontation pour définir les objectifs des politiques internationales de protection de la nature, dans la rédaction du texte de la Convention sur la diversité biologique ratifiée en 1992 par exemple, ou encore entre les membres de l'UICN¹⁷. La question est d'ailleurs encore virulente dans la communauté scientifique. Le débat autour de l'idée de *wilderness* continue de « faire rage » (Nelson & Callicott, 2008 ; Callicott & Nelson, 1998 ; Cronon, 2009 ; Wuerthner et al., 2014). Ce débat a également pris la forme de « *parks vs. people* » avec des positions actualisées (Minteer & Miller, 2011 : 945 ; Adams & Hutton, 2007 ; Brockington et al., 2008), ou contribué à la réflexion sur la valeur de la nature, intrinsèque ou instrumentale, toujours présente dans la littérature relative à la protection de la nature (Chan et al., 2016 ; Pearson, 2016 ; voir chap. 2, sect. 5.1.).

Pour ce qui nous intéresse à ce stade, la présentation de ce débat nous permet de mettre en évidence plusieurs aspects utiles pour cadrer et comprendre comment se construit la protection de la nature. Classique dans la littérature sur la pensée de la protection de la nature, nous allons également y apporter un regard novateur en le relisant au prisme du rôle joué par la « ville ».

1.2. Un débat toujours d'actualité

1.2.1. Derrière le débat préservationnisme-conservationnisme, la question de la relation nature-société

Ce débat nous permet de mettre en lumière les questions fondamentales au centre du projet de protection de la nature. Dans les deux postures, l'enjeu consiste à trouver un moyen de rendre compatible le développement des sociétés humaines avec la protection de la nature.

Pour le conservationnisme d'abord, relevons que l'interprétation de la position tenue par Pinchot peut prêter à confusion, mettant le doigt sur un aspect essentiel. La philosophe Virginie Maris estime par exemple que pour Pinchot, « la nature sauvage était avant tout un manque à gagner, l'objectif de la conservation n'étant pas seulement de permettre la pérennité des ressources naturelles, mais également d'en assurer une production et une exploitation maximale » (2010 : 34). Pinchot aurait donc envisagé la nature « de façon strictement instrumentale » (ibid.). Il aurait considéré qu'il n'y a sur cette

¹⁵ Nous utiliserons dorénavant cette distinction terminologique pour qualifier ces deux courants de pensée de la protection de la nature, soit le « préservationnisme » qui implique une mise en réserve de la nature sauvage ou de la *wilderness* pour les protéger des activités humaines, et le « conservationnisme » où la nature est considérée comme une ressource naturelle pour soutenir les besoins d'une population humaine.

¹⁶ Le *Wilderness Act* est un cadre légal fédéral américain pour la protection de la nature. La *wilderness* y est définie comme « un lieu, par opposition aux espaces dominés par les hommes et leurs activités, [...] où la terre et sa communauté de vie ne sont point entravés par l'homme, où l'homme lui-même n'est qu'un visiteur de passage » (*Wilderness Act*, Section 2, art. c (Notre traduction.)). (Disponible : <http://www.wilderness.net/index.cfm?fuse=NWPS&sec=legisAc>).

¹⁷ Comme nous le détaillons plus loin, ce conflit fut particulièrement présent dans les années 1950. Pour le moment, relevons simplement qu'il déboucha sur un changement de nom de l'organisation.

terre « que des hommes et des ressources » (Pinchot, 1947, in *ibid.*). Cette vision d'un conservationnisme radical est alors critiquée par l'auteure pour ne considérer la nature que comme un « objet » mis au service des intérêts humains. Elle incarnerait la domination du social sur une nature-objet, et créerait une forte opposition entre l'humain et la nature. Catherine Larrère fait quant à elle une lecture plus nuancée du conservationnisme pinchotien (2006b). Pour la philosophe, Pinchot serait à l'origine de la notion de durabilité en promouvant une gestion « rationnelle » des ressources naturelles sur le long terme (*ibid.* : 10). Concerné par la gestion des forêts (et non de la nature sauvage), Pinchot « tenait à assurer le renouvellement de ressources disponibles pour le développement national en pratiquant une gestion rationnelle des peuplements forestiers, informée par des connaissances scientifiques » (*ibid.*). Pour Larrère, Pinchot dénonçait le « mauvais usage » de la forêt et « l'égoïsme à courte vue » de certains exploitants pour leurs intérêts personnels (*ibid.*). En défendant la conservation pour « le plus grand bien pour le plus grand nombre pour la plus longue période », Pinchot aurait donc tenu un « raisonnement utilitariste » avec une « finalité [...] économique » (*ibid.*). Mais précise la philosophe, ceci n'empêcherait pas de défendre « le “wise use”, “l'utilisation avisée” des forêts, afin d'en ménager durablement les ressources » (*ibid.*).

Il y a donc un gradient de degré à distinguer au sein du conservationnisme entre une position radicale qui s'inscrirait dans une vision strictement utilitariste de la nature sans se préoccuper de son sort ; et une autre, plus nuancée, qui serait soucieuse de protéger la nature à long terme afin de garantir son utilisation. Mais comment concrètement mettre en place une utilisation durable de la nature pour le bien-être humain sur le long terme et à l'échelle mondiale ? La réalisation de ce projet nécessite de trouver la limite qui consisterait à n'utiliser que la part des ressources qui n'atteindrait pas les stocks. La recherche de cette limite imposerait alors de trouver un équilibre subtil et évolutif entre les besoins humains et ceux de la nature. Cette position repose donc sur l'hypothèse que les sociétés humaines seraient capables de faire la distinction entre les flux et le stock de ressources, de s'organiser collectivement pour en respecter la limite et que chacun puisse en tirer les avantages de façon égale. Si cette position a le mérite de reconnaître aux sociétés humaines la capacité à internaliser la nature, elle pose toutefois de nombreuses questions pratiques. Ce projet est en effet difficile à définir, socialement et politiquement, et engendre d'innombrables problèmes de mise en œuvre. Il est également difficile à définir scientifiquement car de nombreuses incertitudes existent sur le fonctionnement de la nature, sur les interactions entre les différents éléments et échelles de la diversité biologique, accentuées encore dans le contexte des changements globaux¹⁸ et des perturbations anthropiques (Lévêque, 2013 ; Devictor, 2014 ; Godet, 2015).

Le projet conservationniste interpelle donc les sociétés humaines sur leur capacité à mettre en œuvre une utilisation « raisonnable » et « durable » des ressources naturelles. Le préservationnisme à l'inverse, en voulant sanctuariser la nature, nierait cette capacité des sociétés humaines à internaliser la nature. La vision préservationniste de Muir suggère que la société et la nature étaient pleinement compatibles avant l'apparition de la société industrielle moderne. Mais dans les conditions des sociétés urbaines et industrielles contemporaines, la compatibilité ne serait possible que par une délimitation stricte des espaces de la nature et de la société. De même que pour le conservationnisme, le projet de cette délimitation suppose de pouvoir identifier quels sont les espaces essentiels à la nature pour garantir son fonctionnement (leur volume, leur surface, leur connexion), et que ces surfaces puissent être préservées sans atteindre aux populations humaines. Cette délimitation sous-tendrait donc une forte mise en opposition spatiale entre la nature et la société. Mais au même titre que pour le conservationnisme, il est également possible de nuancer la position préservationniste à partir de la notion d'aire protégée.

¹⁸ Pour Godet (2015), les changements globaux font référence aux changements climatiques, d'occupation du sol et d'aire de répartition des espèces. On peut également évoquer les perturbations des cycles biogéochimiques, comme celui de l'azote ou de l'eau.

La vision préservationniste de Muir peut être considérée comme radicale dans la mesure où elle se fonde sur une mise en réserve stricte de la nature d'où l'homme est exclu. La mise en réserve d'aires strictement protégées a été et est encore vigoureusement critiquée pour ses conséquences sociales, économiques, écologiques et impérialistes vis-à-vis des populations locales (Adams et al., 2004 ; Brockington & Igoe, 2006 ; Brockington et al., 2008 ; Wilshusen et al., 2002). Mais le concept d'aire protégée peut également être appliqué de façon moins radicale. Le terme peut faire référence à des espaces dans lesquels les humains peuvent cohabiter avec la nature (Naughton-Treves et al., 2005). Comme nous le verrons plus en détail¹⁹, l'UICN a par exemple désigné une classification de six catégories d'aires protégées (Dudley – UICN, 2008), allant de zones naturelles refuges pour la biodiversité à des zones multi-usages qui peuvent protéger un paysage façonné par l'homme ou des zones à forte présence humaines (Devictor, 2015). Pour ces dernières, l'outil des « réserves de biosphère » développé par le Programme MAB de l'UNESCO, qui constitue l'une de nos études de cas, en représente un bon exemple.

Dans des conditions et des contextes spécifiques, certaines aires protégées ont fait leurs preuves avec des résultats positifs pour la biodiversité et les populations locales (Oldekop et al., 2016 ; Wittemyer et al., 2008). En France par exemple, certaines réserves naturelles intègrent une multifonctionnalité de pratiques et doivent appliquer les principes de « solidarité écologique » entre les territoires protégés et non protégés inscrit dans la loi française sur les parcs nationaux (Mathevet et al., 2010 ; voir aussi Therville, 2013). Aussi contesté que puisse être cet outil de manière générale, notamment sur son efficacité écologique globale qui reste difficile à évaluer, des nuances pourraient donc être également apportées (Devictor, 2015). Les aires protégées peuvent par exemple constituer une manière d'obliger une limitation de l'utilisation des ressources naturelles, notamment nécessaire pour protéger les stocks et permettre leur renouvellement afin de répondre aux ambitions du projet conservationniste. Le principe de « sécurisation d'espaces de nature » reste d'ailleurs une politique majeure du projet international de protection de la nature (Devictor, 2015 : 218). Selon les Objectifs de Aichi de la Convention sur la diversité biologique adoptés par les 193 Parties en 2010, la surface mondiale des aires protégées terrestres devrait atteindre 17% en 2020 (SCDB, 2014). Mais à nouveau comment évaluer la quantité de nature à protéger (surface et volume) pour garantir la durabilité de ses processus ? Cette question cruciale est trop souvent omise dans les recommandations pour les aires protégées pouvant laisser planer le doute sur leur pertinence et efficacité. En effet, alors que la population mondiale ne cesse de croître, comment garantir la protection suffisante des espaces naturels nécessaire à leur maintien à long terme et s'assurer de leur mise en connexion vitale sans défavoriser certaines populations humaines ? Comment défendre la mise en protection d'aires protégées sans produire un conflit improductif entre les intérêts humains et naturels ? Le projet préservationniste même nuancé soulève donc lui aussi de nombreuses questions délicates pour sa mise en pratique. Nous avons ainsi montré que pour les deux projets, la question se joue sur la manière de penser, de caractériser et d'appliquer la relation entre les sociétés humaines et la nature, et sur la mise en balance de leurs « besoins » réciproques. La présentation des divergences entre les projets préservationnistes et conservationnistes nous permet également de mettre en avant le rôle spécifique que représente la ville dans ce cadre.

1.2.2. La ville, symbole des divergences et de la territorialisation des conflits d'intérêt

Dans le débat entre les préservationnistes et les conservationnistes, la ville joue un rôle particulier. D'un côté, les opposants au barrage défendent la préservation de la vallée où la nature possède des valeurs supérieures par rapport aux besoins de la ville qui peut trouver cette ressource ailleurs même si le coût est beaucoup plus élevé. De l'autre, les besoins pour le développement de la ville de San Francisco sont défendus avant tout, quitte à construire un barrage dans un parc naturel national.

¹⁹ Voir Chap. 6 ; sect. 1.1.3.

Selon l'historien de l'environnement William Cronon (2009), ce débat aurait été impensable 50 ans plus tôt. Toute avancée de la maîtrise technique de la nature au profit d'une amélioration du cadre de vie ou du bien-être humain aurait constitué un progrès et un acte hautement valorisé. Dans une certaine mesure, l'idée de *wilderness* apparaît lorsque les besoins d'approvisionnement d'une population urbaine croissante se matérialisent au-delà des frontières administratives urbaines symbolisés par l'emprise spatiale du barrage. Le changement de perception se concrétise face aux besoins en ressources naturelles nécessaires au développement urbain en plein essor. La ville peut alors représenter le lieu où s'inscrit le développement et le progrès de la civilisation moderne dans la pensée occidentale. Elle incarne symboliquement le lieu où s'exercent les tensions entre les besoins humains et ceux de la nature (même si ces derniers sont identifiés par les humains et donc indirectement pour eux). Si pour certains, la ville représente un progrès qui n'est pas questionné, la vision et les sentiments pour la nature de Muir l'amène à esquisser une critique du modèle socio-économique basé sur l'exploitation de la nature incarnée notamment par le besoin d'espace de la ville. C'est donc par la confrontation des intérêts d'une ville à ceux de la nature que se façonne un débat fondamental au sein de la pensée environnementale.

1.2.3. Envisager la protection de la nature par la réconciliation de la relation ville-nature

Cette section introductive nous a permis de montrer que dans le champ de la protection de la nature, les objectifs et les positions peuvent avoir des effets pratiques totalement opposés. Les différentes positions dépendent de la manière dont est pensée la nature. Pour Pinchot par exemple, la nature est avant tout une ressource, tandis que la nature de Muir est vierge et sauvage. Ces considérations invitent alors à porter l'attention sur les *représentations* de la nature et l'usage des termes employés dans les discours (conservation ou préservation par exemple)²⁰. Ces aspects feront l'objet de notre chapitre 2. Nous développerons les approches constructivistes qui nous permettront de comprendre d'une part quels sont les enjeux qui se cachent derrière la « construction » des représentations sociales de la nature, et d'autre part sur les moyens pour les analyser dans le discours des acteurs.

Ici nous voudrions insister sur le fait que les enjeux du projet de protection de la nature portent sur la formulation des objectifs à atteindre (quelles natures protéger, pour qui, pourquoi ?), qui dépendent eux-mêmes de questions épistémologiques, politiques, sociales et éthiques relatives à la relation nature-société (Bergandi & Blandin, 2012). Le Tableau 2 résume les deux positions identifiées et leurs principaux points de discordes dans leur vision volontairement exagérée ou radicale afin d'aider le lecteur à se repérer. Aucun de ces deux modèles de protection de la nature ne semble assez satisfaisant ni opérationnel comme tel. Le préservationnisme ne permet pas d'intégrer les problèmes environnementaux liés aux activités humaines, comme ceux que représente l'urbanisation. Tandis que le conservationnisme de Pinchot montre également ses limites dans la rationalité de l'exploitation des ressources naturelles, et la mise en balance d'autres intérêts. De plus, dans leurs versions radicales, ils entretiennent l'opposition entre la nature et l'humain (sa culture, ses sociétés et ses villes), ce qui n'a pas plus de sens pour préserver strictement une nature asociale que pour défendre une supériorité humaine sur le monde naturel.

Ces deux courants et leurs divergences font pourtant toujours l'objet de forts débats au sein de la communauté scientifique et de celle des professionnels de la protection de la nature (Kopnina et al.,

²⁰ Les significations différentes des termes employés pour désigner la nature (*ressource*, *wilderness*) ou un projet de protection (préservationnisme, conservationnisme) sont propices à la confusion. La confusion provient également d'une ambiguïté potentielle entre les traductions françaises et anglaises des termes « conservation » et « preservation ». Dans les travaux anglophones contemporains, la distinction française préservationnisme-conservationnisme est parfois désignée par les termes de « *traditionnal conservation* » pour évoquer le préservationnisme, et de « *new conservation* » pour parler de la posture radicale du conservationnisme qui veut maximiser la gestion des ressources naturelles et faire le deuil de la nature sauvage (Kopnina et al., 2018).

2018 ; Mace, 2014 ; Sandbrook, 2015). Leur mise à jour nous paraît donc importante, sans toutefois être suffisante du fait de leurs nombreuses ambiguïtés.

Dans un contexte incertain, les questions environnementales relatives aux villes viennent accentuer encore les difficultés pour se positionner et promouvoir des solutions intégratives. L'urbanisation mondiale contemporaine est un enjeu qui intensifie la question du conflit d'usage du territoire entre les intérêts des sociétés humaines et ceux pour la nature. La question de la ville représente donc dans ce contexte un enjeu symbolique et matériel particulier. Les villes rassemblent les enjeux sociaux et environnementaux, et soulèvent des questions politiques et éthiques auxquelles il nous faut apporter des réponses. Si nous parvenons à formuler et apporter des réponses pour les questions environnementales et sociales que posent les villes, nous devrions parvenir à trouver comment habiter et vivre en adéquation avec la nature en appliquant les principes de la justice écologique et sociale. Nous supposons en effet que l'intégration de la question de la ville en relation avec la nature à protéger nous permettrait d'éclairer le projet de protection la nature d'un regard novateur.

	Préservationnisme	Conservationnisme
Représentation de la nature	<i>Wilderness</i> , nature sauvage	Ressource naturelle
Valeurs / fonctions de la nature	Spirituelle, relationnelle, affective, esthétique	Instrumentale
Posture morale	Écocentrisme (et pour l'heure théocentrisme)	Anthropocentrisme
Diagnostic / problème environnemental	Croissance industrielle, économique et urbaine : les sociétés humaines modernes sont une menace	Mauvaise gestion des stocks de ressources
Enjeux	Préserver la <i>wilderness</i> du développement	Garantir les stocks des ressources naturelles et leur meilleure utilisation
Outils de protection	Mise en réserve, aires protégées	Gestion raisonnée des ressources
Relation ville – nature	La nature est menacée par les besoins en ressources concentrés dans les villes. La ville incarne le lieu de la civilisation et du développement économique qui menace la nature.	La nature fournit les ressources nécessaires pour approvisionner les villes afin de garantir et d'améliorer le bien-être de la population et le développement.

Tableau 2 : Les deux courants classiques de la protection de la nature et leurs points de discorde (Source : auteure).

Afin de circonscrire notre sujet encore trop large à ce stade, nous allons poursuivre ce premier chapitre sur la définition de la ville et présenter les travaux qui portent sur la relation ville-nature. Nous consacrerons ensuite le chapitre 2 à la pensée de la nature que nous abordons par le constructivisme.

2. Penser la ville

2.1. La ville, des définitions

Le mot « ville » en français tire son origine étymologique du latin *villa*, « un établissement rural autarcique qui a souvent constitué le noyau des cités médiévales » (Choay, 2006 : 168). Cette origine rappelle le lien initial fort entre l'établissement humain et son environnement rural à travers l'activité agricole (Bairoch, 1985 ; Mumford, 2011). Elle est rejointe par la définition de la culture antique romaine, où la ville est « une union indissociable » entre *urbs*, le territoire physique de la ville, et *civitas*, la communauté des citoyens qui l'habitent (Choay, 2006 : 168 ; Williams, 1983). La ville et son environnement rural et/ou naturel entretiennent aux origines une relation étroite, « une union indissociable ». La ville est à la fois une forme spatiale et un objet social.

La ville est aujourd'hui pour le sens commun d'abord un « [m]ilieu géographique et social formé par une réunion organique et relativement considérable de constructions et dont les habitants travaillent, pour la plupart, à l'intérieur de l'agglomération, au commerce, à l'industrie, à l'administration » (Le Robert, 2008 : 2728). Elle correspond ensuite à « [l]a vie, les habitudes sociales dans une grande ville (opposé à *la campagne, la terre*) », et enfin elle fait référence aux « habitants de la ville » (ibid. (accentuation originale)). Ces définitions pointent la ville comme un objet à la fois spatial et social, où les modes de vies urbains sont « opposé[s] à la campagne, la terre », suggérant que le lien relationnel avec la *nature* (l'environnement, la campagne) est aujourd'hui un critère d'identification et de différenciation déterminant pour définir la ville. Elle n'est pas, ni la campagne ni la nature. Il y a donc eu un glissement entre les définitions de la première ville indissociable de son environnement agricole et celle de la ville contemporaine qui s'en distingue au point de s'y opposer. Ce glissement est en effet lié à la pensée moderne qui a séparé et opposé « nature » et « société », opposition que nous allons préciser dans la suite de cette section 2.

Dans les années 1930, Louis Wirth, un sociologue de l'École de Chicago, délimite les contours de la ville par la coexistence spatiale de trois propriétés : une grande taille de population, une densité de population élevée, et un haut niveau d'hétérogénéité démographique (Wirth, 1969 [1937], in Brenner, 2013). Cette définition basée sur la taille et la « forme » de la population a entraîné des définitions institutionnalisées et administratives basées généralement sur ces critères et qui varient grandement entre les États²¹.

Mais ces critères ne disent rien sur les processus internes constituant d'une ville, les aspects socioculturels, économiques et écologiques. Ils ne disent également rien sur le contexte plus large d'implantation d'une ville dans son environnement naturel, ses limites et ses relations avec d'autres types d'espaces ou de villes. Par exemple, une ville proche d'un grand centre urbain influencée par ce pôle urbain supérieur et absorbée dans l'aire urbaine de l'agglomération ne pourrait être décrite de la même manière qu'une ville a priori comparable, de même taille, mais implantée dans une zone rurale

²¹ Par exemple, en Suisse, depuis 2015, une ville est une commune qui possède « une zone centrale, détectée sur la base d'une trame régulière, présentant une haute densité de population, de places de travail et de nuitées dans l'hôtellerie converties. Dans cette zone centrale se trouvent au moins 12 000 HEN (= somme des habitants, place de travail et nuitées dans l'hôtellerie converties) » (OFS & UVS, 2017 : 7). Cette définition privilégie la densité urbaine, le nombre de personnes actives et le nombre de nuitée pour définir une ville, et non le nombre d'habitant (afin d'éviter que des communes rurales très peuplées issues de fusions de communes se retrouvent considérées comme ville). Alors qu'en France, une ville (ou une « unité urbaine ») est « une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants » (INSEE, en ligne : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1501>, consulté le 15.01.2018.). Cette variation de définitions statistiques entre État est notamment à garder en tête dans les statistiques mondiales de populations urbaines réalisée par l'ONU (UN, 2015).

étendue (Houghton et Hunter, 2003). Le site, le contexte d'implantation, les relations avec l'extérieur sont des critères également constitutifs.

La ville est habitée et territorialisée. En tant qu'objet social et spatial, la compréhension de la ville devrait tenir compte des aspects sociaux internes comme des relations qui la caractérisent avec l'extérieur. Afin de cadrer la ville en incorporant ces deux notions, il faut tenir compte de son histoire sociale et naturelle, car les villes, de leur émergence au néolithique à notre époque contemporaine, ont connu de très nombreuses transformations (Mumford, 2011 ; Bairoch, 1985). De la ville médiévale aux villes industrielles, puis postindustrielles de services, comment comprendre et définir la ville contemporaine sans la découpler de son environnement, de la nature, ou de ses composantes socio-spatiales ?

L'histoire est d'ailleurs tout aussi importante pour comprendre l'idée de nature : « [a]ny full history of the uses of nature would be a history of a large part of human thought²² » (Williams, 1983 : 221). Ce qui importe avec les termes englobants et polysémiques comme ceux de « nature » ou de « ville », c'est tout autant leur histoire sociale que leur sens contemporain. De plus, l'importance de la temporalité de la ville est également forte pour les réflexions environnementales contemporaines. L'ensemble des villes mondiales selon les pronostics des Nations Unies (UN, 2015) devraient continuer à croître, particulièrement en Asie et Afrique. D'ici 2030, plus de 60% des terres qui deviendront urbaines ne sont pas encore construites (SCDB, 2012), ce qui invite à réfléchir sur les façons et les moyens de produire cette nouvelle croissance urbaine. En outre, les grands accords signés récemment ont des objectifs qui portent sur les décennies à venir. Par exemple lors des conférences comme Habitat III en octobre 2016, la communauté internationale a défini les orientations des grandes tendances pour 2030 et 2050. Les connaissances et les représentations du monde sur lesquelles elle se base pour penser la problématique environnementale des villes risquent d'être déterminantes pour plusieurs décennies. De plus, une ville est un environnement bâti intrinsèquement destiné à durer, au moins pour quelques générations. Ce bâti existant doit pouvoir être combiné avec les objectifs et les contraintes environnementales contemporaines. Il est donc possible de comprendre la ville comme un héritage matériel et bâti avec lequel il faut inévitablement composer, tout comme il est nécessaire de penser les façons contemporaines et futures de bâtir, lesquelles influenceront plusieurs générations à venir. Ainsi, rendre compte de l'histoire de la ville et de sa relation avec la nature est éclairant pour comprendre le regard posé sur elle aujourd'hui²³.

2.2. Comprendre le lien historique entre la ville et la nature

2.2.1. Aux origines, des villes intrinsèquement liées à la nature environnante

Les origines de la ville sont fortement en lien avec celles de l'agriculture²⁴. Pour Bairoch, l'agriculture aurait été une condition nécessaire pour permettre la sédentarisation et l'alimentation d'une certaine

²² « Toute histoire complète des utilisations de la nature serait une histoire d'une grande partie de la pensée humaine » (Williams, 1983 : 221). Notre traduction.

²³ Nous utilisons ici le terme de *nature* dans un sens volontairement très large, pour éviter toute catégorisation trop anticipée. Nous approfondirons l'enjeu de la définition de la nature notamment pour comprendre le projet de sa protection au chapitre 2.

²⁴ Pour certains, l'apparition de l'agriculture au néolithique aurait permis l'émergence de la ville (Bairoch, 1985 ; Mumford, 2011). Pour d'autres, c'est l'apparition de la ville et du commerce qui aurait permis l'agriculture (Jacobs, 1969, in Short, 2000 : 18). Par exemple, Lefebvre (1970 : 15-16) suggère que « la représentation suivant laquelle la campagne cultivée, le village et la civilisation paysanne auraient lentement secrété la réalité urbaine, cette représentation correspond à une idéologie. [...] On peut fort bien soutenir le contraire. L'agriculture n'a dépassé la cueillette, ne s'est constituée comme telle, que sous l'impulsion (autoritaire) de centres urbains, occupés généralement par des conquérants habiles, devenus protecteurs,

densité de population (1985). Les villes auraient ainsi émergé dès lors que l'agriculture était assez productive pour libérer des forces de travail. Les surplus de la production agricole auraient permis de nourrir une population, ainsi libérée pour exercer d'autres types d'activités, dont les échanges commerciaux des surplus entre villes. Ces échanges auraient amené le développement de population à distance des lieux de production agricole et d'autres types d'activités économiques. Les villes sont donc les lieux où s'exercent une activité économique diversifiée non exclusivement agricole, lieux d'échange et de commerce, qui deviendront la « ville marchande » à la fin du Moyen Âge « dans l'Occident européen » (Lefebvre, 1970).

Pour Mumford, l'apparition de l'agriculture au néolithique a nécessité la sédentarisation pour en maîtriser le suivi (2011). Cela a donné lieu au développement du village et de la vie villageoise qui seraient restés sous cette forme pendant des siècles. La transformation du grand bourg rural en cité ne s'explique pas uniquement par l'accroissement de la population et la diversification des métiers. Elle serait expliquée par l'apparition de la royauté et du pouvoir religieux qui provoquèrent une « révolution urbaine » (ibid. : 37). Cette apparition de la « citadelle – “petite cité” – allait dominer le village et transformer de fond en comble son humble façon de vivre » (ibid. : 42). À noter que l'apparition des premières villes ne se serait faite que dans une aire géographique restreinte, à savoir dans les vallées fluviales du Nil, du Tigre et de l'Euphrate, de l'Indus et du fleuve Jaune, alors que « les villages seraient apparus en tous lieux où il existe des possibilités de cultures et d'élevage » (ibid. : 68). Ainsi le caractère particulier des cités comme une « énorme concentration de puissance, de richesse et d'énergie [...] n'a pu se former à l'origine que dans les conditions exceptionnellement favorables de quelques bassins fluviaux » (ibid.). Cela confirme l'importance du lien entre l'environnement naturel et la ville comme condition nécessaire à son développement, ainsi que celle du lien entre la nature (conditions naturelles) et l'agriculture. C'est pour Mumford le premier stade de « l'histoire naturelle de l'urbanisation »²⁵. Cette première étape est caractérisée par la « coopération », car la ville s'apparenterait plus à un village basé sur un équilibre entre la production agricole et la population urbaine (Mumford, 1956 : §18). L'approvisionnement local en alimentation et en eau occupe la majorité de la population et confine la croissance des villes en fonction des moyens de transport et de la productivité agricole à disposition (Mumford, 1956, 2011). Depuis son origine, la ville suppose donc la campagne, par une relation forte entre les deux milieux : « urban and rural, city and country, are one thing, not two things²⁶ » écrit Mumford (1956 : §2).

Ce lien fort entre la ville et la campagne aurait été altéré à partir de la révolution industrielle au XIX^e siècle, bien que son équilibre se soit progressivement modifié dès le XVI^e siècle.

2.2.2. Penser et caractériser la rupture entre la ville et la nature

De manière générale, et bien que plusieurs thèses soient avancées, les croissances de la surface des villes et de la population urbaine sont restées limitées avant le XIX^e siècle par rapport à ce qu'elles vont connaître ensuite. Plusieurs « limites »²⁷ auraient restreint l'expansion des villes selon Mumford : une limite « nutritionnelle » fixée par l'approvisionnement en eau et en nourriture ; une limite « militaire »

exploiteurs et oppresseurs, c'est-à-dire administrateurs, fondateurs d'un État ou d'une ébauche d'État. La *ville politique* accompagne ou suit de près l'établissement d'une vie sociale organisée, de l'agriculture et du village ».

²⁵ Dans *The natural history of urbanization* (1956), *La cité à travers l'histoire* (2011 [1961]) et préalablement dans *The Culture of Cities* (1938), Lewis Mumford contribue à faire de la ville un sujet de recherche en histoire en attirant l'attention sur le rôle joué par les villes dans le développement de la culture humaine (Miller, 1992).

²⁶ « ... l'urbain et le rural, la ville et la campagne, sont une chose, et non deux choses » (Mumford, 1956 : §2). Notre traduction.

²⁷ Mumford se sert du concept de « limite naturelle » comparable à la croissance d'un organisme ou d'une organisation qu'il emprunte à la pensée antique grecque. Elle a déjà été associée à la ville dans les travaux de Howard avec son projet de « Garden cities of Tomorrow » (Mumford, 2011 : 515). Howard chiffre d'ailleurs la limite de la taille de la cité-jardin à une population de 30'000 habitants (voir ci-dessous, sect. 3.1.).

due aux murs d'enceinte de protection et des fortifications ; une limite de « mobilité » provoquée par la faible vitesse des moyens de transport disponibles, et une limite de « puissance » induite par une production limitée par le nombre de sites de production d'énergie hydraulique et par le peu de rentabilité des autres sources comme la force animale ou l'énergie éolienne (1956 : §21). De même, Harvey estime que jusqu'en 1800 l'« empreinte » de l'urbanisation est restée très « faible » (1996a : 411). Pour lui, jusqu'au XVI et XVII^e siècle, le développement des « villes médiévales », des plus importantes aux plus petites, s'appuie sur une « relation métabolique spécifique » avec les campagnes productives qui les soutiennent (Harvey, 1996b : 44). Les villes « were forced to be “sustainable” [...], because they had to be²⁸ » (ibid.).

On peut néanmoins nuancer l'idée que les villes préindustrielles étaient sans distinction circonscrites par les limites qu'elles auraient naturellement respectées. Par exemple, la ville antique de Rome qui compterait quelques centaines de milliers d'habitants, se serait effondrée aussi²⁹ à cause de l'enjeu d'approvisionnement en ressources pour nourrir sa population, même si les avancées techniques comme l'aqueduc ont par exemple permis de faire acheminer de l'eau sur de très longues distances (voir Fedeli, 2005). Par ailleurs, Mumford estime que l'association étroite entre la croissance urbaine et la production alimentaire a déterminé la relation de la ville avec son environnement local beaucoup plus longtemps qu'il n'y paraît. Pour le montrer, il s'appuie entre autres sur les travaux de Kropotkine dans *Fields, Factories and Workshops* (1899). Celui-ci estime que jusqu'au milieu du XIX^e siècle, la grande majorité des fruits et légumes consommés à New York et Paris provenait de leurs périphéries immédiates (Mumford, 1956).

Il nous faut alors apporter une distinction importante au sujet de la séparation entre la ville et la campagne – ou la nature – : la différence entre une rupture matérielle des liens physiques entre la ville et la campagne, et les représentations de cette rupture. Comme le montre Cronon, ce sont les représentations des liens entre la ville et la campagne qui ont été pensées en rupture au XIX^e siècle (1991). Les liens eux se sont transformés, mais n'ont pas cessé d'exister. Dans *Nature's Metropolis. Chicago and the Great West*, Cronon analyse les interactions historiques du développement de la métropole de Chicago³⁰ avec ses campagnes environnantes, ses « hinterlands » (1991). Son but est de comprendre la place de la ville dans la nature. Il montre comment l'urbanisation rapide de Chicago durant le XIX^e siècle est corrélée à une augmentation de son emprise spatiale sur tout le *Great West* américain. L'augmentation des besoins en ressources (bois, viande) de Chicago a amené à développer des dispositifs techniques qui ont transformé les manières de produire ces biens sur une vaste étendue du territoire américain.

Cronon considère que durant cette même période s'est produit un changement culturel chez les Américains qui ont dès lors perçu la ville et la campagne comme séparées l'une de l'autre. Son analyse part du constat que les transformations qui ont lieu dans l'espace urbain – les rues, les immeubles, les parcs – sont considérées comme « non-naturelles », alors que celles effectuées dans les campagnes – la ferme, le bois, les champs – seraient considérées comme « naturelles ». Mais à partir de quel moment la ville de Chicago aurait cessé de faire partie de la nature ? Son analyse met en évidence les « processus de co-construction des villes et de leurs hinterlands » remettant ainsi en cause l'idée d'une

²⁸ Les villes « ont été forcées d'être “durables”, parce qu'il fallait qu'elles le soient » (Harvey, 1996b : 44). Notre traduction.

²⁹ Pour Mumford, Rome se serait effondré à cause des excès politiques de ses dirigeants, des défaillances des fonctions et de « la perte de contrôle des mécanismes sociaux et économiques » (2011 : 326).

³⁰ La ville américaine de Chicago a connu un boom de croissance gigantesque durant le XIX^e siècle à la révolution industrielle: « No other city in America had ever grown so large so quickly ; none had so rapidly overwhelmed the countryside around it to create so urban a world » (Cronon, 1991 : 9) . Petite ville-commune en 1830, elle compte un million d'habitant en 1890 et plus de trois millions 40 ans plus tard en 1920. Ayant bénéficié des progrès des techniques et de l'afflux de main d'œuvre de l'émigration et des campagnes, en 1920, Chicago représente le plus grand nœud de voie ferrée américain et l'un des plus grands centres économiques et industriels des États-Unis. La ville sera également un laboratoire d'étude en écologie urbaine à l'origine de l'« École de Chicago » (voir plus bas, sect. 3.2).

opposition entre le rural et l'urbain (Locher & Quenet, 2009 : 31). Plus encore, en procédant par une analogie de la relation ville-campagne à celle de nature-société, il postule que leur mise en opposition engendre des incohérences et des ambivalences infructueuses, mais aussi immorales car inégalitaires sur les considérations mutuelles entre urbains et ruraux (Cronon, 1991 : 341-369). Que la dichotomie soit entretenue pour défendre la ville comme l'apologie du pouvoir et du progrès humain par rapport à une nature menaçante et malsaine à dominer, ou à l'inverse, pour critiquer la ville comme la décadence sociale et immorale par rapport à une nature sauvage réifiée à travers le mode de vie pastoral, la mise en opposition est contre productive (Cronon, 1991 ; Williams, 1973). Surtout, elle empêche à la fois de comprendre la ville, mais aussi la nature, car en les pensant comme des catégories homogènes et distinctes l'une de l'autre, les liens et les relations qui participent à leur essence, ainsi que les humains qui y évoluent, sont rendus invisibles. L'idée de leur séparation peut donc avoir des conséquences matérielles importantes.

Par ailleurs, il est important de préciser que nous ne prétendons pas que toutes les villes pré-industrielles auraient respecté leurs limites naturelles et leurs relations de réciprocité avec leurs natures, comme nous l'avons évoqué avec l'effondrement de la ville de Rome. D'ailleurs, l'intérêt pour les questions écologiques liées à la ville serait apparu « dès les premières concentrations urbaines », avec des réflexions pratiques menées essentiellement à l'échelle locale (Emelianoff, 2000 : 86). Les préoccupations auraient concerné les questions hygiénistes et sanitaires (gestion de l'eau et des déchets, égouts), mais également « l'utilisation précautionneuse des ressources, la végétalisation de la ville ou la régulation du microclimat urbain » (ibid.). Les réflexions écologiques intra-urbaines liées aux inquiétudes hygiénistes ne prendront toutefois elles aussi réellement corps qu'au XIX^e siècle, en réponse aux conséquences de la croissance des villes à l'ère industrielle (Emelianoff, 2000 ; Paquot, 2004).

2.2.3. Modernité, révolution industrielle et capitalisme, la transformation de la relation ville-nature

Un nouveau stade d'urbanisation apparaît au XIX^e siècle avec la révolution industrielle (Mumford, 2011 ; Choay, 2011 ; Harvey, 1996b). En Occident, le développement des techniques (transports, communications, métallurgie, vapeur, charbon, acier), l'industrialisation de la production des biens, la croissance démographique, l'apparition du capitalisme industriel, l'expansion et l'intensification des réseaux de villes et la globalisation entraînent un bouleversement sans précédent des relations entre la ville et son environnement. Ces critères inter-reliés transforment la ville de plusieurs manières et engendrent une explosion de la croissance des villes.

Les techniques ont joué un grand rôle dans la mutation des villes européennes et Nord américaines (Choay, 2006 ; Mumford, 2011). Les technologies des télécommunications couplées à celles des transports ont permis l'étalement et la diffusion du bâti (Choay, 2006 ; Mumford, 2011). Depuis le XVI^e siècle, les révolutions dans les transports et les communications ont en effet engendré des changements profonds sur l'organisation de l'espace intra- et inter-urbain en ouvrant des nouvelles possibilités aux processus d'urbanisation (Harvey, 1996, voir aussi Bretagnolle, 2009). Par exemple, le chemin de fer, « en faisant accéder la société occidentale à une mobilité de masse sans précédent, est devenu le plus puissant facteur de densification des villes » (Choay, 2006 : 173). Tandis que le tramway, puis l'automobile, ont permis le développement et l'étalement de la ville, dont l'essor des banlieues américaines pour répondre à l'idéal de calme, de campagne et de nature des citoyens aisés face au désordre urbain (Mumford, 2011 ; Harvey, 1996a). Les progrès techniques de la construction, avec les nouveaux matériaux (acier, béton, verre) et les équipements mécaniques et électriques, « ont permis de densifier le tissu urbain en généralisant la construction en hauteur (ascenseur) » et de libérer les

bâtiments de contraintes d'implantation et de dimensionnement, ce qui a permis l'étalement périphérique de la ville (Choay, 2006 : 172-3).

La révolution industrielle provoque également des « concentrations démographiques sans précédent » qui vont s'accompagner d'« une mutation de l'espace urbain » exprimée à la fois dans la structure de la ville et son étendue (Choay, 2011 : 42). Les « nouveaux impératifs économiques » amènent à « transformer l'agglomération en un instrument efficace de production et de consommation » (ibid. : 43). Les facteurs démographiques vont également bouleverser la ville préindustrielle européenne : « croissance, massification, flux, eux-mêmes conditionnés par les progrès de l'hygiène et de l'épidémiologie et par l'exode rural » (Choay, 2006 : 171). Cette croissance de nouvelle population qui vient habiter la ville vient soutenir les deux mouvements parallèles de la densification de la ville et de son étalement.

Pour David Harvey, ces nouvelles vagues de technologies générées par le « complexe militaro-industriel » du capitalisme naissant sont venues bouleverser les formes d'organisations urbaines, et rompre l'équilibre « biorégional » entre la ville et ses campagnes (1996a ; 1996b : 44). D'après le géographe radical, le capitalisme en tant que mode de production « has necessarily targeted the breaking down of spatial barriers and the acceleration of turnover time as fundamental to its agenda of relentless capital accumulation³¹ » (Harvey, 1996a : 411). Dans *The country and the city*, Raymond Williams étudie les causes et les origines attribuées au « social suffering and disorder³² » de la révolution industrielle en Angleterre, le berceau de la révolution industrielle et de la grande ville industrielle avec Manchester et ses quartiers ouvriers (1973). Il mène son étude à partir de l'analyse des représentations de la ville et de la campagne dans la littérature anglaise. Il montre que le mythe idéalisé de la campagne et de la nature a été puissant au point de ne pouvoir identifier les véritables causes des conséquences sociales négatives engendrées par la révolution industrielle. Pour lui, les causes sont imputées à « l'industrialisme urbain », alors qu'elles seraient dues au capitalisme, un processus plus abstrait et diffus que celui de la ville industrielle (ibid.). À nouveau, notons l'importance du pouvoir que peuvent avoir les représentations, ici négatives de la ville industrielle et idéalisées de la nature et des campagnes, sur les pratiques et les interprétations du problème³³.

À travers les bouleversements techniques, économiques, démographiques, politiques et sociaux qui l'accompagnent, la révolution industrielle est donc identifiée comme le moment où sont transformées les relations sociales entre la ville et son arrière-pays. Pour comprendre ces transformations, il faut également les mettre en lien avec les représentations de la nature, et plus globalement de l'opposition nature-société du projet moderne.

2.2.4. Le projet moderne de la ville industrielle lié à celui de la domination de la nature : l'analogie entre relation ville-nature et relation nature-société

Les transformations de la ville à la révolution industrielle sont concordantes avec l'opposition nature-société du projet moderne. Pour Mumford, l'excès de main-d'œuvre encourage et se corrèle avec un excès de croyance dans le pouvoir de l'homme (1956). Ce pouvoir s'inscrit notamment sur l'exploitation de la nature, dont l'une des représentations est pensée comme un objet depuis « le

³¹ « ... a nécessairement ciblé l'élimination des barrières spatiales et l'accélération du temps de rotation comme éléments fondamentaux de son programme d'accumulation incessante de capital » (Harvey, 1996a : 411).

³² « ... à la souffrance et au désordre sociaux » (Williams, 1973 : 96). Notre traduction.

³³ Toujours selon la logique de Cronon (1991) : si le diagnostic est mal posé, une part des processus est rendue invisible, tout comme les solutions appliquées.

projet de domination de la nature » de la modernité³⁴ (Hess, 2013 : 52 ; Salomon Cavin & Bourg, 2010). Car le développement des techniques au XIX^e siècle, en Occident, est précédé par la période de la modernité qui a séparé l'homme-sujet de la nature-objet (Larrère & Larrère, 2009 ; Hess, 2013)³⁵.

Tout comme la ville connaît plusieurs étapes d'urbanisation, l'idée occidentale de nature a également évolué durant l'histoire (Hess, 2013 ; Moscovici, 1968 ; Williams, 1983). Au XVII^e siècle, dans la pensée occidentale, la perspective technoscientifique, dont « l'objectif est [...] de transformer la nature, de la mettre au service des besoins humains » devient dominante dans les relations pratiques des hommes à la nature (Hess, 2013 : 53 ; Hess & Salomon Cavin, 2015). Ce projet moderne de dominer la nature s'appuie sur une représentation de la nature comme un « artefact » ou une « machine » (Hess, 2013 : 45). Dans cette représentation, l'homme est extérieur à la nature. Il s'en est séparé par rapport à la représentation phénoménologique de la nature « paysage » ou « habitat », à savoir « la nature *vécue*, au sens où elle est *le lieu de l'existence de l'humain*, à la fois son *milieu* et son *mystère* » (ibid.). Notons que le philosophe Gerald Hess identifie encore une troisième représentation de la nature, celle des naturalistes, héritée d'Aristote. Il s'agit d'une représentation organique de la nature, c'est-à-dire « une nature vivante, créatrice et agissante » (Gloy, 1995, in ibid. : 47). Dans cette représentation que Hess nomme la « nature-poïésis »³⁶, c'est « la nature elle-même qui, de manière immanente, contient le principe de son mouvement et de sa stabilité » (Hess & Salomon Cavin, 2015 : §7). Dans cette représentation, l'humain est également pensé à l'extérieur de la nature, mais pour l'observer et l'étudier. Elle correspond à la nature des naturalistes, de Buffon, Lamarck, Linné, à Darwin, c'est-à-dire une nature étudiée à l'écart de l'humain, de ses activités et de ses habitats. Cette représentation de la nature-poïésis est également l'expression d'une certaine domination des humains sur la nature, pas matérielle (d'après une nature-produite ou artefact) mais idéelle. Car cette nature est pensée comme accessible tant physiquement que scientifiquement au regard humain et à sa compréhension. Elle concrétise donc également le projet moderne, puisqu'elle est basée sur la représentation de la séparation de l'homme et de la nature. Elle va notamment se concrétiser par le désaveu de l'étude des milieux humains, transformés et urbanisés par les sciences naturelles, et plus loin par le projet de protection de la nature (voir ci-après, sect. 2.3.).

Dans le projet moderne occidental, l'humain s'est donc pensé à l'extérieur de la nature. Cette séparation, appelée aussi le *Grand Partage* (Latour, 1997), a eu des répercussions sur la façon de penser et de pratiquer autant les projets de protection de la nature que de la ville³⁷. La production des villes industrielles peut donc refléter l'ambition de ce projet : extraire la ville de son environnement et de ses limites grâce au progrès techniques de la société.

Par conséquent, les séparations ville-nature et ville-campagne sont à comprendre dans le cadre plus général du dualisme nature-société. Wachsmuth estime même que la séparation de la ville et de la campagne sous l'émergence du capitalisme industriel a donné sa forme moderne occidentale à

³⁴ Cette représentation occidentale d'une nature dominée serait héritée de l'Antiquité, où les visions « prométhéenne » et platonicienne envisagent réciproquement la nature « comme *une chose fabriquée*, c'est-à-dire un artefact », et « comme un produit » (Hess, 2013 : 45-7).

³⁵ Dans la culture occidentale, les penseurs de la modernité ont en effet distingué le sujet de l'objet. Ce dualisme proviendrait de la mise en avant de la rationalité réservée aux humains. Cette idée aurait déjà été présente chez les Grecs et particulièrement chez Platon (séparation du corps et de l'esprit). Elle se retrouve chez Descartes (Plumwood, 1993, in Byrne, 2011), avec son célèbre énoncé « nous rendre comme maîtres et possesseurs de la nature » (Descartes, 1973 [1637]: 89). Cette représentation d'un monde dualiste est construite sur l'idée que la nature est un objet, qui est par conséquent extérieur à l'homme-sujet. Selon cette conception, l'humain peut donc maîtriser et utiliser cette nature-objet, perçue alors comme illimitée et à disposition.

³⁶ Hess précise que la nature aristotélicienne se présente « comme une nature qui produit d'elle-même son effet, comme une nature poïétique. Elle est une nature autonome, vivante, agissante par elle-même – une *nature-poïésis* » (Hess, 2013 : 48-49 (en italique dans le texte original)). Cette « *nature-poïésis* » est associée à la perspective *génétique*, qui caractérise « le processus dynamique immanent aux choses naturelles » (Hess, 2013 : 49).

³⁷ La séparation du projet moderne s'est donc également répercutée sur la ville, découplée de son lien fort avec la campagne, comme nous l'avons vu avec les origines des définitions de la ville en début de section.

l'opposition nature-société (2012). C'est à dire que les transformations sociales et économiques avec l'émergence du « capitalisme industriel » qui ont lieu lors de la révolution industrielle reposent sur la conception de la domination « physique et intellectuelle » de la nature (Smith, 2008 : 10 ; Cronon, 2009 ; Williams, 1973). Cette représentation de la nature et ces transformations sociales se matérialisent et s'inscrivent dans la façon de produire la ville.

À la grande opposition classique moderne de nature-société se superposent donc celles de ville-campagne, et de ville-nature (Berque, 1995 ; Hess & Salomon Cavin, 2015 ; Salomon Cavin & Bourg, 2010). Un effet de « ricochet » ou de co-construction s'opère entre les représentations de la ville et de la nature en fonction de la manière dont est pensée leurs relations (séparation, mises en opposition, complémentarité et/ou « coopération »). Car elles sont consubstantielles l'une de l'autre.

2.3. Opposition de la ville et de la nature à protéger

Historiquement, les projets de planification urbaine et de protection de la nature se sont basés sur des traditions intellectuelles distinctes (Puppim de Oliveira et al., 2011 ; Wilkinson et al., 2013). Ils se sont développés en parallèle de manière distinctes et avec des implications pratiques divergentes. Par exemple, la *Stratégie Mondiale pour la Conservation* publiée par l'UICN, le WWF et le PNUE en 1980, qui utilise pour la première fois l'expression de « développement durable », n'évoque pas la question de l'urbanisation. Tandis que les deux grandes Conférences internationales des Nations Unies au sujet de l'habitat humain, Habitat I à Vancouver en 1976 et Habitat II à Istanbul en 1996, ne font qu'effleurer les questions de la nature et de la durabilité pourtant devenues progressivement dominantes (Rees, 1997). Les projets de la ville et de la nature se sont construits autour de deux courants différents et hermétiques durant la majorité du XX^e siècle. La protection de la nature a été une mission conduite par des acteurs dédiés à cette tâche, les ministères de l'environnement (à partir des années 1970 en Europe) et les organisations environnementales. L'attention des protecteurs de la nature s'est portée quasi-exclusivement sur une nature pensée sans humains ni habitations humaines, avec l'outil des aires protégées notamment. La séparation conceptuelle de la ville et de la nature s'est donc matérialisée et consolidée dans leurs projets pratiques réciproques.

Ce cloisonnement est aujourd'hui dénoncé par des chercheurs venant des deux traditions. Le réchauffement climatique, les pollutions, la finitude des ressources et la disparition des espèces sont des enjeux majeurs qui questionnent les projets de la ville, de la protection de la nature et leurs relations réciproques.

3. Ville et nature, une réconciliation pour quelles relations ?

Durant le XX^e siècle, plusieurs courants et auteurs ont questionné cette séparation ville-nature, tout en cherchant à la dépasser. Nous discutons dans cette section certains de ces travaux qui tentent de réconcilier ville et nature, en nous concentrant sur leurs représentations sous-jacentes et leur articulation. Nous les avons structurés par courants théoriques généralement identifiés dans la littérature, notamment par les distinctions des acceptions de l'écologie urbaine (Sassen & Doten, 2011 ; Wachsmuth, 2012 ; Gandy, 2015). La présentation de ces courants nous fournira une première distinction des registres de langage et des représentations qui sont mobilisés pour penser la relation ville-nature. Cela nous permettra également de préciser nos questions de recherche dans la section 4.

3.1. Les origines de l'urbanisme, une nature pour contrer les maux de la ville

Durant la deuxième moitié du XIX^e siècle, certains auteurs mènent des réflexions sur la nature et la ville avant l'avènement de l'urbanisme tel que pratiqué aujourd'hui (Emelianoff, 2000 ; Paquot, 2004). L'architecte paysagiste américain Frederick Law Olmsted (1822-1903), co-concepteur de Central Park à New York achevé en 1872, le britannique Ebenezer Howard (1850-1928) et son concept de Cité-jardin, ou le biologiste et urbaniste écossais Patrick Geddes (1854-1932), proposent différents arguments en faveur d'une prise en compte des liens qui existent entre la nature et la ville.

Pour Frederick Law Olmsted, il faut rendre la nature accessible et disponible aux citoyens qui n'ont pas l'occasion de voyager ou de sortir de la ville (Spirn, 1996). Olmsted croyait fermement au pouvoir de restauration de la nature. Pour lui, les scènes de nature sont reproductibles et peuvent être aménagées dans le milieu urbain (ibid.), ne faisant ainsi pas de distinction fondamentale entre une nature « naturelle » ou « produite et agencée » par l'humain. Toutefois, en diffusant une vision de la nature champêtre comme cadre de ville idéal, Olmsted aurait en fait contribué à produire et répandre le modèle des banlieues suburbaines américaines, écologiquement critiquables (Esparza, 2009). Les représentations qui valorisent les beautés de la nature auprès des citoyens ne préfigurent pas forcément un projet urbain écologique. Elles peuvent au contraire rendre des espaces naturels attractifs, entraînant les processus d'étalement urbain (Murdoch & Lowe, 2003).

Les critiques de l'urbaniste britannique Howard portent sur le développement des grandes villes qui engendrent des conditions de vie insalubres, et un accroissement de la population qui entrave la circulation et l'accès aux institutions centrales pour une grande partie des habitants (Mumford, 2011). Il critique également les campagnes, qui ne constituent pas un environnement sain pour vivre par leur manque « d'équipements économiques et sociaux », tandis que la ville est « privée d'un milieu naturel et biologique favorable » (ibid. : 723). Howard dénonce la mise en opposition de la ville et de la campagne, accentuée encore avec l'exode rural important qu'a connu l'Angleterre suite à la révolution industrielle. Howard recommande de trouver « une relation stable et durable entre la ville et la campagne » (ibid.). Il propose en 1902, avec son projet des *Garden Cities of Tomorrow*³⁸, un modèle de ville à l'interface entre ces deux types d'environnements. Il se base sur les anciennes conceptions grecques « d'une limite de croissance des organismes et organisations afin de redécouvrir l'image d'une cité à la mesure de l'homme » (ibid.). Mumford salue les travaux de Howard, car « il [s'est] effor[cé] d'introduire à nouveau dans le concept de la cité [...] la notion d'un équilibre dynamique et organique [...] entre ville et campagne » (ibid. : 724). Le projet de cité-jardin de Howard est « un projet de société globale » soutenu par une réforme sociale (Choay, 2006 : 185). Il s'inscrit alors dans le courant architectural culturaliste, par contraste au courant progressiste basé sur le fonctionnalisme et l'efficacité, défendu par exemple par Le Corbusier (ibid.). Le courant culturaliste aborde au contraire la ville par ses habitants, ses particularismes et sa totalité sociale et spatiale. Dans ce sens, c'est essentiellement sur le type de forme et de taille de ville idéale en relation avec l'environnement naturel qu'Howard a travaillé pour garantir la meilleure qualité de vie des habitants. Il aurait toutefois maintenu implicitement la dichotomie ville-nature dans son projet (Braun, 2005), et participé à nourrir un imaginaire anti-urbain (Harvey, 1996b). Au contraire de Olmsted et Geddes qui sont considérés plus pro-urbains (Emelianoff, 2000).

Dans *Cities in evolution* publié en 1915, le biologiste³⁹ et urbaniste écossais Patrick Geddes (1854-1932) insiste sur le fait que la planification urbaine doit se faire en lien avec l'environnement naturel, à partir des connaissances de la région et de ses ressources (Haughton & Hunter, 2003 : 278). Geddes

³⁸ La première version de l'ouvrage date de 1898, *Tomorrow : a peaceful path to social reform*.

³⁹ Un problème de santé aux yeux a mis fin à sa carrière de botaniste lorsqu'il avait 25 ans, car il ne pouvait plus se servir d'un microscope (Miller, 1992). Il s'est alors penché sur la problématique des conditions de vie des banlieues de sa ville d'Édimbourg, en proposant des solutions de planifications urbaines pour y remédier.

développe une approche biorégionaliste qui étudie la ville par le site et ses régions environnantes pour la comprendre comme une aire qui intègre les environnements construits et naturels, aussi bien que les traditions culturelles, les coutûmes et leur histoire. Geddes est particulièrement critique envers l'urbanisme moderne qui ne tient d'après lui plus compte de la vie de tous les jours des habitants.

En décrivant le concept de conurbation, Geddes dénonce la nouvelle forme d'urbanisation où certaines aires urbaines, alors distinctes les unes des autres en tant qu'entités politiques, morphologiques et topographiques, se sont rejointes géographiquement pour ne former qu'un seul ensemble spatialement continu de populations denses à une échelle supérieure (1915, in Mumford, 1956). Ce nouveau tissu urbain engendre une homogénéisation des anciens centres urbains, et un appauvrissement social et culturel. C'est la grande ville impersonnelle et individuelle qui n'a plus de forme urbaine ni de limites (Mumford, 1956). En étudiant le phénomène de « conurbation », Geddes aurait ainsi anticipé les problèmes de suburbanisation aux États-Unis, l'étalement et les pollutions que le « tout-voiture » provoquera (Emelianoff, 2000).

Patrick Geddes, tout comme Mumford, est très critique vis-à-vis de la ville industrielle et ses conséquences sociales. La critique de Geddes est particulièrement dure contre la ville industrielle, qui en dissipant les ressources et les énergies de la nature entraîne des conditions de vie déprimantes, la misère sociale, économique et morale (Basiago, 1996 : 140). Pour Geddes, la ville industrielle est productrice de désastres sociaux et sanitaires plus que de progrès social. Mais Geddes n'est pas un penseur de la ville anti-urbain. Pour remédier à ces maux, il propose d'aller vers la ville « néotechnique », comparable à la ville Cité-jardin de Howard, où les meilleurs avantages de la ville du passé sont restaurés, basés sur la qualité civique, le bien-être et la beauté des villes et des régions (ibid.).

Pour Emelianoff, le projet de Geddes, est une « reconquête multidimensionnelle de la ville – écologique, historique et culturelle, architecturale et artistique, participative et politique », et ainsi « préfigure de manière étonnante le projet de la ville durable » (2000 : 91). En outre, pour Emelianoff, Olmsted, Howard et Geddes seraient tous trois des « figures majeures de la naissance de l'urbanisme » (ibid.). Ces trois auteurs ont insisté sur l'importance de penser la nature en lien, et aussi à l'intérieur du milieu urbain. Cependant, malgré cette reconnaissance précoce des intérêts de la présence de la nature en ville, notamment pour le bien-être moral et physique des citoyens (Emelianoff 2000 ; Paquot 2004), une gestion écologique des espaces verts urbains mettra du temps à émerger durant le XX^e siècle comme une véritable discipline, et comme l'un des devoirs de gestion des villes européennes et américaines (Adams, 2005 ; Aggeri & Donadieu, 2000).

Inspiré par les travaux de Geddes et de Howard, Mumford conçoit que la ville avec sa population humaine partage avec son environnement local une « vie commune » comme tout organisme. Pour lui, les villes sont « a product of the earth [...] a fact in nature, like a cave, a run of mackerel or an ant-heap⁴⁰ » (Mumford, 1938, in Wheeler & Beatley, 2004 : 16-17). Il plaide en faveur d'un équilibre lié à la taille de la ville, elle-même liée à la taille de la population et donc des besoins et consommations de ressources. Pour Mumford, les villes doivent être recontextualisées et contenues dans leur propre environnement local afin de ne pas dépasser leurs propres limites naturelles, tout comme le ferait un organisme ou une organisation comme une ruche. Tout l'enjeu consiste à définir ces limites pour une gestion mesurée des ressources naturelles et du territoire.

Mumford aborde une vision critique de la ville lorsqu'elle déconnecte l'humain de sa propre nature. La ville doit être au service de la culture et des besoins humains : « The first lesson we have to learn

⁴⁰ « ... un produit de la terre [...] un fait de la nature, comme une grotte, un banc de maquereau ou une fourmilière » (Mumford, 1938, in Wheeler & Beatley, 2004 : 16-17). Notre traduction.

[...] is that the city exists, not for the facile passage of motorcars, but for the care and culture of men⁴¹ » (Mumford, 1958, in Milier, 1992 : 282). Il ne critique pas la ville en soi, mais son état de déséquilibre avec sa région naturelle qu'il constate avec l'ère de l'homme moderne : excès, conurbation, pollution de l'air, infertilité des terres agricoles, et les nombreuses conséquences sociales et « déshumanisantes » (Mumford, 2011). En défendant la recontextualisation auto-contenue des villes dans leur environnement, Mumford tente d'affaiblir la mise en opposition de la ville et de la nature.

Dans ces travaux précurseurs sur l'étude de la relation ville-nature et ville-campagne, bien avant le développement des connaissances actuelles sur les enjeux environnementaux des villes et de l'urbanisation, la relation de la ville et de la nature était pensée par leur complémentarité et par la recherche d'équilibre. Le constat d'un déséquilibre ne se fait pas en termes environnementaux, mais par rapport aux critiques des conséquences sociales de la ville industrielle. Pour ces auteurs, la culture et le bien-être humain sont les normes qui les amènent à critiquer la démesure des villes qui fait perdre le lien avec la nature et l'environnement, et engendre une désorganisation sociale. Pour que la ville réponde aux besoins humains, elle doit respecter les limites naturelles et garder une relation interactive équilibrée avec son environnement naturel. Derrière la critique de la ville se cache donc une critique de la modernité et de la société industrielle.

La planification urbaine devient un levier pour palier ces constats contribuant à établir l'urbanisme en discipline. Mais si certains voient dans ces travaux les prémices de la formulation de la ville durable (Emelianoff, 2007a), d'autres estiment qu'ils ont au contraire contribué à renforcer des représentations négatives de la ville. Cet anti-urbanisme et cette « nostalgie du rural » sont des facteurs évoqués pour expliquer l'étalement urbain.

3.2. L'École de Chicago : une approche sociologique de la ville par la métaphore écologique

Dans les années 1910-20, l'École de Chicago, dont les travaux des sociologues américains Robert Park et Ernest Burgess sont représentatifs, est un nouveau courant d'étude sociologique qui s'intéresse à la ville en tant qu'environnement naturel de l'humain. Acquis aux thèses évolutionnistes darwiniennes, les sociologues utilisent la ville de Chicago comme un laboratoire pour étudier empiriquement les interactions sociales. La démarche de l'École de Chicago s'appuie sur la métaphore écologique qui consiste à se servir des concepts biologiques⁴² pour étudier les configurations sociales, culturelles et spatiales dans le milieu urbain (Braun, 2005 : 635-6). Cette approche est ainsi souvent désignée comme étant les premiers travaux d'« écologie urbaine » (Emelianoff, 2000 ; Marzluff et al., 2008 ; Paquot, 2004).

D'après le géographe Phil Hubbard (2011), les sociologues de l'École de Chicago considèrent que les individus sont des unités biologiques impliquées dans la lutte pour des ressources rares, et postulent que la ville est structurée par cette concurrence naturelle. Les citoyens les plus prospères ont les moyens de s'emparer des « meilleurs » quartiers de la ville pour garantir leur « survie » (ibid. : 553). Les idées de la concurrence naturelle suggèrent que la ville pourrait être décrite comme un « super-organisme » complexe contenant des espaces « naturels » de toutes sortes : enclaves ethniques, zones d'activités (affaires, commerces, industrie, etc.), zones d'habitat de catégories différentes (quartiers aisés, quartiers populaires) (ibid.). L'un des objectifs consiste alors à modéliser les trajectoires des

⁴¹ « La première leçon que nous devons apprendre [...] est que la ville existe, non pas pour le passage facilité des automobiles, mais pour le soin et la culture des hommes » (Mumford, 1958, in Milier, 1992 : 282).

⁴² D'après le géographe Gilles Sénécal (2007 : 529), Burgess a ainsi développé son célèbre modèle prospectif de croissance urbaine en s'inspirant des terminologies, des concepts et des modèles écologiques, comme les « aires naturelles », les communautés de population ou « les notions d'invasion, de compétition et de succession » (ibid. : 518).

individus, afin de faire des projections sociales et géographiques de la croissance des villes américaines et de prédire la localisation de l'habitat des individus⁴³.

Cependant, en dépit de l'association des termes d'*écologie* et *urbain* souvent utilisés pour définir cette approche, la séparation symbolique entre la ville et la nature est entretenue par deux procédés réflexifs différents mais liés : la superposition implicite de l'opposition urbain-rural (sect. 3.2.1), et une invisibilité matérielle de la nature (sect. 3.2.2) (Sassen & Dotan, 2011 : 824).

3.2.1. La ville comme le haut lieu de l'humanité civilisée

Vivre et comprendre la ville moderne comme le cœur des relations sociales civilisées peut résulter en une mise à distance, consciente ou non, de la nature. Pour Robert Park (1928 : 889-890), la civilisation serait née au sein « des murs de la *polis* » grecque, puis se serait répandue en Europe et en Amérique, avec les mouvements migratoires, l'expansion des échanges et du commerce, et la croissance moderne des villes métropolitaines et leurs « vastes *melting-pots* de races et de cultures ». Pour Park, les villes représentent le succès du progrès de l'humanité et le haut lieu de la civilisation humaine comme organisation rationnelle qui s'est émancipée des contraintes de la nature à l'échelle mondiale. Pour Thierry Paquot, Park conçoit la ville comme une production humaine qui peut être interprétée comme l'expression de la « nature humaine » (2010 : 33). C'est-à-dire que la ville est conceptualisée comme « "l'habitat" – au sens botanique du terme – des humains » (ibid. : 34)⁴⁴. Park fait ainsi l'apologie de la ville (Sassen et Dotan, 2011), du mode de vie citadin et de l'existence urbaine au détriment des modes de vie ruraux péjorés et présentés comme archaïques. Cette idée selon laquelle la civilisation humaine s'incarne par sa libération des contraintes naturelles, symbolisée par le succès de la ville sur le mode de vie rural se construit sur l'opposition nature-société de la modernité, et entretient la séparation conceptuelle entre ville et campagne.

3.2.2. Invisibilité matérielle de la nature

Malgré l'utilisation de concepts écologiques, les dimensions du non-humain dans l'espace urbain ont peu d'intérêts pour les tenants de l'École de Chicago. Pour Braun, l'écologie urbaine était alors totalement dépourvue d'écologie (2005), constat que rejoint la géographe française Nathalie Blanc. Elle note qu'au sein de ce courant « la nature ne fait pas partie de l'environnement de l'homme, [et] n'est pas une composante biotique ou abiotique du cadre de vie de l'homme » (Blanc, 1998 : 292). Blanc interprète la ville dans cette approche comme « le produit de la nature », c'est-à-dire que la ville « résulte des processus écologiques, que l'on peut décrire comme des lois de la nature, qui lui donnent sa forme générale et son unité organique, et elle permet à chaque individu d'exprimer sa nature » (ibid.). La métaphore écologique correspond à l'utilisation des lois naturelles pour décrire et comprendre les comportements humains et sociaux, d'après le postulat que l'humain dépend des lois naturelles pareillement à toute autre espèce. En comprenant la ville comme un produit de la nature transformée par et pour l'humain, « l'espace urbain reste abstrait, qualifié seulement par des forces sociales et culturelles » (ibid.). Autrement dit, dans l'approche de l'École de Chicago, l'utilisation de la métaphore écologique ne permet pas d'opérer conceptuellement une prise en compte

⁴³ Notons que dans *The Growth of the City* (1938), les études de Burgess sur la croissance urbaine se basent sur un discours fonctionnaliste du développement urbain, dans lequel la ville est conceptualisée comme un système métabolique capable d'absorber les flux d'immigrants désireux de quitter les communautés rurales (Sassen & Dotan, 2011 ; Wachsmuth, 2012). Burgess comprend la ville comme un système au sein duquel les individus circulent et interagissent sans questionner la croissance continue de ce processus (Wachsmuth, 2012).

⁴⁴ Ceci explique la confusion fréquente qui existe sur les termes pour qualifier le courant de pensée de l'École de Chicago au début du XXe siècle entre écologie urbaine ou humaine. D'ailleurs, Park lui-même dans *The City* définit son approche comme une « écologie humaine » (Park, 1925, in Paquot, 2010 : 32).

complémentaire de la ville et ses habitants avec la nature et ses composants organiques. L'approche est avant tout sociologique, et les matérialités de la nature en ville sont invisibles. La ville représente le cœur des relations sociales de la modernité qui a réussi à s'extraire des contraintes naturelles, et qui n'a pas besoin de la nature pour s'épanouir, croître et progresser.

Cette perspective d'utiliser une métaphore écologique pour comprendre les comportements humains en ville développée dans les années 1920-1930 par l'École de Chicago entretient et renforce l'opposition entre la ville et la nature. L'approche de la ville par la métaphore écologique a pourtant perduré au sein des sciences sociales, en s'appliquant toutefois non plus aux comportements humains mais à la ville elle-même. Cette seconde métaphore qui conçoit la ville comme un système naturel est souvent identifiée comme la deuxième acception de l'écologie urbaine.

3.3. Le « métabolisme urbain », la ville comme un système écologique

3.3.1. La ville comme un écosystème

Dans les années 1960, une nouvelle approche de l'écologie urbaine se concrétise par la notion de « métabolisme urbain » définie par l'ingénieur Abel Wolman en 1965 dans *The Metabolism of Cities* (Barles, 2010 : 67). Wolman voit la ville comme une « machine » qui convertit les ressources naturelles en déchets (Wachsmuth, 2012 : 513). Il sera suivi par les approches écosystémiques développées par l'écologue américain Eugene Odum. Ce dernier définira en 1976 la ville comme « un écosystème hétérotrophe⁴⁵ qui dépend des importantes entrées de flux énergétiques provenant de sources extérieures » (Odum, 1976, in Barles, 2010 : 67). Pareillement à un organisme, la ville est une entité autonome qui interagit avec son environnement naturel par son besoin en ressources naturelles et ses rejets. D'abord comparée à un organisme sans jugement de valeur, Odum en viendra ensuite à la comparer à un « parasite » en 1989 (Odum, 1989, in *ibid.*).

Paul Duvigneaud⁴⁶ dans sa *Synthèse écologique* publiée en 1974 décrit quant à lui l'« écosystème "urbs" » dont « la connaissance scientifique [...] est nécessaire pour assurer un aménagement correct du territoire où vivent la plupart des hommes » (Duvigneaud, 1974, in Barles, 2010 : 67). Pour Nathalie Blanc, cet ouvrage de Duvigneaud « représente le courant français de l'écologie urbaine systémique » (1998 : 292). Dans sa définition de l'écosystème "urbs", « la ville [...] est qualifiée d'aboutissement du travail humain et de l'influence du milieu. Cependant [Duvigneaud] propose de définir une rationalité écologique à l'échelle d'un ensemble territorial plutôt qu'à celle du système urbain » (*ibid.*). À nouveau l'enjeu de l'échelle géographique pour définir « l'ensemble territorial » et la « rationalité écologique » est soulevé. Quelle taille de ville, pour quelle taille de population, relativement à quelle taille de territoire, pour quelles formes et structures urbaines, selon quelles limites des ressources naturelles, sont des questions qui restent ouvertes.

En effet, les études sur le métabolisme urbain ne vont pas se concentrer directement sur ce type de question. Elles vont s'intéresser à quantifier les processus et flux de matériaux, eaux, énergie, et nutriments de nombreuses régions métropolitaines (Wachsmuth, 2012). Il faut alors distinguer un « métabolisme linéaire » d'un « métabolisme circulaire » (Girardet, 1992, in Basiago, 1996). Pour Girardet, le métabolisme circulaire caractérise le monde naturel où les flux sont bouclés et fermés

⁴⁵ L'hétérotrophie définit les organismes qui doivent nécessairement se nourrir de matière organique préexistante à prélever dans le milieu. Les humains sont par exemple hétérotrophes, tout comme les animaux et les champignons. Tandis que les végétaux sont autotrophes. Ils sont capables de se développer sans prélever de matière organique. Ils sont les producteurs de matière organique à la base des chaînes alimentaires.

⁴⁶ L'écologue belge participe et collabore notamment aux premiers travaux sur les systèmes urbains organisés au sein du MAB dès le début des années 1970.

pour que rien ne soit perdu ni gâché. Il en appelle ainsi à définir la durabilité urbaine comme un cycle de ressource naturelle clos (Basiago, 1996 ; Wachsmuth, 2012)⁴⁷. Dans le débat théorique du début des années 1990, cette vision de la durabilité urbaine contredit l'appel en faveur des villes compactes, notamment défendue par la Commission européenne (Commission of the european communities, 1990). Car une ville compacte et dense, censée préserver ainsi les espaces de nature qui l'entoure, n'est pas pour autant durable si elle consomme les ressources naturelles sans « fermer » les cycles de matière (nous revenons sur la discussion de la ville dense ci-dessous, sect. 3.3.2.). Pour Girardet, la crise environnementale mondiale s'explique alors par une sur-prolifération des métabolismes urbains linéaires, ces villes non durables qui ne cessent de croître et de s'étendre (1996, in Wachsmuth, 2012). Ces métabolismes urbains linéaires convertiraient la « nature » en « société » :

Cities transform raw materials into finished products. They convert food, fuels, forest products, minerals, water, and human energy into buildings, manufactured goods, and financial and political power : all the components of civilization⁴⁸ (Girardet 1996 : 20, in Wachsmuth, 2012 : 514).

La ville est comprise uniquement dans un rapport à sens unique avec la nature qui lui fournit les matières premières pour croître. Dans cette approche, « [t]he country is the geographical area where nature—raw materials—is located, while the city is the geographical area where the society that metabolizes this nature is located⁴⁹ » (Wachsmuth, 2012 : 514). L'opposition ville-nature suppose donc implicitement celle de nature-société, comme dans l'approche de l'École de Chicago. Reconsidérer une relation d'équilibre consisterait à considérer la ville comme un métabolisme circulaire, comme un écosystème naturel fermé. La question de l'échelle est alors à nouveau prépondérante, car l'espace urbain de la ville devrait être pensé, aménagé et géré en intégrant les territoires ruraux et naturels, « the geographical area where nature is located ». Mais cela pose des questions de régulation et de gouvernance, avec une « difficulté [...] d'autant plus grande que, dans le champ de l'aménagement du territoire, la tendance générale est à favoriser l'échelle locale » (Ruegg, 2005 : 2). Par conséquent, dans la perspective des politiques d'aménagement du territoire, « l'échelle à laquelle les mesures pour contenir l'urbanisation devraient être élaborées et mises en œuvre » relève « d'une grande incertitude » (ibid.). Comment alors appliquer de manière effective un métabolisme circulaire ? Dans cette métaphore du métabolisme, ne reste-t-on pas toujours pris dans la figure d'un métabolisme linéaire, en raison des nombreuses externalités produites, et potentiellement non internalisables même avec des solutions technocentrées ?

Par ailleurs, si la nature est plus présente matériellement dans cette conception de la ville que dans l'approche de l'École de Chicago, le social est quant à lui totalement absent. Cette conception de la ville comme « écosystème » ne prend pas en considération les dimensions sociales et culturelles de la ville (Theys & Emelianoff, 2001 : 124). En évacuant tous « les aspects culturels et sensoriels de l'environnement urbain », elle est souvent qualifiée de « technocentrée » (Torrès, 2005 : 58). Elle implique des solutions et des actions « sur les dimensions productives et industrielles de la ville » (Lévy, 2010 : 5). Elle a ainsi entraîné des politiques d'aménagement urbain visant à limiter l'impact du système dans une vision gestionnaire et planificatrice de la ville. Cette conception technocentrée d'intervention sur l'environnement urbain est considérée comme réductrice en imposant une approche spécifiquement quantitative et technique se limitant à des calculs de flux de matière et d'énergie (Theys et Emelianoff, 2001 : 124 ; Torrès, 2005). En se représentant les villes comme des

⁴⁷ Cette idée relevant d'une acception de l'écologie urbaine peut s'appliquer à d'autres objets que la ville. Elle est par exemple également au centre de l'« écologie industrielle », terminologie d'ailleurs privilégiée par David Wachsmuth (2012) pour la décrire.

⁴⁸ « Les villes transforment les matières premières en produits finis. Elles transforment les aliments, les combustibles, les produits forestiers, les minéraux, l'eau et l'énergie humaine en bâtiments, en produits manufacturés et en pouvoir financier et politique : toutes les composantes de la civilisation » (Girardet 1996 : 20, in Wachsmuth, 2012 : 514). Notre traduction.

⁴⁹ « La campagne est la zone géographique où se trouve la nature – les matières premières –, tandis que la ville est la zone géographique où se trouve la société qui métabolise cette nature » (Wachsmuth, 2012 : 514). Notre traduction.

consommatrices destructrices de l'environnement, les politiques pour contrer ce phénomène sont ciblées sur la ville elle-même. C'est-à-dire qu'une part de ce qui contribue à créer ces phénomènes, comme la croissance de la population, les consommateurs de services et les producteurs de déchets ne sont pas pris en compte (Marcotullio & Solecki, 2013). De plus, en comprenant la ville comme un organisme « qui absorbe la nature, la transforme puis la rejette » et l'environnement urbain comme étant « déshumanisé », cette approche tend à stigmatiser la ville dans des représentations négatives (Lévy, 2010 : 4-6). Cette représentation de la ville comme un système autonome dont il faut limiter les effets négatifs, sans tenir compte des processus sociaux qui y sont liés est asociale et apolitique. Elle constitue pourtant les prémices de la formulation de la « ville durable » dont l'expression apparaîtra en 1980 (Levy & Emelianoff, 2011).

Cette représentation de la ville comme un métabolisme aurait donc engendré un biais en ignorant les aspects sociaux et l'hétérogénéité interne à la ville, et déterminé des solutions technocentrées. Ce biais s'est exercé et répandu en études urbaines mais aussi dans les disciplines « environnementales » des sciences humaines (histoire, éthique, sociologie), et dans la pratique de la planification et de l'aménagement des villes.

3.3.2. Le poids de la métaphore écologique pour penser la relation ville-nature dans les sciences humaines et sociales

Cette approche peut être associée à ce que Melosi identifie et nomme la « théorie organique » (1993). Pour Melosi, la prédominance de cette approche serait l'explication de l'exclusion de la ville au sein des recherches en histoire environnementale par exemple jusque dans les années 1970-1980. Afin d'expliquer cette exclusion, Melosi analyse plus largement comment les villes ont été pensées et définies au sein des sciences sociales. Il met alors en lumière que les descriptions données aux villes s'inscrivent dans la conception de la théorie organique qu'il définit comme « the idea of the city as a natural system [that] created graphic biological metaphors relating the structure and operation of the city to that of the human body⁵⁰ » (Melosi, 1993 : 6). Il cite entre autres les travaux de deux géographes pour qui la ville est « a relatively new kind of ecosystem on the face of the earth⁵¹ » (Detwyler & Marcus, 1972 : 10, in Melosi, 1993 : 6). Ce nouvel écosystème aurait toutefois des limites, en tant que système ouvert « not self-contained, not functioning independently or in isolation from the rest of the world⁵² » et dont l'usage « has some descriptive power without attempting to create a strict biological model⁵³ » (ibid.). D'après Melosi, ces conceptions de la ville sont toutes inscrites dans la théorie organique même si elles l'ont un peu modifiée. En partant de la métaphore biologique, la ville deviendrait une analogie du corps humain, ce qui n'est pas très convaincant d'une part, mais qui plus encore empêche d'intégrer toutes les dimensions dynamiques de ce milieu. Pourtant, pour reprendre la formulation de Melosi, « the idea of the city as animate – if not "natural" in the strictest sense is essential for an understanding of urban growth and development. Cities are not static backdrops for human action, nor are they organic metaphors, but ever-mutating system⁵⁴ » (ibid. : 7). De manière paradoxale donc, le fait d'appliquer une métaphore organique – qui appartient aux sciences naturelles – aux systèmes urbains aurait empêché de considérer les villes comme des systèmes naturels

⁵⁰ « ... l'idée de la ville comme un système naturel [qui] a créé des métaphores biologiques graphiques reliant la structure et le fonctionnement de la ville à celui du corps humain » (Melosi, 1993 : 6). Notre traduction.

⁵¹ « ... un type d'écosystème relativement nouveau à la surface de la terre » (Detwyler & Marcus, 1972 : 10, in Melosi, 1993 : 6). Notre traduction.

⁵² « ... qui n'est pas autonome, et qui ne fonctionne pas de manière indépendante ou isolée du reste du monde » (Melosi, 1993 : 6). Notre traduction.

⁵³ « ... a un certain pouvoir descriptif sans tenter de créer un modèle biologique strict » (Melosi, 1993 : 6). Notre traduction.

⁵⁴ « ... l'idée de la ville animée - sinon "naturelle" au sens strict du terme - est essentielle à la compréhension de la croissance et du développement urbains. Les villes ne sont pas des toiles de fond statiques pour l'action humaine, ni des métaphores organiques, mais un système en constante mutation » (Melosi, 1993 : 7). Notre traduction.

dynamiques. Constat auquel s'ajoute encore que malgré l'emprunt et l'appropriation de concepts des sciences écologiques, la question de la nature dans la ville ou en relation avec elle n'est pas directement traitée, ni d'ailleurs dans une perspective écologique au sens environnemental.

Concernant la relation de la ville et la nature à protéger, une double tension s'exerce en termes d'impacts environnementaux. Avec des conséquences négatives, les villes modifient leur environnement physique et les processus naturels, comme par exemple les cycles hydrologiques, les îlots de chaleur et l'atmosphère. Mais à l'inverse, Melosi estime que :

Cities have the capacity - when properly designed - to use resources more efficiently than highly decentralized populations. Concentration can be an advantage in providing services, offering social and cultural opportunities, and producing and distributing goods⁵⁵ (1993 : 8).

L'apparition de cette idée que la ville peut également être favorable à la résolution des problèmes environnementaux est contemporaine aux publications et aux sommets internationaux qui concernent le développement durable depuis les années 1980. La densité humaine et urbaine, longtemps accusée d'être responsable des problèmes urbains sociaux et environnementaux (la dédensification est par exemple recherchée dans le modèle de cité-jardin de Howard), devient un argument écologique. Les campagnes ou les banlieues qui ont une faible densité et une forte utilisation du sol pourraient être plus dommageables qu'une ville dense adaptée pour vivre dans les limites de sa biorégion (Newman, 2006). La densité pose toutefois toutes sortes de questions. Dont celle de l'échelle notamment, car une ville dense pourrait bien n'être possible qu'en complémentarité avec une ville diffuse (voir par exemple Ruegg et al., 2014 sur le cas de Genève). Dans ce sens, les stratégies d'aménagement du territoire qui ont été mises en œuvre depuis la fin du XIX^e siècle n'ont pas réussi « véritablement à juguler l'expansion urbaine dont la dynamique semble inaltérable » (Ruegg, 2005 : 2). De plus, la ville des courtes distances économe en énergie est par exemple contestée par les capacités accrues de mobilité actuelles (Marry & Arantes, 2013). Elle fait débat, notamment parce qu'elle souffrirait d'un biais anti-urbain, montrant l'importance de travailler sur les représentations et les perceptions de la densité (ibid.). En outre, ce qui est également important dans cette citation de Melosi, c'est le « when properly designed », qui marque certainement le défi à résoudre, mais qui fait aussi directement appel à des solutions de planification, tendance qui sera à l'œuvre dans les années 1990. Tandis que le « more efficiently » suggérerait qu'un idéal d'équilibre ne pourrait pas être atteint. Pour être environnementalement et socialement soutenable, la densité doit être pensée à plusieurs échelles complémentaires, planifiée et réfléchie. L'approche gestionnaire sera l'entrée classique vers le développement urbain durable, par exemple en termes d'optimisation et de gestion des services urbains (réseaux de transport, eau, assainissement) afin d'économiser les ressources et limiter les pollutions (Torrès, 2005).

Pour résumer, l'approche de l'École de Chicago est critiquée pour ne pas prendre en compte les enjeux environnementaux. Ils le seront dans l'approche du métabolisme urbain. Toutefois, c'est alors le social qui est délaissé. Élaborer une pensée intégrée de la nature en relation avec la ville est donc complexe et n'a pas, dans ces deux approches, bénéficié de travaux qui ont permis de comprendre leur réciprocity sans en délaissé l'une ou l'autre. Ces approches développées par les sciences sociales entretiennent donc la dualité des représentations entre la ville et la nature. Elles participent ainsi à expliquer la non prise en compte mutuelle entre la ville et la nature en leur sein durant la majeure partie du XX^e siècle. Elles auraient même contribué à reproduire et renforcer leurs mises en opposition. Il ne suffit donc pas discursivement ou méthodologiquement d'intégrer et d'associer des notions écologiques à l'urbain pour qu'une réelle complémentarité entre ville et nature soit effective.

⁵⁵ « ... les villes ont la capacité - lorsqu'elles sont bien conçues - d'utiliser les ressources plus efficacement que les populations fortement décentralisées. La concentration peut être un avantage dans la prestation de services, l'offre de possibilités sociales et culturelles et la production et la distribution de biens » (Melosi, 1993 : 8). Notre traduction.

3.4. De l'écologie dans la ville

3.4.1. La relation ville-nature au sein des sciences écologiques, une approche par la biodiversité

Au sein des sciences écologiques, le terme d'« écologie urbaine » ne sera défini que dans les années 1970 (Sukopp, 2008b : 88). En Europe, le pionnier de l'écologie urbaine dans son sens de l'écologie *dans* la ville est le botaniste allemand Herbert Sukopp. Pour Sukopp, l'écologie urbaine consiste actuellement à étudier « living organisms in relation to their environment in towns and cities, as in ecological studies of forests or the sea⁵⁶ » (ibid. : 79). Il s'agit de faire de l'écologie dans la ville, cette dernière représentant un biotope avec des caractéristiques spécifiques. Sukopp considère la ville comme un écosystème caractérisé par son histoire, sa structure, sa fonction qui comprend les composants biotiques et abiotiques et les cycles de conversion d'énergie et de matériaux (Sukopp, 2008b). Sukopp ajoute que les villes « also have their own spatial organization and distinctive patterns of change through time, which result in patterns of species behaviour, populations dynamics and the formation of communities, each of which is specific to the urban environment⁵⁷ » (2008b : 79). Les conditions de l'environnement urbain ont donc des conséquences sur les espèces non-humaines. Le programme d'écologie urbaine de Sukopp dans les années 1970 est aussi politique, il souhaite que l'écologie puisse surveiller et contrôler les effets de l'occupation humaine du sol sur la nature urbaine et créer ainsi une base pour une planification plus rationnelle des villes futures (Lachmund, 2013). L'étude du comportement des espèces au sein des milieux urbains contribuerait de plus à enrichir les connaissances de la discipline longtemps centrée sur les milieux considérés comme « naturels » (Gaston, 2010).

Si les conséquences négatives de l'urbanisation sur la nature sont nombreuses (voir sect. 2.1 de l'Introduction), des études ont montré que les environnements urbains peuvent être profitables pour certaines espèces dans certaines conditions et types de milieux (Sukopp, 2008a). Certaines espèces d'oiseaux peuvent par exemple se trouver en abondance dans des milieux urbains denses (Blair, 1996 ; Luniak, 2008 ; Sandström et al., 2006). Les villes constituent des refuges pour certaines espèces et abritent également une grande diversité d'espèces végétales. Toutefois, les biocénoses⁵⁸ urbaines sont difficilement prévisibles car elles connaissent des processus différents de ceux opérant dans les espaces naturels (Sukopp, 2008b). Elles sont par exemple davantage soumises aux invasions successives qu'au développement par coévolution (ibid. : 86). Les résultats des études montrent que généralement la densité urbaine reste corrélée négativement avec la richesse des espèces non-humaines, particulièrement pour les espèces natives (Luck & Smallbone, 2010). Cela est explicable par les nombreux facteurs qui influencent les dynamiques des populations, qu'ils soient biologiques, climatiques, ou au niveau des besoins de nutriments (espèce généraliste ou spécialiste, rudérale⁵⁹ ou non, etc.), tout autant que le type d'espaces et de diversités présentes autour des milieux urbains étudiés, etc. (Sukopp, 2008a). Les résultats dépendent également des groupes d'espèces étudiés (Luck & Smallbone, 2010). Il y a par exemple certaines espèces d'oiseaux qui sont dites « urban-sensitive » alors que d'autres sont « urban-adapted » (ibid. : 95) ou « urban-adapters » (McKinney, 2002 : 887). Tandis que Arnould et al. parlent d'espèces « urban-avoiders » ou « urban-exploiters » (2011 : 55-56). Les résultats de l'évaluation de la diversité des espèces dans les milieux urbains dépendent

⁵⁶ « ... l'étude des organismes vivants par rapport à leur environnement dans les villes, comme dans les études écologiques des forêts ou de la mer » (Sukopp, 2008b : 79). Notre traduction.

⁵⁷ « ... ont aussi leur propre organisation spatiale et leurs propres caractéristiques de changement au fil du temps, qui se traduisent par des modèles de comportement des espèces, de dynamique des populations et de formation de communautés, chacune étant spécifique à l'environnement urbain » (Sukopp, 2008b : 79). Notre traduction.

⁵⁸ En écologie, la biocénose est un ensemble de communautés d'espèces, animales et/ou végétales, en équilibre dynamique plus ou moins stable dans un espace écologique défini, le biotope. La biocénose forme avec le biotope l'écosystème.

⁵⁹ Une espèce rudérale est une espèce végétale qui pousse sur des espaces modifiés par l'homme, généralement délaissés, à cause de leur richesse en azote (tas d'ordure, bord de chemin, abords d'habitation, friches).

évidemment également du site rural ou naturel de référence auquel ils sont comparés (Luck & Smallbone, 2010).

Par conséquent, penser la biodiversité en ville est une tâche ardue et souvent spécifique au contexte du site et à certaines espèces. Envisager de restaurer ou enrichir les villes en biodiversité nécessite des études approfondies, avec des objectifs qui peuvent être différents selon les échelles d'analyse. L'environnement urbain représente un milieu particulier où les théories biologique et écologique sont déstabilisées. Pour l'écologue Philippe Clergeau par exemple, il faudrait redéfinir la biodiversité lorsqu'il s'agit de l'analyser dans des « systèmes très anthropisés comme l'urbain », car les espèces « sauvages » du biologiste n'existent plus, les processus écologiques fonctionnant différemment que dans les milieux naturels (2010 : 156). La notion de biodiversité devrait pouvoir prendre en compte toutes les catégories d'espèces vivantes, et ainsi remettre en question les distinctions classiques de sauvage et domestique, urbain et naturel, de façon à pouvoir penser la « nature ordinaire » (Beau, 2013 ; Godet, 2010).

3.4.2. Étudier la nature urbaine pour protéger la nature dans son ensemble

De nombreux biologistes et écologues appellent également à étudier la nature en ville, et à la réintégrer dans le milieu urbain, afin de protéger la biodiversité dans son ensemble. Plusieurs arguments sont développés.

Le premier est d'ordre écologique. Certains écologues et biologistes orientent leurs travaux de recherche vers la protection de la nature dans les milieux anthropisés et bâtis afin de soutenir la conservation de la biodiversité quelque soit le milieu (Miller, 2005, 2006 ; Sanderson & Huron, 2011). Ils font valoir que la conservation de la biodiversité requiert de travailler sur les villes dont la croissance impacte la biodiversité à l'échelle locale mais également régionale et globale (Kowarik, 2011). Les connaissances acquises en étudiant la nature en ville pourraient servir à conserver la biodiversité dans les écosystèmes moins anthropisés (Arnould et al., 2011; Miller & Hobbs, 2002 ; Gaston, 2010). De plus, la nature urbaine participe à soutenir les écosystèmes globaux, et donc également les fonctions sociales et les autres services écosystémiques (Elmqvist et al., 2013 ; Marzluff et al., 2008 ; Kowarik, 2011).

En deuxième lieu, la nature urbaine est mise en avant pour sa capacité à éduquer et sensibiliser les citoyens à la protection de la nature (Dunn et al., 2006). Par exemple, Miller et Hobbs argumentent en faveur de l'importance de la protection de la nature en ville, en mettant en avant les bienfaits de la conservation de la biodiversité en ville pour les aspects éducatifs et sociaux (2002). Plus de nature en ville pourrait participer également à rapprocher les humains de la nature. Les citoyens ainsi sensibilisés seraient alors plus enclins à conserver la biodiversité également dans des espaces naturels, tout en permettant de créer un lien et un dialogue entre le public et les écologues (Miller & Hobbs, 2002). Dans ce sens, Soga et Gaston théorisent l'« extinction de l'expérience » et ses conséquences « désastreuses », et en appellent à reconnecter l'humain avec la nature (2016 : 96). Or comme plus de la moitié de la population mondiale vit en ville, afin que les citoyens aient l'opportunité d'expérimenter la nature et d'avoir des relations avec elle (Miller, 2005, 2006), il faudrait leur offrir l'accès à la nature à proximité de leurs lieux de vie et de travail (Turner et al., 2004 ; Miller et Hobbs, 2002). Dans cette idée, Dunn et al., des écologues et géographes américains ont développé l'hypothèse de ce qu'ils appellent le « Pigeon Paradox » (2006). Le « paradoxe du pigeon » se base sur trois postulats : premièrement, les actions actuelles pour la conservation sont insuffisantes. Deuxièmement, la population est plus encline à prendre part aux actions de conservation lorsqu'elle a une expérience directe avec le monde naturel. Troisièmement, les populations humaines (à la source des actions pour la conservation) sont de plus en plus urbaines et auront par conséquent leur première expérience de nature au contact de la nature urbaine. C'est donc au contact des espèces comme le pigeon que la

plupart de la population ferait leur première expérience directe avec la nature. Par conséquent, la protection de la nature dépendrait paradoxalement d'espèces comme le pigeon. Ces expériences personnelles de nature en ville pourraient également sensibiliser ceux qui ont les pouvoirs de décisions, des sphères politiques comme économiques, situés généralement dans les centres urbains (Dearborn & Kark, 2010).

Enfin, développer un discours valorisant la nature en ville, qu'elle soit riche ou ordinaire, permettrait de s'affranchir des idées anti-urbaines et de reconstruire des imaginaires où la ville ne représente pas que nuisances et problèmes, mais aussi solutions et avantages écologiques et sociaux (Hess & Salomon Cavin, 2015 ; Paquot & Younès, 2010 ; Salomon Cavin et al., 2010 ; Salomon Cavin, 2013). La présence de la nature en ville représenterait donc un moyen de dépasser les représentations de dualité. Aldo Leopold écrivait en 1949 :

The weeds in a city lot convey the same lesson as the redwoods. [...] Perception [...] cannot be purchased with either learned degrees or dollars; it grows at home as well as abroad, and he who has a little may use it to as good advantage as he who has much⁶⁰ (Leopold, 1996 [1949], in Light, 2001 : 21).

Percevoir en la nature une dimension plus grande que nous ne s'inscrirait pas seulement dans le caractère sauvage du non humain, mais pourrait être également présent dans une nature qualifiée d'« ordinaire » (Beau, 2013). Leopold, qui a développé les premiers jalons d'une éthique non anthropocentrée, exprime dans cet extrait qu'il n'y aurait pas de différence de degré entre une nature gérée ou sauvage, ni d'ailleurs de différence de nature entre une nature urbaine ou ordinaire et une nature sauvage. Une « mauvaise herbe » provoquerait les mêmes « leçons » qu'un majestueux séquoia. Le contact des citoyens avec la nature permettrait de dépasser les représentations qui distinguent les dualités bonnes/mauvaises natures, naturel/artificiel, sauvage/domestique. Cela s'accorde avec l'idée que la présence de la nature en ville participerait à améliorer la qualité de vie et le bien-être des citoyens, tout en leur permettant d'être en contact avec toutes les dimensions de la nature dans leur vie quotidienne.

Mais en quoi la biodiversité en ville contribue-t-elle à la protection plus générale de la nature ? Et comment favoriser la biodiversité urbaine ? Réintroduire la nature en ville soulève de nombreuses questions : quelle biodiversité viser, quelles espèces favoriser, d'autant plus qu'il y a une nature voulue et désirée et une autre indésirable (rats, blattes, moustiques, etc.). Vouloir protéger, maîtriser et réintroduire la nature fait appel à des registres de questionnements écologiques mais aussi moraux, sociaux et politiques. Toute sélection pour gérer la biodiversité en ville implique de se représenter les natures à privilégier, et de réaliser une pesée d'intérêts avec d'autres usages du sol. C'est-à-dire qu'à nouveau, s'accorder collectivement et politiquement sur les représentations de la nature est une étape décisive pour atteindre l'objectif de renaturalisation des villes. Par ailleurs, si la ville peut favoriser certaines espèces, il est difficile d'affirmer qu'elle est un espace qui de manière unanime participe à protéger la nature dans son ensemble. Protéger et réintroduire la nature en ville n'est pas suffisant si la ville continue d'être un espace qui nuit à la nature par ailleurs. Cette ambition devrait donc être combinée avec d'autres, notamment à l'extérieur des villes. La question de la pesée des intérêts entre les aspects sociaux et écologiques, et la répartition spatiale des fonctions sociales et écologiques, est donc prépondérante. Protéger la nature en ville la rend plus prégnante et décisive.

⁶⁰ « Les mauvaises herbes en ville donnent la même leçon que les séquoias. [...] La perception [...] ne s'achète ni avec des diplômes ni avec de l'argent ; elle grandit aussi bien chez soi qu'à l'étranger, et celui qui n'en n'a qu'un peu peut en tirer autant d'avantage que celui qui en a beaucoup » (Leopold, 1996 [1949]: 266, in Light, 2001 : 21). Notre traduction.

3.5. La ville comme un processus socio-écologique⁶¹

Dans *Justice, nature and the geography of difference*, David Harvey affirme que « there is nothing *unnatural* about New York City »⁶² ou de n'importe qu'elle autre ville (Harvey, 1996a : 186. Accentuation originale). Pour Harvey, les villes sont des réseaux de processus sociaux et spatiaux entrelacés, qui sont à la fois humains, matériels, discursifs, culturels et organiques (Swyngedouw & Kaika, 2000 : 568). Par conséquent,

it is fundamentally mistaken [...] to speak of the impact of society *on* the ecosystem as if these are two separate systems in interaction with each other. The typical manner of depicting the world around us in terms of a box labelled "society" in interaction with a box labelled "environment" not only makes little intuitive sense [...] but it also has just as little fundamental theoretical or historical justification⁶³ (Harvey, 1996a : 186-187).

Harvey rejoint l'idée que « nous n'avons jamais été modernes » (Latour, 1997). C'est-à-dire que le monde n'est pas divisible en deux catégories ontologiques, celle qui relève de la nature et celle qui relève de la société. Ces « boîtes » ne sont donc pas seulement en relation entre elles. Elles sont totalement imbriquées au point de ne plus pouvoir être distinguées. Pour Harvey, il n'y aurait donc pas une nature victime d'une société destructrice et menaçante⁶⁴. Étant donné l'ampleur des enjeux environnementaux à résoudre, chaque environnement doit être au cœur des préoccupations :

the created environments of an urbanizing world, their qualities and particular difficulties, their proneness to new configurations for the development and transmission of new diseases, their extraordinarily difficult problems of sustainability (in whatever sense) have to move to the center of our attention relative to much of the contemporary preoccupation with wilderness, peripheral peasant movements, preservation of scenic landscapes [...] ⁶⁵ (Harvey, 1996a : 186).

Harvey en appelle à s'intéresser à la ville tout autant qu'à la *wilderness* ou tout autre nature qui serait valorisée pour être digne de protection. Il n'y a pas de distinction à faire entre les entités de ville ou de nature. Harvey revendique ainsi que la ville n'est de loin pas extérieure à l'environnement naturel comme des entités distinctes qui auraient des interactions, mais que bien au contraire la ville en elle-même est une série de conditions environnementales (Sassen & Dotan, 2011). Tout ce qui constitue la ville, que ce soit ses infrastructures matérielles, ses configurations socio-économiques, les pratiques de ses habitants, sont une condition environnementale (ibid.). Pour Harvey, les relations sociales urbaines reposent sur des transformations environnementales, dont la reproduction est nécessaire afin de les soutenir (Grove, 2009). Donc les processus sociaux de la ville sont totalement conditionnés par les facteurs environnementaux.

⁶¹ Nous empruntons la formule à Heynen et al. (2006 : 3) « The city as socio-ecological process ».

⁶² « ... il n'y a rien de non-naturel à propos de New York City » (Harvey, 1996a : 186). Notre traduction.

⁶³ « ... il est fondamentalement erroné [...] de parler de l'impact de la société *sur* l'écosystème comme s'il s'agissait de deux systèmes distincts en interaction l'un avec l'autre. La manière typique de représenter le monde qui nous entoure sous la forme d'une boîte étiquetée "société" en interaction avec une boîte étiquetée "environnement" n'a pas seulement peu de sens intuitif [...] mais elle a aussi peu de justification théorique ou historique fondamentale » (Harvey, 1996a : 186-187). Notre traduction.

⁶⁴ Notons que si cette image de la nature menacée est souvent critiquée pour entretenir la dualité nature-société et qu'elle est à dépasser, elle est à la base du projet international de sa protection avec la volonté de s'unir et de s'engager collectivement pour la protéger au début du XX^e siècle.

⁶⁵ « ... les environnements créés d'un monde en voie d'urbanisation, leurs qualités et leurs difficultés particulières, leur propension à de nouvelles configurations pour le développement et la transmission de nouvelles maladies, leurs problèmes extraordinairement difficiles de durabilité (qu'importe le sens) doivent être au centre de notre attention par rapport à la plupart des préoccupations actuelles concernant la *wilderness*, les mouvements paysans périphériques, la préservation des paysages pittoresques » (Harvey, 1996a : 186). Notre traduction.

Par ailleurs, pour Harvey, les environnements – urbains et non urbains – sont transformés par la société. La société crée et construit son environnement en fonction des processus économiques et des ordres sociaux. En transformant l'environnement, les ordres et les relations sociales sont reproduites. Par conséquent, les écosystèmes créés « tend to both instanciate and reflect [...] the social system that gave rise to them, though they do not do so in noncontradictory [...] ways⁶⁶ » (Harvey, 1996a : 185). Pour Harvey (1996b), l'espace urbain est autant déterminant des relations sociales que les relations sociales le déterminent. La ville n'est ainsi plus une entité neutre où s'exercent les relations sociales et de pouvoir, mais se caractérise par les processus sociaux, politiques et économiques qui la fabriquent. La ville devient alors d'une « importance cruciale [...] dans les processus politico-écologiques » (Swyngedouw, 2011 : 133).

En considérant que les facteurs sociaux se matérialisent dans les organisations socio-spatiales des villes, et s'appuyant sur les théories marxistes, Harvey a étudié la manière dont les villes sont construites « for the circulation of capital – whether that capital is human (the workforce), commodity (goods and information) or abstract finance (credit for buying property and creating new construction)⁶⁷ » (Zukin, 2006 : 103). Pour Harvey, les processus socio-économiques que la ville produit et qui en retour la conditionnent, reposent sur les inégalités sociales et leur reproduction. Outre l'injonction environnementale, la question de la ville « idéale » ne peut donc ignorer l'étude des processus économiques qui participent à provoquer les inégalités sociales et spatiales dans les milieux urbains.

Les travaux de Harvey ont contribué à affaiblir la séparation ontologique et matérielle de la nature et de la société mais également sa territorialisation et sa spatialisation à travers celle de ville et nature⁶⁸. Mais comment traiter cette hybridité ontologique ? À partir de quels critères et référentiels se baser pour mener par exemple la pesée d'intérêts pour la gestion d'espaces en ville (entre les intérêts pour la nature urbaine, la densification afin d'éviter l'étalement urbain ou une cause sociale) si tout n'est qu'un imbroglio socio-écologique ? Si nous rejoignons Harvey sur le fait qu'il faille s'intéresser à la ville tout autant qu'à la nature, et que ni l'une ni l'autre ne constitue une catégorie ontologique homogène, nous estimons que ces catégories de ville et de nature, ou ce qu'il nomme les boîtes de la « société » et de l'« environnement », restent des grilles de références prégnantes et utiles dans la pensée contemporaine. Dans les discours contemporains occidentaux, les concepts de ville et de nature sont parfois présentés comme des notions qui ont implosé, dans la mesure où les modes de vie urbains ont envahi la planète, perforant ainsi la fracture traditionnelle entre la ville et le reste du monde (Amin & Thrift, 2002). Pour nous, ces deux objets couplés restent toutefois pertinents pour décrire notre monde contemporain et structurer les représentations sociales de l'espace (Debarbieux, 2007).

4. Le projet de protection de la nature au défi de la ville

Après avoir caractérisé la séparation de la relation ville-nature à la section 2, puis présenté plusieurs approches qui ont tenté de dépasser leur mise en opposition dans la section 3, nous souhaitons enfin dans cette dernière section préciser notre problématique de la ville dans le projet international de protection de la nature, et présenter nos questions et hypothèses de recherche (section 4.2). Pour ce

⁶⁶ « ... ont tendance à la fois à instancier et à refléter [...] le système social qui les a engendrés, bien qu'ils ne le fassent pas de manière non contradictoire » (Harvey, 1996a : 185).

⁶⁷ « ... pour la circulation du capital - qu'il s'agisse de capital humain (la main-d'œuvre), de marchandise (biens et informations) ou de financement abstrait (crédit pour l'achat de biens immobiliers et la création de nouvelles constructions) »

⁶⁸ Dès la fin des années 1990, un courant de la géographie radicale consolide cette posture théorique à travers la *Urban Political Ecology* en mettant notamment en avant la prégnance du capital, et plus récemment des logiques néolibérales, pour comprendre la co-construction de la ville et de la nature (voir Brenner & Theodore, 2002 ; Heynen et al., 2006 ; Jessop, 2002 ; Swyngedouw et al., 2002 ; Swyngedouw & Heynen, 2003 ; Keil, 2003, 2005).

faire, nous caractériserons d'abord la relation de la ville et de la nature à partir des constats que nous tirons de la section 3 (section 4.1).

4.1. Penser la relation ville-nature

4.1.1. Une réconciliation difficile mais nécessaire

La présentation et la discussion des cinq courants qui ont traité de la relation ville-nature que nous avons mis en évidence à partir de la littérature dans la section 3 nous fourniront des critères pour mener l'analyse des discours de nos trois études de cas. Ils nous permettent également ici de tirer plusieurs constats utiles pour affiner notre posture et nos questions de recherche.

Le premier de ces constats est qu'il ne suffit pas de traiter conjointement la ville et la nature pour penser une relation de réciprocité aboutie. Plusieurs approches que nous avons présentées contiennent des représentations qui opposent la ville et la nature malgré une intention affichée de les considérer de manière intégrée. Ce constat nous amène à supposer que les représentations de la ville et de la nature qui soutiennent les pratiques ne concorderaient pas avec les objectifs et/ou qu'elles seraient porteuses de conceptions persistantes de la pensée dualiste, au point d'entraver l'opérationnalisation de leur réconciliation, matériellement et épistémologiquement. Par exemple, l'approche de l'écologie dans la ville étudie la biodiversité dans l'espace urbain sans nécessairement intégrer les facteurs sociaux liés à la particularité de ce milieu spécifique. Appliquer des pratiques écologiques dans l'espace urbain n'induit donc pas forcément une relation réconciliée entre la ville et la nature. Cela nous amène également à suggérer que les représentations pourraient ne pas correspondre aux matérialités physiques, comme nous l'avons vu avec la rupture ville-nature (la rupture des liens entre les deux catégories est une représentation, car les liens et les échanges entre la ville et la campagne existent toujours). Le cloisonnement entre disciplines resterait donc fort, alors que ces questions requièrent pourtant une approche interdisciplinaire (Mathieu, 2006). Le temps nécessaire pour modifier des représentations pourraient également être un facteur important. Si une représentation de la nature loin de la ville a fondé les imaginaires et nourri des pratiques instaurées institutionnellement pendant des décennies, changer cette représentation impliquerait de changer tout un système de pensées et de pratiques, ce qui nécessite inévitablement un certain temps. De même pour les pratiques instaurées autour des disciplines académiques, comme en écologie par exemple.

Notre deuxième constat est que les questions liées à la limite et à l'échelle sont prépondérantes. À plusieurs reprises, nous avons mis en évidence la difficulté à évaluer à partir de quand et d'où la ville dépasserait l'utilisation des limites naturelles en puisant dans le capital des ressources. Par exemple, dans le projet de Mumford de ville organique en équilibre avec son environnement naturel proche, ou dans le projet de densification urbaine revendiquée par Melosi pour limiter les impacts environnementaux des villes, les questions de définition de la limite et de l'échelle sont toujours prépondérantes et pourtant passées sous silence. Combien de personnes, sur quelle surface, selon quelles formes urbaines ? Les questions de limites et d'échelles sont également cruciales pour le projet de protection de la nature comme nous l'avons discuté avec les visions préservationnistes et conservationnistes. Avec les aires protégées par exemple : quels nombres, quelles formes et quelles surfaces sont nécessaires pour garantir la protection de la biodiversité ? Pour la conservation des ressources naturelles aussi, il est important d'identifier les seuils à ne pas dépasser pour garantir une gestion durable et rationnelle. À partir de quand une société, ou une ville, ne consomme-t-elle plus seulement les dividendes (gestion raisonnée de ressources) mais puise dans le capital des ressources naturelles ? Ces questions dépendent en outre du « territoire de conceptualisation » qui suppose qu'à chaque problématique correspond une échelle numérique appropriée, et inversement (voir par

exemple Racine et al., 1980 ; Ruegg et al., 2014). Il n'y a évidemment pas de réponses définitives à ces questions de limites de densité urbaine, de taille de population ou d'échelles. Nous mettons ces aspects en évidence pour montrer que les solutions envisagées pour protéger la nature en intégrant la ville ne renvoient pas nécessairement à un programme immédiatement applicable. Ces questions essentielles ne sont pourtant pas forcément explicitées dans les discours qui se proposent de mettre en œuvre la « ville durable » ou des actions de protection de la nature. Alors que les omettre ou les minimiser pourrait entraver la qualité des propositions, la force du message et leur mise en œuvre.

Un troisième constat que nous faisons est que l'opposition de la ville et de la nature découle de celle de la nature et de la société. La présentation des cinq propositions différentes qui ont cherché à étudier la relation ville-nature nous a permis de confirmer que cette dernière peut être conceptualisée à travers celle de nature-société. L'opposition ville-nature est alors une réinscription dans l'espace de la dichotomie nature-société. Avec la notion de *civitas*, la ville représente le lieu par excellence de l'organisation sociale, de la culture et de la civilisation humaine. S'opère donc une transposition à double sens entre la ville et la société. La ville représente une territorialisation de la société mais aussi sa métaphore symbolique. Par conséquent, si cette métaphore a participé à séparer la ville et la nature, elle pourrait également avoir un rôle à jouer dans la perspective de leur rapprochement. Autrement dit, comprendre comment réconcilier la ville et la nature devrait faire intervenir la question plus large de la réconciliation entre la nature et la société. C'est dans cette perspective qu'il nous paraît utile de considérer la ville comme une métaphore de la société.

Enfin quatrièmement, « ville » et « nature » restent des catégories essentielles pour penser le monde. Les travaux de la géographie radicale et de l'*urban political ecology* comprennent la ville comme un système socio-écologique hybride afin d'affaiblir la séparation matérielle et ontologique entre la ville et la nature. Mais il nous paraît difficile de nous affranchir pour autant des catégories de pensée qui structurent et continuent de structurer les représentations sociales occidentales. De plus, si tout est naturel et social à la fois, nous n'avons pas épistémologiquement les moyens pour penser les différences, ou les « discontinuités », tout comme les similitudes et les « continuités » (Lefebvre, 1970)⁶⁹. Tandis que penser la ville et la nature comme des catégories homogènes distinctes l'une de l'autre nous empêche de les comprendre pleinement (Cronon, 1991). Comment penser alors la nature et la ville comme des entités qui se distinguent tout en intégrant les relations qui les lient ?

4.1.2. Une relation d'opposition et de complémentarité

La réconciliation de la ville et de la nature nécessite de repenser leurs relations en reconnaissant leurs spécificités propres, leur complémentarité et leur réciprocité. Augustin Berque (1995 : 5) exprime de manière éloquent la relation de réciprocité entre la ville et la nature :

Pour que l'habitation humaine, pour que la ville aient un sens, il faut qu'elles se distinguent de ce qui n'est pas elles, mais qui de ce fait même les fonde en tant que telles ; cela par leur contraste avec les campagnes, les forêts, le temps qu'il fait dehors ou le firmament – la nature, en somme. Elles ont comme telles besoin de la nature, et pourtant comme telles besoin aussi d'en être séparées. Ce rapport d'altérité dans une mutuelle nécessité fait qu'on ne peut parler de la nature dans la ville, ou hors de la ville, sans présupposer de ce fait même une *naturalité de la ville* et une *urbanité de la nature*. Autrement dit, ni la nature ni la ville n'existent en soi : nous les instituons l'une et l'autre dans une relation d'opposition et de nécessaire complémentarité.

⁶⁹ Nous reviendrons sur cette idée au chapitre 2 (sect. 5.3), pour discuter du constructivisme. La représentation de l'hybridité de la nature et de la société peut être considérée comme une catégorie ontologiquement pure tout autant que celles de nature et de société qu'elle vise pourtant à dépasser (Crist, 2004).

Il s'agit d'associer nature et ville dans une relation de réciprocité sans nier les caractéristiques qui font leurs particularités individuelles. Nature et ville sont des entités qui se distinguent, mais dont les liens de complémentarités sont également des constituants à ne pas négliger. Il nous faut donc pouvoir les distinguer sans les opposer, et les relier sans les confondre (Ost, 2003).

Nous estimons en effet que les représentations de la relation ville-nature sont des déterminants importants, et leur séparation potentielle des freins pour mettre en place des pratiques de protection de la nature efficaces. Pour cette recherche, nous caractérisons la pensée réconciliée par une approche relationnelle qui conçoit la ville et la nature comme des entités propres qui se distinguent mais qui sont également complémentaires. Nous considérons que ce lien de complémentarité est un facteur structurant dont il est important de tenir compte.

Autrement dit, pour faire le lien avec nos études de cas, nous cherchons à comprendre comment les organisations environnementales se représentent la relation entre la ville et la nature pour envisager sa protection. Nous allons préciser nos questions de recherche et notre posture dans la section qui suit.

4.2. Protéger quelles natures par quelles villes ?

4.2.1. Questions et hypothèses de recherche

Les travaux que nous avons présentés dans ce chapitre nous amènent à considérer le projet de protection de la nature comme un contexte dans lequel agissent nos trois organisations qui est incertain et en questionnement. Si dans le projet de protection de la nature des divergences existent et sont potentiellement limitantes (Kopnina et al., 2018), il se pourrait qu'ajouter la question de la ville exacerbe les tensions et les conflits d'intérêts. Car comme nous l'avons vu en présentant le débat entre Muir et Pinchot (sect. 1), les pressions des activités humaines questionnent la répartition spatiale et l'usage du territoire entre les intérêts humains et ceux pour la protection de la nature. La ville peut incarner le milieu où se jouent ces conflits d'usages et d'intérêts potentiels avec la nature à protéger. Par exemple, à travers la problématique simple mais pourtant complexe entre l'objectif de densification de la ville pour éviter son étalement et préserver une nature hors des villes, et celui visant à la réintroduction de la nature en ville pour garantir les nombreux « services » écologiques, sociaux et économiques qu'elle permet de fournir (Salomon Cavin et al., 2010)⁷⁰. Il s'agit alors de nous demander comment ces enjeux sont gérés dans les solutions proposées par les organisations qui visent à protéger la nature.

Par ailleurs, si les questions écologiques de la ville préoccupent aujourd'hui les gouvernements urbains et certaines organisations de protection de la nature, il se pourrait toutefois que les représentations de la nature et de la ville portent encore l'empreinte d'oppositions potentiellement limitantes comme nous l'avons montré dans la section 3. La posture de réconciliation qui paraît être privilégiée dans le discours ambiant ne serait alors pas aboutie. Les biais ontologiques de la séparation ville-nature et nature-société pourraient perdurer cachés derrière des discours présentés comme intégrés. Ceci serait encore plus néfaste, car les antagonismes alors invisibles seraient reproduits par de nouveaux registres de justification des discours les amenant à être re-légitimés. Par conséquent, il nous semble essentiel

⁷⁰ Sur ce conflit d'utilisation du territoire entre la « ville » et la « nature », derrière lequel se cache comme pour Hetch Hetchy un conflit entre des représentations différentes données à la nature à protéger, voir par exemple l'étude de cas d'un projet de densification du quartier du Landhof à Bâle qui a créé un conflit entre la section de Pro Natura Bâle-ville qui était contre la densification afin de protéger un espace vert avec des arguments relatifs aux valeurs « sociales » de la nature, et la section de Pro Natura Bâle-campagne qui était pour la densification afin d'éviter l'étalement de la ville sur ses campagnes d'après une vision plus « naturaliste » (Salomon Cavin et al., 2010).

de comprendre les représentations de la relation ville-nature des discours et objectifs discursifs des organisations environnementales qui se présentent comme porte-paroles de la nature et sa protection.

Nos questions de recherche sont alors les suivantes : comment les organisations dont la mission est de protéger la nature intègrent-elles la ville à leurs discours et objectifs ? Sur quelles représentations de la ville et de la nature se basent-elles pour construire leurs discours ? Comment gèrent-elles les tensions potentielles entre les intérêts de la nature et ceux des sociétés humaines ? En quoi leur façon de problématiser la ville, la nature et leur relation dans la perspective de la protection de la nature participe-t-elle à dépasser l'opposition ville-nature, et à la combiner avec une approche relationnelle réconciliée ? En quoi le fait d'intégrer la ville à leurs discours et objectifs viendrait-il modifier les objectifs de protection de la nature ?

Notre hypothèse de recherche principale est que l'intégration de la ville dans la pensée de la nature à protéger, en tant que milieu de vie aujourd'hui dominant des sociétés humaines, lieu du pouvoir économique et politique, devrait favoriser l'émergence d'une pensée réconciliée entre ville et nature et devrait par conséquent avoir une incidence sur les discours de la protection de la nature et les actions défendues. Soulignons que cette hypothèse de recherche a plus valeur de postulat à explorer que d'une hypothèse à vérifier ou à infirmer formellement. Elle sert à guider notre analyse des trois organisations et à comprendre leurs positions relatives envers la nature à protéger et la ville. Elle nous oblige en outre à comprendre les représentations de la ville et de la nature qui sont à l'origine des objectifs et solutions proposées par les OEI. Elle fonctionne donc comme une sorte de réponse idéale, a priori, à partir de laquelle mesurer à quel point les postures des trois OEI retenues en sont proches ou éloignées. Cette hypothèse est en outre à lier avec un positionnement heuristique original tenu sur la ville et la protection de la nature.

4.2.2. Positionnement heuristique : la ville pour un éclairage du projet de protection de la nature

Nous avons vu que derrière la relation ville-nature se cache celle de nature-société. L'intégration de la ville dans le projet de protection de la nature devrait être un prétexte à repenser la relation ville-nature, mais aussi celle de nature-société. Intégrer la pensée de la ville obligerait à mener une réflexion qui met en lien la ville, c'est-à-dire les construits sociaux et politiques et les humains qui l'habitent et la façonnent, avec la nature à protéger. Elle devrait également faire intervenir les questions relatives aux systèmes politiques et économiques dans leur capacité à apporter des solutions pour répondre aux impératifs écologiques et sociaux. Les enjeux sociaux et écologiques liés aux villes sont effectivement nombreux, multidimensionnels, complexes et incertains. Les conflits potentiels entre les « besoins » pour la nature et ceux des sociétés, ou entre les valeurs sociales et écologiques de la nature, pourraient alors être exacerbés en ville de par l'intensification des tensions pour l'utilisation du territoire. Ainsi, en produisant des discours sur la ville (rapports, recommandations, sites internet), les organisations environnementales sont amenées à se positionner sur cette thématique complexe et multidimensionnelle. Leurs discours sur la ville nous offrent donc un matériau d'analyse pour comprendre quelles sont les difficultés identifiées, les priorités mises en avant, et les actions recommandées pour protéger la nature.

Pour résumer notre objectif global, nous cherchons à comprendre comment la ville est intégrée, discutée et problématisée du point de vue de la protection de la nature en utilisant le regard de trois OEI. Nous défendons que la question de la ville depuis la perspective de la nature à protéger devrait offrir une occasion à ne pas manquer pour discuter et réfléchir sur la nature à protéger et la relation

nature-société, en offrant plusieurs critères qui nous paraissent déterminants pour la discussion (pesée des intérêts des points de conflits potentiels, pistes de dialogues et de solutions).

Pour ce faire, avant de développer notre méthode d'analyse des organisations environnementales internationales au chapitre 3, nous présentons dans le chapitre suivant notre cadrage théorique sur la construction sociale des représentations de la nature.

Chapitre 2. Les natures de la nature

Nous avons vu au chapitre 1 (section 1) avec la présentation des débats entre différents courants de pensée que la nature à protéger fait l'objet de représentations qui peuvent être totalement opposées (par ex. *wilderness* ou ressource naturelle). Ces représentations sont importantes car elles supportent et justifient les pratiques, comme nous l'avons illustré avec l'exemple du barrage dans le *Yosemite national park* au début du XX^e siècle. Mais cette distinction binaire n'est pas suffisante pour nous permettre de construire notre grille d'analyse visant à caractériser les représentations de la nature contemporaines des OEI. Pour y remédier et pouvoir analyser les représentations dans le discours des trois organisations, nous consacrons ce deuxième chapitre aux théories qui ont traités des représentations de la nature et à leur construction sociale, selon le principe que « if we want to know what nature is and why we value it in the ways we do we must look not to nature itself but to our ideas about nature¹ » (Castree, 2005 : 38). Quelles sont donc les idées ou les représentations de la nature de nos trois OEI ?

Les travaux des géographes anglophones ont été prolifiques sur la question de « la nature de la nature » (Braun, 2009). Depuis les années 1970 et de manière plus prononcée encore depuis les années 1990, cette question a plus généralement été investie par un large champ de disciplines des sciences humaines et sociales. Depuis environ deux décennies, plusieurs théories se sont développées autour de la question de la construction sociale de la nature suite au « tournant culturel, interprétatif et linguistique » impulsé par des théoriciens comme Stuart Hall, Antonio Gramsci, Jacques Derrida ou Michel Foucault (Castree, 2011 : 188)². De manière générale, ces intellectuels européens établissent la *culture*³ comme le vecteur essentiel par lequel s'expriment et sont négociés le pouvoir, la politique, l'identité et la résistance (ibid.). Une attention marquée a été portée aux *représentations* en étudiant leurs origines, leurs contenus, leurs contextes d'utilisation, la façon dont elles sont construites et leurs effets matériels. La nature en vient donc à être analysée et théorisée aux prismes des représentations et de leurs constructions sociales.

En géographie, ce tournant culturel s'est exprimé par une reformulation et une expansion de la géographie culturelle (Castree, 2011)⁴. Les approches par les représentations ont imprégné la discipline souvent pour se distancier des analyses concentrées uniquement sur la dimension spatiale (Bailly, 1985). L'étude des représentations permet en effet de faire le lien entre le spatial et la société. C'est dans cette visée que nous allons nous concentrer dans ce chapitre sur les approches représentationnelles et constructivistes, dites aussi constructionnistes⁵, de la nature. Ces dernières

¹ « si nous voulons savoir ce qu'est la nature et pourquoi nous la valorisons de la manière dont nous le faisons, nous ne devons pas nous tourner vers la nature elle-même, mais vers nos idées de la nature » (Castree, 2005 : 38). Notre traduction.

² Nous nous référons à plusieurs endroits aux travaux du géographe britannique Noel Castree (2005 ; 2014), car dans une perspective de rassembler la géographie physique et humaine dans ses premiers travaux, notamment autour d'une « géographie environnementale » (2005), Castree a pour ce faire réalisé une revue de la littérature et tenté de classer les différentes approches existantes en une typologie sur laquelle nous nous appuyons (voir aussi Braun & Castree, 1998 ; Castree & Braun, 2001). Son confrère, le géographe environnemental David Demeritt (2002), constatant également que de nombreux courants et théories se sont développés autour de la construction sociale de la nature, en propose une typologie un peu différente à laquelle nous allons également nous référer.

³ Il faut comprendre ici la *culture* au sens de Gramsci où « culture is ordinary », c'est-à-dire qu'elle comprend les différents moyens par lesquels le sens est construit et communiqué dans la vie quotidienne (Castree, 2011 : 188).

⁴ Les approches de la géographie sociale se distinguent des approches radicales ou (néo-)marxistes, critiquées pour faire prédominer les processus du capitalisme dans l'explication des faits sociaux, en relation ou non avec la nature.

⁵ Dans la littérature anglophone, l'utilisation des deux termes coexiste souvent sans précisions de leur distinction. Le *constructionnisme* succéderait néanmoins au *constructivisme* comme une réaffirmation et un recadrage du courant suite aux débats virulents qui ont eu lieu au début des années 2000 entre matérialisme-réalisme et idéalisme-relativisme (voir ci-dessous sect. 5). La nuance ne semble toutefois pas flagrante et à notre connaissance rarement décrite ou postulée. Pour cette recherche, nous privilégions l'emploi du terme de *constructivisme* plus fréquemment employé dans la littérature francophone.

nous fourniront une méthode pour analyser les représentations des OEI, ainsi qu'une posture de recherche plus globale sur notre façon d'aborder la nature et la relation nature-société. Traiter la nature comme une construction sociale est une manière de faire apparaître les liens entre la nature et le social, mais aussi de discuter des liens entre la matérialité et la représentation. Pour ce faire, nous nous appuyons pour une grande part sur les travaux des géographes tout en intégrant également ceux d'autres disciplines. Les travaux sur la construction sociale de la nature ont été nombreux et transgressent les catégories disciplinaires habituelles. Nous allons les présenter en nous concentrant sur leurs apports méthodologiques pour analyser les représentations des organisations environnementales.

Soulignons en outre que dans la mesure où la nature recouvre des notions bien différentes selon les cultures (Descola, 2005), notre cadrage sur ses différents sens s'inscrit dans le contexte socioculturel occidental, plus spécifiquement européen. Concernant notre échelle d'appréhension de la nature, nous comprenons la nature d'un point de vue global de façon à pouvoir incorporer l'analyse de la diversité des actions et représentations des organisations environnementales.

1. Définir la nature, une idée polysémique

Le géographe britannique Noel Castree, dans son ouvrage *Making sense of nature* (2014), propose une typologie de quatre définitions courantes de la nature en s'appuyant sur les travaux de Williams (1983) pour qui le terme *nature* est l'un des plus complexes à définir (si ce n'est le plus complexe) (Fig. 1)⁶. Il distingue :

- La « nature universelle », comme le monde physique dans son entier qui comprend le non-humain et l'humain en tant qu'entités biologiques et le produit de l'évolution ;
- La « nature externe » qui définit le monde non-humain ou l'environnement naturel ;
- La « nature intrinsèque » comme la qualité essentielle de quelque chose, son essence, par exemple la « nature humaine » ;
- La nature comme la « force inhérente » qui gouverne le monde et toutes les entités vivantes, êtres humains compris, ce sont les processus et les « lois naturelles » comme la gravité par exemple (Castree, 2014 : 10).

Ces quatre acceptions peuvent être employées pour désigner plusieurs référents différents qui peuvent en outre se combiner. En suivant l'approche sémiologique en linguistique (voir ci-dessous sect. 4.1.), le mot « nature » est un *signifiant*, qui possède plusieurs sens, des *signifiés*, utilisés pour une variété de *référents* (Castree, 2005 : 36). À partir de ce schéma « signifiant > signifiés > référents », Castree établit une figure qui montre toute la complexité qui découle des multiples sens et référents auxquels le terme « nature » peut être associé (Fig. 1).

⁶ Williams (1983 : 219) propose une lecture historique basée sur trois significations : (i) the essential quality and character of something; (ii) the inherent force which directs either the world or human beings or both; (iii) the material world itself, taken as including or not including human beings. Dans la première acception, la nature correspond à la qualité ou la propriété de quelque chose, son essence, comme par exemple la « nature humaine ». La seconde désigne la force inhérente qui gouverne le monde et toutes les entités vivantes, les être humains compris. Cette acception fait référence aux processus et aux « lois de la nature », comme la gravité par exemple. Enfin la troisième définit la nature comme le monde matériel, qui peut comprendre ou non les être humains. Castree (2014) retient les deux premières entrées de Williams mais subdivise la troisième en deux sous-catégories : le monde physique dans son entier qui comprend le non-humain et l'humain, ce qu'il nomme la « nature universelle » (« universal nature »); et le monde non-humain qu'il nomme la « nature externe » (« external nature ») (Castree, 2014 : 10).

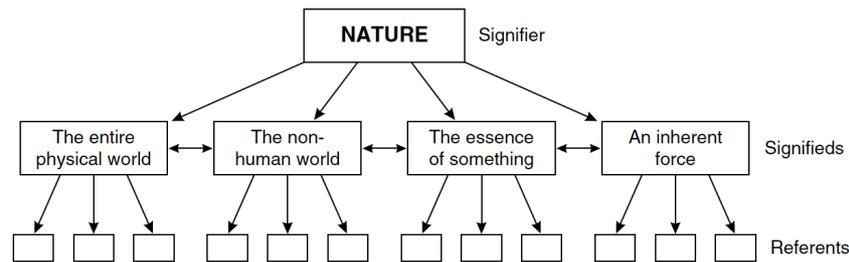


Figure 1 : Le concept de nature, ses significations et référents (Castree, 2014 : 167).

Notons que les référents sont multiples mais se situent en fin de processus. Cela suppose que ce n'est pas sur la base des matérialités que le sens est donné au signe censé les décrire pourtant. Nous reviendrons sur le rapport entre les signifiés et les référents (voir sect. 4.1.), mais ce schéma nous suggère déjà le pouvoir du discours qui donne du sens à la réalité biophysique de la nature.

Pour cette recherche, les deux premières catégories de sens données à la nature nous concernent principalement, dans la mesure où nous estimons que « les forces inhérentes » ou les lois naturelles peuvent être comprises dans ces deux premières catégories, tandis que la nature au sens d'essence ne concerne pas l'enjeu de la protection de la nature. Pour protéger la nature, l'enjeu réside justement dans la manière de donner du sens au monde biophysique et de caractériser ses limites, à savoir comment inclure ou non l'humain, l'artificiel et le social.

La nature est donc une *idée complexe* puisqu'elle contient différents sens qui se réfèrent à de nombreuses entités ou référents physiques, qui de plus peuvent être visibles et matériels (animaux, plantes, biotope, etc.), ou invisibles et immatériels (processus évolutifs et d'adaptation, cycles biogéochimiques, interdépendance et interconnexion, etc.). En outre, dans le domaine de la protection de la nature, la nature possède également de nombreux « concepts collatéraux » (Castree, 2014 : 17), comme ceux par exemple de « biodiversité », de « wilderness » ou d'« environnement », qui peuvent eux-mêmes également porter plusieurs sens liés à plusieurs référents. Ces concepts collatéraux sont parfois utilisés comme des synonymes, par exemple dans le langage courant « la protection de la nature » est devenue la « conservation de la biodiversité » (Devictor, 2015), alors que pour d'autres ces différences sont significatives. Ce qui peut augmenter encore la difficulté d'en saisir le sens.

Cette complexité de définir la nature, avec ou sans, voire contre, les humains notamment, peut être propice à *confusion* (Castree, 2001), mais aussi à *contestation* (Ginn & Demeritt, 2008 ; Macnaghten & Urry, 1998). Pour Castree, la nature est non seulement une notion *complexe* mais également *confuse* :

Nature is both a concept and all those physical things to which the concept refers. It's a complex concept, not just because it refers to many different entities - from the weather through animals to human 'nature' and beyond - but because it also has multiple meanings. [...] It is, moreover, a promiscuous concept, in the sense that it is used daily in a multitude of situations by a diverse array of individuals, groups, and organizations⁸ (2001 : 5).

Cette confusion n'est pas anodine puisqu'elle laisse ouvert un espace d'interprétation sur le sens et donc, dans le cadre d'un projet politique visant sa protection, un pouvoir certain à celui qui donne le sens. Dans les négociations, ces confusions sur le sens de la nature peuvent être sources de conflits,

⁷ Voir aussi Castree, 2005 : 36.

⁸ « La nature est à la fois un concept et toutes ces choses physiques auxquelles le concept fait référence. C'est un concept complexe, non seulement parce qu'il fait référence à de nombreuses entités différentes - de la météo aux animaux en passant par la "nature" humaine et au-delà – mais aussi parce qu'il a de multiples sens. [...] Il s'agit, en outre, d'un concept confus, en ce sens qu'il est utilisé quotidiennement dans une multitude de situations par un éventail varié d'individus, de groupes et d'organisations » (Castree, 2001 : 5). Notre traduction.

d'échecs, mais aussi un enjeu stratégique de pouvoir politique et symbolique entre les différents acteurs concernés. Cette confrontation potentielle entre des acteurs aux intérêts variés et souvent contradictoires fait de la nature une idée « contestée » (Ginn & Demeritt, 2008 : 300) : « Nature is a contested term that means different things to different people in different places⁹ », et à plusieurs échelles.

La contestation suppose que les sens et représentations de la nature sont performatifs. La nature fait partie de ces termes qui possèdent une « force sociale » (Bennett et al., 2005 : xxii), c'est-à-dire que « because their various meanings become normalised, *they're able to govern* (i.e. steer or direct) not only our thinking but also a wide range of practices resulting therefrom¹⁰ » (Castree, 2014 : 9). Il est donc important d'analyser les sens de la nature et d'en comprendre les effets, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'établir un projet visant sa protection. C'est pourquoi, nous nous référons aux approches constructivistes qui ont théorisé l'idée de nature à travers ses représentations et constructions sociales.

2. La nature, représentations et constructions sociales

2.1. La représentation sociale

Une « représentation sociale » se définit comme « une forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social » (Jodelet, 2003 : 53). La représentation sociale s'apparente donc à un savoir de *sens commun*, à « un ensemble de croyances, d'images, de métaphores et de symboles collectivement partagés par un groupe, une communauté, une société ou une culture » (Wagner, 1994a, in Caillaud, 2010 : 3). Les représentations sociales « orientent et organisent les conduites et les communications sociales » (Jodelet, 2003 : 53), ce qui leur confère un certain pouvoir, et qui impliquent qu'elles sont performatives. La représentation sociale désigne donc « le processus d'une activité d'appropriation de la réalité extérieure » par la pensée, mais également le « produit » de cet acte cognitif (Jodelet, 2003 : 53-54). Dans ce sens, la représentation, qui ne peut se faire sans un objet ni un sujet (Jodelet, 2008), « donne à voir cet objet, en tient lieu, et à sa place ; elle le rend présent quand il est lointain ou absent. Elle est donc le représentant mental de l'objet qu'elle restitue symboliquement » (Jodelet, 2003 : 54). La représentation désigne donc à la fois le *processus* cognitif de l'acte de se représenter, tout comme son résultat, les sens communs stabilisés (même s'ils sont mouvants et situés spatialement, culturellement et historiquement).

Mais la « représentation » désigne encore l'acte de re-présenter, dans le sens de *parler*¹¹ au nom de quelque chose ou de quelqu'un, d'en être le représentant (Castree, 2014). Une organisation environnementale qui vise à protéger la nature représente et parle au nom de la nature, ou plutôt d'une certaine nature, celle qu'elle se représente. Pour reprendre les termes de Jodelet, l'organisation rend alors présent ce qui est absent, en l'occurrence la nature qui ne peut s'auto-représenter (2003). C'est donc nécessairement un acteur qui parle en son nom et qui s'en fait le représentant (Castree, 2005). Pour ce faire, l'acteur doit définir, cadrer et mettre en scène la nature qu'il interprète comme étant la plus appropriée. Or, ce processus n'est pas neutre, et fait inévitablement intervenir des intérêts propres aux acteurs. Par exemple, un biologiste ne décrirait pas de la même manière une

⁹ « La nature est un terme contesté qui signifie différentes choses à différentes personnes dans différents endroits » (Ginn & Demeritt, 2009 : 300). Notre traduction.

¹⁰ Notre accentuation. « parce que leurs diverses significations se normalisent, ils sont capables de gouverner (c'est-à-dire d'orienter ou de diriger) non seulement notre pensée, mais aussi un large éventail de pratiques qui en découlent » (Castree, 2014 : 9). Notre traduction.

¹¹ Le rôle du langage, et donc du discours, est là encore important.

baleine qu'un activiste d'*Earth First !* qui chercherait à en interdire la pêche (ibid. : 124). Pour Castree, un militant ou un scientifique produisent des représentations différentes de la même réalité, ce qui l'amène à souligner que dans la pratique, de façon indissociable et simultanée, « parler de » la nature implique de « parler pour » la nature (2014 : 64). Ce constat est particulièrement important pour les organisations qui se définissent par leur mission de protection de la nature, et qui pour ce faire participent à lui donner du sens.

Pour récapituler, la dimension du monde physique humain et/ou non humain, ou la nature à protéger, fait donc l'objet de plusieurs *représentations* différentes. Il y a plusieurs façons de se *représenter* la nature et de lui donner du sens, ce qui peut être propice à débats et enjeux de pouvoir. Par conséquent, lorsqu'un acteur plaide en faveur de la protection de la nature, il peut invoquer et faire référence à plusieurs sens différents de la nature (Soper, 1995 : 196). Les représentations de la nature sont effectivement directement liées à celui qui les cadre, qui peut être un individu ou une organisation environnementale, mais aussi une construction sociale notamment pour envisager un projet collectif visant sa protection (Van Koppen & Markham, 2007). Le sens donné dépend donc de la façon dont une société se représente le monde biophysique et la relation nature-société, et réussit à s'accorder collectivement.

La nature est donc une notion particulièrement difficile à appréhender. La nature est plurielle comme le sont ses représentations. Il nous paraît alors nécessaire de l'analyser et de la révéler chez les acteurs qui se chargent de la protéger, afin de comprendre quelles sont les représentations mobilisées. Pour ce faire, il nous faut comprendre comment elles sont construites.

2.2. Les approches de la construction sociale de la nature

De manière générale, l'approche constructiviste postule que « things don't mean : we construct meaning, using representational systems – concepts and signs¹² » (Hall, 1997 : 25 ; voir aussi Hannigan, 2006 ; Macnaghten & Urry, 1998). Cela signifie que le sens n'est pas inhérent aux choses, au réel, mais qu'il est construit par les représentations que nous nous en faisons. Le sociologue Stuart Hall approche la représentation comme le médium ou le processus par lequel les sens et les valeurs sont construits socialement au sein d'une culture partagée. La représentation n'est pas individuelle ou indépendante, elle intervient dans un « système » qui selon Hall nous permet de classer toutes sortes d'objets ou d'événements en corrélation avec un ensemble de concepts et d'idées que nous avons en tête. Ainsi, pour Hall, les « systèmes de représentations » caractérisent et définissent la culture, car une société doit pouvoir s'accorder sur des représentations communes et validées, comme celle de l'État par exemple, mais également sur celle(s) de la nature lorsqu'il s'agit d'envisager un projet collectif pour sa protection (1997 : 17). Les représentations sont donc à comprendre à l'intérieur d'un ensemble spécifique de conventions interprétatives qui constituent la manière dominante de regarder la réalité dans une culture à un moment donné de l'histoire (Hoogland, 2008).

D'autre part, pour Hall, le système de représentations s'apparente toujours à un système de langage, car « representation is the production of the meaning of the concepts in our minds through language¹³ » (1997 : 17). Le système de représentations qui permet de donner un sens convergent de la réalité par les individus au sein d'une société donnée est nécessairement véhiculé par un langage

¹² « ... les choses ne signifient pas : nous construisons le sens en utilisant des systèmes de représentation – des concepts et des signes » (Hall, 1997 : 25). Notre traduction. Notons que pour Hall le « signe » est à comprendre dans son sens large, c'est-à-dire qu'il inclut tout autant le langage parlé et écrit, que les images, le langage corporel ou un film, soit tout ce qui exprime ou porte du sens (Hoogland, 2008).

¹³ « ... la représentation est la production du sens des concepts dans nos esprits par le langage » (Hall, 1997 : 17). Notre traduction.

commun de signes, d'images et de sons. Les signes forment alors ensemble le système de signification et de représentation, c'est-à-dire le système spécifique d'organisation de la réalité culturellement et historiquement situé. Le langage est alors un vecteur déterminant dans la construction des représentations, et par conséquent également dans leur analyse.

La représentation constitue donc un moyen par lequel l'humain interprète la réalité matérielle et la communique par des sens partagés dans une société donnée. Le constructivisme social ne nie pas pour autant la réalité matérielle du monde, mais affirme qu'on ne peut la connaître dans son entier. Le constructivisme repose sur une ontologie « anti-essentialiste », c'est-à-dire que l'approche reconnaît l'existence de multiples réalités socialement construites au lieu de « a single reality, governed by immutable natural laws¹⁴ » (Hajer & Versteeg, 2005 : 176)¹⁵.

De nombreux courants et théories se sont développés autour de la construction sociale de la nature. Le géographe environnemental Demeritt en a dressé une typologie en s'appuyant sur la classification de Ian Hacking dans *The social construction of what ?* (2002)¹⁶. Pour Demeritt, les approches et théories de la construction sociale de la nature se sont développées pour servir deux objectifs distincts : la construction sociale comme une réfutation, et comme une critique philosophique, toutes deux en lien avec l'opposition nature-société à dépasser (2002).

Le premier objectif de la construction sociale comme une « réfutation » vise à destituer des distinctions présentées comme « naturelles » ou faites par *nature* (au sens d'essence) en montrant qu'elles sont au contraire construites socialement (Demeritt, 2002 : 769). Il s'agit par exemple de « dénaturiser » les discours biologisant les rapports sociaux, afin de critiquer certaines distinctions faites par *nature* pour justifier des inégalités de genre ou de race. Par exemple, les approches féministes défendent notamment que les inégalités de genre présentées comme des évidences naturelles sont la résultante d'un discours naturalisant les rapports sociaux, en comparant par exemple la femme à la mère nature¹⁷, ou par le processus de féminisation de la nature (Soper, 1995 (voir pp. 102 et suivantes)). La visée est aussi politique avec l'objectif sous-jacent d'engendrer l'action et le changement.

Le second objectif du constructivisme est la « critique philosophique » qui revendique que certaines entités données ontologiquement avec des propriétés établies sont en fait construites socialement (Demeritt, 2002 : 796 ; 2001). Cette approche consiste à situer les connaissances humaines socialement, par leurs compréhensions de la réalité ou par leur construction produite socialement. Généralement identifiée comme se référant au postmodernisme, la « critique philosophique » constructiviste permet de destituer le dualisme nature-société en montrant qu'il est construit

¹⁴ « ... une réalité unique, régie par des lois naturelles immuables » (Hajer & Versteeg, 2005 : 176). Notre traduction.

¹⁵ Il nous semble important de distinguer ici la définition de la « nature intrinsèque » au sens de l'« essence de quelque chose » que nous avons évoqué plus haut comme l'un des quatre signifiés du terme « nature » (Castree, 2014 : 16), de la définition de la nature comme ayant une valeur intrinsèque ou propre. Concernant cette dernière, la posture anti-essentialiste impliquerait donc que la reconnaissance d'une valeur intrinsèque à la nature serait une construction sociale comme les autres. Dans un essai de 2001, Castree estime que ceux qui défendent une valeur intrinsèque à la nature tiennent autant une posture dualiste radicale que les anthropocentristes qui ne peuvent considérer la nature autrement que par sa valeur utilitariste. Car dans les deux cas, l'opposition nature-société est forte. Nous reviendrons sur cette discussion à la section 5.1, mais notons déjà que pour nous, la reconnaissance d'une valeur intrinsèque à la nature se fait toujours par un humain, et qu'elle est par conséquent construite, ce qui n'enlèverait en rien le fait que nous pouvons la protéger pour cette raison.

¹⁶ Pour une revue de l'ouvrage de Hacking publié en 1999, voir Dahan Dalmenico & Rosat, 2001.

¹⁷ Sur la construction sociale du *genre* et sa performativité, voir les travaux de la philosophe américaine Judith Butler.

socialement en ne se référant à aucune réalité donnée et préexistante (ibid. : 796)¹⁸. Au sein de ce second objectif, plusieurs sous-courants peuvent être identifiés¹⁹.

Une distinction également importante à faire au sujet de la construction sociale de la nature est qu'elle peut être utilisée pour la construction *matérielle* et physique de la nature (la nature « produite » ; Smith, 2008) et la construction *conceptuelle ou représentationnelle*, soit la construction d'une idée ou d'une représentation de la nature (Demeritt, 2002). C'est essentiellement de cette deuxième perspective que nous allons rendre compte, même si nous considérons que théoriquement cette distinction est peu fertile car nous verrons que la construction d'une représentation de la nature produit des effets pratiques et matériels (Castree, 2014), effets d'ailleurs attendus lorsqu'un projet de protection de la nature est mis en place²⁰. Rapporté à la nature, le sens qui lui est donné est donc construit à travers des systèmes de représentations socialement partagées (Hall, 1997)²¹. Par conséquent, si les réalités peuvent être multiples à travers les représentations socialement construites, il est important d'analyser comment se construit le sens donné à la réalité, soit d'interroger la manière dont la société donne du sens à la nature et d'en comprendre les effets (Hajer & Versteeg, 2005 : 176). Plusieurs démarches analytiques ont été menées dans ce sens.

3. Les pouvoirs des représentations de la nature, trois perspectives heuristiques

Noel Castree classe les travaux sur l'analyse des représentations de la nature construites socialement autour de trois perspectives heuristiques différentes (2005). Ces trois perspectives permettent de montrer qu'il existe des niveaux d'analyse différents en fonction des objectifs visés, tout comme elles permettent de cadrer et décrire le concept de représentation sociale de la nature et les mécanismes de leur construction. La première de ces trois perspectives porte sur les fausses idées de la nature devenues néanmoins influentes, soit des « mythes » (Castree, 2005) ou des « orthodoxies environnementales » (Forsyth, 2003). La deuxième s'intéresse aux processus qui amènent une certaine idée de la nature à devenir la règle, soit à la construction d'une idée hégémonique de la nature. Enfin, la nature comme un effet du discours dans lequel les représentations et les réalités implorent (Castree, 2005).

3.1. Les orthodoxies environnementales

Cette première perspective consiste à montrer qu'une représentation de la nature peut être en

¹⁸ Cette approche est donc plus philosophique que la « critique par la réfutation ». Elle est également moins explicitement politique, même si d'après Demeritt (2002 : 771), il est important de reconnaître le degré avec lequel les formes de constructivisme les plus métaphysiques sont nécessairement politiques tout autant qu'elles sont philosophiques.

¹⁹ Demeritt en identifie quatre : le constructivisme phénoménologique, la sociologie des connaissances scientifiques, la théorie de l'acteur-réseau et les constructivismes discursifs (2002 : 770). C'est ce dernier courant que nous allons particulièrement mobiliser, bien que les liens entre ces différents apports théoriques et méthodologiques soient souvent complémentaires. Nous les discuterons en outre dans la sect. 5. sur la base d'une catégorisation différente.

²⁰ C'est en effet pour analyser la construction des représentations de la nature – ou pour les déconstruire – dans le projet de sa protection que nous mobilisons ces approches. L'omission des approches réalistes de la nature est souvent reprochée aux constructivistes, nous discuterons de ce débat plus bas, mais précisons déjà à ce stade que si nous reconnaissons que la nature fait l'objet de représentations construites nous ne lui annihilons pas pour autant sa substance matérielle. Du point de vue de l'injonction de sa protection, les sociétés humaines sont au contraire plus que jamais intégrées matériellement dans la nature et le monde biophysique. Une certaine construction de la nature dans un projet de protection est de fait supposée avoir des effets sur le monde réel. Il s'agit de comprendre comment se construit et se diffuse une représentation de la nature à protéger.

²¹ Cette affirmation fait l'objet d'objections de la part de ceux qui critiquent le constructivisme (voir sect. 5).

contradiction par rapport à la réalité qu'elle prétend représenter. Elle rejoint la posture identifiée par Demeritt du constructivisme social comme une réfutation (2002). Il s'agit de démystifier les idées reçues, de déconstruire les représentations de la nature à la base des interprétations des problèmes environnementaux et de leurs causes, dans le but de les « remettre en question » pour limiter leur influence. Elle postule en effet que des représentations de la nature, aussi erronées soient-elles, peuvent devenir des « orthodoxies environnementales » sur lesquelles se basent des politiques environnementales (Castree, 2005 : 125 ; Forsyth, 2003 : 35). Forsyth définit les orthodoxies environnementales comme des :

generalized statements referring to environmental degradation or causes of environmental change that are often accepted as fact, but have been shown by field research to be both biophysically inaccurate and also leading to environmental policies that restrict socio-economic activities of people living in affected zones²² (2003 : 36).

Cette posture critique est menée généralement dans le champ de la *political ecology*²³. L'identification des causes ou des conséquences d'une dégradation environnementale peut se baser sur des représentations de la nature socialement construites qui se révèlent contredites par les études empiriques. On peut citer en exemple l'idée occidentale de *wilderness*.

L'idée occidentale de *wilderness*, une représentation puissante d'une nature inaltérée et équilibrée

Nous avons vu à travers la pensée de Muir (Chap. 1, sect. 1) que l'idée nord-américaine de *wilderness* correspond à la représentation d'une nature mystifiée, vierge et inaltérée. Mais dans les années 1990, Cronon dénonce cette idée pour être infondée dans un article intitulé *The trouble with wilderness : or, getting back to the wrong* (2009). Cronon reproche à l'idée de *wilderness* d'être une représentation ethnocentrée, misanthrope, misogynne et défavorable au projet de protection de la nature. Pour Cronon, elle est infondée puisque le continent américain a été habité et passablement modifié bien avant l'arrivée des Européens (Cronon, 2009 ; Denevan, 1998). L'idée d'une nature vierge est à corréluer à celle de stabilité et d'équilibre de la nature ou le « *Pristine Myth* » (Denevan, 1998). L'idée d'une nature stable et en équilibre aurait été héritée de George Perkins Marsh avec son ouvrage *Man and Nature* publié en 1864 (McDonnell, 2011 ; Miller & Hobbs, 2002)²⁴. Marsh conçoit les systèmes naturels comme équilibrés et l'humain comme un perturbateur (Miller & Hobbs, 2002 : 331).

²² « ... des déclarations généralisées faisant référence à la dégradation de l'environnement ou aux causes des changements environnementaux qui sont souvent acceptées comme des faits, mais dont la recherche sur le terrain a montré qu'elles sont à la fois inexactes sur le plan biophysique et conduisent également à des politiques environnementales qui restreignent les activités socio-économiques des personnes vivant dans les zones touchées » (Forsyth, 2003 : 36). Notre traduction.

²³ La *political ecology* est un champ de recherche qui naît dans les années 1970 et 1980 dans la littérature anglophone essentiellement (pour un historique du champ, voir Robbins, 2012 ; Kull & Batterbury, 2016). La *political ecology* intègre à l'analyse d'un problème environnemental ou d'une idée de nature les multiples facteurs comme les dimensions économiques, sociales, et politiques. Ces approches mettent en lumière et en tension les différentes échelles pour analyser les problèmes environnementaux et les relations nature-société dont les résultats peuvent varier entre le local et le global, les inégalités et les injustices à travers les déséquilibres Nord-Sud (Escobar, 1998, 1999), ou le rapport entre la science et le politique (Forsyth, 2003). De manière générale, ces approches consistent à dénaturer, ou socialiser, une idée de nature (Castree, 2005), à politiser une idée de nature globale (Peet et al., 2011), ou à politiser la production des connaissances écologiques (Forsyth, 2003). La visée est avant tout politique avec l'objectif sous-jacent de faire appel à l'action et à un changement. Dans leurs travaux, les *political ecologists* ont notamment analysé la « construction » des représentations de la nature construites par les « discours », considérant que les connaissances et les sens donnés à la nature sont créés, produits et instrumentalisés par certains acteurs (voir par exemple Escobar, 1996, 1998 ; Adger et al., 2001). Ils ont ainsi contribué à enrichir les approches constructivistes que nous développons ici.

²⁴ Dans *Man and Nature*, un ouvrage précurseur et influent, Marsh a mis en lumière les effets que les activités humaines entraînent sur la nature, par le dérèglement des forêts par exemple. Marsh écrit : « Man is everywhere the disturbing agent. Wherever he plants his foot, the harmonies of nature are turned to discords. The proportions and accommodations which ensured the stability of existing arrangements are overthrown » (Marsh [1864] 1965 : 36, in Adams, 2001 : 24).

Cette idée de stabilité et d'équilibre de la nature a constitué un paradigme fort au sein des sciences écologiques et de la pensée environnementale au cours du XX^e siècle au point de devenir une orthodoxie environnementale. Au début du XX^e siècle, la nature est pensée comme l'aboutissement d'une longue évolution dans laquelle les espèces seraient stables et en harmonie dans des milieux en équilibre, selon la théorie de « Climax » élaborée en 1916 par Clements. Elle est d'ailleurs encore dénoncée par certains écologues car elle prévaudrait dans certains discours et conceptions de la protection de la nature actuels et au sein de la communauté scientifique elle-même (Lévêque, 2013 ; Blandin, 2009). Si l'idée selon laquelle la nature est menacée fait naître progressivement le besoin de la protéger, elle encourage également les sciences écologiques balbutiantes²⁵ à se développer sur ce postulat. Ceci expliquerait pourquoi les sciences écologiques ont quasi exclusivement privilégié l'étude des milieux considérés comme naturels et sauvages pour comprendre la nature, les milieux modifiés et habités par les humains ayant été exclus de cette distinction binaire (McDonnell, 2011 ; Miller & Hobbs, 2002). Cela a produit des référentiels et des concepts scientifiques eux-mêmes basés sur l'idée de *wilderness* et porteurs des idéologies qui lui sont associées. Les représentations de la nature construites sur la dichotomie nature-société ont ainsi été maintenues et renforcées par les productions scientifiques. Les sciences écologiques n'ont ainsi pas permis de développer la question des établissements humains avant les années 1960-70.

Le concept d'écosystème est venu ébranler l'idée de stagnation passive de la nature. Selon la *Convention de la diversité biologique*²⁶, un écosystème est « le complexe *dynamique* formé de communautés de plantes, d'animaux et de micro-organismes et de leur environnement non vivant qui, par leur interaction, forment une unité fonctionnelle » (ONU, 1992a : 4 (nous accentuons)). « L'idée d'écosystème régulé aux populations d'espèces coadaptées de façon optimale (le "climax") a été démentie et, avec elle, les théories alimentant l'idéologie de l'harmonie de la Nature » (Leciak, 2008 : 162). Plusieurs théories (l'écologie du paysage, la biogéographie évolutive ou l'étude des « éco-complexes ») ont intégré « avec force les processus dynamiques non linéaires et non déterministes de l'évolution » (ibid.).

Toutefois, dans la mesure où l'idée de *wilderness* a longtemps imprégné les représentations de la nature en écologie, certains courants ont continué à se développer loin des milieux anthropisés, ce que Callicott appelle la « *wilderness science* » (2008 : 364). En 1999, Callicott avec ses coauteurs identifient deux courants au sein des sciences écologiques qu'ils situent aux deux extrêmes d'un continuum, le fonctionnalisme et le compositionnalisme. Le compositionnalisme cherche à conserver les composants des systèmes naturels et la diversité biologique à ses différents niveaux d'organisation tels que le gène, les espèces et les écosystèmes. Ce courant perçoit le monde à travers l'« écologie évolutive » (Callicott et al., 1999 : 23). Le fonctionnalisme, perçoit le monde par l'« écologie des écosystèmes » et s'attache à conserver les fonctions et les processus des systèmes naturels. La distinction fondamentale entre les deux repose sur la représentation de la relation de l'humain et la nature. Le compositionnalisme n'intègre pas les sociétés humaines à ses études au contraire des

²⁵ L'écologie est en effet une discipline jeune dans l'histoire des sciences naturelles. Certains attribuent la première apparition du terme à Thoreau dans l'un de ses courriers sans pour autant l'avoir décrite (Deléage, 2010 ; Afeissa, 2009). Mais le plus souvent, la création du terme *écologie* est attribuée à Ernst Haeckel, biologiste allemand vulgarisateur des thèses de Darwin, dans l'un de ses écrits en 1866. Il la définit comme « la totalité de la science des relations de l'organisme avec son environnement, comprenant au sens large toutes les conditions d'existence » (Haeckel, 1986, in Deléage, 2010 : 8). L'idée de perturbations d'une nature en harmonie va marquer l'écologie scientifique, et expliquerait en partie pourquoi les sciences écologiques ne se sont pas ou très peu intéressées aux milieux modifiés comme les villes durant le XX^e siècle (McDonnell, 2011 ; Miller & Hobbs, 2002). Le Programme MAB constitue une exception en menant des études scientifiques sur les milieux urbains dès les années 1970 (McDonnell, 2011).

²⁶ La diversité biologique comprend la diversité des écosystèmes. Elle est définie comme la « variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes » (ONU, 1992a : 3).

fonctionnalistes. Le compositionnalisme n'étudie pas les milieux humains, fidèle en cela à l'opposition nature-société selon laquelle le développement de la culture a extrait l'humain de la nature. Tandis que les fonctionnalistes conçoivent *Homo sapiens* selon l'interprétation darwinienne comme faisant partie de la nature, avec une différence de degré – et non d'essence – avec les autres espèces. Les auteurs font cette distinction à des fins explicatives et situent les acteurs de la protection de la nature « lie toward the middle of the compositionnalism-functionalism continuum, moving back and forth in emphasis depending on circumstances²⁷ » (ibid. : 24). Sur le continuum où oscillent les deux visions extrêmes, les auteurs appellent en effet à s'engager sur une voie médiane, en ne réfutant ni l'une ni l'autre de ces deux approches car elles pourraient et devraient être complémentaires.

L'explicitation de ces deux courants montre que les représentations de la relation nature-société peuvent avoir une incidence sur la production des connaissances, mais aussi sur la manière de mener le projet de protection de la nature. La vision compositionnaliste ne permettrait pas de porter l'attention sur les milieux anthropisés et urbains, tout comme le fonctionnalisme cadre la relation d'une certaine manière²⁸. Le courant de la biologie de la conservation qui s'est mis en place pour répondre à l'urgence écologique est par conséquent également traversé par des débats importants, qui dessinent des projets de protection de la nature totalement différents (Soulé & Press, 1998). L'idée d'une nature stable est effectivement beaucoup plus accommodante avec les concepts et outils de protection de la nature classiques comme les aires protégées (Colinvaux, 1982, in Lévêque, 2013). En outre, « les naturalistes sont très attirés par cette théorie parce qu'elle correspond bien à l'idée intuitive que la nature, qui est complexe, fonctionne harmonieusement » (ibid. : 55). L'idée d'harmonie est effectivement très forte dans les discours environnementaux. Par exemple, le slogan de la mission du WWF est « de bâtir un avenir où l'homme et la nature vivront en harmonie »²⁹. L'écologue français Christian Lévêque s'élève alors contre la communauté scientifique dont il estime qu'elle a de manière réductionniste trop tendance à se contenter des concepts existants pourtant porteurs de la notion « ébréchée » de Climax. Intégrité biotique, santé des écosystèmes, résilience, écologie de la restauration sont toutes des notions qui font – au moins en partie – référence aux idées que la nature serait stable ou en équilibre. La quête ou le mythe du « bon état écologique » de la nature imprègnent encore les pensées de certains écologues, critique Lévêque³⁰. Lévêque accuse en outre les organisations environnementales de véhiculer et d'instrumentaliser des représentations idéalisées de la nature en fonction de ce que le public désirerait entendre.

Une représentation de la nature, même fautive, peut donc être puissante et induire des pratiques, notamment scientifiques, qui par rétroaction renforcent et diffusent cette représentation. Les connaissances produites en écologie peuvent donc elles-mêmes être politisées (Forsyth, 2003). Cela confirme la puissance que peut avoir une certaine idée de la nature dans les imaginaires collectifs et les systèmes de représentations sociales. Une représentation de la nature peut être renforcée par les pratiques et les discours dans les milieux scientifiques et dans les arènes politiques. Une fois instaurée en orthodoxie environnementale, il peut devenir difficile de la destituer. Cela montre également à quel point envisager des actions de protection à partir des connaissances peut être compliqué, tant les représentations de la nature sont porteuses d'enjeux multiples à différentes échelles. Bien que cette recherche n'ait pas pour but de réfuter des représentations de la nature par une étude empirique de

²⁷ « ... se situent quelque part au milieu du continuum compositionnalisme-fonctionnalisme, se déplaçant dans un sens ou dans l'autre selon les circonstances » (Callicott et al, 1999 : 24).

²⁸ Il est d'ailleurs possible de transposer la distinction fonctionnalisme – compositionnalisme de Callicott et al. (1999) aux approches d'écologie urbaine que nous avons présentées au chapitre 1. Le fonctionnalisme correspondrait à l'approche de la ville comme un métabolisme. Le compositionnalisme correspondrait à l'écologie dans la ville, l'étude du fonctionnement de la biodiversité dans les milieux urbains sans intégrer directement l'humain et ses interactions avec la diversité biologique.

²⁹ Voir par exemple : <http://www.wwf.ch/fr/>, 08.02.2017.

³⁰ D'après Lévêque (2013 : 59), la notion de « bon état écologique » est encore utilisée dans certains des objectifs de protection de la nature, comme par exemple dans la Directive cadre européenne sur l'eau introduite en 2000, qui aurait d'abord utilisé ces termes sans que les écologues s'en émeuvent.

phénomènes naturels, retenons que le sens d'une certaine représentation de la nature – liée à la manière dont est pensé le problème environnemental – peut être instrumentalisée pour répondre aux intérêts de la catégorie d'acteurs qui le construit. Le choix des OEI pour défendre une certaine représentation de la nature peut donc avoir des implications potentiellement importantes. Le pouvoir de diffusion, de communication et de légitimation de l'acteur qui construit cette représentation de la nature peut également jouer un rôle déterminant.

Reconnaître qu'une certaine représentation de la nature peut s'imposer politiquement, qu'elle soit scientifiquement fondée ou non, suppose qu'elle a pris le dessus sur d'autres, devenant *hégémonique*.

3.2. Les représentations hégémoniques de la nature

La deuxième perspective identifiée par Castree consiste à étudier comment une idée de la nature qui répond aux intérêts d'une élite dominante dans une société est acceptée par ceux qui en subissent les effets sans qu'il n'y ait contestation (2005). Ce processus d'acceptation d'une idée qui pourtant dessert correspond à la définition de l'*hégémonie* de Gramsci comme « a dynamic process in which dominant and subordinate groups battle it out to define which values, norms and beliefs will be shared ones at any given moment in history³¹ » (Castree, 2005 : 131). Pour Gramsci, selon l'interprétation donnée par Castree, les luttes de pouvoir et de résistance se jouent plus sur le sens donné au monde qu'à travers des actes physiques (2005 : 130-131). Les idées hégémoniques sont donc pour Gramsci des descriptions partielles ou sélectives de la réalité qui apparaissent d'une certaine manière parce qu'elles sont internalisées comme relevant d'un « sens commun » (« common sense ») au sein de la population (ibid.). En d'autres termes, une idée de la nature hégémonique correspond à une représentation sociale qui a réussi à s'imposer comme porteuse d'un sens commun, présenté comme un fait qui annihile fortement les possibilités de contestation. Les chercheurs utilisant cette approche ne s'intéressent non pas à confronter la représentation de la nature avec la réalité qu'elle est censée représenter, mais à analyser les processus par lesquels elle devient une acceptation commune, puis à comprendre ses effets sociaux et politiques.

La nature est-elle la biodiversité ?

Selon Castree, l'idée de nature sous-jacente au concept de « biodiversité » est devenue hégémonique dans les cercles politiques et scientifiques. Comme nous le verrons plus loin, elle l'est aussi dans les objectifs des organisations environnementales, comme l'UICN, le WWF et le Programme MAB, même si les concepts de capital naturel et de services écosystémiques sont également devenus importants. Pour Takacs, la *biodiversité* est une « invention », une représentation socialement construite, dont il rappelle la récente création dans les années 1980 (1996, in Castree, 2005 : 39-40). Le terme de biodiversité a rassemblé dans un cadre conceptuel unifié un ensemble d'« éléments naturels » (gènes, espèces, écosystèmes) qui étaient auparavant étudiés isolément par les scientifiques. Pour Takacs, le concept de biodiversité a instauré une idée normative qui suggère que la diversité est bonne et sa diminution mauvaise, idée qui n'est pas liée à la biodiversité elle-même mais à ceux qui lui ont donné du sens. Son argument consiste à dire que les valeurs données à la nature se font passer pour des valeurs *de* la nature alors qu'elles sont des valeurs données *par* des acteurs humains. Cela ne signifie pas pour Takacs que le monde naturel auquel se réfère le terme *biodiversité* n'existe pas, mais que le concept organise activement la manière dont ce monde naturel est perçu, étudié et donc protégé. Autrement dit, la *biodiversité* est une notion socialement construite devenue hégémonique, qui

³¹ « ... un processus dynamique dans lequel des groupes dominants et subordonnés s'affrontent pour définir les valeurs, normes et croyances qui seront partagées à un moment donné de l'histoire » (Castree, 2005 : 131). Notre traduction.

produit des effets sur l'organisation du monde, sur la façon de s'engager pour sa protection et sur le développement de ses connaissances, assurant ainsi sa performativité³².

Dans de nombreux cas, le rapport de force est tel qu'une idée peut devenir hégémonique sans qu'il n'y ait eu de contestation. La puissance d'une représentation donnée de la nature par les élites dominantes peut donc avoir de fortes répercussions sur d'autres pratiques et savoirs au point de les « soumettre ». À l'inverse, selon cette logique, un acteur peut également se rallier à une représentation dite hégémonique de la nature à des fins de positionnements stratégiques (Hajer, 2005). Derrière l'hégémonie d'une idée de nature peuvent donc se cacher de forts jeux de pouvoir et de positionnement des acteurs, nous montrant combien une représentation de la nature peut être *politisée*, notamment lorsqu'il s'agit de lui adjoindre un projet de protection.

L'emploi récurrent de termes particuliers utilisés dans le langage pour décrire la nature peut donc avoir des effets sur la façon de la penser et de la normaliser, sans pour autant que ces effets soient conscientisés – et donc débattus et remis en question –, la représentation étant devenue hégémonique. Ceci nous amène à la troisième perspective qui analyse les mécanismes discursifs par lesquels une représentation de la nature se construit et se diffuse.

3.3. Les représentations de la nature soumises aux discours

Étant donné que nous voulons analyser les représentations de la nature par le discours, nous allons ici en introduire les idées principales, avant d'approfondir et de développer notre cadrage du discours dans la section suivante. Car le concept de *discours* possède de nombreuses significations au sein des sciences sociales (Van Dijk, 1997), où il a été utilisé de plusieurs façons différentes. La section suivante nous fournira en outre des éléments importants, notamment méthodologiques pour mener notre analyse des discours.

À la suite du tournant culturel de la fin des années 1980, le discours est défini comme « the medium through which people transform the mundane phenomena of the material world into a world of significant symbols to which they give meaning and attach value³³ » (Cosgrove & Jackson, 1987, in Castree, 2005 : 135). Dans ce sens, le discours donne du sens à la réalité, il est le vecteur par lequel s'expriment les représentations du monde mais aussi par lequel elles se construisent. Parce que « dire » la nature consiste à lui donner du sens, analyser le discours permet de révéler les représentations associées à la nature, les sens et les valeurs qui lui sont attribuées. Le discours est à comprendre ici dans son sens large, comme « un sens partagé au sujet d'un phénomène » (Adger et al., 2001 : 683)³⁴. Il est « an ensemble of ideas, concepts and categories through which meaning is given to social and physical phenomena, and which is produced and reproduced through an

³² Nous reviendrons sur la notion de performativité des représentations plus loin, à la section 4.3.

³³ « ... le moyen par lequel les individus transforment les phénomènes anodins du monde matériel en un monde de symboles significatifs auxquels ils donnent un sens et attachent une valeur » (Cosgrove & Jackson, 1987, in Castree, 2005 : 135). Notre traduction.

³⁴ Dans cette définition, le concept de *discours* pourrait s'apparenter à celui de *paradigme* développé par Kuhn et souvent utilisé comme un synonyme. Mais il s'en distingue par le fait que le paradigme concerne les discours scientifiques ou une école/un courant particulier au sein d'une discipline scientifique, alors que le discours peut se produire hors de la scène scientifique avec des acteurs qui y contribuent sans être des scientifiques (Svarstad, 2012). Le discours se distingue également de l'*idéologie*, non au sens de Marx mais au sens de Althusser, à savoir un ensemble de pratiques sociales (perpétrées par la religion, l'éducation, le droit, etc.), qui contribuent à créer le "nous" pour un individu, à mettre l'individu dans des groupes (Fox & Fox, 2004 : 4). Cette définition de l'idéologie est donc souvent utilisée comme une notion plus large que celle de discours en désignant un ensemble d'idées sur les modes d'organisation souhaitable d'une société (Svarstad, 2012).

identifiable set of practices³⁵ » (Hajer & Versteeg, 2005 : 175). Les acteurs qui adhèrent au discours participent à des degrés variés à la production, reproduction et transformation du sens à travers des déclarations écrites ou orales (Adger et al., 2001). A partir de cette définition du discours plusieurs travaux ont étudié par exemple les discours du développement durable (Sachs, 1999 ; Escobar, 1996), de la modernisation écologique (Hajer, 1995), du climat (Peet et al., 2011), ou de la conservation de la biodiversité (Adger et al., 2001 ; Hannigan, 2006 ; Escobar, 1996).

Dans cette approche, l'origine spécifique des discours importe peu, car les discours sont perçus pour avoir leur propre déroulement et autonomie au fil du temps (Castree, 2005). Ils ne changent que lentement, à mesure que de nouveaux discours émergent ou des discours concurrents les remettent en question, la société véhiculant de multiples discours qui peuvent être contradictoires ou complémentaires. Par conséquent, les chercheurs qui analysent les discours selon cette approche ne les conçoivent pas seulement comme le reflet de représentations qui serviraient les intérêts d'un acteur à l'instar de l'hégémonie, mais comme une « grille de lecture impersonnelle » qui conditionne la pensée et les actions de chaque acteur exposé à ces discours, dont les organisations environnementales.

Pour reprendre l'exemple de la biodiversité, on peut également parler du discours de la biodiversité, en s'intéressant non pas à comprendre comment il est devenu dominant, mais comment il conditionne et structure certaines pratiques. Autrement dit, cette approche suppose que le discours validé par une communauté d'acteurs hétérogènes dicte ensuite les pratiques, ce qui peut ou non être fait, connu, et dit dans une situation donnée. Le discours exerce donc un certain pouvoir sur la construction des représentations du monde en englobant les connaissances « cognitives, morales et esthétiques » (ibid. : 134). Cela implique que les discours sont étroitement liés aux pratiques dans la mesure où les individus agissent conformément aux discours qu'ils ont intériorisés au fil du temps³⁶. Une représentation de la nature peut donc être soumise à des discours qui en conditionnent le sens et la trajectoire. Ils sont donc un élément important à considérer pour analyser les représentations de nos acteurs.

Pour conclure, nous avons voulu montrer dans cette troisième section que les représentations de la nature sont construites en intégrant des intérêts socio-politiques pour décrire les réalités matérielles. Comme le montre chacune des trois perspectives que nous avons présentées, derrière une représentation de la nature se cachent potentiellement de forts jeux de pouvoir et de positionnement des acteurs, au sein desquels le langage constitue un mécanisme important. La nature fait donc l'objet de représentations construites socialement avec des rôles, des effets et des pouvoirs qu'il nous paraît important de mettre en lumière. Les organisations environnementales qui visent à protéger la nature sont inévitablement liées à ces principes. Elles peuvent y être soumises, comme elles peuvent se positionner de façon à les maîtriser selon leurs propres intérêts. Par exemple, les OEI peuvent participer à (re)produire les discours de la biodiversité ou du développement durable, tout comme elles peuvent également s'en distancier. Dans tous les cas, à travers leurs objectifs, leurs actions et leurs communications, elles participent à construire des représentations de la nature.

Afin de caractériser les représentations de la nature des organisations dans leurs discours, nous allons poursuivre sur l'analyse des discours et leurs pouvoirs de construction du sens. Pour ce faire, afin de présenter les outils d'analyse de discours, nous présentons les approches qui ont contribué à

³⁵ « ... un ensemble d'idées, de concepts et de catégories à travers lesquels le sens est donné aux phénomènes sociaux et physiques, et qui est produit et reproduit à travers un ensemble identifiable de pratiques » (Hajer & Versteeg, 2005 : 175). Notre traduction.

³⁶ Notons que cette approche du discours rejoint les travaux de sociologie des comportements collectifs qui montrent que les individus au sein d'un groupe ou d'une foule se comportent d'une certaine manière non pas par imitation aveugle ou « contagion » mais parce qu'un certain type d'action est perçu comme approprié et requis (Milgram & Toch, 1969, in Hannigan, 2006 : 140).

développer la thèse selon laquelle la réalité se construit à travers le langage (de Saussure), le texte (Derrida), et le discours (Foucault).

4. La construction du sens et des représentations par le langage et le discours

Nous avons vu que pour le sociologue Stuart Hall les représentations construisent du sens à travers le langage compris comme un système commun de signes, et qu'elles ont une visée pratique ce qui leur confère un certain pouvoir. Au sein du constructivisme, Hall distingue deux approches : l'approche *sémiologique* développée par le linguiste suisse Ferdinand de Saussure, concernée par la question de comment la représentation produit du sens, avec quel langage ; et l'approche *discursive* associée au philosophe français Michel Foucault qui questionne les effets et les conséquences des représentations en tant que connaissances, soit leurs pouvoirs (1997).

4.1. L'approche sémiologique

Pour de Saussure, la production du sens (« meaning ») dépend du langage compris comme « un système de signes »³⁷ (Culler, 1976, in Hall, 1997 : 31). De Saussure définit le signe comme comprenant la *forme* et l'*idée* ou le *concept*. La forme est relative au mot, ou encore à l'image ou la photo, qu'il nomme le *signifiant*, tandis que l'idée correspond au concept présent dans l'esprit, le *signifié* (de Saussure, 1971). Les deux sont nécessaires pour produire du sens et sont en relation l'un avec l'autre.

Signe = signifiant (mot, forme) + signifié (idée, concept)

Cette relation est fixée par les codes linguistiques et culturels et soutient la représentation (Hall, 1997 : 31). Mais cette relation fixée culturellement n'est pas permanente, d'après de Saussure. Les signifiants, tout comme les signifiés, peuvent changer de sens. Par conséquent écrit de Saussure, « le lien unifiant le signifiant et le signifié est arbitraire, ou encore, puisque nous entendons par signe le total résultant de l'association d'un signifiant à un signifié, nous pouvons dire plus simplement : *le signe linguistique est arbitraire*³⁸ » (de Saussure, 1971 : 100 (accentuation originale)). Autrement dit, si le signe est arbitraire, le langage l'est également. Les implications de cet argument émis par de Saussure sont importantes pour la théorie de la représentation, car si le lien entre signifié et signifiant est le résultat de conventions sociales spécifiques à une société et à un moment donné, alors « all meanings are produced within history and culture³⁹ » (Hall, 1997 : 32). Parce qu'ils seraient arbitraires, la signification et le signe ne sont jamais fixes mais toujours susceptibles de changer en fonction du contexte culturel et temporel, ils sont soumis à l'histoire (Culler, 1976, in *ibid.*). Il n'y a donc pas de « véritable signification » (« true meaning ») unique, universelle et immuable (*ibid.* : 31).

La question de l'arbitraire du sens du signe chez de Saussure sera précisée par les travaux développés dès les années 1980 dans le courant anglo-saxon des *Critical Linguistics* (Petitclerc, 2014 : 157). L'un des postulats des *Critical Linguistics*, et plus tard des *Critical Discourse Analysis* (CDA), est que le langage, tout comme le discours, est une pratique sociale, et qu'il y a donc besoin de théoriser cette

³⁷ De Saussure est souvent considéré comme le père du structuralisme alors qu'il ne parle pas de *structure* mais de *système*.

³⁸ « Le mot arbitraire appelle aussi une remarque. Il ne doit pas donner l'idée que le signifiant dépend du libre choix du sujet parlant [...] ; nous voulons dire qu'il est immotivé, c'est-à-dire arbitraire par rapport au signifié, avec lequel il n'a aucune attache naturelle dans la réalité » (de Saussure, 1971 : 101).

³⁹ « ... toutes les significations sont produites au sein de l'histoire et de la culture » (Hall, 1997 : 32). Notre traduction.

relation entre le signifiant et le signifié (Kress, 1993, in *ibid.* : 257-75⁴⁰). Kress a alors redéfini le signe par la relation signifiant/signifié comme étant toujours le résultat motivé d'« intérêts » des producteurs des signes, que ce soit des individus ou des groupes sociaux :

[...] les signes sont toujours motivés de manière identique par l'« intérêt » du producteur, et par les caractéristiques de l'objet. C'est l'« intérêt » qui détermine les caractéristiques qui doivent être sélectionnées et représentées. La relation du signifié au signifiant, dans tous les systèmes sémiotiques humains, est toujours motivée et n'est jamais arbitraire (1993, in Petitclerc, 2014 : 26).

Les signes sont donc toujours motivés au niveau de leur production, mais également de leur réception. Comprendre ces « intérêts » qui motivent le choix des signes de leurs producteurs fait appel à des aspects analytiques sociaux et culturels, qui permettent de lier les niveaux individuels, sociaux et idéologiques. En insistant sur la notion d'intérêt et d'idéologie du producteur de signe, le texte et le discours sont à lier à la notion de pouvoir sur laquelle nous reviendrons ci-après avec les travaux de Michel Foucault.

Les apports des travaux de de Saussure ont amené à considérer le langage comme un fait social. Ceci a permis d'attirer l'attention sur le processus de représentation lui-même et sur le rôle joué par le langage dans la production du sens. Ce faisant, de Saussure a montré que l'acte de se représenter était une pratique sociale (Hall, 1997). Concentré cependant surtout sur la relation signifié-signifiant, de Saussure ne s'est pas intéressé à la relation entre le signe et la réalité ou le référent.

Le philosophe Jacques Derrida argumente que si le signe et sa référence sont arbitraires, que le sens est généré à travers le système du langage, il est alors impossible d'établir des représentations finales et correctes d'une chose (1967)⁴¹. Ne pouvant nous défaire pour autant du concept de signe, l'approche de Derrida vise à décomposer la structure du langage afin de mettre à jour des significations possiblement cachées derrière les signes. Derrida a critiqué « la structuralité de la structure » en remettant en cause son fixisme (1967 : 409). Sa critique du structuralisme rejette les structures binaires invariantes de l'histoire de la pensée qui conçoivent le monde selon un système d'oppositions décliné à l'infini : âme-corps, même-autre, bien-mal, culture-nature, homme-femme, etc. (Guillemette & Cossette, 2006). Ces dualismes supposent une hiérarchie, car un pôle est toujours privilégié au dépend de l'autre. En rejetant le fixisme des structures, Derrida révisé la relation saussurienne entre signifiant et signifié. Pour le philosophe, les structures de ces oppositions peuvent être ébranlées par le concept de signe en effaçant la différence entre le signifiant et le signifié (c'est-à-dire que le signifiant ne renvoie pas un signifié universel mais à un autre signifiant).

L'approche derridienne suppose donc que les sens des signes peuvent cacher des « idéologies » présentées comme des vérités « naturalisées ». Défendant alors une démarche dite poststructuraliste, Derrida élabore une théorie de la déconstruction du discours. Pour lui, la signification d'un texte ne se comprend pas par les référentiels réels des objets représentés, mais par les différences considérées comme actives entre les signes. Pour Derrida chaque sens est créé à travers un processus simultané de différence et de report tous deux internes au langage : les antonymes et synonyme implicites des signes, ou « les présences absentes », qui permettent de comprendre leur sens. Le sens n'est donc jamais entièrement présent dans le signe utilisé. Ainsi, l'approche derridienne montre que des sens apparemment certains sont toujours subvertis s'ils sont soumis à l'analyse. C'est-à-dire que la stabilité

⁴⁰ Nous nous référons à la thèse de doctorat de Petitclerc (2014) qui a retracé et analysé le courant de la *Critical Discourse Analysis* dans la littérature anglophone afin de le rendre disponible en français. Dans ce cadre, elle a traduit une grande partie des textes clés de leurs fondateurs, traductions françaises que nous reprenons ici pour faciliter la lecture. (Pour la version originale, voir : Kress, G. (1993). *Against Arbitrariness: The Social Production of the Sign as a Foundational Issue in Critical Discourse Analysis. Discourse & Society*, 4 (2),169-191).

⁴¹ Sur ce sujet précis voir particulièrement le chapitre intitulé « La structure, le signe et le jeu dans le discours des sciences humaines » (Derrida, 1967 : 409-428).

du sens est toujours « apparente » (Castree, 2005 : 141). La relation entre le signe, le sens et le référent n'est donc pas donnée par essence mais contingente, et donc ouverte au défi (ibid.).

Par conséquent, pour ce qui concerne notre sujet d'étude, en rejetant les structures binaires fixes telles que nature-culture, Derrida a montré que le sens de « nature » qui avait besoin de ses antonymes pour être défini ne tient plus si le sens n'est jamais pleinement présent, mais infini et mouvant (ibid. : 141). En d'autres termes, au sujet de la relation ville-nature, la ville ne suffit pas à donner du sens à la nature, un sens qui serait par ailleurs fixe dans cette structure binaire, et inversement. Plusieurs « présences absentes » y contribuent également. Par ailleurs, si l'approche de Derrida peut paraître relativiste, elle permet aussi de supposer que l'acteur qui produit le texte ou le discours peut orienter et avoir prise sur le sens donné aux signes. Il y aurait donc une certaine marge d'interprétation possible quant aux sens des mots utilisés pour celui qui « construit » le discours, suggérant l'existence d'une instrumentalisation potentielle de leurs significations, consciente ou non.

Comprendre le sens du signe « nature » – et par conséquent les représentations qui lui sont associées – nécessite donc de l'analyser dans sa structure discursive, qui elle-même est construite dans un certain contexte socio-culturel. En effet, les analyses du signe de nature dans les discours environnementaux ont amené Harré et al., dont la posture est également rejointe par celle de Castree (2014), à contester l'idée que « language exists as a self-contained independent mental organ that can be studied in isolation from its use, functions, users, history and specific contexts of employment⁴² » (1999 : 1). L'analyse du texte ou de la structure discursive n'est pas suffisante pour comprendre le sens donné à la nature à protéger, il faut intégrer d'autres facteurs pour comprendre les sens et les représentations d'un signe. Pour les auteurs :

There is no meaning without a sign, but neither is there a sign that is once and forever given and not subject to negotiation and interpretation. In this sense, the cultural-historical change of the meaning of natural process and human history, which is so essential for environmental discourse, cannot be understood detached from developments of their semiotic systems that are particular cultural systems themselves. They not only carry and present but also create these meanings, bringing new realities into view⁴³ (Harré et al., 1999 : 20).

Par conséquent, la représentation est comprise sur la base du fonctionnement des signes dans le langage, mais ce sens est également déterminé par le contexte culturel dans lequel il est produit, sa fonction et son histoire.

Afin de comprendre le sens donné dans une certaine culture, il faut élargir la perspective à des unités d'analyses comme le discours où la représentation devient la source de la production des connaissances (Hall, 1997). Car même si le langage « nous parle » comme l'argumente de Saussure, il est tout aussi important qu'à certains moments historiques, certaines personnes ont plus de pouvoir pour parler que d'autres (ibid. : 42) comme nous l'avons vu avec une idée de la nature devenue hégémonique par exemple. Cela nous amène à présenter les travaux de Michel Foucault qui portent sur la relation entre le discours et le pouvoir.

⁴² « ... le langage existe en tant qu'organe mental autonome et indépendant qui peut être étudié indépendamment de son utilisation, de ses fonctions, de ses utilisateurs, de son histoire et des contextes spécifiques de l'emploi » (Harré et al., 1999 : 1). Notre traduction.

⁴³ « Il n'y a pas de sens sans signe, mais il n'y a pas non plus de signe qui soit donné une fois pour toutes et qui ne soit pas sujet à négociation et à interprétation. En ce sens, le changement culturel et historique du sens du processus naturel et de l'histoire humaine, qui est si essentiel pour le discours environnemental, ne peut être compris sans tenir compte du développement de leurs systèmes sémiotiques qui sont eux-mêmes des systèmes culturels particuliers. Non seulement ils portent et présentent, mais ils créent aussi ces significations, en mettant en évidence de nouvelles réalités » (Harré et al., 1999 : 20). Notre traduction.

4.2. L'approche *discursive*

Michel Foucault est plus concerné par l'analyse de la production des connaissances (du savoir) que par celle du sens, à travers ce qu'il appelle le *discours*, plutôt que le langage (Hall, 1997 : 43). Ses travaux ont fourni les bases essentielles de l'analyse discursive en sciences sociales et humaines. Dans ses premiers travaux, Foucault définit le discours comme l'« ensemble des énoncés qui relèvent d'un même système de formation », soit qui obéissent à des règles de fonctionnement communes (1969 : 141). Un discours ou une « formation discursive » apparaît « dans le cas où entre les objets, les types d'énonciation, les concepts, les choix thématiques, on pourrait définir une régularité (un ordre, des corrélations, des positions et des fonctionnements, des transformations) » (ibid. : 53).

Par la suite, Foucault a étudié l'« histoire des systèmes de pensée⁴⁴ » de thèmes aussi variés que la « prison » et la « discipline » (1975), ou la « sexualité » (1976). En les abordant par les discours sociaux historiques qui les ont structurés, il a montré « comment les pratiques de différentes époques étaient liées à un discours qui prédéterminait les formes de productions langagières et d'actions utiles, vraies et acceptées » (Svarstad, 2012 : 138). Pour Foucault, le discours correspond donc à un ensemble de savoirs compris communément comme des vérités qui gouvernent les pratiques.

Pour analyser la construction de ces discours acceptés comme dominants et vrais, Foucault s'est intéressé à la notion de pouvoir en rapport avec celle de savoir. Pour Foucault,

Aucun savoir ne se forme sans un système de communication, d'enregistrement, d'accumulation, de déplacement qui est en lui-même une forme de pouvoir et qui est lié, dans son existence et son fonctionnement, aux autres formes de pouvoir. Aucun pouvoir, en revanche, ne s'exerce sans l'extraction, l'appropriation, la distribution ou la retenue d'un savoir. A ce niveau, il n'y a pas la connaissance d'un côté, et la société de l'autre, ou la science et l'Etat, mais les formes fondamentales du "pouvoir-savoir" (1973 : 283).

Foucault détourne la notion de pouvoir de son acception traditionnelle en montrant que la répression peut s'imposer en dehors des institutions et des appareils juridiques officiels tels que la « souveraineté de l'État » ou les lois et leurs règles assujettissantes (1976 : 121 ; 1975). Dans *Surveiller et punir*, Foucault montre que le pouvoir s'exerce à travers ce qu'il nomme « les disciplines », qui constituent les « micro-pouvoirs », « ces mécanismes menus, quotidiens et physiques [...] essentiellement inégalitaires et dissymétriques » (1975 : 223). Les disciplines transgressent la « forme juridique générale » qui est censée garantir « un système de droits en principe égalitaires », mais qui a introduit les « dispositifs disciplinaires » depuis les Lumières (ibid.). Foucault critique ainsi les théories politiques qui donnent trop d'importance aux institutions dans l'analyse de l'exercice du pouvoir (Hajer, 1995). Pour Foucault, le pouvoir est « la multiplicité des rapports de force qui sont immanents au domaine où ils s'exercent, et sont constitutifs de leur organisation » (1976 : 121). C'est à dire qu'il constitue « le socle mouvant des rapports de force qui induisent sans cesse, par leur inégalité, des états de pouvoir, mais toujours locaux et instables » (ibid. : 122). Le pouvoir est donc omniprésent « parce qu'il se produit à chaque instant, en tout point, ou plutôt dans toute relation d'un point à un autre. Le pouvoir est partout ; ce n'est pas qu'il englobe tout, c'est qu'il vient de partout » (ibid. : 122-3). Le pouvoir se présente donc dans toutes formes de rapports sociaux : « ce n'est pas une institution, [ni] une structure, [ni] une certaine puissance dont certains seraient dotés : c'est le nom qu'on prête à une situation stratégique complexe dans une société donnée » (ibid. : 123).

Le pouvoir est donc pour Foucault un phénomène qui circule à l'intérieur du réseau des relations sociales (Dingler, 2005). Puisqu'il est omniprésent, il est donc impossible d'y échapper. Si toutes les relations sont déterminées par le pouvoir, le sont également les relations discursives.

⁴⁴ Du nom de sa Chaire au Collège de France où il est nommé en 1970, et dont il a lui-même choisi le nom.

4.2.1. Discours et pouvoirs

Dans son discours inaugural au Collège de France intitulé *L'ordre du discours*, Foucault fait la démonstration que les discours, qu'il définit comme « des séries régulières et distinctes d'événements », sont soumis à des discontinuités et des aléas qui deviennent une « catégorie dans la production des événements » (1971 : 60). C'est-à-dire que pour Foucault, dans le processus de construction de la « vérité », les discours ne sont pas seulement le reflet des représentations sociales, bien plus, ils participent à les produire. Associé à la notion de pouvoir, pour Foucault « le discours n'est pas simplement ce qui traduit les luttes ou les systèmes de domination, mais ce pour quoi, ce par quoi on lutte, le pouvoir dont on cherche à s'emparer » (ibid. : 12). Foucault pose ainsi le discours comme central dans sa conception de la société, car pour lui toute société cherche à contrôler les discours et leurs sélections (Petitclerc, 2014). Pour Foucault, bien plus qu'un lieu où peut s'observer les luttes de pouvoir, le discours est un enjeu de pouvoir.

Par conséquent, pour Foucault, ce qui est « dit » dans le discours n'est pas une simple projection des formes et des mécanismes du pouvoir. Bien plus, « C'est [...] dans le discours que pouvoir et savoir viennent s'articuler » (1976 : 133). Ainsi, au sujet du discours, il écrit (nous soulignons) :

[I]l faut concevoir le discours comme une série de segments discontinus, dont la fonction tactique n'est ni uniforme ni stable. Plus précisément, il ne faut pas imaginer un monde du discours partagé entre le discours reçu et le discours exclu ou entre le discours dominant et celui qui est dominé ; mais comme une multiplicité d'éléments discursifs qui peuvent jouer dans des stratégies diverses. C'est cette distribution qu'il faut restituer, avec ce qu'elle comporte de choses dites et de choses cachées, d'énonciations requises et interdites ; avec ce qu'elle suppose de variantes et d'effets différents selon celui qui parle, sa position de pouvoir, le contexte institutionnel où il se trouve placé ; avec ce qu'elle comporte aussi de déplacements et de réutilisations de formules identiques pour des objectifs opposés. Les discours, pas plus que les silences, ne sont une fois pour toutes soumis au pouvoir ou dressés contre lui. *Il faut admettre un jeu complexe et instable où le discours peut être à la fois instrument et effet de pouvoir, mais aussi obstacle, butée, point de résistance et départ pour une stratégie opposée. Le discours véhicule et produit du pouvoir ; il le renforce mais aussi le mine, l'expose, le rend fragile et permet de le barrer* (ibid. : 133).

Cette dernière phrase suppose que le pouvoir du discours est présent également dans sa capacité à résister et donc à créer de nouvelles dispositions discursives, de nouveaux savoirs. Foucault ne considère effectivement pas le pouvoir comme exclusivement négatif ou oppresseur. Le pouvoir est également positif et produisant. Le pouvoir « produit du savoir », mais encore « pouvoir et savoir s'impliquent directement l'un l'autre ; [...] il n'y a pas de relation de pouvoir sans constitution corrélative d'un champ de savoir, ni de savoir qui ne suppose et ne constitue en même temps des relations de pouvoir » (Foucault, 1975 : 32).

Les liens entre le pouvoir, le savoir et les discours sont donc étroits, et s'opèrent dans une dialectique entre discours et société. Pour Foucault, les discours constituent ainsi des structures qui permettent de rendre compte des jeux de pouvoirs en lien à la production des savoirs et des connaissances au sein d'une société. Le discours constitue donc une unité d'analyse pour comprendre les rapports sociaux et la relation pouvoir-savoir autour d'un sujet, et contribue à expliquer comment se forme une certaine vérité et représentation sociale du monde. Dans la conception foucauldienne, le discours est en soi une forme matérielle où s'opèrent les jeux de pouvoir et les produisent.

Le discours est donc révélateur des représentations des pratiques sociales mais il construit également ces représentations à travers la production des savoirs. Nous utilisons donc la définition de discours comprise au sens de Foucault, comme une cognition sociale, une connaissance socialement construite d'une pratique sociale développée dans un contexte social spécifique et selon les modalités de ce contexte social spécifique (Van Leeuwen, 2008). Nous ne négligeons pas non plus la dimension

stratégique du discours, où le sens peut être mouvant et relatif, et porte les intérêts du producteur du discours, lui-même inscrit dans un système de représentation et de relations de pouvoir.

Pour résumer, les approches sémiologiques et discursives du constructivisme social postulent qu'il ne peut y avoir une analyse de la matérialité et des rapports sociaux sans procéder conjointement à une analyse du discours, elle-même conjuguée à une analyse du contexte dans lequel ce dernier s'inscrit. Ce procédé heuristique a notamment été utilisé pour analyser les représentations sociales de la nature au sein des discours environnementaux (Dryzek, 2005 ; Harré et al., 1999). Nous allons présenter ces travaux car ils nous permettent de faire le lien avec les organisations environnementales et la pensée de la nature à protéger dans les discours diffusés sur la scène internationale, ainsi que de poser les premiers jalons pour notre cadre d'analyse méthodologique.

4.2.2. Donner du sens à la nature par les pratiques discursives : des discours comme des « récits environnementaux »

À partir des travaux de Foucault notamment, de nombreuses recherches ont renforcé la théorie de l'analyse de discours. Hajer (1995) et Dryzek (2005) ont contribué à l'introduire dans le champ de l'environnement en analysant la trajectoire des discours dominants et leurs constructions (Svarstad, 2012)⁴⁵.

Le contexte des politiques internationales de la protection de la nature constitue un champ politique contesté et en conflit sur les sens donnés à la nature temporellement et spatialement situés (Dryzek, 2005 ; Hannigan, 2006) auquel s'ajoute le fait que l'interprétation des problèmes publics font intervenir une grande variété d'acteurs (Hajer, 1995 : 42-46). Harré et al. montrent que les discours qui formalisent les représentations de la nature dépendent des multiples acteurs qui les produisent, ce qu'ils nomment les « multi-voix » de la nature (1999 : 186). Pour ces auteurs ni le mouvement environnemental, ni le « greenspeak » ne sont des formations homogènes portées par une voix unique. Cela rejoint les arguments de Dryzek pour qui les « Politics of the Earth » – du titre de son ouvrage – sont constituées de plusieurs catégories de discours souvent entrant en conflit entre elles (2005). Ses travaux permettent de comprendre comment les actions humaines sont à la fois le reflet mais créent également les caractéristiques de la complexité des systèmes humains et naturels (ibid.). Car cette pluralité de discours qui portent des représentations de la nature différentes, qui entre eux interagissent, par exemple par distinction, confrontation ou assimilation, et peuvent être contradictoires ou conflictuels, participe à complexifier l'ensemble des messages environnementaux et solutions à proposer. Ceci peut engendrer des difficultés de mise en œuvre lorsqu'il s'agit de mettre en place un projet politique censé unifier un large consortium d'acteurs et de visions. Cela peut aussi engendrer des difficultés pour le rendre lisible.

L'analyse des discours permet alors d'interroger la manière dont sont cadrés et définis les problèmes environnementaux (mais aussi les solutions qui seront proposées pour résoudre les problèmes identifiés), et quelles sont les implications et les effets de ces discours (Fisher & Hajer, 1999). Cette approche permet donc d'interroger la manière dont la société donne du sens à la nature et aux phénomènes environnementaux en s'engageant pour sa protection (Hajer & Versteeg, 2005). Généralement menée à l'échelle des politiques environnementales internationales, il s'agit de comprendre « why a particular understanding of the environmental problem at some point gains

⁴⁵ Ces auteurs comprennent les discours selon la définition que nous avons donnée en section 3.3. ci-dessus, c'est à dire comme « un ensemble d'idées, de concepts et de catégories à travers lesquels le sens est donné aux phénomènes sociaux et physiques, et qui est produit et reproduit à travers un ensemble identifiable de pratiques » (Hajer & Versteeg, 2005 : 175). Notre traduction.

dominance and is seen as authoritative, while other understandings are discredited⁴⁶ » (Hajer, 1995 : 44). Ce qui est analysé est la manière dont certains problèmes environnementaux sont représentés, comment se jouent et se négocient les visions concurrentes, et comment et pourquoi émergent à un moment donné des coalitions sociales sur un sens particulier (ibid.). Autrement dit, ces analyses s'intéressent à comprendre comment un problème environnemental est construit politiquement, pourquoi, pour quels effets, et par qui, soit à comprendre comment une représentation de la nature devient stable et dominante au point de constituer le socle des politiques à engager. Cela revient donc à étudier les représentations hégémoniques ou les orthodoxies environnementales dans les discours internationaux. Dans cette perspective, Hajer en donne la définition suivante :

Environmental discourse is time- and space-specific and is governed by a specific modelling of nature, which reflects our past experience and present preoccupations. Any understanding of the state of the natural (or indeed the social) environment is based on representations, and always implies a set of assumptions and (implicit) social choices that are mediated through an ensemble of specific discursive practices. This does not mean that nature 'out there' is totally irrelevant. Yet the essence of the argument is that the dynamics of environmental politics cannot be understood without taking apart the discursive practices that guide our perception of reality⁴⁷ (1995 : 17).

Dans ce sens, les discours correspondent à des « régimes de vérité » (« *truth regimes* ») (Adger et al., 2001 : 683), des « récits environnementaux » (« *environmental narratives* ») (Harré et al., 1999), ou encore des « *storylines*⁴⁸ » (Hajer, 1995 : 56). Ils sont centrés autour d'une représentation de la nature et sont produits par une coalition d'acteurs hétérogènes sur la scène internationale (Hajer, 1995). Cette définition du discours correspond à ce que nous qualifions de « récit environnemental » ou de « discours dominant ». Elle se distingue des discours produits et formulés à l'échelle d'un acteur comme une organisation environnementale, que nous qualifions de « discours construits » (voir Chap. 3, sect. 3.2.1.). C'est-à-dire qu'une organisation, au sein de ses discours construits qui sont hétérogènes et multiples, peut se rallier, défendre et soutenir un récit dominant, relatifs par exemple à la biodiversité, ou plusieurs, comme elle peut s'en distancier. Elle peut mobiliser plusieurs récits dominants alternativement et en parallèle qu'elle participe ainsi à produire, reproduire et transformer.

4.2.3. Donner du sens au réel par les pratiques discursives : des discours comme des réalités

Pour les constructivistes, qui ne considèrent pas la réalité comme une entité unique unanimement objectivable, le discours constitue un « ensemble connecté de représentations » qui « regulate the production of meaning within [...] historically and socially specific situations ⁴⁹ » (Smith, 2002 : 343, in Castree, 2005 : 134). Cela signifie que le langage exprimé à travers le discours intervient dans la production de multiples réalités (Hall, 1997). Mais dans l'approche du constructivisme discursif, le discours n'est pas seulement conceptualisé comme un vecteur par lequel s'expriment les

⁴⁶ « ... pourquoi une compréhension particulière du problème de l'environnement à un moment donné prend le dessus et est considérée comme faisant autorité, alors que d'autres conceptions sont discréditées » (Hajer, 1995 : 44). Notre traduction.

⁴⁷ « Le discours environnemental est spécifique au temps et à l'espace et est régi par une modélisation spécifique de la nature, qui reflète notre expérience passée et nos préoccupations actuelles. Toute compréhension de l'état de l'environnement naturel (ou même social) repose sur des représentations et implique toujours un ensemble d'hypothèses et de choix sociaux (implicites) qui sont médiés par un ensemble de pratiques discursives spécifiques. Cela ne veut pas dire que la nature "dehors" est totalement hors de propos. Mais, l'essentiel de l'argument est que la dynamique de la politique environnementale ne peut être comprise sans démêler les pratiques discursives qui guident notre perception de la réalité » (Hajer, 1995 : 17). Notre traduction.

⁴⁸ Dans le but de comprendre pourquoi une certaine compréhension d'un problème environnemental devient dominant et autoritaire à un moment donné, Hajer (1995 : 56) a développé le concept de *storyline* comme un cadre d'analyse des discours visant à identifier comment certains problèmes environnementaux sont représentés, comment se jouent les différenciations et les régularités, et comment émergent des coalitions sociales d'acteurs spécifiques.

⁴⁹ «... réglementer la production de sens dans des situations historiquement et socialement spécifiques » (Smith, 2002 : 343, in Castree, 2005 : 134). Notre traduction.

représentations du monde et de la nature. Bien plus activement, le discours participe à *construire les représentations*. C'est-à-dire que le discours formalise et régit profondément les représentations du monde dans un contexte donné, et constitue une réalité et une matérialité en lui-même (Escobar, 1996). L'analyse du discours étudie alors le rôle du langage dans la construction de la réalité sociale, le langage constituant une réalité plus qu'il ne la reflète (Said, 1979, in *ibid.*). L'analyse de discours poststructuraliste constitue donc « a theory of the production of social reality which includes the analysis of representations as social facts inseparable from what is commonly thought of as "material reality"⁵⁰ » (Escobar, 1996 : 326). Les discours sont donc les processus par lesquels survient inévitablement la réalité sociale, et dans lesquels les représentations constituent des faits sociaux. Ils constituent des structures qui permettent de rendre compte des jeux de pouvoirs en lien à la production des savoirs et des connaissances au sein d'une société. Ils constituent une unité d'analyse pour comprendre les rapports sociaux et la relation pouvoir-savoir autour d'un sujet. Ils contribuent à expliquer comment se forme une certaine vérité et une certaine représentation sociale du monde à un moment donné.

Par conséquent, l'analyse comparative des discours de trois organisations environnementales nous permet d'étudier la façon dont est représenté la nature à protéger. Comprendre leurs représentations de la nature par une approche constructiviste permet d'insister sur leur caractère politique dont le sens n'est pas inhérent au monde physique, mais une construction discursive. Cela nous permet de faire le lien entre les représentations de la nature construites dans les discours de nos trois acteurs avec les récits et les imaginaires plus globaux de la protection de la nature. Cela nous permet en outre de postuler que les OEI participent à construire des représentations de la nature qui peuvent exercer un certain effet sur les imaginaires globaux et sur les réalités sociales. Cela nous fournit également une norme réflexive pour évaluer les représentations construites par les OEI, entre leur sens discursifs et leurs référents matériels supposés.

4.3. Performativité des discours et des représentations

Sur la base de ces approches, nous cadrans les organisations environnementales internationales comme des productrices de représentations de la nature, construites à travers leurs discours, selon plusieurs intérêts différents. Afin de convaincre (des acteurs de rallier ses objectifs/intérêts, des membres de la financer ou des collaborateurs de travailler pour elle), l'organisation doit produire des arguments présentés comme « rationnels » sur et en faveur de la nature. Les approches modernes des sciences positivistes valorisent l'argumentation rationnelle par les connaissances techniques transmises notamment à travers les institutions étatiques (Brand & Thomas, 2005). Mais la réalité du monde est complexe (et incertaine) surtout lorsqu'il s'agit de la nature à protéger et plus encore lorsqu'elle est conjuguée à la complexité des systèmes urbains et humains. D'après les approches représentationnelles constructivistes, « in the real world there is no such thing as a purely technical decision and [...] rational argument is always undertaken with respect to particular interests, acting as a cloak for the operation of power⁵¹ » (Flyvbjerg, 1998, in *ibid.* : 86). Si dans le champ environnemental, les représentations de la nature comme les intérêts sont multiples (Dryzek, 2005), cela suppose l'existence d'une multitude d'arguments « rationnels », potentiellement capables d'entrer en conflits les uns avec les autres. Ces « arguments rationnels » peuvent être réinterprétés comme des « discours » (Brand & Thomas, 2005 : 86). Autrement dit, les discours des organisations

⁵⁰ « ... une théorie de la production de la réalité sociale qui inclut l'analyse des représentations en tant que faits sociaux inséparables de ce qui est communément considéré comme la "réalité matérielle" » (Escobar, 1996 : 326). Notre traduction.

⁵¹ « ... dans le monde réel, il n'existe pas de décision purement technique et [...] l'argument rationnel est toujours présenté en fonction d'intérêts particuliers, servant de prétexte à l'exercice du pouvoir » (Flyvbjerg, 1998, in Brand & Thomas, 2005 : 86). Notre traduction.

environnementales qui présentent la nature sous forme de faits rationnels sont contingents aux intérêts propres de l'organisation, liés en partie à sa propre perception du monde. Il est important de préciser que cette approche de la « construction » de la nature ne se fait pas au détriment d'une compréhension de la nature matérielle, mais accepte que nos connaissances sont inévitablement partielles. La façon dont sont formées les connaissances humaines sur la nature peut être interprétée, contrôlée et donc « manipulée » (Peet et al., 2011 : 34). Cela suggère que les représentations de la nature construites discursivement peuvent exercer certains effets (si les représentations de la nature peuvent être manipulées, c'est parce qu'elles peuvent avoir un pouvoir), elles sont donc « performatives ».

Le philosophe pragmatique américain Austin développe la notion de performativité des discours dans son ouvrage *How to do Things with Words* (1962) (*Quand dire c'est faire* pour la version française). Pour Austin, un énoncé discursif est performatif s'il « fait » quelque chose, et n'est donc pas seulement une description de la réalité. Autrement dit, l'« énoncé performatif » réalise lui-même ce qu'il énonce. Austin distingue trois conditions pour que les discours et les énoncés soient performatifs : un acte *locutoire*, c'est-à-dire un acte qui a une signification, soit un énoncé qui a un certain sens et une référence ; un acte *illocutoire*, qui a une certaine force en disant quelque chose (informer, interdire, ordonner) ; un acte *perlocutoire*, qui atteint un certain effet en disant quelque chose (convaincre, persuader) (Austin, 1962 : 101 - 109). Les OEI cherchant à « convaincre » une audience variée, leurs discours ont vocation à être perlocutoires, tout en étant locutoires et illocutoires.

En d'autres termes, nous postulons que les organisations environnementales doivent être capables de convaincre et/ou mobiliser les membres de l'organisation à l'interne et/ou d'autres types d'acteurs à l'extérieur, et que pour ce faire, elles doivent construire des discours, présentés comme rationnels, qui intègrent plusieurs intérêts pour donner du sens aux représentations de la nature. Ses discours sont donc voués à être performatifs. Cela n'implique pas nécessairement que toutes les OEI produisent les mêmes types de discours en toutes circonstances, mais que chaque discours porte des intérêts et des pouvoirs qui peuvent être variés, cachés ou non conscientisés. Toutefois, affirmer que les discours sont performatifs, ne dit rien sur la puissance de leurs effets et leurs conditions. Ces effets peuvent être faibles, voire inexistantes, ou au contraire puissants et inconscients ou non voulus. L'analyse du contexte du discours et son historicité permet de prendre la mesure de ces effets, du moins leur persistance et popularité dans le mouvement environnemental. Nous utilisons également la performativité des discours pour discuter du pouvoir des représentations et mettre les OEI devant leurs responsabilités (voir Chap. 3).

4.4. Synthèse sur l'analyse de discours

Les théories des analyses de discours constructivistes postulent que les « discourses can profoundly situate and control how we think about environmental crises and what we do (or do not do) about them⁵² » (Peet et al., 2011 : 35 ; voir aussi Adger et al., 2001). Si le discours arbitre la production d'une multitude de représentations, l'analyse de discours offre un outil pour une analyse critique de la revendication de la légitimité et des arguments estimés rationnels, à savoir présentés comme des faits. Elle nous permet également de faire le lien entre les récits internationaux – sur la nature à protéger et la ville – et les discours construits par les organisations environnementales.

Les approches constructivistes de l'analyse de discours mettent en lumière le poids de ce dernier dans la construction de la pensée de la nature et la qualification de sa problématique. Le discours, en « représentant » la nature, joue un rôle crucial dans le projet international de protection de la nature.

⁵² « ... les discours peuvent situer et contrôler en profondeur la façon dont nous envisageons les crises environnementales et ce que nous faisons (ou ne faisons pas) à leur sujet » (Peet et al., 2011 : 35). Notre traduction.

Les organisations environnementales internationales sont des acteurs importants dans ce contexte. Une représentation de la nature construite discursivement par une organisation environnementale peut soutenir celle des élites dominantes et peut avoir des répercussions fortes sur d'autres pratiques et savoirs, au point de les soumettre. La nature à protéger construite par une organisation peut donc exercer un certain pouvoir par les effets qu'elle produit. Les représentations de la nature défendues par les OEI dans leurs discours participent de plus à forger la pensée socialement construite et partagée de la nature. Loin de constituer des acteurs neutres dans la gouvernance environnementale internationale, les « natures à protéger » d'une organisation environnementale comportent une dimension politique forte qu'il nous paraît important d'interroger. Les approches constructivistes nous apportent alors les moyens de mener cette analyse en questionnant les mécanismes par lesquels le discours construit les représentations de la nature. Nous développerons cet outillage au chapitre 3 pour notre cadre méthodologique.

5. Les approches constructivistes critiquées : les débats autour de la nature de la nature pour préciser notre posture de recherche

Les critiques à l'encontre des approches constructivistes de la nature contestent de manière générale l'idée que la réalité de la nature serait réduite à n'être rien d'autre qu'une production du langage par le social (Crist, 2004 ; Hinchliffe, 2007). Ces critiques accusent le constructivisme d'un anthropocentrisme qui entretient l'idée moderne que la société domine et maîtrise la nature, en posant que seul le social construit le sens de la nature. Nous distinguons toutefois trois niveaux de critiques différents. Le premier niveau critique le constructivisme parce qu'il ne permet pas de reconnaître une valeur intrinsèque de la nature, puisque sa valeur est toujours donnée par l'humain. Le second critique le relativisme induit par la posture anti-essentialiste du constructivisme. Enfin, le troisième niveau défend une approche « post-constructiviste » où la nature et le social se co-construisent. La présentation de ces trois niveaux de critiques va nous permettre d'explicitier notre posture de recherche et notre cadrage de l'idée de la nature.

Nous allons présenter et discuter ces trois niveaux de critiques étant donné que notre démarche relève d'une approche constructiviste. Ceci permettra de préciser notre position. Du point de vue de l'apport théorique, ces critiques nous paraissent en outre significatives et utiles pour les questions qui nous occupent dans cette recherche puisqu'elles sont relatives aux représentations de la relation nature-société, et donc indirectement à celles de la relation ville-nature.

5.1. Valeur intrinsèque ou construite ?

La sociologue Eileen Crist dénonce certaines⁵³ positions constructivistes postmodernes appliquées à la « nature » ou à la « *wilderness* » pour la relativisation des productions de connaissances qu'elles engendreraient (2004). Crist estime que les approches constructivistes échoueraient politiquement à prendre au sérieux les faits scientifiques qui appuient les situations de crise de la biodiversité, car elles détourneraient l'attention sur le discours au lieu de se focaliser sur l'examen critique de la situation (voir ci-après, sect. 5.2). De plus, pour Crist, faire du caractère sauvage de la nature à travers l'idée de *wilderness* une construction socioculturelle favorise et fournit « a model of nature which fits

⁵³ Crist précise que sa critique ne vise pas le « postmodern constructivism *tout court* », mais la littérature qui évince les thèmes suivants : « an emphasis on cultural ideas, narratives, power constellations, politics, and the like as primary driving forces behind the establishment of knowledge; the repudiation that there exist foundations to knowledge that transcend socio-historical contexts; an epistemic predilection for the relativization and pluralization of “knowledges”—stressing their contingency and diversity; and skepticism toward “canonical knowledge” and/or “master narrative” » (2004 : 6).

seamlessly into the industrialist view of the world⁵⁴ » (Kidner, 2000, in Crist, 2004 : 21). Ce procédé, qui impliquerait de faire le deuil d'une nature sauvage et asociale, participerait indirectement à supporter son exploitation. En cherchant à comprendre comment les acteurs « assignent » du sens à la nature, les approches constructivistes rejoindraient un anthropocentrisme où l'humain resterait toujours dominant et extérieur à la nature. Crist propose donc de le dépasser en parlant de « recevoir » le sens de la nature, plutôt que d'« assigner », ce qui permet de reconnaître une valeur propre d'existence à la nature. Crist critique en effet les constructivistes pour ne pas prendre de recul sur leur propre rhétorique, laquelle serait pourtant imprégnée de représentations qui entretiendraient la rupture nature-société. Pour la chercheuse américaine, les approches constructivistes de la nature sont toujours porteuses d'un anthropocentrisme arrogant qui ne permet pas de reconnaître l'existence d'une valeur intrinsèque à la nature, et qui, ce faisant, entretient la domination humaine et la colonisation de la nature pour répondre à son propre bien-être.

Les critiques émises par Crist nous permettent d'introduire un débat récurrent au sein de la protection de la nature, celui de la question de la valeur intrinsèque de la nature.

5.1.1. La théorie des valeurs de la nature

Au cœur du débat scientifique sur la protection de la nature se trouve souvent la question de la valeur de la nature (voir par exemple Chan et al., 2016 ; Pearson, 2016). Couramment simplifiée et résumée par la reconnaissance d'une valeur intrinsèque ou instrumentale, la théorie des valeurs de la nature sur laquelle repose les éthiques de la nature est plus compliquée. Pour en rendre compte, appuyons-nous sur les travaux de Gérald Hess qui l'a synthétisée en dépassant la distinction binaire classique de valeur instrumentale ou intrinsèque (Fig. 2). Hess distingue trois catégories de valeur de la nature (2013 : 62) :

- la valeur relationnelle, laquelle se décompose en :
 - o valeur instrumentale ou d'usage
 - o valeur de non-usage (valeur de leg)
 - o valeur inhérente ou d'existence (valeur affective, valeur esthétique)
- la valeur intrinsèque
- la valeur morale

Les valeurs relationnelles ne se limitent donc pas, avec la valeur instrumentale ou d'usage, à la consommation ou à la production matérielle de la nature. Elles peuvent également être reconnues pour des valeurs de non-usages comme les valeurs de leg ou d'option (valeur de renoncement par altruisme intergénérationnel ou interpersonnel), ainsi que pour des qualités affectives et esthétiques par exemple, regroupées sous les valeurs inhérentes. En somme, la plupart des valeurs de l'expérience humaine avec la nature sont de types relationnelles, exceptées la valeur morale et la valeur intrinsèque qui sont des valeurs « épistémiquement objectives » (à l'inverse des « valeurs épistémiquement subjectives » telles que les valeurs esthétiques ou affectives, dues à la subjectivité du jugement, elles sont de plus ontologiquement subjectives car il faut un évaluateur humain pour faire ce jugement) (ibid. : 83).

⁵⁴ « ... un modèle de nature qui s'inscrit parfaitement dans la vision industrielle du monde » (Kidner, 2000, in Crist, 2004 : 21). Notre traduction.

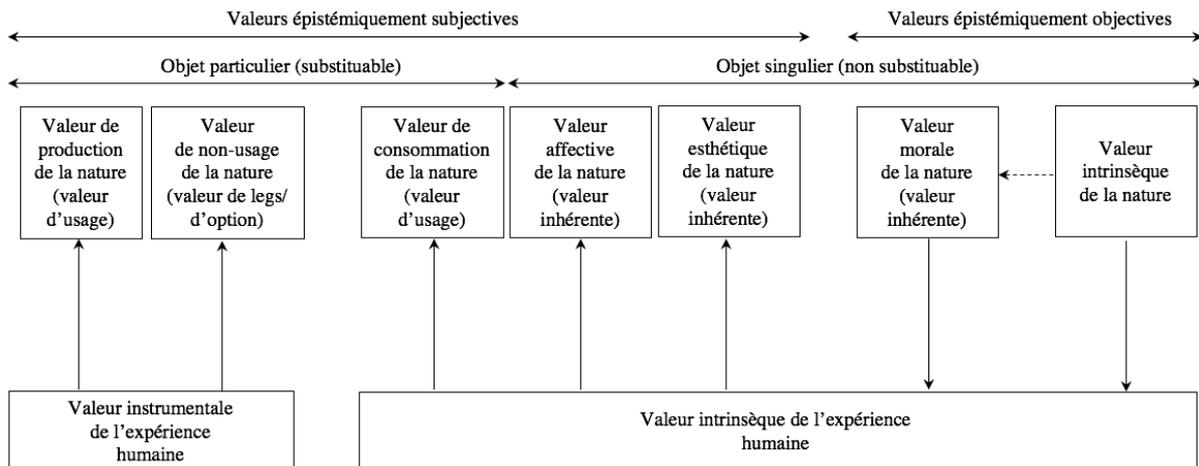


Figure 2 : « Vue synoptique des valeurs de la nature » (Hess, 2013 : 83).

Cette distinction renvoie au débat de la valeur intrinsèque et son statut. Sans entrer dans les détails, évoquons simplement deux positions marquantes⁵⁵. Les deux philosophes américains John Baird Callicott et Holmes Rolston III reconnaissent l'existence d'une valeur intrinsèque de la nature, mais ne s'entendent pas sur son statut. Pour Callicott, la valeur intrinsèque de la nature existe, mais uniquement parce que l'homme est là pour la reconnaître. Cette valeur est alors « ontologiquement subjective », car elle est projetée et créée par l'homme et n'existe donc pas en soi⁵⁶ (Callicott, 2007). Holmes Rolston III défend quant à lui l'idée que la nature possède une valeur intrinsèque *objective*, considérant que les entités naturelles possèdent une valeur propre qui existe déjà dans le monde sans que l'humain soit nécessairement présent pour la reconnaître (Rolston, 2007). Cette position très forte est difficile à tenir, et suppose implicitement que l'humain n'appartient pas à cette nature à valeur intrinsèque. Elle est toutefois séduisante pour de nombreux écologistes (Larrère, 2010), car elle serait en mesure d'offrir une norme morale associée à un projet éthique qui serait capable de limiter l'emprise de l'humain sur la nature.

Par exemple, la Convention sur la diversité biologique (CDB) signée en 1992 à Rio reconnaît l'existence d'une « valeur intrinsèque de la diversité biologique » (ONU, 1992a : 1) témoignant de l'importance de sa référence (Larrère, 2010), mais aussi de son attractivité. Donner et reconnaître à la nature les mêmes valeurs que nous accordons à la communauté humaine, soit réhabiliter la nature dans la communauté morale⁵⁷, est certainement une perspective attrayante dans l'idée de réconcilier l'homme et la nature. Elle pose toutefois quelques problèmes, et ne semble pas être un moyen assez convaincant pour défendre la nature. Car comme nous le verrons, si la CDB reconnaît une valeur intrinsèque à la biodiversité, dans les faits, ce sont surtout ses valeurs économiques qui ont dicté les pratiques. L'argument de la valeur intrinsèque échouerait à convaincre de limiter l'utilisation de la nature et à contrer la suprématie des enjeux économiques. D'autant que les différents courants non-anthropocentristes (biocentristes, écocentristes, pathocentristes) qui reconnaissent à la nature une valeur intrinsèque ne réussissent pas à s'accorder sur son statut ontologique, ni sur l'échelle des entités naturelles à considérer (l'individu, l'espèce, le biome, ou la biosphère) (Afeissa, 2007 ; Hess, 2013). Mais elle est importante à garder en mémoire car, comme le pointe Catherine Larrère, elle est présente dans la pensée de la nature à protéger du mouvement environnemental.

⁵⁵ Pour une présentation plus approfondie de ces positions et considérations éthiques, voir par exemple Afeissa, 2007 ; Hess, 2013 ; Light & Rolston III, 2003.

⁵⁶ Précisons que l'on peut faire une distinction au sein des valeurs intrinsèques subjectives. Il peut s'agir de valeurs affectives et esthétiques, mais également des valeurs morales. Cette distinction est importante, car la valeur morale possède une dimension moins utilitariste et anthropocentrée des représentations des entités naturelles, bien qu'elle reste une valeur déterminée par l'homme.

⁵⁷ La *communauté morale* définit l'ensemble des *sujets* ou *patients* moraux qu'importe leur échelle de considération. Cette communauté morale peut être plus ou moins élargie selon les positions éthiques et les considérations données à la nature.

5.1.2. La relation centrale de nature-société

La question de la valeur de la nature renvoie à celle de l'anthropocentrisme souvent opposé à l'écocentrisme, que représenteraient les positions de Crist⁵⁸ et celle emblématique du philosophe Rolston III dont elle cite les travaux. L'approche écocentrée cherche à dépasser la dualité nature-société en reconnaissant à la nature une valeur propre afin de dépasser l'asymétrie, tandis que l'approche « sociale » cherche à renverser la dualité en reconnaissant la nature comme une « socio-nature », ou en « dénaturalisant » la nature (Castree, 2014), de plusieurs manières théoriques différentes.

Il faut en effet selon Crist trouver une façon de penser le rapport à la nature qui dépasserait la position unique où l'humain serait « le maître et possesseur » d'une nature-objet selon la célèbre formule de Descartes, et décentrer le surdéterminisme humain de l'anthropocentrisme (Crist, 2004 ; Crist & Kopnina, 2014). D'après nous, cette position rejoint sur ce point celle des constructivistes sur la volonté commune de dépasser la dualité nature-société. Elle s'en distingue cependant sur les procédés cognitifs, ontologiques et épistémologiques pour y parvenir. Pour nous, il est possible d'articuler ces points de vue en reconnaissant à la nature des valeurs relationnelles, d'existence et de non-usage, par une construction sociale et collective, sans pour autant que ce constat serve à justifier et accentuer l'exploitation de la nature. Une valeur propre peut être assignée à la nature tout en admettant que c'est l'humain qui la reconnaît, la détermine, et la *construit* socialement.

De plus, cette question se situe dans une vision occidentale, souvent même nord américaine, là où a été pensée l'idée de *wilderness*. Il nous paraît peu probable qu'elle intéresse et réunisse toute la communauté internationale et la motive vers des actions politiques intégrant des déterminants moraux renouvelés. La culture occidentale serait effectivement la seule à avoir extériorisé l'homme de la nature (Descola, 2005), ce qui confirme que la nature possède plusieurs significations, qui évoluent culturellement, spatialement et historiquement (Moscovici, 1968 ; Williams, 1983). L'aspect politique de la nature que met en évidence les approches constructivistes contribue à ne placer ni la nature, ni la société – ni la ville, par conséquent –, dans des grandes catégories de représentations homogènes, ce qui nous semble plus réaliste. Les injustices écologiques et sociales doivent pouvoir être théorisées, analysées, débattues pour être défiées.

5.2. Constructivisme ou réalisme ?

Les approches constructivistes sont également critiquées pour fonctionner comme une « idéologie » qui serait dangereuse pour les objectifs de la conservation, car elles soustrairaient la réalité de la nature (Soulé & Lease, 1995, in Crist, 2004 : 7). Considérer la nature comme une construction sociale ouvrirait la porte au relativisme à la fois de manière ontologique et épistémologique (Demeritt, 2001). De manière ontologique, cela signifierait que la réalité serait relative au regard de celui qui l'observe, comme le veut la posture anti-essentialiste. Ce qui dérange, c'est le relativisme de la construction des connaissances qui en découle, par le fait que la production des connaissances comme des vérités absolues du monde serait également dépendante des groupes qui les produisent. Ainsi les connaissances du monde et les lois de la nature seraient potentiellement évolutives dans le temps et l'espace et donc non liées à une objectification de la réalité, les rendant relatives et non absolues (Demeritt, 2001).

⁵⁸ Crist est d'ailleurs coéditrice de deux ouvrages récents, *Keeping the wild : Against the domestication of earth* (Wuerthner et al., 2014) et *Protecting the wild. Parks and wilderness, the foundation for conservation* (Wuerthner et al., 2015), qui critiquent d'une part le projet de la *New Conservation* (Kareiva et al., 2012), la traduction contemporaine du conservatisme de Pinchot, et qui défendent aussi la *wilderness* comme une norme pour protéger la nature.

Le constructivisme social questionne en effet la production des connaissances scientifiques, et les liens entre la science et le politique (comme nous l'avons vu dans les travaux visant à mettre au jour les orthodoxies environnementales, avec l'exemple de l'idée d'équilibre et de stabilité de la nature (Forsyth, 2003 ; Lévêque, 2013 ; sect. 3.1.)). Une représentation de la nature stabilisée influence la manière de se poser les questions sur le monde et donc de produire de la connaissance. Ainsi renforcée, elle peut rendre invisibles d'autres représentations du monde, et donc la production d'autres connaissances. Comme le précise Demeritt (2001), si la production de connaissances au sujet de la nature est construite en fonction d'une certaine représentation du monde, cela ne signifie pas forcément qu'elles soient fausses ou sans valeurs, ni même radicales ou nuisibles comme les détracteurs du constructivisme tendent à les considérer. Cela implique seulement que la production des connaissances, tout comme la construction des représentations de la nature, sont à comprendre dans un certain contexte social, culturel, spatial et temporel.

De plus, les constructivistes qui défendent que les idées de la nature ou de la *wilderness* sont construites, insistent sur le fait que leur position ne diminue en rien les enjeux et les préoccupations environnementales (Cronon, 2009 ; Castree, 2014). Dryzek écrit par exemple que :

[j]ust because something is socially interpreted does not mean it is unreal. Pollution does cause illness, species do become extinct, ecosystems cannot absorb stress indefinitely, tropical forests are disappearing. But people can make very different things of these phenomena and – especially – their interconnections, providing grist for political dispute⁵⁹ (2005 : 12).

Le constructivisme ne nie en rien le pouvoir considérable de la nature, mais postule qu'il est ouvert à la construction humaine (Hannigan, 2006). Afin de dépasser alors ce débat entre constructivisme et réalisme, nous avons identifié plusieurs aspects qui nous permettent d'appuyer l'argument selon lequel la construction sociale de la nature à protéger constitue une réalité qu'il nous paraît dangereux de minimiser. Le premier concerne les OEI et le fait qu'elles sont des acteurs qui « traduisent » en politique les sens de la nature à protéger.

5.2.1. La construction sociale de la nature à protéger par les OEI, une « traduction » politique bien réelle

Pour qu'un « problème environnemental »⁶⁰ soit considéré comme important politiquement et retienne l'attention du public et des décideurs, les faits scientifiques en eux-mêmes ne sont pas suffisants, ils doivent être traduits et diffusés par des acteurs « intermédiaires » (Jamison, 1996 : 224):

The public awareness of global environmental problems is inconceivable without a range of middle-men organisations serving as information conduits between scientists, the media and the public, translating expert discourses into politics, and also recombining specialised expert knowledges into policy-orientated packages⁶¹.

⁵⁹ « ... juste parce que quelque chose est interprété socialement ne signifie pas qu'il est irréal. La pollution provoque des maladies, les espèces disparaissent, les écosystèmes ne peuvent pas absorber le stress indéfiniment, les forêts tropicales disparaissent. Mais les individus peuvent faire des choses très différentes de ces phénomènes et - surtout - de leurs interconnexions, ce qui donne lieu à des querelles politiques » (Dryzek, 2005 : 12). Notre traduction.

⁶⁰ Nous reviendrons au chapitre 3 (sect. 3.1.) sur les critères qui caractérisent la façon dont les organisations en tant qu'acteur stratégique construisent et donnent du sens à un problème environnemental.

⁶¹ « La sensibilisation du public aux problèmes environnementaux mondiaux est inconcevable sans une série d'organisations intermédiaires qui servent de canaux d'information entre les scientifiques, les médias et le public, traduisent les discours d'experts en politiques, et recombinent les connaissances spécialisées des experts en des programmes politiques » (Jamison, 1996 : 224). Notre traduction.

Dans ce cadre, les organisations environnementales font partie de ces acteurs intermédiaires et en sont même devenues des « traducteurs » cruciaux » (ibid.). Pour construire ses objectifs, l'« expert », ici une organisation environnementale, doit donner du sens aux représentations de la nature à protéger dont nous avons vu qu'elles sont potentiellement multiples, voire contradictoires (Jamison, 1996 ; Hannigan, 2006 ; Harré et al., 1999). Cela suppose donc l'existence d'un espace d'interprétation possible entre les faits scientifiques et leur traduction politique (Macnaghten & Urry, 1998). Nous verrons plus précisément au chapitre 3 la manière dont les OEI sont à ce titre des acteurs stratégiques qui peuvent agir sur cet espace d'interprétation pour augmenter leur pouvoir politique. Ici nous voulons surtout montrer en quoi cette marge d'interprétation qui existe pour traduire politiquement l'idée de la nature à protéger constitue un argument qui conforte l'analyse des discours des OEI.

Nous identifions en effet encore deux aspects complémentaires qui permettent de faire le lien entre les réalités matérielles et la construction de la nature, et qui sont également en lien avec l'existence d'un espace d'interprétation de la réalité par les acteurs. Le premier est relatif aux incertitudes inhérentes à la réalité des contextes dans lequel évolue l'acteur (voir ci-dessous sect. 5.2.2.). Le deuxième est relatif à l'espace discursif existant entre le signifié et le référent, soit sur le sens donné aux référents matériels dans lequel le discours joue un rôle important (voir ci-dessous sect. 5.2.3. et 5.2.4.).

5.2.2. Un contexte matériel incertain et structurant

Rappelons d'abord que la protection de la nature s'opère dans un contexte de double incertitude : « une incertitude scientifique et technique » (comment protéger la nature ?), et « une incertitude normative » (quelles natures protéger et pourquoi ?) (Maris, 2010 : 189-190) ⁶². Ces incertitudes participent également à créer un espace d'interprétation possible sur la manière de donner du sens à la nature à protéger. Elles pourraient de plus être d'autant plus importantes lorsque sont mis en relation les enjeux de la ville et de la nature, deux « objets » aux définitions potentiellement confuses et contestées comme nous l'avons montré au chapitre 1.

Nous avons vu également que les représentations exercent et contiennent des pouvoirs pour orienter les pratiques. Pour protéger la nature, ces représentations sont censées produire un effet sur l'environnement réel. Le lien entre les représentations et les matérialités est donc fort, mais également réciproque. « La représentation que l'on se fait de ce qu'est la nature impose nos rapports avec elle. Inversement, notre façon d'occuper, d'utiliser ou de protéger la nature forge notre représentation de ce qu'elle est » (Devictor, 2012 : 34). Les matérialités contribuent aussi à forger les représentations.

Afin de définir des objectifs pour protéger la nature, une organisation évolue dans une réalité dont elle ne peut connaître et appréhender toutes les dimensions. L'existence d'incertitudes, de phénomènes invisibles aux savoirs et d'effets inattendus aux actions constituent le contexte dans lequel l'acteur évolue (voir fig. 3). La figure 3 montre que l'« environnement connu » d'une organisation, à partir duquel elle élabore son diagnostic pour protéger la nature, est composé de ce qu'elle perçoit et connaît de cet environnement, mais aussi des effets de ses actions sur cet environnement. Ce schéma permet aussi d'insister sur le fait que la posture constructiviste n'implique pas que le monde réel et matériel ne fait rien au social : si les représentations cadrent les pratiques, les pratiques aussi, au côté des connaissances, participent à cadrer les représentations. Les connaissances ne sont donc pas le seul

⁶² Virginie Maris fait ce constat au sujet de la conservation de la « biodiversité », mais nous estimons qu'il est transposable à l'idée plus générale de nature. La biodiversité est une conception construite comme celle de nature qui bénéficie des mêmes caractéristiques, des valeurs contradictoires peuvent lui être assignées (économiques, intrinsèque, etc.). Autrement dit, la biodiversité est un concept collatéral de l'idée de nature, et peut être représentée par les idées de la *wilderness*, de ressources naturelles ou de capital naturel.

critère qui nourrissent la construction des représentations. La matérialité agit aussi au tant qu'actant sur la pensée.

Soulignons également que les effets des représentations et des actions sur les matérialités peuvent s'inscrire sur une durée temporelle potentiellement longue, augmentant encore le degré d'incertitude et donc les marges d'interprétation possibles sur les sens à donner aux matérialités (ce qui n'empêche toutefois pas celui qui dit, pense, agit, d'être responsable de ses discours sur et pour la nature). Par ailleurs, dans un contexte de contestation sur les sens et les définitions de la nature à protéger notamment, cette posture, qui permet de rappeler que les incertitudes sont souvent plus nombreuses que les certitudes, rend également plus humble la position de celui qui prétend détenir la connaissance, notamment lorsqu'il s'agit de l'imposer à d'autres cultures, sur d'autres territoires, ou à d'autres échelles.

Les organisations environnementales se sont spécialisées de manière croissante depuis les années 1990 comme des acteurs producteurs de discours experts sur les enjeux environnementaux de la protection de la nature (ibid.). Déconstruire leurs discours sur la nature à protéger nous paraît relever justement d'une responsabilité visant à mesurer leur « réalisme » et leurs effets sur les « matérialités ».

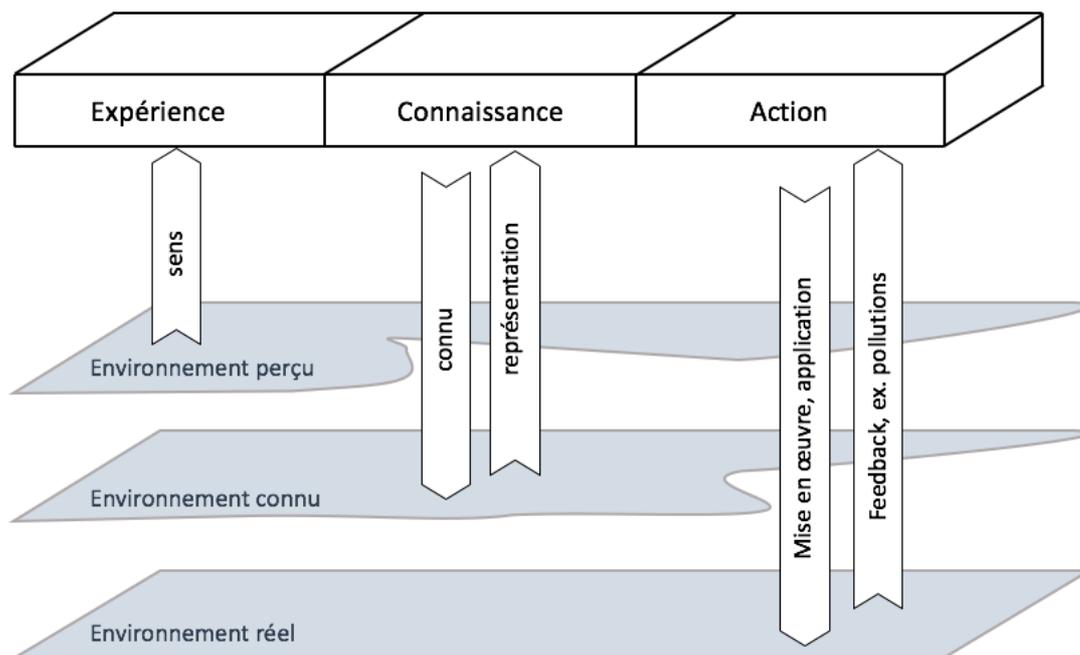


Figure 3 : Distinction entre l'environnement perçu, connu et réel, en fonction de l'expérience, des connaissances et de l'action (Source : auteure, d'après Holt-Jensen, 1999 : 120). L'environnement connu, qui constitue la base de la connaissance, n'est pas identique à l'environnement réel dans lequel les actions prennent place.

5.2.3. Le discours comme un médiateur de matérialités

Si nous avons vu que le langage s'analyse en considérant son utilisation, ses fonctions, ses usages, son histoire et ses contextes d'emploi spécifiques, pour Laclau & Mouffe (1990, in Hall, 1997 : 70), le discours comprend autant les éléments linguistiques que non-linguistiques. Pour expliquer cela, ces auteurs donnent l'exemple du tir au but sur un terrain de football : c'est en *relation* avec les autres

objets qu'il prend du sens, car le même geste réalisé dans la rue n'aurait pas le même sens (ibid.). L'aspect relationnel est effectivement important dans le discours selon Hall (1997), car les *signes* en eux-mêmes ne peuvent donner du sens. Les signes doivent être en relation avec les *concepts*. Le sens (« *meaning* ») pour les constructivistes est donc *relationnel* (ibid. : 27). Cet aspect relationnel peut être interprété dans le discours comme un réseau de distinctions constitué par une variété de différenciations relatées les unes aux autres (Dingler, 2005). En d'autres termes, les discours sont compris comme des « systèmes de différences » car les éléments pris isolément n'ont pas de sens en tant que tel, mais ils en prennent par les relations avec les autres éléments du discours (Stäheli, 2001, in ibid. : 211). Cela confirme au sujet de nos objets de recherche, que le sens de la nature peut être construit en fonction de celui de la ville, et réciproquement. Autrement dit, ce n'est pas uniquement leur réalisme qui détermine la construction de leurs sens.

Nous avons alors besoin de pouvoir théoriser les relations entre les objets réels, leurs sens construits par les discours, et l'existence d'intérêts multiples lors de leurs traductions politiques, ce que nous apporte l'approche constructiviste du discours. Le discours qui construit les sens de la nature est aux prises avec les matérialités. Il est « réel » et mérite d'être analysé comme tel. Nous considérons donc le discours comme un médiateur dans la production des réalités sociales, et comme une réalité matérielle en eux-mêmes, ce qui permet de dépasser le débat entre constructivisme et réalisme (Escobar, 1996 ; voir sect. 4.2.3 ci-dessus). Cela permet en outre de reconnaître que le sens donné ou reçu de la nature peut se construire par différents médiateurs, dont le discours en constitue un vecteur parmi d'autres comme l'action. Cela permet aussi de rediriger l'attention sur les pratiques sociales comme étant l'aspect significatif qui produit, reproduit et transforme les différentes natures et leurs valeurs, et non sur les questions de la réalité ou non de la nature.

5.2.4. Implications réelles de constructions discursives opposant la nature à la société et à la ville

Pour les constructivistes qui analysent le discours, « the familiar distinctions between thought and matter, representation and reality, ideas and reality are *themselves a product of discourse*⁶³ » (Castree, 2005 : 134). Cette posture amène à poser que la représentation de la nature séparée ou mise en opposition de la société et de la ville est un produit du discours. Ces distinctions sont construites à travers les formations discursives et ne se réfèrent pas à des entités ontologiques d'une réalité appréhendable hors du discours (Dingler, 2005). L'analyse de discours selon cette perspective permet alors de révéler ces représentations et de les déconstruire.

Nous avons vu que l'acteur qui produit le discours peut jouer avec l'espace discursif qui existe entre le sens donné et les référents, notamment pour les traduire politiquement. Par exemple, selon l'arène où se produit le discours et les intérêts de celui qui le produit, les sens peuvent varier qualitativement d'un opposé à l'autre (Harré et al., 1999). Par exemple, une ferme, un jardin ou une ville, pourront être considérés soit comme naturels soit comme artificiels⁶⁴ selon le discours, celui qui le produit, et le lieu et le moment où il est produit, mais en fonction aussi de la façon dont est pensé son altérité. C'est pourquoi nous avons besoin des couples de catégories tels que ville-nature, en pensant leurs différences et leurs complémentarités. Les qualifications de naturel ou d'artificiel ne sont donc pas déterminées par rapport à une réalité unique, tout comme les distinctions organique-inorganique, « wilderness-people », naturel-surnaturel, rural-urbain (ibid. : 38-41). Dans le mouvement

⁶³ « ... les distinctions familières entre pensée et matière, représentation et réalité, idées et réalité sont *elles-mêmes un produit du discours* » (Castree, 2005 : 134 (accentuation originale)). Notre traduction.

⁶⁴ Un jardin peut être considéré comme une version d'une nature sauvage tout comme il peut représenter une nature totalement maîtrisée par l'humain et donc artificielle. Une ville peut représenter un refuge pour une nature riche comme elle peut représenter une menace destructrice contre la nature. Un même village pourrait être considéré soit comme étant naturel s'il est comparé à une ville, soit artificielle s'il est comparé à un parc naturel (Harré et al., 1999).

environnemental, l'idée de nature n'a pas de limite de sens précise, unanime et catégorique, tout comme les dualités classiques ne fournissent pas de représentations stabilisées et établies de ce qui est la ville ou la nature à protéger (Harré et al., 1999 ; Dryzek, 2005). Cela rejoint la critique déridéenne du fixisme de la structure où le sens de la nature avait besoin de ses antonymes pour être défini (Derrida, 1967 ; voir ci-dessus, sect. 4.1.). Rappelons que pour Derrida chaque sens est créé à travers un processus simultané de différence et de report tous deux internes au langage : les antonymes et synonymes implicites des signes, ou « les présences absentes », qui permettent de comprendre leur sens. Le sens n'est donc jamais entièrement présent dans le signe utilisé. La relation entre le signe, le sens et le référent n'est donc pas donnée par essence mais contingente, et par conséquent ouverte au défi (Castree, 2005).

Par conséquent, nous considérons que la nature à protéger fait l'objet de représentations construites par celui qui s'engage pour la protéger, et que les représentations données à la ville sont un moyen de comprendre celles de la nature à protéger. Il ne s'agit alors pas de savoir si ces représentations sont cohérentes avec la réalité, mais de les mettre en lumière dans la mesure où elles sont performatives. C'est-à-dire que les représentations construites des protecteurs de la nature ont des effets sur les représentations sociales de la nature et de la ville et les récits de la protection de la nature. Elles peuvent également avoir des effets concrets qui sont de l'ordre de l'action en réunissant les trois conditions de la performativité, à savoir être locutoire, illocutoire et perlocutoire (Austin, 1962 ; voir ci-dessus, sect. 4.3.).

5.3. Constructivisme ou post-constructivisme ?

Contrairement aux approches constructivistes où le social formalise les représentations de la nature, d'autres auteurs comme Hinchliffe (2007) défendent que le non-humain participe également à construire ce qui est généralement identifié comme le social. En effet, si la géographie marxiste ou radicale cherche à rapprocher *nature* et *société* dans une dialectique historique en montrant les liens relationnels entre les deux catégories⁶⁵, d'autres géographes postulent que ces deux catégories n'ont pas de préexistences en soi, en se référant généralement aux travaux de Bruno Latour. Les théories post-modernes reposent sur un argument ontologique qui pose une univocité des êtres humains et non-humains. C'est-à-dire que la nature et la société ne seraient pas devenues récemment indistinctes et hybrides, mais l'auraient toujours été, car le monde n'aurait jamais été divisible sur la base de ces deux catégories (Latour, 1997 ; Braun, 2009). Les approches dites « post-constructivistes » (Castree, 2014 : 140), ou encore « new materialists » (Braun, 2009 : 27), visent donc à repenser la matérialité à travers des assemblages de socio-natures.

Dans son ouvrage « Geographies of Nature » (2007), le géographe britannique Steve Hinchliffe critique les approches de la construction sociale de la nature en argumentant qu'elles ne permettent pas de dépasser la séparation nature-société contrairement à ce qu'elles prétendent. Selon lui, les

⁶⁵ Par exemple, pour le géographe marxiste Neil Smith (2008), la nature est à comprendre comme quelque chose de « produit » au lieu de quelque chose d'éternel et d'intemporel, car la nature n'existe pas en dehors de l'histoire, mais son histoire est toujours en train d'être écrite (Braun, 2009 : 24). Ainsi, Smith postule que la nature est « produite » matériellement par des processus de transformation dus au capitalisme dont les OGM ne sont que la démonstration récente mais qui sont menés depuis plus de deux siècles. Cette thèse de la « seconde nature » anthropogénique pose la nature comme un moyen pour atteindre la réalisation du profit (Castree, 2011). À l'image de la pensée de Marx, la nature selon Smith n'est donc plus perçue comme une force externe auquel les humains doivent se soumettre, mais comme une production humaine.

Notons encore que la thèse de la production de la nature a soulevé de nombreuses critiques, formulées notamment par les tenants des postures poststructuralistes avec les travaux de Derrida et Foucault en référence au sujet de la prégnance du capital dans le cadrage analytique, ce qui mènera notamment les géographes marxistes à renforcer leurs analyses et théories, où par ailleurs la ville et les systèmes urbains constituent un objet d'étude sur lequel se développe le courant de la *Urban Political Ecology* (voir Heynen et al., 2006 ; Swyngedouw & Heynen, 2003 ; voir aussi Chap. 1, sect. 3.5.).

constructions sociales de la nature sont « a crude social idealism⁶⁶ » (2007 : 35), car elles supposent que la nature est « dépendante » de sa construction sociale ce qui lui enlève toute matérialité et la rend stable et inerte. En prétendant que le social formalise la nature, le constructivisme rejoindrait l'opposition ontologique classique qui pose la nature comme « indépendante » ou extérieure à l'humain. La nature ne serait ainsi que représentations construites par la société, impliquant que les connaissances de la nature ne seraient elles aussi que des faits sociaux, comme nous l'avons vu. La nature resterait donc une toile de fond passive et muette, qui attendrait d'être révélée par les humains. Pour Hinchliffe, penser que l'humain ait réussi à se libérer des contraintes et lois naturelles gouvernées par des forces externes et indépendantes relève du même processus réflexif que d'affirmer que la nature est libérée des structures sociales et de la civilisation qui lui sont extérieures à la suite des penseurs « romantiques nostalgiques » des Lumières. Dans les deux cas, ces divisions associent la nature à la pré-modernité écrit Hinchliffe, et ce faisant « they are making an argument that, in this linear history, humans, or at least those who call themselves modern, are “after nature” – one division celebrates this departure, the other laments it⁶⁷ » (Hinchliffe, 2007 : 43). En somme, pour Hinchliffe, en supposant que la nature est « construite » par le social, elle devient un objet passif et prédéterminé qui attend d'être construit socialement pour exister, ce qui ne permet pas de dépasser la dichotomie. Hinchliffe critique donc le fait que ce soit exclusivement le social qui construise la nature, par une relation à sens unique. Pour lui, la nature et le social sont deux côtés d'une même médaille qui s'inscrivent dans les pratiques et les lieux, et non à travers les discours. La posture qu'il défend appelle à reconsidérer les entités naturelles, que ce soient des paysages ou des maladies virales, comme édictées dans et à travers les multiples pratiques et lieux sans distinctions historiques.

Si la critique de Hinchliffe semble rejoindre celle de Crist, Crist dénonce pourtant aussi cette posture latourienne tenue par Hinchliffe. Pour Crist (2004 : 19-20), l'hybridité de la nature et de la société est théorisée comme une catégorie « pure » tout autant que celles de « nature » et de « société » dans les théories modernes à dépasser. Nous rejoignons Crist sur ce point, comme nous l'avons déjà avancé au chapitre 1 au sujet des catégories de ville et de nature. Nous ajoutons que la posture visant à poser la nature et la société comme une hybridité est construite, même si elle correspond à la matérialité réelle du monde.

De plus, admettre que le sens de la nature est construit n'implique pas nécessairement que la nature est passive et ne fait rien au social comme le suggère Hinchliffe. Au contraire, la façon dont la nature est représentée a des répercussions sur la façon de penser la ville et la société, et par conséquent de les produire. Hinchliffe (2007 : 12-13) l'affirme lui-même, un même processus de co-construction dynamique s'opère entre la pensée et les actes : « the way we think about something or represent a thing or an issue often shapes the way we enact it⁶⁸ ». Pour illustrer son propos, Hinchliffe se sert de l'exemple de l'idée de *wilderness*. Pour lui, « if I think that wilderness is a people-less space, then I might feel the need to keep it that way. On the other hand, if historians convince me that this has not been the case, then I might think of ways to enact different kinds of wilderness, ones where people cohabit with wildlife⁶⁹ » (ibid. : 12). Les représentations de la nature impactent les actions engagées sur elle, ce qui rejoint notre proposition de considérer également le fait qu'elles possèdent un certain pouvoir en étant *performatives*. Protéger la nature consiste à pratiquer une action sur ou pour elle,

⁶⁶ « ... un idéalisme social grossier » (Hinchliffe, 2007 : 35). Notre traduction.

⁶⁷ « ... elles font valoir que, dans cette histoire linéaire, les humains, ou du moins ceux qui se disent modernes, sont “après la nature” – l'une des divisions célèbre cette séparation, l'autre en porte le deuil » (Hinchliffe, 2007 : 43 (accentuation originale)). Notre traduction.

⁶⁸ « ... la façon dont nous pensons à quelque chose ou représentons une chose ou une question façonne souvent la façon dont nous la mettons en œuvre » (Hinchliffe, 2007 : 12-13). Notre traduction.

⁶⁹ « Si je pense que la *wilderness* est un espace sans humains, alors je pourrais ressentir le besoin de le garder tel quel. D'un autre côté, si les historiens me convainquent que cela n'a pas été le cas, alors je pourrais penser à des façons de mettre en place différents types de milieux sauvages (de *wilderness*), ceux où les humains cohabitent avec la nature sauvage » (Hinchliffe, 2007 : 12). Notre traduction.

cette action étant déterminée par les représentations de la nature de l'actant. Mais pour Hinchliffe (2007), la pensée ne précède pas nécessairement l'action (contrairement à la typologie de la construction de l'action idéologique de Snow & Bendford que nous mobilisons pour notre cadre méthodologique⁷⁰ (voir chap. 3, sect. 3.1.)). L'action produit elle-même des éléments qui alimentent la pensée. « Actions shape thinking as much as thinking shapes action⁷¹ » écrit Hinchliffe, « [w]e act to think » (2007 : 13). Il reste toutefois à définir ce que recouvre l'« action ». Pour nous, *dire* la nature à travers le discours est une action qui intervient dans la réalité et qui cadre la pensée. Nous ajoutons donc que « les discours formalisent les représentations tout autant que les représentations formalisent les discours ».

5.4. Notre cadrage constructiviste de l'idée de nature à protéger

En adhérant à l'approche constructiviste, nous considérons la nature comme une idée polysémique et contestée. Plusieurs sens peuvent être donnés à la matérialité biophysique de la nature sous forme de représentations construites qui évoluent temporellement, spatialement et culturellement. Plusieurs courants de pensée qui défendent différentes représentations de la nature aux visées potentiellement opposées existent dans le projet de la protection de la nature. Les sens donnés à la nature font alors l'objet d'enjeu sociaux, politiques et économiques importants lorsqu'intervient la volonté de la protéger.

Si nous rejoignons l'importance de ne pas négliger la matérialité biophysique de la nature, ni ses dimensions sensibles et relationnelles que les discours ne permettent peut-être pas de traduire⁷², et reconnaissons à l'instar de Crist (2004) leur importance face à l'état d'urgence écologique, nous constatons que le monde naturel constitue une réalité que le mouvement environnemental vise justement à protéger. Le « problème » réside dans le fait que la nature, muette, ne peut parler en son nom et s'auto-représenter. Par conséquent, nous rejoignons Castree qui estime que « what we call "nature" is free to be represented in all manner of different ways in a variety of arenas, media and genres⁷³ » (Castree, 2014 : 54). Une organisation qui se donne la mission de protéger la nature, lui donne ainsi une « présence » et une voix en s'en faisant la représentante (Hinchliffe, 2008), ce qui confère aux « producteurs de représentations de la nature » un certain pouvoir, et des responsabilités particulièrement accentuées par les impératifs écologiques.

Notre approche des discours vise à ne pas minimiser le pouvoir d'instrumentalisation possible de ceux qui construisent des représentations de la nature comme les organisations environnementales ni leur responsabilité à diffuser un discours sur la nature, potentiellement capable de détourner son sens de certaines causes et problèmes. Par exemple, sur la scène internationale, les enjeux liés au climat ont pris le dessus sur d'autres problématiques qui sont moins discutées et qui bénéficient de beaucoup moins d'actions de la part des gouvernements, comme l'acidification des océans ou la dégradation de la biodiversité. Nous avons vu avec les représentations hégémoniques et les orthodoxies environnementales que pour qu'un problème environnemental soit considéré politiquement et bénéficie de mesures d'action, l'existence de connaissances scientifiques ne suffisent pas. De plus, ce n'est pas parce qu'un problème environnemental est éclairé par une connaissance scientifique robuste et considéré politiquement que cela suffit à ce qu'il soit pris en main avec des mesures fortes. Au sujet

⁷⁰ Pour Snow & Bendford (1998), les représentations construisent le diagnostic du problème, sur lequel est construit la solution qui oriente les actions.

⁷¹ « Les actions façonnent la pensée autant que la pensée façonne l'action » (Hinchliffe, 2007 : 13). Notre traduction.

⁷² Voir les approches de la théorie non-représentationnelle (Lorimer, 2008).

⁷³ « Ce que nous appelons "nature" est libre d'être représenté de toutes sortes de façons différentes dans une variété d'arènes, de médias et de genres » (Castree, 2014 : 54). Notre traduction.

de la question climatique par exemple, elle tend à être présentée comme un problème technique, scientifique ou environnemental, mais pas comme un « problème social », car cela questionnerait les organisations socio-économiques qui produisent de façon croissante les gaz à effet de serre (Comby, 2017). Ceci confirme l'importance du caractère socio-politique qui peut se jouer sur la façon de représenter la nature et de problématiser les enjeux de sa protection, et l'importance d'étudier les représentations construites et diffusées par des grandes organisations environnementales internationales. Pour ce faire, il nous faut nous doter d'outils théoriques et méthodologiques capables de mettre à jour les représentations dans les discours des organisations environnementales. Ceci fera l'objet de notre chapitre 3.

Mais avant de poursuivre, concluons ce chapitre par un résumé de notre démarche théorique qui fait l'objet de cette première partie. Au chapitre 1, nous avons présenté notre problématique de la relation ville-nature dans le cadre de la protection de la nature. Nous avons fait l'hypothèse que l'intégration de la ville dans la pensée de la nature à protéger devrait favoriser l'émergence d'une pensée réconciliée des relations ville-nature et nature-société. Nous avons caractérisé cette pensée réconciliée par une approche relationnelle qui considère que la ville et la nature sont des entités propres qui se distinguent mais qui sont également complémentaires. Ce lien de complémentarité est un facteur structurant qui les définit, et dont il est donc important de tenir compte. Dans ce chapitre 2, nous avons caractérisé les représentations de la nature comme étant construites par les discours, imprégnées d'intérêts politiques et exerçant des pouvoirs sur les systèmes de représentations (les imaginaires collectifs), les actions et les matérialités. La façon dont sont formulées les représentations de la nature à protéger peut donc avoir de fortes répercussions sur les façons de penser la ville et la nature mais aussi sur la manière de les produire et les pratiquer. Nous avons donc consacré le chapitre 1 à la relation ville-nature depuis la perspective de la protection de la nature, le deuxième aux constructions des représentations de la nature par les discours. Le troisième et dernier chapitre de cette première partie de cadrage théorique et méthodologique est consacré aux organisations environnementales internationales. Il vise à les caractériser et à développer le cadre méthodologique pour analyser les représentations de la nature et de la ville dans leurs discours.

Chapitre 3. Cadrage méthodologique : analyser les discours et représentations d'organisations environnementales internationales

Afin d'analyser les représentations de la nature et de la ville de nos trois organisations, ce chapitre vise à développer une méthode pour « lire » et « extraire » ces représentations de leurs discours. Pour ce faire, nous développerons une catégorie d'analyse pour traiter nos trois organisations qui sont structurellement très différents entre elles (section 1). Rappelons en effet que le WWF est une organisation non-gouvernementale environnementale (ONGE), que l'UICN est une organisation semi-gouvernementale dont les membres sont des gouvernements et des ONGE internationales et nationales, et enfin que le Programme MAB est un programme scientifique intergouvernemental sous l'égide de l'UNESCO, organisation spécialisée des Nations Unies. Nous les caractériserons comme des acteurs stratégiques, et présenterons trois critères complémentaires développés pour mener leur analyse : contexte externe, structure interne et identité politique (section 1.4). Dans la deuxième section, nous ferons un lien entre les représentations des trois organisations et celles plus larges du projet international de protection de la nature. Enfin dans la troisième section, nous précisons nos critères d'analyse des discours des trois organisations et notre corpus de données.

1. Les organisations environnementales internationales, des acteurs politiques et stratégiques

Alors que les organisations environnementales sont devenues des acteurs importants de la diplomatie environnementale internationale, plusieurs auteurs constatent un manque de littérature au niveau méthodologique lorsqu'il s'agit de les analyser, qui s'explique par la difficulté de les situer théoriquement (Chartier, 2002 ; Chartier & Ollitrault, 2005 ; Johnson & Prakash, 2007 ; Van Koppen & Markham, 2007).

Nature protection groups have generally been inclined towards work within the system, and their constituencies often include persons from privileged strata; however, they also have numerous supporters from other classes and grass-roots groups, and they have occasionally adopted more radical goals and confrontational strategies. No existing theoretical approach captures all of this diversity, so nature protection groups have been analysed variously as interest groups, social movements, civil society associations, and voluntary associations¹ (Van Koppen & Markham, 2007 : 16-17).

Du fait de la grande diversité entre les stratégies et objectifs, les structures, les modes de gouvernance, les échelles, les contextes culturels et politiques de ces acteurs, une approche théorique capable d'intégrer ces diverses dimensions serait manquante.

Pour caractériser nos trois acteurs très différents, nous allons les considérer comme des actions collectives organisées qui ont une mission environnementale (section 1.1). Cette première

¹ « Les groupes de protection de la nature ont généralement été enclins à travailler au sein du système, et leurs membres comprennent souvent des personnes issues de couches privilégiées ; cependant, ils ont aussi de nombreux partisans d'autres classes et groupes sociaux, et ils ont parfois adopté des objectifs plus radicaux et des stratégies de confrontation. Aucune approche théorique existante ne tient compte de toute cette diversité, de sorte que les groupes de protection de la nature ont été analysés de diverses manières en tant que groupes d'intérêt, mouvements sociaux, associations de la société civile et associations bénévoles » (Van Koppen & Markham, 2007 : 16-17). Notre traduction.

caractérisation qui reste très générale sera complétée par une approche visant à caractériser leur dimension stratégique (section 1.2 et 1.3).

1.1. Caractérisation d'une catégorie d'analyse pour nos trois études de cas

1.1.1. Des actions collectives organisées

Johnson & Prakash (2007) proposent d'étudier les organisations en tant qu'« action collective » en examinant plusieurs questions essentielles : l'origine et l'émergence des organisations (pourquoi, où et quand), leur gouvernance interne (agencement et responsabilité) et leurs stratégies organisationnelles (cible et mobilisation) (ibid. : 222). Ces critères sont utiles pour dresser un tableau général des modes de fonctionnement, des identités politiques et des logiques des organisations, autant adaptés pour les organisations non-gouvernementales comme le WWF que les organisations sortant de cette catégorie, à l'image de l'UICN et du Programme MAB de l'UNESCO. En effet, le Programme MAB n'est pas une organisation formelle, mais un programme scientifique sous l'égide d'une organisation, l'UNESCO. Il possède toutefois une certaine marge de manœuvre sur sa gouvernance par rapport à l'UNESCO en étant structuré de façon comparable à une organisation par un Conseil directif qui vote notamment des programmes et objectifs généraux, pour autant que ceux-ci répondent aux objectifs plus vastes de l'UNESCO. Il est également composé d'un Bureau en charge de la gestion de la mise en œuvre du programme (voir Chap. 4, sect. 3.3). Pour pouvoir mettre en œuvre les réserves de biosphère, l'outil développé pour atteindre ses objectifs et mener les recherches scientifiques, le Programme MAB s'est développé sur la base de comités nationaux, tout comme le WWF et l'UICN. Ces différents critères nous amènent à considérer le Programme MAB comme une action collective organisée qui a ses propres spécificités, comme nos deux autres acteurs. Cette précision étant apportée, nous avons plus simplement utilisé les termes d'organisations environnementales internationales (OEI) à plusieurs endroits du manuscrit pour qualifier nos trois études de cas.

Cette définition d'une action collective organisée ne spécifie pas la cause défendue. Nous devons la compléter en caractérisant la mission environnementale de nos trois « actions collectives organisées ».

1.1.2. Des objectifs politiques pour protéger la nature

Une organisation environnementale a notamment les intérêts complémentaires mais distincts de réaliser sa mission environnementale fondatrice, et d'assurer son développement et sa pérennité (Guillet, 2011 ; Guillet & Leroy, 2010 ; Mermet et al., 2005). Ces deux intérêts l'obligent à mettre en place des stratégies d'action capables d'y répondre conjointement. Mermet et al. (2005 : 130) les qualifient d'« acteur d'environnement ». C'est-à-dire un acteur qui a pour objectif de résoudre les problèmes environnementaux² caractérisés comme « des problèmes de changement d'un tout – un socio-écosystème correspondant à un état donné de gestion effective³ – par l'action stratégique » (ibid.). Leur mission correspond donc à une « action de changement » qui « consiste fondamentalement à déployer des stratégies capables de surmonter les résistances au changement des acteurs du système de gestion effective déjà en place » (ibid.).

En effet, « le cœur de la Mission » de l'UICN dans son programme stratégique 2017-2020 est d'« influencer le changement pour un avenir durable » (UICN, 2016a : 17), celle du WWF est

² Dont la définition et caractérisation dépend des représentations données à la nature.

³ La gestion effective d'un objet environnemental est « l'ensemble des actions anthropiques qui, consciemment ou non, intentionnellement ou non, ont une influence déterminante sur ses qualités » (Mermet et al., 2005 : 130).

« d'enrayer puis d'inverser le processus de dégradation de la planète »⁴, et le Programme MAB vise « à établir une base scientifique pour améliorer les relations homme-nature au niveau mondial »⁵. Nos trois organisations ou « actions collectives » cherchent donc à instaurer un « changement environnemental » à travers leurs missions fondamentales. Elles doivent pour ce faire s'organiser collectivement pour développer des actions stratégiques. Pour caractériser cette dimension stratégique nous allons compléter le cadrage de nos acteurs avec des approches développées par la sociologie des organisations.

1.2. Des acteurs stratégiques

1.2.1. Détour par la sociologie des organisations : action collective organisée, action stratégique

Les deux sociologues Crozier et Friedberg (1977) ont développé des outils théoriques utiles pour saisir les dynamiques et les logiques d'actions du comportement d'un acteur qu'ils appréhendent également comme une « action collective organisée ». Dans *L'acteur et le système* (1977), ils tirent plusieurs observations de leurs études empiriques. Premièrement, les acteurs sont liés par des jeux de pouvoir implicites qui impliquent que leurs comportements sont voulus et considérés comme rationnels, mais que leur rationalité est limitée. Cette observation s'appuie sur la théorie développée par March et Simon en 1965 qui ont montré que l'individu est incapable d'optimiser parfaitement ses actions, car « sa liberté et son information sont trop limitées pour qu'il y parvienne » (Crozier & Friedberg, 1977 : 54). De ce fait, « l'acteur n'a que rarement des objectifs clairs et encore moins des projets cohérents : ceux-ci sont multiples, plus ou moins ambigus, plus ou moins explicites, plus ou moins contradictoires » (ibid. : 55). Deuxièmement, le comportement de l'acteur est toujours choisi, même lorsqu'il est passif. « S'il est toujours contraint et limité, il n'est jamais directement déterminé ; même la passivité est toujours d'une certaine manière le résultat d'un choix » (ibid. : 56). La non action constituerait donc un choix stratégique au même titre que l'action elle-même. Troisièmement, le comportement de l'acteur a toujours un sens. Les auteurs écrivent qu'« au lieu d'être rationnel par rapport à un objectif, il est rationnel, d'une part, par rapport à des opportunités et à travers ces opportunités au contexte qui les définit et, d'autre part, par rapport au comportement des autres acteurs, au parti que ceux-ci prennent et au jeu qui s'est établi entre eux » (ibid.). Les recherches effectuées sur des mouvements sociaux constatent de la même manière que ces derniers ne sont pas des acteurs irrationnels et spontanés : « social movement scholars [...] assume that ENGOs are making rational tactical choices⁶ » (Dalton et al., 2003 : 4). La question consiste alors à comprendre comment l'organisation réalise ces choix tactiques rationnels.

Autre point avancé par Crozier & Friedberg (1977 : 56), l'acteur se comporte toujours selon deux aspects, un « aspect offensif » qui correspond à saisir les opportunités pour améliorer sa situation ; et un « aspect défensif » correspondant au « maintien et [à] l'élargissement de sa marge de liberté, donc de sa capacité à agir » (ibid.). Partant de là, les auteurs postulent que l'acteur opère toujours un comportement stratégique. Ils montrent ainsi que derrière les réactions des acteurs se cachent « des régularités qui n'ont de sens que par rapport à une stratégie », consciente ou non (ibid. : 57)⁷. Le concept de stratégie d'action offre donc un outil heuristique pour comprendre l'action organisée.

⁴ Voir : https://wwf.panda.org/fr/wwf_quoi/, consulté le 17.12.2019.

⁵ Voir : <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/ecological-sciences/>, consulté le 17.12.2019.

⁶ « ... les spécialistes des mouvements sociaux (...) supposent que les ONGE font des choix tactiques rationnels » (Dalton et al., 2003 : 4). Notre traduction.

⁷ Il est toutefois important de préciser que le concept de stratégie au sens des deux sociologues (Crozier et Friedberg 1977) prend en compte une dimension analytique basée à l'échelle de l'acteur individuel au sein de l'organisation qui opère ses choix et élabore son plan d'action en fonction des relations entretenues avec ses co-acteurs et leurs réactions. Il s'agit donc

1.2.2. Le concept de stratégie

Le concept de *stratégie* est aujourd'hui employé « pour décrire toutes sortes de décisions, d'actions, de processus ou de ressources » (Lorino & Tarandeu, 2006 : 308) et peut prendre différents sens selon la discipline qui le traite (Mintzberg, 1978).

Dans le milieu de la protection de la nature, la notion de stratégie est souvent utilisée dans un « sens faible » (Guillet, 2011 : 25). C'est le cas par exemple, dans la *Stratégie Mondiale de la Conservation* élaborée par l'UICN avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le WWF en 1980 (voir Chap. 5, sect. 3.3.). Dans ce document (qui est encore aujourd'hui central pour les actions du projet international), la stratégie consiste en une liste de principes et de lignes directrices générales⁸.

Le concept de stratégie n'est pas seulement le synonyme d'un plan avec un objectif à atteindre qui resterait inchangé du début à la fin de sa mise en œuvre. Dans son sens fort, une stratégie consiste « à concevoir, réunir et manœuvrer des forces-énergies de façon délibérée, pour introduire des changements jugés avantageux dans la situation conflictuelle identifiée afin de réaliser efficacement le projet politique de l'acteur concerné » (Martinet, 1990 : 213-214). Pour la définir, Martinet (2006 : 32 (nous accentuons)) présuppose la réunion des cinq attributs :

1. un acteur composite, actif, autonome – capable de poser lui-même et partiellement ses normes de comportement – mais non indépendant de son environnement bien sûr ;
2. un projet éthico-politique, où à tout le moins des bribes de projet, image motrice, vision... qui évolue, se précise, se modifie, voire se transforme, à mesure que l'action se développe et que le cheminement s'accomplit [...];
3. un univers conflictuel disputé, concurrencé, donc incertain, changeant, jamais totalement compris ; univers peuplé d'autres acteurs qui gênent, entravent, voire s'opposent, dont les (ré)actions, et a fortiori les pensées, créent de l'incertitude ;
4. un effort de l'intelligence et de mise à niveau de conscience des *représentations* que l'acteur se fait de lui-même et du monde ;
5. un temps multiple qui croise, compose, construit et déconstruit en permanence les temps de l'imaginaire, de la prospective, de la prévision, de la décision, de l'action [...] le temps de la durée et celui de l'instant.

Ces critères sont applicables à nos trois acteurs qui évoluent dans le champ contesté de la protection de la nature. L'élaboration de stratégies d'action est dictée par les représentations que l'organisation a de sa mission fondatrice, mais également par des logiques plus pragmatiques qui relèvent de sa gestion organisationnelle, comme la nécessité d'évoluer et de perdurer, d'augmenter ses capacités d'action, de mettre à profit ses ressources et compétences pour atteindre les objectifs qui la fondent (Lorino et Tarandeu, 2006 ; Wernerfelt, 1984). Ces différents aspects de gestion organisationnelle interne représentent une certaine forme de contrainte lors de l'élaboration des modes d'action stratégique. Mais les contraintes peuvent également émerger depuis des facteurs externes. L'action collective organisée doit effectivement s'intégrer dans un jeu constitué de nombreuses règles, pas forcément explicites, auxquelles elle doit s'adapter, et dans lequel interviennent d'autres acteurs (Crozier & Friedberg, 1977). Elle doit en outre répondre aux attentes des membres qui la supportent.

pour l'acteur stratégique « de déterminer son meilleur choix en fonction des réactions possibles de l'adversaire » (Gazier & Lallement, 1998, in Guillet, 2011 : 56), et « non pas d'élaborer un plan d'action pour atteindre un objectif prédéterminé et qui constitue la finalité de cette action » (ibid.) comme le ferait une organisation qui a pour mission la protection de la nature.

⁸ Ce type de « stratégie », élaboré notamment par deux des organisations que nous analysons, peut toutefois jouer un rôle important dans la construction des politiques dans la mesure où ces principes servent de base aux politiques nationales de protection de la nature de nombreux États.

Pour nos trois acteurs, ils évoluent dans la gouvernance environnementale internationale, un espace politique composé de différents types d'acteurs qui ont des comportements a priori imprévisibles. Dans ce contexte incertain, l'action collective organisée tend à adapter sa stratégie qui est donc évolutive. Ce contexte peut représenter autant des contraintes que des opportunités (voir par exemple ci-dessous, sect 1.3.1. au sujet des opportunités politiques du contexte).

Les actions collectives organisées opèrent donc leurs choix stratégiques en fonction de variables provenant du *contexte externe* et de leur *structure interne*, deux pôles qui sont sous influences mutuelles (Betsill & Corell, 2001). Les choix stratégiques de l'acteur, qui a une rationalité limitée, sont donc structurés par différentes logiques, internes et externes, perçues ou existantes, implicites ou non. Une analyse centrée uniquement sur les objectifs stratégiques ne suffit pas à comprendre les représentations qui président aux discours. La caractérisation de nos trois « organisations » comme étant des acteurs stratégiques a l'avantage d'offrir un outil méthodologique opérationnel en intégrant d'autres critères d'analyse. En plus des deux critères relatifs au contexte externe et à la structure interne qui doivent être articulées pour l'analyse, le politologue américain Russel J. Dalton (1994, 2005) a montré qu'un troisième facteur était également décisif : l'idéologie, ou la construction de l'identité politique de l'acteur.

1.3. Construction des objectifs stratégiques des OEI : contexte externe, structure interne et style politique

Les représentations de la nature étant construites en intégrant des intérêts propres à l'acteur qui les construisent, il est utile de pouvoir tenter d'identifier cette part qui relève des intentions politiques. On l'a vu, les acteurs stratégiques agissent dans un réseau d'acteurs plus large, en l'occurrence pour nos trois organisations les réseaux politiques environnementaux internationaux. En tant que constituantes de ce réseau, les organisations peuvent l'influencer mais également en subir les contraintes, ce qui peut avoir des effets sur la construction de sa stratégie discursive et de ses objectifs. Il nous faut donc mettre en place un cadre analytique qui intègre à la fois les modes d'action interne de l'organisation et le système d'acteurs dans lequel elle intervient, à savoir les déterminants du contexte externe et de la structure interne.

1.3.1. Contexte externe : contraintes et opportunités

Le contexte externe des organisations, les « environnements pertinents » d'une organisation ou les « segments de société » avec lesquels elle est obligée d'interagir, « constituent pour elle toujours et nécessairement une source de perturbation potentielle de son fonctionnement interne, et donc une zone d'incertitude majeure et inéluctable » (Crozier et Friedberg, 1977 : 86). Cet environnement représente un cadre contraignant à l'intérieur duquel l'organisation développe sa stratégie (ibid. : 195). Les autres acteurs extérieurs peuvent représenter des alliés et/ou des adversaires potentiels. Les contraintes externes d'une organisation peuvent être de devoir s'intégrer dans un jeu d'acteurs en place et de se conformer à ses règles, se positionner et se démarquer dans le milieu pour obtenir du soutien (forte concurrence pour accéder aux ressources financières), répondre aux attentes de ses membres, ou créer des partenariats. Ces contraintes réduisent ou délimitent la marge de manœuvre de l'organisation, qu'elle cherchera généralement à élargir le plus possible. Ces contraintes influencent donc ses choix de modes d'action pour atteindre ses objectifs. Elle doit certes s'y adapter, mais elle peut également s'y opposer dans un esprit contestataire et radical, en fonction de son style politique et de son identité. Néanmoins, plusieurs travaux montrent que la tendance des OEI qui sont politiquement fortement institutionnalisées dans les démocraties stabilisées consiste à s'y conformer

(Chartier, 2002 ; Roberts et al., 2005 ; Dalton et al., 2003). Nos trois organisations correspondent à ce schéma.

Le contexte dans lequel évolue l'organisations peut également apporter des opportunités politiques. Ces « structures d'opportunité politique » (« *Political opportunity structures* (POS) ») ne sont pas des caractéristiques fixes au sein du système politique (Dalton et al., 2003). Elles varient dans le temps mais également entre les organisations selon leur « position idéologique » (Dalton, 1994 : 14) et leur position hiérarchique relative. L'identification d'une opportunité politique dépend de la position de l'organisation, tout comme de ses objectifs à atteindre. La subtilité réside dans le fait que les objectifs peuvent être définis selon les opportunités politiques et structurelles identifiées. Dans ce sens, les POS constituent l'un des facteurs qui expliquerait le choix stratégique de l'objectif d'une organisation. Dalton et al. (2003) précisent cependant que les contraintes et ressources institutionnelles, et leurs influences sur le comportement des organisations sont difficiles à démontrer. Cette difficulté est encore plus grande pour une étude de cas unique « because many causal factors are at work and the strategic choices of any specific green campaign may be unique; we need to look beyond single campaigns for a general pattern of action that is consistent with the opportunity structures⁹ » (Dalton et al., 2003 : 20). Le fait que nous ayons trois acteurs à comparer ne rend pour autant pas beaucoup plus clair l'influence des contraintes et opportunités identifiées par les organisations. Nous les considérons alors comme des facteurs analytiques potentiels mais non uniques, qui permettent de discuter des objectifs retenus par les organisations et des représentations de la nature qui les supportent. Cadrer les organisations environnementales comme des acteurs stratégiques, avec des objectifs eux-mêmes stratégiques, doit permettre d'éviter l'écueil de considérer les représentations de la nature en leur sein comme apolitiques, et neutres vis-à-vis des propres intérêts, économiques et politiques, de l'organisation. Cet aspect politique des objectifs est souligné dans la littérature qui analyse les trajectoires, les effets politiques ou les stratégies des organisations, et celle qui analyse les représentations de la nature depuis les approches constructivistes (présentées au chapitre 2). Cette double accentuation du caractère politique des objectifs construits par les OEI pour protéger la nature nous montre combien l'enjeu de dire, former et construire des représentations de la nature à protéger est grand.

D'autre part, même si son poids sur la détermination des stratégies d'action est à nuancer, le concept de POS est intéressant dans la mesure où les enjeux environnementaux liés aux villes représentent un domaine d'activité nouveau dans les domaines d'action des organisations environnementales. Nous serons par conséquent attentive à l'opportunisme politique et socio-économique potentiel que représente la question de la ville pour l'organisation. Comment la ville devient-elle un champ d'action disponible et pertinent, identifié par qui, quand et selon quels objectifs (et selon quelles représentations de la nature à protéger, voir plus bas, sect. 3) ? Quelles sont les opportunités que la ville peut potentiellement apporter à l'organisation ? Enfin, l'historique et les modes d'action des organisations étant liés au contexte politique externe, les opportunités que représentent la ville pour une organisation seront à comprendre dans le contexte global du projet de protection de la nature.

Les organisations environnementales internationales ont joué un rôle important dans la construction du projet international, mais à l'inverse, elles sont également soumises aux principes normalisés et édictés par les politiques internationales. Les structures et le fonctionnement des arènes politiques internationales, par exemple à travers les régimes institutionnels des conventions internationales (climat, biodiversité), influencent les actions des OEI. Elles dépendent des règles formelles et informelles (dont elles doivent comprendre les codes et les usages, explicites ou non), des jeux politiques, des calendriers et des discours du projet international. De plus, les OEI cherchent

⁹ « ... parce que de nombreux facteurs de causalité sont à l'œuvre et que les choix stratégiques d'une campagne verte spécifique peuvent être uniques ; nous devons regarder au-delà des campagnes individuelles pour trouver un modèle général d'action qui soit compatible avec les structures d'opportunité » (Dalton et al, 2003 : 20). Notre traduction.

généralement à avoir prise sur les discours, les coalitions dominantes et les réglementations internationales pour atteindre leurs objectifs. C'est pourquoi, dans la partie II, nous serons attentive aux rôles et aux positionnements des trois organisations dans le contexte du projet international. Notre choix d'analyser trois études de cas et de les mettre en comparaison procède de la même démarche heuristique. La mise en comparaison de leurs attitudes et positions nous servira de point de repère pour comprendre leurs fonctionnements spécifiques.

1.3.2. Structure organisationnelle interne

Une organisation est contrainte également par ses propres structures internes qui cadrent ses capacités d'action, à savoir ses ressources et compétences (voir Lorino et Tarandeau 2006 ; Wernerfelt, 1984). Concernant sa gestion interne, afin de mettre en œuvre une stratégie d'action, la mobilisation des ressources – humaines et financières – et des compétences consiste à valoriser, utiliser et développer ses capacités d'action (Dalton al., 2003). Les ressources et compétences d'une organisation peuvent représenter des facteurs déterminants pour définir une stratégie d'action, mais les capacités d'action sont dynamiques. L'organisation peut chercher à les augmenter en fonction de son objectif stratégique visé.

Ses contraintes internes sont également relatives à sa gestion organisationnelle, sa nécessité d'évoluer, de perdurer et de savoir se "vendre", ou d'augmenter sa légitimité. Une organisation dépend donc aussi fortement de sa capacité de communication, pour savoir convaincre, se vendre, et se positionner dans différentes arènes. L'organisation cherche à développer une assise communicationnelle stable et claire, qu'elle construit en fonction de son identité politique et selon ses intérêts, afin de mobiliser l'opinion publique, sensibiliser les donateurs ou encore amener un sujet dans le débat politique (Dalton et al., 2003).

Dalton et al. (2003) ont montré que les ressources d'un groupe environnemental ont une influence significative sur le niveau d'engagement politique affiché. Par exemple, une organisation institutionnalisée et reconnue a tendance à mettre en place des stratégies d'action plutôt de type conventionnel, et choisira des activités « low-risk », car « a large paid staff might lead to strategies that prioritize organizational maintenance over highly demanding and confrontational strategies¹⁰ » (Dalton et al, 2003 : 14). On l'a vu, les stratégies des organisations fortement institutionnalisées politiquement tendent à se conformer aux tendances générales du mouvement (Chartier, 2002 ; Dalton et al., 2003 ; Roberts et al., 2005). De plus, une organisation qui possède de nombreux collaborateurs réguliers aurait également tendance à tisser des liens stables et durables avec les acteurs politiques et les groupes avec qui elle collabore (Dalton et al., 2003). Ainsi de façon un peu paradoxale, les organisations riches en ressources auraient tendance à effectuer des activités de routine « à faible risques », en appliquant des stratégies conventionnelles.

L'ancienneté et l'expérience de l'organisation jouent également un rôle dans ses choix politiques. Les organisations les plus expérimentées auraient tendance à utiliser des formes de comportement de type conventionnel (Dalton, 1994). Elles ont également tendance à être moins radicales idéologiquement et donc à moins chercher la confrontation dans leur style politique (Dalton et al., 2003). Ces comportements politiques conventionnels ou réformistes consistent par exemple à entretenir des entrevues informelles avec les représentants de la société civile ou des gouvernements, préalables pour cerner les intérêts des acteurs dans les jeux de négociations (ibid.). En outre l'expérience acquise par une organisation environnementale lui permet d'augmenter ses compétences, mais aussi sa professionnalisation, sa reconnaissance et sa légitimité, ainsi que la taille

¹⁰ « ... un personnel bien rémunéré pourrait mener à des stratégies qui donnent la priorité à la maintenance organisationnelle plutôt qu'à des stratégies très exigeantes et conflictuelles » (Dalton et al, 2003 : 14). Norte traduction.

de son réseau de collaborateurs et de membres (Dalton, 1994 ; Dalton et al. 2003). Dès lors, la capacité d'action est liée également à ses capacités d'apprentissage et d'adaptation. Une organisation cherchera à les augmenter toutes deux. Elle apprend de ses erreurs, et adapte ses modes d'action en fonction de ce facteur (Doherty, 2002)

1.3.3. Idéologie et identité d'une organisation, un style politique

Pour Dalton (1994), la construction des objectifs de protection de la nature des organisations sont relatifs à l'idéologie et l'identité politique de l'organisation. L'*idéologie*¹¹ ou la « croyance » politique, centrale dans la définition des mouvements sociaux selon le sociologue Charles Tilly (1978, in Dalton 1994 : 10), va de pair avec la définition et la construction de l'*identité* d'une organisation, tout en en restant distincte (Dalton, 1994 ; Doherty, 2002) :

Identity includes the culture and ethos of the movement as well as its shared beliefs. Identity must be consciously held and practised, whereas ideology may be discerned by commentators without necessarily being acknowledged as such by activists. Identities can be strong or weak, inclusive or exclusive. Ideologies cannot be any of these¹² (Doherty, 2002 : 85).

L'idéologie d'une organisation est structurante à plus d'un titre. Elle est évidemment fondamentale pour construire l'identité de l'organisation (Dalton, 1994 : 13). Dans ce sens, elle influence sa structure organisationnelle et ses choix stratégiques au sein du réseau d'acteurs externes :

The group identity [...], once established, affects the choice of political tactics available to it. [...] On one hand, a group's identity partially defines the opportunity structures it faces : the likelihood of alliance with (or opposition from) other social and political interests, governmental reactions to its actions, and response from media. On the other hand, that identity may itself define which political tactics are considered appropriate for the group, independent of which method is most likely to achieve the desired results¹³ (ibid.).

L'idéologie d'une organisation oriente et hiérarchise ses buts politiques et les objectifs à poursuivre par leur importance. Elle cadre et définit ses actions et ses discours politiques (Doherty, 2002). Toutefois, les idéologies sont mouvantes :

Ideologies are not fixed entities that we can take as given. They are ideas and practices that people produce through their activities. They are contingent and changing traditions in which no value has a fixed, central or defining place. We can describe an ideology adequately only by tracing how it develops over time as its exponents inherit beliefs and actions, modify them and pass them on to others¹⁴ (Bevir 2000 : 280, in Doherty, 2002 : 85).

¹¹ Par « idéologie », au sens de Dalton, il convient d'entendre un ensemble de représentations et de valeurs qui orientent une organisation.

¹² « L'identité comprend la culture et l'ethos du mouvement ainsi que ses croyances communes. L'identité doit être consciemment maintenue et pratiquée, alors que l'idéologie peut être discernée par les commentateurs sans nécessairement être reconnue comme telle par les militants. Les identités peuvent être fortes ou faibles, inclusives ou exclusives. Les idéologies ne peuvent rien être de tout cela » (Doherty, 2002 : 85). Notre traduction.

¹³ « L'identité d'un groupe [...], une fois établie, influe sur le choix des tactiques politiques qui s'offrent à lui. [...] D'une part, l'identité d'un groupe définit en partie les structures d'opportunité auxquelles il est confronté : la probabilité d'alliance (ou d'opposition) avec d'autres intérêts sociaux et politiques, les réactions du gouvernement à ses actions et la réponse des médias. D'autre part, cette identité peut elle-même définir quelles tactiques politiques sont considérées comme appropriées pour le groupe, quelle que soit la méthode la plus susceptible d'atteindre les résultats souhaités » (Dalton, 1994 : 13). Notre traduction.

¹⁴ « Les idéologies ne sont pas des entités fixes que nous pouvons considérer comme données. Ce sont des idées et des pratiques que les individus produisent à travers leurs activités. Ce sont des traditions contingentes et changeantes dans lesquelles aucune valeur n'a une place fixe, centrale ou déterminante. Nous ne pouvons décrire une idéologie de manière

Les idéologies et les valeurs sur lesquelles elles reposent sont donc « dynamiques » (Doherty, 2002 : 67) et peuvent évoluer en fonction de plusieurs facteurs, externes comme internes à l'organisation. Cependant si l'idéologie et l'identité cadrent et limitent les actions politiques d'une organisation, elles ne sont pas suffisantes pour définir quelles actions stratégiques engager et quelles sont les meilleurs moyens pour atteindre l'objectif écologique (ibid. : 85). L'idéologie est donc une « condition de l'action collective » qui est combinée avec d'autres facteurs déterminants :

While it provides the tools which make a certain kind of political action possible, it does not resolve the questions of how best to achieve goals. Thus while strategic choices are ideological questions, ideology does not provide the solution to strategic dilemmas. Implicit in this model is a view of ideology as a condition of collective action – one that creates a “we”¹⁵ (Doherty, 2002 : 85).

Selon l'étude de Doherty (2002) sur les actions du *Green movement*¹⁶, il n'est pas possible d'affirmer une idéologie commune à tous les mouvements environnementaux, même s'il met en évidence des résurgences de valeurs communes, comme la rationalité écologique, l'égalitarisme et la démocratie. L'identité d'une organisation est construite sur l'idéologie des fondateurs, et sert autant à ses membres qu'au monde extérieur. Pour Dalton (1994 : 11),

the distinct political values of the core activists and the history of an organization define its political identity, which then serves as the basis for attracting a certain type of membership, projecting an image of the group to potential allies and opponents, and making the strategic and tactical decisions of the organization¹⁷.

Identifier qui sont ses membres et d'où ils viennent sont donc des critères importants, d'autant que l'identité d'une organisation détermine l'origine et le type de ressources qu'elle peut ou veut mobiliser. Ce critère est peut-être à relativiser pour des organisations aussi anciennes que l'UICN qui ont entre temps beaucoup évolué. Mais par exemple, Dalton (ibid.) cite le cas du WWF qui peut collecter avec succès des dons auprès d'entreprises et organiser des campagnes conjointes avec ces mêmes acteurs, pratiques qui seraient selon lui impensables – en 1994 – pour *Earth First !* ou tout autre groupe dont les dirigeants ont des positions plus radicales.

Les théoriciens des mouvements sociaux montrent à travers le concept d'*apprentissage collectif* (« collective learning ») (Doherty, 2002 : 51), que l'organisation opère un recul réflexif entre ses actions et son idéologie. Les choix de l'organisation ne résultent donc pas seulement du contexte externe, mais également d'un processus itératif entre les pratiques et l'idéologie. Les expériences collectives d'apprentissage influencent de manière importante les actions stratégiques (les discours, les objectifs et les pratiques), et font intervenir une certaine temporalité entre le lancement d'une initiative et sa

adéquate qu'en retraçant son évolution au fil du temps, car ses exposants héritent des croyances et d'actions, les modifient et les transmettent aux autres » (Bevir 2000 : 280, in Doherty, 2002 : 85). Notre traduction.

¹⁵ « Bien qu'elle fournisse les outils qui rendent possible un certain type d'action politique, elle ne résout pas les questions de la meilleure façon d'atteindre les objectifs. Ainsi, si les choix stratégiques sont des questions idéologiques, l'idéologie ne fournit pas la solution aux dilemmes stratégiques. Ce modèle implique implicitement une vision de l'idéologie comme une condition de l'action collective - celle qui crée le “nous” » (Doherty, 2002 : 85). Notre traduction.

¹⁶ Doherty (2002 : 26) distingue le mouvement « *Green* » du mouvement « environnemental » : « environmentalists are concerned with tackling environmental problems but believe that they can be dealt with within the existing framework of society. Greens, however, believe that far-reaching changes in social, political and economic structures are necessary to deal with the ecological crisis, and, with other crises, such as those of the over-extended state, and complex forms of inequality ». Le *mouvement Green* analysé comprend les partis politiques verts, des organisations écologistes et militantes de type Greenpeace, des groupes d'action direct et des campagnes environnementales locales.

¹⁷ « Les valeurs politiques distinctes des principaux militants et l'histoire d'une organisation définissent son identité politique, qui sert ensuite de base pour attirer un certain type de membres, projeter une image du groupe auprès des alliés et adversaires potentiels, et prendre les décisions stratégiques et tactiques de l'organisation » (Dalton, 1994 : 11). Notre traduction.

réorientation potentielle. Toutefois cette capacité d'apprentissage peut être nuancée par le concept de « répertoires d'action collective » développé par le sociologue américain Charles Tilly (1995, in Péchu, 2009 : 454). Tilly a étudié les modes d'action protestataires des mouvements sociaux en France et en Angleterre selon une visée diachronique, et la relation entre l'évolution des types de contestation et celle de la société. Il a montré que le choix des modes d'action était contraint par les ressources disponibles, mais aussi par les expériences passées (Péchu, 2009 : 460). Le concept de répertoire d'action collective désigne ainsi « le stock limité de moyens d'action à la disposition des groupes contestataires, à chaque époque et dans chaque lieu » (Péchu, 2009 : 454). Tilly le définit comme « une série limitée de routines qui sont apprises, partagées et exécutées à travers un processus de choix relativement délibéré » (1995 : 26, in Péchu, 2009 : 454). Ce concept rejoint également celui de *path dependency* (dépendance au sentier) qui se réfère à la reproduction, à la persistance et à l'auto-renforcement de certains phénomènes malgré l'absence des forces qui produisent ce phénomène (Mahoney, 2000 ; Boonstra & Boer, 2014). Les organisations ont donc tendance à se servir des modes d'actions prédéfinis et déjà connus, ce qui peut potentiellement limiter leur capacité à se renouveler et à innover.

Un autre aspect du lien entre la formation de la stratégie, sa temporalité et la capacité d'apprentissage de l'organisation est la distinction entre la stratégie délibérée et émergente. Mintzberg (1978 : 945) distingue la « stratégie délibérée », qui est la réalisation des stratégies intentionnelles expressément voulues et réfléchies a priori, et la « stratégie émergente », qui correspond aux actions réalisées sans avoir été prévues. « Il s'agit toujours de conjuguer la réalisation des intentions et l'assimilation d'actions imprévues qui font découvrir des chemins nouveaux » (Martinet, 1990 : 233). Il y a donc une stratégie affichée par l'organisation et une stratégie réalisée, qui ensemble forment la « stratégie effective » (Guillet, 2011 : 52). Une stratégie connaît donc plusieurs composantes et n'est pas fixe dans le temps. L'organisation adapte sa stratégie en fonction des effets et connaissances acquises de la pratique, tout en étant soumise à de fortes contraintes. Évoluant dans une zone d'incertitude politique, l'organisation a le choix d'adopter des comportements plus ou moins risqués, tout comme elle peut tester une action ou un programme puis revenir en arrière si les résultats attendus ne sont pas atteints. Sa stratégie d'action peut donc être modifiée en fonction de sa réception. Elle s'adapte au contexte mouvant.

Sur la question de la ville, thématique d'action qui ne fait pas partie des domaines de compétence traditionnels des organisations environnementales, la zone d'incertitude est d'autant plus grande. Les questions environnementales liées aux villes évoluent rapidement, au gré des connaissances scientifiques comme des pratiques d'acteurs sur le terrain. Les villes sont en outre considérées comme des socio-écosystèmes complexes qui font intervenir des données éloignées du champ d'action traditionnel des OEI, et nécessitant des approches interdisciplinaires (Mathieu, 2006). Sur ce terrain nouveau et incertain, les répertoires d'action classiques des organisations pourraient ne pas être adaptés. Dans ce contexte, il est à supposer que l'organisation doit développer de nouvelles capacités d'action. Elle doit être capable d'innover dans ses pratiques internes, externes et discursives, soit de développer sa capacité d'apprentissage pour élargir sa capacité d'action. Tout cela, en trouvant de la légitimité auprès du public, des membres et des acteurs déjà insérés sur le terrain. Comment les OEI vont-elles alors construire leurs objectifs stratégiques sur la ville ? Pour analyser cette question, résumons notre cadrage des OEI en tant qu'acteur stratégique.

1.4. Synthèse : posture constructiviste et cadrage des OEI en tant qu'acteurs stratégiques

Nous avons vu au chapitre 2 que les représentations de la nature ne sont pas neutres, parce qu'elles sont construites en intégrant divers intérêts, conscients ou non, propres à celui qui les énonce. Les

représentations de la nature des OEI n'échappent pas à ce constat. Leurs discours et leurs objectifs stratégiques, qui cadrent leurs représentations de la nature, sont eux-mêmes construits sous l'influence de plusieurs critères.

Les OEI sont notamment influencées par et influencent les jeux de pouvoir, de négociation et de positionnement entre les acteurs sur la scène politique internationale. Par exemple porter une certaine représentation de la nature, ou se positionner sur une question particulière comme la ville, peut leur permettre d'accéder à une arène spécifique ou d'élargir leur réseau ou leur audience. Pour atteindre leurs objectifs, les OEI doivent généralement communiquer à destination de plusieurs publics cibles si leurs objectifs le nécessitent, en utilisant plusieurs modes d'action selon les objectifs et les publics (marketing, lobbying, informations, sensibilisation).

Les organisations sont également fortement contraintes par les facteurs financiers. Pour les limiter, elles développent des objectifs stratégiques qui doivent répondre à plusieurs impératifs : perdurer financièrement, être crédible auprès de différents publics, susciter le soutien de financeurs hétérogènes et multiscalaires, se positionner sur un thème ou une question avec une légitimité reconnue, pour in fine participer à résoudre le problème identifié comme tel. Elles élaborent donc des objectifs stratégiques qui peuvent être nombreux, évolutifs dans le temps, flous ou même en contradictions les uns avec les autres.

Pour résumer et mettre en évidence nos critères d'analyse, nous considérons les OEI comme des acteurs stratégiques qui évoluent dans le contexte de la gouvernance environnementale internationale. Elles élaborent des objectifs eux aussi stratégiques, en fonction des trois critères complémentaires : leur fonctionnement et structure interne, leur positionnement par rapport au contexte externe dans lequel elles évoluent, et leur identité politique (Fig. 4). Ces critères participent à la construction des représentations de la nature des OEI.

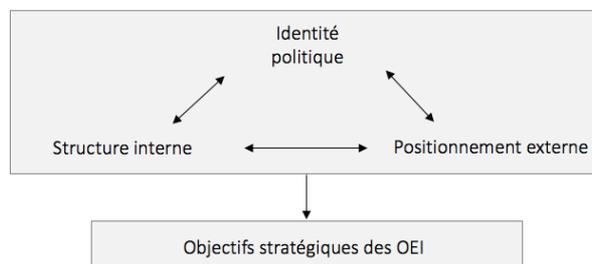


Figure 4 : Cadrage des OEI en tant qu'acteurs stratégiques : trois critères qui construisent leurs objectifs stratégiques (Source : auteure).

Ce cadrage peut être affiné par plusieurs critères. Par exemple, pour comprendre le fonctionnement, les structures, les logiques, le style et l'identité politique d'une organisation environnementale, plusieurs indices sont identifiés (Chartier, 2002 : 104-113 ; Chartier & Ollitrault, 2005 : 46-54) : le lieu d'origine de l'organisation, le contexte historique de sa création, sa nature juridique, ses champs d'action originels et contemporains, ses modes d'action originels et contemporains (par ex. action militante, action "coup de poing", lobbying direct et indirect, expertise/conseil, action judiciaire, information/communication), son fonctionnement interne (centralisé, décentralisé, juxtaposition de bureaux nationaux), ses sources de financements (particuliers, gouvernements, organisations internationales, secteur privé, legs, trusts et fondations, revenus financiers (placements), ventes de produits dérivés)¹⁸. L'historicité de l'organisation est donc un facteur important, aussi bien que son

¹⁸ Dans une thèse soutenue en 2002 intitulée « le rôle de Greenpeace et du WWF dans la résolution des problèmes environnementaux. Quel espace politique pour quelles ONG ? », le géographe Denis Chartier a déjà réalisé l'analyse de ces

échelle d'action. Cette dernière doit en outre être appréhendée dans une perspective diachronique car elle peut évoluer durant l'histoire d'une OEI (Chartier, 2002).

Ce cadrage des OEI en tant qu'acteurs stratégiques appuie la dimension politique des représentations de la nature formulées dans leurs discours. Nos trois organisations sont de plus des acteurs importants de la gouvernance environnementale internationale. Elles bénéficient d'un large pouvoir de diffusion et une audience mondialisée (le WWF a par exemple développé un réseau de communication important avec plus de 3'700'000 followers sur Twitter en 2017 (WWF, 2018 : 49)), et un certain pouvoir politique direct ou indirect dans les arènes de la gouvernance environnementale (l'UICN a par exemple joué un rôle de conseillère important dans la création de plusieurs conventions internationales, tandis que le MAB est directement impliqué dans 120 pays qui abritent ses 669 réserves de biosphère). A ce titre, leurs discours méritent d'être analysés et déconstruits afin de mettre en lumière les représentations de la nature qu'elles participent à construire, diffuser et/ou stabiliser.

Car en effet, à partir de ce cadre d'analyse, nous supposons que les représentations de la nature construites et diffusées par les OEI participent à construire les représentations de la nature à protéger plus globalement. En ce sens, les OEI seraient donc des artisans de la pensée environnementale.

2. Les organisations environnementales internationales, des artisans de la pensée environnementale

2.1. Trois organisations importantes dans le projet de protection de la nature

Les trois OEI sont chacune à leur manière des acteurs importants du projet de protection de la nature. Le WWF est l'une des plus riches ONGE, connu pour sa force de frappe médiatique et sa spécialisation en communication. L'UICN est incontournable dans le projet de protection de la nature, en regroupant les gouvernements et les ONG internationales, nationales et locales. Le Programme MAB de l'UNESCO est un acteur plus confiné, mais qui est fort d'un réseau de plus de 660 réserves de biosphère établies dans 120 pays. Ces réserves de biosphère sont des mesures territoriales concrètes qui participent à protéger la nature tout en intégrant des activités et des établissements humains.

Nous abordons donc les 3 organisations comme des productrices de discours, diffuseuses de message, génératrices de sens et de représentations. Elles ont donc une part de pouvoir sur la construction de la pensée et des idées du projet environnemental. C'est du moins ainsi que nous les considérons pour notre analyse. Nous ne prétendons cependant pas pouvoir identifier clairement le lieu ou le moment de l'émergence d'une représentation. En revanche, pour nous, l'analyse des représentations des OEI constitue un indice pour comprendre plus généralement les représentations communément établies dans le projet de protection de la nature dans un contexte temporel, spatial, scalaire et socioculturel donné.

Selon la même logique, la construction de leurs représentations de la ville, participe également à formaliser des référentiels communs pour penser la relation ville-nature, et la ville dans le contexte de la nature à protéger. Mais outre le cadrage constructiviste qui établirait un lien avec le sens commun construit par les OEI, ce qui nous autorise également à associer les OEI et la pensée plus générale de la nature à protéger est le fait que ces trois organisations sont fortement intégrées dans les réseaux d'acteurs internationaux.

différents critères pour le WWF. Nous allons donc nous y référer, tout en les conjuguant avec d'autres analyses, en actualisant les données, et en les complétant en fonction des objectifs de cette recherche.

2.2. Trois organisations fortement insérées dans les politiques environnementales internationales

Les trois organisations sont fortement imbriquées dans les réseaux d'acteurs internationaux. Elles ont de manière générale participé aux événements majeurs qui ont structuré la pensée environnementale globale. Elles ont été, et sont encore, témoins des discussions et des stratégies d'action, mais dans une certaine mesure, en sont aussi des constituantes. Reconnues sur les questions de la protection de la nature, leurs discours et leurs actions ont le pouvoir de se diffuser et d'être plus ou moins influents.

Les trois organisations représentent des maillons centraux de multiples coopérations et associations avec d'autres acteurs de différents types, mais également entre elles (le WWF est membre de l'UICN par exemple). Elles s'insèrent et font le lien entre différents réseaux d'acteurs. Elles permettent de mettre en perspective des approches et des réseaux de relations différents, mais qui peuvent également converger. C'est pourquoi, concernant leur approche particulière pour la ville, il s'agira d'analyser la manière dont se construisent les réseaux et les partenariats de ces acteurs, afin de faire émerger soit des convergences qui permettraient de discuter des objectifs stratégiques mis en place, ou au contraire, des disparités entre des approches très différenciées.

Par ailleurs, considérer les OEI comme des acteurs stratégiques suppose qu'elles sont influencées par les récits et les représentations dominantes du projet global, soit pour s'y affilier, soit au contraire pour s'en distancier. Leurs représentations peuvent alors soit contribuer à consolider le récit global dominant, soit participer à construire des alternatives. Elles pourraient donc avoir un certain pouvoir pour conforter des représentations de la nature déjà mobilisées, ou au contraire les défier en produisant des arguments par exemple plus critiques.

Soulignons en effet, que si les trois OEI sont en partie soumises aux logiques déployées dans la gouvernance internationale, elles pourraient également se positionner différemment et en faire leur particularisme. Forte de leur assise et de leur stabilité, il est possible en effet de voir aussi leur marge de manœuvre potentielle comme un moyen de ne pas être totalement soumises aux lobbies économiques et industriels, ou aux récits dominants. Elles pourraient être en mesure de prendre des risques pour produire des discours en dehors des sentiers battus.

En admettant que les OEI participent à construire la pensée environnementale, et qu'elles peuvent avoir prise sur sa construction, cela les placerait donc face à une grande responsabilité vis-à-vis des enjeux écologiques à résoudre.

2.3. Une responsabilité implicite à ne pas sous-estimer

Castree estime que le processus de construction des représentations de la nature serait assimilé au point qu'il ne serait plus conscientisé, ce qui nous placerait en situation de « dépendance épistémique » (2014 : 38). Pour les sociologues Charles & Kalaora, ce processus serait tellement internalisé qu'il serait « inscrit dans l'expérience collective » (2007 : 121). C'est-à-dire que nous ne serions plus en mesure de nous faire notre propre idée de la nature. Face à cette consommation de représentations de la nature produites par d'autres sans le conscientiser, Castree, que nous rejoignons, appelle à développer une lecture critique des représentations de la nature et à mettre en lumière leurs processus de construction (2014).

Rappelons en effet que celui qui *dit* possède un certain pouvoir sur le sens donné à la nature, mais aussi que les faits scientifiques qui caractérisent les problèmes environnementaux globaux ont besoin de « traducteurs » afin d'entrer dans le débat public et les processus politiques (Jamison, 1996 ; voir

Chap. 2, sect. 5.2.1). Ce constat ouvre un espace d'interprétation possible pour celui qui traduit les faits scientifiques en discours à vocation politique pour protéger la nature, comme le font les OEI. Ces pouvoirs chargent les organisations d'une responsabilité importante en raison de leur capacité à formaliser la pensée générale de la nature à protéger, mais également vis-à-vis des membres et des citoyens qui les soutiennent et les financent. C'est dans cet objectif aussi que nous envisageons de mener notre analyse des OEI. En les posant comme des artisans de la pensée environnementale, nous mettons en évidence l'importance de déconstruire leurs représentations de la nature à protéger, et les responsabilités qu'elles ont vis-à-vis de leurs discours.

3. Les natures des organisations environnementales : convergence et articulation des cadres d'analyse, et corpus de données

3.1. Lire les représentations dans les discours des OEI

Nous avons vu que les représentations de la nature sont construites socialement, mais également politiquement, et sont toujours à mettre en lien avec un discours et une action, eux même construits et insérés dans un contexte socioculturel et politique particulier. Les représentations sont indissociables des pratiques, et de ceux qui les produisent, en l'occurrence les OEI. S'engager pour la protection de la nature nécessite de cadrer un objectif de nature à protéger qui doit avoir été préalablement défini par l'organisation.

3.1.1. *Diagnostic framing* : identification du problème, justifications et solutions

Pour réaliser sa mission fondamentale de protection de la nature, une organisation environnementale doit convaincre ses destinataires de changer de comportement ou de prendre en compte un problème qu'elle a identifié comme crucial. Les problèmes identifiés des enjeux environnementaux sont socialement construits, et correspondent à « la définition de l'«objet écologique visé» » (Guillet & Leroy, 2010 : 14). Les approches constructivistes ne sont alors pas seulement utiles pour théoriser les processus sociaux et politiques de la construction sociale de la nature. Elles peuvent également être mobilisées comme outils pour analyser la façon dont les acteurs identifient les problèmes environnementaux sur lesquels ils basent leurs objectifs et leurs recommandations (Best, 1989, in Hannigan 2006). Hannigan (2006) a transposé les travaux de sociologues qui ont théorisé le caractère socialement construit des problèmes sociaux à l'analyse des problèmes environnementaux¹⁹. Il s'appuie sur l'approche constructiviste des problèmes sociaux développée par Best qui a identifié trois aspects différents : « the claims themselves ; the claims-makers ; and the claims-making process²⁰ » (Best, 1989, in Hannigan 2006 : 64). La revendication s'aborde donc par l'objet, l'acteur et le processus, tout comme la représentation. Pour analyser la nature de ces revendications, les questions clés que posent Best sont : « What is being said about the problem ? How is the problem being typified ? What is the rhetoric of claims-making ? How are claims presented so as to persuade their audiences ? ²¹ » (ibid.). Ces questions sont pertinentes pour comprendre la façon dont est problématisée la nature à protéger, tout comme la ville depuis cette perspective.

¹⁹ Hannigan précise toutefois qu'il y a des différences entre les problèmes sociaux et les problèmes environnementaux. Par exemple, les problèmes environnementaux comme le réchauffement climatique sont beaucoup plus liés directement aux résultats scientifiques que les problèmes sociaux qui découlent plus souvent de critères moraux que de critères factuels.

²⁰ « ... les revendications elles-mêmes ; les revendicateurs ; et le processus de revendication » (Best, 1989, in Hannigan 2006 : 64). Notre traduction.

²¹ « Que dit-on du problème ? Comment le problème est-il spécifié ? Quelle est la rhétorique de la revendication ? Comment les revendications sont-elles présentées de façon à persuader leurs audiences ? » (Best, 1989, in Hannigan 2006 : 64). Notre traduction.

Pour mener l'analyse, Best se concentre sur ce qu'il nomme la « rhétorique » de ceux qui produisent la réclamation, soit le langage du discours utilisé pour convaincre. Pour Best, les énoncés rhétoriques contiennent trois principaux éléments : les motifs, les demandes et les conclusions (ibid.). Les *motifs* sont les faits de base qui cadrent et façonnent la formulation des discours politiques. Ce sont les données identifiées du problème en fonction de trois types : les définitions, les exemples, et les estimations chiffrées. Les *demandes* sont les justifications, c'est-à-dire les raisons utilisées pour appeler à l'action, tandis que les *conclusions* précisent l'action à engager pour contrer le problème (ibid. : 65). Les explications des objectifs stratégiques d'une organisation peuvent également être fondées sur ces trois composantes. Les motifs et les données mobilisées, les justifications et les solutions préconisées sont ainsi des indices qui permettent d'éclairer la construction sociale d'un problème environnemental, et donc de ses représentations.

Best (ibid. : 66) attire également l'attention sur les destinataires des « revendications » : à qui s'adressent-elles ? Y-a-t-il des discours concurrents, des rivalités ? Comment la manière dont est formulée la revendication fonde la réponse de l'audience ? Ces questions sont également pertinentes et applicables à l'analyse des stratégies des OEI et les représentations qui les fondent. Comment problématisent-elles leur nature à protéger, à destination de qui, dans quel contexte s'insère le discours, pour quels effets attendus ?

La définition donnée du problème constitue donc un indice sur le cadrage de l'objectif à atteindre, et la manière dont il est interprété par l'organisation. Les reformulations utilisées pour rendre le problème plus accessible pour le public – concerné ou non par le problème – constituent également un indice sur la nature de la revendication. Tout comme les estimations chiffrées indiquent la magnitude du problème, et donc la façon dont les « claims-makers » établissent son importance, ses proportions, ses nuisances et ses potentiels de croissance (Hannigan, 2006 : 65). Les procédés discursifs et les données utilisées (motifs, justifications) pour décrire et identifier le problème comme les solutions permettent de comprendre les intentions de l'acteur.

Cependant, les organisations environnementales agissent rarement seules pour faire entrer les problèmes environnementaux qu'elles ont identifiés dans le processus politique (Dalton, 1994 : 150). Elles recensent des alliés et des « ennemis » potentiels, elles collaborent, s'intègrent dans ou construisent des coalitions. Ces procédés participent également à influencer la construction des objectifs stratégiques et constituent alors des indices à prendre en compte pour l'analyse. Pour ce faire, nous nous appuyons sur le concept de « diagnostic framing » développé par les sociologues David Snow & Robert Benford (1988) et affiné par Russell Dalton à travers son modèle de « ideologically structured action » (1994 : 249). Ces auteurs mettent en relation plusieurs critères déterminants pour comprendre les choix tactiques, la construction des objectifs et les « idéologies » de l'organisation. Pour Snow et Bedford (1988), les mouvements sociaux fonctionnent comme des « agents signifiants ». Ils sont en tant que tel « deeply embroiled, along with the media and the state, in what Stuart Hall [...] has referred to as the “politics of signification”²² » (ibid. : 198). Dans ce sens, les mouvements sociaux « frame, or assign meaning to and interpret, relevant events and conditions in ways that are intended to mobilize potential adherents and constituents, to garner bystander support, and to demobilize antagonists²³ » (ibid.). A nouveau trois éléments composent ce procédé de « cadrage » : le diagnostic des événements et aspects problématiques ; la proposition de solution au problème diagnostiqué – qui spécifie ce qui nécessitera d'être entrepris ; et l'engagement dans l'action corrective – du problème identifié selon la solution envisagée (ibid. : 199). Ces critères sont donc complémentaires à ceux relevés par Hannigan sur la construction sociale du problème environnemental et sont utiles pour comprendre

²² « ... profondément mêlée, avec les médias et l'État, à ce que Stuart Hall [...] a appelé la “politique de la signification” » (Snow & Bedford, 1988 : 198). Notre traduction.

²³ « ... cadrent, ou donnent un sens et interprètent, les événements et les conditions pertinents de manière à mobiliser les adhérents et les électeurs potentiels, à obtenir l'appui des spectateurs et à démobiliser les opposants » (Snow & Bedford, 1988 : 198). Notre traduction.

les représentations de la nature des OEI. Les trois critères développés par Hannigan et Dalton combinés ensemble nous servent à identifier les motivations et les représentations des OEI. Ils sont co-construits dans ce que nous appelons le cadrage du diagnostic (*diagnostic framing*).

Pour résumer, pour Hannigan, il s'agit des critères [motifs (faits, données identifiées du problème) – demandes (justifications) – conclusions (actions à engager pour résoudre le problème)]. Autrement dit, quels sont les termes utilisés pour expliquer le problème, justifier des mesures et le résoudre ? Les sources et les données utilisées, les chiffres, les exemples, les métaphores, les images sont par exemple des éléments pour comprendre comment l'acteur construit le problème environnemental. Pour Dalton, les choix stratégiques des OEI se comprennent par le cadrage du diagnostic [problème identifié – solutions envisagées – actions à engager]. Ces trois critères ne sont pas linéaires. Ils nous sont utiles pour analyser les représentations de la nature et de la ville des OEI. Ils sont complémentaires au cadre d'analyse des OEI comme des acteurs stratégiques. C'est-à-dire que la construction de l'objectif stratégique d'une OEI est un paramètre qui peut s'analyser par la façon dont le problème écologique est identifié, et les solutions sont envisagées (Guillet, 2011 ; Hannigan, 2006 ; Jamison, 1996). Ces critères s'ajoutent à ceux liés à l'identité politique de l'organisation (contestataire ou réformiste), sa structure interne et ses contraintes liées au contexte externe. Par exemple, l'identification du problème est également à analyser en fonction des connaissances, des moyens à disposition (techniques, financiers, humains), des compétences et des savoirs internes aux organisations, tout comme des discours ambiants et dominants, les récits environnementaux, les contextes socio-politiques ou les échelles (ci-dessus, sect. 1.3.). Car les OEI dessinent leurs objectifs également en fonction de leurs moyens à disposition.

Par conséquent, si les trois organisations ont développé des discours et des objectifs stratégiques sur la ville, quels sont les problèmes, les actions à engager et les solutions qu'elles identifient et proposent ? Autrement dit, comment construisent-elles la ville comme un problème à résoudre pour protéger la nature ?

3.1.2. La ville un problème environnemental ?

Si la ville devient un problème environnemental pour les organisations, nous devons analyser la manière dont la ville est cadrée et problématisée par leurs discours et objectifs stratégiques. Les interprétations identifiées de ce qui construit la ville comme un problème environnemental donnent également des indications sur les représentations de la nature à protéger qui y sont inévitablement assimilées. Pour analyser le problème, nous tenterons alors de comprendre quels sont les déterminants et les problèmes identifiés par les OEI. Quelles natures la ville menace-t-elle ? Quelle est la ville qui fait problème ? Quelles sont les représentations de la ville et de la nature qui cadrent les problèmes identifiés ? Quelles sont les solutions proposées, recommandées et mises en place pour contrer le problème identifié ? Plus généralement, il s'agira donc d'identifier la façon dont est cadré le problème à travers les indicateurs utilisés, les causes identifiées, le déroulement de l'argumentation, les leviers réflexifs utilisés pour convaincre et justifier de l'intérêt et l'action, les mesures préconisées.

Ces questions sont également à compléter pas l'analyse du type de stratégie menée par l'organisation pour construire son discours sur la ville, quel mode d'action emploie-t-elle (partenariat, collaboration, si oui, avec qui) ? A qui s'adresse-t-elle ? Répondre à ces questions offrira autant d'indices qui nous seront utiles pour comprendre les représentations de la ville et de la nature à protéger dans le discours des OEI. Grâce à l'approche constructiviste, il nous est également possible de questionner à quelles matérialités de la ville et de la nature renvoient leurs représentations, en fonction de quelles échelles géographiques et de quels territoires de conceptualisation.

3.2. Corpus d'analyse

3.2.1. L'analyse d'un « discours construit »

Pour mener l'analyse, nous nous basons sur les *discours construits* des trois organisations, c'est à dire des discours exprimés dans des documents institutionnels. Une organisation est constituée d'individus aux représentations et aux positions généralement très hétérogènes entre elles (Melucci, 1989, 1996, in Doherty, 2002). Le sociologue Alberto Melucci qui a contribué à théoriser les « mouvements sociaux »²⁴ a souligné « the need to be careful to avoid reifying the concept of movement identities²⁵ » (ibid. : 9). D'après Doherty, Melucci a montré que :

The identities shared by social movement actors are always heterogeneous and include significant internal conflicts. [...] What holds a group of actors together has to be continually reaffirmed and negotiated. For this reason, Melucci argues first, that the achievement of a collective identity is in itself a major achievement of a social movement and second, that we should not think of movements as necessarily unified actors. To do so would mean failing to do justice to the necessarily provisional and fluid process of collective action²⁶ (ibid.).

Ce constat est notamment appuyé par une étude réalisée par Sally Jeanrenaud sur le WWF International et son bureau anglais dans les années 1990 (2002a ; 2002b)²⁷. Pour Jeanrenaud,

While different groups may all share a commitment to “a future in which humans may live in harmony with nature”²⁸ [...], their ways of framing issues can be quite distinct. Like other communities, they are made up of individuals with plural and overlapping interests, and group composition changes over time²⁹ (2002b : 6).

²⁴ On pourrait il est vrai discuter de la pertinence d'associer nos trois OEI à des « (nouveaux) mouvements sociaux », qui sont définis comme des mouvements qui militent pour une cause, par forcément environnemental. Pour Melucci, qui a largement contribué au cadrage théorique des mouvements sociaux dès leur apparition dans les années 1960-1970, « a social movement must challenge the limits of the existing system. This means that social movements are radical by definition, and that the green movement is distinct from the broader environmental movement because it challenges existing forms of power » (Doherty, 2002 : 26). La littérature théorique développée au sujet des mouvements sociaux est souvent mobilisée pour analyser les organisations environnementales qui y sont caractérisées par leur rôle politique et contestataire. Nos 3 organisations sont certes difficilement qualifiables de mouvements sociaux au sens donné par Melucci et Doherty, dans la mesure où elles sont fortement institutionnalisées et proches des pouvoirs dominants. Toutefois, étant donné leur importance du point de vue de la taille de leurs membres et de leurs réseaux à travers le monde, il nous paraît évident qu'elles ne représentent pas une organisation d'individus qui auraient tous une posture similaire. Nous les comprenons comme des actions collectives organisées capables de porter des critères similaires aux mouvements sociaux, même si la délimitation de leur contour est plus claire en étant affiliée sous la bannière d'une organisation spécifique et distincte.

²⁵ « ... la nécessité d'éviter de réifier le concept d'identité de mouvement » (Melucci, 1989, 1996, in Doherty, 2002 : 9). Notre traduction.

²⁶ « Les identités partagées par les acteurs des mouvements sociaux sont toujours hétérogènes et comportent des conflits internes importants. [...] Ce qui unit un groupe d'acteurs doit être constamment réaffirmé et négocié. Pour cette raison, Melucci soutient d'abord que la réalisation d'une identité collective est en soi une réalisation majeure d'un mouvement social et ensuite, que nous ne devrions pas considérer les mouvements comme des acteurs nécessairement unis. Le faire reviendrait à ne pas rendre justice au processus nécessairement provisoire et fluide de l'action collective » (Doherty, 2002 : 9). Notre traduction.

²⁷ À partir d'entretiens menés auprès des membres du WWF, l'auteure a identifié plusieurs catégories de visions du monde très différentes au sujet de la nature, des humains et de Dieu (« Nature, People and God ») : les visions cosmocentrique/écocentrique ; anthropocentrique néo-libérale ; anthropocentrique radicale ; et anthropocentrique élitiste ou théocentrique (2002b).

²⁸ C'est la formulation de la devise de la mission du WWF.

²⁹ Bien que différents groupes puissent tous partager un engagement pour “un avenir dans lequel les humains peuvent vivre en harmonie avec la nature ” [...], leurs façons d'aborder les problèmes peuvent être très différentes. Comme d'autres communautés, elles sont composées d'individus ayant des intérêts pluriels et se chevauchant, et la composition des groupes change avec le temps » (Jeanrenaud, 2002b : 6). Notre traduction.

Ces visions du monde fondamentalement différentes des membres d'une même organisation peuvent avoir des « valeurs concurrentes » lors de l'interprétation d'un problème environnemental (ibid.). C'est pourquoi, nous avons choisi de nous intéresser aux résultats choisis par l'organisation pour construire ses objectifs et ses stratégies d'action et de communication, qu'il ait dû bénéficier d'une négociation interne supposée entre les membres ou non. Nous considérons en effet les discours construits comme des discours stratégiques qui résultent d'une réflexion menée par l'organisation. Nous avons justement vu que cette réflexion et ce choix font intervenir d'autres facteurs que les seules représentations de la nature. De plus, les représentations et les facteurs qui influencent leur construction ne sont pas forcément clairement identifiés par les membres des organisations, ni même conscientisés. Nous concentrer sur l'analyse des discours construits et stratégiques nous a donc paru être un moyen de tenir compte de toute la dimension politique des représentations de la nature à protéger, et de leur caractère co-construit par de multiples variables, intérêts et individus au sein d'une même organisation. Surtout, ce sont par ces discours construits que l'organisation véhicule, transmet et diffuse sa vision de la nature à protéger qui a vocation à être performative. C'est donc à travers ses discours construits que l'organisation cherche à être influente pour avoir prise sur le monde. Pour nous, ils méritent donc d'être analysés en tant que construits sociaux et politiques qui participent à construire les imaginaires, les discours et les pratiques de la nature à protéger.

Une autre raison plus concrète a également orienté ce choix : la difficulté d'avoir accès aux responsables du WWF et d'obtenir des données à partir d'entretiens. Cette recherche doctorale a effectivement débuté en étant concentrée exclusivement sur l'analyse des stratégies urbaines du WWF dans le cadre du projet FNS qui est à son origine. Pour comprendre les stratégies urbaines de l'organisation, le parti pris avait été de mener des entretiens avec les responsables du WWF, notamment du WWF Genève (qui projetait de mettre en place un écoquartier labélisé WWF à Genève), et aux bureaux du WWF Suisse et International. Nous avons toutefois été confrontée à la difficulté de trouver des interlocuteurs au WWF Genève qui n'ont pas souhaité nous rencontrer. Par ailleurs, pour les entretiens que nous avons réussi à obtenir au WWF international, au WWF France et au WWF Suède (en 2013, nous avons rencontré la responsable du programme de la ville de l'époque au WWF France, et par téléphone une responsable de la ville au WWF Suède), nos interlocuteurs ont fait à plusieurs reprises la différence entre leur propre position et celles tenues officiellement par l'organisation³⁰. Ils nous ont ainsi d'eux-mêmes renvoyée aux publications officielles de l'organisation. Cet aspect a alors mis en question notre cadrage méthodologique pour traiter nos questions de recherche, à savoir les représentations de la nature et de la ville des OEI (et non de leurs membres individuels). Comment analyser les représentations d'une organisation internationale aussi grande et hétérogène que le WWF ?

Il est vrai que dans certains cas, notamment dans les bureaux régionaux et nationaux du WWF et pour des objectifs spécifiques, les représentations du porteur de projet ou du groupe de responsables sont souvent à l'origine de la démarche engagée localement. Il est donc plus aisé de faire le lien entre les représentations de la personne interviewée et le résultat de la stratégie engagée. Toutefois, pour

³⁰ Lors des entretiens individuels que nous avons menés avec des collaborateurs du WWF, nous nous sommes rendue compte qu'en les questionnant sur les raisons d'une action, d'une communication ou d'une stratégie, ils faisaient d'eux-mêmes la distinction entre la position de l'organisations et la leur. Pour comprendre la position de l'organisation, ils nous renvoyaient aux publications officielles et au site internet. Il nous est donc apparu méthodologiquement compliqué de lier leurs propres discours et positions comme des visions associables à l'organisation dans son ensemble. De plus, le *turnover* des collaborateurs dans les organisations environnementales internationales est grand. Cela complique la tâche visant à contacter et accéder à toutes les personnes qui ont été impliquées dans la construction d'une stratégie d'action ou d'une campagne. En outre, nous verrons que les bureaux nationaux peuvent également participer à construire les objectifs stratégiques pour la ville du WWF international, comme avec le WWF Suède par exemple. Interviennent alors également des difficultés techniques et de faisabilité pour accéder aux membres, et s'assurer d'intégrer toute la dimension que cela peut représenter au sein du réseau WWF. D'autant que les WWF nationaux se distancient parfois volontairement du WWF International dont la posture est très anglo-saxonne. La langue peut également représenter une barrière (par exemple, en 2013, peu de pages du site internet officiel du WWF Suède sont traduites en anglais).

comprendre les objectifs stratégiques généraux d'une organisation comme le WWF, de même que ses stratégies urbaines (qui se construisent également en fonction de ses bureaux nationaux), les liens directs entre celui qui formule la représentation et sa traduction en discours stratégique sont plus flous et compliqués. Par exemple, au niveau du WWF International, le processus interne de décision des orientations stratégiques revient au Conseil d'administration. Pour ce faire, il s'appuie sur les responsables de ses nombreux programmes qui sont entre autres : climat et énergie, alimentation, forêts, eau douce, océan, wildlife, biodiversité, finance, gouvernance et marchés (d'après le site officiel wwf.panda.org, consulté le 28.01.2019). La construction des objectifs stratégiques du WWF dépend donc d'un processus de gestion interne du pouvoir décisionnel, relatif aux statuts propres à l'organisation. Sans avoir un accès au réseau des responsables impliqués, difficile de comprendre les jeux de négociations internes qui participent à construire les représentations sur lesquelles vont reposer les stratégies d'action. La difficulté d'accéder aux données grâce aux entretiens a donc mis en doute notre possibilité d'éclairer ainsi nos questions de recherche.

Suite aux questions méthodologiques soulevées par les entretiens que nous avons menés avec le WWF, combiné au fait que nous ne bénéficions d'aucun contact à l'intérieur de l'organisation qui nous aurait permis d'accéder facilement aux collaborateurs et aux négociations internes par exemple, nous avons donc modifié notre approche méthodologique. Nous avons choisi d'une part de nous concentrer sur ce que nous nommons les discours construits, et d'autre part, d'élargir notre analyse à trois organisations pour bénéficier de la mise en comparaison.

Concernant le discours construit et les trois OEI, le processus de décision interne varie en fonction des structures de gouvernance des organisations, ou de la nature des communications, leur niveau d'importance et leur échelle de formulation. Nous avons déjà évoqué celui du WWF. À l'UICN, les résolutions adoptées par l'assemblée des membres sont le résultat d'une votation qui reflète l'avis validé par la majorité des membres (les votes des gouvernements ou des organisations internationales ou nationales n'ont toutefois pas le même poids). Alors que d'autres communications de l'UICN sont seulement le résultat d'une réflexion du groupe de spécialistes qui les ont produits. Le processus décisionnel du MAB est basé sur une structure institutionnelle encore différente. Il doit d'abord servir à répondre aux objectifs stratégiques de l'UNESCO eux-mêmes définis en fonction d'un processus de décision qui intègre tous les États membres de l'UNESCO lors des Assemblées générales. Les stratégies du MAB sont ensuite établies par un processus de consultation de ses comités nationaux. Ces stratégies doivent être validées par l'assemblée des membres puis également par celle de l'UNESCO, soit par toutes ses parties représentantes. Les objectifs sont donc discutés à plusieurs niveaux et dans un laps de temps assez long (les consultations auprès des comités nationaux du MAB pour l'adoption de la Stratégie validée en 2015 ont par exemple débuté en 2013).

Nous ne cherchons donc pas à prétendre que les discours construits des OEI sont révélateurs de la pensée de tous les membres de l'organisation. Nous supposons en revanche que les discours construits et diffusés par l'organisation devraient révéler le résultat d'une réflexion interne qui fait intervenir plusieurs aspects. Les objectifs stratégiques généraux se construisent en fonction d'objectifs multiples et d'intérêts variés de l'organisation, par exemple en fonction de son statut interne qui formalise les prises de décision par un ou plusieurs membres, ou pour profiter d'une opportunité, ou se distancier d'une contrainte politique. Ces différents aspects peuvent ne pas être formellement conscientisés par l'organisation, confortant l'intérêt de nous concentrer sur l'analyse des discours construits. Les communications publiées et diffusées par les OEI nous permettent également d'analyser leur identité politique tout en permettant l'intégration de la dimension historique nécessaire à leur compréhension.

L'analyse des « discours construits » nous amène donc à lier la littérature qui traite des organisations environnementales avec celle de l'approche constructiviste qui pose que les représentations de la nature sont construites par les discours. Les postures se rejoignent pour analyser les discours

construits, que ce soit par les critères qui participent à construire les objectifs stratégiques des OEI ou les représentations de la nature.

Pour résumer, si nous proposons cette analyse des « discours construits », c'est d'abord en raison de notre cadrage théorique qui montre que les organisations sont constituées d'individus aux représentations et aux positions très hétérogènes, ensuite parce qu'il nous a alors semblé délicat de traiter du lien entre les représentations d'un collaborateur interviewé avec celles plus large de l'organisation, et enfin suite à notre difficulté à avoir accès aux personnes ressources au sein du WWF. L'analyse des « discours construits » des OEI nous a en outre forcée à solidifier notre approche théorique qui fait le lien entre les *discours*, les *représentations* et les *objectifs stratégiques*. Nous reviendrons sur les avantages et les limites de notre méthodologie dans nos conclusions.

3.2.2. Données

Nous avons sélectionné notre corpus de « discours construits » en distinguant les documents des OEI qui nous permettent (i) de comprendre les objectifs stratégiques des OEI, leur fonctionnement et structure interne historique, leur positionnement dans le projet de protection de la nature et leur style et identité politique, (ii) d'analyser plus généralement leurs représentations de la nature à travers leurs objectifs stratégiques, et (iii) de les mettre en relation avec l'analyse de leurs représentations de la ville (soit tous les documents qui l'évoquent de près ou de loin). Ces documents constituent notre source de données principales. Ce sont les données qui proviennent des documents produits par les trois organisations (rapports d'activité, rapports annuels, plans d'action, assemblées générales, budgets, etc.).

Pour comprendre les organisations dans leur ensemble et dans leur contexte, nous nous sommes également appuyée sur deux autres types de sources de données différentes. La première est constituée par les documents relatifs aux projets de protection de la nature externes aux organisations, mais auxquels elles ont participé directement ou indirectement, ainsi que les textes majeurs auxquels elles font références dans leurs propres discours. Il s'agit par exemple des Conventions internationales (par ex. sur la diversité biologique), de déclarations (par ex. sur le développement durable), de conférences internationales et publications de leurs actes, ou de rapports internationaux (par ex. le Rapport Brundtland). La deuxième source provient de la littérature scientifique pluridisciplinaire. De nombreuses analyses du projet international de la protection de la nature ont par exemple déjà été menées. Il s'agit par exemple de l'analyse d'un moment politique particulier (par ex. le Sommet de Rio en 1992), d'un texte international (par ex. le Rapport Brundtland), d'un récit environnemental (par ex. le développement durable), ou encore d'une organisation environnementale, que ce soit les trois OEI que nous analysons spécifiquement mais aussi d'autres acteurs centraux, partenaires ou non avec les trois OEI, comme par exemple le Programme des Nations Unies pour l'environnement). Afin de distinguer les références provenant de notre corpus de données de celles de la littérature scientifique lorsque cela pouvait prêter à confusion, nous avons ajouté au côté du nom de l'auteur l'acronyme de l'organisation (par ex. : Dudley – UICN, 2008)³¹. Enfin, afin de faciliter la reproductibilité de l'analyse, nous avons mis en annexe une liste du corpus de données analysées par chapitre (des chapitres 4 à 9).

³¹ Cela peut se trouver dans deux cas de figure différents. Le premier concerne un auteur, ou éditeur, qui est employé par l'organisation, et dont les travaux sont publiés officiellement par l'organisation (par ex. Dudley, N. (Ed.) (2008). *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées*. Gland : IUCN). Un second cas de figure est un expert membre d'une organisation, et conjointement affilié ou non à une institution scientifique, qui publie ses travaux sur l'organisation dans des revues scientifiques (par ex. Price, M. F. (2002). The periodic review of biosphere reserves: a mechanism to foster sites of excellence for conservation and sustainable development. *Environmental Science & Policy*, 5(1), 13-18. Martin Price est un géographe qui travaille au *Centre for Mountain Studies* à Perth et qui est membre du Comité consultatif du MAB sur les réserves de biosphère. C'est pourquoi nous l'avons cité : Price – UNESCO-MAB, 2002).

Nous nous sommes également référés aux sites officiels des trois organisations, ainsi qu'à des vidéos promotionnelles ou des conférences mises en ligne. Pour le WWF par exemple, nous avons suivi depuis 2011 les mises à jour du site officiel, et avons réalisé des captures d'écran régulières. Cela nous a permis de nous rendre compte de l'évolution du discours et de l'adaptation des stratégies, notamment sur la ville.

Comme nous l'avons déjà évoqué, nous avons également mené plusieurs entretiens avec des collaborateurs du WWF international (deux entretiens en juillet 2013, et un entretien téléphonique avec une ancienne collaboratrice en août 2013), du WWF France (un entretien en février 2013), du WWF Suède (un entretien téléphonique en août 2013). Nous avons enregistré et retranscrit ces entretiens que nous avons intégrés à notre corpus.

Nous avons également assisté à plusieurs colloques, séminaires de travail ou conférence réalisés par des membres des trois organisations. Par exemple, au sujet du Programme MAB de l'UNESCO, nous avons assisté au colloque *Les Assises du Vivant 2015* qui portait sur le thème « Biodiversité et changement climatique en interaction : Créer et vivre d'autres possibles », qui a eu lieu en février 2015, au siège de l'UNESCO à Paris. En vue de la 21^e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, la COP21 qui a eu lieu à Paris 2015, ce colloque co-organisé par l'UNESCO a eu pour objectif d'étudier les interactions entre biodiversité et changement climatique autour entre autres du thème « repenser la conservation : vers des stratégies "sans regrets" » avec une table ronde où participaient plusieurs acteurs du MAB. Dans ce cadre, un atelier de travail a été organisé par le MAB alors en pleine réflexion sur sa stratégie générale pour les Réserves de biosphère. Nous avons eu l'occasion de participer à cet atelier intitulé « quelles contributions des réserves de biosphère à la nécessaire transformation socio-écologique ? ». Les discussions ont porté sur les objectifs à atteindre pour les réserves de biosphère, avec des membres internes au MAB (chercheurs) et externes. Durant ce colloque, notre position de chercheur a consisté principalement à être observateur en étant particulièrement attentive à la façon dont ont été discutées les questions par les différents acteurs et selon quelles perspectives. Outre les informations factuelles obtenues, nous avons pris des notes de l'ensemble des discussions, et de nos propres impressions en direct.

Tout ce matériel constitue le corpus de nos données.

3.2.3. Procédé d'analyse du corpus : des mots clés et des groupes lexicaux comme repères

Afin de rester le plus proche possible des propos des acteurs, le parti pris a été d'axer et de construire l'analyse qualitative sur la base de citations directes des textes retenus à partir du corpus³². De cette

³² Nous avons fait le choix de ne pas recourir à des logiciels quantitatifs d'analyse de contenu discursif et linguistique de nos matériaux. Nous avons estimé que cette méthodologie ne nous aurait pas permis de renseigner nos questions de recherche qui portent sur les représentations de la nature et de la ville. Au chapitre 2, nous avons par exemple montré qu'un même signe peut avoir des sens et des référents différents. Ou au contraire que des signes différents peuvent être employés pour définir la même idée. Par exemple, montrer que le concept de biodiversité s'est substitué à celui de nature ne suffit pas à renseigner les représentations assimilées au concept de biodiversité qui peuvent être multiples, ni ce vers quoi elles ont évolué. L'identification de concept collatéraux souvent « containers » (comme le « développement durable », la « biodiversité » ou la « ville ») ne suffisent pas à identifier quelles sont les représentations sous-jacentes, ni à comprendre si elles ont muté, ou si elles se substituent à d'autres nommées par d'autres termes. Montrer par exemple encore que les services environnementaux sont dominants dans les discours ne permet pas de renseigner la coprésence potentielle d'autres valeurs appartenant à d'autres registres comme celles attribuées à la *wilderness* qui pourraient réapparaître sans pour autant en utiliser la terminologie. Nous avons donc privilégié d'aborder le discours des organisations et l'analyse de leur contenu par une approche qualitative des textes avec notre grille de lecture, afin de mettre en lumière les déterminants potentiellement cachés de l'utilisation de tels concepts ou représentations de la nature. Nous reviendrons sur les limites et les avantages de cette démarche dans nos conclusions.

manière le lecteur peut également apprécier et se rendre compte de lui-même de l'interprétation des résultats donnés.

Dans le corpus, nous avons sélectionné les citations en fonction de certains « mots clés » relatifs aux hypothèses et questions de recherche. Pour repérer les représentations de la ville, nous avons utilisés les termes « ville » « urbain » « urbanisation » « établissement » (en anglais et français selon la langue du document). Ces « mots-clés » nous ont permis de pointer les documents qui évoquent la ville, puis à l'intérieur, de cibler sur les passages plus précis. Pour repérer les représentations de la nature, nous avons utilisés les termes « nature » « ressource naturelle » « biodiversité » « *wilderness* » « protéger » « préserver » « conserver » (en anglais et français selon la langue du document). Nous avons également été particulièrement attentive aux termes comme stratégies d'action, recommandations, objectifs ; mais aussi interactions, interrelations, alliance, réconciliation (entre ville et nature particulièrement). Ces mots clés nous ont servi de repère pour mener ensuite une analyse plus fine sur la façon dont la ville et la nature à protéger sont évoquées, à partir des critères de notre grille de lecture.

Nous sommes consciente que certains documents ou passages importants peuvent toutefois nous avoir échappé. Afin de tenter de minimiser ce manquement, pour l'étude des représentations de la ville notamment, nous avons tenté de toujours aller chercher les références citées, de croiser les données de plusieurs sources, entre les différents documents du corpus, mais aussi avec les sites officiels par exemple, ou des sources externes (par ex. autres organismes, sites individuels des auteurs, littérature scientifique). Nous avons également été attentive aux auteurs des publications des organisations, en nous demandant par exemple d'où ils venaient, de quelles disciplines. En outre, afin d'éviter au mieux les biais d'interprétation ou les anachronismes, l'analyse du corpus de textes par étude de cas s'est faite en respectant la chronologie des dates de publication des documents. Nous avons également cherché le plus possible à contextualiser les matériaux d'analyse, afin de lier la logique des propos des auteurs aux tendances et représentations dominantes du projet international, mais aussi pour servir l'analyse au mieux selon notre cadre d'analyse.

3.3. Grille de lecture et critères d'analyse : synthèse de notre méthode

Étant donné que nous postulons que les OEI participent à co-construire les représentations de la nature, nous avons été confrontée à une difficulté épistémologique et méthodologique pour construire une grille de lecture. Cette difficulté réside dans le fait que la grille de lecture ne peut être uniquement un préalable déterminé à partir de la littérature. La grille doit servir à analyser les représentations de la nature des OEI, qui elles-mêmes nous servent à construire les critères de la grille. Il y a donc implicitement un principe récuratif de boucle de rétroaction : les représentations de la nature forment les pratiques et les discours qui eux-mêmes forment les représentations de la nature. Cet aspect est encore conforté avec le concept de capacité d'apprentissage collectif des organisations (voir Doherty, 2002 : 51 ; ci-dessus, sect. 2.3.). En formulant un certain objectif stratégique basé sur une représentation de la nature, en fonction de son succès et de sa réception, l'organisation peut réorienter le discours qui construit la représentation. Difficile de construire alors une grille de lecture a priori avec des catégories fixes et établies.

Notre point de départ a alors été la distinction des courants préservationniste et conservationniste, que nous avons présentée à partir du débat entre Muir et Pinchot au chapitre 1 (voir Tab. 2, sect. 1.). Ces deux courants nous ont permis de mettre en évidence un premier cadrage basé sur deux représentations de la nature. Nous l'avons notamment utilisé pour l'analyse du chapitre 4 visant à comprendre la position des OEI lors de leurs créations. Nous avons été attentive à la façon dont les objectifs ont été négociés par les organisations entre les ressources naturelles à conserver et la nature

sauvage à préserver, qui a d'ailleurs fait l'objet de discussions internes aux organisations, à l'UICN notamment. Toutefois, cette grille binaire s'est vite montrée insuffisante pour comprendre les représentations de la nature qui se diversifient dès les années 1970, et qui plus subtilement font intervenir des aspects différents. Nous avons vu en effet que la théorie des valeurs est bien plus riche que la seule distinction des valeurs instrumentales ou intrinsèques (Chap. 2 ; sect. 5.1.1.). De même, les catégories des positions éco-centrée, anthropo-centrée, patho-centrée ou bio-centrée nous sont parues insuffisantes pour décrire des positions souvent plus nuancées et diversifiées sur le gradient nature-société selon les natures considérées et leurs sens (biodiversité, espèce menacée, écosystème, sauvage, type de biome). Une représentation de la *wilderness* correspondant à une nature vierge et sauvage peut être défendue avec des arguments associés au conservationnisme. Une aire protégée, d'où les humains ont été exclus, peut représenter une ressource à gérer et à exploiter, par le tourisme par exemple. Mettre en évidence la représentation de la « *wilderness* » ne suffit donc pas à comprendre la position précise de l'organisation. De même, une grille construite sur deux grandes figures de nature (*wilderness* / ressource naturelle) ne permettrait pas de voir des positions alternatives et hybrides, l'enjeu étant justement de proposer des représentations de la nature et de la ville qui ne soient plus basées sur les dichotomies ville-nature et nature-société.

Selon la logique de co-construction de la grille, nous avons consacré les chapitres 4 et 5 à l'analyse du contexte discursif, idéal et politique du projet international de la protection de la nature dans lequel les trois OEI se positionnent. Ce faisant, nous avons tenté de mettre en évidence les grandes postures dominantes et les critères sur lesquelles ils reposent. La grille binaire de préservationnisme et conservationnisme s'est alors vite révélée plus complexe, notamment avec la construction du récit du développement durable qui apparaît dès le début des années 1970, et de son ambiguïté tant sémantique que matérielle. Nous avons également tenté de contrer ces contraintes en distinguant notre analyse de la partie II et de la partie III. Dans la partie II, nous avons voulu comprendre les organisations dans leur fonctionnement général (interne et externe), en mettant l'accent sur la dimension historique et sur l'importance du projet global de la protection de la nature. Notre objectif a consisté ainsi à nous doter d'abord d'un tableau très étendu pour comprendre les 3 OEI, en les abordant dans un contexte thématique et temporel lui-même très large. Cela nous a offerts des critères pour ensuite cibler l'analyse spécifiquement sur la ville dans la partie III.

Nous avons intégré trois types de critères pour former notre grille de lecture. Le premier est relatif à la ville que nous utilisons pour faire « parler » les discours des OEI et leurs représentations de la nature. Pour ce faire nous avons cadré la ville et la nature par leur relation mutuelle, une relation entre deux entités qui se distinguent mais qui sont aussi complémentaires. La façon dont les trois OEI caractérisent cette relation constitue donc un premier critère d'analyse pour comprendre leurs représentations de la nature et de la ville.

Un deuxième critère analytique nous vient de l'approche constructiviste. Nous avons vu qu'elle nous permet de considérer que les discours construisent les représentations, qui elles-mêmes construisent les pratiques, et réciproquement. Elle nous permet ainsi de faire le lien entre les représentations et les matérialités, et d'insister sur l'importance de formuler des solutions qui doivent pouvoir être cohérentes avec les problèmes environnementaux identifiées, les objectifs énoncés et les enjeux pour la protection de la nature. C'est-à-dire que derrière les représentations de la nature et de la ville construites par les OEI, il devrait y avoir des référentiels matériels adaptés aux objectifs. Construire un discours sans faire intervenir les contraintes, les exigences et les problèmes ancrés dans les matérialités et les territoires nous paraît difficilement pouvoir faire émerger des solutions adaptées à l'ampleur des enjeux à résoudre. Un fort décalage entre les discours et les matérialités ou les pratiques nous servira donc de critère d'analyse.

Troisièmement, la comparaison entre les trois organisations nous offre trois regards et manière de construire et proposer des représentations de la ville et de la nature. Elle nous permettra ainsi de

mettre en lumière une tendance potentielle vers une stabilisation de représentations communes, ou au contraire leurs spécificités individuelles, qui se construirait sur de nouveaux référentiels de la relation ville-nature par exemple.

Nous avons donc tenté de minimiser les difficultés analytiques inhérentes au fait de travailler sur les représentations construites de tels acteurs en combinant plusieurs critères d'analyse. Cette approche comporte toutefois certaines limites sur lesquelles nous reviendrons en fin de manuscrit.

Synthèse de la Partie I

Dans le milieu de la protection de la nature, les enjeux environnementaux ne sont pas donnés selon des critères fixes et certains, mais construits socialement et politiquement. Les organisations environnementales, pour attirer l'attention de la société sur un problème qu'elles ont identifié comme tel, développent des discours construits qui constituent notre matériau d'analyse. Les représentations que les OEI communiquent dans ces discours ont généralement la vocation d'être performatives pour atteindre leurs objectifs stratégiques, rechercher des financements, des alliées, des membres ou des soutiens politiques. Il importe alors de rendre compte et de discuter de ces représentations qui peuvent être internalisées et comprises comme étant les reflets de la réalité matérielle des enjeux environnementaux. Or, à partir des approches constructivistes, nous avons montré que ces représentations ne sont pas neutres. Bien au contraire, elles véhiculent et contiennent des pouvoirs au sens de Foucault. Elles portent les intérêts de celui qui les formule, et peuvent ne pas correspondre aux réalités qu'elles sont censées représenter. Ces représentations politisées de la nature sont construites par une variété d'acteurs à différentes échelles, dont font partie nos trois organisations. Les sens donnés à la nature font l'objet de tractations politiques, et peuvent porter des intérêts potentiellement éloignés des besoins de protection. Notre intérêt porte alors sur les pouvoirs implicites que possèdent les organisations environnementales en formulant des représentations de la nature à protéger dans leurs discours et objectifs stratégiques. Nous suggérons en effet que les organisations peuvent avoir une forte influence dans la construction des représentations sociales de la nature à protéger, mais aussi de la ville dans ce contexte. Il nous semble alors important de les mettre en lumière. D'autant qu'en s'engageant pour la protection de la nature et en s'en faisant les émissaires, les organisations environnementales nous paraissent avoir une grande responsabilité des représentations et messages qu'elles diffusent mondialement.

Dans cette première partie, nous avons également introduit les enjeux et défis du projet de protection de la nature à travers la problématisation de la relation ville-nature. Nous avons montré que la façon de construire les problèmes environnementaux dans le discours renseigne les représentations de la nature sous-jacentes et participe à les forger. Dans ce cadre, intégrer la ville, en tant que métaphore symbolique et matérielle de la société, dans la pensée de la protection de la nature, renseignerait les représentations des oppositions qui ont longtemps structuré la pensée de la nature. Mais avant de cibler sur les discours sur la ville de nos trois organisations dans la partie III, en suivant le cadre méthodologique que nous avons présenté dans le chapitre 3, nous allons d'abord analyser dans la partie II leur fonctionnement interne, leur identité et style politique, et leur rôle et positionnement externe dans le contexte international afin de comprendre leur comportement général. Ce premier niveau analytique vise à mettre en exergue à la fin de la partie II les caractéristiques principales de nos trois organisations (historiques, internes, externes), enrichies par leur mise en comparaison, ainsi qu'une analyse plus large de ce que nous avons caractérisé comme « le projet de protection de la nature » soit l'espace politique de la gouvernance environnementale internationale dans lequel nos trois organisations évoluent et agissent.

Pour ce faire, nous avons divisé la partie II en trois chapitres. Le chapitre 4 sera consacré à l'analyse des origines de nos trois organisations. L'analyse de l'UICN nous amènera à étudier les premières rencontres internationales au début du XX^e siècle qui ont cherché à créer un organisme international consacré à la protection de la nature. Ce chapitre 4, à partir de l'analyse de la création de nos trois acteurs, retracera donc l'historique de l'institutionnalisation de la protection de la nature du début du XX^e siècle au début des années 1970 lors de la création du Programme MAB. C'est également dans ce chapitre que nous présenterons l'analyse du fonctionnement et de l'organisation structurelle interne des trois organisations. Le chapitre 5 poursuivra cette première analyse historique du contexte des politiques internationales dans lequel agissent nos trois études de cas. Pour circonscrire l'analyse, nous nous concentrerons sur les textes ou les moments pour lesquelles nos acteurs ont participé ou qui sont

structurants dans leurs discours. Dans la dernière section, nous discuterons des récits dominants que nous avons mis en exergue et de leurs liens avec les stratégies générales des trois organisations. Enfin le chapitre 6 se concentrera sur une analyse ciblée sur les objectifs stratégiques particuliers à chacune des trois organisations.

Partie II

Trois organisations dans le projet international de protection de la nature : positionnement, fonctionnement interne et identité politique

Chapitre 4. Chronologie de la création de trois organisations liées par des racines communes et une histoire partagée

Ce chapitre est consacré à l'analyse de l'historique de la création de nos trois organisations environnementales et à leur présentation générale. Il vise à comprendre pour quels objectifs et dans quels contextes les trois organisations ont été créées. Ceci nous permettra de dresser un premier cadrage de leurs raisons d'être, de leurs identités politiques et de leurs modes d'action initiaux. Dans la mesure où les origines des trois OEI sont fortement liées au projet international de protection de la nature, cette étape nous permettra également de comprendre les représentations et les objectifs plus généraux de la nature. Nous serons également particulièrement attentive aux représentations de la ville dans cette analyse historique.

1. Aux origines de l'*Union internationale pour la conservation de la nature* : faire émerger la protection de la nature sur la scène politique internationale

1.1. Premiers pas vers la mise à l'agenda des politiques internationales de la protection de la nature

Au début du XX^e siècle naît en Occident la volonté de créer un organisme international pour promouvoir la protection de la nature, la future UICN. Cette volonté suit le développement d'actions engagées en Europe et en Amérique du Nord (Adams, 2001 ; Blandin, 2010)¹. Nous avons vu au chapitre 1 (sect. 1.1) que s'initie aux États-Unis un premier modèle de protection de la nature, celui des parcs nationaux². Ce modèle américain basé sur la mise en réserve de vastes espaces de nature sauvage aura de la peine à se diffuser en Europe, territoire globalement plus densément peuplé et habité (Holdgate – UICN, 1999). En Europe, l'analyse sur l'évolution du droit de l'environnement réalisée par François Ost révèle que la protection de la nature est impulsée par la préservation d'une espèce ou d'un espace spécifique (2003). Au début du XX^e siècle, de nombreuses organisations et réserves naturelles ont ainsi été créées dans les pays d'Europe occidentale, mais aussi dans leurs colonies, en Afrique particulièrement³, y entraînant ainsi leurs valeurs et représentations occidentales de la nature à protéger (Adams, 2001 : 25-29)⁴.

En parallèle, deux rencontres internationales sont organisées pour discuter de la création d'un organisme international dédié à la protection de la nature, la première a lieu en 1909 à Paris, et la

¹ D'abord investiguée aux États-Unis, les Américains n'ont toutefois pas réussi à faire aboutir cette volonté sur la scène internationale (effacement de Muir devenu trop âgé, non reprise des mesures de conservation entreprises par Roosevelt par ses prédécesseurs, désaveu et marginalisation de Pinchot) (Holdgate – UICN, 1999). C'est en effet en Europe qu'elle va se concrétiser à la suite de plusieurs rencontres internationales.

² Pour rappel, le parc national de Yellowstone est créé en 1872, et celui de Yosemite en 1890.

³ Le premier parc national africain est créé en 1925 avec le Parc National Albert aujourd'hui devenu le Parc Virunga en République démocratique du Congo (Adams, 2001).

⁴ Adams identifie trois motifs pour expliquer la protection de la nature dans les États coloniaux. La première est l'appropriation des ressources comme source de revenu pour l'État lui-même mais aussi pour son utilisation comme capital privé. La seconde relèverait d'une réponse aux préoccupations des dégradations environnementales, et la troisième refléterait une vision idéaliste des idées de la nature tropicale comme un « éden » et la nécessité de la protéger contre une humanité imprudente (« rash humanity ») (Adams, 2001 : 26).

seconde en 1923 à Paris également. L'analyse des actes de ces rencontres permet de saisir l'état d'esprit fondateur du projet international ainsi que celui de la future UICN qui en résultera.

1.1.1. Premier Congrès international de 1909 : le paysage au centre de l'attention

En 1909, le *premier Congrès international pour la protection des paysages*⁵ est organisé à Paris par la Société des paysages de France⁶. Son objectif est d'inciter les États à instaurer « une entente cordiale internationale » pour protéger les paysages (Conwentz, 1909, in De Clermont et al., 1910 : 10). Les discussions ont porté sur les thèmes de la forêt, des paysages ruraux, mais aussi des paysages urbains. Les intervenants ont présenté les actions, les réglementations et les observations réalisées dans leurs pays respectifs. Dès la séance d'ouverture, les raisons de créer un organisme international sont explicitées :

Le respect des monuments naturels [...] est une chose commune à tous. La parole de Rousseau : “Revenons à la Nature”, a encore plus de raison d'être aujourd'hui que jamais. Pour nous approcher davantage de ce but vers lequel nous tendons, il faudrait que toutes les nations du monde se mettent d'accord pour sauvegarder l'aspect original de leur nature propre (Conwentz⁷, 1909, in De Clermont et al., 1910 : 10).

Cet extrait révèle que la nature est perçue comme un « monument » qui implique le respect. Avec les termes « sauvegarder l'aspect original » et « revenir à la nature », il suggère implicitement que le lien avec la nature a été perdu. En invoquant le caractère esthétique de la nature à travers la notion de paysage, l'esprit général de ce Congrès ne se situe pourtant pas dans une opposition marquée entre la nature et ce qui relèverait de la société, ni entre les milieux anthropisés – ruraux ou urbains – et naturels. La ville est par exemple un sujet qui a occupé les discussions à partir de la notion de paysage urbain. Georges De Montenach⁸, député au Grand Conseil du Canton de Fribourg en Suisse, ouvre la discussion avec un discours intitulé « Le paysage et la ville », dans lequel il regrette de constater le développement anarchique des villes, et leur banalisation qui leur font perdre tous leurs aspects esthétiques.

Un humoriste l'a dit en plaisantant, sans se douter de la profondeur de ses paroles : “Toutes les villes sont situées à la campagne” et cela est parfaitement exact, car elles sont toutes placées dans un cadre naturel qui réagit sur elles ; auquel elles empruntent souvent, une grande partie de leur attrait et dont parfois elles détruisent malencontreusement le charme (De Montenach, 1909, in De Clermont et al., 1910 : 82).

L'auteur ne fait donc pas de séparation catégorique entre le milieu urbain et le milieu naturel ou rural. Au contraire, un lien fort existe entre les villes et leur « cadre naturel » :

La ville ancienne savait employer son cadre naturel, elle s'en ornait pour sa défense, elle s'en paraît pour sa beauté, la ville moderne, au contraire, le méprise et le détruit impitoyablement, dès qu'il la gêne, et c'est ainsi qu'une coupure se fait toujours plus profonde entre les campagnes et les cités ; et ces dernières tendent de plus en plus à devenir étrangères à la région où elles sont placées, elles perdent

⁵ Le compte rendu de ce Congrès est publié en 1910 par De Clermont et al.

⁶ Si le congrès a vocation internationale, ses participants sont pour la plupart européens. Cela explique notamment le fait que ce soit la notion de paysage qui soit au centre de l'attention, et non celle de *wilderness* originaire d'Amérique du Nord par exemple.

⁷ Le Dr Conwentz est délégué pour le Gouvernement Prusse et conservateur des Monuments naturels de Prusse (De Clermont et al., 1910).

⁸ Le suisse Georges De Montenach (1862-1925) a publié en 1906 un livre intitulé « *La fleur et la ville* » dans lequel il consacre un chapitre à la promotion des jardins sur les toits (in Paquot, 2017).

contact avec les grandes et belles lignes du pays, elles deviennent un centre et un foyer d'exotisme (ibid.).

En distinguant la « ville ancienne » associée à la beauté de son cadre naturel et la « ville moderne » qui « le méprise et le détruit », l'auteur fait référence aux débats architecturaux entre les mouvements culturaliste et progressiste que nous avons présentés au chapitre 1 (sect. 3.1. ; Choay, 2006). La critique de De Montenach porte sur la modernité qui détruit et oublie le lien entre la ville et la nature. Il critique ainsi implicitement le projet architectural moderne qui consiste précisément à pouvoir se déconnecter des contraintes locales du site. Il rejoint ainsi les auteurs comme Howard qui imaginent la ville « idéale » à partir des représentations du passé, où la ville, plus rurale qu'urbaine, est en relation étroite avec la nature et son site naturel. Ce mouvement critique la modernité et les avancées techniques (transports, matériaux, communications) qui permettent à l'architecture moderne de se désancrer et de se défaire des contraintes naturelles. L'une des intentions de l'architecture moderne est effectivement de se vouloir internationale et de baser la forme sur la fonction. Ce projet est notamment rendu possible grâce aux nouveaux matériaux (béton, métal). De Montenach, à l'instar de la pensée de Howard, mais encore de Muir, n'est pas contre la ville en soi, mais contre la modernité et les processus qu'elle engendre. Son discours n'explique pour autant aucune transition temporelle ou limite spatiale et matérielle qui marqueraient ce changement. Nostalgique de la ville préindustrielle, l'auteur représente la nature comme un rempart contre les processus de la modernité :

On a raison de défendre les Sites et les Paysages naturels, qui sont la parure de toute une contrée, contre les abus de l'affichage déshonorant, contre des exploitations industrielles dévastatrices, contre le mauvais vouloir de certains propriétaires, qui, par un étrange abus de leurs droits, prétendent pouvoir transformer sans contrôle, certains coins de pays [...] où l'artiste et le poète vont chercher leur inspiration, et qui sont pour l'humanité la source des plus nobles joies [...] (ibid.).

Pour l'auteur, « Les villes sont des faits historiques et économiques, mais aussi et surtout des *faits géographiques* », c'est-à-dire pleinement intégrés dans leur environnement naturel :

On ne devrait jamais oublier que la première parure d'une ville, c'est son sol parfois tourmenté, c'est le ruban d'argent du fleuve qui la traverse, c'est la colline verdoyante où elle s'étage, c'est la forêt qui la préserve, c'est l'horizon dont elle est entourée, tout cela forme pour elle les premiers, les meilleurs éléments de sa beauté, et de ces éléments, l'agglomération urbaine, dans son accroissement progressif, devrait savoir profiter davantage, au lieu de les méconnaître et de les saccager (ibid.).

Dans cette représentation très poétisée, la ville est entremêlée et amalgamée à la nature. L'environnement naturel dans lequel elle existe participe de surcroît à l'embellir et à en faire sa parure. La ville appartient à son environnement naturel qui la sublime. Il n'y a pas de mise en opposition de l'un ou l'autre, ni de jugement de valeur. L'auteur poursuit encore :

On aurait tort de ne pas comprendre parmi les Paysages qui doivent être respectés, préservés et sauvegardés, ceux que la ville forme et où le travail de la Nature et celui de l'homme se sont, à travers les siècles, étroitement mêlés, pour engendrer des merveilles.

Dans cette représentation, la ville est le résultat d'une co-production entre l'homme et la nature ce qui engendre des « merveilles ». Les valeurs nobles portées par la nature ne devraient donc pas être découplées de la façon de produire et de penser la ville. Ces deux espaces devraient s'écouter et échanger. L'intention de l'auteur, qui s'adresse essentiellement à un public de naturalistes, est de convaincre qu'il faut mettre en place des mesures et des réglementations pour protéger aussi les paysages urbains, afin de protéger le patrimoine esthétique, culturel et traditionnel des villes. Pour lui, les paysages urbains méritent tout autant d'être protégés que les paysages naturels.

Ce texte laisse donc transparaître une certaine nostalgie de la ville « traditionnelle » aux dépens des agglomérations contemporaines que la modernité viendrait saccager. Le fait que les paysages urbains soient une question d'intérêt pour ce premier congrès international consacré à la protection des paysages naturels est intéressant parce qu'il contredit l'intuition que les représentations de la nature à protéger ont été dès leurs origines construites sur une opposition fortement marquée entre nature et société. Dans ce discours, c'est en fait l'opposition traditionnel-moderne qui est à la base de la construction de la représentation de la relation ville-nature. Les critiques émises à l'encontre de la ville renvoient indirectement à l'enjeu de sa taille et donc aussi à sa définition. De plus, derrière la critique de la modernité (et de l'internationalisation du projet de l'architecture moderne) on retrouve certains éléments de la critique actuelle de la globalisation. Les notions de paysage, d'esthétisme et de patrimoine traditionnel pourraient donc être des critères qui permettraient de ne pas opposer nature et ville, et qui les rendraient tout autant l'une que l'autre dignes d'intérêt et de protection.

Ce Congrès de 1909 n'a donné aucun résultat concret sur le plan de la création d'un organisme international pour la protection de la nature (Blandin, 2010). Les discussions interrompues à cause de la première Guerre mondiale vont se poursuivre dès 1919 (Blandin, 2010 ; Holdgate – UICN, 1999). Cette année-là, le Président de la *Ligue suisse pour la protection de la nature*⁹ Paul Sarasin reprend le projet en main. Il fait appel au soutien de la *Société des Nations* (SDN) qui a mis à l'ordre du jour « différentes questions environnementales telles que la pêche à la baleine, la pollution aux hydrocarbures ou le patrimoine naturel mondial » (Woebse, 2012 : 31)¹⁰. Ce n'est toutefois qu'en 1923 que sera organisé le premier Congrès international dédié entièrement à la protection de la nature au Muséum national d'histoire naturelle de Paris.

1.1.2. Congrès international pour la protection de la nature de 1923

Les Actes de ce Congrès international de 1923 publiés en 1925 sont considérés comme « l'acte de naissance de l'institutionnalisation des questions environnementales » (Acot, 1988, in Rodary & Castellonet, 2003 : 19). Ce Congrès a rassemblé environ 300 personnes de 17 pays différents, majoritairement européens avec toutes les puissances coloniales représentées, ainsi que des représentants de la société civile, comme des industriels ou des hommes des lettres ou des arts, tout aussi nombreux que les naturalistes et les scientifiques (Blandin, 2010). Les thèmes abordés ont porté sur la destruction de la faune sauvage, la disparition des espèces végétales et des forêts, la « dénaturation de sites remarquables », ainsi que sur les réserves naturelles et les parcs nationaux (ibid. : 162-163).

Les Actes de ce Congrès fournissent « un panorama des questions de protection de la nature telles qu'elles se posaient à l'époque, et aussi de l'état d'esprit dans lequel elles étaient abordées » (ibid. : 160). Deux points sont à mettre en avant. Le premier est que si l'intitulé du Congrès rend explicite le thème de la « protection de la nature », la notion de paysage reste prédominante. Le deuxième concerne l'état d'esprit général du Congrès qui se veut être préservationniste avec une position toutefois ambiguë et non résolue sur la conservation des ressources naturelles. Les besoins des ressources naturelles pour le développement économique sont reconnus mais aussi pointés du doigt :

La pénurie grandissante de combustibles minéraux (anthracite, houille, lignite, pétrole, etc.) attire de plus en plus l'attention des industriels [...]. C'est une nécessité économique inéluctable, et il ne saurait, bien entendu, être question d'aller systématiquement à l'encontre. Mais, d'autre part, personne n'a le

⁹ La *Ligue suisse pour la protection de la nature* est l'actuelle Pro Natura suisse. Cette association a été fondée en 1909 afin de créer le premier Parc national suisse qui sera officialisé en 1914 dans les Grisons (le plus ancien des Alpes et d'Europe centrale).

¹⁰ Selon Woebse (2012 : 31), la SDN aurait ainsi « préparé le terrain pour plusieurs SDN conventions environnementales qui ne ser[ont] ratifiées qu'après 1945 » (ibid.).

droit d'ignorer qu'un beau site possède, comme un monument ancien ou un tableau de maître, une valeur artistique qui échappe à toute estimation ; que les paysages pittoresques de France font partie de notre patrimoine national, et que, par conséquent, il serait criminel de les laisser détruire, ou même seulement diminuer, pour la seule satisfaction de produire des kilowatts de plus au bénéfice d'un groupe d'actionnaires, souvent assez indifférents à l'intérêt général. N'est-il pas possible de concilier, dans une très large mesure, les besoins légitimes de l'industrie et les vœux aussi respectables, des amis, des admirateurs passionnés de la nature ? (Fournier, 1925, in Blandin 2010 : 161).

Le problème est clairement explicité. La « nécessité économique » est « inéluctable » mais aussi « criminelle ». Comment puiser alors dans les ressources naturelles pour le développement économique tout en conciliant la préservation de la nature dont « la valeur artistique [...] échappe à toute estimation » ? L'importance du développement et les « besoins légitimes de l'industrie » sont effectivement reconnus, mais devraient se faire selon « une exploitation prudente » selon le Prof. Louis Mangin alors directeur du Muséum (Mangin, 1925, in Blandin, 2010 : 164). Le point central du Congrès n'a cependant pas porté sur la question d'un interventionnisme judicieux et mesuré :

La tâche était si complexe et certains problèmes, qui se posent lorsque l'on veut concilier la préservation des beautés ou richesses naturelles avec les nécessités industrielles, si ardues, que les vœux de 1923 ne sauraient bien évidemment leur avoir donné à tous des solutions complètes et définitives (ibid.).

Pour l'heure, il s'agit surtout de convaincre de la légitimité et de la nécessité de protéger la nature sans toutefois discuter des moyens de réguler l'exploitation des ressources naturelles. Le discours de clôture du Prof. Mangin, qualifié d'« exemplaire » par l'écologue français Patrick Blandin, fait un rapprochement entre l'esthétisme et l'utilitarisme sans les opposer :

La nature a [...] besoin de protection, et c'est le rôle des congrès semblables à celui qui va se clore de chercher à concilier sa sauvegarde avec les transformations économiques qui s'imposent, de suggérer les mesures nécessaires pour empêcher les égoïsmes individuels et collectifs de dilapider un patrimoine de beauté qui appartient à tous. Mais nous n'intervenons pas seulement pour la satisfaction de l'esthétique, nous voulons aussi dénoncer et enrayer la destruction désastreuse, même au simple point de vue pratique, d'incalculables richesses dont l'exploitation prudente devrait assurer la perpétuité (ibid.).

La réponse des premières décennies d'action pour la nature se matérialisera par la mise en réserve d'espaces de nature jugés particulièrement importants, laissant les autres être sacrifiés pour les besoins économiques. En utilisant les expressions « beau site », « valeur artistique », « paysages pittoresques », l'importance de la valeur esthétique pour construire la représentation de la nature à protéger prédomine encore à ce Congrès de 1923 comme à celui de 1909. Les représentations de la nature à protéger sont associées aux idées de patrimoine et de beauté artistique, rejoignant les idées de Muir, et non pour l'heure des arguments écologiques basés sur les connaissances scientifiques. En accord avec les visions du projet préservationniste, la représentation de la nature associée au paysage offre des critères pour hiérarchiser les espaces de nature à préserver contre ceux qui seraient laissés au développement économique dans une logique de répartition spatiale. Cette hiérarchisation de la nature s'effectue selon les critères de l'esthétisme et de ressources. C'est en quelques sortes la façon retenue pour gérer et limiter l'exploitation des ressources naturelles, par une limitation d'exploitation à certain espace, et non sur la quantité exploitée. Dans ces extraits, le modèle économique associé à un développement jugé « légitime » n'est en effet pas idéologiquement contesté, notamment vis-à-vis de possibles limites des stocks de ressources de la nature. Le développement moderne n'est pas questionné comme un modèle destructeur et non-durable, la protection de la nature doit s'en accommoder. Il s'agit de trouver un moyen de concilier les deux projets en parallèle, et non de chercher un projet de société pour vivre en relation avec le respect des beautés de la nature. Ce procédé tend à privilégier, dans les systèmes de représentations, la séparation entre une nature « belle » et sauvage des espaces anthropisés. L'une des natures est à protéger et doit bénéficier de

toute l'attention des protecteurs, alors qu'aucune intervention n'est prévue pour maîtriser l'exploitation des territoires naturels non protégés. Toutefois, la nature est digne de protection avant tout pour sa valeur esthétique, si bien que les paysages « pittoresques » peuvent se référer aussi bien aux espaces « naturels » qu'à ceux modifiés par l'intervention humaine. À nouveau, les représentations de la nature de cette époque ne contiennent pas en première instance une exclusion forte de l'humain et de ses habitats.

La question de la ville est d'ailleurs à nouveau abordée dans ce Congrès consacré à la protection de la nature. L'architecte français Augustin Rey, qui était également intervenu dans le Congrès de 1909, y a par exemple fait une allocution au sujet de « la protection de la nature dans les villes et leurs banlieues » (Blandin, 2010 : 163). Il affirme que :

Faire pénétrer la nature dans la cité, l'y protéger, l'y développer, n'est pas une vaine prodigalité, comme seraient tentés de l'objecter les esprits imprévoyants, mais constitue au contraire une des plus sages opérations qui puisse être conseillée aux communes et à l'État pour la sauvegarde de la santé publique, dont la confiance du peuple leur a donné le soin (Rey, 1923, in *ibid.*).

D'après Blandin, Rey établit ainsi « un lien direct entre bien-être social et présence d'éléments de nature dans le tissu urbain ». Il ajoute que Rey est allé « très loin en liant absence de nature et délinquance dans les villes ». Pour Rey, il ne faut pas tant construire « des prisons-modèles pour mettre temporairement hors de nuire les plus dangereux des malfaiteurs qu'a engendrés la ville : il faut commencer par assainir l'atmosphère physique et – je le répète, parce que les deux ne font qu'une – l'atmosphère morale de celle-ci » (*ibid.*). À l'image de la posture du mouvement culturaliste, Rey se préoccupe des bienfaits sanitaires et de santé publique qu'il considère comme la résultante de la déconnexion de la ville et de la nature. En mettant en avant les bienfaits sociaux de la nature en ville, la critique de l'auteur porte sur la modernité et ses conséquences sociales et morales. Les nouveaux modes de vie engendrés par la modernité se dessinent, s'amplifient, s'expriment de manière plus forte dans les villes où sont concentrées les populations engendrant des bouleversements au sein des structures sociales. Cela confirme encore le parallèle entre la relation nature-société et celle de la ville-nature. La ville représente l'endroit où s'exercent les déviances de la société moderne. Les maux de cette société seraient donc guérissables par la reconnexion avec les valeurs saines et morales associées à la nature, qui s'incarnent également par la réconciliation du lien perdu entre les habitants de la ville et la nature. L'auteur en appelle ainsi à davantage de modération et de précaution ce que la société moderne a beaucoup de peine à intégrer.

Pour en revenir au projet global de protection de la nature, durant l'entre-deux-guerres, de nombreux parcs naturels ont été créés, et des réglementations sur la chasse instaurées dans plusieurs pays européens, leurs colonies et aux États-Unis (*ibid.* : 164-169). Le projet de créer un organisme international est quant à lui resté au stade d'ambition sans moyens pour le réaliser. Ces étapes ont cependant été nécessaires pour amener progressivement l'idée que la nature doit bénéficier d'un projet de protection international mais aussi pour rallier de plus en plus de convaincus à la cause. Ce manque de réussite s'explique également par le fait que ces différents congrès ont de manière générale été organisés sans qu'aucun programme de recherche scientifique international n'y soit associé. L'organisation de la recherche scientifique en écologie est d'abord menée en parallèle aux rencontres internationales dédiées à la protection de la nature.

1.1.3. La communauté scientifique internationale s'organise

Après la première Guerre mondiale se tient en 1919 à l'initiative de plusieurs scientifiques une réunion à la *Royal Society* de Londres afin de discuter de la manière d'organiser au mieux les collaborations internationales et la communication entre les experts (Smith, 1972 : 306). De cette réunion découlera

en 1919 la constitution du *International Research Council*. Cet organe non-gouvernemental vise à faciliter la coopération internationale de la recherche scientifique et à promouvoir la formation d'unions internationales selon les disciplines (ibid. : 306). Sur ce principe, quatre unions scientifiques non-gouvernementales sont formées, dont l'*Union internationale des sciences biologiques* (UISB). En 1931, le *International Research Council* devient le *Conseil international des unions scientifiques* (*International Council of Scientific Unions* - ICSU¹¹) qui comprend alors 16 Unions (ibid.). Afin de garantir une communication libre entre les scientifiques, l'ICSU a gardé une structure « strictement » non-gouvernementale dans ses statuts (ibid.). L'ICSU deviendra en outre un partenaire de travail important de l'UNESCO et de son Programme MAB.

L'Union des sciences biologiques, adopte en 1928 une motion qui se prononce « vigoureusement en faveur d'une Union internationale [pour la protection de la nature], mais ils se bornèrent momentanément à la création d'un *Bureau d'Information et de Corrélation* » (Büttikofer, 1947 : 64). Même si ce Bureau devient en 1934 l'*Office international pour la protection de la nature*, il reste très confiné et restreint faute d'un financement suffisant¹² (ibid.). La Seconde Guerre Mondiale vient à nouveau interrompre les discussions.

1.1.4. De l'ONU à l'UNESCO

À la fin de la seconde Guerre mondiale, l'Organisation des Nations Unies (ONU) est institutionnalisée en octobre 1945 par l'entrée en vigueur de la *Charte des Nations Unies* adoptée à l'unanimité en juin de la même année par 50 États afin de « maintenir la paix et la sécurité internationales » (ONU, 1945 : art.1). Constituée de six organes principaux (dont le *Conseil de sécurité* et le *Conseil économique et social* (ECOSOC)), l'ONU met également en place des agences spécialisées en 1945 : l'*Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture* (UNESCO), et l'*Organisation pour l'alimentation et l'agriculture* (FAO)¹³. Au niveau scientifique, la création des Nations Unies offre l'opportunité de valoriser les connaissances développées par l'ICSU et ses Unions (Morphet, 1996). L'ICSU est alors chargée de coopérer avec les agences onusiennes nouvellement créées pour tout ce qui concerne les questions scientifiques (ibid.). Sur la thématique environnementale, c'est avec l'UNESCO que la collaboration avec l'ICSU sera la plus productive (Morphet, 1996 ; Smith, 1972).

Outre le fait que l'UNESCO sera à l'origine du Programme MAB en 1971, elle joue également un rôle de premier plan dans la création de l'UICN. Nous allons donc poursuivre avec l'analyse des discussions et événements qui ont finalement abouti à sa création. Rappelons en effet que les missions fondamentales et les objectifs à l'origine des organisations sont des indices quant à leur fonctionnement général et futur, leurs identités et leurs orientations politiques (Chartier, 2002 ; Chartier & Ollitrault, 2005 ; Dalton, 1994).

¹¹ Le *Conseil international des unions scientifiques* en français est fondé en 1931. L'ICSU est l'une des plus anciennes organisations scientifiques apolitiques qui est encore active aujourd'hui. Elle vise à « promouvoir l'activité scientifique internationale dans les différentes branches de la science et leurs applications pour le bénéfice de l'humanité » (<http://www.unesco.org/bpi/science/vf/content/press/franco/2.htm>, consulté le 12.02.2015). Ses membres sont de deux catégories : les académies des sciences ou conseils de recherche, soit des organismes nationaux et multidisciplinaires (121 membres), et les Unions Scientifiques, soit des organisations internationales et disciplinaires (31 membres) (chiffres au 12.02.2015, <http://www.icsu.org/about-icsu/our-members>). Pour plus d'informations : voir www.icsu.org.

¹² Cet Office international pour la protection de la nature a été créé sous l'impulsion notamment de van Tienhoven qui a repris les projets de Sarrasin après sa mort. Financé par des initiatives privées, son siège est transféré à Amsterdam en 1940. Ses dirigeants seront très critiques à l'encontre des actions qui reprendront après la 2^{ème} Guerre mondiale, notamment pour des raisons de concurrences d'après le Dr Bernard, président de la Ligue Suisse pour la Protection de la nature (Bernard, in Büttikofer, 1947 : 41-45).

¹³ L'*Organisation mondiale de la santé* sera ensuite créée en 1948, et l'*Organisation météorologique mondiale* en 1950.

1.2. Internationalisation des politiques, une ouverture pour la protection de la nature : de l'UNESCO à l'UICN

1.2.1. L'UNESCO, l'agence onusienne dédiée à l'éducation, la science et la culture

L'UNESCO est créée en novembre 1945, et entre en fonction en 1946 avec le soutien de 20 États. Dans son Acte constitutif, son objectif est de :

contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les peuples (UNESCO, 2014c : 6).

Durant la première Conférence générale en décembre 1946, le biologiste et zoologue britannique Dr. Julian Huxley (1887-1975) est nommé Directeur général (il le sera jusqu'en 1948). Huxley avait déjà pris part aux premières discussions sur la formation de la future UNESCO au début des années 1940. À cette époque, les intérêts étaient concentrés sur les questions de la culture et de l'éducation. Huxley avait alors insisté avec d'autres pour ajouter le "S" de « science » dans l'acronyme de l'organisation (Celecia – UNESCO-MAB, 1990 ; Holdgate – UICN, 1999 : 22). Une fois directeur général, Huxley s'est investi pour que la science prenne une grande place au sein de l'organisation (Celecia – UNESCO-MAB, 1990). Pour Huxley, la science a un grand rôle à jouer pour construire la coopération internationale nécessaire au maintien de la paix, et pour sa capacité à améliorer le bien-être humain (Huxley – UNESCO, 1946). Ainsi dès ses débuts, d'après John Celecia¹⁴, les programmes scientifiques de l'UNESCO s'orientent autour de deux objectifs étroitement liés : « the development by and for all peoples, of science and technology ; the application of science and technology to the harmonious development of all societies¹⁵ » (1990 : 135). Pour ce futur membre du MAB, c'est la première fois que l'ambition de développer des relations internationales à travers la science est à la charge d'un organisme international, car jusqu'ici elle relevait du domaine des organisations professionnelles. Au sujet de l'internationalisation, après une période favorable durant le XIX^e siècle, notamment en urbanisme avec les progrès des transports qui permettent d'augmenter les échanges commerciaux, la première Guerre mondiale puis la crise de 1929 la rendent plus difficile à faire valoir (Jacquet & Sachwald, 2000). Certaines élites restent cependant convaincues du bien fondé de l'internationalisation, notamment pour les politiques environnementales qui vont suivre cette tendance.

La logique établie au sein du nouvel organe de l'UNESCO consiste à se reposer sur l'expertise scientifique et technique afin d'atteindre ses objectifs. L'ICSU devient alors un partenaire important. Une entente formelle est signée entre les deux organismes en 1946¹⁶. L'organisation joue donc un rôle important dans la construction d'un réseau scientifique mondial, principe qui deviendra l'un des modes d'action pour la protection de la nature (l'UICN fonctionnera également selon cette logique).

1.2.2. De la science aux préoccupations environnementales

Si le développement scientifique, ou la Science de son acronyme, est important dans l'identité de l'organisation, il l'est également en tant que vecteur vers les préoccupations environnementales.

¹⁴ John Celecia a été un spécialiste à la Division des Sciences écologiques de l'UNESCO, l'un des plus anciens membres du Secrétariat du Programme MAB, et à l'origine du programme d'écologie urbaine. « Ses domaines d'intérêt et de compétences sont très vastes, mais il a plus particulièrement réfléchi sur les problèmes de la ville, et sur les questions d'environnement en Amérique latine (développement des Réserves de la Biosphère) » (Celecia & Lizet, 1994).

¹⁵ « ... le développement par et pour tous les peuples, de la science et de la technologie ; l'application de la science et de la technologie au développement harmonieux de toutes les sociétés » (Celecia – UNESCO-MAB, 1990 : 135). Notre traduction.

¹⁶ Pour des précisions sur cette relation : voir Morphet, 1996 ; Smith 1972.

It is with the *creation of major international, inter-governmental scientific programmes* that the role of UNESCO in scientific fields related to the environment becomes strongly accentuated and brings to light the fundamental importance that international co-operation has in the search for solutions to problems which do not recognize national boundaries¹⁷ (Celecia – UNESCO-MAB, 1990 : 135-136 (accentué dans le texte original)).

L'aspect de l'internationalité est également important pour traiter la question environnementale. Cette échelle d'action et de réflexion est toutefois possible grâce aux collaborations scientifiques transnationales, et à d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux (ibid.). L'UNESCO a participé à réunir ces différents acteurs en créant un réseau international de scientifiques autour des questions environnementales. En cela, l'organisation devient un acteur important qui participe à fonder et unifier le mouvement international de protection de la nature et de l'environnement. L'organisation ne cessera de gagner du soutien, notamment par ses membres, pour développer des programmes scientifiques. C'est d'ailleurs dans cette optique que le Programme MAB sera fondé plus de 20 ans plus tard.

Par ailleurs, afin d'atteindre l'objectif fondamental du bien-être humain, dès son origine l'UNESCO est concernée par l'environnement de l'homme. Cette dimension environnementale est présente dans tous ses secteurs : celui des « sciences exactes et naturelles », comme celui de la « culture et de la communication » à travers la dimension culturelle de l'environnement humain, des « sciences sociales et humaines » pour sa dimension sociale, et le secteur de l'Éducation avec son axe sur l'éducation à l'environnement (Celecia – UNESCO-MAB, 1990 : 135). En tant que Directeur, l'intérêt de Julian Huxley pour la nature a également contribué à en faire un enjeu important à l'UNESCO.

1.2.3. La vision de la nature du Directeur de l'UNESCO Julian Huxley

Concerné par la protection de la nature depuis longtemps, Huxley a œuvré pour qu'elle devienne une préoccupation de l'UNESCO (Holdgate – UICN, 1999 ; Maurel, 2013 ; McCormick, 1995). Huxley écrit en 1946 un pamphlet intitulé « L'UNESCO, ses buts et sa philosophie »¹⁸ :

Si l'UNESCO veut avoir une véritable politique sociale, elle ne doit pas se borner à des études aussi générales, mais doit aussi aborder certains problèmes particuliers, qui pèsent lourdement sur le monde moderne. [...] La reconnaissance du fait que dans le monde les espèces sauvages sont irremplaçables, mais en voie de destruction rapide, peut seule nous amener à nous rendre compte à temps qu'il faut, dans l'intérêt final de l'humanité tout entière, réserver sur la terre des zones où l'expansion de l'homme cède le pas à la conservation des autres espèces (Huxley – UNESCO, 1946 : 50).

En évoquant « l'expansion de l'homme », Huxley sous-entendrait que l'humain serait en train de coloniser toute la « terre » mettant ainsi en péril la nature sauvage. Tenant des théories évolutionnistes, la position du biologiste tendrait à concevoir l'humain comme l'espèce qui aurait développé des stratégies capables de s'étendre sur la planète et de menacer les autres espèces¹⁹. Il défend alors la préservation des espaces naturels sauvages que l'homme menace.

¹⁷ « C'est avec la *création de grands programmes scientifiques internationaux et inter-gouvernementaux* que le rôle de l'UNESCO dans les domaines scientifiques liés à l'environnement est fortement accru et met en lumière l'importance fondamentale de la coopération internationale dans la recherche de solutions à des problèmes qui ne reconnaissent pas les frontières nationales » (Celecia – UNESCO-MAB, 1990 : 135-136). Notre traduction.

¹⁸ Ce texte a été publié par la Commission préparatoire de l'organisation en 1946.

¹⁹ Julian Huxley est le petit-fils de Thomas Huxley, biologiste contemporain de Darwin, qui a participé à en vulgariser les thèses. Il est également le demi-frère d'Andrew Huxley, qui a reçu un Nobel de médecine et de physiologie en 1963. Il est également le frère de l'écrivain renommé Aldous Huxley.

Sur la base de cette vision de la protection de la nature, durant la deuxième Conférence générale de l'UNESCO qui a lieu à Mexico du 6 novembre au 3 décembre 1947, Huxley veut persuader les délégués d'intégrer la protection de la nature dans le domaine de compétence de l'UNESCO. Huxley écrira dans ses mémoires en 1973 combien il dut se battre pour les convaincre :

Les délégués posèrent des questions apparemment idiotes : Pourquoi l'UNESCO devrait-elle protéger les rhinocéros ou les fleurs rares ? La conservation des grands espaces sauvages n'outrepasse-t-elle pas ses objectifs ? Toutefois, avec l'aide de quelques amoureux de la nature, j'ai persuadé les membres de la Conférence que la jouissance de la nature faisait partie de la culture, et que la préservation des animaux et des plantes rares était un devoir scientifique (Huxley, 1973, in Woesbe, 2012 : 32).

En insistant sur la préservation des espèces « rares », Huxley aurait desservi la cause environnementale (Chartier, 2002 ; Woesbe, 2012). À Mexico, même si Huxley écrit que « la jouissance de la nature fait partie de la culture », façon intéressante de ne pas les opposer, d'après l'historienne de l'environnement Anna-Katharina Woesbe, il aurait présenté « une version démodée du préservationnisme, ou du moins un cliché réduisant la protection de la nature à la préservation des sites pittoresques et des espèces rares », et aurait « néglig[é] le fait que de nombreux militants (y compris lui-même et son frère Aldous) étaient tout à fait conscients de la complexité écologique, sociale et économique des problèmes environnementaux » (2012 : 32). D'après les analyses de Woesbe et Chartier, cette vision de Huxley, répandue dans les cercles de la protection de la nature des décennies 1940-60, sera transmise à l'UICN et au WWF. Huxley sera en effet un personnage influent qui contribuera à leur création.

Huxley était effectivement bien au courant des enjeux politiques qui se jouent sur la définition des objectifs de la protection de la nature. En 1947, lorsqu'en tant que directeur de l'UNESCO il sera chargé d'organiser le Congrès de 1949 à Fontainebleau pour officialiser la création de la future UICN, il écrit afin d'encourager la venue du plus grand nombre de délégués européens mais aussi américains :

We should like you to be aware of the distinction we make between the respective fields of the Protection of Nature and the Conservation of Natural Resources. By the term "Protection of Nature" we mean the protection of fauna and flora, the preparation and upkeep of national parks and reservations, the correlation and improvement of game laws, the study of bird migration and its protection, the preservation of natural amenities, including scenic areas, prehistoric archaeological (but not historic) sites, natural geological monuments and so on. By the term "Conservation of Natural Resources" we mean surveys of, and regulations of access to, mineral deposits and reserves, safeguards against their undue exploitation, also soil erosion protection and land conservation, water conservancy and planned development of river basins by power production, irrigation, etc., also forestry and lumber conservation²⁰ (Huxley, 1947, in Holdgate – UICN, 1999 : 23)²¹.

Dans cet extrait, Huxley définit la préservation de la nature comme la protection de la faune, de la flore et des sites naturels pour leurs valeurs patrimoniales, grâce aux outils de mises en réserve qui

²⁰ « Nous aimerions que vous soyez conscients de la distinction que nous faisons entre les domaines respectifs de la protection de la nature et de la conservation des ressources naturelles. Par "protection de la nature", nous entendons la protection de la faune et de la flore, la préparation et l'entretien des parcs nationaux et des réserves, la corrélation et l'amélioration des lois sur la chasse, l'étude de la migration des oiseaux et de leur protection, la préservation des sites naturels, y compris les sites pittoresques, les sites préhistoriques et archéologiques (mais pas historiques), les monuments géologiques naturels, etc. Par "conservation des ressources naturelles", nous entendons les études et la réglementation de l'accès aux gisements et réserves minérales, les mesures de protection contre leur exploitation abusive, la protection contre l'érosion des sols et la conservation des terres, la conservation de l'eau et le développement planifié des bassins hydrographiques par la production d'énergie, l'irrigation, etc., et aussi la conservation des forêts et du bois » (Huxley, 1947, in Holdgate – UICN, 1999 : 23).

²¹ Rappelons qu'au niveau des termes employés, la distinction en anglais entre « protection » et « conservation » est traduite réciproquement par « préservation » et « conservation », termes que nous utilisons dans ce sens pour cette recherche. Tandis que le terme de « protection » nous l'entendons comme la référence au projet général de protection de la nature sans distinction aucune d'un quelconque courant de pensée.

interdisent ou limitent l'accès à certains territoires naturels. La conservation des ressources naturelles concerne quant à elle la régulation, la planification et la recherche sur les ressources naturelles entendues comme les biens naturels consommables au sens large (sols²², eau, minerais, forêts et bois). Les outils, les moyens d'action et les objets qui incitent l'action diffèrent. « Préserver » n'est pas « conserver », et la « nature » est à distinguer des « ressources naturelles ». Ces définitions sont concordantes avec celles que nous avons mises en lumière à travers le conflit entre Muir et Pinchot au début du siècle (voir Chap. 1, sect. 1). En explicitant cette distinction, Huxley confirme qu'elle était clairement conscientisée et politisée à l'époque.

D'après Martin Holdgate²³, futur directeur général de l'UICN de 1988 à 1994, Huxley n'aurait pas tenu à cette époque pour l'une ou l'autre des postures, mais aurait cherché à contenter les partisans des deux parties. En tant que Directeur général de l'UNESCO, il lui reviendra par exemple la tâche de prononcer le discours d'ouverture de la Conférence de Fontainebleau lors de laquelle sera constituée l'Union. Dans ce discours, Holdgate écrit au sujet des propos de Huxley, que ce dernier :

argued that nature must be considered as a resource – which was obviously the case with fisheries, whaling, forestry or fur animals, but also applied to wildlife in general, including rare and interesting fauna and flora, fine scenery, wild country, open space and “natural beauty in general”²⁴ (1999 : 32).

Ces deux représentations de la nature devraient être prises en compte. Pour Holdgate, les propos de Huxley auraient mêlé les deux courants de pensée en tentant de les unifier dans un même projet, ce qui en fait un « remarkable essay in prophecy²⁵ » (1999 : 32). En tant que scientifique, Huxley a mis également l'accent sur l'importance d'agir à l'échelle régionale, et de développer une recherche solide sur laquelle se baser (ibid.). Signalons que ce discours prononcé par Huxley est en partie repris dans le texte fondateur de l'Union, qui est toujours d'actualité aujourd'hui (voir ci-dessous, sect. 1.3.1.).

1.2.4. Reprise des discussions internationales pour la création de l'Union

En parallèle aux discussions menées à l'UNESCO, les rencontres pour la création de l'organisation internationale dédiée à la protection de la nature reprennent. De manière plutôt « officieuses » d'abord, une Conférence pour la Protection internationale de la nature est organisée en juillet 1946 à Bâle (Büttikofer, 1947 : 71). Il y est conclu que :

Il est désirable que, pour faciliter la collaboration entre les sociétés nationales s'occupant de la protection de la nature et de la conservation de la beauté des sites, soit créée une organisation ayant un caractère largement international et représentatif, possédant un budget en rapport avec son importance et des statuts adéquats. Il est suggéré que cette idée soit prise en considérations par toutes les sociétés nationales en tenant compte [...] des résolutions prises par le premier Congrès international pour la Protection de la nature [de 1923] (ibid. : 77).

Le rapport de cette Conférence est ensuite envoyé en novembre 1946 à l'UNESCO qui lui assure son soutien matériel et morale (ibid.). Mais avant la conférence prévue en 1948 pour la création de

²² Notons que dans cet extrait, les sols sont considérés comme une ressource naturelle parce qu'ils sont menacés par l'érosion. Ils ne sont donc pas pensés comme une ressource non-renouvelable qui serait menacée par leur artificialisation ou les processus d'urbanisation.

²³ En tant qu'ancien directeur de l'UICN, Martin Holdgate publie en 1999 *The Green Web*, un ouvrage qui retrace l'histoire de cinquante ans de protection de la nature à travers celle de l'UICN (Holdgate – UICN, 1999).

²⁴ « ... a fait valoir que la nature doit être considérée comme une ressource – ce qui est de toute évidence le cas pour la pêche, la chasse à la baleine, la sylviculture ou les fourrures animales, mais elle correspond aussi à la vie sauvage (*wildlife*) en général, incluant la faune et la flore rares et intéressantes, les beaux paysages, les contrées sauvages, les espaces ouverts et “la beauté naturelle en général” » (Holdgate – UICN, 1999 : 32). Notre traduction.

²⁵ « ... remarquable essai prophétique » (Holdgate – UICN, 1999 : 32). Notre traduction.

l'organisme, une rencontre est organisée à Brunnen en Suisse en 1947²⁶ afin de préparer la future constitution de l'Union. Le projet de constitution provisoire de l'*Union internationale pour la protection de la nature* (UIPN)²⁷ y sera adopté par les représentants de 24 pays et de 7 organisations internationales dont l'ONU, l'UNESCO, la FAO, et l'Union Internationale des Sciences biologiques (Büttikofer, 1947). Plusieurs points ont été discutés, notamment sur l'intégration ou non des gouvernements comme membres. Il a été conclu qu'ils devaient être engagés :

Il est inutile de rien entreprendre en matière d'organisation internationale de la protection de la nature sans que les Gouvernements se soient engagés. Les résultats négatifs [et] les difficultés rencontrées [jusqu'à présent] prouvent à quel point la protection de la nature peut demeurer platonique lorsque les Gouvernements ne lui donnent pas l'appui de leur autorité. Vous savez, en outre, que toute action pour la protection de la nature est onéreuse et demande des moyens financiers d'action que seuls les Gouvernements peuvent fournir. Leur participation à une organisation internationale paraît indispensable (Bressou, 1947, in Büttikofer, 1947 : 92).

Cette constatation explique notamment le statut hybride de l'UICN qui sera une organisation semi-gouvernementale. Il fut également reconnu que la création de la nouvelle Union devait se faire sous l'égide d'une organisation internationale reconnue (Holdgate – UICN, 1999). Après discussions sur les intentions de l'UNESCO, dont certains craignaient qu'elle empiète sur la nouvelle Union, cette dernière fut finalement retenue. Afin de distinguer précisément les rôles de l'Union et de l'UNESCO, un large spectre de questions a été abordé. D'après Woesbe, « la majorité des délégués était favorable à une large définition des responsabilités [de l'UICN] et s'accorda sur l'idée que "la protection de la vie sauvage et de son environnement" devait "inclure les forêts, le sol et l'approvisionnement en eau douce" » (2012 : 33). Ce large champ d'action a toutefois été contesté par certains délégués car il entraînait en concurrence avec les thèmes déjà traités par l'UNESCO. Avec le veto d'un des délégués des Nations Unies, dans la version préliminaire de l'Acte Constitutif, il fut alors finalement décidé de ne pas élargir le champ des activités de la future Union pour éviter tout conflit de compétence entre les agences onusiennes (ibid.). Cela fit réagir d'autres participants qui craignaient à l'inverse que la restriction du champ d'activité de l'Union limite sa puissance d'action :

À moins que le champ d'intérêt de l'Union ne soit élargi pour inclure ces domaines majeurs, l'Union deviendra en fait une agence relativement peu importante se préoccupant principalement des aménagements, des parcs nationaux et de la préservation des oiseaux et des fleurs (Brewer²⁸, 1947, in Woesbe, 2012 : 33).

Woesbe fait alors le constat « qu'avant même que l'UIPN ne fût inaugurée, ses militants s'étaient avancés sur un terrain contesté » (ibid.). Cela montre à quel point la protection de la nature est une question politique. Outre les divergences intellectuelles sur les principes à faire valoir (par ex. préservationnisme ou conservationnisme), les rivalités politiques entre les organisations existantes (notamment entre les organes onusiens FAO, ECOSOC et UNESCO) influencent la définition du rôle et de la mission de la future UIPN. Les désaccords entre l'UNESCO et les futurs membres de l'UIPN montrent en outre à quel point l'alliance entre les deux organisations était « ambivalente » de par leur proximité sur les questions environnementales (ibid.). Signalons que la concurrence entre l'UNESCO et

²⁶ D'après le botaniste suisse Charles Bernard Président de la *Ligue suisse pour la protection de la nature* (de 1935 à 1955), l'implication de la Ligue suisse s'explique parce qu'elle a depuis longtemps défendu la nécessité de coordonner les efforts de nombreuses personnes dans plusieurs pays par l'instauration d'une Union internationale pour la protection de la nature (Bernard, 1947, in Büttikofer, 1947). La Ligue Suisse par le biais du naturaliste J. Büttikofer, son chargé d'affaire, a coordonné, organisé et mis sur pied cette conférence internationale, ce qui explique pourquoi elle se situe en Suisse. Charles Bernard sera en outre le premier président de la future organisation de 1948 à 1954.

²⁷ L'UICN s'est d'abord intitulée l'*Union internationale pour la protection de la nature* (UIPN) avant de changer de nom en 1956 (voir ci-après, sect. 2.1.2.).

²⁸ George E. Brewer est un représentant de l'*American Committee for International Wildlife Protection* et de la *New York Zoological Society*.

la future UICN sera également très forte lors des préparations de la première Conférence des Nations Unies sur l'environnement à Stockholm en 1972 pour savoir qui aura la responsabilité de gérer la Convention qui y sera décidée, celle sur le Patrimoine mondial (Batisse – UNESCO-MAB, 2003a).

Notons encore que le terme d'« Union » a été préféré à celui d'« Organisation » pour éviter les doublons avec l'Office international pour la protection de la nature créé en 1934²⁹, mais également pour se baser sur « le modèle des différentes “Unions scientifiques” internationales qui fonctionnent dans le cadre de l'UNESCO » avec l'ICSU (ibid. : 105). Le terme d'« Union » a été préféré également parce qu'il semblait « plus propice à la conjonction des efforts » (ibid.).

Une fois retravaillé, le texte provisoire de la Constitution fut finalement approuvé à l'unanimité (voir Tab. 3). Ce texte est intéressant puisque dans l'article premier qui expose les fonctions de l'organisation, un lien entre l'urbanisme et la protection de la nature est explicité (Tab. 3).

Article premier. Objets et fonctions

1. L'Union encourage et facilite la coopération internationale entre les Gouvernements, les organisations nationales ou internationales et les personnes intéressées à la protection de la nature et des sites
2. L'Union favorise et recommande toute activité nationale ou internationale à l'égard de :
 - a) toutes recherches scientifiques en rapport avec la protection de la nature ;
 - b) la diffusion des connaissances en matière de protection de la nature ;
 - c) les méthodes d'éducation les plus propres à instruire le public du monde entier, et particulièrement la jeunesse, des notions relatives à la protection de la nature ;
 - d) la coopération pour le respect des principes de protection de la nature en matière d'urbanisme ;
 - e) la création et la conservation des parcs nationaux, des réserves et des sites naturels ;
 - f) la préservation de la vie sauvage dans son milieu naturel ;
 - g) la préparation d'une convention mondiale pour la protection de la nature.
3. L'Union recueille, analyse, interprète et diffuse toutes informations relatives à la protection de la nature.
4. L'Union publie et distribue aux Gouvernements, aux organisations nationales et internationales et aux personnes intéressées à la protection de la nature, les documents, textes législatifs, études scientifiques et toutes informations concernant la protection de la nature et notamment la conservation de la faune, de la flore et des sites et monuments naturels.

Tableau 3 : Objectifs et rôle de l'Union internationale pour la protection de la nature. Article 1 du Projet de Constitution (Büttikofer, 1947 : 205).

L'alinéa 2.d. qui concerne « la coopération pour le respect des principes de protection de la nature en matière d'urbanisme » a été ajouté « sur une observation de M. Van der Haagen et sur proposition de M. Guibet » (Büttikofer, 1947 : 116). Le Dr. Van der Haagen (Pays-Bas) avait préalablement donné une allocution (ibid. : 87-88) dans laquelle il exprimait des enjeux de protection de la nature aux Pays-Bas :

[La Hollande] court le danger de voir chaque parcelle de son terrain industrialisée ou cultivée et, sans les efforts d'un groupe de personnes qui se sont fermement opposées à cette tendance, le pays aurait été privé bientôt de toute beauté naturelle, de tout territoire propice à une étude scientifique dans un domaine quelconque » (Van der Haagen, 1947, in Büttikofer, 1947 : 88).

Il suggère une concurrence d'usage du territoire entre les villes et la nature, évoquant une mise en opposition entre des milieux homogènes, l'urbain et le naturel. Cette idée de préserver des espaces

²⁹ Voir ci-dessus, Chap. 4, sect. 1.1.3.

de nature perçue comme sauvage pour en faire des « territoire[s] propice[s] à une étude scientifique » perdurera dans les discours. C'est notamment sur ce principe en partie encore aujourd'hui qu'est défendu la nécessité des parcs nationaux. M. Guibet (France), a lui mis en avant le « problème urgent et sérieux » de la protection de la nature en « Afrique noire » qui menace la forêt tropicale et la faune sauvage, à cause notamment de la chasse et de la « culture extensive » des autochtones, et en appelle à une unification des règlements des différents territoires (ibid. : 101). Ces interventions laissent supposer que ce qui relève du « respect des principes de protection de la nature en matière d'urbanisme » engloberait également les pratiques agricoles au sens large, et le processus d'industrialisation qui est d'ailleurs souvent associé à celui d'urbanisation.

Soulignons encore que malgré cette présence de l'enjeu du lien entre urbanisme et protection de la nature, le contenu de la Constitution provisoire et les débats qui lui feront suite se concentrent principalement sur la mise en protection d'espaces naturels, et sur la dimension internationale jugée nécessaire pour être efficace. D'ailleurs, ce paragraphe qui intègre indirectement les activités humaines aux stratégies de protection de la nature par la référence à l'urbanisme disparaîtra de la Constitution définitive de l'UIPN.

1.3. L'Union internationale pour la protection de la nature, à la recherche du compromis

C'est donc grâce notamment au soutien de l'UNESCO à travers les efforts de Huxley que l'*Union internationale pour la protection de la nature* est finalement créée en octobre 1948 à Fontainebleau³⁰. La Constitution de l'UIPN est signée par 18 gouvernements, 7 organisations internationales et 107 organisations nationales en charge de la protection de la nature (UIPN, 1948 : 5).

1.3.1. La Constitution de l'Union, entre préservationnisme et conservationnisme

Dans son préambule, le positionnement envers les représentations de la nature à protéger est ambigu. Il s'ouvre d'abord sur une définition de la protection de la nature :

On peut entendre par " Protection de la Nature " la sauvegarde de l'ensemble du monde vivant, milieu naturel de l'homme. Cet ensemble renferme les ressources naturelles renouvelables de la terre, facteur primordial de toute civilisation (UIPN, 1948 : 16³¹).

En évoquant « l'ensemble du monde vivant », l'humain ne serait a priori pas exclu. Mais en constituant le « milieu naturel de l'homme » et le « facteur primordial de toute civilisation », il est aussi suggéré que l'humain est à l'extérieur de la nature. L'association de la « nature » aux « ressources naturelles » renvoie plutôt à une posture conservationniste. Pourtant, cette définition est directement suivie par la reconnaissance que « les beautés naturelles constituent, en outre, l'une des meilleures sources d'inspiration de la vie spirituelle contemporaine » (UIPN, 1948 : 16). Le texte se poursuit encore ainsi :

Le grand essor de la civilisation actuelle est dû à la découverte et à la mise en œuvre de moyens de plus en plus puissants d'exploiter ces ressources naturelles. Dans ces conditions, la protection du sol, des eaux, de la couverture végétale, de la faune et d'éléments naturels encore intacts présente une

³⁰ Elle sera rebaptisée en 1956 l'Union internationale pour la conservation des ressources naturelles (UICN).

³¹ Disponible : http://www.iucnworldconservationcongress.org/fr/congres/historique_du_congres/archives/#Stat, consulté le 21.07.2018.

importance capitale des points de vue économique, social, éducatif et culturel. L'appauvrissement progressif des ressources naturelles entraîne déjà un abaissement des conditions de vie de l'humanité. Leur renouvellement ne pouvant pas suivre la cadence des destructions, le moment est venu de convaincre l'homme de l'étroite dépendance dans laquelle il se trouve à leur égard. Si l'on veut arrêter cette évolution redoutable, il faut que l'homme se pénètre de la nécessité de protéger et même de régénérer ces ressources et de ne les consommer qu'avec ménagement, de manière à garantir la prospérité du monde et sa paix future (ibid. : 16-17).

La « civilisation actuelle » provoque l'appauvrissement des ressources naturelles, mais dans ce passage, c'est l'humain qui en subit les conséquences, et non la « nature ». Il s'agit donc « de convaincre l'homme de [son] étroite dépendance » vis-à-vis des ressources naturelles, nouvel argument pour le persuader à agir. La protection est également justifiée pour « garantir la prospérité du monde et sa paix future » (ibid.). Toutefois, le mélange des différentes visions est présent à plusieurs endroits de la Constitution, par exemple au point 2.a. de l'article 1 (Tab. 4). L'évocation de « la vie sauvage » fait référence au préservationnisme, mais ses « intérêts » à une ressource. Ce compromis sera toutefois contesté par certains membres (voir ci-dessous, sect. 1.3.3.).

Art. 1. Buts.

1. L'Union encourage et facilite la coopération internationale entre les gouvernements et les organisations nationales et internationales et les personnes intéressées à la « Protection de la Nature ».
 2. L'Union conseille et favorise toute action nationale et internationale relative à :
 - a) la sauvegarde dans toutes les parties du monde de la vie sauvage et de son milieu naturel, sols, eaux, forêts, y compris les réserves et les zones de protection, les objets, animaux et plantes qui présentent un intérêt scientifique, historique ou esthétique ; cette action pourra notamment s'exercer par des mesures législatives créant des parcs nationaux, instituant des réserves et des monuments naturels, des refuges pour la vie sauvage, et s'attachant spécialement à protéger de l'extinction les espèces menacées;
 - b) la diffusion des connaissances en matière de « Protection de la Nature »;
 - c) la mise en œuvre d'un important programme éducatif dans le domaine de la « Protection de la Nature »;
 - d) la préparation de projets d'accords internationaux et d'une Convention mondiale pour la « Protection de la Nature »;
 - e) toutes recherches scientifiques concernant la « Protection de la Nature ».
 3. L'Union recueille, analyse, interprète et diffuse toutes informations relatives à la « Protection de la Nature ». Elle transmet aux gouvernements, aux organisations nationales et internationales, les documents, textes législatifs, études scientifiques et autres informations se rapportant à la « Protection de la Nature ».
-

Tableau 4 : Article des buts de la Constitution de l'Union internationale pour la protection de la nature (UIPN, 1948 : 17).

Soulignons que les buts de l'organisation consistent à diffuser les connaissances, mettre en place des programmes d'éducation, promouvoir la recherche scientifique, préparer des conventions et des accords internationaux (UIPN, 1948, Art. 1, al. 2 : 17). L'Union est chargée de faire le relais entre les différents acteurs aux différentes échelles.

1.3.2. Un statut hybride, un réseau international vaste et hétérogène

La recherche du compromis pour contenter la majorité des parties se retrouve également au niveau de la structure institutionnelle de l'Union. Elle se compose :

- a) de gouvernements;
- b) d'administrations et établissements publics s'occupant de la "Protection de la Nature" ;
- c) d'organisations, institutions et associations internationales (intergouvernementales et non gouvernementales) s'occupant de la "Protection de la Nature" ;
- d) d'organisations, institutions et associations nationales non gouvernementales s'occupant de la "Protection de la Nature" (UIPN, 1948 : 17-18).

L'UIPN a donc la particularité de réunir aussi bien des instances gouvernementales que non-gouvernementales. Ce statut hybride est innovant et fait de l'Union la première *governmental and non-governmental organization* (GONGO) (Holdgate – UICN, 1999). Ce statut hybride garantit à l'Union son importance et lui permet d'être aujourd'hui le plus grand réseau international qui traite de la protection de la nature. Toutefois, cette hétérogénéité peut également générer des conflits internes.

1.3.3. Le compromis contesté entre préservationnisme et conservationnisme

Lors des discussions sur le rôle de l'Union, certains membres ont farouchement critiqué la recherche de compromis. Ils ont défendu une posture exclusivement conservationniste, qui serait pour eux plus propice à impulser l'action. Par exemple, le Secrétaire général de l'UIPN, le Belge Jean Paul Haroy, donne la définition suivante de la protection de la nature en 1949 :

Le temps est passé où les protecteurs de la nature parlaient seulement au nom de la morale et de l'esthétique. Il n'est guère à l'honneur de l'homme de devoir ainsi admettre que ces deux valeurs humaines, parmi les plus pures et les plus élevées, n'ont cependant sur son comportement qu'un pouvoir déterminant incontestablement faible. Aujourd'hui, l'heure est venue d'invoquer en faveur d'une vaste action conservatrice des sols, des couverts végétaux et des faunes sauvages, un ensemble d'arguments à caractère anthropocentriquement utilitaire, donc convaincants pour les masses (Haroy, 1949 : 13).

Ce conservationnisme « anthropocentriquement utilitaire » serait applicable tant aux sols, qu'aux couverts végétaux et à la faune sauvage, ces derniers étant pourtant généralement considérés comme des objectifs préservationnistes. Plus généralement, au sein de l'Union, une « ligne de fracture géopolitique » est identifiée entre les membres américains, pour qui la protection de la nature comporte de fait une dimension économique, position qui pourrait être héritée de Pinchot, et les membres européens, qui ont quant à eux en tête le modèle colonial de sanctuarisation de la nature (Mahrane et al., 2012 : 133). Mais l'Union a également cherché le compromis afin de concilier le clivage disciplinaire entre les conservationnistes souvent représentés par les gestionnaires de la nature (forestiers) et les préservationnistes portés par les naturalistes (ibid.). Le débat reste donc vif³² et explique en partie pourquoi le texte de la Constitution de l'UIPN a cherché à être assez large pour rallier le plus grand nombre de membres possible.

1.4. L'UICN aujourd'hui, fonctionnement et structure organisationnelle interne

1.4.1. Membres et répartition mondiale

En 2018, l'UICN est constituée de 1'300 membres gouvernementaux et non gouvernementaux répartis dans 164 pays ; de plus de 10'000 experts scientifiques et bénévoles, répartis dans 6 Commissions

³² Dans le contexte international, ce clivage est également prégnant institutionnellement entre les organismes aux approches conservationnistes tels que ECOSOC ou la FAO, et ceux plutôt préservationnistes comme l'UNESCO ou l'UIPN (Mahrane et al., 2012).

thématiques ; et de son Secrétariat qui comprend environ 950 collaborateurs dans plus de 50 pays (UICN, 2018a ; UICN, 2018b³³).

Les membres de l'UICN sont répartis selon trois Catégories. La « Catégorie A » regroupe les États et organismes gouvernementaux. La « Catégorie B » regroupe les organisations non gouvernementales nationales et internationales. La « Catégorie C » regroupe des membres « affiliés » à savoir tout organisme gouvernemental ou non qui n'appartient pas aux Catégories A et B (UICN, 2012a : 3-4). En août 2018, la répartition des membres de l'UICN s'établit comme suit : 89 États (représentés généralement par leurs département ou ministère de l'environnement) et 127 organismes gouvernementaux (Catégorie A), 105 ONG internationales et 961 ONG nationales (Catégorie B), 41 organismes affiliés et 17 organisations autochtones (Catégorie C)³⁴.

Les membres de l'Union sont organisés en 64 comités nationaux et 7 comités régionaux afin de « faciliter la coopération entre membres et avec les autres composantes de l'Union » (UICN, 2018a : 6). Les comités reconnus par l'UICN sont plus ou moins autonomes. Ils peuvent « adopter et poursuivre leurs propres politiques dans la mesure où elles sont conformes aux politiques et objectifs de l'UICN » (UICN, 2012a : 64). Ils doivent coopérer avec le Secrétariat et les Commissions, mais ils « élisent leur Président et déterminent leurs règles de procédures » et « sont seuls responsables des fonds qu'ils recueillent et [...] des dettes et obligations juridiques qu'ils contractent » (ibid. : 63-64). Ces Comités, ainsi que les membres, sont organisés autour de 8 régions statutaires³⁵. Le tableau 5 et la figure 5 ci-après chiffrant et représentent la répartition géographique des membres par régions statutaires.

Régions statutaires	Comités nationaux	Comités régionaux	Nombre de membres
Afrique	17	2	230 (17 %)
Méso-Amérique et Amérique du Sud	14	2	197 (15 %)
Amérique du Nord et Caraïbes	3	1	154 (11 %)
Asie du Sud et de l'Est	9	1	258 (19%)
Asie de l'Ouest	5	1	73 (5 %)
Océanie	2		54 (4%)
Europe de l'Est, Asie du Nord et centrale	3		63 (5 %)
Europe de l'Ouest	11		310 (23 %)
Total	64	7	1339

Tableau 5 : Répartition géographique des comités et membres de l'UICN en 2017 (2018a : 6-7). Nous avons calculé les pourcentages approximatifs de la répartition du nombre de membres. Ils montrent une représentation plus importante de l'Europe occidentale, et globalement de l'Asie du Sud et de l'Est, de l'Afrique et des Amériques.

³³ Voir aussi : <https://www.iucn.org/fr>, consulté le 05.04.2019.

³⁴ Ces chiffres sont disponibles en ligne : <https://portals.iucn.org/union/members-website>, consulté le 03.09.2018.

³⁵ Ces 8 régions statutaires sont Afrique ; Méso-Amérique et Amérique du Sud ; Amérique du Nord et Caraïbes ; Asie du Sud et de l'Est ; Asie de l'Ouest ; Océanie ; Europe de l'Est, Asie du Nord et centrale ; Europe de l'Ouest » (UICN, 2012a, Art. 15).

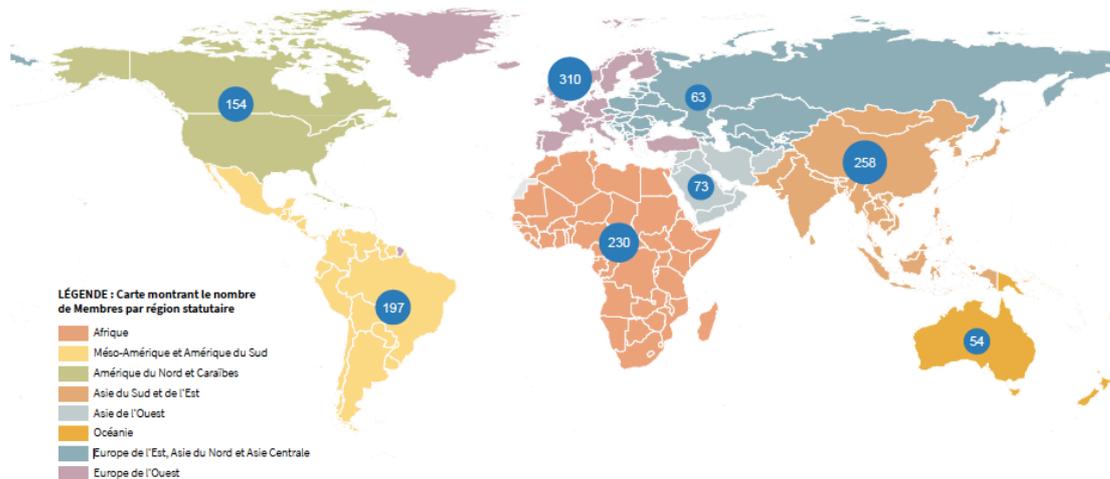


Figure 5 : Carte de la répartition du nombre de membres par région statutaire à l'UICN (UICN 2018a : 7).

Soulignons que 34 bureaux du réseau WWF sont membres de l'UICN (en avril 2018). Il y a le WWF International en tant qu'ONG internationale, et 33 bureaux nationaux du WWF en tant qu'ONG nationales, pour lesquelles l'Afrique et l'Amérique latine sont nettement sous représentés, au contraire de l'Europe occidentale³⁶. Tandis que les comités nationaux du Programme MAB de l'UNESCO n'en font pas partie.

L'UICN a également un bureau européen basé à Bruxelles. En 2017, le bureau régional européen de l'UICN représente près de 360 membres³⁷. Sa mission est de contribuer à l'élaboration des politiques de l'Union européenne, représenter l'UICN à Bruxelles, soutenir la mobilisation des ressources et travailler avec les membres européens et les experts de la Commission pour mettre en œuvre le programme de l'UICN (UICN-European Regional Office, non daté³⁸).

1.4.2. Modes de gouvernance

L'UICN est constituée de plusieurs organes : le Congrès mondial de la nature, l'Assemblée des membres, le Conseil, les Comités nationaux et régionaux, les Commissions, et le Secrétariat (UICN, 2012a, Art. 15). La direction de l'UICN est structurée autour de l'Assemblée des membres qui a lieu lors des Congrès mondial de la nature, et le Conseil de l'UICN.

Le Congrès de la nature et l'Assemblée des membres

Tous les quatre ans a lieu le Congrès mondial de la nature de l'UICN durant lequel à lieu l'Assemblée des membres³⁹. Ce Congrès représente « l'organe suprême de l'UICN » (UICN, 2012a : 10), et l'un des grands rendez-vous mondiaux de la protection de la nature.

³⁶ Les 33 bureaux nationaux du WWF membres de l'UICN sont : Espagne, France, Italie, Suisse, Pays-Bas, Belgique, Allemagne, Suède, Finlande, Norvège, Danemark, Royaume-Unis, Pologne, Bulgarie, Autriche, Hongrie, Russie, Turquie, Grèce, Pakistan, Inde, Chine, Indonésie, Japon, Malaisie, Philippines, Etats-Unis, Canada, Nouvelle-Zélande, Australie, Afrique du Sud, Colombie, Brésil.

³⁷ Le bureau européen de l'UICN comprend des représentants de tous les membres de l'Union européenne, plus l'Islande, la Suisse, Israël, la Turquie, Andorre, le Lichtenstein, San Marino, Monaco et le Vatican.

³⁸ En ligne, <https://www.iucn.org/regions/europe/about/iucn-europe-brochure>, consulté le 03.09.2018.

³⁹ Auparavant les Congrès avaient lieu tous les 2 ans, puis tous les 3 ans, et correspondaient à l'Assemblée générale des membres de l'Union. Depuis la première Assemblée de 1948 lors de la création de l'UICN, il y en a eu 19 tenues sous cette

L'Assemblée des membres réunit tous les membres de l'UICN, les gouvernements et les ONG. Ils décident ensemble du Programme stratégique de travail de l'UICN pour les quatre prochaines années, les élections des postes clés (président, conseillers régionaux et présidents des Commissions), et les positions officielles de l'organisation par l'adoption des Résolutions et Recommandations (les Résolutions s'adressent à l'UICN elle-même, les Recommandations à des tiers). Cette Assemblée représente le lieu « où les organisations membres de l'UICN décident collectivement des mesures à prendre pour aborder les défis les plus pressants, et souvent controversés, liés à la conservation et au développement durable »⁴⁰. Les membres, aussi hétérogènes soient-ils entre eux, doivent s'accorder pour réussir à formuler les objectifs stratégiques pour les quatre ans à venir. Ils doivent en outre adopter les motions, soit les Recommandations et les Résolutions de l'UICN. Depuis 1948, 1305 Résolutions ont été adoptées par l'Union (UICN, 2018b). Ces motions sont de plus en plus nombreuses à chaque congrès. Alors depuis 2016, les motions jugées les plus consensuelles peuvent être discutées et votées sur une plateforme électronique, de manière à laisser plus de temps pour discuter celles qui sont plus controversées. La décision de l'adoption se fait par vote. Selon les statuts de l'organisation, « seuls les membres des Catégories A et B disposent du droit de vote » (UICN, 2012a : 13)⁴¹.

Dans la mesure où des gouvernements et des ONG nationales, régionales et internationales décident ensemble de politiques pour la protection de la nature, l'Assemblée des membres de l'UICN est parfois présentée comme un parlement environnemental unique au monde. Les membres, selon leur « catégorie », n'ont toutefois pas tous le même nombre de voix. Les États membres de l'UICN disposent de trois voix (dont l'une est « exercée collectivement par les organismes gouvernementaux de cet État qui sont membres »)⁴², les ONG internationales disposent chacune de deux voix, et les ONG nationales d'une voix (ibid. : 14). Par exemple pour le WWF, le bureau international compte pour deux voix et ses 33 bureaux nationaux de chacun une voix, donc 35 voix au total. Tous ces membres hétérogènes et provenant de toute la planète doivent donc s'accorder pour formuler le « Programme de l'UICN », les États membres ayant trois fois plus de poids que les ONG nationales, même si ces dernières sont plus nombreuses. À ce jour, le « Programme de l'UICN » court de 2017 à 2020 (UICN, 2016a). Il est le résultat des décisions prises lors du Congrès de Hawaï en 2016. Pendant les 10 jours de Congrès, 1'380 sessions ont eu lieu auxquelles ont assisté plus de 10'000 participants venant de 180 pays (dont 6 dirigeants de gouvernements), et 112 Résolutions et Recommandations ont été adoptées.

Depuis le Congrès de 1996, en parallèle à l'Assemblée des membres, se tient également le *Forum*. Le Forum est ouvert à tous. Il constitue une plateforme de débats publics, qui d'après le site officiel rassemble « des individus du monde entier pour débattre et trouver des solutions aux problématiques les plus pressantes dans le domaine de la conservation et de la durabilité »⁴³. Il permet aussi de faciliter le partage d'expérience et d'informations entre les participants venant de toute la planète.

forme, la dernière ayant eu lieu en 1994. Depuis, les *Assemblées des membres* ont lieu lors du Congrès mondiale pour la nature (en anglais *The World Conservation Congress*). Le premier Congrès a eu lieu en 1996 à Montréal, le 2^{ème} à Amman en 2000, le 3^{ème} à Bangkok en 2004, le 4^{ème} à Barcelone en 2008, le 5^{ème} à Jeju en Corée en 2012 et le dernier à Hawaï en 2016.

⁴⁰ Voir : <https://2016congress.iucn.org/fr/programme/lassemblee-des-membres.html>, consulté le 28.08.2018.

⁴¹ C'est-à-dire pour rappel pour la Catégorie A : les États et organismes gouvernementaux ; les organisations d'intégration politique et/ou économique, et pour la Catégorie B : les organisations nationales non gouvernementales ; les organisations internationales non gouvernementales (UICN, 2012a : 3). Il s'agit donc de tous les membres de l'organisation, exceptés les « affiliés » de la catégorie C.

⁴² Pour éviter les voix doublées pour un État, il est précisé que « [I]es organismes qui sont Membres de l'UICN, mais qui proviennent d'un État qui ne l'est pas, disposent collectivement d'une voix ; [et] lorsqu'un ou plusieurs États Membres de l'UICN sont également membres d'une organisation d'intégration politique et/ou économique et que cette dernière est Membre de l'UICN, l'organisation et ses États membres fixent les modalités d'exercice de leur droit de vote. Le nombre total de leurs voix ne peut cependant pas dépasser le nombre de voix accordées aux États Membres de l'UICN appartenant à cette organisation » (UICN, 2012a : 14).

⁴³ Voir : <https://2016congress.iucn.org/fr/programa/forum.html>, consulté le 06.04.2018.

Le Conseil de l'UICN

Le Conseil de l'UICN est l'organe directeur de l'Union. Il s'apparente au Conseil d'administration d'une entreprise. Il est chargé « de la surveillance et du contrôle général de toutes les affaires de l'UICN » sous l'autorité du Congrès mondial de la nature (UICN, 2012a : 15). Plus spécifiquement, le Conseil est responsable de « décider de la direction stratégique et de l'orientation politique du travail de l'Union » conformément aux décisions prises lors du Congrès mondial ; d'« offrir une surveillance et des conseils sur la performance des composantes de l'Union dans son ensemble, et de la Directrice générale en particulier, en encourageant la cohérence parmi les parties constituantes » ; de « remplir ses responsabilités fiduciaires envers les membres de l'Union et leur rendre des comptes sur la réalisation des objectifs de l'Union » ; et d'« encourager la Directrice générale à communiquer les objectifs, la politique et le Programme de l'UICN à la communauté mondiale » (ibid.).

Le Conseil est composé d'un président, de quatre vice-présidents (élus parmi les Conseillers régionaux), d'un trésorier, des présidents de chacune des 6 Commissions, de 28 conseillers régionaux⁴⁴, d'un représentant du pays dans lequel l'UICN a son siège (la Suisse), et de 5 conseillers supplémentaires choisis par le Conseil (UICN, 2012a : 14-15). Les mandats ont une durée de 4 ans, entre les Congrès mondiaux de la nature.

Le Secrétariat de l'UICN

Le Secrétariat gère le soutien opérationnel et assure le fonctionnement de l'Union. Il rend compte au Conseil de l'UICN, et est dirigé par la Directrice générale, l'économiste danoise Inger Andersen depuis 2015⁴⁵. Nommée par le Conseil, la Directrice générale est la cheffe de l'exécutif de l'UICN. Elle est « responsable de la mise en œuvre effective de la politique et du programme de l'UICN, tels que définis par le Congrès mondial et le Conseil » (UICN, 2012a : 24). Le Secrétariat est situé à Gland en Suisse mais l'Union compte des bureaux (régionaux, nationaux, pour un projet spécifique) répartis dans le monde entier. En 2018, il compte « environ 950 employés répartis dans plus de 50 pays » (UICN, 2018a : 5).

Les Commissions de l'UICN

L'UICN coordonne un réseau mondial d'environ 10'000 experts bénévoles, dans plusieurs disciplines. Le réseau d'experts de l'UICN est structuré autour de six Commissions :

- Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) (Env. 7'000 membres)
- Commission mondiale des aires protégées (CMAP) (Env. 1'400 membres)
- Commission du droit de l'environnement (Env. 800 membres)
- Commission de l'éducation et de la communication (Env. 770 membres)
- Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (Env. 500 membres)
- Commission de la gestion des écosystèmes (Env. 400 membres)

Les Commissions sont chargées d'évaluer l'état des ressources naturelles dans le monde. Leurs rapports constituent le socle de connaissances sur lequel s'appuie l'Union pour jouer son rôle de

⁴⁴ Il y a au moins trois conseillers pour chacune des huit régions statutaires de l'UICN : Afrique (4), Méso-Amérique et Amérique du Sud (4), Amérique du Nord et Caraïbes (3), Asie du Sud et de l'Est (5), Asie occidentale (3), Océanie (3), Europe occidentale (3), Asie septentrionale et centrale et Europe de l'Est (3) (UICN, 2012a, art. 39 : 15).

⁴⁵ Auparavant, Inger Andersen a travaillé à la Banque Mondiale de 1999 à 2015, où elle a été Vice-présidente chargée du développement durable de 2010 à 2011. Depuis février 2019, elle a aussi été nommée Directrice exécutive du PNUE.

conseillère, notamment auprès des décideurs politiques. Les Commissions sont reconnues dans les statuts de l'organisation (Art. 8) en tant que « réseaux d'experts bénévoles, chargés de développer et de promouvoir le savoir, l'expérience et les objectifs de l'UICN » (UICN, 2012a : 22). Elles sont établies par l'Assemblée des membres lors du Congrès mondial de l'UICN, tout comme leurs missions, cahiers des charges et la nomination de leur président. Les Commissions doivent collaborer entre elles, et avec les autres membres de l'UICN, afin de promouvoir les objectifs de l'UICN et son programme (UICN, 2012a : 67). Les Commissions peuvent établir des « groupes de spécialistes » sur des sujets spécifiques (ibid. : 68). Ces groupes de spécialistes sont « composés de leurs membres et d'autres experts invités » et leurs objectifs « doivent être en accord avec les objectifs de l'UICN » (ibid.).

1.4.3. Financement et budget

L'UICN est financée par « des gouvernements, des organismes bilatéraux et multilatéraux, des organisations de membres et des entreprises du secteur privé » (UICN, 2018b). Ses recettes « proviennent des cotisations des membres, de contrats, de subventions, de dons d'investissements et de toute autre source approuvée par le Conseil » (UICN, 2012a : 25).

	2013	2014	2015	2016	2013-16		2017	2018	2019	2020	2017-20	
Valoriser et conserver la nature	40	43	48	55	186	39%	50	52	54	56	212	37%
Promouvoir et soutenir une gouvernance efficace et équitable des ressources naturelles	15	17	17	20	69	14%	20	21	22	23	86	15%
Déployer des solutions fondées sur la nature pour relever les enjeux de société	26	29	27	25	107	22%	35	37	44	49	165	29%
Sous-total	81	89	92	101	362	76%	105	110	120	128	463	81%
Services généraux	17	19	20	20	76	16%	19	18	18	18	73	13%
Développement de l'Union	8	8	10	11	37	8%	9	9	10	11	39	7%
Total	106	116	122	131	475	100%	133	137	148	157	575	100%
Progression annuelle (en %)		9%	5%	8%			1%	3%	8%	6%		

Tableau 6 : Budget de l'UICN des « dépenses prévues (en millions de CHF) par domaine de Programme et concernant les services généraux et le développement de l'Union », d'après le Plan financier réalisé en 2016 (Source : UICN, 2016e : 12).

En 2017, son revenu total est de 134.8 millions de francs suisse, dont 46% proviennent des organismes gouvernementaux, 25% des institutions et conventions multilatérales (dont l'UNESCO, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Convention pour la diversité biologique, etc.), 9 % des membres, 4% des ONG nationales et internationales (dont le WWF International, BirdLife International, The Nature Conservancy, etc.)⁴⁶, et 3% des entreprises (UICN, 2018a : 48). Concernant les dépenses, le *Plan financier* de 2016 prévoit que l'organisation dépense 133 millions de CHF en 2017, dont 105 pour la réalisation du Programme⁴⁷, 19 pour les « services généraux »⁴⁸, et 9 pour le « développement de l'Union »⁴⁹ (Tab. 6). En moyenne, 80% du budget est consacré aux programmes

⁴⁶ Le reste provient des fondations (8%) et « autres revenus » (5%). Pour une liste plus détaillée des donateurs, voir : <https://www.iucn.org/fr/a-propos/donateurs-et-partenaires>, consulté le 06.04.2018.

⁴⁷ Ces 105 millions de CHF sont répartis selon les trois domaines : 50 millions de CHF pour valoriser et conserver la nature ; 20 millions de CHF pour promouvoir et soutenir une gouvernance efficace et équitable des ressources naturelles ; 35 millions de CHF pour déployer des solutions fondées sur la nature pour relever les enjeux de société (voir Chap. 6, sect. 1.1.2.).

⁴⁸ Les « services généraux » correspondent aux services d'exploitation, soit aux « coûts de services comme les finances, les ressources humaines, les systèmes d'information, les équipements de bureaux ou les services juridiques et de surveillance » (UICN, 2016e : 12).

⁴⁹ Ils correspondent aux « frais liés à la gouvernance et au développement de l'Union, notamment les services aux membres, l'organisation du Congrès mondial de la nature et des réunions du Conseil, les frais de représentation aussi bien au siège que dans les bureaux régionaux, et la communication institutionnelle » (UICN, 2016e : 12).

et 20% au fonctionnement et au développement de l'organisation. Environ 70% des fonds proviennent des organismes gouvernementaux ou des institutions internationales.

Maintenant que nous avons présenté l'UICN, revenons à l'historique de l'institutionnalisation de la protection de la nature et la création des trois OEI en récapitulant le contenu des discussions qui ont eu lieu durant la première moitié du XX^e siècle.

1.5. Synthèse des discussions à la fin des années 1940

Sur la base des premières rencontres visant à créer un organisme international pour la nature, plusieurs observations peuvent être mises en évidence au sujet des représentations de la nature à protéger et de la ville. L'idée de patrimonialisation est fortement prégnante dans les textes des deux colloques de 1909 et 1923⁵⁰ et fait un lien avec la ville. Elle est mise en relation avec l'importance du patrimoine national qui porte une valeur identitaire et conservatrice, amenant à redouter la modernisation. Dans le texte de 1909, la modernisation des villes est critiquée parce qu'elle les enlaidit, mais également parce qu'elle déconnecte la ville de son identité d'origine, à savoir son environnement naturel. Les valeurs conservatrices et traditionnelles sont fortes, et peuvent contribuer à expliquer la représentation d'une nature associée à ce patrimoine national traditionnel comme un héritage précieux à protéger. La nature est donc perçue comme le lieu d'une culture garante de l'identité d'une société. L'utiliser pour le progrès, l'industrialisation et la modernité revient à retirer une partie de la culture de cette société. C'est donc sur la base de ces valeurs que la beauté de la nature est pensée et doit être protégée. Cette perspective confirme en outre qu'à une représentation de la nature est associée une certaine représentation réciproque de la société, qui peut être incarnée ou non par celle de la ville.

Dans ces premières rencontres du début du XX^e, la ville apparaît lorsqu'elle est critiquée par son assimilation à la modernité, la technique et le machinisme, selon la vision culturaliste, ou par la notion de paysage traditionnel à protéger. La ville ne constitue toutefois pas un objet de préoccupation prépondérant. Elle n'est par exemple pas pensée comme un milieu qui contiendrait de la nature à protéger, et n'incarne pas non plus encore une menace sur la nature par l'étalement urbain ou par les pollutions qui s'y concentrent. D'ailleurs, la dominance de la pensée préservationniste durant les décennies 1950-60 au sein du mouvement international va de manière générale faire disparaître la ville des discours. Elle réapparaîtra au début des années 1970, non plus à travers des idées liées aux paysages ou à la critique de la modernité, mais à travers les enjeux des limites des ressources naturelles et de la croissance de la population urbaine (voir Chap. 5).

Les représentations de la nature sont quant à elles de manière générale dominées par une conception préservationniste portée par des naturalistes « admirateurs passionnés de la nature » (Fournier, 1923, in Blandin, 2010 : 161). Leurs intentions ne s'opposent pas pour autant aux besoins du développement. L'ambition d'alors est de trouver des alternatives pour faire coexister les deux types de projets. Il s'agit surtout de faire reconnaître le besoin de protéger la nature, projet qui débute dans les pays occidentaux et qui n'existe pas encore à l'agenda international.

Les valeurs attribuées à la nature pour la protéger sont essentiellement de deux ordres. La première est associée à la notion de paysage. Ce sont les valeurs esthétiques de la nature qui sont mises en avant, sans exclure *de facto* les valeurs sociales et culturelles, et par conséquent, on l'a vu, les milieux

⁵⁰ Elle correspondra à la protection du patrimoine mondial naturel et culturel gérée par l'UNESCO en 1972, dont l'aboutissement est le résultat de discussions qui lui sont bien antérieures. Pour l'UICN d'ailleurs la « [p]remière mention du terme "Patrimoine mondial", qui a conduit à l'élaboration de [la] Convention » a eu lieu durant une rencontre en 1966 (UICN, 2016b).

urbains. La seconde correspond à la valeur patrimoniale de la nature mise en avant avec l'idée d'une nature garante d'une certaine tradition que viendraient menacer les avancées de la modernité. Des menaces sur les espèces sauvages par l'expansion des activités humaines sont également observées sans toutefois faire référence à des expertises scientifiques robustes pour l'appuyer. Ce sont donc des valeurs que nous pourrions qualifier de culturelles et esthétiques, plus que d'écologiques ou de biologiques, qui sont sollicitées pour justifier et inciter à la protection de la nature.

Au niveau institutionnel, les années 1940 ont donc vu se former deux organisations qui vont jouer un rôle important pour le développement du projet international de protection de la nature : l'UNESCO qui créera le Programme MAB dans les années 1970, et la future UICN qui sera à l'origine de nombreuses conventions et initiatives, mais aussi du futur WWF. Nous avons insisté sur le contexte de leur création, car les visions qui les ont constituées vont inévitablement orienter leur identité et style politique, leurs représentations de la nature à protéger, et les moyens à mettre en œuvre pour y arriver. Ces aspects sont donc des facteurs importants pour comprendre et situer nos acteurs.

2. Les années 1950-60, de l'UICN au WWF

2.1. L'UIPN, un essor en demi-teinte

2.1.1. L'UIPN entravée par les désaccords entre préservationnistes et conservationnistes et un budget limité

Pour répondre à la volonté de renforcer la recherche scientifique sur la nature, le Secrétariat de l'UIPN instaure la *Commission sur l'écologie* en 1954 (Holdgate – UICN, 1999 : 68). Toutefois, faute de budget, l'UIPN n'a pas à cette époque et pendant les années qui suivirent les moyens d'envoyer des scientifiques sur le terrain pour récolter les informations nécessaires, les traiter, et mettre en place des projets, d'autant que ces terrains sont souvent situés dans les pays du Sud (Holdgate – UICN, 1999 : 48). Le Secrétariat de l'UIPN est resté limité, aussi en nombre de membres, jusqu'en 1956 en tout cas (ibid.). Les questions de financement sont une problématique récurrente et non résolue pendant les premières années de l'Union (ibid. : 43-46). Les membres de l'UIPN étaient avant tout des scientifiques, qui n'ont pas su jouer le rôle de collecteurs de fonds ni s'adresser à des spécialistes, ne voulant pas être associés à l'image mal perçue en Europe de ces démarches pécuniaires et mercantiles (Bonner, 1993 : 62). Étant donné les coûts importants pour instaurer des projets de protection de la nature, l'Union n'étant pour l'heure que très rarement en mesure de conduire elle-même ses propres études sur le terrain, ses actions consistent alors surtout à supporter, conseiller, et assister ses membres et les gouvernements (Holdgate – UICN, 1999).

Mais un autre facteur influence également le faible soutien financier reçu par l'UIPN, celui de sa position dans le champ de la protection de la nature. Au sein du Secrétariat de l'UIPN, certains critiquent « le primat développementaliste donné à l'utilisation des ressources » soutenu par exemple par la FAO (Mahrane et al., 2012 : 134). Le mycologue français Roger Heim, président de l'UIPN de 1954 à 1958⁵¹, écrit en 1955 dans une lettre adressée au directeur de la recherche scientifique de l'UNESCO que :

tirer parti de toutes les régions encore relativement peu peuplées ou sauvages, c'est admettre que bientôt il ne restera plus aucun milieu naturel [...], c'est favoriser un développement encore plus intense

⁵¹ Roger Heim (1900-1979) a également activement participé à la création de l'UIPN en 1948. Il fut professeur au Muséum national d'histoire naturelle à Paris et son directeur de 1951 à 1965.

et ultérieur de la population mondiale, autrement dit, c'est reculer la solution de ce problème avec la certitude de l'aggraver (Heim, 1955, in Mahrane et al., 2012 : 134).

Heim appelle donc à considérer les causes qui menacent les espaces naturels et à ne pas se focaliser uniquement sur les espaces protégés alors que les pressions liées au développement augmentent. La FAO répondra cependant à l'UIPN en lui reprochant de « protéger la nature contre l'homme plutôt que de conserver la nature et ses ressources pour l'homme » (Philipps, 1956, in *ibid.*). Ce désaccord fait à nouveau écho aux visions antagonistes entre préservation et conservation de la nature avec toutefois une certaine actualisation. La critique du développementalisme est ici surtout liée au fait de tirer exagérément parti des ressources de la nature, au point de risquer la disparition de toutes les régions naturelles « peu peuplées ou sauvages ». Tandis que dans les années 1980 lorsque la tendance du mouvement international défendra dans les discours l'alliance de la conservation et du « développement », certains acteurs seront critiqués pour ne pas la pratiquer dans les faits, c'est-à-dire de ne pas intégrer les populations locales aux projets de conservation. « Protéger la nature pour l'homme » peut signifier et revêtir beaucoup de pratiques potentiellement contradictoires. Les représentations liées à la notion de développement sont tout autant construites et contingentes aux idéaux et aux contextes spatio-temporels et politiques que celles de la nature (Rist, 2001).

Ces critiques marginalisent l'UIPN dans le système onusien, s'ajoutant encore à « la défection progressive de l'UNESCO » avec le départ de Huxley (Mahrane et al., 2012 : 134). Ces facteurs accentuent la crise financière de l'UIPN. Les représentants de l'organisation admettent en 1956 que « [l']Union ne vivra que par des crédits importants qui lui viendront dans toute la mesure où les représentants des pays comprendront l'intérêt pratique de son œuvre et la signification humaine de ses recommandations » (*ibid.*). Contraint de s'accommoder aux discours ambiants pour obtenir des soutiens financiers, le nom de l'Union faisant référence au préservationnisme est alors remis en cause.

2.1.2. En 1956, l'UIPN devient l'UICN

Pour l'américain Lee Talbot (qui deviendra 20 ans plus tard, le premier directeur de la préservation au sein du WWF), « "Protection of nature" in English often carries the connotation of a sentimental, impractical, negative objective [...]. An organization bearing this name cannot be taken seriously⁵² » (Talbot, in Holdgate – UICN, 1999 : 64). Cette position est également tenue par d'autres membres américains. Elle prend le dessus en 1956 lorsque Heim est contraint d'admettre qu'il faut modifier le nom de l'Union. L'Union internationale pour la *protection de la nature* devient alors l'Union internationale *pour la conservation de la nature et des ressources naturelles*, l'UICN. Le terme de nature n'est donc pas abandonné à la grande satisfaction des membres européens (Holdgate – UICN, 1999).

Les problèmes de financement de l'UICN perdurent néanmoins. Des membres de l'Union proposent alors de créer un organisme partenaire qui se consacrerait entièrement à la collecte de fonds (Holdgate – UICN, 1999). Cette idée a émergé dès 1955, mais ne sera réalisée que quelques années plus tard. En 1961, le *World Wildlife Fund* est créé pour répondre à cette tâche comme son nom l'indique. D'après le naturaliste anglais Peter Scott, qui a participé à la fondation de l'UIPN en 1948 et qui sera le premier président du WWF, le moment était opportun :

[It] had become increasingly evident that the impact of human progress and development on the natural world had produced what amounted to a state of emergency for wildlife. Powerful arguments – ethical, aesthetic, scientific and economic – seemed to place a direct moral responsibility on mankind to take a

⁵² « La "protection de la nature" en anglais porte souvent la connotation d'un objectif sentimental, impraticable et négatif [...]. Une organisation portant un tel nom ne peut être prise au sérieux » (Talbot, in Holdgate – UICN, 1999 : 64). Notre traduction.

long-term view and to conserve the natural heritage wisely. Clearly, the time was ripe for a massive attempt to raise money professionally on a world-wide scale, and to feed it into conservation channels under the best scientific advice available and working wherever possible through existing organizations⁵³ (Scott, 1965, in Holdgate – UICN, 1999 : 80)⁵⁴.

Julian Huxley joue à nouveau un rôle important dans la création du WWF destiné à financer l’UICN.

2.2. De l’UICN au WWF

2.2.1. Les origines de la création du WWF

La parution de plusieurs articles rédigés par Julian Huxley, notamment dans *Le Courrier* de l’UNESCO, qui s’inquiétait de la disparition des espèces qu’il a observée en Afrique, fait réagir Victor Stolan, homme d’affaire établi en Angleterre. Ce dernier écrit en décembre 1960 à Huxley :

hélas, quels que soient l’excellence de vos suggestions [...] sans une vigoureuse et immédiate action pour réunir des fonds importants nécessaires à la résolution de cet irréparable préjudice, nous ne pourrions pas l’empêcher de devenir un fait. [...] Quoi qu’il en soit, il doit y avoir une solution dans la conscience, le cœur, la fierté et la vanité des très riches personnes pour les persuader de plonger les mains profondément dans leurs poches et de servir une cause qui est meilleure et plus noble que toutes les autres (Stolan, 1965, in Chartier, 2002 : 119⁵⁵).

Pour remédier à l’urgence « de créer une organisation internationale de collecte de fonds pour l’environnement » (Schwarzenbach, 2011 : 18), Stolan demande à Huxley de le mettre en contact avec l’ornithologue anglais Max Nicholson, alors directeur général de l’ONG britannique *Nature Conservancy* (Holdgate – UICN, 1999 ; Schwarzenbach, 2011). Nicholson, très impliqué à l’UICN dès le début, est également convaincu du bien fondé de mettre en place un organisme novateur axé principalement sur la recherche de fonds pour soutenir les ambitions de la protection de la nature qu’il regrettait de voir stagner faute de moyens (Holdgate – UICN, 1999 ; Schwarzenbach, 2011). Au printemps 1961, Nicholson sollicite l’aide de Guy Mountfort, businessman anglais, directeur de l’entreprise de publicité et marketing *Mather & Crowther*⁵⁶. Mountfort répond positivement à Nicholson lorsqu’il lui demande « si quelque chose dans l’esprit du WWF aurait la moindre chance de trouver un soutien auprès du monde des affaires » (Nicholson, 1977, in Schwarzenbach, 2011 : 18).

Nicholson met alors sur pied la rencontre d’un « groupe d’élite » (Bonner, 1993 : 63) constitué notamment de Julian Huxley, Guy Mountfort, Peter Scott et Victor Stolan. Ce groupe se réunit plusieurs

⁵³ « Il est devenu de plus en plus évident que l’impact du progrès et du développement humain sur le monde naturel a produit ce qui équivaut à un état d’urgence pour la faune sauvage. Des arguments puissants – éthiques, esthétiques, scientifiques et économiques – semblaient faire peser une responsabilité morale directe sur l’humanité pour qu’elle adopte une vision à long terme et conserve le patrimoine naturel avec sagesse. De toute évidence, le moment était venu pour une tentative massive visant à collecter des fonds de manière professionnelle à l’échelle mondiale, et les injecter dans les circuits de la conservation en s’appuyant sur les meilleurs avis scientifiques disponibles et en travaillant autant que possible par l’intermédiaire des organisations existantes » (Scott, 1965, in Holdgate – UICN, 1999 : 80). Notre traduction.

⁵⁴ Soulignons que dans cet extrait la « vision à long terme » est une condition pour penser la protection de la nature, sans savoir pour autant comment l’appliquer par rapport notamment aux questions de la limite que nous avons soulevées en discutant des courants préservationnisme et conservationnisme (voir Chap. 1, sect. 1.2.).

⁵⁵ Trad. par Chartier. Voir aussi Holdgate – UICN, 1999 : 80 ; Bonner, 1993 : 61.

⁵⁶ *Mather & Crowther* deviendra *Ogilvy & Mather* en 1972, et est encore aujourd’hui l’un des premiers réseaux de communication au monde. Elle conseillera le WWF dès ses débuts. « Cette entreprise avait comme objet premier la défense des marques en créant des campagnes fortes “qui répondaient aux attentes de chaque marché et renforçaient l’identité de marque universelle”. Appliquant des méthodes issues de la philosophie de David Ogilvy que deux slogans suffisent à résumer : “ ce que vous montrez est plus important que ce que vous dites”, “we sell - or else”, l’agence ne quittera jamais le WWF » (Chartier, 2002 : 130).

fois secrètement durant le printemps et l'été 1961 pour fonder les bases du *World Wildlife Fund* (Holdgate – UICN, 1999 ; Schwarzenbach, 2011). L'aspect secret de la manœuvre aurait été crucial car la concurrence était menaçante (Schwarzenbach, 2011). Aux États-Unis, l'association *African Wildlife Foundation* vient par exemple d'être créée. À ce sujet Nicholson dit alors que « this made us realize the full horror that within two years there might be a dozen competing wildlife funds, all going for the same source⁵⁷ » (Nicholson, in Bonner, 1993 : 64). Cette crainte révèle l'existence d'une concurrence forte entre les organisations environnementales pour les sources de financement. Mais la crainte de cette concurrence est paradoxale, car plus il y a d'organisations impliquées pour protéger la nature, plus la mission a de la chance d'être atteinte. Cette crainte renvoie également à la réalité politique et économique des organisations. Elles sont des organismes qui doivent développer des stratégies pour perdurer et qui subissent les concurrences comme toute entreprise. Cette crainte de la concurrence est également le signe de la matérialité des organisations. Elles ont des besoins concrets sur les choix à opérer pour s'assurer des moyens d'agir et de subsister. Cette concurrence poussera le WWF à développer des stratégies visant à se démarquer des autres organisations. Le WWF grâce à sa proximité du monde marchand va notamment exceller dans l'obtention de moyens de financement auprès des grandes entreprises (Voir Chap. 6, sect. 2).

Le groupe mis en place par Nicholson profite de l'occasion d'une assemblée de l'UICN tenue au siège à Morges en avril 1961 pour réunir les personnages clés du milieu de la protection de la nature. Durant cette réunion, ce qui fut appelé le *Manifeste de Morges* est signé par treize grands noms du milieu de la protection de la nature dont les futurs quatre fondateurs du nouveau Fonds, Nicholson, Huxley, Scott et Mountfort. Il constitue le texte qui sera à la base de la création du WWF.

2.2.2. Le Manifeste de Morges du WWF : un manifeste pour la « vie sauvage »

Le *Manifeste de Morges*⁵⁸ signé en 1961, dont le titre est évocateur de son ambition « We must save the world's wild life », se veut être « une déclaration internationale ». Le texte transcrit l'expression des orientations et des sensibilités de la future organisation, et met clairement en évidence leur premier objectif principal qui est de soulever des sommes d'argent conséquentes « to meet conservation emergencies⁵⁹ » (WWF, 1961 : 1). Le ton alarmiste est alors utilisé pour convaincre dès le premier paragraphe.

All over the world today, vast numbers of fine and harmless creatures are losing their lives, or their homes, in an orgy of thoughtless and needless destructions. In the name of advancing civilization they are being shot or trapped out of existence on land taken to be exploited, or drowned by new dams, poisoned by toxic chemicals, killed by poachers for game, or butchered in the course of political upheavals. In this senseless orgy the nineteen-sixties promise to beat all past records for wiping out the world's wild life. Doubtless feelings of guilt and shame will follow, and will haunt our children, deprived of nature's rich inheritance by ignorance, greed and folly⁶⁰ (ibid.).

⁵⁷ « Cela nous a fait réaliser avec horreur que dans deux ans, il pourrait y avoir une douzaine de fonds concurrents pour la faune sauvage, puisant tous dans les mêmes sources de financements » (Nicholson, in Bonner, 1993 : 64). Notre traduction.

⁵⁸ Lors de sa fondation en 1961, le siège du WWF est établi à Morges en Suisse dans les mêmes bâtiments que celui de l'UICN qui y emménage également cette année-là (auparavant le siège de l'UICN se trouvait à Bruxelles).

⁵⁹ « Pour répondre aux situations d'urgence en matière de conservation » (WWF, 1961 : 1). Notre traduction.

⁶⁰ « Partout dans le monde aujourd'hui, un grand nombre de belles créatures inoffensives perdent la vie, ou leurs habitats, à cause d'une orgie de destruction inconsidérée et inutile. Au nom de l'avancée de la civilisation, elles sont abattues ou piégées sur leurs terres prises pour l'exploitation, ou noyées par la construction de nouveaux barrages, empoisonnées par des produits chimiques toxiques, tuées par des braconniers pour le gibier, ou massacrées lors de bouleversements politiques. Dans cette orgie insensée, les années 1960 promettent de battre tous les records d'extermination de la faune sauvage mondiale. Les sentiments de culpabilité et de honte suivront sans aucun doute, et hanteront nos enfants dépossédés de ce riche héritage naturel par ignorance, cupidité et folie » (WWF, 1961 : 1). Notre traduction.

Cette « orgie de destructions inconsidérées et inutiles » se rapporte donc essentiellement aux actions qui « tuent », « exploitent », ou « empoisonnent » la « faune sauvage mondiale ». Il s'agit de « sauver » la « faune sauvage ». Le terme de nature ou de protection n'est pas évoqué, contrairement au nom de l'UICN. L'emploi du verbe « sauver » suggère une menace puissante, dangereuse et mortelle. Le choix d'employer ce verbe, plutôt que ceux de « conserver » « protéger » ou « préserver », révélerait l'intention de provoquer un effet alarmiste pour attirer l'attention. De même le choix de faire un « manifeste », plutôt qu'une « constitution » ou une « charte », va également dans ce sens. L'intention discursive de ce texte est donc catastrophiste pour appeler à sauver les animaux sauvages.

Le texte évoque ensuite que malgré ce sombre constat, tout n'est cependant pas perdu :

It is not yet quite too late to think again. Skillful and devoted men and admirable organizations are struggling to Save the World's Wild Life. They have the ability and the will to do it but they tragically lack the support and resources. They are battling at this moment on many fronts and against many daily changing and growing threats⁶¹ (ibid).

Se servant du champ lexical de la guerre, il s'agit de combattre au front, rejoignant le constat précédent d'un texte qui vise à alerter sur une situation d'« urgence ».

The emergency must be tackled with vigor and efficiency on the much enlarged scale which it demands. But success will depend not only on the devoted efforts of enthusiasts for wild life but on winning the respect and backing of other interests which must not be overlooked or antagonized. Mankind's self-respect and mankind's inheritance on this earth will not be preserved by narrow or shortsighted means⁶² (ibid. : 2-3).

Ce passage révèle la volonté de se concentrer sur les objectifs dans une logique conséquentialiste, c'est-à-dire de viser avant tout les résultats, qu'importent les moyens ou les compromis à faire pour les atteindre. Cette perspective orientera les modes d'action du WWF. Après avoir justifié la récolte de fonds, les signataires recommandent la mise en place de :

an international Trust, registered as a charity in Switzerland under a distinguished group of trustees, closely linked with International Union for Conservation of Nature and Natural Resources [...] and other bodies representing the world conservation movement⁶³ (ibid. : 2).

Sur le fonctionnement de ce « trust », il est ajouté :

This Trust will administer funds raised on a world-wide basis by national appeals in different countries, and by a high-level supporting Club of leading citizens of many countries. These, in addition to contributing substantially in money, will form an active group of men of affairs actively interested in reconciling the twin claims of human material prosperity and the survival of the enduring values of wild life within our developing civilization⁶⁴ (ibid.).

⁶¹ « Il n'est pas encore trop tard pour y penser. Des hommes dévoués et compétents, et des organisations admirables luttent pour sauver la faune sauvage mondiale. Ils ont la capacité et la volonté de le faire mais ils manquent cruellement de ressources et de soutien. Ils sont en ce moment en train de se battre sur tous les fronts et contre de nombreuses menaces quotidiennes changeantes et croissantes » (WWF, 1961 : 1). Notre traduction.

⁶² « L'urgence du problème exige de s'y attaquer avec énergie et efficacité et aussi largement que nécessaire. Mais le succès ne dépendra pas uniquement des efforts dévoués des passionnés de la faune sauvage, mais aussi en gagnant le respect et le soutien d'autres intérêts qui ne doivent pas être négligés ou contrariés. Le respect de soi et l'héritage de l'humanité sur cette terre ne seront pas préservés par des moyens étroits ou à courte vue » (WWF, 1961 : 2-3). Notre traduction.

⁶³ « Un trust international, enregistré en tant qu'organisation caritative en Suisse, sous l'égide d'un groupe d'administrateurs distincts, lié étroitement avec l'UICN [...] et d'autres organismes représentant le mouvement mondial pour la conservation » (WWF, 1961 : 2). Notre traduction.

⁶⁴ « Ce Trust administrera les fonds collectés dans le monde entier grâce à des appels nationaux dans différents pays, et par un Club de soutien de haut niveau composé de citoyens importants de nombreux pays. En plus de contribuer

En envisageant de mettre sur pied un Club de personnalités haut placées du monde des affaires, le texte met en avant explicitement un aspect élitiste et pragmatique. Ce club aura par ailleurs la grande tâche de s'assurer du développement de la civilisation tout en préservant la vie sauvage. Le Club ici évoqué fait référence au futur Club des 1001 (Voir Chap. 6, sect. 2.). Cette position rejoint l'idée qu'il faut atteindre les fins qu'importent les moyens, car le WWF se fera financer par de riches industriels aux pratiques environnementales douteuses. Alors que le WWF n'est pas encore enregistré légalement, ce Manifeste donne déjà un bon aperçu du type de pratiques et de gouvernance que l'organisation veut instaurer pour la protection de la nature.

2.2.3. Les relations entre l'UICN et le WWF

Au sujet de la relation entre l'UICN et le futur WWF, le Manifeste note que les deux organismes auront des objectifs clairement distincts tout en étant « étroitement liés ». Les rapports entre le nouvel organe et l'UICN seront précisés le 16 août 1961 dans un document signé par les deux parties (Holdgate – UICN, 1999 : 82-83). Ce document préconise que le WWF reconnaisse l'UICN « as the representative and authoritative world conservation organization responsible for the study and conservation of wildlife and wildlife habitat⁶⁵ » (ibid. : 82). Alors que de l'autre côté, le WWF « would respect IUCN's statuts in this field and its ties with international bodies such as UNESCO and FAO⁶⁶ » (ibid.). De plus le WWF doit « at all times consult and cooperate with IUCN⁶⁷ » (ibid. : 82-83). En conséquence, le WWF reconnaît « the need for a strong and effective IUCN⁶⁸ » et il lui verse de ce fait des contributions financières régulières (ibid. : 83). En contrepartie, l'UICN « agreed to provide advice to WWF, to submit an annual budget, to do all in its power to maintain the confidence of the world supporters of WWF, and to acknowledge WWF support in its publications and in other ways⁶⁹ » (ibid.). Ce contrat de confiance et la mutualisation des compétences des deux organisations révèlent un grand pragmatisme et une forte volonté commune de collaborer pour tendre vers le même objectif qui est la protection de la vie sauvage et de ses habitats. Toutefois, les relations entre les deux organisations seront tendues à la fin des années 1970 et durant les années 1980, notamment lorsque le WWF cherchera, au vu de ses succès, à prendre son indépendance vis-à-vis de l'UICN pour conduire ses propres projets (Schwarzenbach, 2011).

Le groupe de Nicholson, ensuite nommé le « Groupe préparatoire de Londres » se réunit plus d'une dizaine de fois entre le printemps et l'été 1961 (ibid. : 27). Plusieurs autres participants sont invités à ces rencontres et s'y impliquent, souvent des naturalistes ou des personnalités influentes bien placées dans le monde des affaires. Par exemple, concernant la diffusion du message et de l'image de la nouvelle organisation, Mountford propose dès les premières réunions de s'adresser à Ian MacPhail, un expert en relations publiques basé à Londres. Ce dernier deviendra d'ailleurs par la suite l'un des premiers salariés du WWF, confirmant là encore l'orientation stratégique de l'organisation vers la récolte de fonds professionnelle. MacPhail se chargera notamment de rédiger les premiers communiqués de presse du WWF, et sera de bons conseils pour l'organisation des collectes de fonds

substantiellement avec de l'argent, ils formeront un groupe actif d'hommes d'affaires activement impliqués à concilier les doubles prétentions de la prospérité matérielle des hommes et de la survie durable des valeurs de la vie sauvage au sein de notre civilisation en développement» (WWF, 1961 : 2).

⁶⁵ « ... comme l'organisation légitime et représentative de la conservation mondiale responsable de l'étude et de la conservation de la faune sauvage et de ses habitats » (Holdgate – UICN, 1999 : 82). Notre traduction.

⁶⁶ « ... devra respecter les statuts de l'UICN dans ce domaine ainsi que ses liens avec les organismes internationaux comme l'UNESCO et la FAO » (Holdgate – UICN, 1999 : 82). Notre traduction.

⁶⁷ « ... en tout temps consulter et coopérer avec l'UICN » (Holdgate – UICN, 1999 : 82-83). Notre traduction.

⁶⁸ « ... la nécessité d'avoir une UICN forte et efficace » (Holdgate – UICN, 1999 : 83). Notre traduction.

⁶⁹ « ... accepte de conseiller le WWF, de réaliser un budget annuel, de faire tout ce qui est en son pouvoir pour maintenir la confiance des sympathisants du WWF dans le monde, et de reconnaître le soutien du WWF au sein de ses publications ou de ses autres activités » (Holdgate – UICN, 1999 : 83). Notre traduction.

(ibid.). De plus, « MacPhail insista aussi sur la nécessité de construire une identité d'entreprise forte, suggérant un visuel "maison" adopté dans chaque agence nationale, ainsi que la création "d'un symbole qui dépasse la barrière de la langue" » (ibid.). C'est durant ces réunions du groupe préparatoire de Londres que le nom définitif de *World Wildlife Fund*, en français le « Fonds mondial pour la vie sauvage » est finalement retenu⁷⁰, tout comme le futur logo de l'organisation.

2.3. Les débuts du WWF

2.3.1. Le *World Wildlife Fund*

Le *World Wildlife Fund* est finalement officialisé le 11 septembre 1961 à Zürich au registre des organisations à but non lucratif sous le régime de la loi suisse. Il installe son siège à Morges⁷¹ dans le même bâtiment que l'UICN, marquant ainsi leur volonté délibérée de collaborer activement. Dans *l'Histoire du WWF* (publié par le WWF lui-même), il est noté que « l'UICN fit bon accueil à l'organisation naissante », et que « dans une déclaration commune, les deux parties s'engagèrent à "œuvrer ensemble pour mobiliser l'opinion publique et sensibiliser le monde à la nécessité de préserver la nature" » (Russel – WWF, 1993 : 3). Ainsi réunies pour faciliter les collaborations, les deux organisations resteront à Morges jusqu'en 1980, année durant laquelle leur siège conjoint sera déplacé à Gland. Puis en 1985, l'UICN investira ses propres bâtiments situés à deux pas de ceux du WWF. Cette séparation marquera l'indépendance du WWF.

Durant une réunion à Londres en septembre 1961, outre les 4 principaux fondateurs, Jean Baer, Président de l'UICN est présent et devient également un acteur à la présidence du Fonds (Holdgate – UICN, 1999 : 83) montrant les liens étroits qui unissent les deux organismes. Durant cette réunion, la « *World Wildlife Charter* » fut lue et adoptée, engageant les signataires sur sept étapes clés :

- To prevent any further extermination of wildlife.
- To make sure that room shall be left for wildlife.
- To protect all wildlife from unintentional or wanton cruelty.
- To encourage children to develop a love and understanding of wildlife.
- To make certain that all those whose work has an impact on nature should recognize their responsibility to wildlife.
- To arrange to help those nations in need of it in order to preserve their wildlife.
- To work together to save the world's wildlife⁷² (Holdgate – UICN, 1999 : 83).

Le terme de « wildlife » est volontairement préféré à celui de « nature ». Nicholson, qui avait été témoin des débats à l'UICN en 1956 au sujet du changement de nom, a souhaité éviter aussi la connotation sentimentale associée au terme « nature » et assurer le ralliement des américains (Schwarzenbach, 2011). L'utilisation des termes forts tels que « extermination » ou « cruauté » met l'accent sur l'importance morale et la responsabilité à sauver la *wildlife*. L'idée de laisser de « l'espace »

⁷⁰ Plusieurs discussions eurent lieu au sujet de l'emploi du terme *wildlife*, notamment à cause de traductions ambiguës dans plusieurs langues, mais aussi sur la façon de l'écrire, en un mot ou en deux, *wild life* (Schwarzenbach, 2011 : 28). Sur ce point, Mountford aurait fait remarquer qu'écrit en deux mots, il pouvait dans un usage journalistique faire « référence à la vie nocturne et aux boîtes de nuits » (Mountford, in Schwarzenbach, 2011 : 28) et sera donc écrit en un mot.

⁷¹ Le choix de la Suisse pour l'établissement de leurs sièges respectifs s'explique par le fait qu'en période de Guerre-Froide entre l'Est et l'Ouest, la neutralité suisse leur permet de ne pas prendre part au conflit politique, et donc de leur garantir une portée à l'échelle mondiale (Schwarzenbach, 2011 ; Russel, 1993 : 3).

⁷² « Empêcher toute nouvelle extermination de la faune sauvage. S'assurer de laisser de l'espace pour la vie sauvage. Protéger toutes les espèces sauvages contre la cruauté involontaire ou gratuite. Encourager les enfants à développer l'amour et la compréhension de la vie sauvage. Veiller à ce que tous ceux dont le travail a un impact sur la nature reconnaissent leur responsabilité envers la vie sauvage. Prendre des dispositions pour aider les nations qui en ont besoin à préserver leur vie sauvage. Travailler ensemble pour sauver la vie sauvage du monde » (Holdgate – UICN, 1999 : 83). Notre traduction.

pour la vie sauvage est intéressante en termes de répartition spatiale. Mais cet objectif ne fait aucune référence à des critères de lieu, de superficie ou d'échelle. Il ne dit rien non plus sur la connexion entre les espaces préservés ou l'intervention humaine qu'il pourrait nécessiter et qui questionnerait la représentation du « sauvage ». Ces objectifs paraissent être plus des intentions pour donner de la force à la construction du discours qu'une réflexion sur l'applicabilité des mesures au vu des contraintes matérielles, sociales et politiques. De manière générale en effet, le ton alarmiste imprègne les discours des premières années du WWF. Par exemple, l'un des premiers appels aux dons lancé en Angleterre est illustré par une image de rhinocéros noirs en Afrique, une mère accompagnée de son petit (Fig. 6).

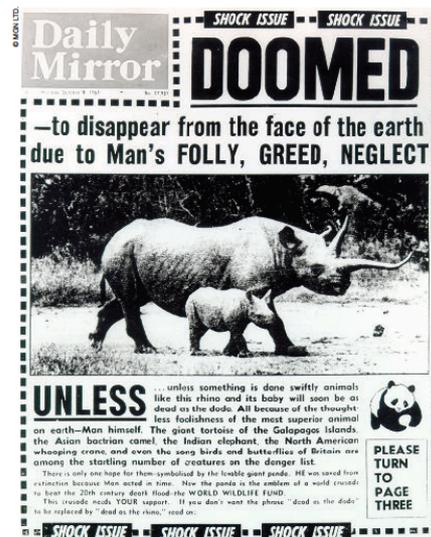


Figure 6 : La « une » du Daily Mirror, 9 octobre 1961, quotidien anglais à grand tirage. C'est l'une des premières communications du WWF destinée à soulever des fonds en Angleterre (WWF, 2011 : 12).

Sur cette une, il est écrit :

DOOMED - to disappear from the face of the earth due to Man's FOLLY, GREED, NEGLECT. UNLESS... unless something is done swiftly animals like this rhino and its baby will soon be as dead as the dodo. All because of the thoughtless foolishness of the most superior animal on earth -Man himself. The giant tortoise of the Galapagos Islands, the Asian bactrian camel, the Indian elephant, the North American whooping crane, and even the song birds and butterflies of Britain are among the startling number of creatures on the danger list. There is only one hope for them symbolised by the lovable giant panda. He was saved from extinction because Man acted in time. Now the panda is the emblem of a world crusade to beat the 20th century death flood - the WORLD WILDLIFE FUND. This crusade needs YOUR support. If you don't want the phrase "dead as the dodo" to be replaced by "dead as the rhino"⁷³ (ibid.).

Le texte et l'image transmettent un message catastrophiste et culpabilisant. Les responsables de cette grande menace sont « la folie, l'avidité, la négligence de l'homme » qui « condamne » ces rhinocéros à disparaître si rien n'est entrepris pour les sauver. Afin de soulever le plus de dons possibles, le WWF

⁷³ « CONDAMNÉ à disparaître de la surface de la terre à cause de la folie, de l'avidité, de la négligence de l'homme. A MOINS QUE... à moins que quelque chose soit fait rapidement, les animaux comme ce rhinocéros et son bébé seront bientôt aussi mort que le dodo. Tout cela à cause de la folie irréfléchie de l'animal le plus supérieur sur terre – l'homme lui-même. La tortue géante des îles Galápagos, le chameau asiatique de Bactriane, l'éléphant indien, la grue blanche d'Amérique du Nord, et même les oiseaux chanteurs et les papillons de la Grande-Bretagne comptent parmi le nombre étonnant de créatures en danger. Il y n'y a qu'un seul espoir pour eux, symbolisé par l'aimable panda géant. Il a été sauvé de l'extinction car l'homme a agi à temps. Aujourd'hui, le panda est l'emblème d'une croisade mondiale pour combattre ce déluge de mort du XX^e siècle – le WORLD WILDLIFE FUND. Cette croisade a besoin de votre soutien. Si vous ne voulez pas que l'expression "mort comme le dodo" soit remplacée par "morts comme le rhinocéros" » (WWF, 2011 : 12). Notre traduction.

construit sa communication sur la représentation d'une nature basée sur la *wildlife* montrée comme fragile et en danger. Il prend pour emblème des espèces animales menacées de disparition, de préférence des grands mammifères. D'après l'analyse de Sally Jeanrenaud (2002a : 116), cet appel au don du *Daily Mirror* de 1961 qui s'étend sur sept pages a largement incriminés les « populations locales » pour être responsables de la disparition des rhinocéros notamment. Ce discours a participé à produire des représentations de la nature à protéger où les populations sont le problème, appelant des politiques de protection de la nature basées sur la logique des parcs qui porte le conflit homme-nature (Jeanrenaud, 2002a). L'auteure montre en outre que le WWF a soutenu ce discours par ses communications et ses pratiques au moins jusqu'à la fin des années 1980 (Jeanrenaud, 2002a, 2002b).

2.3.2. Objectifs du WWF

Les Buts de la fondation sont publiés dans la première publication du WWF en 1965 (Tab. 7).

Buts de la fondation

La fondation sera à but non lucratif et aura les objectifs suivants :

- a) Rassembler, gérer et déboursier des fonds à travers les organismes internationaux, nationaux ou des individus appropriés à la conservation de la faune et de la flore sauvage, des forêts, des paysages, des eaux, des sols, ainsi que des autres ressources naturelles, par l'acquisition et la gestion de terres, la recherche et l'investigation, l'éducation à tous les niveaux, l'information et la publicité, la coordination des efforts, la coopération avec les autres parties intéressées, et par tous autres moyens appropriés ;
- b) passer en revue les besoins financiers à long terme de la conservation mondiale et étudier et développer des moyens adéquats pour faire face à ces besoins à condition qu'ils ne soient pas actuellement pris en charge par des efforts existants, et en particulier agir en tant que bureau central pour l'échange des informations et des idées afin de solutionner des problèmes financiers ou administratifs communs aux institutions et aux personnes concernées par la conservation ;
- c) Assister à la conceptualisation, la production et la distribution de matériaux pour les expositions, les cours de formation de tous types et les campagnes visant à assister la croissance et le développement du mouvement de conservation mondiale ou, d'organisation non-lucratives particulières engagées dans la conservation dans un ou plusieurs pays ;
- d) Financer l'échange d'étudiants, spécialistes de la faune sauvage et autres, plus particulièrement en provenance des régions moins développées et promouvoir leur collaboration ou leur participation à des conférences, des symposiums, des séminaires, des cours magistraux, des réunions et des discussions pour favoriser la conservation mondiale ;
- e) Acquérir, donner et administrer des terres et d'autres propriétés, établir des succursales et ou des filiales en Suisse ou à l'étranger pour coopérer avec et soutenir d'autres organisations sur le terrain et encourager n'importe qu'elles autres activités légales, financières, commerciales ou autres qui contribueront aux objectifs ci-dessus.

Tableau 7 : Les buts de la fondation du WWF en 1961 (WWF, 1965, in Chartier, 2002 : 126).

Ces objectifs restent très généraux, sans préciser par exemple où réaliser « l'acquisition et la gestion de terres » dans l'alinéa "a". Par ailleurs, ces objectifs se concentrent exclusivement sur les aspects financiers pour soutenir les actions pour la protection de la nature. Cette position de « chercheuse de fonds » va faire du WWF une organisation dont les stratégies sont proches de celles du monde marchand (Chartier, 2002 : 132). Son logo va lui servir d'image pour appuyer sa stratégie de communication.

2.3.3. Le logo du WWF, plus qu'une image, une image de marque

Selon Nicholson, le panda du WWF est « one of the most valuable trademarks that has ever been devised, and it took about twenty minutes⁷⁴ » (Nicholson, in Bonner, 1993 : 64). Peter Scott qui l'a dessiné en s'inspirant de Chi Chi, l'une des premiers pandas géants arrivée en Europe au zoo de Londres en 1958⁷⁵. Au sujet de la version originale de 1961 (voir Fig. 7), selon l'analyse de Schwarzenbach (2011 : 34) :

Le logo de Scott avait saisi et accentué les éléments qui inspirent l'affection du public pour le panda : la forme de sa tête, le noir et blanc de son pelage. Les grands yeux ronds de l'animal, même chez un panda adulte, lui confèrent une capacité à attendrir que seuls possèdent les tout-petits chez d'autres mammifères.

C'est en effet en jouant sur l'affectif que les premières campagnes de fonds du WWF sont lancées en Angleterre. De plus, selon les logiques de marketing, le logo devait être immédiatement identifiable et adaptable « dans toutes les langues du monde » (Russel – WWF, 1993 : 3). Le panda répond non seulement à ces critères, mais il a également l'avantage de faciliter la diffusion pour les imprimeries de l'époque en noir et blanc (Bonner, 1993). Le panda a également l'avantage d'incarner les challenges de la protection de la nature sauvage. Prendre comme symbole un animal exotique, dont un seul spécimen était présent en Europe en 1961, forge également l'intention du WWF d'être une organisation internationale qui travaille sur tous les continents.



Figure 7 : Evolution du logo du WWF (Source : retravaillé à partir de : www.wwf.fr/qui-sommes-nous/histoire, consulté le 08.10.2018).

Le logo du panda a été modernisé depuis 1961 (Fig. 7). Il pourrait avoir perdu son aspect « mignon » des premières années pour devenir plus combatif et moins docile. Il est également intéressant de constater l'apparition progressive du © puis du ® qui montrent que le WWF est une grande machine à récolter des fonds, qui fonctionne comme une entreprise avec une image de marque protégée, et un logo capable de rapporter de l'argent et donc à protéger pour mieux pouvoir générer du profit. L'organisation le confirme elle-même : « Our brand is about so much more than our panda logo. It's our DNA⁷⁶ » (WWF, 2013a : 10).

⁷⁴ « ... l'un des plus précieux logos de marque déposée à avoir été inventé, et cela, en vingt minutes » (Nicholson, in Bonner, 1993 : 64). Notre traduction.

⁷⁵ Pour la petite histoire, Chi Chi a été capturée dans les forêts du Sishuan en Chine en 1957. Elle a été échangée au zoo de Pékin contre de nombreux cervidés africains par un autrichien, Heini Demmer, puis amenée en Europe, où elle fut exposée dans plusieurs zoos. Elle a été achetée par un zoo américain, mais son entrée sur le territoire américain a été refusée en raison de son origine « communiste ». Ce fut le seul panda géant à résider à l'ouest. C'est donc le zoo de Londres qui finira par l'acheter. Elle deviendra très célèbre et l'animal le plus aimé de Grande-Bretagne. Elle y finira ses jours jusqu'à sa mort en 1972, et aura le droit à sa rubrique nécrologique (Schwarzenbach, 2011 : 31).

⁷⁶ « Notre marque est beaucoup plus que notre logo du panda. C'est notre ADN » (WWF, 2013a : 10). Notre traduction.

Selon le WWF, le logo du panda aurait connu un tel succès qu'il serait depuis devenu un symbole « not just for WWF but also for the conservation movement as a whole »⁷⁷. Ce procédé marketing consistant à faire d'une espèce animale menacée un symbole pour une cause n'est plus exclusive au panda, ni au WWF. Par exemple, l'ours polaire est souvent considéré comme le symbole de la cause climatique.

2.3.4. Expansion et construction d'un réseau : les « Appels Nationaux » du WWF

Dès ses débuts, afin d'optimiser la collecte de fonds et financer le Secrétariat international, les administrateurs du WWF développent des « Appels Nationaux »⁷⁸. Le bureau national une fois établi peut garder un tiers de ses recettes pour ses propres projets nationaux, tandis qu'il doit remettre les deux autres tiers au Secrétariat international. Dans certains cas, le troisième tiers peut faire l'objet de discussion. Si le bureau national conduit un projet international, il peut s'en servir à cette fin (WWF, 1965, in Eggermont & Schmithüsen, 1998 : 10).

Étant donné l'origine britannique des fondateurs du WWF, le premier « appel national » est celui du Royaume-Uni. Formé en novembre 1961, il est présidé par le Duc d'Edimbourg. Viennent ensuite les bureaux américain et suisse établis le 1^{er} décembre 1961 ; suivront les Pays-Bas en 1962, l'Allemagne et l'Autriche en 1963, la Belgique et l'Italie en 1966, la France et le Canada en 1967, l'Afrique du Sud en 1968, l'Espagne en 1969, l'Inde, le Pakistan, la Norvège, la Suède et le Japon en 1970, le Danemark et la Finlande en 1972. Chacun des bureaux nationaux est légalement indépendant, et responsable de sa propre gestion et de ses donateurs. Grâce à ses appels nationaux, en dix ans, l'organisation n'a cessé de s'étendre en termes de quantité de membres et de budget. Outre les avantages financiers procurés par les bureaux nationaux, cette expansion spatiale permet également à l'organisation d'accéder à une échelle d'action mondiale pour mener ses campagnes. Chartier pour expliquer que l'organisation « dispose d'une légitimité et d'un pouvoir politique important dès ses premières années d'existence » fait l'analyse que « par sa “mondialisation” via une internationalisation s'appuyant sur la cellule de base territoriale des États-nations, [le WWF] va très vite se positionner comme un acteur conscient et capable d'intervenir à l'échelle des problèmes » (2002 : 251). Le réseau WWF s'est toutefois d'abord particulièrement développé dans les pays occidentaux (Chartier, 2002).

2.3.5. Une stratégie de communication efficace et professionnelle

Le succès rapide de l'expansion du WWF s'explique également par la mise en place d'une stratégie de communication intense basée sur des techniques de marketing réfléchies et efficaces. Scott avec l'aide de MacPhail, l'expert en relations publiques qui avait été engagé par Mountford en 1961 (voir ci-dessus sect. 2.2.2.), vont élaborer une liste de 23 conseils techniques pour que les membres puissent mettre en place des pratiques de communication et de marketing efficaces (Tab. 8).

⁷⁷ « ... non seulement pour le WWF mais aussi pour le mouvement de conservation dans son ensemble » (http://wwf.panda.org/what_we_do/endangered_species/giant_panda/panda/panda_evolutionary_history/, consulté le 22.07.2018).

⁷⁸ Ces « appels nationaux », aussi appelé bureaux nationaux, sont aujourd'hui connus comme les organisations nationales du WWF. Voir http://wwf.panda.org/who_we_are/history/sixties/, consulté 22.07.2018.

Quelques idées publicitaires et de recherche de fonds

1. Utiliser le symbole du Panda

« Sur des enveloppes, sur de la poterie, des cendriers, [...] des autocollants de glace arrière de voiture, [...] des badges pour enfants [...]. Toutes les méthodes pouvant faire du panda un symbole familier pour le grand public ».

2. Museums et Zoos

« Persuader les musées d'histoire naturelle et les zoos de labelliser les animaux rares avec le symbole du panda »

3. Expositions sur la faune sauvage [...]

4. Expositions d'art

« Une exposition sur les représentations de la faune sauvage de la préhistoire à aujourd'hui pourrait être élaborée. [...] elle pourrait être une opportunité pour faire la publicité du fonds sous différentes formes incluant le catalogue de l'exposition ».

5. Concerts

Tout en proposant des programmes appropriés tels que le carnaval des animaux ou les oiseaux de Respighi, les auteurs jugent que les concerts menés par « des chefs d'orchestre et des solistes connus, pourraient être un événement annuel populaire » rapportant de l'argent tout en produisant une publicité utile.

6. Festival cinématographiques

« Un festival de films sur la faune sauvage est un cinéma approprié pour attirer [...] une nouvelle audience constituée de personnes ayant été jusqu'ici intéressées seulement par les films de fiction ». Tout en signalant que ce mode d'action sert plus à sensibiliser le public qu'à obtenir des fonds, les auteurs insistent sur le fait qu'il est « possible de contacter une chaîne de télévision pour faire que ces films soient des séries régulières ».

7. Avant première cinématographiques [...]

8. Dimanches de la faune sauvage [...]

9. Editeurs

Les auteurs remarquent que certains livres sur la faune sauvage peuvent faire des Best sellers. Il est donc important de s'arranger pour que soit mentionné le nom du WWF sur la page de garde ou ailleurs. « Dans certains cas, il est aussi possible de s'arranger avec les éditeurs pour qu'une partie de la recette des ventes revienne au fonds ».

10. Journaux industriels

« Un grand nombre de journaux internes sont publiés par les industries dans de nombreux pays. Cela peut être un important débouché pour des articles préparés par des rédacteurs, des illustrateurs ou des artistes experts en la matière ».

11. Dessin animés

Les auteurs pensent que ce support humoristique est excellent pour faire la promotion de l'organisation et donnent quelques exemples de coopération fructueuses en Angleterre entre une série animée et l'organisation.

12. Carte de Noël [...]

13. Calendrier sur la faune sauvage

Hormis la proposition de construction du calendrier, les auteurs proposent que celui-ci soit « financé par des compagnies aériennes ou nautiques ». [...]

14. Liens avec la publicité

« Il existe une opportunité de s'associer avec des publicités pour des produits, nourriture pour animaux domestiques, firmes avec des noms d'animaux tels que les assurances aigle, les livres de poche panda, Canada dry (dont l'ours polaire est le symbole), Quantas Air Line (dont le kangourou est le symbole). [...] »

15. Posters [...]**16. Ventes aux enchères [...]****17. Loteries et lotos sportifs**

« En consultation avec des juristes spécialistes des loteries et lotos sportifs, [ce mode d'action] peut être une source d'argent et de publicité. [...] »

18. Bals costumés [...]**19. Banquets, dîners et lunches**

Hormis des repas dans lesquels seront invités des personnalités prestigieuses, les auteurs proposent des dîners plus intimistes « utiles pour approcher le monde des affaires [...] ou pour influencer les représentants de la presse [...] ».

20. Campagnes direct de courriers [...]**21. Magazines animaliers [...]****22. Cartes murales [...]**

« Ces cartes ont une valeur particulière [...] spécialement dans les écoles. Il est possible de persuader une firme ou une organisation de payer pour le coût de production [...] »

23. Jouets

« Il est souvent possible de conclure un arrangement avec des fabricants de jouets qui ont des liens avec les animaux [...]. Il est aussi possible de nouer des liens avec des fabricants de boîte de jeux ou de jeux de cartes ».

Tableau 8 : 23 techniques de marketing proposées par Peter Scott et Ian MacPhail pour fonder les appels nationaux du WWF (Source : Scott & MacPhail, 1965, in Chartier, 2002 : 131, sa traduction).

Cette liste particulièrement exhaustive a été mise à disposition des membres du WWF. Elle montre selon Chartier que « l'idée de collaborer directement avec des sociétés commerciales était de l'ordre du possible, qu'il s'agisse de passer un accord avec une entreprise pour produire des objets à l'effigie du WWF ou de recevoir des fonds d'entreprises privées » (2002 : 132). Elle révèle également le registre stratégique du WWF : « adopter des valeurs de rentabilité et d'efficacité » et se placer « dans des réseaux et des dynamiques jusqu'alors dévolus au monde marchand » (ibid.).

La promotion de ces techniques de marketing est également intéressante car elles font indirectement intervenir la ville. La ville n'apparaît pas directement mais parce qu'elle abrite une large audience propice à la diffusion et à l'optimisation de l'accès aux donateurs financiers. Le succès d'une campagne de collecte de fonds dépend en effet fortement du nombre de personnes ciblées et atteignables par leur concentration en un même lieu, tout comme de la localisation et de la concentration des richesses financières, des critères que la ville remplit. La ville représente ainsi un lieu stratégique pour la diffusion des campagnes et le développement des médias pour une organisation environnementale tel que le WWF, un lieu qui participe à faire son succès alors qu'il peut aussi représenter ce qu'elle cherche à condamner.

2.3.6. Le contexte favorable au succès du WWF des années 1960

Le succès rapide du WWF s'explique aussi par le contexte socio-politique des années 1960. Ces dernières représentent un contexte d'inquiétudes, de médiatisation et de diffusion de la prise de conscience de l'ampleur des menaces sur la nature au sein des sphères scientifiques comme civiles. Ce contexte profite au développement rapide du Fonds : « The time was right » écrit Hails (– WWF, 2007 : 336). Jusqu'ici le domaine de la protection de la nature était réservé aux naturalistes et aux scientifiques et paradoxalement aux chasseurs, mais le WWF, aidé par l'émergence de la télévision et

des documentaires animaliers de plus en plus nombreux, a su s'intégrer dans l'arène publique avec succès. L'organisation a su mettre ses relations à profit pour s'implanter, tout en mobilisant le public qu'il est parvenu à sensibiliser avec ses campagnes médiatiques jouant sur l'émotionnel. Le contexte économique du boom industriel d'après-guerre lui a également été profitable. De même, l'émergence des mouvements de contestation a également permis de favoriser la réception du message du danger de disparition de la vie sauvage auprès d'un large public⁷⁹. D'après le WWF, avec ses campagnes sur des espèces charismatiques, c'est la première fois que la protection de la nature entre dans l'« arène publique » (WWF, 2011 : 9). Les administrateurs du WWF ont initié le nouveau mode d'action d'aller chercher les fonds directement dans le salon des particuliers. Pour ce faire, ils ont investi la ville, le lieu où se trouvent les donateurs, afin de protéger une nature lointaine. Les dirigeants du WWF ont également su s'adresser aux très riches, à l'aristocratie et aux entrepreneurs. Avec l'argent récolté, le WWF met en place ses propres projets de protection souvent situés loin des lieux où les fonds sont recherchés.

Politiquement, les années 1960 sont également marquées par la période de décolonisation. Les occidentaux craignent alors que leurs efforts pour mettre en place des réserves de protection disparaissent notamment en Afrique, tout comme leurs accès à ces réserves et terrains de chasse (distraction des élites qui n'était pas mal vue à l'époque) (Schwarzenbach, 2011). C'est dans ce contexte de médiatisation et de diffusion de la prise de conscience de l'ampleur des menaces au sein des sphères scientifiques comme de la population, que le WWF a su se faire une place pour se positionner comme la première ONG de cette envergure en Europe.

En 1964, trois ans après sa création, le WWF a récolté environ 1,9 million de dollars, somme importante pour l'époque selon Hails (2007) et Russel (1993) tous deux collaborateurs au WWF. Le WWF lui-même s'est étonné de « l'éveil remarquable de la conscience du public en faveur de la nature » (Prince Bernhard, 1968, in Schwarzenbach, 2011 : 137) ou encore, dans son rapport annuel de 1970, lorsque le vice-président exécutif du WWF-États-Unis remarque « l'explosion d'une conscience en faveur de l'environnement à un point inimaginable » (WWF International, 1971, in *ibid.*). Mais ce rapide succès financier serait à nuancer selon Holdgate (1999). Des tensions existaient déjà entre l'UICN et le WWF en 1965, car le WWF n'aurait pas reversé à l'UICN les sommes escomptées, mais cela parce qu'il n'aurait pas récolté les sommes espérées malgré son succès (Holdgate – UICN, 1999 : 104-106).

2.4. Le WWF aujourd'hui, fonctionnement et structure organisationnelle interne

2.4.1. Le réseau WWF

Le WWF est l'une des plus grandes ONG environnementales internationales. En 2017, son réseau se compose d'un Secrétariat international basé à Gland en Suisse, et de près de 98 bureaux nationaux répartis sur tous les continents⁸⁰ (WWF, 2018). Ces bureaux sont divisés en deux catégories : les

⁷⁹ Soulignons que si le WWF a profité des mouvements contestataires pour diffuser son message, l'esprit du siège international du WWF ne sera pas radical. Au contraire, comme explicité dans le Manifeste de Morges, les dirigeants du WWF qui appartiennent à l'élite occidentale vont volontairement être proches des milieux financiers pour soutenir leurs actions. Certains membres du réseau WWF ne seront toutefois pas d'accord avec cette posture ce qui provoquera des débats parfois houleux, comme nous le verrons plus en détail au chapitre 6 (par ex. sect. 2.1.3.).

⁸⁰ Ce sont : Algérie, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Cambodge, Cameroun, Canada, République centrafricaine, Chili, Chine, Colombie, Comores, Croatie, Cuba, Démocratique République du Congo, Danemark, Équateur, Fidji, Finlande, France, Guyane française, Gabon, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guyana, Honduras, Hong Kong, Hongrie, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Corée, Kirghizistan, Laos, Lettonie, Madagascar, Malaisie, Mexique, Mongolie, Maroc, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay,

« organisations nationales » qui sont capables de mener leurs propres campagnes de collecte de fonds, et qui sont gérées de façon plus ou moins indépendante du siège international ; et les « *programme offices* » qui travaillent sous la direction directe de leur entité supérieure, le siège international ou le WWF-USA (WWF, 2013b⁸¹). Les premières sont généralement des bureaux des pays du Nord, et les secondes des pays du Sud (Chartier, 2002). Les organisations nationales ont initialement été créées pour récolter des fonds afin de financer le siège international. Aujourd'hui, un tiers de leur recette est destiné au Siège, mais un deuxième tiers peut être également assigné à des projets internationaux ou leurs soutiens administratifs en fonction des besoins. Sinon il peut être destiné à leurs propres stratégies nationales, tout comme le troisième tiers.

L'organisation se qualifie elle-même comme ayant une « responsabilité unique » et « un rôle central » à jouer grâce à la portée de son réseau qu'elle présente comme une force « incroyable » de changement (WWF, 2018 : 12). Le WWF possède un pouvoir de diffusion médiatique important (par ex. plus de 3'700'000 *followers* sur Twitter en 2017 (WWF, 2018 : 49)). Les orientations de ses discours et de ses représentations de la nature pourraient donc avoir des répercussions importantes.

2.4.2. Modes de gouvernance

Le WWF est une organisation enregistrée sous le régime de la loi suisse. Elle est gouvernée par un Conseil d'administration, et un Conseil de direction ou conseil exécutif (WWF, 2018 : 52).

Le Conseil d'administration (« *International Board* » ou « *Board of Trustees* » en anglais⁸²) est dirigé par un Président. Il comprend au maximum 12 membres dont le Vice-Président et le trésorier honoraire. Depuis 2017, le Président du Conseil d'administration est l'économiste Pavan Sukhdev (Voir Chap. 5, sect. 4.2).

Le Conseil d'administration « est chargé de la direction, de l'administration et de la représentation de la fondation. Il décide des questions de politique générale, approuve les comptes et les rapports annuels, change les règlements administratifs et l'acte de fondation, peut dissoudre la fondation » (Chartier, 2002 : 204). Son rôle consiste à définir la « direction stratégique » ; de s'assurer du « leadership » et des ressources, et d'assurer les processus de suivi et d'amélioration du fonctionnement (WWF, 2013b : 7-8). Il donne son aval pour créer les organisations nationales et régionales. Il nomme également les membres du Conseil de direction et les membres d'honneur, et ratifie les élections des membres des Comités, les conseillers honoraires et les représentants. De plus, le Conseil d'administration « décide des questions de politique générale, approuve les comptes et les rapports annuels », et a le pouvoir de changer les règlements administratifs et l'acte de fondation (Chartier, 2002 : 203). Le Conseil d'administration possède donc un « pouvoir considérable » sur la gestion de l'organisation et les décisions stratégiques (ibid.). Ce pouvoir est direct, mais aussi indirect, car les membres des autres instances sont généralement des membres appartenant au Conseil d'administration.

Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République du Congo, Roumanie, Russie, Serbie, Seychelles, Singapour, Slovaquie, Îles Salomon, Afrique du Sud, Espagne, Suriname, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tanzanie, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Turkménistan, Ouganda, Royaume-Uni, Ukraine, Émirats arabes unis, États-Unis, Ouzbékistan, Vietnam, Zambie, Zimbabwe (WWF, 2018 : 13).

⁸¹ Voir aussi <http://wwf.panda.org/organization/>, consulté le 14.05.2019.

⁸² L'utilisation en anglais de termes différents pour désigner la même structure peut induire une certaine confusion. Par exemple, dans les Statuts actuels de l'organisation (WWF, 2013b), le Conseil d'administration est désigné comme le « *International Board* », alors que sur le site internet officiel, il est le « *Board of Trustees* » (voir <http://wwf.panda.org/organization/>, consulté le 14.05.2019). D'ailleurs, de manière générale, sur le site officiel de l'organisation par exemple, les modes de gouvernance ne sont pas très clairement expliqués.

Le Conseil d'administration élit le Conseil de direction et nomme le directeur général. Le Conseil de direction correspond au Secrétariat du WWF International. Il est basé principalement à Gland, et dirigé par le directeur général et le directeur général des bureaux. Son rôle est de diriger et de coordonner le réseau du WWF dans le monde « through developing policies and priorities, fostering global partnerships, coordinating international campaigns, and providing supportive measures in order to help make the global operation run as smoothly as it can »⁸³. Le directeur général et son équipe sont responsables de la gestion des activités de l'organisation, de la mise en œuvre de la stratégie, du rôle de porte-parole et de représentation et des liens avec le Conseil d'administration.

Cette répartition entre un organe décisionnel et un organe exécutif est généralement aussi valable pour l'organisation de la gouvernance des bureaux nationaux.

2.4.3. Financement et budget

Le budget du réseau WWF en 2017 s'élève à €767 millions dont 53% proviennent des donateurs privés (WWF, 2018 : 51). C'est 9% de plus qu'en 2016. En 2015, le budget était de €695 millions dont 58% provenaient des donateurs privés (WWF, 2016c : 46). Le budget du WWF International est quant à lui de 180 millions de francs suisses en 2017 (WWF, 2018). Pour rappel, celui de l'UICN est de 134,8 millions CHF. Le WWF est en effet souvent considéré comme l'une des OEI les plus riches.

Plus de la moitié du budget du réseau WWF dépend donc des donateurs individuels. Il dépend également de cet apport financier de façon indirecte par la reconnaissance sur la scène internationale. Car plus le nombre de membres qui soutiennent l'organisation est important, plus elle sera considérée comme légitime pour représenter la société civile. La taille de son soutien donne du poids à son discours et à ses actions, mais cela incite également d'autres bailleurs de fonds à la soutenir financièrement, comme les institutions gouvernementales ou transnationales. En considérant tous ces aspects, Chartier estime que 70% du budget du WWF dépendrait des fonds des donateurs privés, env. 50% directement et 20% indirectement (Chartier, 2002 : 213). Il est à supposer que la majorité des donateurs concernés par la protection de la nature se situent dans les villes (voir Murdoch & Lowe, 2003). Il se pourrait donc que le WWF trouve un intérêt à développer des discours sur la ville. Car la ville est lieu où se concentrent la population, les acteurs économiques et les pouvoirs politiques, au Nord comme au Sud, ce qui peut représenter un réservoir de soutiens financiers et politiques importants, déjà acquis ou encore à convaincre.

Pour résumer cette section consacrée à la création du WWF, les relations entre le WWF et l'UICN ont été importantes et fondatrices. Plusieurs des personnages emblématiques ayant activement participé à la fondation de l'UICN (Huxley, Nicholson) sont également des instigateurs de la création du *Fonds mondial pour la vie sauvage*. Surtout, les difficultés financières de l'UICN sont à l'origine de la création du WWF. Leurs stratégies d'actions sont toutefois différentes. L'UICN, dirigée par des scientifiques, va chercher à développer les connaissances scientifiques sur le fonctionnement de la nature. Le WWF, dirigé par des professionnels du monde des affaires, va se spécialiser dans la mission de récolte de fonds. Au sujet de leurs représentations de la nature à protéger, dans les années 1960, le WWF et l'UICN vont tous deux mettre en place des actions principalement préservationnistes structurées autour des aires protégées et des espèces menacées, avec pour l'UICN un accent sur la mise en place de programme de recherches pour renforcer les mesures. L'UNESCO quant à elle, durant les années 1950-60, instaure et lance plusieurs programmes de recherche intergouvernementaux liés aux préoccupations écologiques : sur les terres arides et la désertification (1951, puis renforcé en 1957),

⁸³ « ... en élaborant les politiques et les priorités, en encourageant les partenariats mondiaux, en coordonnant les campagnes internationales et en fournissant des mesures de soutien afin d'aider à faire fonctionner l'opération mondiale aussi facilement que possible » (<http://wwf.panda.org/organization/>, consulté le 14.05.2019).

sur les richesses de l'écorce terrestre et les risques naturels dans les années 1960, et une Commission océanique intergouvernementale (1961) (Batisse – UNESCO-MAB, 1991). Afin de valoriser ces travaux scientifiques et d'en dresser un bilan pour organiser les actions et les futures recherches à mettre en place, l'UNESCO organise une conférence internationale en 1968, la Conférence de la Biosphère.

3. De l'UNESCO au Programme MAB

3.1. La Conférence de la biosphère de 1968

En 1968, avec la « participation active » de l'ONU, la FAO, l'OMS, et en collaboration avec l'UICN et le Programme biologique international (PBI) de l'ICSU⁸⁴ (UNESCO, 1993 : 4), l'UNESCO organise à Paris la *Conférence intergouvernementale d'experts sur les bases scientifiques de l'utilisation rationnelle et la conservation des ressources de la biosphère* (UNESCO, 1970). Cette Conférence, nommée plus communément la *Conférence de la biosphère*, a rassemblé 238 délégués de 63 États, 88 représentants de 6 organisations onusiennes et de 7 autres organisations intergouvernementales, 11 ONG (dont l'UICN et le WWF) et 3 fondations⁸⁵. Elle représente ainsi la première rencontre intergouvernementale d'une telle ampleur qui traite des questions et des enjeux de la conservation des ressources de la biosphère. Quatre ans avant la Conférence sur l'environnement humain qui sera organisée par l'ONU en 1972 à Stockholm, la Conférence de la Biosphère est également la première réunion scientifique intergouvernementale qui va adopter des recommandations concernant les problèmes environnementaux. Cette Conférence participe également à diffuser le concept de « biosphère » à l'échelle internationale. Ce concept sera en outre repris pour nommer les *Réserves de biosphère*, l'un des outils phares du *Programme de l'homme et de la biosphère*, lui-même fruit de cette Conférence.

3.1.1. L'homme et la biosphère

En préface des actes de cette conférence⁸⁶, la biosphère est définie « comme cette partie du monde dans laquelle la vie peut exister ; elle compren[d], par conséquent, certaines parties de la lithosphère, de l'hydrosphère et de l'atmosphère » (UNESCO, 1970 : 6). Les enjeux de la biosphère sont liés aux activités humaines responsables de la « modification profonde du milieu naturel » à travers notamment l'industrialisation (l'urbanisation n'est pas explicitement évoquée) (ibid. : 13). Les inquiétudes se portent également sur « l'avenir de l'humanité » (ibid.). En reconnaissant par exemple que « la protection de la biosphère est d'une importance capitale pour l'humanité », la posture de cette conférence est conservationniste (ibid. : 14). Les aspects liés à l'émotionnel de la nature ne sont pas exprimés dans le document, contrairement aux rencontres de la première moitié du XX^e siècle. Les aspects esthétiques de la nature sont quant à eux parfois évoqués (par ex. p. 49), mais ne sont pas prépondérants. Les discussions, leur compte rendu, le langage utilisé reflètent une position neutre et apolitique, et présentent les résultats scientifiques selon la forme du discours associée.

Au sujet des impacts humains sur la biosphère, le texte identifie que :

⁸⁴ Pour rappel, l'ICSU est le *Conseil international pour la science*, organisation fondée en 1931 pour soutenir et promouvoir la recherche scientifique internationale.

⁸⁵ L'UICN a été représentée par 36 personnes, pour la plupart des scientifiques ; le WWF par une personne, le Dr. Fritz Vollmar, du siège en Suisse (UNESCO, 1970). Jean Dorst, qui a publié *Avant que nature meure* en 1965 (préfacé par Roger Heim, ancien président de l'UICN), est présent pour représenter l'UICN et le *International Council for Bird Preservation*, tout comme Lee Talbot, le futur directeur du WWF États-Unis.

⁸⁶ Les actes de la Conférence de la biosphère ont été publiés par l'UNESCO en 1970 (UNESCO, 1970).

le plus grand danger de tous est le fait que nous n'arrivons pas à dominer l'accroissement accéléré de la population humaine. Un sérieux coup de frein dans ce domaine éviterait le recours trop fréquent à une politique d'expédients, aggravée par une technologie ayant perdu le contact avec la philosophie de la science (UNESCO, 1970 : 50-51).

Ce discours concorde avec la théorie de la « Bombe P » publiée par Ehrlich la même année, en 1968. Ces inquiétudes au sujet de l'accroissement de la population mondiale marquent et marqueront la pensée du projet de la protection de la nature dans les années 1960 et 1970, mais ne sont pas nouvelles⁸⁷. L'UNESCO, impliquée dès les années 1950 dans la recherche scientifique pour étayer les liens entre population et développement, avait convoqué une conférence en 1954 intitulée *World Population Conference* où les enjeux du développement de la population sont affirmés comme l'une des préoccupations centrales de l'environnementalisme (Adams, 2001 : 46). La croissance de la population sera également discutée au sein du Rapport Meadows du Club de Rome et du Sommet des Nations Unies sur l'environnement humain organisé à Stockholm en 1972, puis elle sera mise en lien avec la ville, dans le Rapport Brundtland de 1987 par exemple. Cependant, les populations humaines peuvent également avoir des actions favorables sur la nature :

Les progrès techniques, économiques et sociaux sans précédent que l'humanité accomplit au cours de ce XX^e siècle s'accompagnent de changements profonds dans la composition, la structure et les ressources énergétiques de la biosphère : ces changements tendent eux-mêmes à créer une situation entièrement nouvelle et de nouveaux rapports entre l'homme et le milieu. Il est non seulement parfaitement naturel, mais absolument essentiel, que l'homme agisse, et rationnellement, sur ce processus qui joue un rôle si capital dans l'histoire géologique moderne de la planète, en utilisant toutes les méthodes réellement scientifiques qui lui sont offertes et en exploitant les ressources de la biosphère avec la plus grande prudence (UNESCO, 1970 : 30).

Les connaissances scientifiques et la rationalité humaines sont capables d'optimiser l'exploitation des ressources naturelles. Cette vision permet de concilier progrès, développement et croissance avec la protection de la nature. C'est le début de la rhétorique du discours du développement durable qui va devenir dominante. « Prudence » et « rationalité » sont les maîtres-mots de l'utilisation des ressources naturelles, avec pour ce faire un appui scientifique primordial :

Dans une société industrielle moderne fondée sur une planification scientifique permettant l'exploitation judicieuse des lois de la nature, des connaissances scientifiques et technologiques ainsi que des moyens de production, l'homme peut intervenir directement sur la composition de la biosphère afin de créer les conditions les plus favorables au bien-être de ses semblables. Toute intervention de ce genre devra évidemment tenir compte des limites de tolérance et de plasticité de la biosphère (ibid. : 18).

La science moderne est donc placée au cœur de cette rationalité prudente et judicieuse. C'est par elle qu'il serait possible d'évaluer les « limites » de l'intervention humaine sur la biosphère.

3.1.2. La science pour soutenir la conservation

L'approche défendue se base sur l'étude scientifique de « l'utilisation rationnelle et de la conservation des ressources de la biosphère » comme l'indique le titre de la Conférence. L'approche scientifique est

⁸⁷ Par exemple, le naturaliste américain Fairfield Osborn écrivait dans *La Planète au pillage* en 1948 « la marée de la population humaine monte toujours tandis que baisse le grand réservoir des ressources naturelles dont elle tire sa subsistance » (Osborn, 1948, in Bourg & Fragnière, 2014 : 180). Osborn dénonce, au côté de son collègue William Vogt (qui publie *La fin du monde* en 1948), la surexploitation des ressources naturelles, qui est une conséquence de la surpopulation et de la non prise en compte des lois de la biosphère. Ces auteurs marquent le début d'un environnementalisme (américain) catastrophiste et pessimiste, et de la critique de l'anthropocentrisme (Bourg & Fragnière, 2014 : 173).

portée presque exclusivement par les sciences naturelles, leurs codes et leurs usages. Les travaux des sciences humaines et sociales ne sont pratiquement pas représentés. La définition selon laquelle « l'homme et la société humaine font partie intégrante de la biosphère » n'implique pas d'emblée une pratique interdisciplinaire autour de l'étude de la biosphère (ibid. : 14). Par exemple, si la pauvreté et le problème de la sous-alimentation sont l'une des préoccupations, aucune considération des enjeux sociaux ou même géopolitiques ne sont évoqués pour les résoudre et les analyser. La question est uniquement abordée par des calculs de rendement de la biomasse végétale en termes d'apports de calories et de protéines, comme le montre cet extrait :

L'humanité dans son ensemble pourrait mieux utiliser les ressources végétales de la planète en planifiant de manière scientifique la production de denrées alimentaires et de matières premières industrielles. Des données approximatives sur la synthèse globale de substances organiques montrent que l'homme n'utilise à l'heure actuelle directement ou indirectement pour son alimentation qu'une fraction négligeable (2-3 %) de la biomasse végétale produite par photosynthèse sur les terres émergées (UNESCO, 1970 : 29-30).

Le texte soutient la mise à contribution de la science pour augmenter la productivité des rendements de la biomasse, afin de procurer les apports nutritionnels (calorie et énergie) nécessaires pour nourrir la population mondiale. Il ne s'agit donc pas de critiquer l'utilisation des ressources naturelles, ni leurs répartitions, ni le développement de techniques permettant d'augmenter ce rendement, bien au contraire. L'exploitation est encouragée, mais « avec la plus grande prudence » (UNESCO, 1970 : 30).

3.1.3. La biosphère, un système et des limites

La « biosphère terrestre » est définie comme :

un système de matière vivante et de substance morte très ancien, extrêmement complexe, multiple, planétaire, thermodynamiquement ouvert et autorégulé, accumulant et redistribuant d'immenses ressources d'énergie qui par la suite déterminent la composition de l'écorce terrestre, de l'atmosphère et de l'hydrosphère et les divers processus dont elle est le siège. Stabilité et plasticité sont ainsi deux caractéristiques importantes de la biosphère (UNESCO, 1970 : 15).

Ce dernier élément permet de légitimer l'exploitation des ressources. La biosphère absorbe naturellement une part de son exploitation en étant « caractérisée par une grande stabilité vis-à-vis d'influences extérieures » (ibid. : 13-14). Toutefois, cette stabilité est associée à la notion de « limite » à ne pas dépasser pour ne pas déstabiliser l'équilibre général de la biosphère (ibid.).

Cette plasticité constitue un atout important pour l'homme, car elle lui permet, dans une large mesure, de transformer la biosphère et d'exploiter certains de ses éléments selon ses besoins. Cependant, la transformation ne peut dépasser certaines limites — qui dépendent du mode d'intervention et du type de système écologique considéré — sans menacer l'équilibre dynamique de la biosphère. Dans de vastes régions du monde, ces limites ont déjà été dépassées, ce qui a eu pour effet de détériorer une partie importante de la biosphère, d'entraîner l'épuisement des sols et des ressources d'eau douce, et de faire disparaître de nombreuses espèces végétales et animales (UNESCO, 1970 : 13-14).

Les notions de stabilité et de « limites » de la biosphère se retrouvent dans la conception des « écosystèmes » qui sont décrits comme « des mécanismes stables et ajustés, capables de résister par autorégulation à la fois aux modifications du milieu ambiant et aux brusques variations dans la taille des populations » (ibid. : 18). La caractérisation des limites et leur dépassement reste toutefois vague.

Selon une réflexion portée à l'échelle globale avec le concept de biosphère, les limites sont atteintes plutôt parce qu'elles mettent en péril l'équilibre naturel global que par la rareté ou la disparition d'une

ressource. Cette idée deviendra celle des « limites planétaires » (*Planet Boundaries*) (Rockström et al., 2009 ; Steffen et al., 2015). Elle va prendre de l'ascendant dans le discours environnemental international, notamment à la suite du Rapport Meadows (1972), puis avec l'indicateur de l'empreinte écologique créé au début des années 1990 (Rees, 1992). Ce dernier sera entre autres utilisé et soutenu par le WWF international. Les travaux sur les limites planétaires sont par exemple explicités dans les derniers Rapport Planète Vivante du WWF (2014a, 2016a ; voir aussi Chap. 6, sect. 2).

3.1.4. La nature dans les milieux transformés de la biosphère

Les impacts humains sur la biosphère qui sont répertoriés⁸⁸ ne concernent pas directement les villes et l'urbanisation. Les espèces envahissantes dans les milieux urbanisés sont toutefois évoquées :

En modifiant volontairement ou involontairement les écosystèmes, l'homme les simplifie généralement et rend possible l'invasion de végétaux et d'animaux représentant des étapes plus primitives de la série évolutive [...]. Le monde animal compte des envahisseurs toujours prêts, comme le rat brun ou le moineau commun, qui ont suivi l'homme partout où celui-ci a cultivé le blé [...]. Leur influence sur l'habitat mériterait une étude spéciale en relation avec les changements que l'homme a produits dans la biosphère. Nous trouvons au moins un sujet de satisfaction relative dans l'existence de ces agréables quartiers résidentiels de banlieue, entourés de beaux jardins où la variété des oiseaux est plus grande que dans la campagne voisine. En fait, inconsciemment ou non, l'homme a ainsi créé une diversité, et la nature l'a aussitôt récompensé par la manifestation de son charme multiforme (UNESCO, 1970 : 45).

Il est reconnu que certaines espèces comme les oiseaux se développeraient mieux et de manière plus diverse dans « ces agréables quartiers résidentiels de banlieue » que dans les campagnes. Les milieux modifiés par l'homme comme les milieux urbains seraient donc à même de « cré[er] une diversité » plus riche que des milieux ruraux, qui peuvent être caractérisés par une agriculture intensive. Cette idée irait à l'encontre des représentations d'une ville stérile et artificielle qui s'opposerait à une nature riche et diversifiée. Les espèces communes comme le moineau et « la variété des oiseaux » représentent une manifestation en ville de la nature au « charme multiforme ». Les milieux transformés par l'homme font donc référence à des degrés qualitatifs de nature, dont l'esthétique et la « diversité » seraient des critères importants. Ainsi, les « influences humaines tendant à maintenir la qualité de l'environnement » apportent un « plaisir direct que donnent à des hommes de niveaux très divers les formes organiques et la diversité de l'environnement » (ibid. : 49) :

L'art des jardins devient extrêmement populaire, et les municipalités osent de plus en plus affecter des crédits à l'entretien de leurs jardins publics. Une fréquentation accrue crée une demande pour l'aménagement de l'environnement (ibid. : 49).

« L'aménagement de l'environnement » peut donc se faire de façon à enrichir la diversité de la biosphère et le « plaisir direct » pour les humains en ville ou ailleurs. Ces formulations un peu lyriques sur les « beaux jardins » sont construites à travers le regard d'une élite occidentale, cultivée et aisée, qui façonne également sa vision de l'esthétisme de la nature et de son « charme ».

⁸⁸ Dans le chapitre « l'impact de l'homme sur la biosphère » (UNESCO, 1970 : 33-51), ces impacts, répartis en plusieurs catégories, sont d'abord ceux liés à la « recherche de nourriture » (ibid. : 35). Sous cette catégorie, sont décrits « la chasse aux animaux par le feu » (ibid.) ; l'agriculture sédentaire (ibid.) ; l'agriculture itinérante (ibid. : 35-36) ; l'irrigation (ibid. : 36) ; le surpâturage des animaux domestiques (ibid. : 37) ; et le nomadisme d'origine pastorale (ibid.). La catégorie suivante est « l'appauvrissement actif des ressources naturelles vivantes renouvelables » (ibid.) qui comprend le déboisement (ibid. : 37-42) ; la chasse excessive de certaines espèces animales méritant d'être préservées (ibid. : 42) ; l'extinction ou élimination intentionnelle de certaines espèces (ibid.). Viennent ensuite les « conséquences de l'extraction de minéraux et autres activités industrielles », qui comprennent les émanations et déchets toxiques ; la perturbation du drainage naturel (ibid. : 43) ; et le déversement des déchets dans les cours d'eau (ibid. : 44). La dernière catégorie d'impacts concerne les « conséquences du surpeuplement humain » (ibid. : 44). Elle comprend les « gains et pertes en ce qui concerne la flore et la faune » (ibid. : 44-45), et la « pollution de l'air, de l'eau et du sol » (ibid. : 46-47).

3.1.5. L'outil privilégié des aires protégées

Concernant les mesures à prendre, la « création de parcs nationaux » est considérée comme :

une contribution capitale à la civilisation, due à des hommes soucieux de protéger la nature et ayant l'intuition des aspirations futures de l'humanité. Les meilleurs résultats en matière de sauvegarde et d'étude de la nature sauvage ont été obtenus par la création de réserves et de parcs nationaux, où un personnel d'hommes de science travaille en permanence (UNESCO, 1970 : 49-50).

À nouveau, la protection est envisagée par l'approche spatiale exclusive. Toutefois, le texte distingue la « création de parcs nationaux » et la « constitution de zones vierges et de zones naturelles » (ibid. : 50). Les deux sont utiles pour des raisons écologiques et scientifiques, mais les zones vierges et naturelles apporteraient en plus « satisfaction » et « réconfort » tout en constituant des réservoirs biologiques et des zones d'études repères (ibid. : 50). L'idée de réservoir rejoint celle de stock de ressources à garantir pour une gestion durable. Il est donc suggéré que la protection de ces réserves de nature permettrait de combler les dégradations qui ont lieu hors de ces zones. Aucune notions d'échelle ou d'estimation des surfaces nécessaires pour compenser les dégradations hors des réserves ne sont toutefois apportées.

3.1.6. Synthèse : une nature globalisée

L'une des contributions importantes de cette Conférence est la reconnaissance donnée aux interrelations existantes dans l'environnement, la « nécessité d'aborder les problèmes mondiaux sous l'angle de l'écosystème », et à l'échelle de la biosphère et de ses composants (UNESCO, 1970 : 50-51). L'idée d'une nature globale de la biosphère sera également nourrie par les premières photos de la Terre prise depuis la lune en 1969. Ces images alimentent aussi la notion de finitude des ressources terrestres (Castree, 2005). La célèbre photo de la Terre prise par la NASA fera d'ailleurs la couverture du Rapport annuel du WWF international en 1970, car « [p]our les administrateurs du WWF, [...] ces photos illustraient parfaitement la fragilité de la vie sur terre » (Schwarzenbach, 2011 : 137). L'administrateur du WWF International de l'époque Arthur M. Godfrey écrit que « [c]e bijou tournant sur lui-même dans l'univers paraît très petit vu de l'espace. Et cette mince, très mince, très fragile enveloppe d'atmosphère est tout ce qu'il y a, il n'y a rien de plus ! » (Godfrey, 1970, in ibid.). Cette photo sera encore reprise pour la couverture du Rapport Planète Vivante du WWF de 2008 (Fig. 8). Son utilisation dans plusieurs communications du WWF montre à quel point elle marque les esprits, mais aussi combien cette représentation de la terre comme une nature globale, fragile et finie, est estimée utile pour sensibiliser le public et servir sa protection.



Figure 8 : Couverture du Rapport Planète Vivante du WWF (WWF, 2008c).

Cette pensée globalisée à l'échelle de la biosphère permet en outre de faire un pas vers l'intégration des pays du Sud dans les préoccupations environnementales internationales. Selon le géographe William Adams, cette initiative aurait découlé de la « réalisation of the continuing failure to create a truly international environmentalism⁸⁹ » (2001 : 49). Car « the one major political cleavage that the issue of nature conservation has failed to bridge adequately is that between industrialised and developing countries⁹⁰ » (Boardman, 1981, in *ibid.*). Dans ce sens, la Conférence de la biosphère explicite l'engagement croissant de la conservation avec les besoins liés au développement, question qui s'affirmera dans les années 1970 au sein du projet international (voir Chap. 5).

L'une des conclusions portées par les délégués de la Conférence porte aussi sur l'attribution des détériorations de l'environnement à la croissance de la population et à l'industrialisation (McCormick, 1995). La ville n'est pas directement mise en cause, même si les processus d'accroissement de la population et l'industrialisation s'y rassemblent. L'enjeu de la croissance urbaine sera en revanche évoqué au premier Sommet de la Terre à Stockholm en 1972, dont les discussions font suite à celles de cette Conférence de 1968 (McCormick, 1995 ; voir Chap. 5, sect. 1.1).

Institutionnellement, le résultat de cette conférence est la création par l'UNESCO d'un programme de recherche scientifique interdisciplinaire pour continuer à étudier le fonctionnement de la biosphère : le Programme de l'homme et la biosphère.

3.2. Le MAB, un Programme de recherche interdisciplinaire et intégré

Le Programme MAB de l'homme et la biosphère (*Man and the Biosphere*) est adopté lors de la 16^{ème} Conférence générale de l'UNESCO en 1970. Il est ensuite officiellement créé en novembre 1971, soit un an avant la première Conférence de l'ONU sur l'environnement humain de Stockholm en 1972⁹¹. Le Programme MAB est inscrit dans le Secteur des sciences exactes et naturelles de l'UNESCO⁹² et son « principal moyen de mise en œuvre » actuel est son réseau de réserves de biosphère (UNESCO-MAB, 2015 : 3). Le MAB est « exécuté en coopération étroite avec les organisations intéressées du système des Nations Unies et avec les organisations internationales non gouvernementales compétentes » (UNESCO-MAB, 1971 : 7).

3.2.1. Un programme de recherche scientifique interdisciplinaire

Le Programme pour l'homme et la biosphère « est un programme de recherche interdisciplinaire qui permettra d'aborder, par une approche écologique, l'étude des relations réciproques entre l'homme et l'environnement » (UNESCO-MAB, 1971 : 7). En tant que programme de recherche scientifique, le MAB bénéficie de l'expérience des travaux du *Programme biologique international* (PBI) de l'ICSU lancé

⁸⁹ « ... la prise de conscience de l'échec persistant de créer un environnementalisme véritablement international » (Adams, 2001 : 49). Notre traduction.

⁹⁰ « Le principal clivage politique que la question de la conservation de la nature n'a pas réussi à résoudre de manière adéquate est celui qui existe entre les pays industrialisés et les pays en développement » (Boardman, 1981, in Adams, 2001 : 49). Notre traduction.

⁹¹ Les participants à cette première session sont conscients des travaux menés en parallèle par le Secrétariat des Nations Unies sur l'environnement humain en vue de la Conférence de Stockholm. Le lancement du MAB a rencontré plusieurs difficultés dues au fait qu'il aurait pu faire de l'ombre au Sommet de Stockholm à venir (Batisse – UNESCO-MAB, 2003a).

⁹² Les actions de l'UNESCO s'organisent autour de 5 secteurs : l'éducation ; les sciences exactes et naturelles ; les sciences sociales et humaines ; la culture ; la communication et l'information. Le Secteur des sciences exactes et naturelles gère en outre trois autres Programmes : le Programme Hydrologique international, le Programme international de géosciences, et le Programme international des sciences fondamentales (voir <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/about-us/about-us/>, consulté le 13.04.2019).

en 1963, avec toutefois la volonté d'ouvrir la recherche à toutes les disciplines concernées par les problèmes environnementaux⁹³. Le Programme MAB est destiné à être interdisciplinaire :

L'objectif général du Programme est de préciser, dans les sciences exactes et naturelles et dans les sciences sociales, les bases nécessaires à l'utilisation rationnelle et à la conservation des ressources de la biosphère et à l'amélioration des relations globales entre l'homme et l'environnement, de prévoir les répercussions des actions présentes sur le monde de demain, et par-là, de mettre l'homme mieux à même de gérer efficacement les ressources naturelles de la biosphère (ibid. : 7)⁹⁴.

Les recherches devront être menées pour proposer des solutions aux décideurs, avec des projets portés à l'échelle internationale :

sa nature même confère nécessairement au programme une large portée. D'une manière générale, il concernera les questions ayant une importance mondiale ou une grande importance régionale, plutôt que les problèmes locaux qu'il est préférable de traiter au niveau national et qui n'exigent pas expressément une coopération internationale (ibid. : 7).

L'idée d'internationalité des problèmes de la biosphère est essentielle. Par ailleurs, dans la mesure où le Programme MAB s'est construit en partie sur les études menées par le PBI, ses racines conceptuelles reposent sur une « approche écosystème » pour les recherches en écologie (Di Castri et al. – UNESCO-MAB, 1981 : 55). Cela aura entre autres une influence sur la manière de penser la ville en orientant les travaux sur les systèmes urbains (voir Chap. 10).

Afin de se distinguer des programmes déjà établis par les autres agences des Nations Unies comme la FAO, le Programme MAB définit ses domaines d'action et ses objectifs.

3.2.2. Des objectifs novateurs : « nature » et « société » intégrés

Afin de se donner les moyens d'atteindre son objectif général, durant son premier Conseil en 1971, le MAB organise sa stratégie autour de 13 thèmes de recherche ou *project areas*. Un 14^{ème} thème sera ajouté à la 2^{ème} session en 1973. Le tableau 9 rend compte de ces 14 thèmes de recherche⁹⁵.

⁹³ Le Programme biologique international (1964-74) est lancé en 1963 par le Conseil de l'ICSU (Morphet, 1996). Le PBI a mobilisé un investissement et un réseau de chercheurs international d'une ampleur nouvelle (Di Castri – UNESCO-MAB, 1994), avec des chercheurs reconnus comme par exemple le biologiste Paul Duvigneaud (voir Chap. 1, sect. 3.3 sur le métabolisme urbain), qui sera d'ailleurs impliqué dans le Comité national belge du MAB. Le PBI s'est principalement concentré sur l'étude du fonctionnement des écosystèmes, sur la logique de chercher à en augmenter les rendements biologiques (Di Castri – UNESCO-MAB, 1994). Les résultats de ce programme de recherche ont mis en lumière que pour résoudre de nombreux problèmes environnementaux, il était nécessaire de mettre en place une collaboration entre des scientifiques des sciences naturelles et humaines, mais aussi des aménagistes, des gestionnaires et la population locale. C'est pourquoi l'interdisciplinarité sera centrale dans les objectifs du Programme MAB. Le MAB s'inscrit dans la continuité du PBI (McCormick, 1995) et en prend la relève (le PBI s'arrête en 1974) en élargissant la thématique à l'environnement humain.

⁹⁴ L'objectif général de 1971 est le même aujourd'hui : « Développer les bases scientifiques de l'utilisation rationnelle et de la conservation des ressources de la biosphère pour améliorer la relation globale entre l'homme et l'environnement ; pour prévoir les conséquences des actions d'aujourd'hui sur le monde de demain et ainsi accroître les capacités humaines à gérer efficacement les ressources naturelles de la biosphère » (<http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/ecological-sciences/man-and-biosphere-programme/mab40/infocus-archive/history/w1-potted-history/>, consulté le 13.04.2019).

⁹⁵ Cent thématiques avaient été identifiées aux débuts des discussions, seules 14 ont été finalement retenues (Di Castri et al. – UNESCO-MAB, 1981). Difficile toutefois de savoir quels sont les critères qui ont été utilisés pour faire cette sélection. D'après Di Castri et al., l'optimisme de la fin des années 1960 et du début des années 1970 s'est reflété dans la vaste portée envisagée pour le MAB. Ils écrivent que « Fourteen major themes of research were retained from an original list of nearly 100 : man's interactions with terrestrial, freshwater and coastal ecosystems, from polar to tropical zones excluding oceanic systems; natural ecosystems, and systems under various stages of manipulation, transformation and degradation; and at the end of this gradient of increasing modification by man, large urban systems, considered as ecological systems. Processes and effects which may occur in all parts of the world, such as environmental perception and the environmental effects of the construction

1. Forêts tropicales	Effets écologiques du développement des activités humaines sur les écosystèmes des forêts tropicales et subtropicales
2. Forêts tempérées	Effets écologiques des différentes pratiques d'aménagement des sols et des méthodes d'exploitation dans les régions à forêts tempérées et méditerranéennes
3. Pâturages	Impact des activités humaines et des méthodes d'utilisation des terres à pâturages : savane, prairies (des régions tempérées aux régions arides).
4. Zones arides	Impact des activités humaines sur la dynamique des écosystèmes des zones arides et semi-arides, et en particulier les effets de l'irrigation
5. Eau douce	Effets écologiques des activités humaines sur la valeur et les ressources des lacs, marais, cours d'eau, deltas, estuaires et zones côtières
6. Montagne	Impact des activités humaines sur les écosystèmes de montagne et de toundras
7. Iles	Écologie et utilisation rationnelle des écosystèmes insulaires
8. Réserves de biosphère	Conservation des zones naturelles et des ressources génétiques qu'elles contiennent
9. Pesticides et fertilisants	Évaluation écologique des conséquences de l'utilisation des pesticides et des engrais sur les écosystèmes terrestres et aquatiques
10. Énergie	Incidences des grands travaux sur l'homme et son environnement
11. Systèmes urbains	Aspects écologiques des systèmes urbains, et en particulier de l'utilisation de l'énergie
12. Changement démographique	Interactions entre les transformations de l'environnement et les structures génétiques, démographiques, et d'adaptation des populations humaines
13. Perception qualité environnementale	Perception de la qualité de l'environnement.
14. Pollution	Recherche sur la pollution de l'environnement et ses effets sur la biosphère

Tableau 9 : les 14 thèmes de recherche du MAB adoptés en 1973 (Source : auteure, à partir de UNESCO-MAB, 2004a : 5 (pour la traduction en français) ; Dyer & Holland, 1988 : 636). Les thèmes 1 à 7 traitent des interactions entre l'homme et différents types de biomes ou d'entités géographiques (montagnes, îles). Le 8^{ème} thème concerne la conservation des milieux naturels et donnera lieu aux réserves de biosphère. Les thèmes 9 à 14 se concentrent sur l'étude de facteurs humains ou d'impacts globaux. Le 11^{ème} est consacré aux « systèmes urbains ».

Chaque thème bénéficiera d'un groupe d'expert pour l'étudier et fournir « les données scientifiques requises pour faciliter la solution de ces problèmes » (UNESCO-MAB, 1971 : 7). Ces thèmes ne sont pas exclusivement voués au développement de recherches scientifiques les concernant, mais aussi à soutenir et engager la prise de décision politique pour leur efficacité. Par exemple, le Groupe d'expert du projet 11 sur les systèmes urbains insiste dans un rapport de 1974 sur le fait que :

étant donné l'urgence et l'ampleur des problèmes humains qui se posent dans ce domaine, le Groupe a instamment recommandé que les recherches débouchent sur des résultats ayant un intérêt d'ordre politique aussi direct et immédiat que possible et que cette préoccupation reste présente à l'esprit à tous les stades de l'exécution du projet (UNESCO-MAB, 1974b : 3).

of large dams, were also included » (1981 : 52). Les membres du programme auraient donc voulu traiter les interactions humaines avec tous les types de biomes identifiés, ce qui correspondrait aux projet 1 à 7 retenus. Tandis que les processus spécifiques identifiés qui portent atteintes à la biosphère se seraient traduits par les projets 9 à 14. Le 8^{ème} projet est quant à lui dédié à l'étude des actions pour la protection de la nature.

Les ambitions initiales du Programme MAB sont donc très larges au niveau tant des thématiques traitées que des approches scientifiques retenues. Les 14 thèmes oscillent sur un gradient entre d'un côté les interactions des hommes et des systèmes naturels tels que les grands biomes, et de l'autre un intérêt autour des systèmes anthropisés, comme les systèmes urbains. D'après Di Castri et al., l'« optimisme » ambiant de la fin des années 1960 et du début des années 1970 s'est reflété dans le choix étendu des domaines d'action du MAB (– UNESCO-MAB, 1981 : 52). Le climat général de l'époque aurait été « enthousiasmant » grâce aux expériences acquises et générées par le PBI (ibid.). Faute de moyens, certains de ces thèmes de recherche ont toutefois été plus actifs que d'autres. Le Projet 11 qui concerne les aspects écologiques des systèmes urbains en fait partie, tout comme le Projet 8 duquel émergera le concept de *réserve de biosphère*.

3.3. Le MAB aujourd'hui, fonctionnement et structure organisationnelle interne

3.3.1. Le Programme MAB de l'UNESCO et ses Comités nationaux

Dans les années 1970, au vu de faibles apports financiers, le MAB s'est reposé sur la création de comités nationaux pour qu'ils puissent se financer eux-mêmes (Di Castri et al. – UNESCO-MAB, 1981). Ce faisant le MAB n'a pas mis en place une structure rigide, ni une lourde bureaucratie, ce qui a permis de réduire les coûts pour mener le programme et de garder une grande flexibilité et capacité d'adaptation (ibid.).

Les Comités nationaux du MAB sont nommés par les gouvernements, et « jouent un rôle fondamental dans la mise en œuvre du Programme MAB »⁹⁶. Le MAB incite chacun des États membres de l'UNESCO à créer un comité national « permanent [...] et pleinement opérationnel [...] afin d'assurer au maximum sa participation nationale au programme international » (ibid.). Au niveau de la répartition des Comités nationaux, lors de la 3^{ème} session du Conseil en septembre 1974, alors que 63 Comités nationaux du MAB sont constitués (dont 11 suite à la 2^{ème} session du Conseil du MAB), les membres du Bureau du MAB estiment que le nombre des Comités nationaux européens est bon, qu'il est jugé assez satisfaisant pour l'Asie et l'Amérique latine, alors qu'ils regrettent que l'Afrique soit mal représentée (UNESCO-MAB, 1974c : 2). Aujourd'hui, le MAB et son Réseau de biosphère compte 155 Comités nationaux (33 africains, 18 États arabes, 34 États d'Asie et du Pacifique, 43 d'Europe et d'Amérique du Nord, 27 des Amériques Latine et Centrale).

Pour mettre en place une réserve de biosphère, un Comité national du MAB doit être constitué pour en référer au réseau MAB, même si les réserves restent placées sous la responsabilité juridique des gouvernements nationaux.

3.3.2. Modes de gouvernance

Le Programme est dirigé par le *Conseil international de coordination*, dit aussi le Conseil du MAB, et géré par le Bureau du MAB.

Le Conseil du MAB est composé de 34 États membres, élus lors des sessions de la Conférence générale de l'UNESCO qui a lieu généralement tous les 2 ans. À chaque session ordinaire de la Conférence générale de l'UNESCO, « la moitié des membres du Conseil finissent leur mandat et de nouveaux

⁹⁶ <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/ecological-sciences/man-and-biosphere-programme/governing-bodies/mab-bureau/>, consulté le 16.04.2018.

membres du Conseil sont élus. Les membres sortants sont remplacés par des membres appartenant au même groupe régional. Les membres du Conseil peuvent être réélus »^{97, 98}.

Chaque État membre possède une voix pour le vote mais peut envoyer plusieurs experts ou conseillers durant les réunions du Conseil. Ces dernières sont également ouvertes aux observateurs des États membres de l'UNESCO mais non membre du MAB, aux autres agences des Nations Unies (par ex. le PNUE ou la FAO), ainsi qu'aux représentants de l'UICN, du Conseil international pour la science (ICSU), et du Conseil international des sciences sociales⁹⁹. D'après les Statuts du MAB :

Le Conseil est chargé de guider et de superviser la planification et la mise en œuvre du Programme MAB, d'étudier les propositions relatives au développement et à l'aménagement de ce Programme, de recommander des projets scientifiques et de coopération internationale intéressant l'ensemble ou un grand nombre de pays d'un groupe, d'assigner un ordre de priorité à ces projets, de coordonner la coopération des États membres dans le cadre du Programme, d'aider au développement de projets nationaux et régionaux liés au Programme et de prendre toutes mesures pratiques ou scientifiques appropriées au succès de la mise en œuvre du Programme MAB (2011 : Art. 4, al.1).

Outre la désignation des nouvelles réserves de biosphère, le rôle du Conseil du MAB consiste à :

- orienter et superviser le Programme MAB ; examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme [...];
- recommander des projets de recherche aux États et faire des propositions sur l'organisation de coopération régionale ou internationale ;
- évaluer les priorités entre les projets et activités du MAB en général ;
- coordonner la coopération internationale des États membres participant au Programme MAB;
- coordonner les activités avec d'autres programmes scientifiques internationaux ;
- consulter les organisations internationales non gouvernementales sur des questions scientifiques ou techniques¹⁰⁰.

Le Secrétariat du Conseil se charge de son fonctionnement sous la direction de l'UNESCO. Il est « assuré par le Directeur général de l'UNESCO, qui met à la disposition du Conseil le personnel et les moyens nécessaires à son fonctionnement » (UNESCO-MAB, 2011 : Art. 8, al.1). Le Secrétariat assure les services au Conseil et « coopère activement avec les secrétariats des Programmes de l'UNESCO et des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales » (ibid. : Art. 8, al.5). Il assure les réunions du Bureau, des comités, et des groupes de travail du MAB (ibid.). Entre les sessions du Conseil, l'autorité du MAB est à la charge du Bureau.

Le Bureau du MAB est composé d'un Président, de 4 vice-présidents et d'un rapporteur tous élus lors des sessions du Conseil. Les membres du Bureau sont des représentants d'États membres de l'UNESCO « désignés par chacune des régions géopolitiques de l'UNESCO »¹⁰¹. Son rôle est de répondre aux fonctions assignées par le Conseil dans l'intervalle des sessions du Conseil. La mise en œuvre du programme est assurée par les Comités nationaux du MAB.

⁹⁷ Voir <https://fr.unesco.org/mab/icc>, consulté le 12.07.2019.

⁹⁸ En avril 2018, les 34 membres sont : A/ ceux élus jusqu'à la 40^e session de la Conférence générale de l'UNESCO en juin 2019 : Autriche, Azerbaïdjan, Chine, Colombie, Russie, Guatemala, Honduras, Indonésie, Japon, Madagascar, Mali, Maroc, Nigéria, Pérou, République de Corée, Royaume-Uni, Slovaquie, Togo, Turquie ; B/ ceux élus jusqu'à la 41^e session de la Conférence générale de l'UNESCO en 2021 : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Côte d'Ivoire, Emirats Arabes Unis, Espagne, Estonie, France, Haïti, Kenya, Mexique, Oman, Soudan, Suède, Vietnam.

⁹⁹ Voir : <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/ecological-sciences/man-and-biosphere-programme/about-mab/icc/>, consulté le 16.04.2019.

¹⁰⁰ Voir : <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/ecological-sciences/man-and-biosphere-programme/governing-bodies/>, consulté le 16.04.2019.

¹⁰¹ <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/ecological-sciences/man-and-biosphere-programme/about-mab/icc/>, consulté le 16.04.2019.

3.3.3. Financement et budget

Les activités du Programme MAB sont financées par diverses sources. Une part provient du budget ordinaire de l'UNESCO. Le MAB reçoit également des « fonds-en-dépôt octroyés par des États membres, des sources bilatérales et multilatérales, ainsi que des fonds extrabudgétaires fournis par divers pays, le secteur privé et les institutions partenaires » (Cardenas Tomažič et al. – MAB, 2016 : 12). Outre le budget fourni par l'UNESCO, la majorité du financement des activités du MAB provient principalement des Comités nationaux du MAB. Les activités liées au MAB sont ainsi financées au plan national. Celles-ci peuvent être appuyées « par une action catalytique de l'UNESCO », ainsi que par des agences bilatérales, des organisations internationales ou le secteur privé¹⁰². Le Programme MAB peut également « accorder des fonds d'amorçage afin d'aider des pays à élaborer des projets et/ou à obtenir des contributions appropriées au titre de partenariats » (Cardenas Tomažič et al. – MAB, 2016 : 12).

Une part des fonds du MAB provient donc de l'UNESCO. L'UNESCO est elle-même financée par les États membres par des contributions fixées à l'avance (budget ordinaire de l'UNESCO), et par un « financement extra-budgétaire »¹⁰³ (« Compte spécial pour les frais de gestion », « fonds générateurs de recette » ou des « contributions volontaires » (UNESCO, 2018b : iii)). D'après le budget approuvé pour 2018-2019 (premier exercice biennal de la période quadriennale 2018-2021), le budget ordinaire de l'UNESCO est de 518 millions de dollars (ibid. : viii). C'est en fonction de la Stratégie à moyen terme 2014-2021 de l'UNESCO, approuvée en 2013, que sont répartis les budgets entre ses différents secteurs (UNESCO, 2014b). Le secteur sciences exactes et naturelles, qui gère le Programme MAB, reçoit ainsi un budget ordinaire, c'est-à-dire qu'il comprend le budget de fonctionnement et le budget de personnel. Ce budget est réparti en fonction des différents objectifs pour le programme sciences exactes et naturelles validés dans la Stratégie générale de l'UNESCO. Pour 2018-2019, le plan de dépenses du programme sciences exactes et naturelles est d'environ 167 millions de dollars (UNESCO, 2018b : vi). Ce budget est ensuite réparti entre le budget du personnel, et le budget opérationnel attribué selon les 3 axes d'action et leurs 8 résultats escomptés auxquels s'ajoute encore le budget pour les « Instituts de l'UNESCO pour la science » (UNESCO, 2018b : 102-3). Il est difficile de savoir précisément quelle part de ce budget revient au Programme MAB, d'une part parce qu'il participe à plusieurs des objectifs ciblés, et d'autre part parce qu'il y a d'autres programmes au sein des sciences exactes et naturelles qui en bénéficient également comme les sites du patrimoine mondial.

D'après le budget du plan de dépense prévisionnel approuvé en 2018, l'axe d'action 2 « Faire avancer la science pour une gestion durable des ressources naturelles, la réduction des risques de catastrophe et l'action face au changement climatique » (UNESCO, 2018b : 102), pour lequel le MAB est concerné, devrait recevoir 19,6 millions de dollars. Cet axe 2 comprend trois « résultats escomptés » (« expected results » (ER) en anglais), les ER4, ER5 et ER6 qui concernent les réserves de biosphère du MAB (ibid. : 130-135). Ce sont :

- ER4 - Les États membres renforcent la gestion des ressources géologiques et des géorisques en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et des cibles correspondantes ;
- ER5 - Les États membres renforcent la gestion des ressources naturelles en vue de la réalisation des ODD et cibles relatifs à la biodiversité et la résilience face au changement climatique ;
- ER 6 - Les États membres transforment les sites désignés par l'UNESCO en sites d'apprentissage pour une approche inclusive et globale des aspects environnementaux, économiques et sociaux du développement durable.

¹⁰² Voir <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/ecological-sciences/man-and-biosphere-programme/mab40/infocus-archive/partners/w1-funding/>, consulté le 10.01.2019.

¹⁰³ Voir http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=3332&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html, consulté le 10.01.2019.

C'est essentiellement pour les ER 5 et 6 que le Réseau mondial de réserve de biosphère du MAB est estimé jouer un rôle important pour atteindre la Stratégie 2015-2025 (voir par exemple UNESCO, 2018b : 131). Pour le ER5, il est précisé toutefois que « les ressources du Programme ordinaire ne seront utilisées que comme fonds d'amorçage pour assurer les fonctions essentielles du Programme MAB et du [Réseau mondial de réserve de biosphère] » (ibid. : 131). De même pour le ER6, les ressources du Programme ordinaire ne seront utilisées que comme fonds d'amorçage « pour financer les fonctions centrales des sites désignés par l'UNESCO » (ibid. : 134).

Il est donc difficile d'avoir les chiffres exacts du budget du MAB d'autant que ses activités sont financées majoritairement sur le plan national. En regard du budget fourni par l'UNESCO, parmi nos trois acteurs, le Programme MAB est celui qui a le moins de ressources. Pour rappel, en 2017, le budget de l'UICN est de 134,8 millions de francs suisses (UICN, 2018a) et celui du WWF International de 180 millions de francs suisses (WWF, 2018).

4. Trois organisations aux origines communes, trois natures différentes

Pour conclure ce chapitre, la présentation de la création des trois OEI nous a permis de montrer d'une part qu'elles sont fortement liées à l'institutionnalisation du projet international de protection de la nature, et d'autre part qu'elles ont des origines communes entre elles. Pour discuter de ces aspects, le tableau 10 résume d'abord les dates importantes qui ont marqué le projet international jusqu'au début des années 1970.

Date	Moments importants
1909	Congrès international pour la protection du paysage, Paris
1923	Congrès international sur la protection de la nature, Paris
1945	Création de l' <i>Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture</i> (UNESCO)
1948	Création de l' <i>Union internationale pour la préservation de la nature</i> (UIPN)
1956	L'UIPN devient l' <i>Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles</i> (UICN)
1961	Création du <i>World Wildlife Fund</i> (WWF)
1968	Conférence de la Biosphère, organisée par l'UNESCO
1971	Lancement du <i>Programme de l'homme et la biosphère</i> (MAB) de l'UNESCO
1972	Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain de 1972, Stockholm

Tableau 10 : Résumé des dates et moments clés de l'origine et la création de l'UICN, du WWF et du Programme MAB de l'UNESCO et des conférences internationales qui ont structuré l'institutionnalisation du projet international de protection de la nature, du début du XX^e siècle au début des années 1970 (Source : auteure).

A partir de ces dates clés, la figure 9 rend compte de la filiation commune entre les trois organisations lors de leur création et de leurs relations avec le projet politique international. Concernant les liens de filiation, pour résumer, l'UNESCO, qui a été créée en 1945, a soutenu la création de l'UIPN en 1948. Les besoins financiers de l'UIPN ont poussé à la création du WWF en 1961. Ces deux organisations entretiendront une relation étroite particulière. L'UNESCO a également créé son propre programme de recherche sur l'homme et la biosphère, le Programme MAB qui sera lancé en 1971.

En montrant la manière dont les trois OEI ont une histoire partagée et des racines communes, ce chapitre nous a permis de mettre en exergue un point important pour comprendre et expliquer la

difficulté que représente le projet de protection de la nature : l'existence d'une multitude d'influences et de facteurs interconnectés. Il y a d'abord le nombre d'acteurs impliqués, qui s'influencent entre eux. L'analyse de la création de nos trois organisations nous a amené à évoquer plusieurs autres acteurs, tels que ICSU ou la Ligue Suisse de protection de la nature. Ils s'ajoutent à ceux qui sont déjà impliqués au sein de nos trois OEI, qu'ils soient des « individus » (par ex. les scientifiques engagés au MAB) ou des collectifs organisés (par ex. les gouvernements ou organisations environnementales (inter)nationales pour l'UICN, ou les bureaux nationaux du WWF). Il y a aussi les différentes représentations de la nature à protéger qui participent à cadrer les orientations politiques du projet international. Nous avons montré dans ce chapitre que ces diverses représentations de la « nature » (par ex. espèces, biosphère, paysage) ont dès le début fait l'objet de discussions animées et de désaccords potentiellement entravant (par exemple dans la définition des objectifs de l'UICN). Les sens donnés à la nature à protéger, derrière lesquels se trouve une conception de la société, prennent alors d'autant plus d'importance, tout comme la capacité de s'accorder dans cet imbroglio de diversité. Leur mise en lumière constitue par conséquent un élément important pour comprendre les jeux d'influences et les positions des acteurs en leur sein.

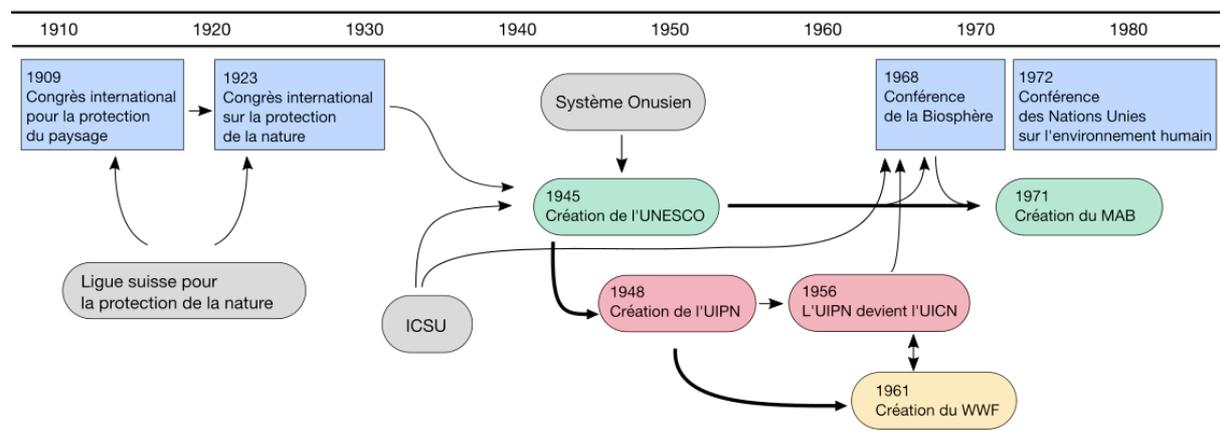


Figure 9 : Schéma de la filiation commune des trois organisations à leurs origines (les flèches en gras), et leurs liens avec l'instauration du projet international de protection de la nature relative à leur création (Source : auteure).

La figure 9 laisse également entrevoir la complexité des liens et des influences qui caractérisent le projet international. Cette complexité apparaît dans ce schéma alors même que nous l'avons simplifié, notamment en ne représentant pas la totalité des acteurs impliqués. Il s'agit en outre des premières décennies de l'instauration politique de la protection de la nature à l'échelle internationale, avant même la création et l'implication de nombreux autres organismes et les sommets internationaux qui lanceront l'institutionnalisation de la gouvernance environnementale internationale dans les années 1970.

Grâce à l'étude de l'UICN qui nous offre un point de vue temporel important, notre analyse nous permet également d'identifier des moments clés qui marquent des transitions de phases historiques. La période de 1945 à 1968 voit se créer l'ONU puis l'UNESCO, l'UICN et le WWF. Le projet international pour protéger la nature est en train de se mettre en place. Nous pouvons caractériser cette période comme une phase où ces acteurs prennent leur marque. Ils instaurent des types de discours et de pratiques, qu'ils contribuent à répandre, et qui peuvent encore être catégorisés par la distinction entre les approches préservationnistes et conservationnistes, bien que ces deux courants de pensée aient évolués par rapport aux idées américaines du début du XX^e siècle. Les notions préservationnistes sont soutenues par certains scientifiques de l'UICN et de l'UNESCO, l'aspect spirituel ayant en revanche disparu par rapport aux idées de Muir. Les arguments se tournent vers l'expertise scientifique et la connaissance du fonctionnement des espèces et de leur rapport au milieu pour justifier leur mise en

réserve. Les arguments conservationnistes sont quant à eux déjà plus confus et diversifiés. Ils peuvent être regroupés en plusieurs sous-courants selon les discours. Dans le débat qui a lieu au sein de l'UICN, certains défendent de recourir au pragmatisme économique et au développement, soit un discours valorisant le progrès moderne et présenté comme rationnel en contrepoids aux notions émotionnelles associées au préservationnisme. Tandis que le WWF a réussi à se positionner entre les deux en instaurant son propre style : supporter la préservation de la faune sauvage avec des arguments qui peuvent être associés au registre préservationniste toute en pratiquant des actions qui pourraient elles être associées au conservationnisme en se focalisant sur la recherche de fonds sans se soucier de la morale de leur provenance ou des potentiels conflits d'intérêts.

La deuxième phase clé que nous identifions à ce stade est celle entre 1968 et 1972 délimitée par les deux grandes conférences internationales organisées ces années-là. Cette période lance l'internationalisation de la protection de la nature avec une nouvelle ampleur, d'abord scientifiquement avec le Conférence de la biosphère, puis politiquement avec le Sommet de l'ONU à Stockholm en 1972. Ces deux sommets représentent également le moment où se forment les premières représentations de ce qui deviendra le développement durable. Les représentations et les registres du discours du développement durable, qui trouvent leurs racines dans le conservationnisme, y sont formalisés de façon à devenir dominantes (voir Chap. 5, sect. 1).

4.1. Une filiation commune, mais des structures et des buts différents

Si elles ont une filiation et une portée internationale communes, ces trois organisations se distinguent par leurs structures organisationnelles, leurs objectifs et leurs modes d'action (Tab. 11).

	UICN	WWF	Programme MAB de l'UNESCO
Structure organisationnelle	Organisation hétérogène représentée par des membres gouvernementaux et non gouvernementaux	Organisation non gouvernementale	Programme de recherche interdisciplinaire et intergouvernemental géré par un organisme des Nations Unies
Objectifs fondateurs	Soutenir, encourager et favoriser toutes les actions pour la « protection de la nature » (politiques internationales, recherche, éducation, actions)	« <i>Wildlife</i> » : Espèces menacées charismatiques, et leurs habitats naturels	Étudier les relations entre l'homme et la biosphère pour pouvoir proposer des solutions. Programmes de recherche structurés autour de 14 thèmes, dont celui des systèmes urbains
Modes d'action principaux	Rôle de conseiller et de coordinateur ; production, gestion et diffusion des connaissances scientifiques Organisation en réseaux internationaux d'experts répartis en six commissions spécialisées	Récolte de fonds professionnalisée Marketing et publicité	Vocation scientifique, recherche, projets de recherche interdisciplinaires organisés par thèmes

Tableau 11 : Comparaison des structures organisationnelles, des objectifs fondateurs et des modes d'action des trois OEI (Source : auteure).

Pour récapituler, l'UICN est un réseau international d'organisations nationales et internationales et de gouvernements concernés par la protection de la nature. Ses buts formulés dans sa Constitution sont d'encourager et de faciliter la coopération internationale, de conseiller et favoriser les actions pour la protection de la nature partout dans le monde, de promouvoir la recherche scientifique et l'éducation, d'organiser et diffuser les connaissances, et de préparer des projets d'accords internationaux et de convention mondiale (UIPN, 1948 : 17). Le WWF, créé initialement pour soutenir financièrement l'UICN, se spécialise dans la récolte de fonds. Ses dirigeants appartiennent à l'élite occidentale, souvent apparentée au milieu économique ou politique, mais ne sont pas des experts naturalistes comme à l'UICN. Les objectifs du WWF sont donc construits en fonction de leur capacité à soulever des fonds. Du point de vue des objectifs de nature à protéger, ils concernent la « *wildlife* », des espaces et des espèces rares et emblématiques, grâce auxquels il est aisé de communiquer et de soulever de l'intérêt, comme avec son logo par exemple. Ses moyens utilisés consistent à se professionnaliser sur la récolte de fonds. Le Programme MAB de l'UNESCO est quant à lui un programme scientifique interdisciplinaire et intergouvernemental géré par le secteur des sciences naturelles de l'UNESCO. Ses objectifs sont larges en visant à étudier les relations entre l'homme et la biosphère à partir de 14 thèmes de recherche (biomes, réserves de biosphères, types d'impacts ou de milieux anthropiques). En tant que programme de recherche interdisciplinaire de l'UNESCO, le programme MAB n'est pas une organisation internationale au même titre que les deux autres (voir Chap. 7). Il dépend par exemple du budget ou des objectifs généraux de l'UNESCO.

Parmi les objectifs de nos trois organisations, seuls ceux du Programme MAB mentionnent explicitement les « systèmes urbains ». Le Programme MAB est effectivement le seul des trois à avoir une mission qui intègre explicitement l'homme et la nature (biosphère). Il paraît donc être le plus à même de traiter la question de la relation ville-nature. Dans tous les cas, les spécificités de chacune des trois organisations rendront la comparaison intéressante, de même que leur historicité nous offre un recul opportun pour prendre la mesure de l'évolution de leurs représentations de la nature et de leurs discours sur la ville.

Ce chapitre nous permet également de mettre en avant un premier aspect d'analyse de la construction des représentations de la nature à protéger.

4.2. Un projet de protection de la nature déterritorialisé, dépolitisé et désocialisé ?

Dans les discussions qui ont entouré la création des trois OEI, plusieurs termes ont été utilisés pour évoquer la nature à protéger avec des sens différents : par exemple « préservation », « conservation », ou « *wildlife* », « ressources » ou « nature ». Derrière ces termes se cachent de forts jeux de pouvoir relatifs aux représentations qu'ils véhiculent. Leurs nuances peuvent avoir de l'importance sur la réception attendue par le public, et leur capacité à motiver l'action ou à soulever des fonds. Dès le début de l'institutionnalisation de la protection de la nature, ces enjeux sont conscientisés et discutés.

Nous pouvons également mettre en lumière un manque général de territorialisation des discussions sur les enjeux de la protection de la nature. C'est-à-dire que les discours et les objectifs sont basés sur des représentations de la nature et de projets qui paraissent être plus théoriques que construits sur les pratiques. Les discours que nous avons analysés ne questionnent par exemple pas directement les limites d'application des solutions proposées relatives à leurs mises en pratique. De même, si la question du développement en lien avec la conservation est évoquée, ou celle de la stabilité de biosphère pour garantir les besoins de l'humanité, les enjeux socio-économiques et culturels pourtant cruciaux ne sont pas abordés. Les inégalités spatiales ou d'accès aux ressources ne sont pas non plus traitées. Les représentations semblent donc construites sur des grandes catégories de nature à

protéger, qui peuvent paraître idéalisées et déconnectées des matérialités. Ce constat est à mettre en tension avec la difficulté de s'accorder à l'échelle internationale, et le début de l'action menée à cette échelle-ci. Si les discours sont parfois maladroits, cette première période historique de l'internationalisation des mesures pour la protection de la nature est marquée aussi par la grande volonté et l'optimisme des différentes personnalités qui ont soutenu la création de l'UICN au début du siècle pour protéger la nature – toutes représentations confondues –, et plus tard également au sein des trois organisations.

Au sujet de la ville, nous avons suggéré au chapitre 1 que les discours sur la ville dans le projet de protection de la nature offriraient un contexte spatial et territorial concret et matériel pour la discussion. À ce stade, les évocations de la ville ne permettent pas d'affirmer que la réflexion impliquerait un traitement plus concret des hybridités matérielles entre ville et nature et nature-société.

Les évocations de la ville d'après la vision culturaliste dans les premières rencontres internationales du début du XX^e siècle pourraient être un signe avant-coureur de l'affirmation d'une volonté de retour à des limites écologiques applicables. Car ce n'est pas la ville qui est critiquée en soi, mais le constat d'une transition vers sa démesure et son enlaidissement provoquée par le progrès moderne. La ville est en effet alors associée à la notion de paysage importante à l'époque pour penser la protection de la nature (comme le montre le titre du Congrès de 1909 (voir Fig. 9)), et qui est souvent liée à l'idée de patrimoine. En défendant le paysage traditionnel de la ville contre le développement de la modernité, la ville subit les mêmes dégradations que la nature. En abordant la question par les notions de paysages et de patrimoine traditionnel, il n'y alors pas d'oppositions fortes entre les représentations de la ville et de la nature. L'opposition est surtout marquée entre tradition / patrimoine et modernité. Soulignons toutefois que si la ville apparaît dans les rencontres du début du XX^e siècle, elle s'éclipse ensuite au niveau international jusque dans les années 1980. Elle ne fait en effet pas pour l'heure l'objet d'une attention importante, excepté pour le MAB qui en a fait l'un de ses 14 thèmes d'action.

Pour conclure, ce chapitre nous a permis de présenter les trois organisations et de comprendre leurs origines en lien avec la construction du projet international de protection de la nature. Cette situation internationale politique et discursive constitue le contexte dans lequel les trois organisations ont été créées et doivent se positionner. Car la façon dont sont cadrés les problèmes environnementaux et la nature à protéger influence la mission et les actions des trois organisations, et vice et versa. C'est pourquoi, étant donné que nous nous sommes ici interrompue au début des années 1970, nous poursuivons au chapitre 5 cet historique du projet international de la protection de la nature qui constitue le contexte structurant de nos trois OEI.

Chapitre 5. Évolution du projet international de protection de la nature : un contexte structurant et structuré par les trois OEI

Après avoir montré la filiation commune et historique des trois organisations, nous poursuivons dans ce chapitre l'analyse de nos trois acteurs dans leur contexte. En nous référant à notre cadre théorique, nous ne pouvons comprendre leurs représentations de la nature et de la ville sans les rattacher au contexte externe dans lequel elles évoluent. Il s'agit de comprendre leurs rôles, leurs positionnements externes, leurs modes d'action et leurs styles politiques dans le contexte environnemental international.

Il ne nous est cependant pas possible ici de nous étendre sur le contexte politique et actoriel riche et dense du projet de protection internationale de la nature¹. Pour circonscrire le contexte structurant de nos trois organisations, nous nous sommes basée sur les étapes qui ont été marquantes pour les orientations générales du projet de protection de la nature et la construction de la pensée de la nature à protéger (conférence, rapport, convention). Ces étapes sont généralement évoquées par nos trois OEI, et parfois même intégrées à leurs propres objectifs. Ceci a d'ailleurs été un critère pour les sélectionner. Nous avons tenu compte des pratiques des organisations qui dans leurs parcours font référence à certains moments ou textes importants, ainsi que les acteurs avec qui elles collaborent. Il n'est en outre pas possible de dissocier certains événements marquants de l'évolution de la construction de la pensée de la nature à protéger dans le projet international, de nos trois organisations. L'UICN par exemple a été impliquée et a joué un rôle moteur dans plusieurs sommets, rencontres internationales et rédactions de conventions ou de déclarations. Au début des années 1960, l'UICN et le WWF avec deux ou trois autres organismes internationaux ont régné en maîtres sur le réseau mondial de la protection de la nature en train de se mettre en place (Holdgate – UICN, 1999). Ces deux organisations ont alors influencé les orientations du projet global, influence qu'elles ont cherché à étendre et consolider, en participant notamment à plusieurs publications clés.

Nous consacrons donc ce chapitre à l'analyse du projet international de protection de la nature et son évolution historique, sans prétendre à l'exhaustivité. Dans le cas où l'une des trois organisations est impliquée, nous avons insisté sur l'analyse de sa participation et de son discours.

1. Les années 1960-70, instauration politique du projet de protection de la nature international, réformisme ou radicalisme ?

Nous avons identifié au chapitre 4 la période entre la Conférence de la biosphère en 1968 et celle de Stockholm en 1972 comme étant une phase importante de lancement de la gouvernance environnementale internationale. Ayant déjà analysé les discours de la Conférence de la biosphère (voir Chap. 4, sect. 3.1), nous allons faire de même pour les discours et les résultats du Sommet de Stockholm. L'analyse des positions défendues et qui se sont affrontées à cette période nous seront utiles pour comprendre les comportements et positionnements de nos trois organisations.

¹ Pour ce faire, voir par ex. Adams, 2001, 2004 ; Blandin, 2010 ; Bonner, 1993 ; Bourg & Fragnière, 2014 ; Chasek et al., 2016 ; Clapp & Dauvergne, 2005 ; Dalton, 1994 ; Doherty, 2002 ; Dryzek, 2005 ; McCormick, 1995 ; Rodary et al., 2003 ; Van Koppen & Markham, 2007.

1.1. Le 1^{er} Sommet de la Terre à Stockholm 1972 : environnement et bien-être humain

La première *Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain* de 1972 a placé l'environnement à l'agenda des politiques internationales. La Conférence a réuni durant 15 jours des représentants de 113 gouvernements² pour déterminer les orientations futures, ainsi que le rôle des Nations Unies pour l'environnement humain. De Stockholm naîtront deux résultats concrets : la *Déclaration finale de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement*³, et la création du *Programme des Nations Unies pour l'environnement* (PNUE)⁴.

1.1.1. La Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement

La Déclaration de Stockholm, qui se décline en 7 points et 26 principes, proclame au point 1 que :

L'homme est à la fois créature et créateur de son environnement, qui assure sa subsistance physique et lui offre la possibilité d'un développement intellectuel, moral, social et spirituel. [...] Les deux éléments de son environnement, l'élément naturel et celui qu'il a lui-même créé, sont indispensables à son bien-être et à la pleine jouissance de ses droits fondamentaux, y compris le droit à la vie même (ONU, 1972 : pt. 1).

Le terme de « nature » fait place à celui d'« environnement », associé à un discours construit sur le « bien-être » humain et « la pleine jouissance de ses droits fondamentaux ». Cela suggère qu'il n'est aucunement question de limiter son accès et son utilisation de l'environnement. Le « progrès » et les « techniques » sont pour ce faire mises en avant :

Les hommes sont ce qu'il y a de plus précieux au monde. C'est le peuple qui anime le progrès social et crée la richesse de la société, qui développe la science et la technique et, par son dur travail, transforme sans cesse l'environnement. Avec le progrès social et l'évolution de la production, de la science et de la technique, l'aptitude de l'homme à améliorer son environnement se renforce chaque jour (ibid. : pt. 5).

Le Sommet de Stockholm construit la problématique environnementale sur une représentation anthropocentrée de la nature, et les solutions sur les progrès techniques. L'humain transforme l'environnement, avec la capacité de l'améliorer grâce à ses techniques. Le 6^{ème} point de la Déclaration confirme cette vision en proclamant que :

[E]n approfondissant nos connaissances et en agissant plus sagement, nous pouvons assurer, à nous-mêmes et à notre postérité, des conditions de vie meilleures dans un environnement mieux adapté aux besoins et aux aspirations de l'humanité. Il existe de larges perspectives pour l'amélioration de la qualité de l'environnement et la création d'une vie heureuse (ibid. : pt. 6).

² Dans le contexte de la Guerre Froide, l'URSS et les Nations de l'Est sont restées à l'écart.

³ Disponible en ligne : http://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/1/Declaration_finale_conferece_stockholm_1972.pdf

⁴ La Conférence a été préparée, puis présidée par le canadien Maurice Strong, Secrétaire général de la Conférence des Nations unies sur l'environnement de 1970 à 1972, et futur directeur du PNUE. Strong a été proche de la fondation Rockefeller, le milliardaire américain. Il sera aussi le futur Directeur général de Petro-Canada de 1976 à 1978, grande industrie pétrolière canadienne. Les conflits d'intérêts possibles entre les intérêts capitalistes et ceux pour la protection de « l'environnement » – ou la gestion durable des ressources naturelles – ne semblent pas avoir été portés à question. Cela explique entre autres la posture tenue lors de ce Sommet, et celle à venir du PNUE, qui sera tourné vers la modernisation écologique et la croissance verte (voir par ex. ci-dessous, sect. 2.5.1.).

En mettant en avant les capacités humaines à agir « plus sagement », le discours est optimiste et s'éloigne d'une mise en avant de l'urgence et du catastrophisme associé qui furent par exemple reprochés au Rapport Meadows et plus généralement aux protecteurs de la nature⁵.

Le discours de Stockholm vise à minimiser les risques et les effets de l'utilisation des ressources, afin de ne pas instaurer des réglementations internationales trop contraignantes qui limiteraient leur accès. Le texte invite également à appuyer les actions par le développement des connaissances scientifiques, à l'instar des discussions de la Conférence de la Biosphère. Toutefois, la focale se détourne de la nature pour se concentrer sur le bien-être humain. L'affirmation selon laquelle « les hommes sont ce qu'il y a de plus précieux au monde » (ibid. : pt. 5) écarte tout argument en faveur d'une protection de la nature pour elle-même. La Déclaration affirme encore que « défendre et améliorer l'environnement pour les générations présentes et à venir est devenu pour l'humanité un objectif primordial » (ibid. : pt. 6). La protection de l'environnement se construit déjà avec les termes qui définiront le développement durable en 1987 dans le Rapport Brundtland (« pour les générations présentes et à venir » ; voir sect. 2.2). D'ailleurs, le principe de la Déclaration qui concerne l'urbanisation recommande qu'« en planifiant les établissements humains et l'urbanisation, il faut veiller à éviter les atteintes à l'environnement et à obtenir le maximum d'avantages sociaux, économiques et écologiques pour tous » (ibid. : principe 26). De façon très générale et peu prescriptive, la planification et la gestion urbaine est mise en avant pour maximiser les avantages « sociaux, économiques et écologiques » reflétant là aussi les trois futurs piliers du développement durable.

La ville est donc évoquée durant ce rendez-vous international de 1972 consacré à l'« environnement humain ». La notion d'environnement amènerait donc à intégrer l'humain dans la réflexion, et par la même, la ville. Pour l'heure toutefois et durant la décennie qui suit, la ville ne constitue pas une préoccupation déterminante dans les objectifs environnementaux internationaux⁶.

1.1.2. La création du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Suite à ce Sommet le PNUE est lancé fin 1972 par l'Assemblée générale des Nations Unies. La mise en place d'un organe de l'ONU dédié à l'environnement devrait témoigner de son affirmation politique et internationale. Or dans les faits, le PNUE n'a pas été constitué sur les mêmes statuts et principes que les autres agences onusiennes, comme l'UNESCO par exemple. Ces dernières s'y sont opposées par craintes de concurrence sur les thèmes similaires traités (Adams, 2001). Le PNUE est initialement seulement destiné à fournir des directions aux actions environnementales de l'ONU, et à s'assurer que

⁵ Le discours de la Déclaration de Stockholm s'oppose totalement à celui du Rapport « Halte à la croissance » paru la même année (Meadows et al., 1972). Le Rapport Meadows met en garde contre la pénurie prévisible des ressources naturelles et leurs conséquences désastreuses si la croissance de la population mondiale, de l'industrialisation, des pollutions, de la production alimentaire, de l'utilisation des ressources et de l'urbanisation continue sur le modèle présent dit « business-as-usual ». Le Rapport Meadows place les enjeux environnementaux dans un contexte de crise globale et écologique si aucune mesure n'est entreprise. L'idée de « crise globale » supporte un courant de pensée environnementaliste plus engagé et militant et contribue à l'internationalisation de l'écologie (Adams, 2001 : 47). Ce n'est cependant pas cette position sur la croissance qui dominera l'institutionnalisation des politiques environnementales internationales. Bien au contraire, la croissance va être défendue comme l'objectif de bien-être de l'humanité (à travers le terme de « développement »), qui sera capable de devenir « durable ». Il est toutefois intéressant de relever que des positions aussi opposées soient présentes au même moment (nous y reviendrons sections 1.2.1 et 1.2.2 ci-dessous).

⁶ La Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains (UNHHSF), qui deviendra ONU-Habitat en 1977, est certes créé en 1975, mais avec un budget minimal (4 millions de dollars US pour 4 ans). Sur le site officiel de ONU-Habitat, cette petite allocation est expliquée par le fait qu'« à l'époque, l'urbanisation et ses impacts ne figuraient pas parmi les priorités des Nations Unies, avant tout parce que les deux tiers de l'humanité vivaient encore en milieu rural » (http://fr.unhabitat.org/a-propos/history-mandate-role-in-the-un-system/?noredirect=fr_FR, consulté le 14.12.2015). Les préoccupations d'ONU-Habitat pour les établissements humains sont par ailleurs très larges et ne concernent pas directement les aspects environnementaux. Le Programme MAB avec son projet 11 fera exception.

les recommandations émises à Stockholm se traduisent en actions (UICN, 1973). Sur la base des objectifs fixés à Stockholm, le PNUE est chargé de jouer le rôle de coordination intergouvernementale des actions environnementales implémentées aux échelles régionales. Le PNUE est ainsi resté modeste en taille et en budget dans le système onusien, ce qui a limité son effectivité.

Malgré des résultats que certains estiment très maigres (Adams, 2001 ; Holdgate – UICN, 1999 ; McCormick, 1995), le Sommet de la Terre de Stockholm représente généralement le point de départ de la gouvernance environnementale internationale. Ce Sommet amorce également les principes du développement durable (Adams, 2001 : 54 ; McCormick, 1995) même si la locution n'apparaîtra officiellement qu'en 1980 (UICN et al., 1980 ; voir sect. 2.1.1.). S'inscrivant dans la continuation des idées déjà développées à la Conférence de la Biosphère de 1968 (McCormick, 1995), le Sommet de Stockholm aurait également suscité un regain d'intérêt pour les questions environnementales de la part des États et au sein de l'opinion publique (Batisse – UNESCO-MAB, 1991).

1.2. L'environnementalisme, vers un renouveau de la pensée de la nature à protéger ?

La Conférence de la Biosphère de l'UNESCO (1968), et la Conférence des Nations Unies de Stockholm (1972) marquent un changement sur les représentations de la nature à protéger au tournant des années 1960-70. Nous l'avons vu, les discours de cette période se construisent sur de nouvelles représentations : les ressources sont limitées, la nature devient l'environnement, qui est global et pensé à l'échelle de la Terre, les ressources terrestres sont limitées et la biosphère est fragile et a (UNESCO, 1970). Les impacts des activités humaines ne menacent plus seulement la *wilderness*, une nature lointaine et externe, elles impactent directement l'humain. Avec l'idée de globalité de la nature, les problèmes environnementaux deviennent eux aussi globaux (Van Der Heijden, 1999), et donc à gérer à l'échelle internationale.

Mais en parallèle du discours qui se construit dans les Conférences internationales, les inquiétudes écologiques qui se répandent font émerger en Amérique du Nord un environnementalisme militant, le « *new environmentalism* » (Cotgrove, 1982, in Adams, 2001 : 45 ; Holdgate – UICN, 1999 : 101 ; McCormick, 1995 : 56). Ce « néo-environnementalisme » est marqué par deux changements : le premier est d'ordre social et politique, et le second concerne la pensée de la relation nature-société (McCormick, 1995).

1.2.1. La critique politique et sociale du système, vers la resocialisation de la protection de la nature ?

Contrairement aux préservationnistes concentrés sur la protection de la nature sauvage, et aux conservationnistes concentrés sur des arguments économiques, le *new environmentalism* est beaucoup plus activiste et politique. Il postule que la catastrophe environnementale ne peut être évitée que par un changement radical et fondamental du fonctionnement du système et des institutions des sociétés occidentales industrielles (McCormick, 1995). Ce néo-environnementalisme tient une position militante « *anti-establishment* » avec des préoccupations universelles (ibid. : 57). Cette position fait écho au Rapport « Halte à la croissance » (Meadows et al., 1972) qui questionne le système capitaliste dominant basé sur la croissance de la consommation et de la production. Ce militantisme engagé et contestataire s'apparente à l'émergence de ce qui est communément identifié dans la littérature comme les « nouveaux mouvements sociaux » (Dalton, 1994 ; Doherty, 2002) observés durant les années 1960 aux États-Unis et en Europe. Ses défenseurs critiquent entre autres

la guerre du Viêtnam, les essais nucléaires, le racisme institutionnalisé et les pollutions industrielles. La cause environnementale est fortement liée aux préoccupations sociales.

Ce courant de pensée n'est pas celui qui domine dans les discours des politiques environnementales internationales, comme à Stockholm. Toutefois, ce nouvel environnementalisme coïncide avec une période d'émergence de nouvelles organisations non gouvernementales (ONG) écologistes dans les pays industrialisés. Ces ONG ont su se construire un espace politique en représentant les positions plus radicales de la société civile (Chartier, 2010). Ces ONG, comme par exemple *Friend of the Earth*, créé en 1969 aux USA, ou Greenpeace en 1971 au Canada, ont à cette époque la caractéristique de rejeter les valeurs dominantes de l'ordre social et économique. Elles jouent un grand rôle dans la diffusion de cette nouvelle vision au sein du public et de la communauté internationale en devenant des « relais médiatiques » par la mise en place de nouveaux répertoires d'action beaucoup plus contestataires (Chartier, 2010 : 105). Ces ONG de la vague des années 1970, souvent qualifiées d'« écologistes » (Dalton, 1994 ; Chartier, 2002), sont à distinguer des organisations plus anciennes et plus proches par tradition ou institutionnellement des gouvernements, comme le WWF, l'UICN ou le Programme MAB. Si nous les évoquons, c'est parce que les discours et les valeurs de ces ONG écologistes rencontrent un certain succès, les amenant à devenir des acteurs du contexte politique environnemental dans lequel évolue nos trois OEI. Les discours de ces ONG écologistes pourraient alors influencer les stratégies d'action de ces dernières. Il nous est alors possible de situer les représentations de la nature à protéger des organisations environnementales sur un gradient réformiste-radical.

1.2.2. Gradient réformisme-radicalisme, et effet rebond des discours de la protection de la nature

En contrepoids à ces discours portés par les ONG écologistes considérés comme radicaux se développe un discours opposé qui vise à soutenir le système économique en défendant qu'il serait capable de s'accommoder avec les impératifs écologiques et sociaux, et les limites planétaires. Ce discours rejoindra celui de la modernisation écologique (voir ci-dessous, Chap. 5, sect. 2.2.2). Par un effet de rebond des discours, les représentations de l'environnement développées à Stockholm sont construites de façon à contrer ces discours écologistes qui critiquent et rendent le système économique responsable d'engendrer les crises environnementales et sociales. L'institutionnalisation de l'environnement dans les politiques internationales s'instaure donc sur la recherche du compromis et non sur un esprit militant ou contestataire. Elle n'est pas radicale et ne critique pas le système économique. Au contraire, Stockholm pose les bases réflexives qui mèneront 20 ans plus tard à Rio et à la consécration du discours du développement durable (Voir ci-dessous, sect. 2).

Par conséquent, s'il est possible de lire une « rupture » avec l'émergence de la notion d'environnement et du néo-environmentalisme dans les années 1960-1970, elle ne va pas se traduire dans les politiques environnementales internationales. Au contraire, la notion d'« environnement » aurait fait disparaître celle de nature (Sachs, 1992, in Escobar, 1996 : 52). Cette dernière aurait été occultée par les préoccupations des sociétés qui fonctionnent sur le système urbano-industriel, où l'environnement devient tout ce qui est relevant pour faire fonctionner ce système (Escobar, 1996 : 52). Les mouvements protestataires des années 1960 et 1970 aux positions plus radicales ne percolent pas dans la construction de la gouvernance environnementale. Ils auraient contribué au contraire à encourager la posture du consensus et de la modération inscrite dans le développement durable (voir ci-dessous, sect. 2.2. et 4.2.).

1.2.3. Avec l'environnement, une renégociation de l'opposition nature-société ?

Le deuxième changement intervient au niveau des conceptions générales de la nature et du rapport nature-société. Pour les sociologues Charles & Kalaora (2007 : 122), la notion d'*environnement* marque une « rupture » en intégrant l'homme dans les réflexions au sujet de la nature à protéger. La notion d'*environnement* questionnerait alors le rapport nature-société, que ce soit le social comme un « ordre distinct séparé du reste de la "création" » ou la nature comme une toile de fond passive, « un arrière-plan livré aux initiatives humaines » (Charles & Kalaora, 2007 : 122). Avec l'apparition de la notion d'*environnement*, les menaces identifiées n'impactent plus seulement une nature sauvage, mais également l'humain lui-même et ses sociétés. La manière de problématiser les dégradations environnementales et les débats de la protection de la nature s'en trouverait alors modifiée, tout comme la façon de penser la relation nature-société, ou la relation ville-nature.

En 1956-58, les premières critiques vis-à-vis des aires strictement protégées sont prononcées à l'encontre de l'UICN et du WWF qui les promulguent. Les aires protégées soutenues par l'UICN et le WWF sont critiquées pour protéger la nature non pas pour les hommes mais contre eux, ou pour cacher des pratiques impérialistes d'ingérence des pays du Nord imposées au Sud (Holdgate – UICN, 1999 ; Jeanrenaud, 2002a). Dans les années 1960, ces critiques s'inscrivent dans le contexte politique de la décolonisation de l'Afrique, où de nombreux parcs nationaux ont été instaurés. Outre la volonté de garantir leur pérennité, l'importance de mettre en place des parcs dits « nationaux » est un moyen politique d'en garder l'accès en vue de l'indépendance envers les anciennes administrations coloniales (Jeanrenaud, 2002a). L'administration du WWF composée par une majorité de britanniques n'est pas innocente dans ce contexte géopolitique. Certains de ses dirigeants tiennent à garder la main mise sur les grands parcs africains, notamment pour aller chasser, pratique courante à l'époque (Schwarzenbach, 2011). De manière générale, si l'outil des aires protégées est défendu pour des raisons politiques et géostratégiques, du point de vue écologique, il se trouve qu'il correspond aussi aux représentations dominantes de l'époque d'une nature stable à protéger de la main humaine. Ainsi, le WWF et l'UICN soutiennent et participent à diffuser le modèle des aires protégées, et organisent leurs actions de protection en procédant de cette vision (Chartier, 2002, 2004 ; Holdgate – UICN, 1999). Les pratiques de la protection de la nature d'alors correspondent pour leur grande majorité à la séparation spatiale des espaces considérés comme naturels de ceux où s'exercent les activités humaines. Les solutions à mettre en place pour ne pas opposer les sociétés et la nature ne sont pas évidentes. Comment protéger la nature sans exclure l'humain, et comment limiter les actions humaines pour protéger la nature sans atteindre au bien-être socio-économique de la population ?

En intégrant la réflexion sur le social à celle de la nature à protéger, la notion d'*environnement* complexifie les solutions à proposer. Elle modifie les agencements du projet de protection de la nature, les structures institutionnelles, les pratiques, tout comme ses domaines d'action habituels (Adams, 2001 ; Charles & Kalaora, 2007 ; Holdgate – UICN, 1999 ; McCormick, 1995). Au sein du projet global de protection de la nature, il devient alors plus difficile de caractériser les courants de pensée dans des catégories homogènes, tout comme les référentiels de nature mobilisés qui se diversifient et se mélangent. Par exemple, dans les années 1970, il est possible de distinguer trois courants de pensée qui traversent le projet international de protection de la nature : le préservationnisme avec des aires protégées strictes, le conservationnisme anthropocentré défendu à Stockholm et le néo-environnementalisme radical contre le système industriel et capitaliste occidental. Cette catégorisation est toutefois fragile, notamment sur la distinction entre conservationnisme et néo-environnementalisme, et les termes employés. La définition de l'« environnement » par exemple peut recouvrir celle du courant militant et contestataire des années 1960, ou celle opposée d'un « environnementalisme » anthropocentré défendu par les discours dominants à Stockholm. Il y a donc des confusions potentielles sur l'emploi des termes et leurs sens. Ceci conforte l'intérêt d'aborder l'analyse avec une approche constructiviste qui permet de mettre en lumière les confusions potentielles des sens et des représentations derrière l'usage des termes, comme celui d'« environnement ». Pour la suite de notre analyse, nous distinguons deux politiques et discours différents : celui ancré autour de l'« environnement » et du « développement » qui s'instaure sur les

principes du développement durable (sect. 2), et celui de la « biodiversité », avec l'impulsion de l'écologie, qui se formalise dans les cadres plus naturalistes de la protection de la nature (sect. 3).

2. La construction du « développement durable »

Bien qu'à Stockholm la volonté soit de lier les problèmes d'environnement à ceux du développement, dans les pratiques, jusqu'en 1980, les outils pour la protection de la nature restent majoritairement ceux des aires protégées et des actions sur des espèces menacées. Plusieurs travaux de géographes ont montré que les intentions communiquées notamment par les organisations environnementales internationales peuvent être en décalage avec les pratiques mises en œuvre, en particulier durant la période de transition entre les approches exclusives de la nature à une « conservation intégrée » des années 1970-80 (Rodary et al., 2003 ; Chartier & Sellato, 2003 ; Jeanrenaud, 2002a). La construction du discours international sur l'intégration des enjeux humains et naturels par le développement durable connaît de nouvelles étapes importantes dans les années 1980.

2.1. La Stratégie mondiale pour la conservation de l'UICN, du PNUE, et du WWF, lier la conservation au développement

La décennie de 1980 s'ouvre sur la publication de la *Stratégie mondiale pour la conservation* (SMC) publiée conjointement par l'UICN, le PNUE, et le WWF (UICN et al., 1980 ; fig. 10). Avec pour sous-titre « la conservation des ressources vivantes au service du développement durable », c'est la première fois que l'expression « développement durable » est formulée dans un document officiel (Adams, 2001 ; Holdgate – UICN, 1999), même si son idée n'est pas nouvelle⁷. Le texte insiste sur la nécessité d'intégrer les enjeux du développement à la « conservation des ressources » (UICN et al., 1980).



Figure 10 : Signature de la Stratégie mondiale pour la conservation par les trois directeurs des organisations : Dr Mostafa Tolba pour le PNUE, Martin Holdgate pour l'UICN, Charles de Haes pour le WWF (Photo tirée de WWF, 2011 : 47).

La Stratégie a été commandée par le PNUE en 1977. L'UICN l'a préparée, alors que le PNUE et le WWF l'ont financée, tout en y contribuant également. Le texte devrait donc refléter essentiellement les opinions de l'UICN, même s'il est précisé que la Stratégie « s'efforce de représenter un consensus de politique à suivre pour œuvrer à la conservation dans le contexte du développement mondial » (UICN et al., 1980 : ii). Pour produire ce consensus politique, outre le PNUE et le WWF, le texte a également été soumis à la FAO et à l'UNESCO qui l'ont examiné et y ont contribué. Le texte a également été

⁷ Nous l'avons vu, les principes du développement durable commencent déjà à être formulés à Stockholm en 1972. Ce courant était toutefois souvent désigné par le terme « écodéveloppement » (Sachs, 1980).

approuvé par le *Groupe de la conservation des écosystèmes*⁸ composé du PNUE, de la FAO, de l'UNESCO et de l'UICN (ibid.). Le texte de la Stratégie étant destiné aux gouvernements nationaux, le développement durable est formulé dans un cadre réflexif adapté à l'échelle nationale. Ce sera en 1987, avec la publication du Rapport Brundtland que la pensée et les préceptes du développement durable seront explicitement formulés à une échelle mondiale.

Le préambule de la *Stratégie mondiale pour la conservation* affirme que « si l'objectif du développement est la prospérité économique et sociale, celui de la conservation est le maintien de la capacité de la Terre d'assurer aussi bien le développement durable de l'humanité que la pérennité de toute vie » (UICN et al., 1980 : I). La SMC a trois objectifs principaux⁹ :

- maintenir les processus écologiques essentiels et les systèmes entretenant la vie [...] dont dépendent la survie et le développement de l'humanité ;
- préserver la diversité génétique [...] dont dépendent la plupart de ces processus et systèmes ;
- veiller à l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes [...] dont sont tributaires des millions de communautés rurales aussi bien que de grandes industries (ibid. : VI).

La SMC fait donc un lien explicite entre le maintien des processus écologiques qui supportent la vie (son premier objectif) et l'utilisation durable des ressources – génétiques (son deuxième objectif), et – des espèces et écosystèmes (son troisième objectif) (Redclift, 1987 : 20). Ces différentes « catégories » et échelles de nature donneront lieu à la définition de la biodiversité dans la Convention de 1992 (la diversité génétique, des espèces et des écosystèmes) (ONU, 1992a). Signalons que la « ville » est absente de la SMC.

L'objectif officiel de la Stratégie est donc « d'intégrer la conservation au développement pour que les modifications apportées à la planète garantissent véritablement la survie et la prospérité de l'humanité » (UICN et al., 1980, in Chartier 2004 : 177-178). Pour Chartier, « il s'agissait aussi, plus officieusement, de permettre aux professionnels de la nature de trouver une nouvelle légitimité internationale, tout en pérennisant les objectifs conservationnistes dans un cadre développementaliste » (ibid.). En effet, la Stratégie est bien plus qu'un document politique, elle représente « the initial step in an attempt to structure the establishment of coherent national conservation strategies around the world and became the basis for the rapid expansion of IUCN, WWF, UNEP¹⁰ » (MacDonald, 2010a : 517). D'après la lecture de MacDonald, la SMC représente le tournant qui va assimiler la « nature » et le « capital » dans les politiques internationales en défendant l'utilisation des « instruments de marché » pour atteindre les objectifs de la conservation. Ce document représenterait également le passage d'une décennie de réglementation environnementale étatique efficace à une période de résistance gouvernementale à une telle réglementation,

⁸ Le Groupe de la conservation des écosystèmes (GCE) a été créé en 1974 « dans le but de promouvoir la mise en place de projets environnementaux multithématiques et de conseiller les organisations membres du Groupe sur le développement et l'implémentation d'activités efficaces pour la conservation des écosystèmes ainsi que des ressources biologiques. Visant notamment à consolider la synergie et l'entente mutuelle entre les projets dirigés par les membres du Groupe et les programmes des Conventions internationales sur l'environnement, le GCE travaille donc à promouvoir la coopération et la mise en place de projets favorisant, autant que possible, l'association d'approches différentes et complémentaires dans la résolution de problèmes communs. Par son action, le Groupe pour la conservation de l'écosystème s'efforce de soutenir l'éthique de la conservation de la nature et de promouvoir le concept d'utilisation durable de la biosphère terrestre, de ses écosystèmes et de ses ressources biologiques » (<http://www.unep.org/Documents.Multilingual/Default.asp?ArticleID=204&DocumentID=43&I=fr>, consulté le 15.12.2015).

⁹ Ces trois objectifs seront repris et approfondis dans une nouvelle Stratégie qui sera publiée en 1991 par les trois mêmes OEI « Sauver la planète - Stratégie pour l'avenir de la vie » (UICN et al., 1991 ; Voir ci-dessous, sect. 2.3).

¹⁰ « ... la première étape d'une tentative de structuration de l'établissement de stratégies nationales de conservation cohérentes à travers le monde et est devenue la base de l'expansion rapide de l'UICN, du WWF et du PNUE » (MacDonald, 2010a : 517). Notre traduction.

notamment de la part de l'Angleterre et des États-Unis (ibid.).

Pour Denis Chartier, la Stratégie « a posé les bases de discours et de pratiques construits autour d'une notion de développement soutenable ambiguë » qui s'est construite à partir de deux définitions distinctes (2010 : 108). Premièrement, la Stratégie recommande de prévoir un volume de production qui soit supportable par les écosystèmes. Il faut ainsi « déterminer la capacité productive des espèces et des écosystèmes exploités et faire en sorte que [leur] utilisation [...] ne dépasse pas cette capacité » (UICN et al., 1980, in Chartier, 2004 : 181). C'est donc « la capacité de reproduction qui détermine la production » et par conséquent la durabilité (ibid.). La seconde définition conçoit « le développement durable comme une invitation à faire durer le développement, par ailleurs jamais questionné et considéré comme positif et naturel » (ibid. : 181-2). Par exemple, il est écrit que « seul le développement peut briser le cercle vicieux du dénuement, qui cause la dégradation écologique entraînant à son tour une pauvreté accrue » (UICN et al., 1980 : sect 7). Pour Chartier, « ce dont souffrent les pays du Sud d'après cette deuxième définition, c'est donc d'un manque de développement qui ne doit pas faiblir » (2004 : 182). Par conséquent, « ce n'est pas la survie des écosystèmes qui définit les limites du développement, mais le développement qui conditionne la survie des sociétés » (ibid.). Cette définition ambiguë a perduré jusqu'à Rio 1992, et plus loin.

La mise en exergue des ambiguïté du texte et son assimilation aux mécanismes du marché sont importants pour comprendre le projet de protection de la nature étant donné que la « Stratégie mondiale de la conservation a joué un rôle de premier plan dans la préparation de la Conférence de Rio [...] et dans la rédaction de la Convention sur la diversité biologique » (Vivien, 2003 : 11). La SMC marque en effet l'amorce des politiques environnementales de protection de la nature de la fin du XX^e siècle. Contrairement à la conférence de Stockholm qui n'aurait pas engendré les effets escomptés, le document de la SMC a rencontré un grand succès. La Stratégie est bien reçue et accueillie dans la sphère politique internationale de l'environnement, certainement d'ailleurs parce que Stockholm avait préparé le terrain. Avec la SMC, la pensée de la protection de la nature, non qu'elle soit totalement novatrice, est stabilisée, précisée et établie auprès de la communauté internationale concernée, les OEI et les gouvernements. Ce document constitue d'ailleurs pour de nombreux pays la base de leur politique nationale de protection de la nature, comme le Vietnam par exemple (Jamison, 1996).

Pour le WWF, le document de la Stratégie « highlighted the importance of using natural resources sustainably, and stressed the benefits of conservation for people. It also introduced the concept of sustainable development – a principle that has guided WWF ever since¹¹ » (WWF, 2011 : 47). Selon l'ancien directeur de l'UICN Martin Holdgate qui a signé ce document en 1980, il représente « the beginning of a major change in world conservation, and a transformation in IUCN (and, to some extent, in WWF)¹² » (1999 : 157). Le WWF et l'UICN vont effet continuer à porter et diffuser le discours du développement durable, ce qui aura des effets sur leur identité politique et leur organisation interne. Nous verrons plus en détail comment au chapitre 6.

2.2. Le rapport Brundtland *Notre avenir à tous*

En 1987, la publication du rapport *Notre avenir à tous (Our Common Future)*, dit le rapport Brundtland¹³, assoit la pensée et les préceptes du développement durable. Ce Rapport reprend les

¹¹ « ... a souligné l'importance de l'utilisation durable des ressources naturelles et les avantages de la conservation pour les populations. Elle a également introduit le concept de développement durable - un principe qui a depuis guidé le WWF » (WWF, 2011 : 47). Notre traduction.

¹² « Le début d'un changement majeur dans la conservation mondiale et d'une transformation de l'UICN (et, dans une certaine mesure, du WWF) » (Holdgate – UICN, 1999 : 157). Notre traduction.

¹³ Ce nom vient de la présidente de la Commission qui a rédigé le Rapport, Gro Harlem Brundtland. Elle est alors la Première ministre de la Norvège et la cheffe du Parti travailliste au Parlement (1981-86) (Brundtland, 1987).

principes émis à Stockholm, et participe à leur diffusion à une large échelle. Il est le résultat des travaux engagés dès 1983 lorsque l'Assemblée générale de l'ONU constitue la *Commission mondiale sur l'environnement et le développement*, dite aussi la *Commission Brundtland*. Cette Commission est chargée par l'ONU de :

réexaminer les grandes questions concernant l'environnement et le développement et formuler des *solutions réalistes*, proposer de nouvelles modalités de coopération, susceptibles d'orienter les politiques et les événements vers d'indispensables changements, et relever le niveau de compréhension et d'engagement de la part de particuliers, d'organismes bénévoles, d'entreprises, d'institutions et de gouvernements (Brundtland, 1987 : Partie 1.1, §6 (nous accentuons)).

Il s'agit donc de formuler des « solutions réalistes ». Mais « réalistes » en fonction de quels critères, de quelles matérialités et selon qui ? Il nous paraît difficile de mesurer l'effet performatif de ce type d'énoncé. De même, en voulant « relever le niveau de compréhension et d'engagement », le ton peut paraître condescendant et paternaliste ce qui n'est peut-être pas très diplomatique et efficace.

Ce Rapport constitue la synthèse des observations et des rencontres que la Commission a menées de 1984 à 1987. Il sera le document de base pour les discussions qui mèneront à Rio en 1992. Constitué comme un organisme « indépendant » qui « entretient des liens avec les gouvernements et le système des Nations Unies » (Brundtland, 1987 : 10), les 21 membres de la Commission sont des officiels des gouvernements ou des scientifiques connectés avec les gouvernements, et en lien d'une façon ou d'un autre avec le système onusien et ses agences spécialisées (Finger, 1994). Parmi les membres, trois sont affiliés au PNUE, dont Maurice Strong¹⁴, deux au WWF, et un à l'UICN (ibid. : 188). Cela montre la volonté de l'UICN et du WWF de se positionner comme acteur central sur ces questions, et leur adhésion et contribution au concept de développement durable. Ce sont également ces trois mêmes organisations qui sont à l'origine de la SMC et sa future réactualisation en 1991. Le rôle des OEI prend effectivement de plus en plus d'importance dans la conception des récits internationaux de la protection de la nature et des politiques environnementales, rôle qui sera encore accentué avec le Sommet de Rio en 1992 (Finger, 1994).

Dans les avant-propos, la présidente Brundtland affirme que « l'environnement est le lieu où chacun de nous vit et le développement est ce que nous essayons de faire pour améliorer notre sort à l'intérieur de ce même lieu. Les deux sont inséparables » (Brundtland, 1987 : Avant-propos, §14). En filiation avec le discours de Stockholm, la perspective de l'environnement est anthropocentrée. Le développement est associé au progrès et à l'amélioration des conditions humaines :

Le développement durable n'est pas un état d'équilibre, mais plutôt un processus de changement dans lequel l'exploitation des ressources, le choix des investissements, l'orientation du développement technique ainsi que le changement institutionnel sont déterminés en fonction des besoins tant actuels qu'à venir. Nous ne prétendons certainement pas qu'il s'agit là d'un processus simple. Des choix douloureux s'imposent. [...] le développement durable est bien une affaire de volonté politique (Brundtland, 1987 : Intro, pt. 1.3, § 4).

Le vocabulaire utilisé relève d'un langage managérial. Il est orienté sur les solutions. Étant donné que l'échelle d'interprétation et d'analyse de la problématique est globale, les perspectives de solutions le sont également. Il s'agit de penser un système dans lequel l'humanité pourrait assurer sa survie qui dépend de celle de l'environnement. Cette perspective devrait donc fondamentalement impliquer une réflexion sur la relation que l'humain entretient avec l'environnement naturel. Or, ce qui est prépondérant dans le Rapport, c'est la réponse politique à mettre en œuvre pour appliquer les

¹⁴ Rappelons que Strong, qui a été le Secrétaire général de la Conférence des Nations unies sur l'environnement en 1972, est proche de la fondation Rockefeller, et a été le CEO de l'industrie pétrolière Petro-Canada de 1976 à 1978, tout en étant le directeur du PNUE.

principes du développement durable, et non un diagnostic des causes qui révéleraient une gestion non-durable des ressources. L'extrait suivant est sur ce point évocateur.

L'espoir que la Commission place en l'avenir est conditionné par *la prise immédiate de mesures politiques décisives* pour commencer à gérer les ressources de l'environnement de manière à assurer un progrès durable et à garantir la survie de l'humanité. Nous ne prédisons pas l'avenir : nous nous bornons à signifier à l'humanité – et ce, de toute urgence et à partir des données scientifiques les plus fiables et les plus récentes – *qu'il est largement temps de prendre les décisions* qui s'imposent pour s'assurer des ressources qui feront vivre cette génération et celles à venir. Nous n'avons pas de cadre strict à imposer ; nous nous contentons d'indiquer une voie qui permettrait aux peuples de la Terre de multiplier les sphères de coopération (Brundtland, 1987 : introduction, §5 (nous accentuons)).

Ce type d'énoncé interpelle à nouveau sur sa qualité performative, mais soulève aussi de vraies questions : qui décide ? qui est en mesure d'agir ? et qui est habilité à dire qui décide ? Si ce type d'énoncé peu performatif pourrait inciter à l'effet opposé de ce qu'il est censé provoquer, cette formulation est aussi révélatrice des difficultés réelles qui se posent pour s'engager dans la protection de l'environnement.

Le développement durable doit en outre être traité politiquement à l'échelle mondiale. Il se base sur l'idée de « besoin » humain, celui des générations présentes et à venir : « le genre humain a parfaitement les moyens d'assumer un développement durable, [c'est-à-dire] de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs » (Brundtland, 1987 : Part. I, Chap. 2, § 1). Là encore, de quels « besoins » s'agit-il, de quelles populations selon quels critères ? Ceux des occidentaux, du système économique capitaliste basé sur la croissance ? Et qui sont ces « générations à venir » ? Ces énoncés sont trop abstraits et dématérialisés pour être performatifs. Tout comme l'idée de « répondre aux besoins du présent » n'invite pas à restreindre les consommations ou limiter l'utilisation des ressources naturelles pour des générations futures abstraites.

De manière générale, tout au long du rapport Brundtland, la notion de gestion des « ressources de l'environnement » est fortement mise en avant. Il faut maîtriser leur utilisation pour garantir le développement social et économique. Cette idée suppose que l'humain serait capable d'étudier, comprendre et connaître le fonctionnement de la nature dans sa totalité afin de mesurer son exploitation sur le long terme. Il est possible de voir dans cette ambition une confiance démesurée fondée sur une dépolitisation du fonctionnement des sociétés humaines. Ces dernières, à partir d'une parfaite maîtrise des processus de la nature, auraient la capacité de réguler politiquement, institutionnellement et mondialement l'utilisation des ressources naturelles de façon à satisfaire chacun équitablement. La croyance est louable, mais ne suffit pas pour être applicable.

2.2.1. Brundtland et la ville, un moyen d'assurer le développement

Signalons qu'au sujet de la ville, le rapport Brundtland consacre un chapitre au « défi urbain ». L'analyse menée se base sur une distinction forte entre les situations des « pays industrialisés » et celles des « pays en développement » (Brundtland, 1987 : 195-8). La majorité du chapitre traite des problématiques urbaines, politiques, sociales et financières des pays en développement, construites à partir du regard et des représentations des pays industrialisés. Plus généralement, le fait d'intégrer la question de la ville témoigne d'un virage qui s'est opéré entre les visions défendues à Stockholm en 1972 et celles du développement durable du rapport Brundtland de 1987. Dans les discours du début des années 1970, l'identification de la problématique environnementale était associée aux *limites* naturelles de la croissance. Environ 15 ans plus tard, dans le rapport Brundtland, le discours a été réorienté sur les *conditions* du développement (Brand & Thomas, 2005). Autrement dit, la construction

du problème écologique est passé de préoccupations basées sur les ressources naturelles à celles basées sur les processus de développement. D'après l'analyse de Brand et Thomas¹⁵ (2005 : 30), ce « changement radical de perspective » a été l'une des exigences qui aurait permis d'insérer totalement l'urbanisation dans le débat environnemental. Car les processus de développement font directement référence à la question de la ville, comme le recommande le rapport Brundtland. Selon ces auteurs, ce n'est donc qu'à partir du rapport Brundtland que des programmes spécifiquement urbains commencent à émerger dans le débat environnemental international. Toutefois, ce serait surtout avec le Sommet de la Terre de Rio en 1992 que le rôle des autorités locales pour la gouvernance environnementale prend de l'ascendance au niveau mondial (Elander & Lidskog, 2005 ; Wilkinson et al., 2013).

Le développement durable vise aussi à éviter d'opposer la nature et la société. Il est par exemple affirmé qu'« [a]u sens le plus large, le développement durable vise à favoriser un état d'harmonie entre les êtres humains et entre l'homme et la nature » (Brundtland, 1987 : Chap.3, sect. IV, §1). Moins citée au sujet de la définition du développement durable, cette idée d'*harmonie* entre les humains et la nature suppose à nouveau l'idéal d'une société humaine mondiale homogène basée sur la cohésion et l'équité sociale et sur le respect écologique de la planète. Ainsi formulé, il paraît difficile de marquer son désaccord avec les grands objectifs du développement durable. Le concept est en effet construit sur des principes assez larges pour créer un consensus parmi des acteurs hétérogènes (Fisher & Hajer, 1999 ; Redclift, 2005). Rempli de promesses enthousiasmantes, le Rapport ne fournit toutefois pas de solutions claires pour leur mise en œuvre¹⁶. Ce manque de lignes directrices ouvre un espace d'interprétation lors de la traduction en pratique. Si cela contribue à son succès, le risque est que le concept soit plus discursif qu'effectif, et qu'il se fasse « kidnapper » par des intérêts économiques supérieurs aux critères sociaux et écologiques.

2.2.2. Le « développement durable », un concept pour re-légitimer des pratiques économiques ?

Dans le rapport Brundtland, le développement durable se distinguerait du développement économique en intégrant les dimensions sociales et environnementales. Mais comment appliquer ce type de discours si général, et à partir de quelles définitions du développement ? D'après le Rapport, le moyen promu pour y arriver est « une nouvelle ère de croissance économique » :

La Commission est persuadée que l'humanité peut créer un avenir plus prospère, plus juste, plus sûr. [N]ous envisageons [...] la possibilité d'une nouvelle ère de croissance économique, s'appuyant sur des politiques qui protègeraient, voire mettraient en valeur la base même des ressources. Nous estimons que cette croissance est absolument indispensable pour soulager la misère qui ne fait que s'intensifier dans une bonne partie du monde en développement (Brundtland, 1987 : introduction, §4).

La solution proposée pour résoudre les problèmes humains et environnementaux est la croissance économique et la mise en valeur des ressources naturelles. Cette vision renvoie au conservationnisme pinchotien mais amplifie l'importance de la croissance économique et du développement dû au

¹⁵ Peter Brand est le Directeur de l'*Urban and Regional Planning School* à l'Université nationale de Colombia à Medellin. Michael J. Thomas est un ancien maître de conférences en planification et membre honoraire de l'Université Oxford Brookes.

¹⁶ Pour le mettre en place, sont « exig[és] » les éléments suivants qui restent extrêmement vagues : « un système politique qui assure la participation effective des citoyens à la prise de décisions ; un système économique capable de dégager des excédents et de créer des compétences techniques sur une base soutenue et autonome ; un système social capable de trouver des solutions aux tensions nées d'un développement déséquilibré ; un système de production qui respecte l'obligation de préserver la base écologique en vue du développement ; un système technologique toujours à l'affût de solutions nouvelles ; un système international qui favorise des solutions durables en ce qui concerne les échanges et le financement ; un système administratif souple capable de s'autocorriger » (Brundtland, 1987 : Chap.3, sect. IV, §1 (p.55-6pdf)).

changement d'échelle. Au sujet de cette croissance, plusieurs « objectifs critiques » sont identifiés : dont la « reprise de la croissance », et « la modification de la qualité de [la] croissance » (Brundtland, 1987 : Chap. 3, sect.III, §2). Le texte précise qu'il faut :

modifier le contenu même de cette croissance, faire en sorte qu'elle engloutisse moins de matières premières et d'énergie et que ses fruits soient répartis plus équitablement. Ces mesures s'imposent dans tous les pays, dans le cadre d'un ensemble de mesures visant à préserver notre capital écologique, améliorer la répartition des revenus, et réduire notre vulnérabilité aux crises économiques (ibid. : Chap. 3, sect. III, pt.2, §1).

Il est dit encore du « développement économique » qu'il « doit reposer sur une base plus stable, c'est-à-dire sur la réalité qui le sous-tend », à savoir qu'« il faut, lorsqu'on mesure la croissance économique, tenir pleinement compte de l'amélioration ou de la détérioration des réserves de ressources naturelles » (ibid. §2). Les termes de ce discours appartiennent non pas au vocabulaire des écologues ou des biologistes sur le fonctionnement des processus écologiques, mais à celui des économistes. Cette posture invite à chiffrer le coût et le prix de la nature sur la base de la rationalité économique dictée par le marché. Une littérature abondante a étudié les déterminants et les conséquences de ce discours relatif à l'économie de l'environnement, dont les termes sont également associés à la biodiversité, puis aux services écosystémiques. Nous y reviendrons en fin de chapitre (sect. 4.)

Le rapport Brundtland construit donc la notion de développement durable sur le « paradigme de la valorisation » et l'acceptation que la croissance économique résoudra la crise environnementale (Brand, 2010 : 144). Ce principe de base est alors critiqué car il revient à tenter de concilier la préservation de la nature avec les processus qui la détruisent (Rodary, 2008). Vouloir concilier les intérêts écologiques et sociaux avec les intérêts économiques relève d'objectifs antagonistes et ambigus qui entravent la mise en œuvre du principe (Bergandi & Blandin, 2012). La durabilité n'est plus associée à la nature mais au « développement » ce qui crée une « ambiguïté sémantique », mais aussi un glissement conceptuel important (Sachs, 1999 : 33). Il ne s'agit plus de protéger la nature, mais de protéger la capacité productive de la nature pour une valorisation économique (ibid.). Les représentations de la nature sont construites de façon à pouvoir être un bien marchand avec la possibilité de la monnayer (Escobar, 1996). Sur un plan théorique, la nature devient alors un « capital naturel » (El Serafy 1991, in Sachs, 1999 : 33), qui s'accorde avec les principes de la modernisation écologique (MacDonald, 2010a).

2.2.3. Développement durable ou modernisation écologique ?

Dans la pratique, le développement durable va se tourner vers la *modernisation écologique*, un courant théorique et idéologique qui naît en parallèle dans les années 1980 (Mol & Spaargaren, 2000). Ce courant s'affirme comme un défenseur du système capitaliste et de la modernisation, notamment pour répondre aux attaques du courant néo-environnementaliste qui affirme que les sociétés humaines doivent sérieusement limiter leurs consommations (voir ci-dessus, sect. 1.2. ; MacDonald, 2010a). Basées sur l'alliance de l'économie et de l'écologie, les théories de la modernisation écologique challengent la restriction de l'accessibilité et de la consommation des ressources naturelles posée par la régulation (Hajer, 1995, 1996 ; MacDonald, 2010a ; 2013 ; Rudolf, 2013). Comme alternative, la modernisation écologique propose que « [l']internalisation des coûts environnementaux dans la conception des activités profite au développement économique et technologique, soit à la recherche d'efficacité » (Rudolf, 2013 : § 14). La modernisation écologique mise sur l'application de la science, des forces du marché et de l'ingéniosité managériale grâce à des instruments tels que les systèmes de permis négociables à travers la notion centrale de services écosystémiques (MacDonald, 2010a). Le courant de la modernisation écologique correspondrait ainsi à une variante technocentrée et interventionniste du conservationnisme.

La modernisation écologique est un courant critiqué pour être fondé sur l'expertise technocratique, où les innovations technologiques sont « cruciales » pour résoudre la crise environnementale (Brand, 2010 : 144). Cette théorie qui défend un capitalisme écologique est accusée de n'être qu'une réforme environnementale superficielle, qui ne ferait que renforcer les modes d'accumulation et de production capitalistes (Dryzek, 2005). Ses logiques économiques seraient le témoin du degré auquel la nature serait considérée comme un élément des processus capitalistes de l'idéologie dominante (MacDonald, 2010a). Ce courant de pensée contribuerait ainsi à maintenir les postulats de la modernité, à savoir la domination et l'exploitation de la nature, le mythe du progrès et la croissance économique (Rudolf, 2013). Il permettrait en outre de promouvoir et faciliter la continuité des pratiques socio-économiques établies qui bénéficient aux dominants. Pour MacDonald, en s'appuyant sur les travaux de nombreux auteurs, la modernisation écologique est plus une collection de concepts qu'une théorie cohérente (2010a). Elle serait conçue « in an attempt to produce a version of capitalism that can address its own contradictions while retaining control over the regulatory tendencies of governments that might threaten the capacity for private accumulation¹⁷ » (ibid. : 518). De façon comparable à la rhétorique du développement durable, la modernisation écologique favoriserait les acteurs privés et les industriels en leur permettant de continuer à accumuler du capital (Redclift, 1987). Les ressources naturelles n'en seraient pas mieux gérées pour autant ni à court terme, ni à long terme¹⁸.

Malgré les critiques attribuées au développement durable et à la modernisation écologique, l'UICN et le WWF vont activement participer à leur diffusion. Un an avant le Sommet de Rio, l'UICN, le WWF et le PNUE publient un document majeur : *Sauver la planète - Stratégie pour l'avenir de la vie* (UICN et al., 1991).

2.3. La Stratégie pour la conservation de l'UICN, du PNUE, et du WWF en 1991 « Sauver la planète – Stratégie pour l'avenir de la vie »

En vue des préparatifs de la conférence de l'ONU sur l'environnement et le développement qui aura lieu à Rio en 1992, ce document publié par l'UICN, le WWF et le PNUE réactualise les principes de la *Stratégie mondiale pour la conservation* de 1980, en précisant la définition du développement durable. *Sauver la planète - Stratégie pour l'avenir de la vie* (« *Caring for the Earth – A Strategy for sustainable living* », en anglais) mène une réflexion à l'échelle globale, bien que l'objectif soit de « promouvoir une société durable à l'échelon individuel, local, national et mondial » (UICN et al., 1991 : 9). Les objectifs consistent comme dans le rapport Brundtland à trouver comment concilier environnement et développement, soit « un mode de développement qui apporte d'authentiques améliorations à la qualité de vie des êtres humains, tout en préservant la vitalité et la diversité de la Terre » (UICN et al., 1991 : 8). D'après le texte, les principes d'une « société durable » sont fondés sur le fait que :

notre avenir dépend directement de notre volonté de rechercher l'harmonie avec l'ensemble de l'humanité et avec la nature, autrement dit, de partager équitablement et de préserver les ressources de notre planète. Nous ne devons pas prendre à la nature plus que ce qu'elle est capable de remplacer, ce qui suppose d'adopter des modes de vie et de développement qui tiennent compte de ses limites. Une telle évolution peut se faire sans qu'il soit besoin de renoncer aux nombreux bienfaits apportés par les technologies modernes, à condition que celles-ci respectent aussi ces limites (ibid. : 8-9).

¹⁷ « ... dans une tentative de produire une version du capitalisme capable de résoudre ses propres contradictions tout en maintenant le contrôle sur les tendances régulationnistes des gouvernements qui pourraient menacer la capacité d'accumulation privée » (MacDonald, 2010a : 518). Notre traduction.

¹⁸ Nous reviendrons plus en détail en fin de chapitre (sect. 4) sur une discussion de la modernisation écologique et son rôle dans la construction de la pensée dominante de la protection de la nature.

Ce texte est fidèle à l'idée de promouvoir un développement technologique et économique qui serait en phase avec les limites naturelles¹⁹. Le système qui se base sur la croissance n'est pas questionné par rapport à ces limites. Les critères pour évaluer ces limites ne sont pas évoqués, comme si le système allait les respecter naturellement. Le Rapport fait également une distinction entre les « pays à revenu faible » des « pays à revenu élevé » pour construire le problème et les solutions. Les premiers doivent renforcer leur croissance économique, et les seconds, ajuster leur développement aux exigences de durabilité (Vivien, 2003 : 11).

À l'instar des trois objectifs de la Stratégie pour la conservation, le texte recommande de « préserver les systèmes entretenant la vie », de « conserver la diversité biologique », c'est-à-dire la diversité des écosystèmes et des espèces « mais aussi le *capital* génétique de chacune de ces espèces » ; et de « veiller à ne pas compromettre la capacité de renouvellement des ressources », soit « les sols, [l]es espèces sauvages et domestiques, [l]es forêts, [l]es pâturages et [l]es terres agricoles, [l]es eaux douces et [l]es écosystèmes marins dont dépendent les pêcheries » (UICN et al., 1991 : 10). Plusieurs représentations et échelles de nature coexistent et sont liées. Une nature qui fait référence aux processus naturels et aux grands cycles bio-géo-chimiques, à la diversité biologique telle qu'elle sera définie par sa Convention en 1992 (gènes, espèces, écosystèmes), et aux ressources naturelles. Avec les principes de « services », ces trois représentations de la nature sont en fait considérées comme une ressource pour l'humain. Les représentations des valeurs esthétiques, morales, relationnelles ou affectives de la nature sont totalement absentes.

Si les objectifs généraux sont comparables à ceux de la Stratégie de 1980, ce document contraste par une réflexion qui intègre la gestion des « écosystèmes modifiés ». Par exemple, l'une des actions prioritaires identifiée est de « préserver, dans chaque pays, la plus grande superficie possible d'écosystèmes naturels et modifiés » (ibid. : 35). La spatialisation de cet objectif pourrait mettre en évidence le cas d'une vision conservacionniste du préservationnisme, c'est à dire que les espaces préservés resteraient fondamentalement compatibles avec une exploitation conservacionniste des ressources pour les besoins humains. Il est précisé qu'« il n'existe pratiquement aucun écosystème au monde qui soit "naturel" au sens où il aurait échappé totalement à l'influence de l'homme », et plus loin que :

là où il en subsiste encore, ils sont soumis à d'énormes pressions. Les forêts, les zones humides, les terrains broussailleux et les prairies sont progressivement convertis à l'agriculture et de vastes espaces de sols très fertiles sont sacrifiés à l'urbanisation (ibid. : 35).

Affirmer qu'il n'existe « pratiquement plus » d'écosystème naturel suggère que l'idée de préserver une nature sauvage est devenue désuète et incohérente avec la réalité. Ce discours contribue à construire la représentation d'une nature totalement anthropisée et donc utilisable avec moins de culpabilités.

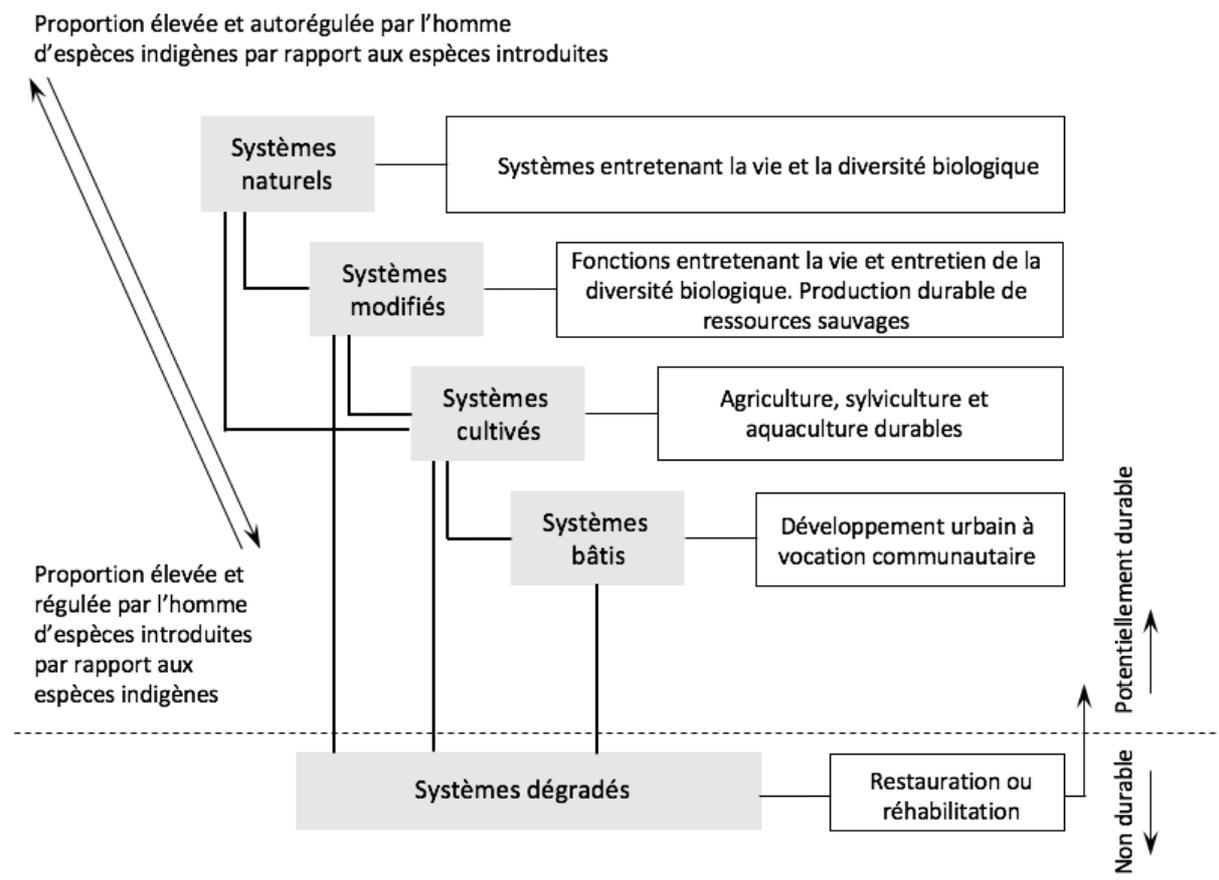
2.3.1. Gradient de systèmes naturels et artificiels

Le texte reconnaît que « l'une des tâches les plus ardues en matière de conservation consiste à faire le bon choix entre divers utilisations possibles de l'environnement » (ibid. : 35). Pour faire ce « bon choix », il faudrait « prendre en compte tous les coûts et avantages sociaux au moment où l'on se

¹⁹ Le document compte neuf « principes [pour] une société durable » (UICN et al., 1991 : 9) : respecter la communauté de la vie ; améliorer la qualité de la vie ; préserver la vitalité et la diversité de la Terre ; ménager les ressources non renouvelables ; respecter les limites de la capacité de charge de la planète ; changer les comportements et habitudes individuels ; donner aux communautés les moyens de gérer leur propre environnement ; créer un cadre national propice à une approche intégrée du développement et de la conservation ; et forger une alliance mondiale (ibid. : 10-12).

prépare à livrer des terres à l'agriculture ou à l'urbanisation » (ibid. : 36). Le Rapport identifie alors cinq catégories d'écosystèmes : des systèmes naturels, modifiés, cultivés, bâtis, et dégradés (Fig. 11).

Classification des écosystèmes



1. Les écosystèmes se répartissent dans les catégories suivantes :

Systèmes naturels – Il s'agit d'écosystèmes dans lesquels depuis la révolution industrielle (1750), l'impact humain (a) n'a pas été plus important que celui des autres espèces, et (b) n'a pas altéré la structure de l'écosystème. Le changement climatique n'est pas pris en compte dans cette définition, parce que le changement climatique d'origine humaine affecterait tous les écosystèmes, et par conséquent, exclurait toute possibilité d'écosystème naturel au sens où nous l'entendons ici.

Systèmes modifiés – Les écosystèmes de cette catégorie subissent un impact humain plus important que celui de n'importe quelle autre espèce, mais ne sont pas à proprement parler cultivés. Aujourd'hui, la majeure partie de la planète est modifiée, y compris les terres et les mers communément considérées comme « naturelles ». C'est le cas par exemple des forêts naturellement régénérées, mais exploitées pour la production de bois d'œuvre, ou des terrains de parcours naturellement régénérés qui servent à l'élevage d'espèces domestiques.

Systèmes cultivés – Dans ces écosystèmes, l'impact humain est plus important que celui de n'importe quelle autre espèce et la plupart des espaces sont cultivés. C'est le cas par exemple des zones agricoles, des pâturages ensemencés, des plantations ou des viviers.

Systèmes bâtis – Cette catégorie inclut les écosystèmes où prédominent les constructions, routes, chemins de fer, aéroport, docks, barrages, mines et autres structures humaines fixes.

Systèmes dégradés – Dans ces écosystèmes, la diversité, la productivité et les habitats ont été sensiblement réduits. Les écosystèmes terrestres dégradés sont caractérisés par l'appauvrissement du couvert végétal et de

l'humus. Les écosystèmes aquatiques dégradés sont souvent caractérisés par un taux de pollution de l'eau que seules quelques rares espèces peuvent supporter.

2. Les flèches de gauche signifient que le passage de systèmes naturels à des systèmes bâtis s'accompagne d'une modification du mode de régulation, d'un appauvrissement de la diversité indigène et d'une augmentation des espèces allogènes.

3. Les lignes grasses indiquent les principales tendances actuelles de transformation des écosystèmes en vue d'autres utilisations. Les autres formes de conversion notables sont figurées par les traits moins épais.

4. Au-dessus du pointillé figurent les écosystèmes viables à long terme. Leurs modes d'utilisation durable potentiels sont mentionnés en regard de chaque catégorie. Les utilisations d'un écosystème sont durables si elles sont compatibles avec le maintien de l'écosystème concerné dans sa condition actuelle. Des utilisations non durables entraînent sa conversion à une autre catégorie.

5. Vivre de manière durable suppose la protection des systèmes naturels + la production durable de ressources sauvages renouvelables dans les systèmes modifiés + la production durable de denrées agricoles et de produits de l'élevage dans les systèmes cultivés + le développement de systèmes bâtis selon les principes conformes aux besoins et intérêts des communautés humaines et écologiques + la restauration des systèmes dégradés.

Figure 11 : Schéma de la classification des écosystèmes dans la Stratégie pour la conservation de l'UICN, du PNUE, et du WWF en 1991, et la légende associée (Source : auteure, reproduit à partir de UICN et al., 1991 : 37).

Cette classification a été réalisée par Robert Prescott-Allen, membre de l'équipe d'évaluation de l'UICN²⁰, sans que les critères utilisés pour construire ces catégories d'« écosystème » ne soient précisés. Ce document ne renvoie d'ailleurs à aucune référence scientifique.

Les cinq types d'écosystèmes sont classés en fonction de la proportion « d'espèces indigènes par rapport aux espèces introduites », soit un gradient entre espèces « naturelles » et anthropiques ou domestiquées. L'origine des espèces définit un niveau de naturalisation-artificialisation du système. Ce mode de classification sur un degré de naturalité sera également utilisé par l'UICN pour classer les types d'aires protégées (Dudley, 2008 ; voir Chap. 6, sect. 1.1.3). Ce procédé montre l'importance de faire des « classements » par catégories sur le gradient nature-société pour expliciter les objectifs de protection. La notion de gradient de naturalité pourrait également être utilisée pour contrer et nuancer les débats persistants entre *wilderness* et ressources naturelles. Elle est également soutenue par le fait de construire les objectifs par la notion de « système », qui entraîne une réflexion qui ne repose plus sur une spatialisation stricte entre deux types d'espace (préservé ou non-préservé de l'utilisation humaine). La pensée par gradient permet alors de faire apparaître d'autres catégories dans la réflexion comme celle de « système bâti ». Signalons d'ailleurs que les « systèmes bâtis » sont dans la partie « potentiellement durable » du schéma et non dans celle des « systèmes dégradés » (ibid. : 37). Les villes ne seraient donc pas d'office considérées comme « non durables ». Il reste néanmoins difficile de comprendre à quelles matérialités font référence ces catégories. Par exemple, une serre agricole ou des habitations rurales vernaculaires feraient-elles partie du système cultivé ou bâti ? Que recouvre le système bâti, des villes occidentales de la même manière que des villages traditionnels africains par exemple ? En d'autres termes, quelles sont les limites de chacun des systèmes et en quoi sont-ils adaptés et pertinents pour rendre leur utilisation durable ? En effet, en écologie, un « écosystème » se définit par la correspondance d'un type de biotope et d'une biocénose à des échelles variables (par ex. une marre ou une forêt tropicale), mais la caractérisation de leur limite reste arbitraire, sans frontière physique écologiquement déterminée. Des catégories pour penser et organiser la protection de la nature sont certes nécessaires, mais ces grandes catégories de

²⁰ Dans les années 1990, l'UICN cherche à mettre en place des méthodes pour évaluer les « systèmes », la « durabilité » ou le « bien-être ». Sur ces études, Prescott-Allen, publie pour l'UICN en 2001 deux rapports qui en relatent les résultats. Ces deux rapports de 2001 sont disponibles en ligne : « IUCN resource kit for sustainability assessment » et « The wellbeing of nations : a country-by-country index of quality of life and the environment ».

« système » nous paraissent difficiles à manier et peu concrètes par rapport aux matérialités. Pour en savoir plus, voyons ce que cette Stratégie propose pour les villes.

2.3.2. La ville pour « Sauver la planète » ?

Le chapitre 12 du rapport est consacré aux « Établissements humains » (UICN et al., 1991 : 115-121). À l'instar du rapport Brundtland, la croissance des villes et de la population urbaine est identifiée comme le moteur de la problématique urbaine. Les villes du « tiers monde » sont également particulièrement en ligne de mire, même si cette accentuation est moins prononcée que dans le rapport Brundtland (ibid. : 115). Le chapitre débute par un diagnostic du déséquilibre entre la ville et la campagne. Il est reconnu que les êtres humains sont une espèce sociale qui a « de tous temps [...] vécu en société », mais aussi que la structure des établissements humains traditionnels est bouleversée en passant du village à la ville (ibid.). Il est noté que :

l'établissement humain le plus répandu est le village – une agglomération abritant de 100 à 10'000 personnes, généralement environnée de champs et de pâturages. [...] Quoique la majorité des êtres humains vivent encore en milieu rural, la proportion des citadins augmente très rapidement (ibid.).

Définir le village par des établissements humains allant de 100 à 10'000 habitants est surprenant. En Suisse par exemple, jusqu'à très récemment, un établissement de 10'000 habitants était considéré comme une ville. Les principes de l'échelle géographique sont donc minimisés. Pouvoir estimer la taille et la forme de la ville qui serait « durable » est bien l'une des questions décisives que le texte élude ici trop rapidement. D'ailleurs dans la définition de la ville qui suit, plus aucune indication relative au nombre d'habitants n'est donnée :

Les villes jouent un rôle déterminant dans la production et l'accumulation des richesses, elles offrent les meilleures chances en matière d'éducation, d'emploi, d'innovation, de culture et d'ascension socioéconomique. Mais elles sont aussi d'énormes consommatrices de ressources naturelles. Elles étendent leur emprise sur des sols qui sont dès lors perdus pour l'agriculture et l'élevage, elles réclament des quantités formidables d'eau, d'énergie, de denrées alimentaires, de matières premières, et engendrent une pollution considérable, qui touche aussi bien l'eau que l'air et les sols, bien au-delà de leurs limites géographiques. Autrement dit, maints problèmes d'environnement dans les campagnes découlent directement de l'expansion et de l'activité des centres urbains (ibid. : 115-116).

Ce regard sur la ville s'apparente à l'approche systémique de l'écologie urbaine où la ville représente un métabolisme autonome et homogène qui nécessite des intrants et produit des extrants négatifs (voir Chap. 1, sect. 3.3.). Cette conception organique de la ville écarte les dimensions humaines et sociales, puisque ce ne sont pas les besoins et les impacts de la population urbaine qui produisent les problèmes environnementaux mais l'entité « ville » de façon abstraite. En effet, aucune autre caractéristique interne n'est précisée pour qualifier la ville, comme les types d'organisations sociales, la densité du bâti ou le ratio espace libre/espace construit. La ville semble être une entité homogène, sans humains ni disparités internes.

Plusieurs autres aspects au sujet de la ville sont abordés, sans vraiment apporter plus de précisions. Par exemple, il est noté que les réseaux des transports urbains entraînent des conséquences néfastes pour l'environnement et la santé humaine lorsqu'ils sont inadaptés. Mais ces aspects résultent d'une mauvaise gestion politique et administrative des autorités ou de leur « impuissance », et peuvent donc être améliorés (ibid. : 116). Ce type d'affirmation renvoie au « il n'y a qu'à » peu performatif. Le texte promeut aussi des solutions tournées vers « un développement urbain durable » (DUD), qui doit être soutenu par un projet politique de planification à l'échelle des gouvernements locaux et nationaux. Quatre « actions prioritaires » sont suggérées : mettre en œuvre une approche écologique de l'aménagement des établissements humains ; mettre en place des pouvoirs locaux plus efficaces et représentatifs, et soucieux de leur environnement ; élaborer des politiques efficaces et durables en

matière de transports urbains ; et enfin rendre les « villes propres, vertes et fonctionnelles » (ibid. : 117-121). Sur ce dernier point, il est recommandé que :

les administrations urbaines [...] mett[ent] en valeur les terrains vagues, en les utilisant pour la construction de logements, l'aménagement de parcs publics, la production alimentaire ou l'implantation de nouvelles entreprises ; coopère[nt] avec les politiciens, urbanistes, entrepreneurs et associations de citoyens pour aménager des espaces verts et ceintures vertes [...] en vue d'améliorer le climat local et d'assurer nourriture et habitats aux animaux et aux plantes (ibid. : 120).

Ces critères sont intéressants en regard du rapport espace libre/vert et densification. Comment définir les espaces à « mettre en valeur » pour la densification urbaine et ceux pour la nature ? En outre, la densification serait à privilégier pour des « villes propres, vertes et fonctionnelles » alors qu'elle a souvent été critiquée pour ses conséquences négatives du point de vue social et hygiéniste au début du XX^e siècle (Marchand, 2018). Les avantages de la nature en ville sont associés à l'évolution des représentations de la densification de négatives à favorables. Il est encore précisé au sujet du développement urbain durable qu'il :

n'est possible qu'à condition que les autorités locales disposent des pouvoirs et des compétences voulus. Le changement doit être envisagé sur des bases écologiques, afin que l'économie urbaine puisse être à la fois novatrice, stable et plus productive, tout en préservant la qualité de l'environnement et des services offerts à toutes les couches de la population et en garantissant une utilisation durable des ressources (ibid. : 116-7).

Cet extrait exprime que la croissance économique est possible tout en étant durable, c'est-à-dire si elle n'engendre ni pauvreté ni dégradations environnementales. Cette notion du développement durable sera affirmée à Rio un an plus tard. Cette stratégie s'inscrit donc pleinement dans les logiques réflexive et discursive dominantes de ces années : combattre la mauvaise gestion des ressources, qui engendre les problèmes sociaux et environnementaux, par un développement « durable », sans questionner les mécanismes causaux de ses déterminants. La réflexion générale voulue à l'échelle mondiale n'est pas aboutie car non problématisée. Tandis que la ville n'est présentée dans ce document que comme domaine dans lequel s'exerce les activités humaines », et ne bénéficie pas d'une réflexion et d'une cohérence précises. Le chapitre de *Caring for the Earth* sur la ville constituera pourtant la base d'une reconnaissance du rôle crucial joué par les villes dans l'atteinte des objectifs de l'UICN, et sera rappelé à plusieurs reprises dans les futures recommandations pour les villes établies dans les années 2000 (UICN, 2003a : 171 ; UICN, 2004a).

Pour conclure sur cette Stratégie promulguée par l'UICN, le WWF et le PNUE, la notion de développement durable combinée à l'échelle globale sort renforcée. Elle dépasse le conservationnisme centré sur les ressources naturelles d'une part, et amène à considérer les villes comme des lieux où se concentrent les activités humaines d'autre part. Le chapitre consacré à la ville ne bénéficie toutefois pas d'une réflexion très précise. Les moyens à mettre en œuvre pour appliquer le développement durable restent vagues et abstraits.

2.4. Le développement durable dans les années 1990

Lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro en 1992, plusieurs grands textes importants sont approuvés : la *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement* (ONU, 1992b), le programme d'action pour le XXI^e siècle *Programme Action 21*, ou *Agenda 21* en anglais (Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), 1992), et la *Déclaration sur la gestion, la conservation et le développement durable des forêts*. Trois Conventions internationales seront également ratifiées : la Convention sur la diversité biologique

(CDB), la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), et la Convention sur la lutte contre la désertification (CLD). Rio marque un moment majeur pour la gouvernance environnementale internationale, notamment en consacrant les principes de développement durable.

Nous allons analyser dans cette section et la suivante plus précisément le discours du développement durable même s'il peut être considéré comme éloigné de la protection de la nature. Car les objectifs liés au développement durable ont été intégrés par nos trois organisations dans leurs objectifs stratégiques. Dans leurs stratégies contemporaines, elles font par exemple toutes les trois références aux *Objectifs du développement durable* adoptés par l'ONU en 2015. Alors même si elles n'ont pas participé directement à les formuler, ces discours et les représentations qu'ils véhiculent influencent ceux et celles de nos trois acteurs.

2.4.1. La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement au Sommet de la Terre de Rio en 1992

La *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement* contient 27 principes (ONU, 1992b) qui réaffirment les préceptes du développement durable. L'idée d'harmonie avec la nature est explicitée dans le premier principe : « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature » (ibid. : Principe 1). L'anthropocentrisme est donc revendiqué, et l'harmonie avec la nature est un « droit » pour l'humain. Le quatrième principe postule que « [p]our parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément » (ibid. : Principe 4). En d'autres termes, la protection de l'environnement ne peut s'envisager sans être liée au développement humain et économique.

Les principes de développement durable sont également affirmés dans l'Agenda 21, dont un chapitre est consacré aux villes²¹.

2.4.2. L'Agenda 21, et le rôle des villes et des autorités locales

Basé sur la rhétorique de mettre en place « un partenariat mondial pour le développement durable » (CNUED, 1992 : Chap 1, pt. 1.1), l'Agenda 21, qui ne possède pas de force contraignante, est adopté par 173 États. Il vise à promouvoir le développement durable avec des recommandations pour sa mise en œuvre. Décliné en 40 chapitres²², plusieurs thèmes peuvent être identifiés (Adams, 2001), même s'il reste difficile de trouver un statut commun à ce qui constitue cette liste. En concordance avec le rapport Brundtland, le premier de ce thème est de rendre durable la poursuite de la croissance, le développement durable discuté à Rio ne questionnant pas plus les conséquences de la croissance économique sur la nature au Nord comme au Sud. Le deuxième est l'adoption d'un mode de vie durable qui regroupe les questions de la pauvreté, de la santé et de la croissance de la population.

²¹ Très présente dans l'Agenda 21, la question de la ville n'apparaît pas dans les textes de la Déclaration et des trois Conventions signées à Rio. (Dans le texte de la CBD et de la Déclaration de Rio, les termes « urbain », « ville » et « urbanisation » n'apparaissent pas. Dans celui de la CCUNCC, le terme « urbain » apparaît une fois au sujet de la « forte pollution de l'atmosphère urbaine » (CCUNCC, 1992 : 10) (les termes « ville » et « urbanisation » n'apparaissent pas du tout). Dans le texte de la CLD, le terme « urbanisation » apparaît une fois dans l' « Annexe concernant la mise en œuvre au niveau régional pour la Méditerranée septentrionale » à l'article 2 qui concerne les particularités de la région, où il est fait mention d'« une concentration de l'activité économique dans les zones côtières imputable au développement de l'urbanisation, aux activités industrielles, au tourisme et à l'agriculture irriguée » (ONU, CLD, Annexe IV, art.2, al. g)).

²² Ces 40 chapitres sont organisés en 4 sections : Dimensions sociales et économique ; Conservation et gestion des ressources aux fins du développement ; Renforcement du rôle des principaux groupes ; Moyens d'exécution.

Enfin, le troisième thème concerne les problèmes liés à l'urbanisation à travers les enjeux de l'eau, des déchets, de la pollution et de la santé (Adams, 2001).

Le chapitre 7 de l'Agenda 21, consacré à la « promotion d'un modèle viable d'établissements humains », reconnaît les villes à la fois comme une source de nombreux problèmes environnementaux globaux mais également comme une clé pour leur solution (Elander & Lidskog, 2005 : 42). À l'instar du rapport Brundtland, le texte distingue les situations des « pays industrialisés » de celles des « pays en développement » :

Dans les pays industrialisés, les schémas de consommation des villes font peser de sérieuses contraintes sur l'écosystème mondial, tandis que dans les pays en développement, les établissements humains ont besoin de quantités accrues de matières premières et d'énergie et d'un développement économique plus poussé simplement pour remédier à leurs problèmes économiques et sociaux fondamentaux (CNUED, 1992 : Chap 7, pt. 7.1).

Pour faire face aux défis globaux de la durabilité, les autorités locales sont incitées à produire des Agenda 21 locaux avec la collaboration des habitants et des institutions locales (Elander & Lidskog, 2005 : 35 ; Elmqvist et al., 2013 : 740). L'objectif est d'instaurer des processus participatifs dans lesquels les parties prenantes locales fixent leurs propres priorités tout en engageant plus efficacement les échelons supérieurs des gouvernements pour mettre en œuvre le développement durable (Elmqvist et al., 2013 : 740). Le chapitre 28 de l'Agenda 21 intitulé « initiatives des collectivités locales à l'appui d'Action 21 » est destiné à les assister dans cette tâche, car « [l]es problèmes [...] qui procèdent des activités locales sont si nombreux que la participation et la coopération des collectivités à ce niveau seront un facteur déterminant pour atteindre les objectifs du programme » (CNUED, 1992 : Ch.28, pt. 28.1). Le principe d'action est le suivant :

Ce sont les collectivités locales qui construisent, exploitent et entretiennent les infrastructures économiques, sociales et environnementales, qui surveillent les processus de planification, qui fixent les orientations et la réglementation locales en matière d'environnement et qui apportent leur concours à l'application des politiques de l'environnement adoptées à l'échelon national ou infranational. Elles jouent, au niveau administratif le plus proche de la population, un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable (ibid.).

Le texte encourage également les partenariats avec divers organismes tels que le PNUE et ONU-Habitat par exemple (CNUED, 1992 : Ch.28), ou les réseaux de villes, comme ICLEI, qui est d'ailleurs créé dans la perspective de soutenir les collectivités locales à réaliser les Agenda 21 locaux (voir ci-après). Les villes sont ainsi invitées à établir des réseaux de coopération, d'échanges et de collaboration. En développant leurs Agenda 21, les collectivités territoriales locales prennent du poids dans la mise en œuvre du développement durable. Mais plus de vingt ans après, les résultats sont mitigés. Les progrès ont été « lents » (Allen & You, 2002, in Wilkinson, 2013 : 546). Le processus serait souvent bloqué au niveau national alors que des résultats tangibles sont obtenus au niveau local (Elmqvist et al., 2013). Afin de contourner les gouvernements nationaux, les villes se sont organisées en plusieurs réseaux mondiaux, dont ICLEI est le précurseur.

2.4.3. ICLEI, les gouvernements locaux pour la durabilité

ICLEI est un réseau mondial de villes concernées par les problématiques environnementales. Son acronyme définit initialement l'*International Council for Local Environmental Initiatives* (Conseil international pour les initiatives environnementales locales), qui est devenu aujourd'hui *Local governments for sustainability*. ICLEI représente l'agence environnementale internationale pour les collectivités locales (Marcotullio & McGranahan, 2007). ICLEI est donc un acteur important qui lie ville et protection de la nature, mais en représentant d'abord les gouvernements de villes. Le réseau a été fondé en 1990 par 200 gouvernements locaux dans le but de mettre en place les Agenda 21 locaux, et

la campagne *Cities for Climate Protection* (CCP), les *villes pour la protection du climat*. Créé sous le parrainage du PNUE et plus tard de la Commission Européenne, ICLEI est chargé de mettre en place et de soutenir des projets de développement durable au niveau des villes. Son but est d'améliorer la situation écologique globale par l'addition de chaque action locale en faveur de l'environnement. Le réseau ICLEI compte aujourd'hui plus de 1500 villes et « régions », ce qui représenterait plus de 25% de la population urbaine mondiale²³.

Le thème du climat a été central dès le début des années 1990 pour le réseau ICLEI et l'est toujours actuellement²⁴. En 1993, ICLEI lance la campagne des *villes pour la protection du climat*, ce qui a constitué pour Jeb Brugmann²⁵, le fondateur d'ICLEI, « une nouvelle forme de management de l'environnement global à l'échelle de la ville » (Brugmann, 2009, in Emelianoff, 2016 : 96). Pour la géographe française Cyria Emelianoff, l'utilisation du terme « campagne » est « explicitement politique » (2016 : 96). Cette campagne pour le climat qui s'est déployée à l'échelle mondiale et macro-régionale a réuni 800 villes à la fin des années 2000 (ibid.). La campagne pour « localiser l'agenda 21 » a été lancée dans les années 1990 (ibid.), mais aurait déjà été initiée en 1990 avant le Sommet de Rio selon Brugmann (2007 : 337). Pour ce faire, ICLEI a produit un guide à destination des villes, qui s'est imposé comme référence pour définir le développement urbain durable. En parallèle de ces deux campagnes, ICLEI a organisé de nombreuses conférences de villes, développé des outils méthodologiques, des programmes de formation au développement durable, et des actions de communication et d'évaluation (ibid.). Pour Emelianoff :

ICLEI a été ainsi à l'origine d'une nouvelle génération de politiques publiques urbaines, notamment mises en œuvre au sein de la campagne européenne des villes durables, puis adoptées à peu près telles quelles par nombre d'États : plans climat, agendas 21 locaux, éco-budgets (exercices de comptabilité environnementale publique), plans locaux de biodiversité, etc., tandis que les premiers quartiers durables ont été portés par des villes très investies dans cette campagne européenne, notamment Fribourg, Hanovre, Stockholm et Malmö (2016 : 97).

Le fait que des villes suédoises soient engagées dans le réseau ICLEI aura une incidence sur la construction des stratégies urbaines du WWF International par l'intermédiaire de son bureau suédois (voir Chap. 9). ICLEI sera également un partenaire de l'UICN (voir Chap. 8).

La formalisation du développement durable en 1992 influence aussi les organisations environnementales internationales.

2.4.4. Les effets du développement durable pour les OEI

Outre la reconnaissance du rôle des villes dans la résolution des problèmes globaux, le succès du développement durable dans les années 1990 marque un changement important dans les politiques de protection de la nature et les organisations environnementales. Durant les 5 années qui ont précédé le Sommet de Rio, les organisations environnementales ont été volontairement intégrées aux étapes

²³ Voir <http://www.iclei.org/en/Home.html>, consulté le 20.07.2018.

²⁴ Avant l'officialisation en 1990, les maires des villes étaient préoccupés par la question des chlorofluorocarbures (CFC) aux États-Unis. ICLEI n'a pas émergé du mouvement environnemental mais, dans les années 1980, de rassemblements de maires qui voulaient porter leurs intérêts à l'échelle internationale et dans l'agenda du développement durable en train de se mettre en place dans la gouvernance environnementale mondiale (sur les origines plus détaillées d'ICLEI voir Brugmann, 2007).

²⁵ Jeb Brugmann a travaillé avec les communautés locales pour les aider à affirmer leurs objectifs de développement. D'après Marcotullio & McGranahan (2007 : xi), de 1983 à 1989, il a été un acteur de premier plan dans le mouvement nord-américain de « municipal foreign policy ». En 1990, il fonde ICLEI. Il en est le Secrétaire général de 1990 à 2000. Dans ce cadre, il participe aux campagnes mondiales Agenda 21 local (LA21) et fonde la campagne *Cities for Climate Protection*. Depuis lors, il a travaillé comme consultant en stratégie de développement pour de grandes villes, des agences de développement, des organisations non gouvernementales et des entreprises internationales (Marcotullio & McGranahan, 2007).

de préparation de la conférence, et ont donc « joué un rôle nouveau » (Chartier, 2010 : 109). Elles se sont également réunies à plusieurs reprises lors de « deux forums préparatoires » dont le premier a eu lieu en 1991 et le second en 1992. Ces rencontres se sont formalisées par le « Forum global parallèle », qui constitue le « premier rassemblement de cette dimension dans l'histoire des ONG, prémisses des futurs forums sociaux » (ibid.). Rio marque en effet un changement important : « les fonctions et les influences des ONG ont pris une nouvelle dimension » (ibid.).

L'Agenda 21 a également renforcé le rôle et la reconnaissance des organisations environnementales dans les processus d'action pour la mise en œuvre du développement durable en consacrant un chapitre au « renforcement du rôle des organisations non-gouvernementales : partenaires pour un développement durable » (CNUED, 1992 : Ch. 27). Il s'inscrit dans la logique générale de l'Agenda 21 qui promeut la participation et les partenariats pour l'action (Elander & Lidskog, 2005 : 48). En renforçant le rôle des ONG, l'application du développement durable promue à Rio contribue à les légitimer et les inciter à se professionnaliser. Durant les années 1990, le rôle des ONG va alors « s'accroître dans les relations internationales, jusqu'alors dominées par les acteurs étatiques » (Chartier, 2010 : 110-111). Tout comme la majorité des acteurs, nos trois OEI adhèrent au discours du développement durable, malgré ses nombreuses ambiguïtés pour la protection de la nature (Bergandi & Blandin, 2012 ; Maris, 2006). L'engouement du développement durable dans les années 1990 et son succès mondial impulse même une nouvelle vague de création d'ONG environnementales (Chartier, 2002). La concurrence quant à l'accès aux ressources financières pour soutenir les actions des organisations se fait alors plus forte, obligeant les organisations plus anciennes à se réformer, ce qui va être le cas pour le WWF, l'UICN et le MAB. Nous verrons en quels termes au chapitre suivant. Poursuivons d'abord sur les conceptions du développement durable qui ont évolué depuis Rio en 1992.

2.5. La politique « Rio » et les Objectifs du développement durable actuels

La politique « Rio » du développement durable, qui était axée en 1992 sur l'optimisme de trouver un équilibre entre les trois piliers (social, écologique, économique), se retrouve centrée sur l'économie verte, le managérialisme, et la technoscience 20 ans après, au Sommet Rio+20 (Chasek et al., 2016 ; Corson et al., 2013 ; MacDonald, 2013 ; Rudolf, 2013). Entre les deux Sommets, le détournement des principes du développement durable par les logiques économiques de la modernisation écologique vers l'économie verte s'est affirmé, même si, comme nous l'avons vu, les principes étaient déjà latents dans le rapport Brundtland par exemple, sans être explicités comme tels.

Avant de rendre compte des Objectifs du développement durable (section 2.5.2.), tentons de comprendre les arguments qui associent le développement durable aux principes de l'économie verte.

2.5.1. Du développement durable à l'économie verte, Rio+20 et le PNUE

Pour les préparatifs du Sommet de Rio+20 en 2012, l'économie verte a été volontairement mise en avant par les agences onusiennes comme le moyen d'atteindre le développement durable et l'éradication de la pauvreté (PNUE, 2011). En 2011, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) publie *Vers une économie verte : pour un développement durable et une éradication de la pauvreté*. Ce rapport se base sur le référentiel du « bien-être » humain comme critère primordial à atteindre, avec comme message central que le marché et les nouvelles technologies sont capables de soutenir les changements nécessaires. Ce changement est relatif au système économique. Il s'agit de passer d'une économie basée sur la destruction des ressources naturelles *business-as-usual* à une économie qui combine un style de vie sain avec une croissance économique forte, une économie profitable et durable (PNUE, 2011 : 505 ; voir aussi l'analyse de Brockington, 2012). La thèse défendue

par ce rapport est centrée sur une perspective technologique dans laquelle la *nature* disparaît au profit du « capital naturel » considéré comme un « atout économique crucial » (PNUE, 2011 : 16). L'utilisation efficiente de ce capital naturel grâce aux investissements et aux techniques devient le moyen de garantir la durabilité pour tous. L'accent est alors mis sur les technologies propres, les énergies renouvelables, les habitats verts ou les transports verts. Dans la conception du PNUE, les principes de la modernisation écologique, malgré toutes les critiques essuyées, sont explicitement réaffirmés. La croissance économique verte est défendue et justifiée. Le rapport fait le constat que des « crises simultanées ont éclaté au cours de la décennie écoulée : climat, biodiversité, énergie, denrées alimentaires, eau et, plus récemment, la crise du système financier mondial » (ibid. : 14). L'origine commune de ces crises est « une mauvaise allocation flagrante des capitaux » (ibid.). Ce diagnostic est étonnant. Dans la mesure où depuis Rio 1992, le développement durable est devenu dominant dans les arènes politiques environnementales internationales, des résultats auraient dû être observés en 20 ans. Dans les pratiques réalisées depuis lors, l'orientation des capitaux à l'échelle mondiale aurait dû et pu tendre vers des investissements durables, qui auraient intégré les intérêts sociaux et écologiques. Le fait que ce ne soit pas le cas ne semble pas être un objet de préoccupation ni de remise en question de la pertinence de ces principes. Un regard critique sur les capacités à influencer sur les conditions des processus économiques ne semble pas être nécessaire tant la croyance en une croissance économique verte et durable est affirmée²⁶.

Pour remédier aux problèmes de mauvaises allocations des capitaux, le rapport recommande que :

[d]e meilleures politiques publiques comportant, entre autres, des mesures réglementaires et d'établissement des prix s'imposent donc pour changer les mesures incitatives perverses qui sont responsables de cette mauvaise allocation des capitaux et ne tiennent pas compte des externalités sociales et environnementales (ibid. : 15).

Des réglementations donc, sur les prix et les marchés, par de « meilleures » politiques publiques. De quoi paradoxalement faire bondir les défenseurs du libéralisme économique, ce qui montre combien les moyens envisagés sont ambigus et potentiellement incohérents dans leurs mises en œuvre. Difficile en effet de défendre la nature comme un capital naturel et un atout économique crucial, qui correspond implicitement à sa mise sur le marché comme un bien monnayable, et de prôner en parallèle une régulation des prix pour intégrer les externalités environnementales et sociales.

Les ambiguïtés sémantiques, conceptuelles et pratiques du projet du développement durable de 1987 se retrouvent dans celui de l'économie verte plus de 20 ans après. Dans ce rapport du PNUE, les trois termes employés comme des objectifs, « économie verte », « développement durable » et « éradication de la pauvreté », semblent être utilisés comme des équivalents avec des ambitions finales similaires. Il se pourrait qu'ils ne soient en fait qu'une réinscription des trois dimensions du développement durable (économique, écologique, et social), mais avec l'utilisation de termes explicitement détournés vers les logiques économiques et l'invisibilité d'une nature désormais comprise comme un capital naturel seulement. D'autre part, si l'économie verte semble être dissociée du projet du développement durable, dans la mesure notamment où elle serait un moteur pour sa réalisation, la distinction entre les deux n'est pas claire. « Développement durable », « modernisation écologique » et « économie verte » pourraient bien être des termes différents pour exprimer de façon détournée des solutions identiques, ceci afin de servir de nouvelle norme programmatique pour relégitimer des pratiques économiques contestées.

Les principes de l'économie verte sont en effet promus dans la déclaration *L'avenir que nous voulons* (ONU, 2012) qui est le résultat de la Conférence de Rio+20. Il est néanmoins important de préciser que

²⁶ Cette confiance s'explique en partie par les figures qui défendent et formulent les préceptes du développement durable et de l'économie verte, comme Maurice Strong longtemps impliqué à la tête du PNUE et à Rio en 1992, des personnalités souvent liées de loin, mais aussi parfois de très près, au monde marchand et industriel.

durant le Sommet Rio+20, malgré la dominance des idées du développement durable et de l'économie verte dans les discours dominants, de nombreuses contestations ont été émises contre les principes de l'économie verte notamment par certains pays du Sud (Chasek et al., 2016), et par de nombreux écologistes mécontents du manque d'ambition des objectifs. D'ailleurs, les négociations qui ont lieu durant les trois comités préparatoires, qui précèdent le Sommet et qui servent à préparer le document sur lesquels les décideurs discuteront pendant la Conférence, n'ont pas réussi à trouver un accord dans le temps imparti. Le « document résultat » du Sommet Rio+20, *L'avenir que nous voulons*, renouvelle simplement les principes du développement durable émis en 1992, et approuve l'économie verte comme l'« un des moyens précieux dont nous disposons pour parvenir au développement durable qui peut offrir des solutions pour l'élaboration des politiques sans pour autant constituer une réglementation rigide » (ONU, 2012 : 11). Notons que dans cette citation, ce n'est plus la nature, ni l'humain qui est « précieux », mais le moyen dont celui de « l'économie verte ». Contrairement à ce qui était programmé, les principaux résultats de Rio+20 ne se concrétisent donc pas par le « cadre institutionnel du développement durable » et de l'économie verte, mais par le lancement des Objectifs du développement durable (ODD) des Nations Unies.

2.5.2. Les 17 Objectifs du développement durable (ODD) des Nations Unies

En 2015, après deux ans de négociations, les États membres des Nations Unies se sont accordés pour adopter le nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé « transformer notre monde » (ONU, 2015). Le Programme est structuré autour de « 17 Objectifs du développement durable assortis de 169 cibles qui sont intégrées et indissociables » (ONU, 2015 : 7 ; Tab. 12).

Les 17 Objectifs du développement durable de l'ONU pour 2030

1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.
 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.
 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.
 4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.
 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.
 6. Garantir l'accès à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.
 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable.
 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein productif et un travail décent pour tous.
 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.
 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.
 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, surs, résilients et durables.
 12. Établir des modes de consommation et de production durables.
 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.
 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.
 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.
 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous au fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.
 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.
-

Tableau 12 : Les 17 Objectifs du développement durable de l'ONU pour 2030 (ONU, 2015 : 16).

Les objectifs généraux consistent à « éliminer la pauvreté et la faim », « lutter contre la dégradation de la planète » et « faire en sorte que tous les êtres humains aient une vie prospère et épanouissante et que le progrès économique, social et technologique se fasse en harmonie avec la nature » (ibid. : 2-3). Tout comme dans le rapport Brundtland, le terme d'« harmonie » avec la nature est employé, toujours de façon idéale et peu performative.

La formulation de l'objectif 14 relatif aux océans est révélateur de l'idée de « conservation » présente derrière celle de développement durable : « exploiter » durablement. Mais cela pose toujours la question de savoir comment identifier les limites d'une exploitation raisonnable et sa gestion à l'échelle internationale. Notons également que l'objectif 11 est consacré à la ville, et représenterait une victoire politique des villes et de leur reconnaissance dans la gouvernance environnementale internationale (Rudd et al., 2018).

Ces 17 ODD résument et rassemblent les grandes conventions internationales déjà signées : la Charte des Nations Unies de 1945 pour garantir la paix, la Déclaration des droits de l'homme ; et pour l'environnement, les Conventions sur le climat, la biodiversité, la désertification, ou encore le patrimoine mondial. Rien ne paraît fondamentalement nouveau, les logiques du développement durable déjà identifiées sont réaffirmées.

En parallèle à la construction discursive, politique et institutionnelle du développement durable qui a fait l'objet de cette section, la conservation de la biodiversité est l'autre grand régime institutionnel pour protéger la nature.

3. La Convention pour la biodiversité, la nouvelle norme pour protéger la nature

Nous avons vu au chapitre 2 au sujet que la biodiversité pouvait être considérée comme une représentation hégémonique de la nature (sect. 3.2.). Cette représentation a notamment pris de l'ampleur en faisant l'objet d'une convention internationale.

Mais avant de la présenter, notons que l'UICN a joué un rôle important pour mettre en œuvre cette convention. C'est d'ailleurs l'une des compétences pour laquelle elle s'est spécialisée : apporter son soutien logistique et technique et ses conseils pour établir des conventions internationales pour protéger la nature. La CDB est en effet l'aboutissement d'un long processus visant à protéger différents « éléments » de nature par des textes de lois internationaux. Citons brièvement les Conventions internationales les plus importantes, toutes soutenues et préparées en partie par l'UICN (Tab. 13).

Durant les années 1970, plusieurs conventions pour la nature sont donc instaurées. Alors que durant les années 1980, l'agenda de la protection de la nature va concerner le développement durable, comme nous l'avons montré dans la section précédente, montrant bien le tournant opéré. Le texte de la Convention sur la biodiversité a d'ailleurs été influencé par ce changement de conceptions.

Année d'adoption	Conventions internationales
1971	Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eaux, ou Convention de Ramsar ²⁷
1972	Convention du patrimoine mondial culturel et naturel ²⁸ de l'UNESCO ²⁹
1973	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction, dite la CITES
1979	Convention sur la conservation des espèces migratrices, ou Convention de Bonn
1992	Convention sur la diversité biologique (CDB)

Tableau 13 : Conventions pour la protection de la nature pour lesquelles l'UICN à contribuer (Source : auteure).

3.1. Une Convention internationale pour protéger la diversité biologique

Ratifiée en 1992 au Sommet de la Terre de Rio, la *Convention sur la diversité biologique* (CDB) est un accord international sur la conservation et le respect à long terme de la diversité biologique. En 2018, elle est ratifiée par 196 États (mais pas les USA)³⁰. La Convention définit la diversité biologique comme :

[la] variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes (ONU, 1992a : 3).

La diversité biologique est donc constituée de trois niveaux de diversité différents : génétique, des espèces et des écosystèmes³¹. Les objectifs de la CDB sont triples : « la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments, et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques » (ibid.). L'utilisation des termes « conservation », « utilisation », « partage » et « exploitation », tout comme l'accentuation donnée aux enjeux des ressources génétiques dans la convention, sont révélateurs de la posture retenue et des enjeux sous-jacents. Les intérêts utilitaristes et économiques sont au cœur des préoccupations de

²⁷ En mai 2018, la Convention compte 170 parties, et 2'308 sites d'importances internationales.

²⁸ Cette Convention est unique en son genre puisqu'elle associe sur un pied d'égalité la protection du « patrimoine culturel » et du « patrimoine naturel », et leur reconnaît une « valeur universelle exceptionnelle » (UNESCO, 1972 : art. 1 et 2). En 2016, la Convention, ratifiée par 193 États, protège 1'052 sites du patrimoine mondial, dont 203 sont des sites naturels, et 35 des sites mixtes du patrimoine culturel et naturel (UNESCO, 2016, in Allan et al., 2017b : 118). Cela suggérerait que les sites naturels sont plus faciles à identifier et à protéger comme tel que les sites « mixtes ».

²⁹ Entre 1970 et 1972, l'UICN et l'UNESCO sont en vive concurrence pour savoir qui sera chargé d'établir et gérer la future Convention (Batisse – UNESCO-MAB, 2003a). Le concept de « patrimoine mondial naturel » a d'ailleurs émergé à l'UICN dans les années 1960 (UICN, 1973). C'est cependant grâce à l'UNESCO, qui couvre l'éducation, la science et la culture, qu'elle sera couplée avec le patrimoine culturel, expliquant que cette dernière fut finalement désignée pour la diriger. L'UICN joue toutefois le rôle d'organe consultatif pour le patrimoine naturel auprès de l'UNESCO. Ce rôle consiste à surveiller l'état de conservation des biens du patrimoine mondial et d'effectuer le suivi des sites classés, contribuer à la formation et au renforcement des capacités au niveau régional et sur site, et évaluer les sites proposés pour l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, pour tous les biens naturels et mixtes, mais parfois aussi pour certains paysages culturels (UICN, 2009). Les critères pour l'évaluation des sites naturels sont : « représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles », « être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre » et « des processus écologiques et biologiques en cours », et « contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique » (<https://www.iucn.org/fr/theme/patrimoine-mondial/convention-du-patrimoine-mondial>, consulté le 22.05.2018).

³⁰ <https://www.cbd.int/information/parties.shtml>, consulté le 12.06.2018.

³¹ La Convention de la diversité biologique définit un écosystème comme « le complexe dynamique formé de communautés de plantes, d'animaux et de micro-organismes et de leur environnement non vivant qui, par leur interaction, forment une unité fonctionnelle » (ONU, 1992a : 4). Cette définition n'impliquerait donc ni l'être humain, ni son environnement.

cette convention accentués par des enjeux Nord-Sud forts. Ils concernent par exemple l'accès aux ressources génétiques pour les industriels (art. 15) et la garantie de bénéficier des innovations qu'ils pourraient en tirer (art. 16) (Boisvert & Vivien, 2010)³².

Le texte de la CDB incite les États signataires à mettre en place des stratégies nationales et des plans d'action pour la biodiversité sur leur territoire (CDB, art. 6). Pour ce faire, durant la deuxième Conférence des Parties (COP), il a été encouragé de prendre en considération les lignes directrices intitulées « *National Biodiversity Planning* » publiées par l'UICN, en collaboration avec le *World Resources Institute* et le PNUE (Miller & Lanou, 1995³³). Ces lignes directrices visent à opérer une approche intégrée de la biodiversité, et la participation de chaque acteur de la gouvernance concerné. Les gouvernements des villes ne sont toutefois pas explicitement identifiés. Ils le deviendront à partir de 2007 en étant notamment soutenu par l'UICN (voir Chap. 7, sect. 3.1.).

Les *Conférence des Parties* (COP) de 2002 et 2003 avaient fixé l'objectif de stopper la diminution de la biodiversité pour 2010, objectif qui avait fait l'objet de l'initiative *Countdown 2010* lancée et gérée par l'UICN. Voyant que l'objectif n'a pas été atteint, la COP de 2010 a redéfini de nouveaux objectifs pour la biodiversité pour 2020, dits les « objectifs de Aichi ».

3.2. Les Objectifs de Aichi pour 2020

La COP-10 de 2010 à Nagoya valide le « Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi » (SCDB & PNUE, 2010). Ce Plan stratégique, qui a pour titre « Vivre en harmonie avec la nature », est « [u]n cadre d'action échelonné sur dix ans pour tous les pays et les parties prenantes engagés à préserver la biodiversité et accroître ses avantages pour les peuples » (ibid. : 1). Il compte vingt objectifs structurés autour de cinq « buts stratégiques » (ibid. : 2) :

- Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société ;
- Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable ;
- Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique ;
- Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes ;
- Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités.

Les 20 Objectifs de Aichi n'évoquent pas directement la ville. Mais à Nagoya les Parties s'engagent également à mettre en œuvre un Plan d'action sur les villes et la biodiversité (voir Chap. 7, sect. 3.1.). Pour McDonald et al. cependant, certains des objectifs de Aichi ne vont pas pouvoir être atteints sans prendre en compte l'urbanisation, cette dernière ayant des « implications significatives » sur la biodiversité (2013 : 48). Ces auteurs relèvent par exemple que les Objectifs 5 et 11 concernent la ville de façon indirecte :

³² Signalons tout de même que le premier point du préambule annonce que les parties contractantes sont « conscientes de la valeur intrinsèque de la diversité biologique et de la valeur de la diversité et de ses éléments constitutifs sur les plans environnemental, génétique, social, économique, scientifique, éducatif, culturel, récréatif et esthétique » (ONU, 1992a : 1). La reconnaissance discursive d'une « valeur intrinsèque » de la nature dans un texte international indiquerait une vision préservationniste. Mais dans la pratique, la CDB concerne bel et bien l'utilisation durable des ressources naturelles. Ces dernières sont considérées comme des biens économiques, dans l'objectif de soulever l'action avec des arguments sur les bénéfices économiques, directs et indirects potentiels (Guillaud, 2007). De même que pour le développement durable, la conservation de la biodiversité se définit par l'influence des intérêts économiques.

³³ En ligne : <https://portals.iucn.org/library/node/7122>, consulté le 24.09.2019.

Objectif 5 : D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.

Objectif 11 : D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin (SCDB & PNUE, 2010 : 2).

Le lien avec la ville est donc vraiment très indirect. Les mesures de conservation devraient certes être pensées pour tous les territoires, mais dans les 20 Objectifs, il n'y a pas de discours, ni de prise de position ou de représentations de la ville apparentes.

L'Objectif 11 est l'un des seuls chiffré. Ce taux de 17% d'aires protégées terrestres est toutefois critiqué pour être trop peu exigeant, la surface terrestre protégée totale étant déjà de 15% (Dinerstein et al., 2017 ; Noss et al., 2012 ; Wilson, 2016). Ces 20 Objectifs sont également très vagues sur les moyens de les atteindre en n'évoquant par exemple pas la façon de gérer les conflits spatiaux et d'usages qui entravent la protection de la biodiversité. Ils ne devraient d'ailleurs pour la plupart pas être atteints en 2020 d'après les derniers résultats inquiétants de la *Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques* (IPBES) (Díaz et al., 2019³⁴). Ces Objectifs sont toutefois soutenus par la communauté internationale, dont l'UICN, le MAB et le WWF. Le peu de résultat général malgré l'engagement de la communauté internationale et des OEI marqué par l'adoption des différentes conventions pour la nature depuis le début des années 1970 montre la complexité que représente sa protection et l'ampleur de la difficulté à s'accorder socialement et politiquement pour la qualifier.

4. Le projet international de protection de la nature, une construction politique et discursive difficile

Après avoir présenté les courants dominants qui ont cadré l'institutionnalisation internationale de la protection de la nature, nous souhaitons dans cette section les discuter en regard de nos questions de recherche. Nous allons discuter d'abord des discours dominants associés à la protection de la nature (sect. 4.1.), de leurs liens avec les trois OEI ensuite (sect. 4.2.), pour conclure sur une synthèse enrichie de schémas (sect. 4.3).

4.1. Tendances dominante et représentation hégémonique de la nature à protéger

En présentant le concept de façon imprécise (Redclift, 2005), un large consensus s'est créé autour du développement durable (Hajer, 1995). Il s'est imposé dans la rhétorique collective et dans les politiques internationales jusqu'à devenir la « perception hégémonique » pour répondre à la crise environnementale (Brand, 2010 : 143). Ses logiques se sont répandues dans les discours de la protection de la nature et de la conservation de la biodiversité.

³⁴ Pour un résumé, voir : <https://www.ipbes.net/news/Media-Release-Global-Assessment-Fr>, consulté le 24.09.2019.

4.1.1. Le succès du développement durable et des intérêts dominants

De nombreux types d'acteurs aux intérêts très distincts et parfois antagonistes ont convergé vers ses objectifs – discursivement en tout cas – et se le sont approprié (Fisher & Hajer, 1999). Des acteurs qui étaient par exemple considérés comme des « ennemis » de la cause environnementale dans les années 1960-70 comme la Banque Mondiale ou le *Fonds monétaire international* (FMI) deviennent dans les années 1990 des interlocuteurs au même titre que les organisations environnementales (Hajer, 1995 : 12)³⁵. Pour les organisations environnementales, le développement durable leur a offert une légitimité dans la gouvernance internationale, notamment pour faire le pont avec la société civile. Elles ont ainsi gagné en visibilité et crédibilité, et pu s'insérer dans les jeux politiques internationaux, ce qui a eu des répercussions sur leur structure interne de fonctionnement et leurs objectifs stratégiques (Princen & Finger, 1994 ; Redclift, 2005 ; Van Der Heijden, 1999).

Rappelons toutefois que dans la construction des discours dominants, les voix de certains acteurs ont plus de poids que d'autres pour orienter la trajectoire des discours, les termes utilisés et la problématisation des enjeux. Le discours du développement durable a été construit sur un consensus large qui a permis aux acteurs dominants de poursuivre leurs pratiques et intérêts, tout en délégitimant les normes qui ne rentraient pas dans le consensus (Brand, 2010). Les normes construites par cette coalition d'acteurs hétérogènes impactent l'orientation et la construction des discours environnementaux, car la recherche du compromis et la coopération entre les acteurs excluent de fait la contradiction ou le conflit. Cela ne permet pas de débattre des questions essentielles, comme les relations Nord-Sud par exemple, qui se trouvent « lissées » en admettant simplement qu'elles sont essentielles pour réussir la mise en œuvre du développement durable (Brand & Görg, 2008). La critique et la contestation n'ont alors plus de prises, et certaines discussions sont occultées des préoccupations, notamment sur les sujets controversés comme la relation entre l'économie capitaliste et ses fondations matérielles (ibid. : 24). Le développement durable, et plus loin également le discours de la biodiversité, participe ainsi au « désarmement de la critique » en constituant un élément du « nouvel esprit capitalisme » selon les termes de Boltanski et Chiapello (1999, in Thomas, 2015 : 15).

En dépolitisant les discussions, le développement durable échouerait ainsi à proposer une nouvelle ère de politiques écologiques (Hajer & Fischer, 1999). Il ne serait qu'un « concept alibi » pour permettre aux acteurs dominants de l'économie de marché de continuer à agir selon les modes de développement habituels en intégrant quelques variables environnementales (Latouche, 1994). Il se serait ainsi fait kidnapper par le monde marchand et industriel pour qui la durabilité représente un nouveau moyen de vendre et de faire consommer (Kingsnorth, 2014). C'est-à-dire que plus encore qu'un alibi pour continuer un *business-as-usual*, le développement durable aurait permis de relégitimer des pratiques « non-durables » cachées derrière une vitrine verte remplie de bonnes intentions et de bonnes actions.

La force politique du développement durable, en prétendant réconcilier les intérêts économiques, sociaux et écologiques, a également permis de « transformer la biodiversité en biens, les écosystèmes en services marchands et le tout en actifs financiers » (Thomas, 2015 : 15). Les récits du développement durable se sont en effet également immiscés dans la construction du discours de la biodiversité. Dans les années 1990 au sein de la CDB, la biodiversité est considérée d'abord comme une ressource sur laquelle se jouent les intérêts politiques et économiques capitalistes, notamment entre le Nord et le Sud, puis comme un élément sur lequel s'appuie l'édification de la gouvernance néolibérale de la nature avec sa dématérialisation sous la forme de flux, de résilience ou de services écosystémiques (Aubertin et al., 2007 ; Boisvert & Vivien, 2010 ; Thomas & Boisvert, 2015). La gestion de la mise en œuvre de la Convention pour le climat relève également de cette tendance à la

³⁵ Ce processus est également observé pour le discours de la biodiversité (Thomas & Boisvert, 2015).

marchandisation et à la financiarisation de la nature par exemple avec les permis négociables ou les marchés du carbone.

Le développement durable n'a donc pas amené une réconciliation entre les visions préservationnistes et conservationnistes, mais une affirmation de l'idée que pour être efficace une politique de protection de la nature doit être instaurée sur la rationalité économique.

4.1.2. La représentation hégémonique de la nature comme un « capital naturel », une néolibéralisation de la nature et de la conservation assumée

En défendant l'économie verte pour préparer le Sommet Rio+20, le PNUE pose la nature comme un « atout économique crucial » et un « capital naturel » (2011 : 16). Cette approche économique de la nature est emblématique de ce que la littérature étudie comme la tendance à une néolibéralisation de la nature en montrant toute l'ambiguïté de cette position (Castree, 2008a, 2008b ; Heynen et al., 2007 ; McCarthy & Prudham, 2004 ; Peet et al., 2011 ; Thomas & Boisvert, 2015). Une littérature récente s'intéresse effectivement aux liens entre la nature et la néolibéralisation, mais il se pourrait que ce ne soit que la terminologie utilisée qui se différencie des travaux antérieurs, comme le suggère Castree (2008a : 132)³⁶. La tendance à baser la protection de la nature, puis de la biodiversité, sur les logiques de marché et de croissance économique fait l'objet d'analyses critiques et de travaux de recherche depuis les années 1970 (Peet et al., 2011).

Le fait que de nombreux « environnementalistes » internalisent des idéologies relevant de la néolibéralisation dans leurs discours participerait à renforcer l'hégémonie néolibérale globale (McCarthy & Prudham, 2004), mais aussi le réaménagement de la gouvernance environnementale autour de la marchandisation de la nature, et réciproquement (Heynen et al., 2007)³⁷. Construire la nature comme un capital naturel avec l'affirmation que sa néolibéralisation participe à sa conservation serait révélateur d'une affirmation croissante et dominante de l'économie dans le milieu des politiques environnementales (Arsel & Büscher, 2012 ; Spash & Aslaksen, 2015). Plusieurs auteurs, qui ont étudié le processus de la financiarisation de la nature et ses effets sur le projet de protection de la nature, ont montré que le phénomène se serait accentué au point de pouvoir lui attribuer la définition de « *neoliberal conservation* » (Fletcher, 2010 : 172 ; Büscher et al., 2012 ; Brockington et al., 2008 ; Sullivan, 2012). La « conservation néolibérale » correspond au processus consistant à « vendre la nature pour la protéger » (McAfee, 1999). Elle est décrite comme « an amalgamation of ideology and techniques informed by the premise that natures can only be “saved” through their submission to capital and its subsequent revaluation in capitalist terms³⁸ » (Büscher et al., 2012 : 4). Dans ces travaux, les politiques de conservation de la nature sont soumises aux logiques capitalistes, mais plus encore,

³⁶ Une plus longue tradition qui étudie la « géographie » de la néolibéralisation, pour reprendre les termes de McCarthy & Prudham (2004 : 275), s'est focalisée sur des questions d'échelles de la gouvernance avec une attention particulière attribuée à la ville (voir notamment la littérature de la *urban political ecology*, par exemple : Brenner & Theodore, 2002 ; Keil, 2003, 2005 ; Jessop 2002 ; Swyngedouw et al., 2002). La ville serait un objet de recherche plus étudié que la nature pour comprendre son rôle et son lien avec les politiques néolibérales. Cela suppose soit que les processus de néolibéralisation ont atteint la nature plus tard que la ville, soit que la ville est caractérisée comme un lieu privilégié des logiques économiques et politiques par les chercheurs, créant ainsi un biais sur la prise en compte d'autres objets d'étude (Ernwein, 2015 : 146). Une autre explication pourrait être que la nature et son lien avec la néolibéralisation a toujours occupé une place dans la littérature critique, mais en utilisant des termes différents et sans mentionner celui de « néolibéralisation » (Castree, 2008a).

³⁷ Par exemple, le phénomène de « *green grabbing* » (« accaparement vert ») est apparu récemment dans la littérature, mais repose sur des études qui lui sont bien antérieures (Fairhead et al., 2012). Une abondante littérature traite également de l'aliénation des ressources coloniales et néocoloniales au nom de l'environnement, que ce soit en mettant en place des parcs nationaux ou des aires protégées (Adams, 2004 ; Brockington & Igoe, 2006), ou pour mettre fin à des pratiques locales destructrices (Fairhead et al., 2012 ; McCarthy & Prudham, 2004).

³⁸ « Un amalgame d'idéologies et de techniques fondé sur la prémisse que les natures ne peuvent être “sauvées” que par leur soumission au capital et par leur réévaluation ultérieure en termes capitalistes » (Büscher et al., 2012 : 4). Notre traduction.

par divers procédés, elles participent à leur reproduction, dissémination et diffusion (ibid.). Quels rôles les OEI jouent-elles dans ce cadre, et quelles en sont les implications pour comprendre leurs représentations de la nature et leurs stratégies d'action, générales et pour la ville ?

4.2. Rôles des OEI dans la construction des discours dominants

Avec notamment les « Stratégies » publiées par l'UICN, le PNUE et le WWF en 1980 et 1991, nous avons vu que le WWF et l'UICN ont été fortement impliqués dans la construction du développement durable. Ce constat rejoint celui de Denis Chartier qui note que les racines du développement durable sont fortement imbriquées avec les grandes OEI car elles apparaissent à toutes les étapes de sa construction (2010). Pour reprendre les termes de Foucault, ces organisations ont donc contribué à la production d'un savoir qui structure les relations de pouvoir et qui a valeur de vérité pour gouverner les mentalités. L'émergence du néo-environnementalisme dans les années 1960 et les ONG écologistes militantes de la vague des années 1970 n'ont effectivement pas réussi à renverser le discours dominant de la conservation des ressources naturelles, lequel s'est réinscrit dans celui du développement durable tout en absorbant les critiques. C'est par les organisations environnementales moins radicales, comme le WWF et l'UICN, que le discours du développement durable a été porté, produit et diffusé (Chartier, 2002 ; Dalton, 1994 ; Van Koppen & Markham, 2007). Ces OEI ont ainsi su se situer en position dominante en détenant les valeurs de vérité, de souveraineté, de discipline pour reprendre encore les termes foucauldien par rapport à d'autres savoirs et représentations (voir Chap. 2, sect. 4.2.).

Mais les OEI comme le WWF et l'UICN n'ont pas seulement porté le discours du développement durable, elles ont contribué à son détournement vers les principes de l'économie verte. Le discours du développement durable présenté par exemple dans le rapport Brundtland qui prétend que la croissance économique résoudra la crise environnementale (voir ci-dessus sect. 2.2., Brand, 2010 : 144), va se renforcer autour de la notion de « services écosystémiques » qui va se développer formellement dans les années 2000 avec l'*Évaluation des écosystèmes pour le millénaire* (Millennium Ecosystem Assessment (MEA), 2005). Cette évaluation présente une approche très anthropocentrée et utilitariste de la nature, qui a de plus l'avantage de se prêter à sa financiarisation du fait que ces services sont « immatériels », « comme si le concept n'avait été forgé que pour cela » (Boisvert, 2015 : 227 ; Tordjman & Boisvert, 2012). Cette représentation de la nature va supporter la création d'instruments tels que les *Paiements pour les services écosystémiques* et l'initiative *The Economics of Ecosystems and Biodiversity* (TEEB). Le but de l'initiative TEEB est de « making nature's values visible », c'est-à-dire d'attirer l'attention sur les avantages économiques de la biodiversité³⁹. Elle présente ainsi la nature comme un « capital naturel » qui fournit de nombreux services « dont la destruction entraînerait des surcoûts pour les sociétés humaines » (Boisvert, 2015 : 258). L'évaluation monétaire sert donc à mesurer les « coûts évités » ou les « coûts d'opportunité » qui seraient occasionnés par la destruction de la nature (ibid.). Les auteurs se défendent ainsi de « donner un prix à la nature ou [de] la transformer en marchandise » (ibid.). Certains estiment au contraire que les solutions envisagées amènent à considérer la nature comme une marchandise monnayable, marchandable et financiarisée (Silvertown, 2015). Pour Valérie Boisvert, le positionnement de l'initiative TEEB ou du MEA de 2005 relève :

d'un mélange d'idées reçues dont la validité n'a pas été éprouvée [...] et d'une stratégie de communication délibérée – la représentation de la nature comme capital et source de services et de bien-être étant jugée plus mobilisatrice pour l'opinion et les décideurs que des messages alarmistes et culpabilisateurs sur la crise écologique (ibid.).

³⁹ Voir www.teebweb.org/about/, consulté le 29.11.2018.

La première étude TEEB, qui date de 2007, a été gérée par l'économiste Pavan Sukhdev pour le PNUE, afin de répondre à une demande de la Commission européenne (G8+5). Gérée depuis par le PNUE, les principes de TEEB sont également soutenus par l'UICN et le WWF. Par exemple, la Directrice générale de l'UICN Inger Andersen en poste de 2015 à 2019 fait partie du Conseil consultatif de TEEB, alors que Pavan Sukhdev est devenu le Président du Conseil d'administration du WWF International depuis 2017⁴⁰.

Le rôle joué par le WWF et l'UICN dans l'affirmation de l'économie verte a donc été important. Le WWF et l'UICN font partie de la coalition d'acteurs qui ont contribué à formaliser et répandre les principes de la modernisation dans la protection de la nature et de la biodiversité (Chapin, 2004 ; MacDonald, 2010a ; Sullivan, 2010). Ces coalitions agissent comme des « nébuleuses puissantes » qui dans le cas de la financiarisation de la biodiversité regroupent des agences des Nations unies (PNUE, Banque Mondiale), des fédérations de banques et de grandes firmes (par exemple le World Business Council for Sustainable Development), et des grandes ONG environnementales comme l'UICN, le WWF ou encore l'ONG américaine The Nature Conservancy (Tordjman & Boisvert, 2012 : § 29). Plusieurs travaux ont montré et dénoncé les relations « souvent malsaines » et les « conflits d'intérêt évidents » des positions des OEI dans ce contexte (Chapin, 2004 ; Tordjman & Boisvert, 2012 : § 29 ; MacDonald, 2010a ; Sullivan, 2010). Harvey va même jusqu'à affirmer que les ONG seraient devenues « the Trojan horses of global neoliberalism » (2005, in Corson 2010 : 579).

L'assimilation de ces discours et pratiques par l'UICN et le WWF a été appuyée par des changements dans leur organisation interne et s'est traduite dans leurs stratégies d'action générales. C'est ce que nous allons examiner plus en détail au chapitre suivant. Précisons aussi qu'en tant que programme dirigé par l'UNESCO, l'agence culturelle onusienne par excellence, le MAB est moins concerné par ce tournant même si nous verrons qu'il a également fait sien les discours dominants pour formuler ses objectifs stratégiques.

4.3. Synthèse et retour sur nos critères d'analyse

Dans cette section conclusive, nous souhaitons dresser un tableau chronologique qui synthétise les résultats de nos analyses menées aux chapitres 4 et 5. Commençons d'abord par résumer les textes majeurs et moments clés qui ont structuré l'instauration politique de la protection de la nature depuis le premier Sommet de la Terre en 1972 (Tab. 14). Aujourd'hui, les 17 Objectifs du développement durable de l'ONU, les 20 Objectifs de Aichi pour la diversité biologique, ou les Accords de Paris relatifs à la Convention sur le climat⁴¹ sont notamment ceux qui structurent le projet environnemental contemporain⁴².

⁴⁰ Voir <http://www.teebweb.org/about/teeb-advisory/>, consulté le 29.11.2018.

⁴¹ Nous avons choisi de ne pas développer la construction politique du discours du « climat » qui concerne de façon plus indirecte la protection de la « nature ». Il représente toutefois une préoccupation qui a pris une place majeure ces dernières années dans la construction politique de la problématique environnementale, souvent au détriment de l'attention portée à la biodiversité. En rapport avec la ville, nous verrons avec l'exemple du WWF qu'il peut également jouer un rôle important dans le cadrage de la problématique environnementale de la ville (voir Chap. 8).

⁴² À partir de Rio en 1992, les enjeux environnementaux comme la biodiversité, la désertification ou le climat ont été traités politiquement dans des régimes institutionnels différents. Chacun bénéficie de ses propres processus politiques et arènes de discussion. Ceci a pour effet de distinguer les enjeux entre eux et d'inciter à cloisonner la manière de les penser, discuter et traiter. Ce compartimentage des problématiques est le résultat d'une construction politique et sociale qui ne présente pas nécessairement de pertinence vis-à-vis des enjeux réels. Par exemple, le changement climatique est l'une des causes qui entraîne la perte de diversité biologique ou les processus de désertification. Cette organisation par répartition thématique peut également se retrouver dans la structuration des objectifs des organisations environnementales comme le WWF et l'UICN qui distinguent les programmes « climat » et « biodiversité ».

Date	Moments importants
1972	Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain, Stockholm Création du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) Convention sur la Patrimoine mondiale naturel et culturel de l'UNESCO
1973	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (CITES)
1975	Convention Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale
1980	<i>Stratégie Mondiale pour la Conservation</i> (UICN, PNUE, WWF, 1980)
1982	<i>Charte Mondiale de la Nature</i> (World Charter for Nature) des Nations Unies, préparée par UICN
1983	Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices
1987	<i>Notre avenir à tous</i> (Brundtland, 1987)
1991	<i>Sauver la planète - Stratégie pour l'avenir de la vie</i> (UICN, WWF, PNUE, 1991)
1992	Conférences des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro Convention sur la diversité biologique (CDB) Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) Programme Action 21
2005	<i>Evaluation des écosystèmes pour le millénaire</i> (MEA, 2005)
2010	Adoption des 20 Objectifs d'Aichi dans le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, à la COP-10 de la CDB
2012	Sommet Rio+20, <i>L'avenir que nous voulons</i> (ONU, 2012)
2015	Adoption des 17 Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies Accords de Paris pour le Climat à la COP-21 de la CCNUCC

Tableau 14 : Résumé des dates et moments clés du projet international de protection de la nature depuis le premier Sommet de la Terre en 1972 (Source : auteure).

Nous avons représenté en schéma cette évolution historique (voir Fig. 12). Le tableau 14 et la figure 12 poursuivent ainsi la chronologie débutée à la fin du chapitre 4 (voir chap. 4, sect. 4., Fig. 9).

Pour ne pas nuire à la lisibilité et surcharger le schéma, nous n'avons pas représenté les liens d'influences allant des conférences de l'ONU (en bleu) et des Conventions (en verts) vers nos trois acteurs. Mais depuis le Sommet de Rio en 1992, les trois organisations ont intégré dans leurs discours les objectifs internationaux relatifs à la biodiversité et au développement durable. Ce lien peut également être réciproque, surtout pour l'UICN qui s'est spécialisée dans le rôle de conseillère et d'influenceur politique, et dans une moindre mesure le WWF avec sa participation aux deux Stratégie de 1980 et 1991. Ce constat nous permet de postuler de l'existence d'un lien fort entre les objectifs généraux de la gouvernance environnementale et ceux des trois OEI. Cela nous permettra de tirer des résultats plus généraux que seulement limités à nos trois études de cas.

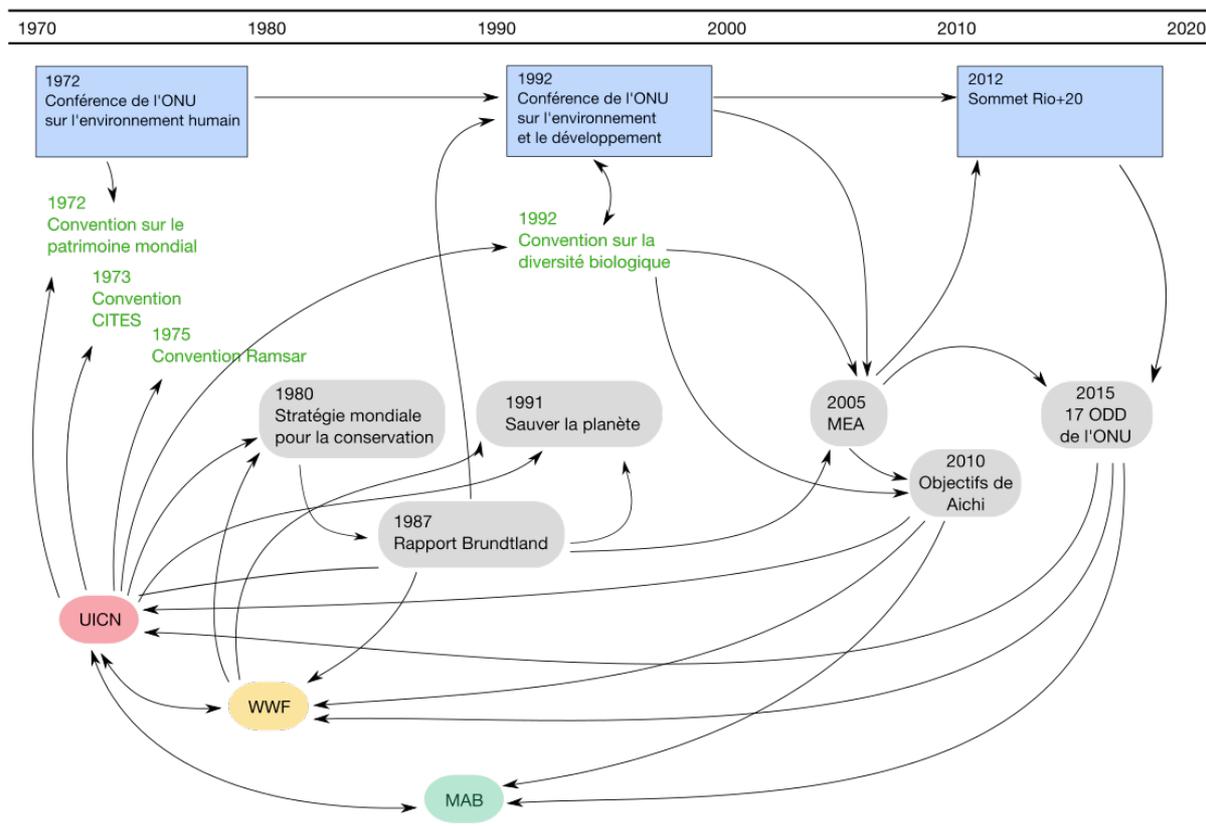


Figure 12 : Schéma chronologique de 1970 à 2019 qui montre les relations entre nos trois acteurs et les moments importants du projet international de protection de la nature (Source : auteure). Le but de ce schéma n'est pas de dresser un historique exhaustif, mais de montrer les multiples (inter)relations et jeux d'influences entre nos trois acteurs et les évènements de la gouvernance internationale.

Ce schéma montre également que les politiques de protection de la nature ne se sont pas établies selon des processus linéaires. Elles sont composées de plusieurs histoires plutôt que d'une succession d'étapes cohérentes et logiques. Il est alors difficile de restituer cette complexité. Pour compléter ce premier schéma de synthèse, nous avons réalisé une figure chronologique qui rend compte des tendances relatives aux courants de pensée et discours dominants à partir des textes et dates clés que nous avons mis en évidence (Fig. 13).

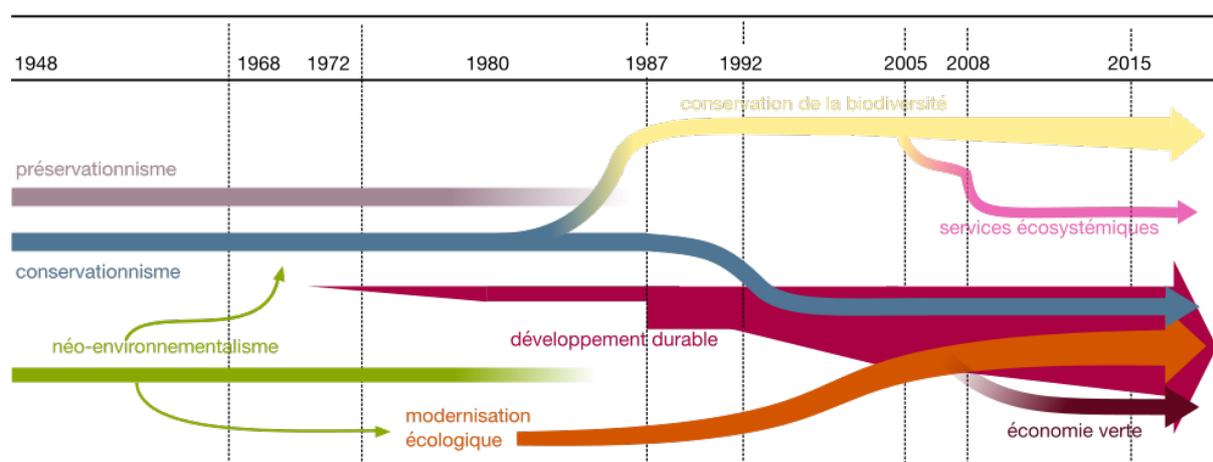


Figure 13 : Schéma historique des courants dominants de la protection de la nature et leurs trajectoires à partir de l'analyse du contexte international dans lequel l'UICN, le WWF et le Programme MAB évoluent (Source : auteure).

Précisons d'abord que ce schéma n'est pas exhaustif et ne rend pas compte d'une chronologie affirmée et générale des courants de pensée puisqu'il résulte de notre cadrage centré sur l'analyse de nos trois organisations et de nos questions spécifiques relatives à la ville et la protection de la nature. Il vise à illustrer les différents courants de pensées, leurs entremêlements et relations complexes, et les effets rebonds des discours, tout en tentant de les dater approximativement et de montrer leurs influences réciproques, pour rendre compte du contexte dans lequel évoluent nos trois OEI.

La figure 13 montre que le récit du préservationnisme (en gris), qui a reçu de nombreuses critiques en étant associé au modèle des aires protégées stricte dans les années 1960-70-80⁴³, s'est estompé et a progressivement disparu des discours dominants et l'institutionnalisation politique de la protection de la nature dans les années 1980-90. Le compte rendu de nos analyses de ce chapitre 5 met également en évidence une relation particulière et complexe entre le conservationnisme (en bleu) du début du XX^e siècle et le récit du développement durable (en rouge). A partir de notre analyse, les registres discursifs du conservationnisme (en bleu) ont muté vers la notion de gestion des ressources naturelles dans les années 1940 à 1970, puis du capital naturel à partir des années 1990 et plus intensément dans les années 2000 et 2010. C'est pourquoi nous avons réorienté la flèche du conservationnisme vers le courant du développement durable. Mais la conservation est également associée au terme de biodiversité depuis son instauration dans les années 1980 et plus encore suite à la Convention qui lui est consacrée en 1992 (en jaune). Dans la Convention, la biodiversité est majoritairement considérée comme une ressource, c'est pourquoi nous avons situé son origine au « conservationnisme ». Notre analyse des textes internationaux montre également que la logique conservationniste relative à l'utilisation des ressources pour le bien-être humain a été le répertoire réflexif et rhétorique dominant pour cadrer le récit du développement durable, bien que ce dernier ne se limite pas à des questions d'exploitation optimale des ressources. Au chapitre 4 nous avons montré que ses registres réflexifs ont commencé à se formaliser lors de la période de 1968 à 1972 délimitée par la Conférence de la Biosphère et le Sommet de Stockholm (voir chap. 4, sect. 4., Fig. 9). Il n'a cessé ensuite de prendre de l'ampleur, la période entre 1987 et 1992 ayant fini d'en définir les contours. Difficile ensuite de rendre

⁴³ Encore aujourd'hui les registres préservationnistes sont décrédibiliser en étant toujours associés au modèles d'aires protégées strictes. Par exemple, pour les « néo-conservationnistes » qui défendent des raisons exclusivement utilitaristes pour protéger la nature et la considèrent comme un capital à optimiser pour répondre au bien-être humain (Kareiva et al., 2012 ; Marvier, 2014 ; Marvier & Kareiva, 2014), les aires protégées ont été l'outil dominant de la protection de la nature durant le XX^e siècle. En les associant à une pensée préservationniste exclusivement basée sur une représentation de la nature *wilderness*, les néo-conservationnistes les rendent alors responsables de l'échec à contrer la crise écologique (Kareiva et al., 2012). Mais la visée des espaces protégés qui excluraient toute utilisation de la nature typiquement associée au préservationnisme est matériellement peu convaincante. Les espaces protégés font l'objet de forts enjeux socio-politiques et économiques, loin d'une non-utilisation stricte d'une nature *wilderness* asociale (écotourisme par exemple) (Brockington et al., 2008 ; Büscher et al., 2012 ; Spash, 2015). Certains accusent en effet les aires protégées d'être un outil qui a permis de répandre les logiques utilitaristes dominantes. Le courant dit de la « critical social science » (Kopnina et al., 2018) critique les aires protégées pour être devenues un instrument économique dominé par les logiques utilitaristes liées à la néolibéralisation de la nature (Brockington et al., 2008 ; Bütscher et al., 2012 ; Spash, 2015). A ce titre, plusieurs études empiriques ont montré le lien fort qui existe entre les aires protégées et le capitalisme (Brockington et al., 2008 ; Duffy & Moore, 2010 ; Neves, 2010). Il a été observé que les mesures des aires protégées ont dans certains cas été détournées par les processus capitalistes, notamment à travers le tourisme vert ou l'écotourisme. Par exemple, Neves (2010 : 723) montre que le « whale watching » correspond à une forme de coproduction capitaliste de la nature loin d'un détournement de la chasse à la baleine, soutenu entre autres par le WWF comme une activité « fun » et « good for conservation ». Tandis que Duffy & Moore (2010) montrent que les safaris à dos d'éléphant organisés en Thaïlande et au Botswana, s'ils peuvent soutenir les économies locales, soutiennent le processus de néolibéralisation de la nature globale. De plus, les pressions économiques sur les aires protégées et le respect de leurs limites se font toujours plus fortes ce qui restreint encore leur capacité à protéger de manière effective une nature préservée des humains (Allan et al., 2017a ; Osipova et al. – UICN, 2017). Il est donc à douter que ce que Kareiva et al. (2012) présentent comme l'idée d'une *wilderness* naïve et préservée en tant qu'une nature inviolée et sans aucune utilisation économique ait été le modèle dominant au sein des stratégies mondiales des aires protégées, du moins ces deux dernières décennies (Brockington et al., 2008). Les aires protégées peuvent donc représenter un outil qui soutiendrait des logiques économiques associées à la néolibéralisation, pourtant farouchement critiquées par ceux qui défendent la préservation de la nature pour elle-même (Doak et al., 2014 ; Igoe et al., 2010 ; Noss et al., 2013 ; Wuerthner et al., 2014 ; Soulé, 2013).

compte de sa trajectoire. Dans les années 1980, nous avons vu que le courant de la modernisation écologique se met en place d'abord pour répondre aux critiques plus radicales des mouvements contestataires des années 1960, que nous avons représenté par le néo-environnementalisme (en vert). Les distinctions ensuite de certains discours du développement durable avec ceux de la modernisation écologique (en orange) ne sont pas très claires. Ils semblent parfois se confondre c'est pourquoi nous avons rejoint les deux flèches dans les années 2000. Pour certains en effet, bien loin du néo-environnementalisme des années 1960-70 qui accusent le système capitaliste d'engendrer la crise environnementale, le projet de protection de la nature aurait abouti à un « renoncement massif » vers la modernisation écologique (Van Der Heijden, 1999 : 203 ; Mol & Spaargaren, 2000 ; Mol, 2000)⁴⁴. Les logiques de la rationalité économique auraient ainsi imprégné la majorité des discours dominants.

À partir des années 1990 et 2000, les trajectoires des courants, leurs délimitations et leurs influences réciproques sont encore de plus en plus complexes et confus. Les liens entre les courants de pensées et les enjeux de la protection de nature sont trop entremêlés pour pouvoir être établis de façon stabilisée. Nous nous sommes toutefois risquée à poursuivre cette tentative de schématisation en choisissant de souligner l'année 2005 qui lance la notion de services écosystémiques (en rose) avec la publication de l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (MEA, 2005). Nous avons lié l'origine de cette notion au courant de la conservation de la biodiversité car les écosystèmes en sont une des composantes (nous n'avons toutefois pas plus de données pour étayer cette relation qui ne constitue pas l'objet central de notre analyse). Les services écosystémiques prennent une nouvelle dimension en 2008 avec l'instauration du Programme TEEB. Cette année voit également se créer l'IPBES. C'est également à partir de là, et de façon beaucoup plus prononcée au début des années 2010 que le discours sur l'économie verte commence à se formaliser sur la scène internationale (en marron). Tandis que 2015 relance le discours du développement durable avec les ODD. Nous l'avons toutefois représenté par une flèche qui s'élargit depuis les années 1990 afin de montrer justement qu'il peut recouvrir et englober plusieurs registres différents. Mais notre propos n'est pas ici de rendre compte d'une généalogie précise de ces discours dominants du projet international, seulement d'en connaître les grandes logiques et temporalités afin de pouvoir comprendre les discours de nos trois acteurs et les représentations qui y sont formulées.

Notre objectif avec ces deux figures a été de rendre compte des liens complexes et du caractère non linéaire qui existent entre nos trois OEI et les représentations dominantes des discours de la protection de la nature dans la gouvernance internationale. Les liens parfois très étroits et réciproques qui existent entre les discours des OEI et ceux des politiques internationales de protection de la nature, ainsi que la reconnaissance des pouvoirs que revêtent les discours sur la formalisation des représentations sociales et des pratiques à toutes les échelles (Hajer, 1995), nous permettra de lier nos résultats d'analyse pour les stratégies urbaines des trois OEI avec des tendances plus générales relevant des récits dominants.

Avant de nous concentrer sur les stratégies urbaines, et après avoir terminé notre analyse du contexte international général qui représente l'espace stratégique dans lequel évoluent les trois OEI, poursuivons l'analyse en la ciblant cette fois-ci sur leurs stratégies générales individuelles et leurs positionnements dans ce contexte.

⁴⁴ Plusieurs autres facteurs expliqueraient l'adhésion massive du mouvement international à la modernisation écologique, comme par exemple l'affaiblissement du pouvoir et du rôle des États nationaux dans les négociations internationales de la gouvernance environnementale (Voir Mol, 2000 : 46-47). Notons que cet affaiblissement du rôle de l'État ouvre également une porte aux ONG internationales, ainsi qu'aux gouvernements locaux, les villes, pour apporter leurs voix aux discussions, ouverture dans laquelle ICLEI a très bien su se positionner. Pour une revue des théories de la modernisation écologique et des débats à son origine, voir : Mol & Spaargaren, 2000.

Chapitre 6. Rôles, expertises et identités politiques de l'UICN, du WWF et du MAB

Après avoir présenté les origines des trois OEI au chapitre 4 et le contexte politique du projet international de protection de la nature au chapitre 5, nous allons dans ce chapitre analyser plus spécifiquement les rôles et positionnements individuels des trois OEI dans ce contexte. Notre objectif est de poursuivre le cadrage de leur identité politique et de leurs distinctions particulières. Pour ce faire, nous consacrons une section à chacune des trois OEI en suivant leur ordre d'apparition historique.

1. L'UICN, un leader mondial du projet de protection de la nature

L'énoncé de la mission de l'UICN consiste à :

jouer le rôle de chef de file et promouvoir une approche commune du mouvement mondial de la conservation afin de sauvegarder l'intégrité et la diversité du monde naturel et de veiller à ce que l'utilisation des ressources naturelles par l'homme soit appropriée, durable et équitable (UICN, 1995 : 9).

Si cette formulation confirme l'évolution des termes utilisés pour décrire la nature à protéger par rapport à ses statuts initiaux¹, insistons ici sur la volonté de jouer le rôle de « chef de file » pour la protection de la nature. Cette capacité à être le leader mondial du mouvement de la protection de la nature est l'un des points qui est mis régulièrement en avant par l'organisation en assimilant par exemple son assemblée des membres à un « parlement » démocratique mondial qui rassemble aussi bien les gouvernements que les organisations non-gouvernementales.

Nous allons donc examiner dans cette section quelles sont les natures que l'UICN se propose de représenter (ou les natures de qui ?) (sect. 1.1.), et questionner sa capacité à être représentative du projet mondial aux positions très variées (sect. 1.2.).

1.1. L'UICN, un leader mondial pour protéger quelles natures ?

1.1.1. Le Secrétariat de l'UICN et son rapprochement avec les pouvoirs dominants

Nous avons vu au chapitre précédent que l'UICN a été impliquée dans les années 1970 dans la création de plusieurs Conventions internationales importantes (Chap. 5, sect. 3). Cela lui a permis de revendiquer une certaine légitimité auprès des Nations Unies et des gouvernements mondiaux. Cette légitimité l'a amenée à s'impliquer dans les deux Stratégies de 1980 et 1991 sur le développement durable et à en assimiler le discours. D'après l'analyse du géographe Kenneth Iain MacDonald², en

¹ Pour rappel le rôle de l'Union tel que défini en 1948 est de « (a) forger la coopération entre les gouvernements, les organisations nationales et internationales et les individus concernés par la conservation de la nature » ; « (b) promouvoir une action nationale et internationale pour préserver les espèces sauvages et le milieu naturel partout dans le monde, en particulier en établissant des aires protégées et en œuvrant à la sauvegarde des espèces menacées ; améliorer les connaissances du public, l'éducation, la recherche et le droit sur la conservation de la nature [...] ; rassembler, analyser, interpréter et diffuser l'information sur la conservation de la nature » (UICN, 1995 : 8 ; voir aussi Chap. 4, sect. 1.3.).

² Ce Professeur de géographie à l'Université de Toronto précise qu'il n'est pas un expert de l'UICN mais qu'il a été un membre de la Commission de la stratégie et de la planification environnementales, un membre du Groupe de travail sur la gestion concertée (Collaborative Management Working Group) et un membre du Groupe de travail sur l'éthique (2003). Ces

faisant la promotion du développement durable dans les années 1980-90, l'UICN a pu renforcer sa légitimité auprès des Nations Unies et des gouvernements nationaux. Cette reconnaissance croissante a contribué à inciter l'Union à développer ses propres projets dans les années 1980 alors que jusqu'ici son rôle principal consistait à conseiller et expertiser. Elle a alors établi des programmes régionaux et des bureaux dans diverses parties du monde de façon à pouvoir s'impliquer de plus en plus dans la mise en œuvre des projets (MacDonald, 2010a). Ce changement s'est traduit dans ses structures internes : « Commissions and membership took on less import as the Secretariat became more engaged in the financially prosperous and image-making task of project development and implementation³ » (2003 : 9). De même, alors que jusque-là son personnel était composé essentiellement d'experts bénévoles consacrés à l'étude des espèces menacées, dès les années 1980, l'UICN a augmenté la part de son personnel fixe et salarié au sein de son Secrétariat.

À partir du Sommet de Rio en 1992, cette tendance s'est encore accentuée. Constatant que ses organisations partenaires historiques, comme l'UNESCO ou le PNUE, ont vu leur influence faiblir au sein du système onusien, l'UICN s'est tournée vers de nouveaux partenaires « plus riches » comme la Banque Mondiale et la FAO. Ce tournant s'est concrétisé à la fin des années 1990 et au début des années 2000 par la création du Programme « Entreprises et biodiversité ». D'après la description de ce programme sur son site officiel, le travail de l'UICN se concentre sur trois domaines d'actions : valoriser la biodiversité (veiller à ce que les impacts commerciaux et la dépendance à l'égard de la biodiversité soient intégrés dans les décisions commerciales) ; promouvoir le gain net de biodiversité (aider les entreprises à démontrer les avantages d'un objectif de gain net de biodiversité dans et autour de leurs opérations) ; investir dans la nature (collaborer avec les entreprises et les institutions financières pour encourager les incitations à la conservation et aux investissements à grande échelle)⁴.

Cette position qui s'inscrit dans le registre de la néolibéralisation de la nature est assumée sans complexe dans ce discours développé sur la page officielle de l'organisation. Elle révèle à quel point le Secrétariat de l'UICN a adhéré à la pensée économique dominante. Mais ce tournant a causé des conflits entre le Secrétariat et certaines organisations membres de l'Union, notamment sur la compétition accrue pour accéder aux fonds nécessaires pour financer des projets (MacDonald, 2003 ; 2010). L'exemple le plus révélateur de ces conflits est le désengagement de l'organisation *Friends of the Earth International* (FOEI) des membres de l'UICN en 2009, suite au partenariat avec Shell soutenu en 2008 par le Secrétariat de l'UICN (pour plus de détails voir MacDonald, 2010a). Malgré cela, ce partenariat avec l'une des plus importantes multinationales pétrolières est toujours assumé et même revendiqué par le Secrétariat, lorsqu'il estime sur son site officiel que « IUCN and Shell are exploring ways to upscale efforts and further integrate biodiversity in the energy business, as well as bring business skills and approaches to conservation »⁵. Les conflits internes qu'il a suscité à l'UICN révèlent les fortes disparités politiques et idéologiques qui peuvent exister sur la vision pour protéger la nature, ou entre les membres d'une même organisation, quelque soit son envergure.

Les aspects matériels liés au besoin de trouver des financements caractérisent également la position tenue par le Secrétariat. Les travaux de MacDonald montrent en effet combien les contraintes

expériences l'ont conduit à éprouver et observer la résistance de l'organisation face aux critiques informées relatives à la mise en œuvre de projets. Cela l'a conduit à douter de la capacité de l'UICN à réorienter ses « croyances de base » qui ont orienté ses actions pendant la plus grande partie de son histoire. Il a alors mené une ethnographie institutionnelle de l'UICN, pour comprendre sa culture organisationnelle et les effets de cette dernière sur ses actions.

³ « Les commissions et les membres ont perdu de leur importance à mesure que le Secrétariat s'engageait davantage dans la tâche financièrement prospère et "créatrice d'image" que sont l'élaboration et la mise en œuvre de projets » (MacDonald, 2003 : 9). Notre traduction.

⁴ Voir : <https://www.iucn.org/fr/theme/entreprises-et-biodiversité>, consulté le 04.07.2019.

⁵ « ... l'UICN et Shell explorent des moyens d'intensifier leurs efforts et d'intégrer davantage la biodiversité dans le secteur de l'énergie, ainsi que d'apporter des compétences commerciales et des approches à la conservation » (<https://www.iucn.org/theme/business-and-biodiversity/our-work/business-partnerships-projects/shell>, consulté le 04.07.2019). Notre traduction.

structurelles ont formé ses capacités réflexives et d'actions (2003). Il estime par exemple que ses arrangements institutionnels qui l'ont amené à se lier à un réseau d'organisations plus ou moins puissantes et riches, l'ont aussi rendu redevable de différentes manières. Sa forte dépendance envers d'autres organismes pour se financer et faire approuver ses projets auraient alors limité ses capacités d'action, d'apprentissage et de réflexivité (ibid.).

1.1.2. Programme contemporain et « solutions fondées sur la nature »

Dans le Programme 2017-2020 de l'UICN, la « conservation de la biodiversité » et le « développement durable » sont catégorisés comme des objectifs différents mais complémentaires. Ils sont tous deux considérés comme « des enjeux pressants » (UICN, 2016a : 9). Pour y répondre, « trois axes de travail solides » ont été identifiés⁶ :

- valoriser et conserver la nature ;
- promouvoir et soutenir une gouvernance efficace et équitable des ressources naturelles ;
- déployer des solutions fondées sur la nature pour relever les enjeux de société que sont le changement climatique, la sécurité alimentaire et le développement économique et social (ibid. : 4).

Les termes « valoriser » « promouvoir » « gouvernance efficace » « solutions fondées sur la nature » rejoignent un registre de justification associé aux logiques gestionnaires et managériales. Ces trois axes de travail doivent apporter « une contribution importante » pour mettre en œuvre les Objectifs de Aichi et ceux du développement durable des Nations Unies (Fig. 14).



Figure 14 : Schéma des 3 objectifs du Programme de 2017-2020, auxquels ont été ajoutés les Objectifs du développement durable des Nations Unies pour 2030 (Source : UICN, 2016a : 12).

⁶ Ces trois axes sont présentés comme le résultat des apprentissages et des expériences acquises par l'organisation, car ils ont déjà été validés en 2012 pour le Programme de l'UICN 2013-2016, qui lui-même se serait fondé sur des enseignements tirés des précédents programmes intersessions de l'UICN.

Dans cette figure où les ODD sont incorporés aux trois « axes » en fonction de leur thématique, l'ODD 11 qui concerne les villes⁷ intervient dans le domaine d'action pour « des solutions fondées sur la nature ». Les Solutions fondées sur la nature contribuent selon l'UICN « à relever les principaux enjeux de société » (UICN, 2016a : 41). Elles reposent sur l'intention de « prouver l'utilité de la nature au service de l'être humain » (ibid.). Déjà instauré dans le Programme 2013-2016, le concept aurait « démontré comment [il peut] contribuer à restaurer les paysages, à redonner son débit à un fleuve et à reconnecter des écosystèmes fragmentés » (UICN, 2016a : 41). Pour l'UICN,

les [Solutions fondées sur la nature] contribuent à la viabilité de l'agriculture, à la protection des villes contre les inondations⁸, à l'absorption des émissions de carbone, à la conservation des habitats, ainsi qu'à la justice sociale et à l'égalité des sexes. Les solutions fondées sur la nature reconstituent le capital naturel des sociétés et elles contribuent à sa répartition juste et efficace dans l'économie ; elles soutiennent et protègent les ressources marines qui sont vitales pour les moyens d'existence des populations côtières et insulaires, tout en garantissant la sécurité aux populations exposées au changement climatique (UICN, 2016a : 41)⁹.

Ces solutions basées sur la nature sont présentées comme miraculeuses. Et l'UICN se vante d'avoir « joué un rôle déterminant en accélérant l'application de [Solutions fondées sur la nature] sur le terrain et dans les forums politiques nationaux et internationaux », et d'avoir réussi à les faire passer « du stade de concept » à « une démonstration mieux étayée et plus solide sur la manière dont des écosystèmes bien gérés et bien restaurés fournissent des solutions efficaces et rentables à des problèmes hautement prioritaires de développement durable » (UICN, 2016a : 41-42).

Difficile toutefois d'en comprendre la définition précise. Elle semble proche de celle de services écosystémiques, mais va encore plus loin en prônant la mise au travail des écosystèmes et pas seulement l'exploitation de leurs fonctions qui seraient assurées de toute façon. Le concept est présenté comme la nouvelle panacée, comme un concept plus solide et mieux étayé pour protéger la nature. Le texte ne fait néanmoins aucune mention à une littérature scientifique qui viendrait appuyer ces arguments. Pour l'UICN pourtant, les bienfaits des Solutions fondées sur la nature auraient fait leurs preuves, l'amenant à vouloir « accélérer [leur] utilisation effective » et les « appliquer à plus grande échelle » sans qu'on comprenne en quoi cela consiste vraiment (UICN, 2016a : 45-46). Cette expression qui paraît avoir davantage de qualités discursives que pratiques pourrait bien susciter un réel enthousiasme au sein de l'UICN parce qu'elle permet de renouveler le discours. Ce nouvel objectif aurait ainsi pour vocation de redynamiser les membres. Il peut également être un moyen d'inventer un nouveau concept dans la protection de la nature, qui serait en manque de référentiel pour penser les défis contemporains tels que la ville par exemple. Si le concept est fructueux, cela permettrait en outre à l'UICN de s'assurer un positionnement de choix dans le projet international. L'organisation reconnaît effectivement elle-même que les Solutions fondées sur la nature sont « un avantage comparatif pour l'UICN » :

l'UICN, qui revendique déjà le titre de chef de file mondial de l'évaluation systématique et de la lutte contre les menaces qui pèsent sur les espèces et les zones clés pour la biodiversité, peut aussi se targuer d'avoir un avantage comparatif similaire lorsqu'elle soutient, encourage et influence la société en lui

⁷ Pour rappel, l'ODD 11 vise à « faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables » (Voir Chap. 5, sect. 2.5.2).

⁸ Notons que dans cette formulation, ce sont les villes qui doivent être protégées des dangers de la nature. En ne désignant pas directement les habitants, le terme de « ville » paraît incorporer de façon plus large à la fois les habitants, les vies humaines et les coûts sociaux des « catastrophes naturelles », mais aussi les coûts économiques potentiellement exorbitants.

⁹ Pour une définition plus approfondie du concept et ses origines, voir la publication de l'UICN éditée par Cohen-Shacham et al., 2016. L'origine du concept remonte à une publication de la Banque Mondiale en 2008 (Cohen-Shacham et al. – UICN, 2016), qui est restée impliquée dans le rapport de l'UICN de 2010 intitulé *Natural Solutions: Protected areas helping people cope with climate change*⁹ (Dudley et al., 2010). Le vocabulaire associé pour définir et décrire les solutions basées sur la nature est cohérent avec celui de l'ingénierie et de l'efficacité pour gérer les écosystèmes.

montrant comment gérer et restaurer efficacement et durablement les écosystèmes pour relever les grands enjeux de société (UICN, 2016a : 47).

L'emploi des termes « avantage comparatif », « évaluation » ou « montrer comment gérer » sont concordant à nouveau avec la volonté d'orienter la discussion sur les « solutions » dans une logique d'action, similaire aux langages de l'entreprise. Dans tous les cas, l'UICN semble avoir fait définitivement le deuil de réussir à mobiliser le changement avec un discours qui défendrait des valeurs affectives ou morales à la nature.

L'UICN est pourtant toujours très impliquée par la mise en œuvre des aires protégées pour atteindre ses objectifs, l'une des thématiques¹⁰ pour laquelle elle s'est historiquement spécialisée. Cette diversité de moyens d'action pour atteindre les objectifs ne témoignent toutefois pas nécessairement de positions fondamentalement différentes. Plusieurs stratégies sont utilisées par l'organisation pour se positionner comme acteur indispensable et un chef de file du projet de protection de la nature.

1.1.3. Expertise sur les aires protégées, l'outil classique de la protection de la nature pour s'imposer comme une référence

Dès son instauration en 1948, l'UICN met l'accent sur les aires protégées dans l'objectif de créer un « réseau mondial de parcs nationaux et d'autres zones protégées » (Dasmann – UICN, 1973 : 1). L'UICN met alors en place un système de classification des types d'aires protégées qui vise à uniformiser les terminologies entre les États, et à s'assurer de leur cohérence avec les besoins (ibid.)¹¹. Ce principe de classification toujours en vigueur définit aujourd'hui une aire protégée comme :

un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés (Dudley¹² – UICN, 2008 : 10).

Une précision est apportée pour chacun des termes, montrant les enjeux présents derrière leur définition¹³.

¹⁰ L'autre étant les espèces menacées avec la première *Liste rouge des espèces menacées* publiée dès 1964. Cette Liste fréquemment actualisée fait figure d'autorité pour mesurer l'état de la biodiversité mondiale selon l'UICN qui la présente comme « un véritable "Baromètre biologique" » (UICN, 2016a : 26). Elle est en effet reconnue officiellement par l'ONU comme l'un des indicateurs pour évaluer plusieurs des ODD (UICN, 2016a : 26). Elle est également utilisée pour mesurer les progrès des Objectifs de Aichi (UICN, 2015a). Et les pronostiques ne sont pas encourageants. En 2015, étaient menacés 41% des amphibiens, 34% des conifères, 33% des coraux, 25% des mammifères, 13% des oiseaux et 64% des cycadales (plantes tropicales de type palmier) (UICN, 2015a).

¹¹ Pour répondre à la volonté de clarifier les types de réserves naturelles, la *Commission des parcs nationaux et des aires protégées* de l'UICN (l'actuelle *Commission mondiale des aires protégées*) est créée en 1960 (UICN, 2010). En 1962, la Commission prépare une « Liste mondiale des parcs nationaux et des réserves équivalentes » lors de la première *Conférence mondiale sur les parcs nationaux* (l'actuel *Congrès mondial des parcs de l'UICN*) qui a lieu tous les 10 ans environ (Dudley, 2008 : 4). Aux Assemblées générales de l'UICN en 1969 et en 1972, certaines définitions sont stabilisées, comme celles de « parcs nationaux », « régions naturelles aménagées » et « aires sauvages » (ibid.). Tandis que les premières lignes directrices concernant les aires protégées datent de 1994 et ont depuis été révisées et actualisées. Pour un historique approfondi de l'évolution des nomenclatures des aires protégées de l'UICN, voir Dudley (2008 : 4-6). Pour un historique de la Commission mondiale des aires protégées, voir UICN, 2010.

¹² Ce rapport est édité par l'environnementaliste Nigel Dudley pour le compte de l'UICN. Dudley préside la thématique *Natural Solutions* à la Commission des aires protégées de l'UICN.

¹³ Par exemple, le terme « conservation » « fait référence au maintien *in-situ* d'écosystèmes et d'habitats naturels et semi-naturels et de populations viables d'espèces dans leurs environnements naturels » ; « la nature fait *toujours* référence à la biodiversité aux niveaux génétiques, de l'espèce et de l'écosystème et aussi, souvent, à la géodiversité, le modelé, et d'autres valeurs naturelles plus générales » ; les « services écosystémiques » « sont liés mais n'interfèrent pas avec les objectifs de la conservation de la nature » ; et les « valeurs culturelles » correspondent aux valeurs « qui n'interfèrent pas avec le résultat de la conservation (*toutes* les valeurs culturelles d'une aire protégée devraient répondre à ce critère), y compris en

L'UICN considère les catégories de gestion des aires protégées comme « une norme importante » pour :

- Faciliter la planification des aires protégées et des systèmes d'aires protégées [...];
- Améliorer la gestion des informations [...];
- Améliorer la communication et la compréhension entre tous ceux qui sont engagés dans la conservation [afin de] réduire la confusion qui est née de l'adoption de nombreux termes différents pour décrire le même genre d'aires protégées dans différentes parties du monde;
- Utiliser les catégories comme lignes directrices au niveau national et international pour aider à réglementer les activités (Dudley, 2008 : 6-7).

Pour l'UICN les aires protégées sont un moyen efficace pour répondre aux objectifs de la protection de la nature (voir par ex. Kormos et al. – UICN, 2017). Leur classification actuelle se base sur six catégories, la première étant subdivisée en deux sous-catégories (Tab. 15)¹⁴.

Catégories	Définitions
Ia. Réserve naturelle intégrale	aires protégées [...] mises en réserve pour protéger la biodiversité et aussi, éventuellement, des caractéristiques géologiques/géomorphologiques, où les visites, l'utilisation et les impacts humains sont strictement contrôlés et limités pour garantir la protection des valeurs de conservation.
Ib. Zone de nature sauvage (<i>Wilderness area</i>)	généralement de vastes aires intactes ou légèrement modifiées, qui ont conservé leur caractère et leur influence naturels, sans habitations humaines permanentes ou significatives, qui sont protégées et gérées aux fins de préserver leur état naturel.
II. Parc national	vastes aires naturelles ou quasi naturelles mises en réserve pour protéger des processus écologiques de grande échelle, ainsi que les espèces et les caractéristiques des écosystèmes de la région, qui fournissent aussi une base pour des opportunités de visites de nature spirituelle, scientifique, éducative et récréative, dans le respect de l'environnement et de la culture des communautés locales.
III. Monument ou élément naturel	[aires] mises en réserve pour protéger un monument naturel spécifique, qui peut être un élément topographique, une montagne ou une caverne sous-marine, une caractéristique géologique telle qu'une grotte ou même un élément vivant comme un îlot boisé ancien. Ce sont généralement des aires protégées assez petites et elles ont souvent beaucoup d'importance pour les visiteurs.
IV. Aire de gestion des habitats ou des espèces	[aires qui] visent à protéger des espèces ou des habitats particuliers, et leur gestion reflète cette priorité. De nombreuses aires protégées de la catégorie IV ont besoin d'interventions régulières et actives pour répondre aux exigences d'espèces particulières ou pour maintenir des habitats, mais cela n'est pas une exigence de la catégorie.
V. Paysage terrestre ou marin protégé	aire protégée où l'interaction des hommes et de la nature a produit, au fil du temps, une aire qui possède un caractère distinct, avec des valeurs écologiques, biologiques, culturelles et panoramiques considérables, et où la sauvegarde de l'intégrité de cette interaction est vitale pour protéger et maintenir l'aire, [et] la conservation de la nature associée.
VI. Aire protégée avec utilisation durable des ressources naturelles	[aires qui] préservent des écosystèmes et des habitats, ainsi que les valeurs culturelles et les systèmes de gestion des ressources naturelles traditionnelles qui y sont associés. Elles sont généralement vastes, et la plus grande partie de leur superficie présente des conditions naturelles; une certaine proportion y est soumise à une gestion durable des ressources naturelles; et une utilisation modérée des ressources naturelles, non industrielle et compatible avec la conservation de la nature, y est considérée comme l'un des objectifs principaux de l'aire.

Tableau 15 : Les catégories d'aires protégées de l'UICN et leurs définitions (Source : Dudley – UICN, 2008 : 16-28).

particulier : celles qui contribuent aux résultats de la conservation (p.ex. les pratiques de gestion traditionnelles dont les espèces clés sont devenues tributaires) ; celles qui sont elles-mêmes menacées » (Dudley – UICN, 2008 : 11-12 (accentuation originale)).

¹⁴ Ces catégories ont été actualisées entre 2004 et 2008, suite à un processus de consultation mis en place par l'UICN auprès de ses membres, qui a soulevé de grands débats (Dudley, 2008) : « le grand intérêt et la passion qui sous-tendent le débat sur la révision de ces catégories montrent que pour de nombreux conservationnistes, entre autres, elles représentent un cadre global critique qui aide à façonner la gestion et les priorités des aires protégées dans le monde entier » (ibid. : vii).

La *wilderness*, qui fait l'objet de la Catégorie Ib, doit « être dépourvue de toute infrastructure moderne, de développement et de toute activité extractive industrielle » mais peut s'appliquer à des « aires quelque peu perturbées qui sont capables de retrouver un état sauvage » (Dudley – UICN, 2008 : 18). La définition donnée ici à la *wilderness* ne correspond donc pas à une aire strictement protégée, comme la réserve intégrale de la catégorie Ia. La catégorie 6 vise à « protéger des écosystèmes naturels et utiliser les ressources naturelles de façon durable, lorsque conservation et utilisation durable peuvent être mutuellement bénéfiques » (ibid. : 27). Elle convient à « une approche par paysage » mais recouvre « des écosystèmes majoritairement naturels » contrairement à la catégorie 5 (ibid. : 28). Selon ces définitions, la présence d'espaces urbanisés est inenvisageable dans toutes les catégories, comme le suggère aussi un schéma de l'UICN qui les répartit sur un gradient de naturalité (Fig. 15).

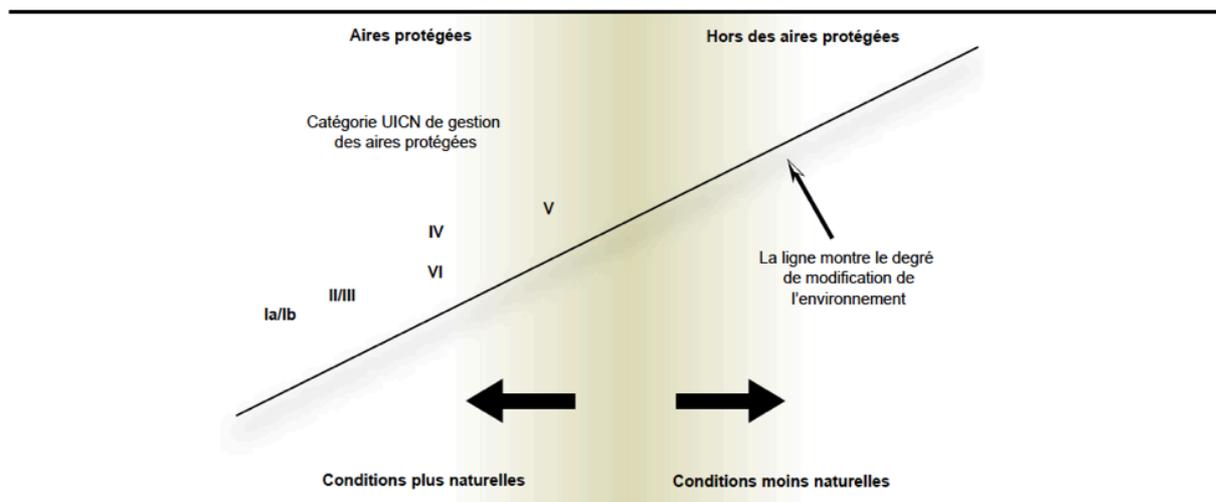


Figure 15 : Classement des catégories d'aires protégées de l'UICN selon un gradient de naturalité (Source : Dudley – UICN, 2008 : 29).

D'après le rapport, cette figure est utile pour montrer que « la réalité est plus compliquée » que ce que croient « de nombreuses personnes », soit que les catégories n'impliquent pas « une gradation du caractère naturel entre I et VI » (ibid. : 29). La description de ce schéma ne précise cependant pas les moyens opérés pour faire l'arbitrage et le lien entre les aires protégées et non protégées, seulement que « les catégories n'impliquent pas une hiérarchie simple en termes de qualité, d'importance ou de préservation du naturel » (ibid. : 29). L'argument consiste à déconstruire la représentation fréquente qu'une aire protégée stricte de catégorie 1 serait toujours meilleure qu'une autre :

les scientifiques de la conservation supposent souvent que les catégories I à IV signifient une conservation plus efficace que les catégories V–VI [...]. Ce n'est pas toujours le cas : par exemple, des approches moins restrictives qui couvrent des superficies plus étendues peuvent parfois être plus efficaces (ibid. : 53).

Le point sur lequel l'UICN insiste alors est de penser les aires protégées dans des systèmes, c'est-à-dire des « paysages de conservation plus vastes, qui comprennent tant des systèmes d'aires protégées que des approches de la conservation par écosystème plus larges » (Dudley – UICN, 2008 : 13). Les aires ne devraient pas être isolées mais connectées entre elles par des corridors biologiques. Afin de les protéger de certaines pressions, elles devraient être entourées de zones tampons, qui peuvent être classées dans une catégorie comme la 4 ou non. Il s'agirait donc de « considérer les aires protégées comme un éventail de pratiques de gestion plutôt que comme des endroits isolés, verrouillés et réglementés » (ibid. : 52). Concernant leur superficie, le rapport écrit qu'il n'existe pas de règles « fermes et définitives », mais « les aires de certaines catégories ont tendance à être relativement plus

vastes ou plus petites » (ibid. : 44). Par exemple, les catégories Ia, III et IV sont souvent petites, tandis que les catégories Ib, II, V, VI sont « d'habitude grandes » (ibid.). Cette diversité de catégories est estimée être un avantage pour :

améliorer la perception des aires protégées par le public et augmenter les chances de succès – particulièrement si les gens reconnaissent que toutes les aires protégées ne signifient pas que les ressources terrestres, aquatiques ou marines sont “ bloquées ” (ibid. : 54).

Cet argument fait écho à la question de l'aménagement du territoire le plus efficace en termes de conservation, et aux débats classiques sur les aires protégées et la protection de la nature aux dépens des intérêts humains. Après les critiques essuyées par l'UICN sur sa gestion des aires protégées dans les années 1950-60 qui ont certainement laissé leur empreinte (Holdgate – UICN, 1999 ; Chap. 5, sect. 1.2.3.), ce système de catégories permet aussi de qualifier les mesures de façon plus nuancées quant à l'utilisation de la nature pour les besoins humains. De plus, le fait que des aires protégées « autorisent » l'utilisation durable des ressources permettrait de satisfaire un plus large éventail de positions, mais aussi de convaincre plus de types d'acteurs.

Des faiblesses sont aussi relevées : un manque de « connaissances et/ou de compréhension du système de catégories de l'UICN » ; de données fiables dans les bases de données mondiales ; ou de compréhension et sensibilisation quant à la façon d'appliquer le système des catégories au niveau national et dans certains biomes (ibid. 57). Mais les questions plus générales que soulèvent la notion d'aires protégées ne sont pas véritablement traitées : combien en faudrait-il, dans quelles régions, et de quelles tailles pour garantir la protection de la nature ?

Les aires protégées sont surtout des « instruments politiques », que l'UICN reconnaît utiliser elle-même en ce sens, comme des gouvernements ou d'autres ONG pour appuyer leur cause, ou faire pression en faveur d'une approche particulière (ibid. : 56-57). Les 6 catégories constituent « un cadre mondial » (ibid. : vii), reconnu notamment par de nombreux gouvernements qui l'utilisent dans leurs législations nationales (par ex. l'Australie, le Brésil ou le Vietnam). Au niveau international, les catégories ont été adoptées par les Nations Unies dans la *Liste des Nations Unies des aires protégées* (Deguignet et al., 2014) et par le secrétariat de la CDB dans le Programme de travail sur les aires protégées (SCDB, 2004). Rappelons qu'elles font également l'objet du 11^{ème} Objectif de Aichi qui vise à ce que au moins 17% des zones terrestres et 10% des zones marines soient protégées par des aires protégées (SCDB & PNUE, 2010 : 2 ; voir Chap. 5, sect. 3.2.). Malgré toutes les questions qu'elles soulèvent et qui restent en suspens, les aires protégées constituent donc toujours une part importante des actions de l'UICN et de la communauté internationale pour la protection de la nature.

1.1.4. L'UICN, un leader pour un changement conforme aux pouvoirs dominants ?

Dans son programme actuel, l'UICN met l'accent sur son ambition et sa capacité à provoquer un changement mondial pour la nature. Le « cœur de la mission de l'UICN » consiste à :

influencer le changement – pour améliorer les droits des peuples et les moyens d'existence et pour conserver les espèces et les écosystèmes en bonne santé – en générant et utilisant des connaissances, influençant la politique et démontrant des solutions pour la conservation de la biodiversité et, en conséquence, les défis du développement durable (UICN, 2016a : 17).

Il est précisé que « le changement doit s'effectuer à tous les niveaux » :

Des changements juridiques et politiques aux niveaux mondial, régional, national et local, jusqu'à l'action communautaire sur le terrain. Des programmes de recherche renforcés jusqu'à une meilleure

information et sensibilisation du public. De l'appareil judiciaire et des tribunaux jusqu'aux systèmes financiers et bancaires. Des villes à la campagne (ibid. : 10).

Si l'organisation insiste sur l'idée de « faire du changement une réalité » et de « remettre en cause le chemin que nous suivons actuellement » (ibid.), les solutions de l'organisation ne s'apparentent pas à une réflexion critique du fonctionnement du système économique-politique à l'œuvre. Nous avons vu dans cette section que les termes utilisés pour construire ses objectifs et ses stratégies générales sont conformes aux discours dominants des politiques environnementales. L'organisation se propose de continuer à jouer le rôle de lobbyiste pour traduire en politiques publiques des principes dont les limites ont pourtant été éprouvées. Difficile alors de voir la portée du « changement généralisé » que l'UICN se propose d'apporter (ibid. : 17) pour répondre à son objectif d'« œuvrer pour un monde juste qui valorise et conserve la nature » (UICN, 2018a : 50).

1.2. Une représentativité questionnable mais néanmoins influente

Dans la mesure où l'UICN se positionne comme le leader mondial de la protection de la nature, la question de sa représentativité est alors essentielle. Or nous avons vu qu'à l'Assemblée des membres, les votes des parties n'ont pas le même poids selon qu'ils représentent un État (3 voix), une organisation internationale (2 voix), ou une ONG nationale (1 voix) (voir Chap. 4, sect. 1.4.2.). La représentativité géographique entre les parties du monde est également questionnable. Dès ses débuts, son manque de représentativité lui a valu de nombreuses critiques. Nous avons vu que l'UICN a connu un départ difficile, faute de budget, et qu'elle n'a pas eu les moyens de mettre en place des bureaux nationaux afin d'étendre son réseau (Chap. 4, sect. 2.1). L'UICN est d'abord restée implantée dans et dirigée par les pays occidentaux, alors qu'elle a surtout cherché dans les années 1950-60 à mettre en place des actions dans les pays du Sud, particulièrement en Afrique (Adams, 2001). Elle a alors reçu plusieurs critiques lui reprochant d'être ethnocentrée (Adams, 2001 ; Holdgate – UICN, 1999). En 1976, la légitimité de l'UICN dans certaines régions du monde est contestée car elle est surreprésentée par des membres occidentaux : sur 244 membres, seuls 20 sont africains (ONG et agences gouvernementales), alors que par exemple 57 sont américains (Adams, 2001 : 31-34). L'organisation a alors cherché à se réorienter afin de garantir sa représentation internationale qui s'est depuis améliorée, même si l'Europe de l'Ouest reste la région la mieux représentée avec 23% de membres (voir Tab. 19, Chap. 4, sect. 1.4.1.).

Les débats internes entre des visions divergentes qui ont entravé les débuts de l'UICN pourraient également avoir laissé des traces (voir Chap. 4, sect. 1.3.3). La diversité des membres aux intérêts potentiellement contraires est un facteur de tensions et de conflits internes où persistent des visions opposées pour mener la protection de la nature (MacDonald, 2003 ; 2010a ; 2010b). Les positions peuvent être très différentes entre le Secrétariat et certains membres, mais aussi avec des groupes d'experts internes à l'Union. Ces derniers sont souvent composés d'écologues spécialisés sur un aspect précis, alors que les collaborateurs salariés de son Secrétariat sont eux préoccupés par d'autres intérêts, comme faire perdurer l'organisation, chercher des fonds ou étendre ses réseaux d'influence.

En tant qu'assemblée internationale de membres hétéroclites, l'UICN se trouve donc en première ligne pour réussir à concilier les intérêts entre les pays du Nord et du Sud, et entre ceux des gouvernements et des ONG. Cette recherche d'équilibre a été un enjeu récurrent dans l'histoire de l'organisation. Dans les années 1980 déjà :

[A]s IUCN became more successful, and drew more funds from governments, it faced an increasing need also to maintain the confidence of the NGO community – and many NGO members in the North were

far from happy about the sign that IUCN was becoming a development-related operational agency¹⁵ (Holdgate – UICN, 1999 : 159).

Pour avoir du sens, l'Union doit pouvoir chapeauter et rallier tous ses membres et trouver un terrain d'entente entre les différentes visions. Cette difficulté peut expliquer en partie pourquoi elle ne développe pas de discours plus radicaux. L'enjeu de gouvernance des questions environnementales semble effectivement imposer de recourir à une position consensuelle. Si le consensus permet de rallier le plus de membres possibles, il ne peut rassembler toutes les positions. Dans les années 1980-90, certaines ONG écologistes plus militantes ont volontairement refusé de se ranger sous la bannière de l'UICN, ce qui leur a permis de tenir un discours plus radical qui leur a été favorable pour attirer le public, comme *Greenpeace* ou *Friends of the Earth* (Holdgate – UICN, 1999). Peut-être alors que l'existence d'un organisme modéré comme l'UICN permet à des ONG plus radicales de se faire entendre en parallèle. Sa structure peut aussi permettre à des ONG plus velléitaires de porter leur voix en devenant membres de l'Union.

Pour conclure notre analyse du rôle et du positionnement de l'UICN débutée au chapitre 4, nous avons résumé les publications et étapes importantes dans un schéma de synthèse chronologique (Fig. 16).

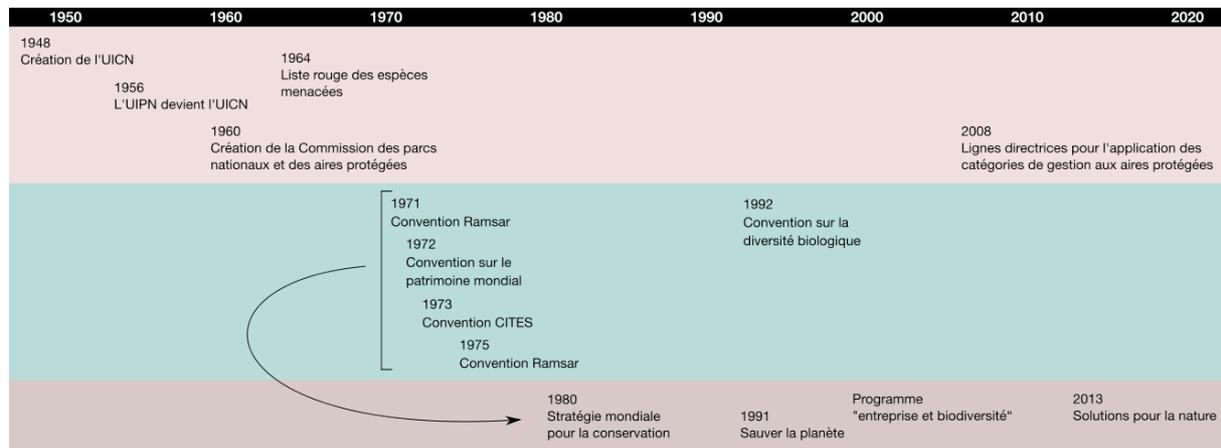


Figure 16 : Schéma chronologique des publications et actions principales de l'UICN depuis sa création en 1948 (Source : auteure).

Durant ses deux premières décennies, l'UICN, représentée par des écologues principalement, a développé son expertise sur les espèces menacées et les aires protégées. Cette expertise est encore aujourd'hui l'une de ses missions importantes (en gris clair). Dans les années 1970, l'UICN a développé son rôle de conseillère politique grâce au travail effectué pour mettre en place les conventions des années 1970 qui concernent la protection de la nature (en vert). Elle a ainsi obtenu une reconnaissance qui lui a permis ensuite de se voir confier la gestion de la publication de la Stratégie mondiale de la conservation en 1980. Ce premier discours construit sur les registres du développement durable va ensuite être renforcé en suivant une évolution comparable aux récits internationaux que nous avons observés au chapitre 5 (en gris foncé). Ces deux types de discours coexistent au sein de l'Union, entre ses commissions consacrées aux aires protégées et aux espèces menacées, et son Secrétariat international qui est plus proche des discours économiques pour promouvoir la protection de la nature.

¹⁵ « Lorsque l'UICN a connu plus de succès et obtenu davantage de fonds des gouvernements, elle a dû faire face à un besoin croissant de maintenir la confiance des ONG - et de nombreux membres des ONG du Nord étaient loin d'être satisfaits du fait que l'UICN devenait une agence opérationnelle en matière de développement » (Holdgate – UICN, 1999 : 159). Notre traduction.

Les disparités qui existent au sein de son large réseau de membres n'empêchent pas l'UICN d'être une organisation qui contribue à la production et à la diffusion d'une définition de ce qui cadre la protection. Malgré une position et une représentativité questionnable, l'UICN est un « acteur idéologique » qui exerce une influence particulière sur le projet global de protection de la nature (MacDonald, 2003 : 1). La construction de ses objectifs stratégiques constitue donc un indicateur pertinent pour comprendre les tendances générales et dominantes de la protection de la nature.

2. Le WWF, un « entrepreneur » de la protection de la nature¹⁶

Afin de comprendre les stratégies d'action du WWF, il nous faut analyser ses positions prises dès son origine. Car de même que pour l'UICN, l'histoire du WWF est « déterminante » dans la construction de ses postures politiques, stratégiques et idéologiques contemporaines (Chartier, 2002 : 118).

2.1. Evolution des missions et actions du WWF, une histoire révélatrice

2.1.1. Les programmes d'action du WWF dans les années 1960 et 1970, des discours humanistes, des actions préservationnistes

Durant les années 1960 et 1970, l'organisation s'est presque exclusivement concentrée sur les espèces menacées et les espaces naturels, sans se prononcer sur les problèmes ou les causes qui les mettent en péril. D'après l'analyse de Chartier (2002 : 152), sur les 2'172 projets mis en place par le WWF entre 1961 et 1980, trois quarts en moyenne sont consacrés aux aires protégées ou à une espèce menacée (Tab. 16).

	Aires protégées	Espèce particulière	Total
1961-1967	39%	45%	84%
1968-1973	25%	52%	77%
1974-1980	20%	47%	67%

Tableau 16 : Répartition des 2'172 projets du WWF mis en place entre 1961 et 1980 selon leur destination (Source : auteure à partir d'une étude réalisée par Chartier, 2002 : 152 ; voir aussi Chartier, 2004 : 174-175)¹⁷. La légère baisse observée à partir du milieu des années 1970 s'expliquerait par le fait que « l'organisation va afficher nombre de ses projets nationaux mais surtout multirégionaux et internationaux sous le label plus général de conservation, label cachant dans la plupart des cas les champs d'action précités » (Chartier, 2002 : 152).

Entre 1961 et 1967, jusqu'à 84% des projets du WWF sont développés sur des principes relevant d'une représentation de la nature sans humains. Les titres des deux premières publications du WWF, qui font une référence biblique à l'Arche de Noé, confirmeraient la conception préservationniste d'une nature divine à sanctuariser : *The Launching of a New Ark* (1965) et *The Ark Underway* (1967). Une argumentation anthropocentrée est cependant présente dans le premier rapport de 1965 : « [t]he

¹⁶ Nous empruntons l'expression à Chartier (2002 : 117).

¹⁷ Denis Chartier a répertorié les rapports annuels du WWF qui jusque dans le milieu des années 1980 contenaient des informations sur les projets de terrain menés « en mentionnant le champ et les modes d'action utilisés, ainsi que les budgets alloués à chaque projet et son lieu de réalisation » (Chartier, 2004 : 175). Le fait que dès les années 1980, ce ne fut plus cas, est certainement un signe qui montre la tendance prise par le WWF à fonctionner comme une entreprise avec moins de transparence sur ses pratiques. Pour une analyse plus détaillée de ces projets, leurs financements et leur aire de répartition géographique mondiale par régions : voir Chartier 2002 : 168-196.

Fund's campaign is not a case of animals versus man. Conservation is for man, and for the long-term benefit of humanity » (WWF, 1965, in Jeanrenaud, 2002b : 9)¹⁸. Malgré ce discours, les actions de l'organisation sont majoritairement appliquées sur des représentations de la nature qui n'intègre pas les aspects sociaux jusqu'en 1980 (Chartier, 2002 ; Jeanrenaud, 2002b), montrant la différence qu'il peut y avoir entre le discours et les pratiques.

Les moyens à développer pour atteindre les objectifs ne sont effectivement pas très clairs. Luc Hoffman, vice-président du WWF, note dans le rapport annuel de l'organisation en 1972, année anniversaire de sa première décennie :

Dès le début, le *World Wildlife Fund* avait inscrit dans ses buts l'ensemble des problèmes de protection de la nature et de ce que l'on appelle aujourd'hui environnement. Mais, au cours de sa première décennie, il s'est essentiellement occupé des espèces et des milieux naturels menacés. [...] Nous devons élargir notre action. Toutefois, en ce qui concerne les projets [...] nous devons rester prudents et ne pas disperser nos moyens. Nous devons maintenir et développer le programme de sauvegarde des espèces et des milieux menacés, une cause dans laquelle nous sommes irremplaçables et déjà les premiers (Hoffman, 1972, in Chartier, 2004 : 174).

Le décalage entre les objectifs discursifs et la mise en œuvre des projets de terrain témoignerait de la difficulté rhétorique et morale de s'affirmer en faveur d'une posture préservationniste exclusive. Il paraît en effet difficile de faire primer les intérêts de la protection des animaux sur ceux des humains, même si la vocation première du WWF est de protéger la *wildlife*, ce qui séduit également une partie de l'opinion, notamment au Nord où sont recherchés les fonds, alors que les actions de terrain sont majoritairement pratiquées au Sud. Dans les années 1960, 30% des projets du WWF sont par exemple mis en place en Afrique, 19 % en Asie, 23% à « l'international », 14% en Europe et 14% dans les « Amériques » sans plus de précisions (Eggermont & Schmithüsen, 1998 : 18). Le décalage entre le discours et les pratiques, et les ambiguïtés que cela génère, s'inscriraient donc également dans un clivage Nord-Sud. Les pratiques du WWF vont en effet lui valoir la critique d'être ethnocentré (Jeanrenaud, 2002a, 2002b). Le WWF tente alors de faire cohabiter les deux positions malgré leur incompatibilité potentielle lors de la mise en œuvre : revendiquer la prééminence de l'homme tout en préservant la *wildlife*. Gardons alors à l'esprit que dès sa création, l'organisation opte pour la recherche de compromis. L'un des moyens de gérer la contradiction est de ne pas mener ses projets à trop grande proximité des intérêts de ses bailleurs de fonds (ce qui pose la question de la « violence » de ses interventions à l'égard des populations indigènes présentes dans les pays du Sud). Les critiques que l'organisation va alors essayer vont contribuer à modifier son approche. À la fin des années 1970 et au début des années 1980, s'amorcent d'intenses débats internes sur la question de l'élargissement des activités et de la mission du WWF (Schwarzenbach, 2011).

2.1.2. Débats et discordes internes, une réforme difficile

Max Nicholson regrette en 1981 que l'organisation ne s'attaque pas aux « trois Grands Méchants » que sont le développement technologique, le gaspillage des ressources et la croissance démographique (Nicholson, 1981, in Schwarzenbach, 2011 : 164). Comme lui, plusieurs membres du WWF sont partisans de s'attaquer aux racines des problèmes environnementaux plutôt que de se contenter de pansements en mettant sous cloche certains espaces sans s'occuper de ce qui se passe à l'extérieur. D'autres au contraire, comme Anton Rupert¹⁹, considèrent que le devoir et la mission du WWF consiste

¹⁸ « La campagne du Fonds n'est pas un cas d'opposition entre les animaux et l'homme. La conservation est pour l'homme, et pour le bénéfice à long terme de l'humanité » (WWF, 1965 : 23, in Jeanrenaud, 2002b : 9). Notre traduction.

¹⁹ Anton Rupert est un riche entrepreneur sud-africain qui a fait fortune dans l'industrie du tabac. Rupert a largement contribué au succès financier du WWF en créant notamment le « Club des 1001 ». Le « Club des 1001 » est un club fermé de 1001 mécènes appartenant à l'élite mondiale qui soutient le Fonds à hauteur de 10'000 dollars par an (Bonner, 1993 ;

uniquement à récolter des fonds (Bonner, 1993). Le Prince Philip, Duc d'Edimbourg, Président du WWF-UK de 1961 à 1982 et Président du WWF International de 1981 à 1996, est lui aussi contre l'idée de s'occuper des changements climatiques lorsque ce sujet fut évoqué pour la première fois au Conseil en 1989 (Schwarzenbach, 2011). Il existe donc de fortes divergences sur les orientations des objectifs entre les membres du Conseil d'administration international. Ces divergences d'opinion vont également se manifester entre certains bureaux du WWF et le Siège international au point qu'une scission menace au début des années 1980.

Alors que le WWF international était dirigé par l'élite et l'aristocratie occidentale souhaitant apporter une « image de respectabilité » à l'organisation, certains des bureaux nationaux entreprirent des approches plus activistes (ibid. : 133). Le WWF Pays-Bas a par exemple offert son soutien financier à Greenpeace pour l'achat de son célèbre bateau, le *Rainbow Warrior*, ce qui a été sévèrement condamné par Anton Rupert (Schwarzenbach, 2011). Le WWF Suisse s'est également engagé au début des années 1970 sur les questions relatives au nucléaire, à la pollution ou à la consommation²⁰ allant jusqu'à formuler une « critique fondamentale de l'économie capitaliste », position qui a été réprouvée par le WWF International (ibid. : 134). Même si Peter Scott, fait remarquer que si le WWF Suisse a autant de succès (le seuil de 100'000 membres est atteint en 1980), cela peut certainement s'expliquer par son « attitude sans compromis, s'attaquant non seulement aux symptômes mais à ce qu'il identifiait comme source de problèmes pour l'environnement » (Scott, 1981, in ibid. : 165). La question de l'élargissement des activités du WWF émerge aussi suite aux résultats mitigés de certaines campagnes internationales ciblées sur une espèce particulière²¹.

Les divergences entre le WWF International et les bureaux nationaux émergent aussi pour des raisons relatives au pouvoir, à l'autorité et à la répartition du budget. En 1982, plusieurs des plus importants bureaux nationaux se réunissent pour faire part au WWF international de leurs mécontentements sur la gestion du budget et sur les missions et moyens d'action. Il s'agit des trois premiers bureaux les plus influents en termes de nombres d'adhérents et de financement : les bureaux anglais, suisse et hollandais (Bonner, 1993). À eux trois, ils fournissent pratiquement la totalité des fonds du Secrétariat international (le bureau anglais fournit à lui seul presque un tiers du budget du siège), étant tenus de lui verser les 2/3 de leur budget (Bonner, 1993 ; Chartier, 2002). Ils se plaignent du manque de comptes rendus du Secrétariat sur les dépenses, et de leur non représentativité au Conseil d'administration, ce dernier n'intégrant alors pas leurs intérêts (Bonner, 1993). Ils revendiquent également une certaine autonomie vis-à-vis du Siège qui pour eux concentre trop de pouvoir, et critiquent le caractère impérialiste des actions mises en place dans les pays du Sud²². Le Directeur-général, l'économiste et avocat Charles De Haes, ancien collaborateur de la firme de tabac appartenant à Rupert, soutenu par le Prince Philip, reste pourtant réticent à modifier l'approche en vigueur. De Haes dirige effectivement le WWF en imposant aux bureaux nationaux des politiques de recherche de fonds et d'organisation interne « directement issues du monde de l'entreprise privée, l'organisation adoptant plus

Schwarzenbach, 2011). Rupert crée également le bureau Sud-Africain du WWF en 1968 et en est le Président jusqu'en 2003. Il est en outre membre du comité exécutif du WWF International de 1971 à 1990 (Schwarzenbach, 2011). Bonner accuse le Club des 1001 et ses membres de l'élite blanche sud-africaine de néocolonialisme (1993). Le WWF est également accusé d'avoir indirectement soutenu le commerce d'ivoire en voulant le régulariser par l'association des commerçants d'ivoire aux mesures de protection (Ellis, 1992, voir aussi Princen, 1994). Ce Club des 1001 dont les membres ont été tenu secrets jusqu'en 1986 fait encore controverse aujourd'hui. Le Dictateur de la RDC Mobutu en aurait par exemple fait partie.

²⁰ Voir par exemple les magazines du WWF Suisse : Panda 3, 1970 ; Panda 2, 1972 ; Panda 4, 1972 ; Panda 4, 1973.

²¹ Par exemple, la campagne Panda lancée en 1982 est interrompue en 1983 car « malgré la relation particulière du WWF avec l'animal de son logo, les résultats financiers de la campagne [...] furent "plutôt décevants" » (ibid. : 163).

²² L'apogée des discordes s'est produite avec le bureau américain, qui a connu une forte croissance dans les années 1970, et qui n'acceptait pas de se faire diriger par les Européens (Schwarzenbach, 2011). Les divergences idéologiques et budgétaires vont atteindre une telle ampleur avec le Siège international que le bureau américain menace de quitter le réseau WWF (ibid.). C'est pourquoi, pour garder son indépendance sur ses pratiques, le bureau américain du WWF mène ses propres programmes dès les années 1980, ce qui explique qu'il ait gardé le nom original de l'organisation, World Wildlife Fund, contrairement au reste du réseau (Chartier, 2002 ; Schwarzenbach, 2011).

particulièrement des clauses de confidentialité afin de protéger ses stratégies d'action de concurrents potentiels » (Chartier, 2002 : 134). La réforme du WWF est alors compromise avec De Haes à sa tête (il le sera jusqu'en 1993). Bonner écrit à ce sujet que l'un des membres du Conseil aurait dit : « It still has the same patronizing approach. [...] It is run like a private country club²³ » (Bonner, 1993 : 72).

Le risque de scission et de prise d'indépendance de certains bureaux nationaux, sur lesquels repose une grande part du financement du Siège International vont toutefois obliger le WWF à se réformer. Le changement de nom de l'organisation en 1986 marque la volonté de cette réforme. Le *World Wildlife Fund* devient le *World Wide Fund for Nature*, et simplement *WWF* depuis 2001. Le terme de « nature » est privilégié à celui de « wildlife » pour élargir le champ d'action. L'objectif est également de mieux être reçu auprès des populations du Sud qui ne voient pas l'intérêt de protéger la faune sauvage (Jeanrenaud, 2002a). Le logo de l'organisation évolue également comme nous l'avons déjà évoqué, avec l'apparition notoire des signes © et ® qui préfigure la transformation de l'organisation vers un fonctionnement d'entreprise privée (voir Fig. 7, Chap. 4, sect. 2.3.3.).

2.1.3. Des nouveaux objectifs en phase avec le discours international

C'est finalement en 1989 que le WWF reconnaît officiellement que ses objectifs ne peuvent être atteints sans prendre en compte les causes de la dégradation de la nature. Sa nouvelle mission consiste à atteindre « the conservation of nature and ecological processes by :

- preserving genetic, species, and ecosystem diversity ;
- ensuring that the use of renewable natural resources is sustainable both now and in the longer term, for the benefit of all life on Earth ;
- promoting actions to reduce pollution and the wasteful exploitation and consumption of resources and energy »²⁴ (WWF, 1998a : 4²⁵).

Plusieurs représentations de la nature coexistent. La première correspond à la définition de la biodiversité qu'il faut « préserver ». La deuxième fait explicitement référence à « l'utilisation des ressources naturelles » et à la définition de la durabilité « pour le bénéfice de toutes les formes de vie sur Terre »²⁶. La troisième enfin promulgue la limitation des impacts des activités humaines, l'exploitation et la consommation des ressources. Cette dernière logique va gagner en importance au cours des deux dernières décennies, notamment avec les enjeux climatiques et la nécessité de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

En outre, le « but ultime » du WWF devient « to stop, and eventually reverse, the accelerating degradation of our planet's natural environment, and to help build a future in which humans live in *harmony with nature* »²⁷ (ibid. (nous accentuons)). Cette idée d'*harmonie* entre l'homme et la nature, également présente dans le rapport Brundtland pour définir le développement durable (Brundtland,

²³ « Il a toujours la même approche condescendante. [...] Il est géré comme un club privé » (Bonner, 1993 : 72). Notre traduction.

²⁴ « ... la conservation de la nature et des processus écologiques : en préservant la diversité génétique, des espèces et des écosystèmes ; s'assurer que l'utilisation des ressources naturelles renouvelables soit durable aujourd'hui et sur le long terme, pour le bien de toutes les formes de vie sur Terre ; promouvoir des actions pour réduire la pollution, le gaspillage, et la consommation des ressources et de l'énergie » (WWF, 1998a : 4). Notre traduction.

²⁵ Ce document est la première révision du document initial publié en janvier 1994 *WWF's Global Priorities to the Year 2000*.

²⁶ Déjà dans le préambule de la SMC, il est précisé que « si l'objectif du développement est la prospérité économique et sociale, celui de la conservation est le maintien de la capacité de la Terre d'assurer aussi bien le développement durable de l'humanité que la pérennité de toute vie » (UICN et al., 1980).

²⁷ « ... stopper et si possible inverser l'accélération de la dégradation de l'environnement naturel de notre planète, et de contribuer à construire un futur dans lequel les humains vivent en harmonie avec la nature » (WWF, 1998a : 4). Notre traduction.

1987 : Chap.3, sect. IV, §1), ne permet pas de saisir les enjeux qui permettrait de l'atteindre. Il est en effet remarquable de constater comme la réorientation du WWF est corrélée à l'évolution de la gouvernance environnementale internationale (Chartier, 2002 ; Chartier & Ollitrault, 2005). Pour étendre son influence, le WWF ouvre également cette année-là un bureau européen.

2.1.4. Un bureau européen pour se positionner au sein des pouvoirs politiques

Pour ce qui est de sa stratégie politique, la même année que sa réorientation, en 1989, le WWF ouvre un bureau européen de politiques publiques à Bruxelles, le *European Policy Office* (WWF EPO). Ce bureau fonctionne comme un bureau de Programme, c'est-à-dire qu'il est soutenu financièrement par les organisations nationales du WWF (en particulier les 12 bureaux nationaux européens), et dirigé par le réseau WWF, contrairement aux bureaux nationaux voués à financer le réseau (Berny, 2008). Il a été initié par le WWF anglais qui a soutenu ses coûts de fonctionnement à ses débuts. Supervisé par une instance décisionnelle régionale du Programme Européen du WWF international, son rôle et son financement seront affirmés et étendus dans les années 1990, notamment afin de renforcer son positionnement avec les autres organisations environnementales pour le lobbying à l'échelle européenne et le partage d'informations (ibid.).



Figure 17 : Rencontre en 2005 entre le directeur du bureau européen du WWF (Tony Long, à gauche) et le président de la Commission européenne (José Manuel Barroso, à droite) pour la remise du rapport « Europe 2005 – L'empreinte écologique » rédigé par le WWF. Cette rencontre témoigne de l'importance des relations entre les ONG et les institutions européennes (Source : Dezalay, 2007 : 66).

Le bureau européen « participe à des activités de lobbying, mais aussi de communication, de collecte d'information et de recherche de fonds » (Chartier & Ollitrault, 2005 : 31). Cette stratégie d'action politique coïncide avec l'ambition de l'organisation d'étendre son réseau géographiquement et thématiquement, et démontre la volonté de s'imposer à l'échelle supra et transnationale. Cette position sert également à accéder aux bailleurs de fonds européens, comme la Commission européenne qui devient une « source essentielle de financement du bureau européen » (ibid.). Cette action est cohérente avec les tendances générales des organisations environnementales observées à cette période. Pour des raisons qui découlent autant « de leur volonté militante que la conséquence des contraintes imposées par les bailleurs de fonds », elles s'investissent pour des stratégies transnationales (ibid. : 28). Elles deviennent également des acteurs importants qui collaborent avec les institutions européennes (Dezalay, 2007). En 2016, le WWF EPO compte 43 collaborateurs, un budget de plus de 4'600'000 € dont environ 54% proviennent du réseau WWF et 17% de l'Union Européenne (WWF European Policy Office, 2017).

2.1.5. Stratégies et objectifs contemporains, priorisation spatiale et thématique

Au début des années 2000, le WWF réorganise sa mission (WWF, 2001a)²⁸. Ses nouvelles *Global conservation priorities* consistent à concentrer ses ressources (budget, communications, force de travail, compétences, communications) sur deux approches complémentaires : une priorisation thématique et une priorisation spatiale. Ces deux approches sont toujours en vigueur. Dans l'un des deux grands axes stratégiques actuels de l'organisation, celui consacré à « biodiversité »²⁹, les objectifs pour 2020 sont cadrés sur 35 espaces prioritaires (Fig. 18), et 36 espèces prioritaires (Tab. 17) (WWF, 2008b).

Les espaces prioritaires

Le WWF se concentre son action sur 35 espaces prioritaires, qui étaient désignés comme des « écorégions » dans ses objectifs du début des années 2000. L'objectif actuel s'inscrit en effet dans la continuité des *Global 200* de 1997 qui concernaient les « écorégions ». À partir notamment des travaux des biologistes de la conservation Olson et Dinerstein (2002), le WWF définit les écorégions comme une « large unit of land or water containing a geographically distinct assemblage of species, natural communities, and environmental conditions³⁰ » (WWF, 2001a : 6). Ce sont des espaces « within which important ecological and evolutionary processes most strongly interact³¹ », mais qui n'ont pas de frontières fixes (ibid.). Olson et Dinerstein les définissent comme des régions qui ont été identifiées comme particulièrement importantes pour atteindre les objectifs mondiaux de conservation, soit parce que leurs niveaux de biodiversité ont été considérés comme « exceptionnels » (c'est-à-dire très distinctifs ou irremplaçables), soit parce qu'elles représentaient le meilleur exemple d'un biome sans forcément posséder une biodiversité exceptionnelle (2002 : 200)³².

Les écorégions ne sont pas des aires protégées selon la définition de l'UICN, mais des espaces d'action prioritaires. Même si le terme n'est plus utilisé par le WWF, le concept d'« écorégion » suggère en effet une notion d'échelle différente. Le recours au terme « région » laisse entendre qu'elle est plus grande qu'une aire, et introduit l'idée de « volume » nécessaire au maintien de la qualité environnementale d'un biome. Mener une réflexion à cette échelle aurait donc l'avantage de dépasser la logique de l'aire protégée qui ne propose pas de solutions pour protéger la biodiversité et les processus naturels hors de ses espaces.

²⁸ Remarquons que c'est également dans les objectifs de 2001 qu'apparaît officiellement la question climatique dans l'enjeu prioritaire alors intitulé « propagation des produits chimiques toxiques et changements climatiques » (WWF, 2001a : 5). Le discours international a certainement contribué à cette apparition. Rappelons en effet que le climat bénéficie d'une Convention des Nations Unies depuis 1992, tandis que le protocole de Kyoto est adopté en 1997. L'objectif du WWF de 2001 qui encourage une forte réduction des émissions globales de CO₂ s'intensifiera durant la décennie, et sera notamment considéré pour discuter de la ville.

²⁹ L'autre grand axe est le « footprint goal » (WWF, 2008b). Signalons que c'est dans cet objectif que « l'urbanisation » fait son apparition officielle dans les objectifs stratégiques de l'organisation, sans toutefois bénéficier d'une définition détaillée ni d'une stratégie approfondie. Elle fait partie des thèmes d'action répertoriés, au même titre que l'agriculture, le commerce d'espèces, la production d'énergie, les infrastructures, les changements climatiques, et les pollutions (WWF, 2008b). Le fait que les enjeux liés aux villes se situent dans l'objectif « footprint », et non celui de la biodiversité, constitue déjà un indice sur les représentations de la ville du WWF. Il s'agit de diminuer leurs « empreintes », et non de protéger une diversité biologique en leur sein (voir Chap. 8).

³⁰ « ... grande étendue de terre ou d'eau contenant un ensemble géographiquement distinct d'espèces, de communautés naturelles et de conditions environnementales » (WWF, 2001a : 6). Notre traduction.

³¹ « ... dans laquelle d'importants processus écologiques et évolutifs interagissent fortement » (WWF, 2001a : 6). Notre traduction.

³² En 2001, Olson et Dinerstein avec 8 autres co-auteurs dénombrent 867 écorégions (voir Olson et al., 2001).

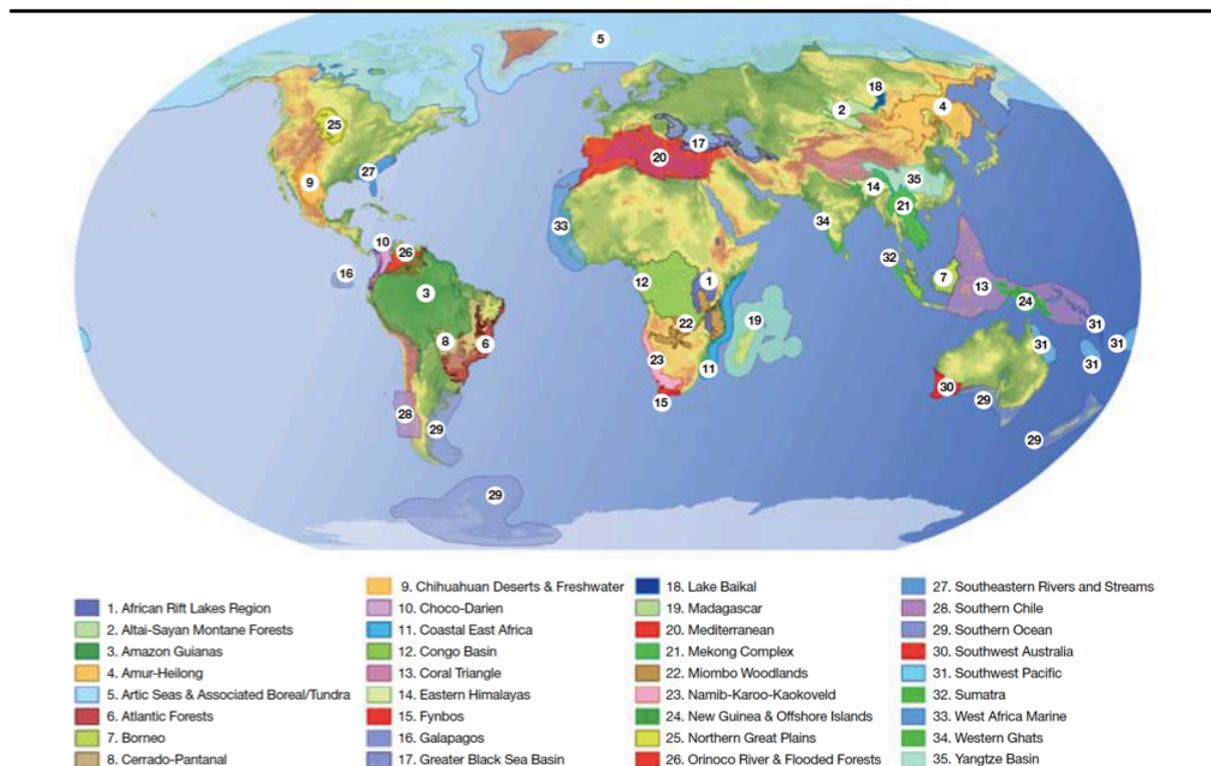


Figure 18 : Les 35 espaces prioritaires mondiaux du WWF (WWF, 2008b : 5).

Comme le montre la figure 18, ces aires sont pour la plupart de vastes régions qui contiennent en leur sein une grande variété de milieux : urbains, agricoles ou naturels. Il y a par exemple le bassin méditerranéen qui s'étend de plus sur le territoire d'une dizaine d'États, compliquant certainement l'action à organiser à cette échelle-ci. Les écorégions contiennent donc des villes, lesquelles risqueraient de menacer la biodiversité qui s'y trouve d'après les estimations générales de croissance urbaine pour 2030 (McDonald et al., 2008 ; 2013). En ne structurant pas l'intervention à partir d'une distinction par milieux spécifiques mais par l'échelle, l'approche par écorégion devrait être en mesure de prendre en compte les villes. Cette approche pourrait justement représenter l'occasion d'aborder les questions essentielles relatives à la relation entre la ville et la nature : quelles tailles, formes, surfaces de ville par rapport à quelles tailles, formes, surfaces de nature protégée ? Le WWF n'évoque pourtant pas cette problématique pour décrire ses objectifs au sujet des écorégions. Il estime seulement que « we can conserve most of life on Earth by conserving the most exceptional ecosystems and habitats – places that are particularly rich in biodiversity, places with unique animals and plants, places like no other³³ » (WWF, 2008b : 5). Ce faisant au contraire il entretient la mise en avant des caractères d'exceptionnalité et d'unicité pour protéger une certaine nature, représentation qui ne paraît pas propice à déconstruire les dichotomies modernes (naturel-artificiel, nature-ville, nature-société).

Les espèces prioritaires

Au sujet des espèces prioritaires, le WWF décrit sa position ainsi :

³³ « ... nous pouvons conserver la plus grande partie de la vie sur Terre en conservant les écosystèmes et les habitats les plus exceptionnels - des lieux particulièrement riches en biodiversité, des lieux abritant des animaux et des plantes uniques, des lieux comme aucun autre » (WWF, 2008b : 5). Notre traduction.

Conservation efforts are also needed for threatened species whose survival cannot be guaranteed by conserving their habitat alone. WWF is focusing such efforts on species that are of special importance – either for their ecosystem (e.g., species forming a key element of the food chain, species which help the stability or regeneration of habitats, or species that demonstrate broader conservation needs) or for people³⁴ (ibid. : 6).

Les 36 espèces prioritaires identifiées par l'organisation comprennent 13 « flagship species » et 23 « footprint-impacted species » (ibid. : 7 ; Tab. 17).

Les 13 espèces charismatiques	Éléphant d'Afrique, Éléphant d'Asie, Rhinos africains, Rhinos asiatiques, Orang-outan, Grands singes africains, Gros chats asiatiques, Ours polaire, Dauphins de rivière, Cétacés marins, Tortues marines, Kangourous menacés, panda géant.
Les 23 espèces impactées par les activités humaines	Teck d'Afrique, Ginseng, Ramin (bois tropical), Acajou, Cactus, Pin de Corée, Chêne-liège, Colin d'Alaska, Morue, Napoléon (poisson), Tortues d'Asie et tortues d'eau douce, Requin pélagique, Requin de récif, saumons d'Europe et du Pacifique, Thons, Coraux, Esturgeons et Poissons spatules, Espadons et autres Poissons-becs, cichlides d'Afrique de l'Est (poisson), Mouflon d'Argali, Saïga (antilope eurasiatique), Antilopes tibétaines, Albatros de l'océan Austral.

Tableau 17 : Les 36 espèces prioritaires de la Stratégie « biodiversité » du WWF pour 2020³⁵ (Source : auteure, à partir de WWF, 2008b : 7, notre traduction).

En ciblant sa stratégie sur certaines espèces charismatiques ou menacées, il est possible que l'intérêt ne soit pas exclusivement écologique. La plupart de ces espèces « flagship » sont également celles qui, pour leur exotisme, permettent généralement de soulever le plus de fonds en touchant un public de donateurs occidentaux, qui préfère généralement donner pour la cause du tigre, que celle des insectes par exemple. Cette stratégie n'est d'ailleurs pas exclusive au WWF et a inévitablement des conséquences sur la construction des représentations de la nature à protéger. Plusieurs études montrent que contrairement aux arguments présentés pour justifier la concentration de l'investissement sur quelques espèces spécifiques (dont les effets se déploieraient sur toute une série d'espèces moins emblématiques qui vivraient sur le territoire du tigre par exemple), le message pour la cause des animaux sauvages emblématiques pourrait s'avérer contre-productif à plusieurs titres : représentations de la nature édulcorées et magnifiées ; biais sur l'interprétation des causes de disparition des espèces ; focalisation de l'attention au détriment d'autres espèces parfois plus menacées ; effet inverse en valorisant la rareté, ou construction d'un gradient entre les espèces plus importantes et désirées que d'autres ; mesures parfois drastiques de déplacements des populations humaines ; résultats médiocres étant donné que les espèces sauvages les plus populaires n'en sont pas moins menacées d'extinction, sans compter l'ambiguïté consistant à savoir quelles sont les espèces « charismatiques » (Courchamp et al., 2003 ; 2006 ; 2018 ; Garzón-Machado et al., 2012).

Pour une organisation comme le WWF qui doit constamment chercher des fonds, certaines espèces peuvent avoir un pouvoir communicationnel « puissant ». La pertinence écologique pour construire les objectifs de priorisation peut donc être écartée au profit d'intérêts plus économiques ou politiques. La question de la priorisation des actions reste toutefois inévitable lorsque les ressources disponibles sont limitées. Tout l'enjeu réside dans la pesée des intérêts. Le poids des représentations véhiculées

³⁴ « Des efforts de conservation sont également nécessaires pour les espèces menacées dont la survie ne peut être garantie par la seule conservation de leur habitat. Le WWF concentre ses efforts sur les espèces qui revêtent une importance particulière – soit pour leur écosystème (par exemple, les espèces constituant un élément clé de la chaîne alimentaire, les espèces qui favorisent la stabilité ou la régénération des habitats, ou les espèces dont les besoins de conservation sont plus vastes) ou pour les populations » (WWF, 2008b : 6). Notre traduction.

³⁵ La liste de ces espèces est souvent réactualisée, voir http://wwf.panda.org/knowledge_hub/endangered_species/, consulté le 06.06.2018.

pourrait être un critère à prendre en compte pour opérer les choix de priorisation parmi les critères relatifs à la capacité de motiver un financement, une action, ou l'appui scientifique.

2.2. Pragmatisme ou opportunisme, le WWF défenseur de l'ordre sociopolitique et économique dominant ?

2.2.1. Partenariats avec les entreprises

En 1993, après 18 ans de direction assumée par Charles de Haes, Claude Martin³⁶ reprend les rênes de l'organisation, et va la moderniser. Le WWF instaure alors des techniques de management dignes d'une entreprise afin d'assurer ses revenus et son développement (Roberts et al., 2005). L'organisation ne va cesser de se professionnaliser. A ce titre, d'après Martin, à partir de Rio en 1992, « il est devenu très clair que nous étions arrivés au bout du processus de régulation législatif et que si nous n'engagions pas de négociations avec le monde économique nous ne pourrions pas sauver les ressources naturelles » (Martin – WWF, 2011 : 8). Le WWF développe alors des partenariats avec des entreprises dans les années 1990³⁷ :

In addition to its long-standing relationships with traditional conservation partners, WWF also began to engage more actively with business and other new partners, including the Global Environment Facility and the World Bank, to promote sustainable resource management³⁸ (WWF, 2011 : 10).

Comme nous l'avons discuté au chapitre 5, le concept du développement durable permet à des acteurs comme la Banque Mondiale, auparavant considérés comme des « ennemis » de la cause environnementale, de devenir des « partenaires » avec qui collaborer (voir Chap. 5, sect. 2.2. et 4.2.). Officiellement, le *Conservation Partner programme* débute en 1998 « to secure major support for WWF through high-profile strategic alliances with leading corporations³⁹ » (WWF, 2001b : 18). En mars

³⁶ Le biologiste et zoologue suisse Claude Martin a été directeur général du WWF International de 1993 à 2005.

³⁷ L'idée des partenariats avec les entreprises serait née avec le programme « forêt ». Dès la première campagne pour la forêt dans les années 1970, le WWF mène des actions de protection avec des aires protégées, car l'organisation, qui est encore trop petite, a des capacités institutionnelles et financières limitées. Elle n'a pas les moyens d'entreprendre des actions englobant les problèmes complexes de la forêt. Dans sa deuxième campagne de 1982 (2 ans après la parution de la SMC), le WWF met l'accent sur des objectifs pour les populations humaines dans les plans de gestion forestière. L'organisation cherche à s'allier avec d'autres organismes pour optimiser les actions, et fait appel aux gouvernements pour qu'ils mettent en place un cadre institutionnel de protection des forêts. En 1986, les politiques du WWF ne se concentrent plus uniquement sur les forêts tropicales comme ce fut le cas jusque-là, mais s'élargissent à tous les types de forêts. Dès 1992, suite à Rio et à l'inscription d'un chapitre consacré à la protection des forêts dans l'Agenda 21 (CNUED, 1992 (Chap. 11 combattre la déforestation)), le WWF développe sa nouvelle « Global Forest Strategy » en 1994, afin d'intégrer tous les aspects complexes et les acteurs liés au problème de la déforestation. Le WWF participe alors à la création de l'organisme de certification *Forest Stewardship Council* (FSC) dont il est toujours membre (voir http://wwf.panda.org/our_work/forests/forest_sector_transformation/forest_certification/fsc/, consulté le 07.06.2018 ; Eggermont & Schmithüsen, 1998). L'expérience acquise par le WWF lors de sa campagne pour la protection des forêts, dont l'évolution est par ailleurs représentative de celle des pratiques et des objectifs de l'organisation, a certainement contribué à forger sa culture d'entreprise. Elle lui a permis d'appuyer sa capacité d'apprentissage dans ce domaine, et de renforcer ses compétences notamment avec l'acquisition de la logique de la certification des bonnes pratiques, qui jouera notamment un rôle dans ses stratégies d'action pour la ville.

³⁸ « En plus de ses relations de longue date avec ses partenaires traditionnels de la conservation, le WWF a également commencé à s'engager plus activement avec les entreprises et d'autres nouveaux partenaires, notamment le *Global Environment Facility* (Fonds mondial pour l'environnement) et la Banque Mondiale, pour promouvoir la gestion durable des ressources » (WWF, 2011 : 10). Notre traduction.

³⁹« ... d'obtenir un soutien important pour le WWF par le biais d'alliances stratégiques de premier plan avec les entreprises les plus importantes » (WWF, 2001b : 18). Notre traduction.

2000 est signé le partenariat avec le cimentier *Lafarge*, après celui avec *Canon Europa NV* et *Ogilvy & Mather*⁴⁰ (ibid.).

Ces partenariats avec des entreprises correspondent au style politique du WWF instaurés dès le début par ses dirigeants, eux-mêmes pour la plupart issus ou en lien direct avec de grandes multinationales (Chartier, 2002). Les dirigeants actuels du WWF sont d'ailleurs toujours pour la majorité des personnalités qui proviennent du monde industriel ou de celui des affaires, des médias ou de l'aristocratie. Par exemple en 2017, sur les 10 membres du Conseil d'administration, il y a l'américain Neville Isdell, qui est aussi l'ancien président du conseil et CEO de *The Coca-Cola Company* ; Philippe Pruffer, un entrepreneur brésilien qui a notamment fondé l'industrie pharmaceutique en ligne *Vamida* ; le britannique Sir Andrew Cahn, le CEO de *UK Trade & Investment* (une organisation qui soutient la compétitivité des entreprises anglaises), qui a en outre participé à créer le marché unique européen pour l'agriculture (WWF, 2018 : 52⁴¹). Ainsi, l'organisation n'a pas fait que suivre l'ordre dominant, elle participe également à sa diffusion et sa reproduction dans le milieu de la protection de la nature.

Les partenariats avec des entreprises ne visent pas uniquement à influencer leurs pratiques, le WWF en tire aussi des bénéfices directs, sous la forme de services et de revenus financiers. En 2015, 9% du revenu du réseau WWF provient des *corporations*, ce qui représente un peu plus de 62 millions d'euros. Non négligeable, cet apport est présenté par l'organisation comme le fruit d'une stratégie gagnant-gagnant. Il est toutefois difficile de mesurer les effets généraux, de savoir si ces fonds sont réinvestis dans des projets de conservation, et si les entreprises améliorent effectivement leurs pratiques sans que ce soit seulement un faire-valoir marketing et promotionnel. L'organisation est notamment partenaire avec IKEA, H&M, Lafarge, Coca-Cola ou encore la banque HSBC et Google. Ainsi, par ces partenariats, l'organisation soutient indirectement des entreprises qui se développent sur des logiques productivistes en contradiction avec les principes de durabilité : produire plus, pour moins cher. De fait, l'organisation choisit donc le mode d'action réformiste consistant à limiter les impacts environnementaux sans questionner les modèles qui les produisent. Elle ne semble pas non plus questionner l'éthique des entreprises.

La logique des partenariats est devenue un nouveau répertoire d'action du WWF. Avec l'acquisition de cette compétence, le réseau WWF s'associe avec plusieurs types d'acteurs, des organisations ou des acteurs décisionnels avec qui il faut négocier. La pratique des partenariats s'opère selon deux logiques différentes. La première sert pour le lobbying direct avec des acteurs non gouvernementaux, principalement des entreprises, ou avec les gouvernements, pour s'en rapprocher et optimiser son influence. La deuxième sert pour le lobbying indirect (comme ce fut le cas avec l'UICN et le PNUE par exemple), afin d'asseoir sa légitimité et se positionner dans le milieu, acquérir plus d'expertise, ou profiter de la compétence des autres. Cette pratique répond à l'intérêt d'augmenter les ressources et savoir-faire de l'organisation, ce qui permet notamment d'augmenter la capacité du réseau dans ses actions de lobbying, mais aussi d'élargir son spectre de compétences thématiques à de nouveaux domaines⁴². Certains expliquent que le fait que des organisations environnementales comme le WWF aient « commencé à tirer une partie au moins de leurs ressources matérielles de coopérations stratégiques avec des acteurs de l'économie de marché » résulterait d'une « transnationalisation croissante de nombreuses ONG environnementales » qui leur imposerait de mettre en place « des formes nouvelles de mobilisation des ressources » (Bläser & Soye, 2009 : 363-364). La concurrence vis-à-vis des ressources financières auprès des donateurs traditionnels pourrait également expliquer cette tendance. Pour le WWF, au vu du profil de ses dirigeants et des habitudes de ses pratiques dès

⁴⁰ Pour rappel, cette firme de marketing est présente au côté du WWF depuis ses débuts (voir Chap. 4, sect. 2.2.1). Dans le cadre de leur partenariat, Ogilvy & Mather a obtenu des placements de publicités gratuits pour le WWF (évalués à environ 5 millions de dollars) dans plusieurs grands magazines internationaux comme le Time (WWF, 2001b : 18).

⁴¹ Voir aussi en ligne : <http://wwf.panda.org/organization/trustees/>, consulté le 12.11.2018.

⁴² Cette capacité sera notamment utile et déployée pour aborder la ville (voir Chap. 8).

sa création, cet opportunisme pragmatique consistant à aller chercher l'argent là où il se trouve fait partie des traits qui caractérisent son identité politique.

2.2.2. Le WWF et l'économie verte, un renouveau de la stratégie ?

L'expression « économie verte » fait son apparition dans le *Rapport planète vivante* de 2010 (WWF, 2010a). Il s'agit de créer une « économie verte mondiale » définie comme une « pensée économique [qui] englobe les personnes et la planète » (WWF, 2010a : 92). Pour réaliser cet objectif, le WWF recommande d'interconnecter six domaines différents, dont le deuxième nous paraît représentatif de la pensée générale : « investir dans notre capital naturel » (ibid. : 92)⁴³. Il s'agit d'investir « dans la protection directe de la nature » (zones protégées, biomes de forêts, d'eau douce et les océans), et « dans la biocapacité » afin d'« obtenir une plus grande productivité des terres » (ibid. : 92-94). Le WWF recommande également de « valoriser la biodiversité et les services écologiques » avec « un système adéquat pour mesurer la valeur de la nature » :

Nos gouvernements doivent commencer par mesurer la valeur économique de la biodiversité et des services écologiques. Cette évaluation constituera la 1^{ère} étape vers un financement supplémentaire pour la conservation de la biodiversité, ce qui encouragera la conservation et le rétablissement de la biodiversité et des services écologiques, notamment via le rôle des communautés locales et peuples indigènes. Les entreprises peuvent également agir de la même façon pour prendre de meilleures décisions d'investissements soutenables à long terme (ibid.).

Ce discours incite à la financiarisation de la nature sur un marché global. Notons en outre que dans cet extrait, ce sont les investissements qui deviennent « soutenables », ce qui confirmerait que la définition donnée au développement est plus économique que sociale. Ces prescriptions pour une « économie verte » se sont traduites dans un schéma qui rend compte des « meilleurs choix pour “une seule planète” » dans le *Rapport planète vivante* de 2016 (Fig. 19).

Ce schéma représente les « bons choix à faire pour utiliser, partager et gérer les ressources naturelles dans les limites écologiques de la Terre » (WWF, 2016a : 108). D'après le rapport, « la vision “One Planet Living” du WWF donne aux États la possibilité de remplir les engagements qu'ils ont pris au titre des Objectifs de développement durable [de l'ONU] » (ibid.). Il est encore ajouté :

Vouée à mettre en place une société mondiale soutenable, [la vision “One Planet Living”] se propose d'harmoniser les initiatives individuelles, l'action des entreprises et les politiques publiques. Quant à la philosophie inspirant la vision “One Planet Living”, elle consiste à encourager les entreprises à faire converger leurs activités pour prendre une part active à la construction d'une planète saine et résiliente pour les générations futures (ibid. : 108).

La réflexion est comparable à la définition de l'économie verte donnée en 2010. Il est écrit que :

Une bonne protection du capital naturel passe [...] à la fois par une exploitation responsable des ressources et par un accroissement du réseau mondial d'aires protégées. Sans oublier la mise en place de mécanismes de financement permettant de gérer efficacement ces aires protégées (WWF, 2016a : 110).

L'exploitation des ressources est « responsable » et non plus « durable ». Le rapport insiste sur l'aspect « nouveau » de ces objectifs, comme le montre cet extrait :

⁴³ Les 5 autres domaines sont : les voies de développement ; énergie et alimentation ; allocation des sols et planification de l'affectation des sols ; partager des ressources limitées / inégalités ; institutions, prise de décision et gouvernance

la solution aux inégalités sociales et à la dégradation de l'environnement se trouve dans l'application d'un nouveau paradigme global, consistant à vivre dans les Limites planétaires en dehors desquelles il n'y a point de sécurité. Il nous revient par conséquent de bâtir un nouveau système économique améliorant et soutenant le capital naturel dont nous dépendons (WWF, 2016a : 122).

Difficile de voir en quoi les réponses proposées par le WWF seraient « nouvelles », ni comment instaurer ce « nouveau système économique » qui garantirait le respect des limites planétaires au niveau mondial : comment les mesurer, les négocier et les appliquer ? Les aspects concrets pour la mise en œuvre restent flous. Si le diagnostic des causes est réalisé à partir de l'ancien paradigme basé sur la croissance, il paraît peu probable que les solutions proposées relèvent de nouveaux référentiels.



Figure 19 : Schéma de la « vision “One Planet Living “ du WWF » (Source : WWF, 2016a : 108).

Le WWF a donc su parfaitement assimiler et promouvoir la rhétorique qui préconise de trouver l'équilibre entre les intérêts économiques et écologiques. L'organisation intègre d'ailleurs les ODD de l'ONU à ses objectifs tout en les couplant avec les principes de l'économie verte. On peine pourtant à comprendre quelles sont leurs définitions et leurs nuances respectives. Ce discours est en outre utilisé par le WWF pour justifier la négociation avec les compagnies industrielles. Mais jusqu'où aller dans ces négociations sans perdre de vue la mission de protection de la nature et l'effectivité des actions ? En étant si proche des intérêts économiques dominants, tant par les négociations avec les représentants de ce secteur qu'en assimilant leurs types de pratiques de management, certains accusent le WWF de *greenwashing* (Nicolino, 2011). Dans tous les cas, il nous semble qu'en représentant si bien le milieu industriel et financier, le message et les représentations de la nature sont contradictoires. Car le WWF continue en parallèle de promouvoir des représentations préservationnistes en soutenant les aires protégées pour sauver les espèces menacées comme avec ses campagnes ciblées sur le panda ou le tigre par exemple⁴⁴.

⁴⁴ Voir pour la campagne tigre : http://wwf.panda.org/_/wwf_needs_your_help/double_tigers/, consulté le 22.05.2018.

La force du WWF réside alors certainement dans sa capacité à adapter son discours à plusieurs types de publics, de n'avoir cessé de diversifier ses approches et de les perfectionner (Fig. 20). La figure 20 montre la façon dont le WWF International a progressivement élargi ses activités (flèches vertes). Cette diversification progressive s'accorde avec les récits dominants de la scène politique internationale. La réforme de l'organisation qui s'amorce dans les années 1986-1989 devient plus prégnante dans les années 1990 avec la direction de Claude Martin⁴⁵.

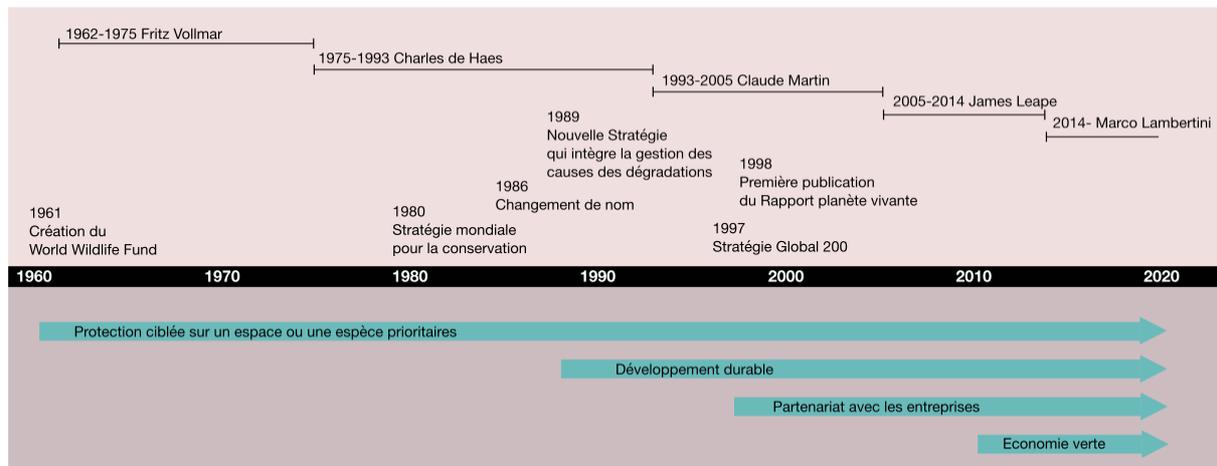


Figure 20 : Directeurs généraux, moments clés, et évolution des objectifs stratégiques du WWF international (source : auteure).

En s'étant constituée comme une organisation privée, généraliste et réformatrice, le WWF a su cumuler et combiner différents registres, représentations et méthodes pour protéger la nature. À ce titre, il sera intéressant d'analyser ses stratégies pour la ville, qui seront l'objet du chapitre 8.

3. Le Programme MAB, la science au service des réserves de biosphère

Le Programme de l'Homme et de la biosphère de l'UNESCO se distingue des deux autres organisations, dans la mesure où il ne constitue pas au même titre une organisation internationale. Le MAB est un programme de recherche interdisciplinaire de l'UNESCO. Il est mis aujourd'hui en pratique à travers les réserves de biosphère, supporté par le Réseau Mondial et les Comités nationaux du MAB. Afin de comprendre le positionnement et les objectifs stratégiques contemporains du MAB, nous nous concentrons donc sur l'analyse de ses stratégies pour les réserves de biosphère.

⁴⁵ Au sujet des Directeurs généraux qui ont dirigé le WWF, le premier, Fritz Vollmar, était formé en économie, sciences politiques et en administration des affaires. Il a permis de développer le WWF rapidement et d'étendre le réseau de collecte de fonds grâce aux appels nationaux. Charles de Haes, juriste et économiste, a ensuite poursuivi le travail de Vollmar. Il a développé de nombreuses campagnes internationales de collecte de fonds, et a initié le partenariat avec l'UICN et le PNUE pour publier la Stratégie mondiale de conservation en 1980. L'écologue suisse Claude Martin a ensuite initié les partenariats avec les entreprises et la Banque Mondiale. Jim Leape, avocat de l'environnement et Marco Lambertini, chimiste, ont ensuite continué de renforcer la stratégie générale du WWF (voir : https://wwf.panda.org/organization/dg_bios/, consulté le 19.12.2019).

3.1. Évolution de la stratégie pour la conservation du MAB, les réserves de biosphère

3.1.1. Le concept original de « réserve de biosphère »

Lors du premier *Conseil international de coordination* du MAB en 1971 qui a adopté les 14 thèmes de recherche, le 8^{ème} est dédié à la « conservation des zones naturelles et des ressources génétiques qu'elles contiennent » (UNESCO-MAB, 1971 : 21 ; Chap. 4., sect. 3.2.). Deux objectifs différents y sont identifiés. Le premier part des constats que « le réseau actuel de réserves et autres zones protégées n'est pas suffisamment représentatif des espèces et des écosystèmes » et que « les mesures prises pour créer un réseau convenable n'ont jusqu'ici abouti qu'à des résultats décevants » (ibid.). Les « réserves protégées » sont estimées être « indispensables pour étudier les écosystèmes de types divers » et revêtent « une grande importance pour l'humanité en raison du rôle qu'elles peuvent jouer dans la satisfaction des besoins scientifiques, économiques, éducatifs, culturels et récréatifs » (ibid. : 21). Même si plusieurs intérêts sont avancés, le plus important est d'ordre scientifique. Il s'agit de faire de ces réserves des « repères » ou des « standards [pour] mesurer les changements et [...] juger du fonctionnement des autres écosystèmes ». Le deuxième aspect concerne « l'inquiétude profonde et croissante suscitée par le fait qu'un grand nombre d'espèces et de variétés utilisées ou utilisables par l'homme sont en voie de disparition du fait des activités de celui-ci » (ibid. : 22). Les raisons évoquées pour « conserver le plus grand nombre possible de ces espèces » sont :

- pour assurer la santé écologique et le fonctionnement de la biosphère ;
- pour les utiliser directement en tant que ressources naturelles ;
- pour les valeurs qu'elles représentent pour l'éducation, la science et les loisirs et
- pour leur contribution future possible à la survie et au bien-être de l'humanité (ibid.) .

La nature doit être protégée pour l'humanité, qui exerce des activités qui la menacent. Le registre de justification concerne la « santé » écologique de la biosphère, sans que l'utilisation des espèces pour des raisons économiques ne soit taboue. L'expression « rendement durable » est d'ailleurs utilisée (ibid. : 22). Les domaines d'actions identifiés sont de localiser les « écosystèmes peu touchés par l'homme, [les] centres de diversité ainsi que [les] zones où existent encore des reproducteurs d'espèces domestiques [...] mais qui risquent de disparaître » (ibid. : 21) ; ou d'évaluer « la dynamique des populations, des besoins en matière d'habitat et des rendements durables pour toutes les espèces exploitées commercialement » (ibid. : 22). Pour ce faire, il est précisé qu'il faudrait s'attacher en particulier « à l'évaluation des aires minimales requises pour la conservation optimale de la plus large gamme possible d'espèces et de variétés pour assurer une grande diversité des espèces » (ibid.). Il y a donc la volonté de réussir à quantifier les espaces « minimums » à préserver pour garantir la pérennité de la diversité des espèces à une échelle globale. Même si la manière de s'y prendre n'est pas précisée, cette volonté rend la réflexion du projet préservationniste cohérente. Notons également qu'en 1971, la diversité est déjà un facteur écologique important.

Il s'agit aussi de « faire en sorte que le monde international manifeste suffisamment d'intérêt pour la conservation à long terme de ces zones, en les désignant "réserves de la biosphère" et en contribuant à élaborer des normes pour leur conservation » (ibid. : 21). Le terme de « réserves de biosphère » tire son nom de la Conférence de la Biosphère de 1968. Il ne fait toutefois pas encore référence à un concept bien délimité (Batisse – UNESCO-MAB, 2003b).

Les premiers objectifs du MAB en 1971 consistent donc davantage à protéger les ressources naturelles et la diversité écologique sans exclure d'office l'utilisation humaine, qu'à préserver la *wilderness* ou la *wildlife*. Ces objectifs contrastent alors avec les pratiques de l'UICN et du WWF qui, à cette époque, se concentrent majoritairement sur la préservation d'espaces « sauvages » ou d'espèces menacées.

3.1.2. La réserve de biosphère, des objectifs intégrés

D'après Michel Batisse, l'un des fondateurs du Programme MAB et le Directeur du Département des sciences de l'environnement et des recherches sur les ressources naturelles au Secrétariat de l'UNESCO, lors des discussions de 1973, le thème du Projet 8 est exclusivement dévolu aux objectifs de la conservation de la nature, ce qui entraîne un biais dans le développement du concept de réserve de biosphère censé prendre en compte également des intérêts humains (Batisse – UNESCO-MAB, 2003b : 163). Ce biais sera en partie résolu en 1974 pour le lancement officiel des réserves de biosphère et du réseau qui les constitue (UNESCO-MAB, 1974d). Dans le rapport qui officialise les réserves de biosphère, « le concept de réserves de la biosphère implique une philosophie très large de la conservation » (ibid. : 11). Les objectifs sont de :

- préserver, pour pouvoir en tirer profit dans l'immédiat et à l'avenir, la diversité et l'intégrité des communautés biotiques végétales et animales au sein d'écosystèmes *naturels*⁴⁶, et pour sauvegarder la diversité génétique des espèces qui conditionne la poursuite de leur évolution ;
- ménager des aires réservées à des recherches en matière d'écologie et d'environnement, et, notamment, pour étudier des situations de référence, dans ces réserves ou à leur voisinage immédiat, ces travaux devant être compatibles avec la réalisation de l'objectif (1) ci-dessus ;
- offrir des possibilités en matière d'éducation et de formation (ibid. : 11-12).

Il s'agit de faire des réserves de biosphère des « exemples représentatifs des biomes et leurs principales subdivisions, mais aussi des aires spécifiques uniques en leur genre, dont on considère qu'elles ont une importance exceptionnelle pour la conservation » (ibid. : 12-13). Le Groupe d'experts de 1974 a également recommandé d'« inclure dans le réseau des exemples de paysages transformés par l'activité humaine » (ibid. : 13). En s'appuyant sur des études réalisées par l'UICN, le groupe a reconnu que :

il est nécessaire de protéger les paysages induits par les activités agricoles et pastorales du passé, et de maintenir ces activités en tant que modes de vie qui se perpétuent. Outre leur intérêt anthropologique et social, ces modes de vie peuvent présenter une certaine importance esthétique du fait de la qualité du paysage. Ils peuvent aussi jouer un rôle très important sur le plan scientifique en tant que réservoir de matériel génétique (ibid. : 22).

Les représentations associées à la conservation de la nature sont donc multiples. Elles comprennent les aspects esthétiques liés aux paysages plus ou moins naturels, comme les fonctions écologiques, scientifiques, et éducatives, ou « la diversité et l'intégrité des communautés biotiques » (ibid. : 11). L'accent important donné à la recherche est cohérent pour un programme scientifique comme le MAB. La fonction de recherche, associée à celle de l'éducation, serait d'ailleurs considérée comme « un principe directeur » pour le MAB (Batisse – UNESCO-MAB, 2003b : 162).

Dès le début, les objectifs pour les réserves de biosphère ont cherché à intégrer les intérêts humains. D'après Batisse, trois rôles sont attribués aux réserves de biosphère à son origine, celui de développement, de conservation et de logistique (recherche, surveillance, éducation, formation) (voir Fig. 21). Ces trois fonctions sont toujours valables actuellement (UNESCO, 2018a).

⁴⁶ Il est précisé que malgré l'utilisation du « qualificatif de "naturels" », les « écosystèmes naturels » « inclu[ent] aussi les systèmes semi-naturels, y compris ceux qui se maintiennent depuis longtemps dans certaines conditions d'utilisation » (ibid. : 12). Le texte ne fait toutefois pas référence aux écosystèmes urbains.

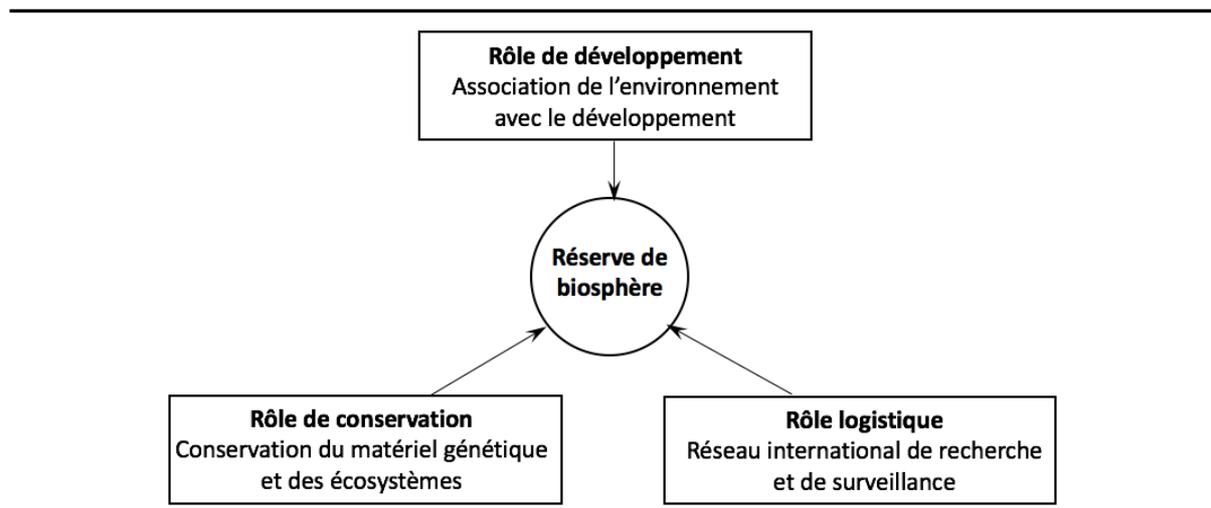


Figure 21 : Les trois rôles des réserves de biosphère (Source : auteure, reproduit et traduit à partir de Batisse – UNESCO-MAB, 2003b : 162).

L'objectif consiste donc à allier le développement et les intérêts humains à la nature à protéger. Cette volonté de réunir les intérêts pour la nature et les populations humaines dans une même zone est une forme nouvelle pour envisager la spatialisation de la protection de la nature⁴⁷. Les limites du principe de répartition spatiale visant à définir une certaine zone sans tenir compte de l'extérieur pourrait également être émises, mais l'ambition des réserves de biosphère est de fonctionner comme des zones d'études et des laboratoires de recherche. Cependant Batisse reconnaît que ces caractéristiques peuvent être interprétées de plusieurs manières (ibid.). Construites sur la base d'une réflexion théorique, elles ne bénéficient par exemple pas de priorisation, ni de hiérarchie. Les moyens pour mettre en œuvre le concept ne sont pas formulés, laissant une certaine marge d'appréciation dans son application qui pourrait constituer des entraves à l'approche intégrée. Il reste que le Programme MAB tente de se positionner à contrepied des actions préservationnistes alors dominantes dans les pratiques de l'UICN et du WWF. De même, l'explicitation du rôle de conservation comme « la conservation du matériel génétique et celui des écosystèmes » montre que les objectifs reposent sur des études écologiques récentes et éclairées. Ce discours pourrait constituer les premières ébauches théoriques du concept de biodiversité qui sera formalisé et popularisé dans les années 1980 jusqu'à s'inscrire dans la Convention de 1992.

En 1976, les premières réserves de biosphère sont désignées (57 sont instituées) (Batisse – UNESCO-MAB, 2003b). Le réseau de réserves de biosphère, durant les premières années du MAB, ne cesse de s'étendre, pour comprendre fin 1984, 243 réserves dans 65 pays (UNESCO-MAB, 1985). Cependant, malgré l'ambition discursive de ces objectifs intégrés, les réserves de biosphère vont être mises en pratique principalement selon les principes classiques apparentés à la vision préservationniste durant la période des années 1970 et 1980 (UNESCO, 1982 ; UNESCO-MAB, 1989).

3.1.3. Bilan mitigé sur l'intégration effective de l'homme et la biosphère après 10 ans d'expérience

Dix ans après le lancement du Programme MAB, l'UNESCO tire un bilan mitigé sur la représentation de la place de l'humain dans la biosphère (UNESCO, 1982 : 5). Malgré l'ambition intégrée du projet, les travaux de recherche ont été consacrés à l'étude des impacts anthropiques sur la biosphère, sans

⁴⁷ Rappelons que la *Stratégie mondiale pour la conservation* qui défend également cette vision est publiée en 1980 par l'UICN et le WWF.

considérer la relation dans les deux sens. Ce constat est concordant avec le changement progressif du discours international impulsé suite au Sommet de Stockholm en 1972. La protection de la nature est de plus en plus associée aux questions de développement humain (voir Chap. 5). Toutefois, les discours devancent les pratiques, qui mettent du temps à dépasser les barrières conceptuelles et institutionnelles construites sur la représentation d'une nature séparée de la société. Avec comme objectif central d'étudier les relations entre l'homme et la biosphère, les projets de recherche initiaux du Programme MAB devraient reposer sur une base scientifique fondamentalement interdisciplinaire. Mais cet objectif pionnier au début des années 1970 met du temps à s'instaurer, montrant que du point de vue scientifique aussi il est difficile de dépasser les représentations modernes qui ont entraînés la séparation entre les sciences naturelles et sociales.

Ces difficultés à appliquer les objectifs intégrés sont également dues à des contingences matérielles, internes et politiques.

3.1.4. Les années 1980 – 1990, concurrence ardue et budget limité

Au milieu des années 1980, le MAB traverse une période financière difficile, due entre autres aux retraits du Comité américain en 1984, suivi de ceux de l'Angleterre et de Singapour en 1985 (Ishwaran – UNESCO-MAB, 2012). Ces retraits s'expliquent en partie par la création de nombreuses organisations environnementales, internationales et nationales à cette période. Le manque de scientifiques anglais et américains dans le programme s'est fait ressentir. Les faiblesses du Programme sont alors apparues plus nettement : le manque d'un paradigme fort pour unifier les centaines de projets de terrain, un manque d'attention pour les théories émergentes des nouvelles sciences écologiques, un manque d'attention sur les enjeux politiques de la mise en œuvre des actions, un manque de mécanismes d'évaluation des projets, et un manque de montée en généralité des résultats et données collectées au sein des sites des réserves de biosphère (Di Castri – UNESCO-MAB, 1994 ; Dyer & Holland, 1988 ; Ishwaran – UNESCO-MAB, 2012 ; UNESCO-MAB, 1986a).

Ces faiblesses ajoutées aux contraintes financières obligent le MAB à resserrer les thématiques d'action pour optimiser l'affectation des ressources. Outre l'intention de s'adapter aux avancées scientifiques qui fournissent « better ways to deal with human-biosphere interactions⁴⁸ », l'enjeu consiste également à garder son positionnement dans le champ environnemental (UNESCO-MAB, 1986a : 14). Durant les années 1980, de nombreux nouveaux organismes environnementaux sont créés amenant le MAB a constaté que « many international programmes are now successfully fulfilling some roles that originally only the MAB Programmes addressed »⁴⁹ (ibid.). Au sein du système onusien, le PNUE a pris un rôle croissant sur la scène internationale pour devenir l'acteur consacré spécifiquement à la question environnementale. Il est ainsi entré en concurrence direct avec les activités du Programme MAB de l'UNESCO qui a vu son rôle diminué. L'UNESCO aurait également manqué le virage sur la question climatique en déclinant l'opportunité de co-sponsorisé le GIEC créé en 1988, qui fut alors lancé par le PNUE et l'Organisation météorologique mondiale (Hadley, 2011). Ces enjeux de concurrence pour le MAB se renforcent encore dans les années 1990 suite au Sommet de Rio (voir par exemple UNESCO-MAB, 1993 : 36). La signature de la Convention sur la diversité biologique marque également un moment important. Le Secrétariat de la Convention va devenir un acteur clé sur les questions de biodiversité avec lequel il va falloir collaborer, car l'objectif de « maintenir la diversité biologique et les processus écologique » est un thème prioritaire du MAB pour le plan d'action de 1996 à 2001 (UNESCO-MAB, 1993 : 41 ; 1996). Ce constat de concurrence entre les organisations, que faisait aussi le WWF en 1961 (voir Chap. 4, sect. 2.2.1.), rappelle combien elles ont

⁴⁸ « ... de meilleures façons de gérer les interactions homme-biosphère » (UNESCO-MAB, 1986a : 14). Notre traduction.

⁴⁹ « ... de nombreux programmes internationaux remplissent maintenant avec succès certains rôles que seuls les programmes du MAB traitaient à l'origine » (UNESCO-MAB, 1986a : 14). Notre traduction.

des contraintes matérielles, économiques et politiques qui façonnent leurs stratégies d'action, même pour un programme scientifique d'une agence onusienne tel que le MAB. Cela confirme également que leurs objectifs stratégiques pour la nature se construisent aussi en fonction de réalités politiques et matérielles.

D'autres raisons relatives à la structure même du MAB et aux processus scientifiques l'ont également mis en difficultés. Lancé par une organisation des Nations Unies, le MAB est un programme international intergouvernemental. Une lente bureaucratie et diplomatie est requise pour faire avancer les études et les actions d'un organisme comme l'UNESCO. Sa nature internationale implique également qu'il intègre la participation de nombreux États du Nord comme du Sud⁵⁰. Théoriquement, l'engagement de nombreux États dans le Programme devrait permettre une plus grande valorisation des résultats et une plus grande applicabilité des recherches. Mais pour l'écologue italien Francesco Di Castri⁵¹, Secrétaire du *Conseil international de coordination* du MAB et l'un des fondateurs du Programme au côté de Michel Batisse, cette intergouvernementalité n'a pas été forcément efficace (Di Castri – UNESCO-MAB, 1994). La mise en place de programmes de recherche efficaces dans les Pays du Sud aurait été entravée par le manque d'infrastructures appropriées ou de spécialistes formés. De plus, Di Castri regrette que les recherches en écologie menées au MAB se soient souvent focalisées sur un cas spécifique croyant pouvoir le généraliser, et que l'emboîtement complexe des échelles nécessaires à l'étude des écosystèmes n'ait pas été assez traité. Di Castri explique ces manquements par plusieurs raisons. L'exigence multiscale ne correspond souvent pas aux échelles de gouvernance et de prise de décision, ce qui constitue un obstacle. Il relève également la difficulté de faire collaborer les programmes de recherche entre eux. La multiplication des programmes de recherche en environnement après la Conférence de Rio aurait révélé des déficits en termes de collaboration et de coordination entre eux. Di Castri l'explique par les exigences liées à la carrière académique des chercheurs qui nuiraient aux processus collectifs de la recherche et à la mise en commun des résultats.

Face à ces multiples difficultés et pour se démarquer, le Programme MAB va accentuer l'importance du rôle des réserves de biosphère dans ses stratégies d'action.

3.2. Les réserves de biosphère, la stratégie au centre des actions du MAB

3.2.1. L'évolution des réserves de biosphère dans les années 1980

En 1984, le Conseil du MAB adopte le « Plan d'action pour les réserves de biosphère » (UNESCO-MAB, 1985 ; 1984). Ce Plan d'action valide neuf caractéristiques principales des réserves de la biosphère :

- Les réserves de la biosphère sont des zones protégées appartenant à des milieux terrestres et côtiers représentatifs, dont la communauté internationale reconnaît l'importance du point de vue de la conservation ainsi que l'intérêt pour les connaissances scientifiques, les compétences techniques et les valeurs humaines qu'elles permettent de mettre au service d'un développement durable.
- Les réserves de la biosphère sont reliées de manière à constituer un réseau mondial qui facilite l'échange d'informations intéressant la conservation et la gestion des écosystèmes naturels et aménagés.

⁵⁰ Les programmes de recherche intergouvernementaux sont à différencier des programmes environnementaux non-gouvernementaux lancés eux principalement par l'ISCU ou les sociétés des sciences nationales (Di Castri – UNESCO-MAB, 1994).

⁵¹ Francesco Di Castri (1930-2005), biologiste et écologue italien, a été Directeur de recherche émérite au CNRS à Montpellier. Il a été le premier directeur du Programme MAB de 1971 à 1984. Au côté de Michel Batisse, il a participé au développement du concept de réserve de biosphère, et ainsi à la diffusion d'un projet transdisciplinaire entre sciences sociales et naturelles. Il a également fondé et dirigé la division des sciences écologiques de l'UNESCO qui deviendra l'un des principaux contributeurs de l'UNESCO pour promouvoir la coopération internationale sur les enjeux environnementaux dans le cadre du Programme MAB. Il a en outre participé à la création de la Convention sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel.

- Chaque réserve de la biosphère comprend des exemples représentatifs d'écosystèmes naturels ou très peu perturbés ("aires centrales") dans chacune des provinces biogéographiques du monde [...].
- Chaque réserve de la biosphère devrait être suffisamment vaste pour constituer une unité de conservation efficace, et devrait présenter une certaine valeur comme base de référence pour mesurer les modifications à long terme qui interviennent dans la biosphère.
- Les réserves de la biosphère devraient offrir des possibilités dans les domaines de la recherche, de l'éducation, de la démonstration et de la formation en matière d'écologie.
- La "zone tampon" peut être formée de l'une ou de plusieurs des zones visées [...], qui se prêtent à la recherche ou sont utilisés à cette fin. Elle peut en outre comprendre une vaste zone, parfois non délimitée, dans laquelle on s'efforce de favoriser une action coopérative garantissant des modes d'utilisation compatibles avec les fonctions de conservation et de recherche des autres zones de la réserve [...]. Cette zone à utilisations multiples peut comporter diverses activités agricoles, des établissements humains et d'autres usages et peut être modifiée dans l'espace et dans le temps, formant ainsi une "zone de coopération" ou "zone d'influence". [...]
- Les populations doivent être considérées comme faisant partie intégrante des réserves de la biosphère, dont elles sont une composante essentielle et leurs activités sont fondamentales pour en assurer la conservation à long terme et une utilisation qui soit compatible avec cet objectif. Les populations ne doivent pas être exclues des réserves et n'y sont pas condamnées à l'inaction ; elles sont encouragées, au contraire, à participer à leur gestion, ce qui permet une meilleure acceptation des activités de conservation par la communauté [...] (UNESCO-MAB, 1984 : 3-4).

Soulignons les deux derniers points qui, grâce à un système de zonage différencié, rendent possible la présence des « établissements humains » dans les zones tampons, et où les populations font « partie intégrante des réserves ». Ces caractéristiques font des réserves de biosphère un outil « unique » pour la protection de la nature (Eastman, 2003 : 709), et « un concept innovant » comparé aux « aires protégées conventionnelles » (Batisse – UNESCO-MAB, 1997 : 9 -13)⁵². Le système de zonage qui permet la coexistence avec les activités humaines dans les réserves de biosphère est basé sur trois types de zones différentes : une ou plusieurs « aire centrale », la « zone tampon » et la « zone de transition » (Fig. 22).

La zone centrale (« core area ») est juridiquement délimitée pour protéger les « éléments les plus précieux ou représentatifs, en tenant compte de manière spéciale des services offerts à l'environnement » (UNESCO-MAB, 2010 : 7-8). La zone tampon (« buffer zone ») est le lieu « où les actions doivent être compatibles avec la conservation de(s) zone(s) [centrale](s) et contribuer au développement, à la recherche, à l'éducation et à la conservation des structures traditionnelles d'utilisation (ibid.). Ces deux zones correspondent souvent au parc national, lequel contient généralement une zone centrale avec une zone tampon de ce type. La zone de transition comprend « les actions spécialement destinées à promouvoir le développement des populations locales dans un cadre durable [...] et où ont également lieu la plupart des actions d'expérimentation (UNESCO-MAB, 2010 : 7-8). D'après la figure 22, ce sont dans ces zones de transition que des établissements humains sont admis.

⁵² Batisse fait référence aux discussions, critiques et insuccès qu'ont connus de nombreuses aires protégées jusque dans les années 1980. Les aires structurées sur une préservation exclusive de la nature ont eu pour conséquences de rendre les populations locales hostiles aux mesures de protection, sans compter les aspects moraux, sociaux et économiques souvent désastreux. Il précise en outre que l'UICN était également consciente de ces difficultés relatives à l'exclusion des populations, et qu'elle a aussi « progressivement souligné la nécessité d'ajouter des zones tampons autour des zones protégées et de mieux prendre en compte les besoins des communautés locales » (Batisse – UNESCO-MAB, 1997 : 9).

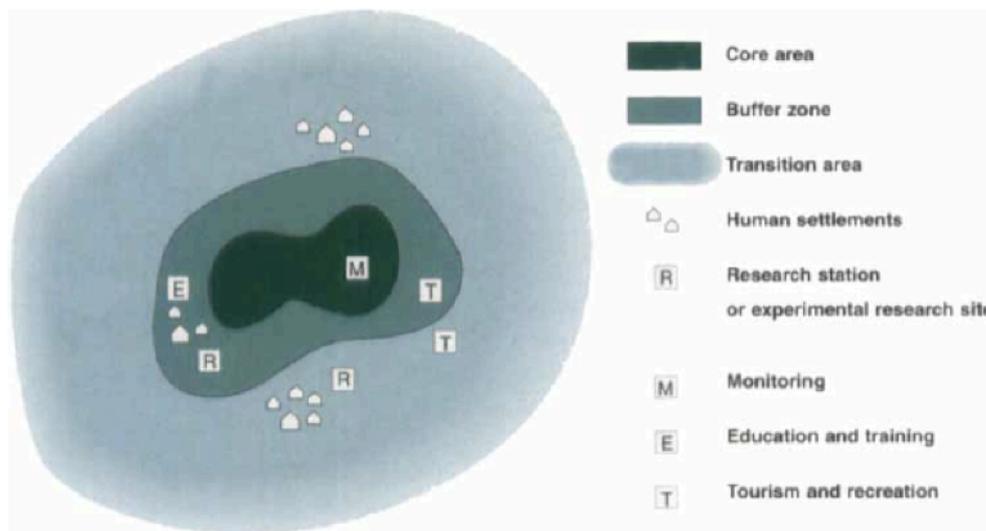


Figure 22 : Schéma du zonage des réserves de biosphère (Batisse – UNESCO-MAB, 1997 : 13, voir aussi Batisse – UNESCO-MAB, 2003b : 164).

À chacune des zones sont donc attribuées une activité particulière pour répondre aux trois fonctions des réserves de biosphère. Cependant, dans la majorité des cas, les réserves de biosphère ne sont pas organisées selon ce modèle en trois zones. Elles comprennent souvent plusieurs sites d'aires centrales, pas nécessairement entourées totalement d'une zone tampon. Dans la pratique, la restriction des usages est donc plus forte que ce que prône le concept (Solecki & Rosenzweig, 2004). Par exemple, pour les réserves de biosphère de la première génération, soit celles qui ont été créées entre 1976 et 1984, 106 sites n'ont pas de zonage du tout ce qui représente environ 45 %, tandis que 24% seulement ont délimité les trois zones, soit 56 sites (Ishwaran et al. – UNESCO-MAB, 2008). Les premières réserves de biosphère sont donc surtout instaurées sur le principe des aires protégées strictes malgré la volonté de lier les intérêts humains à ceux de la nature.

[Elles] visaient surtout à renforcer la conservation des ressources génétiques et des écosystèmes, tout en fournissant les bases logistiques et territoriales pour mener à bien les recherches du programme MAB. L'aspect développement et participation des populations locales était bien souvent négligé (Jardin, 1996 : 377).

Les responsables du MAB reconnaissent ces lacunes, en 1989 par exemple :

le Conseil s'est tout particulièrement préoccupé de la nécessité de renforcer la fonction de développement des réserves de la biosphère, l'enquête ayant montré que c'était la moins bien établie de toutes, alors qu'il s'agissait de l'élément clé du concept, qui différenciait les réserves des autres types de zones protégées. [...] Il [est] *indispensable* [...] de collaborer avec les populations locales et de les associer aux décisions et à la gestion des réserves pour assurer l'avenir des sites en question (UNESCO-MAB, 1989 : 11-12).

Les réserves de biosphère ont à leurs débuts surtout été utilisées pour protéger les différents biomes, souvent sur des sites déjà identifiés par un autre outil de protection comme les parcs nationaux. Elles sont de plus essentiellement appliquées dans des zones rurales ou de nature sauvage, faisant que les « établissements humains » admis dans la zone de transition font plus référence à des villages qu'à des villes. Un échange d'expériences et une mise en réseau mondiale des réserves de biosphère n'ont pas non plus été instaurés dans la pratique. Afin d'y remédier, le concept de réserve de biosphère ne va cesser d'évoluer. Le plan d'action signé en 1984 est rediscuté dès 1991 avec la mise en place d'un

Comité consultatif pour les réserves de biosphère destiné à évaluer leur effectivité. Ces discussions mènent à la deuxième Conférence internationale sur les réserves de biosphère qui a lieu à Séville en 1995. La nouvelle stratégie pour les réserves de biosphère, dite la « Stratégie de Séville », y sera adoptée.

3.2.2. La Stratégie de Séville de 1995, un Réseau mondial pour les réserves de biosphère

En 1992, le *Comité consultatif pour les réserves de biosphère* est créé afin d'« évaluer l'efficacité du plan d'action de 1984 [...] et de développer une stratégie revue et corrigée pour les réserves de biosphère à l'aube du XXI^e siècle » (UNESCO-MAB, 1995 : 4). Les résultats de la *Conférence internationale de Séville sur les réserves de biosphère* en 1995 vont être l'adoption de la « Stratégie de Séville pour les réserves de biosphère » et du « Cadre statutaire du réseau mondial » (UNESCO-MAB, 1995).

Ce dernier recommande que les réserves de biosphère « s'efforcent de constituer des sites modèles d'étude et de démonstration des approches de la conservation et du développement durable au niveau régional » et doivent combiner les trois fonctions qui restent les mêmes (conservation « des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variation génétique » ; développement « économique et humain durable des points de vue socioculturel et écologique » ; et appui logistique (UNESCO-MAB, 1995 : 17)). Le Cadre statutaire établit également sept « critères généraux à remplir par une aire en vue de sa désignation comme réserve de biosphère » (ibid. : 18)⁵³. Ces critères servent au Bureau du MAB et au Comité consultatif sur les Réserves de biosphère pour évaluer les désignations proposées. L'article 2 prévoit que le « Réseau mondial de réserves de biosphère » contribue à « la réalisation des objectifs de la Convention sur la diversité biologique et d'autres conventions et instruments pertinents » montrant que les objectifs internationaux sont intégrés aux objectifs des réserves de biosphère (ibid.). Ce Réseau a pour but de faciliter la diffusion des expériences et des connaissances acquises entre les réserves de biosphère (qui « restent placées sous la juridiction souveraine des États où elles sont situées » (ibid. : 17)), de coordonner la gestion interne, et de communiquer les résultats pour promouvoir les réserves de biosphère. Le Réseau est structuré par des réseaux régionaux et sous régionaux, comme par exemple le réseau AfriMaB qui gère les réserves de biosphère des pays africains ou le réseau EuroMaB qui gère les pays européens, le Canada et les États-Unis d'Amérique. En 2018, le Réseau international compte 669 réserves de biosphère dans 120 pays (UNESCO, 2018a).

Pour préparer la Conférence de Séville, l'UICN a apporté « une contribution importante » (UNESCO-MAB, 1996 : 14) en participant notamment à l'évaluation du Réseau des réserves de biosphère

⁵³ « 1. L'aire devrait englober une mosaïque de système écologique représentatif de grandes régions biogéographiques, incluant une série graduée de forme d'interventions humaines. 2. Elle devrait être importante pour la conservation de la biodiversité biologique. 3. Elle devrait offrir la possibilité d'étudier et de démontrer des approches de développement durable au niveau régional. 4. Elle devrait avoir une taille appropriée pour remplir les trois fonctions des réserves de biosphère [...]. 5. Elle devrait remplir ces trois fonctions grâce à un zonage approprié reconnaissant : (a) une ou plusieurs aire(s) centrale(s) constituée(s) aux termes de dispositions légales, consacrée(s) à la protection à long terme [...] ; (b) une ou plusieurs zone(s) tampon(s) clairement identifiée(s) entourant l'aire ou les aires centrale(s) ou contiguë(s) à celles-ci, où seules des activités compatibles avec les objectifs de conservation peuvent avoir lieu ; (c) une aire de transition extérieure où des pratiques d'exploitation durable des ressources sont favorisées et développées. 6. Des dispositions devraient être prises pour intéresser et associer un éventail approprié, notamment, de pouvoirs publics, communautés locales et intérêts privés à la conception et à la mise en œuvre des fonctions de la réserve de biosphère. 7. Devraient être prévus en outre : (a) des mécanismes de gestion de l'utilisation des ressources et des activités humaines dans la ou les zone(s) tampon(s) ; (b) un plan ou une politique de gestion de l'ensemble de l'aire comme réserve de biosphère ; (c) une autorité ou un mécanisme désigné pour mettre en œuvre cette politique ou ce plan ; (d) des programmes de recherche, de surveillance continue, d'éducation et de formation » (UNESCO-MAB, 1995 : 18).

réalisées par la Commission sur les aires protégées (CMAP) (Price – UNESCO-MAB, 2002)⁵⁴. Cette évaluation constate qu'environ 50% des réserves de biosphère ont un périmètre identique à un parc national, voué à ne contenir aucune habitation humaine, sans zone tampon ou zone de transition (Price – UNESCO-MAB, 2002 ; Ishwaran – UNESCO-MAB, 2012). Le bilan de 1995 relève aussi que la plupart des réserves de biosphère sont toujours pratiquées sur le modèle des réserves strictes, malgré l'ambition originale du concept qui promeut justement l'intégration des activités humaines ou leurs établissements. Pour remédier à cet « écart considérable » entre le concept et la réalité (Price – UNESCO-MAB, 2002 : 14), la Stratégie de Séville impose aux nouvelles réserves de biosphère d'intégrer des communautés humaines résidentes. D'après une analyse de membres du Comité français du MAB:

La Conférence de Séville a [...] fait un grand pas en mettant l'accent sur le M de MAB (Man, Homme en français). Elle affirme que les réserves de biosphère, "plus que des espaces protégés", sont un "pacte" entre les communautés locales et la société dans son ensemble. Leur gestion doit être "ouverte, évolutive et adaptable". Cette nouvelle trajectoire pour les réserves de biosphère est en théorie séduisante, mais - comme toute approche interdisciplinaire - notoirement difficile à mettre en œuvre dans notre monde souvent dominé par des pensées linéaires et des institutions sectorielles (Bioret et al. – UNESCO-MAB, 1998 : 3).

L'intégration des sociétés humaines et de la nature reste un défi même dans un périmètre déterminé, avec un « outil » prévu à cet effet depuis plus de 20 ans. Pour aider à aller dans ce sens, l'un des résultats de Séville est également la mise en place d'un « examen périodique » obligatoire des réserves de biosphère tous les 10 ans, qui sera lancé dès 1997 (UNESCO-MAB, 1995 : 19). Il vise à éviter l'inaction de la gestion une fois que la nomination acceptée, et à améliorer la prise en compte effective des différents rôles des réserves de biosphère. Il est également le signe d'une volonté de réforme des réserves de biosphère selon les usages de gestion des années 1990, pour garantir leur excellence et promouvoir leur visibilité sur la scène politique internationale. Il s'agit de rendre effectif le projet d'intégration nature-société, et de s'adapter aux tendances d'évaluation des actions de protection de la nature, de façon à rester crédible et compétitif.

En 2008 a lieu à Madrid le 3^{ème} Congrès mondial sur les Réserves de biosphère. La Stratégie de Séville y est redéfinie et renforcée à travers le *Plan d'action de Madrid pour les Réserves de biosphère (2008-2013)* (UNESCO-MAB, 2008a).

3.2.3. Le Plan d'action de Madrid de 2008 pour les réserves de biosphère

Le *Plan d'action de Madrid pour les réserves de biosphère (2008-2013)*, dit aussi le Plan de Madrid, est adopté en 2008 (UNESCO-MAB, 2009a). Il « vise à tirer profit des avantages stratégiques des instruments de Séville et à faire des réserves de biosphère les principales zones d'importance internationale consacrées au développement durable au XXI^e siècle » (UNESCO-MAB, 2017a : 15).

Le bilan de la Stratégie de Séville révèle qu'elle a permis de renforcer « l'identité et l'essence des réserves de biosphère » en améliorant l'intégration de leur trois fonction (conservation, développement et support logistique), du modèle de zonage en trois catégories, de la « présence de populations résidentes et migrantes à l'intérieur de la réserve de biosphère », et de « l'engagement à réviser le fonctionnement de la réserve de biosphère » tous les 10 ans (UNESCO-MAB, 2008a : 10). Ainsi, 98% des réserves de biosphère désignées depuis 1995 auraient adopté le schéma en trois zones. Alors que la proportion des réserves de biosphère plus anciennes à avoir un schéma de zonage était de 23 % entre 1976 et 1984 et de 65 % entre 1985 et 1995 (ibid.). L'instauration des zones tampon et

⁵⁴ Le MAB a quant à lui participé au Congrès mondial de la nature de l'UICN en 1996 à Montréal « en organisant avec succès un atelier sur les réserves de biosphère » (UNESCO-MAB, 1996 : 14). Les deux organisations ont indiqué leur volonté de renforcer leurs collaborations. L'UICN participera d'ailleurs encore à l'évaluation de cette Stratégie de Séville en 2008.

de transition sont les prérequis à la présence d'établissements humains dans les réserves de biosphère.

Dans le Plan de Madrid, l'objectif global est d'insister sur l'utilisation des réserves de biosphère « comme espace d'apprentissage au service du développement durable » (UNESCO-MAB, 2009a : 39).

Si la Stratégie de Séville et le Cadre statutaire ont permis de clarifier et d'approfondir le créneau des réserves de biosphère, le présent Plan d'action entend démontrer et mettre en relief leur rôle en tant que sites d'apprentissage et de mise en pratique du développement durable local et régional, ainsi que l'importance du Programme MAB et du [Réseau mondial des réserves de biosphère] en tant que carrefours régionaux et mondiaux d'informations, d'idées, d'expériences, de connaissances et de bonnes pratiques en matière de science du développement durable (UNESCO-MAB, 2008a : 10).

Par ailleurs, le Plan de Madrid se base sur le constat que depuis la Stratégie de Séville, les « problèmes mondiaux se sont aggravés et d'autres sont apparus » (UNESCO-MAB, 2008a : 4). Trois « nouveaux défis qui exacerbent encore davantage la pauvreté et l'inégalité » sont identifiés :

- l'accélération des changements climatiques,
- la perte de plus en plus rapide de biodiversité et de diversité culturelle,
- l'urbanisation rapide, facteur des changements environnementaux (ibid.).

Le Plan d'action de Madrid évoque explicitement la question de la ville comme une menace qui pèse sur les défis à relever. Nous y reviendrons en détail dans le Chapitre 10 pour voir les solutions qui sont proposées, afin de nous concentrer ici sur les objectifs généraux du Programme.

Le Plan de Madrid décrit le Réseau mondial des réserves de biosphère comme « un réseau dynamique et interconnecté de sites d'excellence » (ibid. : 9). Sa mission est d'encourager :

l'intégration harmonieuse des populations humaines à la nature en vue de promouvoir le développement durable par le dialogue participatif, le partage des connaissances, la réduction de la pauvreté et l'amélioration du bien-être humain, le respect des valeurs culturelles et la capacité de la société à faire face au changement (ibid.).

Pour réaliser ces objectifs, le Plan d'action de Madrid prévoit « quatre domaines d'action, 31 cibles et 65 actions qui sont essentielles à la réussite de la vision et de la mission du Programme MAB » (UNESCO-MAB, 2008a : 22-33). Les quatre domaines d'action sont : la coopération, la gestion et la communication ; le zonage et la spatialisation des fonctions ; la science et le renforcement accru des capacités ; et les partenariats. Pour atteindre les objectifs, le Plan d'action met en avant l'importance des réserves de biosphère :

Les réserves de biosphère constituent l'outil principal pour atteindre les objectifs du Programme MAB et la vitrine permettant à l'UNESCO de prouver son engagement en faveur du développement durable par la recherche de terrain orientée sur la prise de décision, par le renforcement des capacités et des projets de démonstration (ibid. : 11).

Le Programme MAB place donc les réserves de biosphère au cœur de sa stratégie. Mais à nouveau, les objectifs vont être difficilement appliqués en pratique. L'évaluation du Réseau des réserves de biosphère réalisée entre 2013-14 met en lumière un domaine de compétence trop « vaste », un « manque de clarté dans les formulations de certains éléments », et une absence de logique de mise en œuvre (UNESCO-MAB, 2017a : 15). Sur cette base, cinq recommandations ont été émises :

- (1) renforcer la valeur du [Réseau mondial de réserve de biosphère] pour les réserves de biosphère et les associer aux activités du [Réseau] ;
- (2) renforcer la fonction de centre d'échanges du [Réseau mondial de réserve de biosphère] ;

- (3) développer le rôle mondial du [Réseau mondial de réserve de biosphère] en tant que plateforme pour les nouvelles idées ;
- (4) faire connaître le [Réseau mondial de réserve de biosphère] ;
- (5) renforcer la base des ressources financières et humaines et du [Réseau mondial de réserve de biosphère] (ibid.).

Ces recommandations sont directement inscrites dans les objectifs de la *Stratégie à moyen terme 2014-2021* de l'UNESCO (2014a). Cette dernière souligne le « rôle prépondérant du MAB et du [Réseau mondial de réserve de biosphère] pour réaliser [s]es objectifs » dont celui du développement durable (UNESCO-MAB, 2017a). L'un de ces objectifs vise à renforcer l'« utilisation [...] des réserves de biosphère comme lieux d'apprentissage pour un développement équitable et durable et la mitigation des changements climatiques et l'adaptation à ces derniers » selon les principes du Plan d'action de Madrid (UNESCO, 2014b : 89). Il ne s'agit donc plus en première instance de « protéger la nature » ou de « conserver la biodiversité », mais d'appliquer le développement durable. Sur cette base en 2015, le Programme MAB a défini sa nouvelle Stratégie.

3.2.4. La Stratégie 2015-2025 du MAB et le Plan de Lima pour les réserves de biosphère

En 2015, le Programme MAB adopte sa nouvelle stratégie pour 10 ans. Elle est ensuite associée au *Plan d'action de Lima pour le Programme sur l'Homme et la biosphère de l'UNESCO et son Réseau mondiale des réserves de biosphère (2016-2025)* adopté en 2016 à Lima (UNESCO-MAB, 2017a). La Stratégie 2015-2025 du MAB s'intègre à la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO 2014-2021 (UNESCO, 2014a), et est adaptée aux ODD de l'ONU (voir Chap. 5, sect. 2.5.2.).

Cette Stratégie est le résultat d'un processus de concertation interne de plus de deux ans (UNESCO-MAB, 2017a). En mars 2014, le secrétariat du MAB a envoyé à tous les comités nationaux des invitations pour connaître leurs opinions sur l'avenir stratégique du MAB et du Réseau mondial de réserve de biosphère, ainsi que sur les nouvelles visions et missions. Il leur a été demandé plus particulièrement de présenter leurs idées sur les enjeux clés, les processus internationaux, les objectifs stratégiques et les services du MAB. 25 Comités nationaux y ont répondu, dont la Suisse et la France, ainsi que le Réseau européen du MAB (EuroMAB) (UNESCO-MAB, 2014). D'après Han Qunli, Directeur de la Division des sciences écologiques et des sciences de la terre de l'UNESCO et Secrétaire du Programme MAB de 2013 et 2017, l'une des premières idées soulevées aurait été de rendre les sociétés et les villes vertes (2014). La mission retenue dans la Stratégie officielle du MAB pour 2015-2025 consistera finalement à « développer et renforcer des modèles pour le développement durable dans le cadre du Réseau mondial des Réserves de biosphère » et à « partager les expériences et les enseignements [...] en facilitant la diffusion et l'application de ces modèles à l'échelle mondiale » (UNESCO-MAB, 2017a : 17). Le Programme MAB se fonde entièrement sur son Réseau de réserves de biosphère. Il doit servir à réaliser « au plus vite » les ODD de l'ONU,

notamment en étudiant et en mettant à l'essai des politiques, des technologies et des innovations pour une gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles, ainsi que pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets (UNESCO-MAB, 2017a : 17).

L'expression large de « développement durable » est donc finalement retenue pour rendre compte des objectifs du MAB. Sa vision générale se base sur « un monde dans lequel les individus ont conscience de leur avenir commun et de leurs interactions avec notre planète, et œuvrent ensemble, de manière responsable, à l'édification de sociétés prospères en harmonie avec la biosphère » (ibid.). L'idée d'« harmonie » est pour le MAB aussi un terme employé pour qualifier la relation société-biosphère, auquel est ajoutée l'idée d'en être « responsable ». En évoquant des « sociétés prospères », cet adjectif appelle une notion économique qui pourrait alors expliquer le sens donné au

« développement » durable.

La stratégie du MAB est construite sur 4 objectifs, et 5 domaines d'actions stratégiques développés dans le Plan de Lima pour les réserves de biosphère. Les 4 objectifs sont :

- Préserver la biodiversité, restaurer et améliorer les services écosystémiques, et favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles ;
- Contribuer à construire des sociétés et des économies saines et équitables et des établissements humains prospères en harmonie avec la biosphère ;
- Faciliter la science de la biodiversité et de la durabilité, l'éducation au service du développement durable et le renforcement des capacités ;
- Soutenir l'atténuation et l'adaptation à l'évolution climatique et à d'autres aspects du changement environnemental mondial (UNESCO-MAB, 2017a : 17).

Le deuxième objectif concerne explicitement les « établissements humains ». Il est précisé au sujet de cet objectif que pour le réaliser :

il faut rassembler des connaissances approfondies sur notre patrimoine naturel et culturel, les réalités socioéconomiques et les approches innovantes pour accroître la résilience. Par le biais de son [Réseau mondial de réserve de biosphère], le MAB est le mieux placé pour assurer la transition vers des économies prospères et des sociétés durables, pas seulement dans les États membres mais aussi par le biais des réserves de biosphère transfrontalières (ibid. : 19).

Le MAB cherche donc à se positionner sur l'objectif général des « sociétés durables » grâce à son Réseau mondial de réserves de biosphère qui est devenu la vitrine de ses actions. L'un des résultats escomptés est formulé ainsi :

Des mécanismes fonctionnels sont introduits afin de veiller à ce que ceux qui facilitent l'apport de services écosystémiques issus des réserves de biosphère reçoivent une juste compensation et soient aidés par ceux qui exploitent et bénéficient de ces services, souvent dans des centres urbains éloignés (ibid. : 20).

L'idée de faire compenser les avantages des réserves de biosphère aux villes éloignées qui les utilisent est nouvelle dans le discours du MAB. Elle s'apparente aux mécanismes des paiements pour les services écosystémiques. Il paraît toutefois difficile de saisir comment la mettre en œuvre, au nom de qui et de quels « services », et selon quels indicateurs, mesures et échelles. D'autres part, cette idée de valorisation par une « juste compensation », qu'il resterait à qualifier, quantifier et définir, entretiendrait la tendance à la néolibéralisation de la nature comprise comme un « capital naturel » selon le procédé de la vendre pour la sauver (McAfee, 1999 ; voir Chap. 5, sect. 4.1).

Dans ce sens encore, le Plan d'action de Lima pour le Réseau mondial de réserve de biosphère vise à atteindre 5 domaines d'actions stratégiques structurés autour de 29 résultats escomptés et de 62 actions (UNESCO-MAB, 2017a : 38-49). Ces 5 domaines d'actions stratégiques sont (ibid.) :

- A. Le Réseau mondial des réserves de biosphère, regroupant des modèles de développement durable qui fonctionnent ;
- B. Collaboration et mise en réseau inclusive, dynamique et axée vers les résultats au sein du Programme MAB et du Réseau mondial des réserves de biosphère ;
- C. Partenariats externes efficaces et financement durable et suffisant pour le Programme MAB et le Réseau mondial des réserves de biosphère ;
- D. Communication et partage d'informations et de données global, moderne, ouvert et transparent ;
- E. Gouvernance efficace du Programme MAB et du Réseau mondial des réserves de biosphère.

« Gouvernance efficace » et bon fonctionnement sont de mise. L'évolution des termes employés entre le premier plan d'action pour les réserves de biosphère de 1984 et celui de Lima actuellement en vigueur est révélateur de l'adaptation du Programme MAB aux discours dominants. Les réserves de biosphère sont mises en avant pour faire du MAB un acteur légitime capable de participer à la réalisation des objectifs internationaux du développement durable et de la conservation de la biodiversité, et d'aider les États membres de l'UNESCO et les autres parties prenantes à les atteindre.

Pour résumer et conclure sur le MAB et ses réserves de biosphère, l'objectif fondamental des réserves de biosphère a été d'allier la « conservation » et le développement, ce qui s'est traduit dans les objectifs contemporains par l'application du développement durable. Les réserves de biosphère sont des zones spatialement délimitées par les États où sont expérimentés les objectifs. Elles ont en effet la vocation d'être des sites d'apprentissage et des laboratoires d'expérimentation « où décideurs, chercheurs et gestionnaires travaillent ensemble à traduire les principes du développement durable en pratiques localement pertinentes » d'après la description donnée sur le site officiel d'une réserve de biosphère française⁵⁵. Les réserves de biosphère seraient ainsi « idéales pour tester et appliquer des approches interdisciplinaires afin de mieux comprendre et gérer les changements dans les systèmes sociaux et écologiques » (UNESCO, 2017 : 265). Il faut cependant que les gestionnaires, en partenariat avec les populations vivant à l'intérieur et autour des réserves de biosphère, mettent les mesures en place pour aller dans ce sens. C'est dans ce but que depuis la Stratégie de Séville, l'évaluation des réserves de biosphère est devenue obligatoire, et que des dé-classifications ont été appliquées. Elles visent à « garantir la qualité et la fonctionnalité [du Réseau mondial de réserve de biosphère] [et à] obtenir le renouvellement de l'engagement des États membres de l'UNESCO à l'égard du Programme MAB » (UNESCO-MAB, 2017a : 53).

Depuis la création du Programme MAB en 1971, les objectifs des réserves de biosphère ont donc évolué. D'un thème parmi 14, elles sont devenues progressivement l'outil principal et unique du Programme MAB pour atteindre ses objectifs. Nous avons identifié plusieurs phases spécifiques qui caractérisent l'évolution du développement des discours sur les réserves de biosphère (Fig. 23). La première phase est la phase de lancement et de définition pour établir le concept de réserve de biosphère allant de 1971 à 1976. La phase 2 s'étend du début de leur instauration en 1976 à la Stratégie de Séville en 1995. Cette phase est marquée par l'ambition dans le discours d'appliquer des objectifs qui intègrent la conservation de la biodiversité et les besoins humains, mais qui peinent à être mis en œuvre comme tel. Dans la pratique, les réserves de biosphère peinent à se distinguer des réserves naturelles. La phase 3 s'étend de la Stratégie de Séville en 1995 au Plan d'action de Madrid adopté en 2008. Elle est marquée par la constitution du Réseau mondial des réserves de biosphère et par sa restructuration profonde afin d'atteindre les objectifs intégrés. Cela passe notamment par une vérification plus stricte sur l'application des schémas de zonages, car les zones tampons et de transition sont celles où sont expérimentés l'intégration des établissements et des activités humaines avec les objectifs de la conservation de la biodiversité. Enfin, à partir du Plan d'action de Madrid adopté en 2008, les termes pour décrire les objectifs stratégiques des réserves de biosphère se sont diversifiés pour intégrer les enjeux liés aux « changements climatiques », à la « diversité culturelle » ou à « l'urbanisation rapide » (UNESCO-MAB, 2008 : 4). Dans cette quatrième phase, les objectifs se sont adaptés aux discours et objectifs internationaux. Les réserves de biosphère sont affirmées comme des lieux d'expérimentation pour répondre aux problèmes environnementaux plus larges que la seule conservation de la diversité biologique et pour mettre en œuvre un « développement équitable et durable » (UNESCO, 2014b : 89). Il s'agit pour ce faire de continuer à renforcer le Réseau mondial de réserves de biosphère, leur gestion et gouvernance, leur financement, et les échanges d'expérience et d'information entre elles. Ces différents aspects seront ré-appuyés et approfondis en 2015 dans le Plan

⁵⁵ Voir le site de la réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais : <http://www.biosphere-fontainebleau-gatinais.fr/qui-sommes-nous/le-reseau-des-reserves-de-biosphere/>, consulté le 10.01.2019.

de Lima sans changer l'orientation générale. En 2018, le réseau mondial compte 669 réserves de biosphère qui couvrent la totalité des principaux types d'écosystèmes (UNESCO, 2018a ; 2018b).

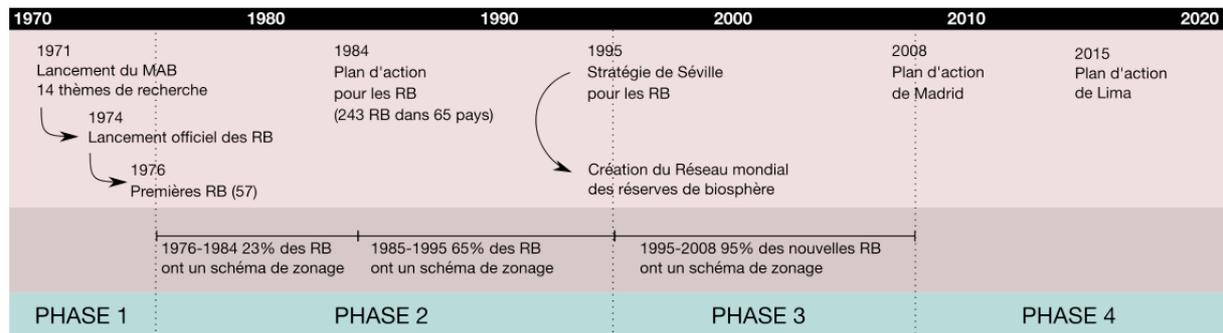


Figure 23 : Évolution de la stratégie du MAB sur les réserves de biosphère (RB) (Source : auteure). En gris clair sont représentés les étapes et documents stratégiques majeurs ; en gris foncé, l'évolution de l'application du schéma de zonage ; et en vert, les 4 phases spécifiques identifiées.

Le MAB, en tant que programme de recherche géré par l'UNESCO, a donc été un précurseur au début des années 1970 avec ses objectifs stratégiques intégrés. Il a continué ensuite à tenter de surmonter les difficultés de mise en œuvre et renforcer son approche. De précurseur, il est aujourd'hui en phase avec les objectifs globaux. Il a donc en main un outil flexible qui met en avant la recherche, qui bénéficie d'une expérience importante, qui expérimente des solutions concrètes, et qui paraît donc bien positionner pour répondre aux enjeux globaux. Cette approche a en effet l'avantage de mener des expériences de terrain dans différents contextes, qui de plus, permettent d'intégrer des établissements humains dans les zones de transition. D'ailleurs nous verrons au chapitre 9 que de nombreuses réserves de biosphères contiennent des établissements humains ou sont situées proches de villes parfois très importantes. Nous verrons également que le MAB a développé depuis sa création en 1971 une réflexion sur la ville avec un thème de recherche qui lui est consacré. L'outil des réserves de biosphère et le Réseau mis en place par le MAB sont donc intéressants pour étudier la question de la relation ville-nature, même si nous avons vu qu'il peut y avoir un décalage entre les objectifs et la mise en pratique qui démontre la difficulté d'appliquer des objectifs intégrés.

Synthèse de la partie II

Dans cette partie II, nous avons cherché à comprendre le fonctionnement, le positionnement et l'identité politique de nos trois OEI dans le contexte général du projet international de protection de la nature. Nous avons mis en lumière de fortes disparités entre les trois organisations relatives à leurs styles politiques et leurs modes d'actions, mais nous avons aussi observé des similarités quant à leur façon de représenter la nature pour construire leurs objectifs stratégiques.

Concernant leurs différences d'abord, nous avons montré que les trois OEI se sont spécialisées pour la protection de la nature de trois façons différentes par leurs modes d'action, leurs stratégies et leurs identités politiques. Grâce à son expertise et son rôle de conseillère auprès des acteurs de la gouvernance environnementale, l'UICN a su obtenir une certaine autorité et légitimité sur les questions « classiques » de la protection de la nature comme les aires protégées. Depuis les années 1980-90, l'organisation a également su adapter sa position pour pouvoir s'adresser aux pouvoirs économiques dominants, en intégrant les discours du développement durable et de l'économie verte et en s'en faisant la dépositaire. L'UICN s'est ainsi faite le porte parole d'un discours consensuel présenté comme s'il était la seule voie possible pour protéger la nature et qu'il rassemblait toute la communauté internationale. Le WWF s'est quant à lui spécialisé dans la récolte de fonds, notamment auprès du secteur privé. L'organisation a pour ce faire construit son identité sur une culture d'entreprise basée sur les logiques marchandes, faisant d'elle un « entrepreneur environnemental » (Chartier, 2002 : 117 ; Schwarzenbach, 2011). Enfin le MAB, programme scientifique de l'UNESCO, a concentré toute son attention sur les réserves de biosphère en mettant en avant la recherche et l'expérimentation.

Malgré leurs identités et leurs modes d'actions très différents, leurs représentations de la nature à protéger se rejoignent. Jusque dans les années 1980 approximativement, malgré des discours différents, les actions des trois organisations se basent sur des visions communes généralement exclusives de la nature à préserver. L'UICN et le WWF ont essuyé de nombreuses critiques sur leurs actions pour des aires protégées qui ont exclus les populations des sites. De même les réserves de biosphère du MAB se sont majoritairement instaurées sur cette vision malgré des objectifs intégrés. À partir des années 1980, les principes du développement durable, qui s'imposent progressivement au niveau international (voir chap. 5, sect. 4.3, Fig. 13), vont imprégner les stratégies des trois acteurs et modifier la formulation de leurs objectifs. Rappelons que cette relation est à double sens puisque l'UICN et le WWF notamment ont contribué à le formuler. Les trois organisations se réfèrent aujourd'hui aux Objectifs de développement durable fixés par l'ONU. Le fait que, malgré leurs différences politiques et structurelles, les trois organisations portent des représentations de la nature à protéger qui concordent à plusieurs périodes temporelles distinctes, confirme l'influence des discours dominants sur la construction de leurs représentations de la nature. Les représentations de la nature dominantes, voire hégémoniques, ont donc un poids significatif sur la pensée qui anime, motive et dirige les organisations qui doivent se faire une place dans les réseaux politiques. Ce processus s'auto-renforcerait même. Car lorsque nos trois OEI, qui possèdent un certain pouvoir médiatique, défendent un discours qui porte une représentation de la nature, celle-ci est diffusée à une grande échelle, au sein de leur propre réseau mondial de membres, du public ou des médias. Ceci conforte notre position qui insiste sur l'importance du poids des représentations de la nature construites et véhiculées par les organisations environnementales, de même que leur analyse confirmerait qu'elles sont un moyen d'étudier les tendances générales de la protection de la nature.

Poursuivons donc par l'analyse des représentations données à la ville pour protéger la nature des trois OEI. Dans cette troisième partie, nous consacrons un chapitre par organisation. Nous analysons d'abord les stratégies urbaines de l'UICN au chapitre 7, celle du WWF au chapitre 8 et enfin celle du Programme MAB au chapitre 9. Ces trois chapitres peuvent toutefois se lire dans un ordre indifférent.

Partie III

Stratégies et discours sur la ville des trois organisations

Chapitre 7. L'UICN et la ville, un renouveau de la pensée ou un aveu d'impuissance ?

Au *Congrès mondial de la nature* de 2016 à Hawaï, l'Assemblée des membres de l'UICN a adopté une résolution visant à « intégrer la dimension urbaine de la conservation dans les travaux de l'UICN » (UICN, 2016d : 77-78). Cette résolution pourrait résonner comme la consécration pour l'intérêt de la ville dans les stratégies de l'organisation et pour la communauté de l'UICN. Examinons alors comment s'est construit le discours de la ville à l'UICN afin de comprendre la manière dont il est cadré aujourd'hui.

1. Les origines de la ville à l'UICN, un lien évident ou stratégique ?

La ville apparaît dans le discours de l'UICN avec une résolution adoptée à l'Assemblée générale de 1969. L'analyse de cette résolution et de celles qui l'ont suivie dans les années 1980 permet d'identifier l'origine du discours sur la ville et son évolution jusqu'aux objectifs contemporains.

1.1. L'apparition de la ville dans les résolutions de l'UICN

Lors de la 10^{ème} Assemblée générale qui a lieu à Delhi en 1969, la résolution qui concerne « les réserves dans les zones urbaines en expansion » est adoptée.

Reconnaissant l'importance des réserves naturelles pour la recherche et l'enseignement, lorsqu'elles sont situées à proximité des universités et des établissements scolaires, mais reconnaissant la difficulté fréquente à conserver ces réserves en raison de l'expansion urbaine envahissante, la 10^e Assemblée générale de l'UICN réunie à La Nouvelle-Delhi en novembre 1969 prie instamment les autorités gouvernementales locales et autres d'apporter leur concours à ce problème, et leur demande d'assurer le maintien de ces réserves par un contrôle approprié de la planification, en s'opposant à une exploitation dévorante et si possible, en reliant les réserves des zones urbaines à des ensembles d'espaces libres (UICN, 1970 : Art. 5).

La ville apparaît et est matérialisée par son « expansion envahissante » sur les réserves naturelles. L'inquiétude porte sur la menace que représente la croissance urbaine sur la nature, mais pas sur la ville elle-même. L'argumentaire met en avant l'avantage pour la recherche et l'enseignement de la proximité des réserves naturelles avec la ville. Le maintien de la nature en ville est alors justifié à des fins d'enseignement et de recherche (en tout cas lorsqu'elle est à proximité d'établissements de formation). Cette légitimation par l'enseignement et la recherche rejoint l'idée, qui sera exprimée plus tard, que les urbains doivent connaître la nature afin de mieux la protéger. La planification est requise pour s'assurer que l'urbanisation ne prenne pas le dessus sur cette nature en ville. Elle devrait également relier ces espaces de nature à des « ensemble d'espaces libres », c'est-à-dire des territoires naturels non urbanisés mais aussi non protégés. Cette recommandation s'apparente aujourd'hui à l'objectif de mettre en place des corridors biologiques et fait partie des lignes directrices élaborées par l'UICN à destination des gestionnaires des aires protégées urbaines (Trzyna – UICN, 2014 : 75-77 ; voir ci-dessous Chap. 7 ; sect. 2.2.).

En soulevant ce problème avant la première Conférence sur l'environnement de l'ONU à Stockholm en 1972 et la création du Programme MAB en 1971 avec son projet 11, cette résolution est concernée par les problèmes liés à la fragmentation des habitats générés par l'expansion urbaine. Aborder la ville par la perspective des réserves naturelles rendrait alors visible et prégnant le processus

d'accaparement des territoires naturels par la ville, comme si cette dernière était un organisme tentaculaire et croissant. L'emploi de l'expression « exploitation dévorante » pourrait aller dans ce sens. La ville ne devient cependant pas un sujet prépondérant au sein de l'Union. Les aires protégées et la mise sur pied des conventions internationales pour protéger la nature restent ses activités principales au cours de la décennie suivante.

La question urbaine réapparaît 12 ans plus tard, à la 15^{ème} Assemblée générale qui a lieu en Nouvelle-Zélande en 1981 avec une résolution qui concerne « les zones limitrophes urbaines » (UICN, 1983 : 46-47 ; voir encadré 1).

Résolution 15/6. Les zones limitrophes urbaines

RECONNAISSANT que la croissance urbaine pose des problèmes particuliers, notamment dans le Tiers Monde, et que d'ici deux décennies, plus de la moitié de la population mondiale de plus de six milliards habitera dans les villes et que 12 des 15 plus grandes villes seront situées dans le Tiers Monde ;

CONSCIENTE de ce que par le passé, les villes ont tiré de multiples façons leur subsistance de la campagne environnante ; l'arrière-pays fournissant la nourriture, les combustibles et l'eau et absorbant les déchets urbains ;

PRÉOCCUPÉE de ce que la situation change et que beaucoup de villes, en particulier dans le Tiers Monde, ont épuisé la capacité de leurs régions limitrophes d'absorber un surcroît de croissance urbaine et que ces villes dépendent désormais de ressources en nourriture, en combustibles et en eau qui doivent être importées de très loin à des prix considérables, en particulier pour les pauvres des villes ;

CONSCIENTE de ce que les zones limitrophes de maintes villes sont devenues des zones inutilisables en raison de la destruction des forêts et des bois pour en obtenir des matériaux combustibles et de construction, et que l'appauvrissement des terres arables entraîne la disparition irréversible de la fertilité du sol ;

CONSCIENTE ÉGALEMENT de ce que d'importantes superficies de bonnes terres arables aux limites des villes sont, même dans les pays développés, affectées à des utilisations urbaines et, donc, perdues définitivement pour la production alimentaire ;

SE RENDANT COMPTE de la valeur croissante reconnue aux campagnes limitrophes des villes et aux habitats qu'elles constituent pour la faune et la flore sauvages, pour les loisirs et l'éducation environnementale et en ce qu'elles sont le seul environnement non-urbain que la plupart des citoyens n'auront probablement jamais l'occasion de connaître ;

CONVAINCUE EN OUTRE que c'est seulement par un développement réfléchi combiné à des mesures de conservation que les ressources en nourriture, en combustibles et en eau pourront continuer d'être exploitées de manière rentable et écologiquement acceptable, afin de subvenir aux besoins de la population locale et d'apporter une meilleure contribution à la prospérité des cités voisines ;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 11 au 23 octobre 1981 à Christchurch, Nouvelle-Zélande, pour sa 15^e session :

ATTIRE L'ATTENTION de toutes les nations sur les zones urbaines limitrophes en croissance rapide notamment, mais pas exclusivement, dans le Tiers Monde, qui posent des problèmes particuliers pour la conservation et le développement, souvent négligés par les organismes internationaux, nationaux et locaux ;

FAIT APPEL à toutes les nations pour qu'elles reconnaissent que les zones urbaines limitrophes présentent des problèmes qui nécessitent des mesures coordonnées pour assurer que les terres avoisinant les villes restent disponibles pour la production durable de nourriture et de bois de feu, pour la conservation des approvisionnements en eau, la préservation des espèces et des habitats, à des fins récréatives et éducatives ; et

DEMANDE INSTAMMENT à tous les gouvernements et aux organisations membres de l'UICN de prendre les mesures nécessaires pour démontrer que la gestion des zones urbaines limitrophes peut inclure avec succès les principes de la conservation pour un développement durable.

Encadré 1 : Article 6 des résolutions adoptées lors de la 15^{ème} Assemblée générale de l'UICN en 1981 (UICN, 1983 : 46-47).

Les termes employés sont différents de la résolution de 1969, tant sur le ton urgent de la « demande » que sur son contenu. Le texte demande aux membres de l'UICN « de prendre les mesures nécessaires pour démontrer que la gestion des zones urbaines limitrophes peut inclure avec succès les principes de la conservation pour un développement durable » (UICN, 1983 : 47). Il concerne donc les espaces de transition entre la ville et la nature, là où les tensions ont été identifiées comme manifestes. Le diagnostic concerne également surtout les situations observées dans les villes du « Tiers Monde » (effets de la consommation des ressources aux abords des villes qui provoque la déforestation ou l'épuisement des ressources disponibles pour les citoyens). Cette manière de voir plus facilement les nuisances des villes du Sud que celles du Nord concordera avec le diagnostic « défi urbain » du Rapport Brundtland. La déconnexion des villes du Nord avec leur environnement immédiat semble moins préoccupante, peut-être parce que la transition urbaine y a déjà eu lieu il y a plusieurs décennies. L'intérêt pour la gestion des villes du Sud pourrait également s'expliquer par le fait que les villes du Nord dépendent des pays du Sud pour l'approvisionnement de nombreuses ressources.

Dans l'argumentaire, les mesures à prendre sont assimilées aux principes du « développement durable », un an après la publication de la *Stratégie mondiale de la conservation* où l'expression apparaît pour la première fois (UICN et al., 1980 ; voir Chap. 5, sect. 2.1.). Il s'agit de gérer les « zones urbaines limitrophes » de façon durable pour garantir l'approvisionnement de la ville (en nourriture, eau, et combustibles) (UICN, 1983 : 47). Relevons cependant l'absence de définitions précises, ou relatives à la question de l'échelle, de ce que constituent ces « zones urbaines limitrophes » : où commencent-elles, où s'arrêtent-elles par exemple ? Il n'y a pas non plus de notions et d'outils pour délimiter, définir et penser la ville. Cela laisse penser qu'aucun expert de la ville n'a participé à la rédaction de cette résolution.

L'utilisation démesurée des ressources naturelles dans l'environnement immédiat des villes est certainement mise en cause aussi parce qu'une fois épuisées, il sera nécessaire de les faire venir de plus loin. Ce changement d'échelle d'approvisionnement des villes s'apparente à la rupture du lien entre la ville et les campagnes environnantes identifié par exemple par Mumford (voir Chap. 1, sect. 2.2.). Si la question consiste à savoir où s'arrêtent les zones limitrophes de la ville, elle consiste aussi à savoir à partir de quand celles-ci consomment plus que leur capital naturel disponible. La question de l'échelle et de la taille de la ville est alors cruciale et pourtant omise dans cette réflexion.

Par ailleurs, cette résolution s'inscrit dans la continuité réflexive de celle de 1969. En référence au concept de *path dependency*, il est possible qu'une fois que le diagnostic est cadré d'une certaine manière, il influence l'orientation de la construction du problème à venir, même si les termes concrets du problème ne sont pas ou plus appropriés (Mahoney, 2000 ; voir Chap. 3, sect. 1.3.3.). La suite des réflexions va en effet poursuivre sur cette rhétorique et réflexion, en insistant toutefois de plus en plus sur les principes du développement durable. Trois ans plus tard, à la 16^{ème} Assemblée générale de l'UICN à Madrid en 1984, les principes du développement durable sont appliqués directement à la ville (et non plus aux zones périphériques) dans la résolution intitulée « établissements humains et mesures de conservation » (UICN, 1986 : 60-61 ; voir encadré 2).

Tout en rappelant les problèmes identifiés précédemment (UICN, 1983), cette résolution de 1984 va plus loin. Elle explicite que « le concept de développement durable – qui prend soin des ressources naturelles – doit s'appliquer autant aux établissements humains qu'aux autres formes de développement » (UICN, 1986 : 60). Les recommandations s'appuient en outre sur les résultats obtenus par le Programme MAB de l'UNESCO en 1984 (voir Chap. 6, sect. 3.2.1. ; Chap. 9, sect. 1.1.). Les problèmes sont construits à partir de la question de la croissance de la population urbaine mondiale et l'épuisement des ressources naturelles, dont l'utilisation croissante se concentre dans les villes (« déboisement, désertification, disparition, dégradation des terres arables, friches industrielles et pollutions » et manque d'espaces pour éliminer les déchets). L'UICN appelle donc à « une gestion

plus durable des systèmes d'établissements humains », et à étudier la relation entre les villes et la conservation, à en diffuser les connaissances et les bonnes pratiques.

Résolution 16/6. Établissement humains et mesures de conservation

CONSCIENTE que d'ici deux décennies, plus de la moitié de la population du globe, qui atteindra le chiffre de 6 milliards, vivra dans les villes et que l'évolution des établissements humains et les modes de vie ont des répercussions profondes sur l'environnement tant local que mondial ;

RECONNAISSANT que les établissements humains et les régions périphériques sont souvent le centre de problèmes relatifs aux ressources naturelles – déboisement, désertification, disparition, dégradation des terres arables, friches industrielles et pollutions - causés par la demande accrue des populations en produits alimentaires, combustibles, eau, matériaux de construction et espace pour l'élimination des déchets ;

RECONNAISSANT aussi la valeur des recherches effectuées par le programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère sur les écosystèmes des établissements humains et l'importance de la participation du public à la gestion de ceux-ci [...] ;

CONVAINCUE que le concept de développement durable – qui prend soin des ressources naturelles – doit s'appliquer autant aux établissements humains qu'aux autres formes de développement notamment parce que tant de gens sont directement impliqués (souvent les plus pauvres, qui souffrent le plus de la dégradation de l'environnement) ;

SACHANT qu'une gestion améliorée des établissements humains et des ressources naturelles qui y sont associées (pour la production alimentaire et celle des combustibles, pour la construction et la protection de l'habitat, pour la conservation de l'énergie et le recyclage des déchets) peut non seulement atténuer les effets négatifs des établissements humains sur l'environnement, mais aussi améliorer la qualité de la vie des citoyens et, ainsi, rallier l'adhésion d'un plus vaste public aux objectifs de la conservation en général ;

CONSCIENTE que les populations urbaines et rurales ont la capacité, l'énergie et l'enthousiasme que l'on peut mobiliser pour qu'elles jouent un rôle actif au service de la conservation, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des zones habitées et qu'ainsi de nouveaux emplois pourront être créés ;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 5 au 14 novembre 1984 à Madrid, Espagne, pour sa 16^e session :

1. APPELLE toutes les nations à prendre des mesures propres à permettre une gestion plus durable des systèmes d'établissements humains, en s'assurant la participation de la population locale ; et
2. DEMANDE que l'UICN, en collaboration avec le WWF, le PNUE, l'UNESCO, HABITAT et ses autres partenaires (notamment les organisations à vocation sociale) :
 - a) intègre le thème « établissements humains et conservation » dans les domaines concernés du programme de l'UICN pour 1985-1987 (par exemple dans les activités relatives aux stratégies nationales et locales de conservation et dans les activités des commissions);
 - b) soutienne, documente et fasse connaître, directement et indirectement, les projets qui contiennent des innovations et donnent l'exemple de pratiques bien adaptées de façon à mieux permettre aux individus et aux groupes d'intégrer pratiquement la conservation dans leur vie quotidienne;
 - c) entreprenne, dans un premier temps, d'explorer, par le biais d'une étude de faisabilité, les moyens de mieux permettre aux individus et groupes d'organiser et de mettre en pratique la conservation, et ce par des cours de formation, l'établissement d'un réseau de centres de formation et l'échange international de personnel et de connaissances.

Encadré 2 : Article 6 des résolutions adoptées lors de la 16^{ème} Assemblée générale de l'UICN à Madrid en 1984 (UICN, 1986 : 60-61).

Il est également intéressant de voir apparaître l'argument selon lequel s'investir pour le développement urbain durable permettrait aussi de « rallier l'adhésion d'un plus vaste public aux objectifs de la conservation en général » (UICN, 1986 : 60). La ville représente aussi le grand nombre de population qui s'y concentre, une population à sensibiliser, convaincre et rallier au projet de la

protection de la nature. Le texte met l'accent sur les intérêts à faire participer la population, même si l'objectif est de mettre en place une « gestion » durable des établissements humains suggérant une planification aux mains des autorités. Dans cette résolution, rendre les villes durables participe à protéger la nature directement (gestion des ressources naturelles) et indirectement (éducation et sensibilisation), tout en permettant la création de nouveaux emplois. La recommandation du point 2.a., qui promeut l'intégration des établissements humains dans le programme de l'UICN, va cependant mettre du temps à se réaliser. Avant que la question de la ville ne réapparaisse dans une résolution de l'organisation en 2004 (voir sect. 2.1. ci-dessous), elle va être reprise par des membres convaincus qui vont l'aborder depuis la Commission des aires protégées.

1.2. La construction progressive du discours sur la ville : le cadrage du problème vers une ville pour préserver les aires protégées

Rappelons d'abord que le rapport « Sauver la planète » publié en 1991 par l'UICN, le PNUE et le WWF consacre un chapitre à la ville (UICN et al., 1991). Ce dernier pose les bases du discours qui reconnaît l'enjeu des villes dans le cadre de la protection de la nature (voir Chap. 5, sect. 2.3.). Cet enjeu de la ville va se préciser progressivement dans les années 1990 à l'UICN, sous l'impulsion notamment des travaux de Jeff McNeely¹, conseiller scientifique pour les aires protégées.

1.2.1. Ville et nature, une relation nécessaire pour protéger la nature

En 1995, Jeff McNeely présente une conférence au *Symposium on Natural Areas in Conurbations and on City Outskirts* à Barcelone qui s'intitule « Cities, Nature, and protected areas : a general introduction » (McNeely, 1995). À partir d'un état de l'art étoffé sur la question de la ville et de la nature, McNeely argumente que :

City and nature are not necessarily contradictory. Certainly biotic communities are transformed by urbanization, but [...] many plants and animals are capable of living in close proximity with people, especially if people create the conditions which enable biodiversity to prosper. Those interested in conservation need to find – indeed are finding – ways of ensuring that a reasonable level of biological diversity is maintained in urban settings. This requires the establishment of an appropriate range of biotopes in settled areas, designed in such a way as to be attractive to a range of species² (1995 : 9).

L'argument porte sur la présence de la biodiversité en ville. L'objectif concerne directement la réintroduction ou le maintien de la nature qui s'y trouve, et non la durabilité urbaine. Pour ce faire, l'auteur estime que les aires protégées sont l'un des moyens à disposition. Il répertorie alors les aires protégées qui existent à proximité ou dans les villes selon leurs tailles (Tab. 18).

¹ L'américain Jeffrey A. McNeely a commencé à travailler pour des projets visant à mettre en place des aires protégées dans les années 1970 en Thaïlande. Il est entré au Siège de l'UICN en 1980 en tant que Directeur exécutif de la Commission mondiale des aires protégées (1980-1983). Il a également participé à l'organisation des deux Congrès mondiaux sur les parcs à Bali en 1982 et à Caracas en 1992. Il a ensuite été Directeur scientifique à l'UICN jusqu'à sa retraite en 2009. McNeely tire donc ses compétences de la mise en œuvre des aires protégées, qu'il mettra en relation avec la ville, et non l'inverse. Voir <https://www.iucn.org/node/10742>, consulté le 16.01.2019.

² « La ville et la nature ne sont pas nécessairement contradictoires. Les communautés biotiques sont certes transformées par l'urbanisation, mais de nombreuses plantes et animaux sont capables de vivre à proximité des populations, surtout si ces dernières créent les conditions qui permettent à la biodiversité de prospérer. Ceux qui s'intéressent à la conservation doivent trouver - en fait, ils trouvent - des moyens pour s'assurer qu'un niveau raisonnable de diversité biologique est maintenu dans les milieux urbains. Cela nécessite l'établissement d'une série de biotopes appropriés dans les zones habitées, conçus de manière à être attrayants pour toute une série d'espèces » (McNeely, 1995 : 9). Notre traduction.

Taille de l'aire protégée	À l'intérieur de la limite urbaine	À 10 km de la limite urbaine	À 50 km de la limite urbaine
1'000 ha	6	63	404
5'000 ha	0	26	212
10'000 ha	0	14	163

Tableau 18 : Nombre d'aires protégées à l'intérieur ou à proximité d'agglomérations plus grandes que 100 km² en superficie (N = 215) (Source : McNeely, 1995 : 11 (notre traduction)). Les données proviennent du *World conservation monitoring center*, et seules les aires protégées supérieures à 1000 ha des catégories I à V de l'UICN sont incluses.

McNeely en tire deux constats complémentaires sur la manière de s'engager pour la protection de la nature. Le premier part du constat que comme les villes vont continuer à croître et à imposer des pressions accrues sur les campagnes, la faisabilité de l'exclusion humaine des aires protégées est remise en question à long terme. Il estime qu'au cours des prochaines décennies, les progrès pour la protection de la nature :

are likely to lie primarily in the establishment, implementation, and improved management of those categories of protected area where some human use will be tolerated or even encouraged, or on new types of protected area in degraded landscapes³ (ibid. : 15).

Le deuxième constat est que la nature est essentielle à la ville (sans utiliser les termes liés à la notion de services écosystémiques qui apparaîtra dans les années 2000) :

Cities extend far beyond their municipal boundaries, drawing on resources from the surrounding countryside and eventually serving as a market for resources from the entire world. Therefore, forests, wetlands, the coastal zone, and farmlands are essential to the survival of cities, even though they typically are not considered sufficiently important to attract the attention of urban planners. And because cities have so much influence, they must play an increasingly important role in maintaining the protected areas which in turn support the resource systems upon which urban welfare depends⁴ (ibid.).

McNeely invite implicitement les urbanistes à considérer l'importance des environnements naturels pour la planification et la gestion urbaine, tout comme il invite les protecteurs de la nature à dépasser la seule vision des aires protégées comme des espaces de nature qu'il faut strictement protéger des sociétés humaines et leurs activités. Il s'appuie sur la gamme des six catégories d'aires protégées de l'UICN qui seraient toutes utiles pour atteindre les objectifs de la protection de la nature (voir Chap. 6, sect. 1.1.3).

Cette conférence donnera lieu à un numéro de la revue *Parks* de l'UICN en 2001 consacré aux villes et aux aires protégées (McNeely – UICN, 2001a). Dans ce numéro, Adrian Phillips, Président de la Commission des aires protégées de 1994 à 2000, publie une étude sur le cas d'une aire protégée à Londres intitulée « Nature in cities – biodiversity and protected areas in London » (Phillips & Gay –

³ « ... sont susceptibles de résider principalement dans l'établissement, la mise en œuvre et l'amélioration de la gestion des catégories d'aires protégées où une certaine utilisation humaine sera tolérée ou même encouragée, ou dans des nouveaux types d'aires protégées dans les paysages dégradés » (McNeely, 1995 : 15). Notre traduction.

⁴ « Les villes s'étendent bien au-delà de leurs limites municipales, puisant dans les ressources de la campagne environnante et servant éventuellement de marché pour les ressources du monde entier. Par conséquent, les forêts, les zones humides, les zones côtières et les terres agricoles sont essentielles à la survie des villes, même si elles ne sont généralement pas considérées comme suffisamment importantes pour attirer l'attention des urbanistes. Et parce que les villes ont tant d'influence, elles doivent jouer un rôle de plus en plus important dans le maintien des aires protégées qui, à leur tour, soutiennent les systèmes de ressources dont dépend le bien-être urbain » (McNeely, 1995 : 15). Notre traduction.

UICN, 2001)⁵. L'américain Ted Trzyna⁶ publie également dans ce numéro une étude sur les aires protégées en Californie : « California's urban protected areas : progress despite daunting pressures » (Trzyna – UICN, 2001). Dans l'éditorial intitulé « Cities and protected areas : an oxymoron or a partnership ? », McNeely défend les multiples avantages des aires protégées urbaines (2001b – UICN : 1-3). En citant le chiffre que plus de la moitié de la population mondiale vit dans les villes, son diagnostic de la ville se fait au regard des aires protégées :

For most of human history, the vast majority of people lived in sparsely-settled rural areas [...]. But as people started moving to cities, as part of an inexorable economic process of globalisation, human populations began to expand and protected areas became necessary⁷ (ibid. : 1).

Les villes en croissance rendent les aires protégées nécessaires. Cette tendance assimilée à la mondialisation et aux facteurs économiques construit le cadrage du problème :

Urbanisation has led to the concentration of political power in cities, which has in turn tended to foster policies favouring urban over rural areas. [...] Most developing country governments have encouraged the growth of their large cities as a means of linking their domestic economy with the rest of the globe. Thus for many countries, the capital city controls the trade between urban areas and both rural and international markets, so cities like Manila, Sao Paolo and Bangkok may have more in common with Tokyo, London and Washington than with their rural hinterlands⁸ (ibid.).

McNeely constate l'homogénéisation mondiale des villes et leur déconnexion avec la campagne. Il semble également distinguer les villes capitales des villes régionales, en cadrant le diagnostic sur les grandes mégapoles. Gageons alors que les villes plus petites ne sont pas considérées comme un problème de la même envergure. Face à ce constat plutôt négatif, l'auteur défend la présence d'une grande diversité d'habitats en ville (parcs urbains, forêts urbaines, zones humides urbaines, jardins domestiques) où se trouvent « a surprisingly rich flora and fauna⁹ », utiles pour la conservation mais mal reconnues (ibid.). Il plaide alors en faveur d'une gestion de ces espaces pour la biodiversité et questionne la manière dont ils pourraient contribuer aux efforts plus globaux de protection. Sur la base des études de cas présentées dans la revue, il répond qu'il faut établir des mécanismes de coordination au niveau institutionnel et connecter ces espaces naturels urbains entre eux. Pour ce faire, il propose une typologie de quatre catégories d'aires protégées urbaines : des aires protégées urbaines « héritées » soit déjà existante avant l'expansion urbaine, des refuges urbains, des ceintures vertes

⁵ Phillips a également présenté un papier intitulé « Nature in an Urban Light » lors d'une conférence donnée à Rio en 2000 (Trzyna – UICN, 2005a : 13). Lorsqu'il était Président de la Commission mondiale des aires protégées, Phillips a par ailleurs lancé les rapports sur les Lignes directrices des meilleures pratiques pour les aires protégées dans les années 1990, et a publié en 2003 « Turning Ideas on their Head – the New Paradigm for Protected Areas » (Phillips, 2003).

⁶ Ted Trzyna se définit comme un écrivain, un « conservationniste » et un politologue qui travaille sur les politiques environnementales en Californie et à l'international. Il est membre de la Commission des aires protégées de l'UICN, et a présidé la Commission de la stratégie et planification environnementales de l'UICN de 1990 à 1996. En 2001, Trzyna travaille aussi pour le *California Institute of Public Affairs*. Il va devenir un acteur important de la question de la ville à l'UICN (voir ci-dessous).

⁷ « Pendant la plus grande partie de l'histoire de l'humanité, la grande majorité de la population vivait dans des zones rurales peu peuplées [...]. Mais à mesure que les gens ont commencé à s'installer dans les villes, dans le cadre d'un processus économique inexorable de mondialisation, les populations humaines ont commencé à se développer et les aires protégées sont devenues nécessaires » (McNeely, 2001b – UICN : 1). Notre traduction.

⁸ « L'urbanisation a conduit à la concentration du pouvoir politique dans les villes, ce qui a eu pour effet de servir les politiques favorisant les zones urbaines par rapport aux zones rurales. [...] La plupart des gouvernements des pays en développement ont encouragé la croissance de leurs grandes villes afin de relier leur économie nationale au reste du monde. Ainsi, pour de nombreux pays, la capitale contrôle le commerce entre les zones urbaines et les marchés ruraux et internationaux, de sorte que des villes comme Manille, Sao Paolo et Bangkok peuvent avoir plus en commun avec Tokyo, Londres et Washington qu'avec leur arrière-pays rural » (McNeely, 2001b – UICN : 1). Notre traduction.

⁹ « ... une faune et une flore d'une richesse surprenante » (McNeely, 2001b – UICN : 1). Notre traduction.

urbaines, et des aires naturelles urbaines « designed »¹⁰ (ibid. : 2). Cette typologie selon l'auteur s'accorderait avec les six catégories d'aire protégée de l'UICN, les sites du Patrimoine mondial, ou les Réserves de biosphère du MAB de l'UNESCO. Cette position visant à défendre les aires protégées urbaines et à en établir des catégories urbaines adaptées aux typologies existantes va persister dans le discours sur la ville de l'UICN. Cette revue *Cities and protected areas* pose les bases réflexives et discursives des représentations de la nature en relation avec la ville. Cette dernière est pensée comme un environnement où devraient s'appliquer les mêmes attentions et intérêts pour la protection de la nature qu'hors de villes, mais restent un objet flou. Elle est cadrée essentiellement par sa croissance de population, et de son pouvoir sur les autres territoires. D'une certaine manière, il est possible de voir dans ce discours la suite cohérente des précédentes résolutions de l'UICN. C'est-à-dire qu'il aura fallu plus de trente ans pour que des experts de l'UICN s'intéressent au sujet et pour que la réflexion soit enrichie par des études de cas et bénéficie de discussions internes constructives.

Cette temporalité confirme qu'il ne suffit pas qu'une problématique environnementale soit identifiée pour qu'elle soit traduite politiquement, ou bénéficie de l'attention de la recherche. Ceci confirme également l'importance et le poids des représentations. Si la ville n'a pas bénéficié plus tôt d'un intérêt marqué de la part de l'UICN, nous pouvons faire l'hypothèse que c'est parce qu'elle n'était pas perçue comme une facette complémentaire de la tâche des protecteurs de la nature. Les représentations dominantes de la nature à protéger sont restées séparées et distancées des villes et des activités humaines. Le fait que cet intérêt plus soutenu pour la ville apparaisse à la fin des années 1990 n'est pas non plus anodin. Il intervient après le lancement des Agenda 21 et l'émergence d'une tendance croissante à s'intéresser à la question environnementale de la ville dans le projet global de protection de la nature. Le contexte devient plus favorable pour dépasser la seule représentation de la ville perçue comme une menace et celle d'une nature qu'il faut préserver de cette menace. Le discours de la croissance de la population urbaine mondiale a également du poids sur la construction d'une représentation de la ville qui mobilise les protecteurs de la nature. L'argument de l'éducation et de la sensibilisation aide en outre à justifier l'intérêt et l'importance de la question de la ville.

1.2.2. Les 50 ans de l'UICN en 1998, Imaginons le monde de demain

En 1998, lors du Symposium *Imaginons le monde de demain*¹¹ organisé pour les 50 ans de l'UICN, une session est consacrée à la question d'« une société urbaine plus écologique » (McNeely – UICN, 1999 : 116-132)¹². Dans cette session, les implications de la ville pour la conservation, les approches requises pour travailler plus efficacement avec les communautés urbaines et le rôle que devrait et pourrait tenir l'UICN sont discutés. Sur ce dernier point, Mark Hildebrand de ONU-Habitat insiste sur l'importance du rôle de l'UICN :

Il est important que l'UICN prenne position sur l'urbanisation. Cette dernière ne doit pas être perçue comme l'ennemie de la conservation, une appréciation plus nuancée reconnaîtra aussi le rôle positif qu'elle peut jouer. Étant donné le défi que représente la croissance démographique, à moins de prendre des mesures draconiennes de contrôle de la population, l'urbanisation représente le seul espoir de pouvoir y faire face. L'UICN ne doit pas se contenter de protéger l'environnement naturel contre les zones urbaines. Elle doit adopter une perspective plus large et examiner les modalités susceptibles de changer la façon dont fonctionnent les grandes villes et de réduire leurs effets négatifs. L'UICN doit

¹⁰ L'auteur précise au sujet de cette catégorie qu'elle est « intentionnellement ironique », car ces aires protégées représentent un effort spécifique pour imiter ce que la nature peut déjà fournir plus efficacement si elle est laissée à elle-même (McNeely, 2001b : 2).

¹¹ Ce Symposium a été organisé à Fontainebleau sur trois jours, et a rassemblé des personnalités du milieu des organisations environnementales et du monde scientifique.

¹² Les Actes sont publiés en 1999 par l'UICN sous la direction de McNeely en tant que Conseiller scientifique en chef (McNeely – UICN, 1999).

prendre conscience de *l'efficacité écologique des villes* et il faut également définir le rôle que l'Union peut jouer à cet égard (Hildebrand, in McNeely – UICN, 1999 : 117 (nous accentuons)).

Il est précisé que l'enjeu des grandes villes est « particulièrement pertinent » car elles ont des « impacts considérables » sur les écosystèmes naturels, et affectent les « cultures traditionnelles et leurs systèmes de gestion durable des ressources » (ibid.). Le discours de Hildebrand met donc en avant une double vision de l'urbanisation : elle est positive car elle représente le seul espoir de pouvoir faire face à la croissance démographique, et elle provoque des effets négatifs sur l'environnement qu'il s'agit de réduire. Autrement dit, la ville est efficace écologiquement si elle est bien gérée.

Les conclusions de la session s'accorderont sur l'importance de développer « une stratégie pour les grandes villes » à l'UICN, sans toutefois qu'aucune précision ne soit apportée sur l'échelle ou le nombre d'habitants à considérer pour définir une grande ville (McNeely – UICN, 1999 : 131). Il est ajouté que :

l'UICN doit prendre conscience du fait que l'avenir de la vie sur la Terre peut dépendre des grandes villes. L'Union doit donc saisir cette opportunité décisive et peser la prise de décision lorsqu'il s'agit de déterminer, à partir des villes quels seront les rapports futurs entre l'homme et la biosphère (ibid. : 122).

L'accent sur l'importance de s'engager pour des stratégies urbaines est fort, même si cette question ne constitue qu'une part des mesures discutées (1 session sur 12). Mais si la ville est estimée être un enjeu majeur pour l'avenir, elle ne va pas bouleverser les objectifs traditionnels et les structures de gestion de la protection de la nature de l'UICN. L'enjeu de la ville va se superposer aux nombreuses autres thématiques traitées.

Ces diverses interventions parviennent toutefois à diffuser l'intérêt de prendre en compte les villes pour protéger la nature au sein de certains membres de l'UICN. Au début des années 2000, plusieurs personnalités engagent des discussions basées sur le regret partagé de l'absence de prise en compte des dimensions urbaines dans l'agenda mondial de la conservation¹³. Ces discussions donnent lieu à la création d'un groupe de discussion informel sur la question de la ville. D'après Ted Trzyna, futur président de ce groupe, les membres décident de s'impliquer de plus en plus sur cette question constatant que :

cities are on the agendas of national conservation organizations in some countries, [...] but we could not remember any major international conservation conference where urban issues had prominent place on the program¹⁴ (Trzyna – UICN, 2005a : 13).

Cette citation montre l'importance du contexte sur la construction du discours et la justification d'un engagement vers la ville. Indirectement il est suggéré que si la question est traitée à l'échelle nationale par d'autres organisations environnementales, un manque existe au niveau international que l'UICN se propose de combler. Le groupe va alors saisir l'opportunité de présenter leurs objectifs pour la ville au *Congrès mondial sur les parcs*¹⁵ de l'UICN qui a lieu en 2003 à Durban en Afrique du Sud.

¹³ Voir <http://www.iucn-urban.org/leadership---history.html>, consulté le 02.05.2018.

¹⁴ « ... les villes sont à l'ordre du jour des organisations nationales de conservation dans certains pays (...) mais nous ne nous souvenons pas d'une grande conférence internationale sur la conservation où les questions urbaines auraient occupé une place importante dans le programme » (Trzyna – UICN, 2005a : 13). Notre traduction.

¹⁵ Les Congrès mondiaux sur les parcs de l'UICN ont lieu environ tous les 10 ans. Organisés par l'UICN depuis 1962, ces congrès représentent le grand événement qui réunit la communauté internationale autour des aires protégées. Le thème de celui de Durban en 2003 s'intitule « bénéfiques au-delà des frontières » (voir Fournier, 2004). Ce thème a été jugé approprié pour discuter des enjeux urbains par le groupe informel (Trzyna – UICN, 2005a).

1.2.3. L'impératif urbain : l'importance des représentations et des discours des protecteurs de la nature sur la ville

Durant le Congrès de Durban en 2003 (UICN, 2003b), la question de la ville est à nouveau mise en relation avec les aires protégées. Deux événements qui incarnent le point de départ des stratégies urbaines de l'UICN¹⁶ sont à souligner : la tenue d'un workshop intitulé *Urban Imperative*, et l'adoption par le Congrès de la recommandation « villes et aires protégées ».

Les Actes du workshop *Urban Imperative*, qui a été organisé par le groupe informel sur trois jours, ont été publiés par Trzyna (2005a). Les termes utilisés insistent sur le lien de dépendance réciproque entre les villes et les aires protégées (Trzyna – UICN, 2005a). Ils reprennent ainsi la position défendue par McNeely (– UICN, 1999). Les aires protégées procurent de nombreux bénéfices aux villes par les services écosystémiques (par ex. approvisionnement en eau, service de récréation, ou autres valeurs économiques et sociales), et assurent un lien culturel entre les personnes vivant en ville et leur environnement. Les aires protégées dépendent en retour des décisions et du soutien politique des habitants des villes ou du comportement des visiteurs de la ville.

Dans le but d'augmenter le soutien des villes en faveur des aires protégées, il est recommandé de jouer sur les représentations de la ville construites par le milieu de la protection de la nature. Trzyna insiste sur le fait que « conservationists will be a lot more effective if they take cities and the people who live in them much more seriously¹⁷ » :

Cities have a bad name in many quarters of the conservation community, even though conservationists live in cities for the most part and depend on urban people for political and financial support. Conversely, the conservation movement has a bad name among many who work on urban problems, even though protected areas safeguard the larger ecosystems on which cities depend. The truth is that protection nature and improving city life are interdependent goals. Conservation and urban leaders are natural allies. The challenge is in making the right connections¹⁸ (Trzyna – UICN, 2005a : 9).

La relation entre la ville et la protection de la nature devrait être caractérisée par une alliance reconnue et intégrée par les experts de la ville et de la protection. La ville est présentée comme un avantage pour la protection de la nature. Elle devrait être pleinement intégrée aux actions des protecteurs de la nature, car elle peut jouer un rôle favorable. Les protecteurs de la nature ne devraient pas déprécier les villes dans leurs discours. Trzyna estime que ce sont les représentations négatives de la ville qui sont responsables de sa séparation avec la nature.

Deux changements politiques sont préconisés pour renforcer les relations entre la ville et la protection de la nature : adopter une approche écosystémique pour gérer les villes et leurs environnements, et s'engager « sérieusement » à fournir un accès à la nature aux citoyens, surtout aux personnes les plus désavantagées (Trzyna – UICN, 2005a : 14). Les actions requises sont d'éduquer la communauté des

¹⁶ Il représente cependant le résultat de discussions antérieures déjà menées dans les années 1990 comme nous venons de le voir (McNeely – UICN, 1995 ; 1999). Pour les stratégies de conservation urbaine actuelles de l'UICN, voir : <https://www.iucn.org/protected-areas/world-commission-protected-areas/wcpa/what-we-do/urban-conservation-strategies>, consulté le 13.09.2019.

¹⁷ « ... les conservationnistes (les protecteurs de la nature) seront beaucoup plus efficaces s'ils prennent les villes et les personnes qui les habitent beaucoup plus au sérieux » (Trzyna, 2005a : 9). Notre traduction.

¹⁸ « Les villes ont une mauvaise réputation dans de nombreux milieux de la communauté de la conservation, bien que les défenseurs de l'environnement vivent pour la plupart dans les villes et dépendent de la population urbaine pour obtenir un soutien politique et financier. Inversement, le mouvement de la conservation a une mauvaise presse parmi ceux qui travaillent sur les problèmes urbains, même si les aires protégées protègent les grands écosystèmes dont dépendent les villes. La vérité est que la protection de la nature et l'amélioration de la vie urbaine sont des objectifs interdépendants. Les responsables de la conservation et de la ville sont des alliés naturels. Le défi consiste à établir les bonnes relations » (Trzyna, 2005a : 9). Notre traduction.

protecteurs de la nature, de rassembler les acteurs de l'urbanisme et de la conservation (formation d'animateurs, constitution de boîtes à outils, échanges de personnes et d'assistance technique), et d'atteindre les dirigeants politiques (ibid. : 14-15). Pour faire évoluer les représentations, il est donc préconisé d'intervenir sur les professionnels de la protection de la nature et de la ville. Il s'agit donc également de convaincre le large réseau de membres de l'UICN, quant à la pertinence d'intégrer les enjeux urbains à leurs pratiques. Pour ce faire, Trzyna note que :

An urbanizing world poses new challenges for protected areas, but also new opportunities. Broad support from urban dwellers may be the most important goal conservationists can adopt to preserve and expand protected areas everywhere. However, building such support means paying more attention to the needs of city people and the places where they live. For individual conservationists, this means changing long-established attitudes – without compromising core values – and acquiring new skills. For conservation organizations, it requires adopting an enlarged, but not radically different, perspective¹⁹ (ibid. : 18).

Cette dernière phrase indiquerait que l'intégration de la ville dans le projet de protection de la nature ne devrait pas en modifier les objectifs généraux. Trzyna encourage l'expansion des surfaces des aires protégées, sans spécifier plus de détails, en motivant l'appui et le soutien des citoyens. Insister sur les liens d'interdépendances entre la ville et les aires protégées ne remet pas l'outil des aires protégées en question. Au contraire, pour Trzyna, il faut impliquer les villes et inciter les populations urbaines à soutenir et promouvoir les aires protégées et leur expansion. Toute la rhétorique du discours est construite de façon à convaincre les dirigeants et les habitants des villes de l'intérêt des aires protégées, et à convaincre les protecteurs de la nature d'intégrer les villes à leurs objectifs.

Ce Congrès consacré à la question des parcs adopte la recommandation « Villes et aires protégées » au côté de 32 autres. Cette recommandation vise à ce que l'UICN prenne la question de la ville au sérieux (Trzyna – UICN, 2005a). Elle incite à incorporer la dimension urbaine au sein des activités de l'UICN et appelle à ce que les organisations de protection de la nature, les ONG, les autorités locales et les communautés locales accordent plus d'attention à l'importance des aires protégées et des espaces verts pour les citoyens (UICN, 2003a : 171-2 ; voir encadré 3). La logique discursive de cette recommandation insiste à nouveau sur « l'interdépendance » entre les villes et les aires protégées (Trzyna – UICN, 2005a : 13). Ces dernières fournissent « many significant benefits to cities²⁰ » et dépendent du soutien des populations urbaines (électeurs, décideurs, financeurs, opinion publique, etc.) (UICN, 2003a : 171). La nature présente dans les aires protégées bénéficie aux citoyens, et pourrait participer à les sensibiliser en l'expérimentant, ce qui permettrait de contribuer à améliorer la qualité environnementale des villes et d'y promouvoir le développement durable.

Il est également recommandé que l'UICN organise des activités sur le lien entre les villes et les aires protégées au prochain Congrès mondial pour la nature prévu en 2004 (ibid : 172). Les résultats vont se concrétiser par l'adoption d'une résolution intitulée « les villes et la conservation » (voir ci-dessous, sect. 2.1.). Cette dernière reprendra les termes de cette recommandation de Durban montrant qu'elle a ainsi permis de poser les bases discursives de la question du lien entre la ville et la protection de la nature.

¹⁹ « Un monde qui s'urbanise pose de nouveaux défis pour les aires protégées, mais offre aussi de nouvelles opportunités. Un large soutien de la part des citoyens peut être l'objectif le plus important que les défenseurs de la nature peuvent adopter pour préserver et étendre les aires protégées partout dans le monde. Toutefois, la mise en place d'un tel soutien signifie qu'il faut accorder plus d'attention aux besoins des citoyens et aux lieux dans lesquels ils vivent. Pour les écologistes, cela signifie de changer les attitudes établies de longue date – sans compromettre les valeurs fondamentales – et d'acquérir de nouvelles compétences. Pour les organisations de conservation, il faut adopter une perspective élargie, mais pas radicalement différente » (Trzyna – UICN, 2005a : 18).

²⁰ « ... de nombreux avantages significatifs aux villes » (UICN, 2003a : 171). Notre traduction.

World Parks Congress Recommendation V.14 – Cities and Protected Areas

Half the world's population now lives in cities, and this proportion is expected to grow to 60% by 2030.

Protected areas both near and far provide many significant benefits to cities, ranging from education and healthy recreation, to watershed protection, biodiversity conservation, and income from tourism.

Protected area systems also depend on support from voters, leaders, opinion shapers, and financial resources, which are largely concentrated in cities. At the same time, city dwellers tend to be less and less connected to nature and consequently the quality of their lives is diminished and they may unwittingly behave irresponsibly toward the environment. [...]

Agencies responsible for protected areas can serve urban residents through conventional activities such as preserving, restoring, and interpreting natural areas in and near cities, but also through less conventional roles such as reaching out to disadvantaged people, working to bridge social divisions through shared experiences in nature, and helping to 'green' and promote sustainable development in cities. [...]

Finally, allied intergovernmental programmes such as UNESCO's Man and the Biosphere Programme and national programmes that connect natural and cultural heritage sites are placing greater emphasis on urban dimensions of protecting biodiversity.

Therefore, PARTICIPANTS in the Workshop Stream on Building Broader Support for Protected Areas at the Vth IUCN World Parks Congress in Durban, South Africa (8–17 September 2003) :

1. RECOMMEND that conservation agencies, NGOs, local authorities and local communities:
 - RECOGNISE the importance of protected areas and green spaces to the people living in cities and ENCOURAGE and RESOURCE the development of strategies and programmes that engage groups in activities that improve their quality of life;
 - RECOGNISE the interdependence of cities and protected areas, as demonstrated for example, through regional and ecosystem approaches linking urban and rural conservation areas and efforts, and the important contributions of protected areas to socio-economic priorities; and
 - STRENGTHEN the capacity of the protected area community to preserve and restore natural areas in and near cities, reach out to urban residents, and build stronger urban constituencies for nature conservation;
2. RECOMMEND that the IUCN World Commission on Protected Areas incorporate an urban dimension in its activities through a Theme on Cities and Protected Areas; and
3. RECOMMEND that IUCN:
 - ORGANISES activities at the 3rd IUCN World Conservation Congress (Bangkok, 2004) spotlighting innovative programmes linking cities and protected areas;
 - INCORPORATES the urban dimensions of conservation into the 2005–2008 Intersessional Programme to be considered at the 3rd IUCN World Conservation Congress (Bangkok, 2004);
 - LINKS biodiversity conservation to human settlements in order to better advance the implementation of sustainable development objectives, including the United Nations Millennium Development Goals;
 - RECRUITS as members organisations engaged in urban environmental issues, and INVITES prominent leaders and experts in urban management to participate in the work of IUCN;
 - DEVELOPS partnerships with key organisations engaged in the urban environment; and
 - DEVELOPS tools, such as modelling techniques, which assist urban managers to incorporate ecosystem management approaches in their planning and management.

Encadré 3 : La Recommandation « villes et aires protégées » adoptée au Congrès mondiale des parcs de l'IUCN à Durban en 2003 (IUCN, 2003a : 171-2).

En préconisant d'intégrer la dimension urbaine dans la Commission des aires protégées, cette Recommandation a également permis d'officialiser le groupe informel, d'abord sous la forme d'un

« Groupe de travail sur les villes et les aires protégées »²¹, le *Task Force on Cities and Protected Areas* (Trzyna – UICN, 2005b)²², puis en 2004 par le statut de *Groupe spécialiste de l'urbain* à l'UICN.

1.3. Un Groupe spécialiste de l'urbain à l'UICN, l'impératif urbain affirmé ?

En 2004, le Comité de direction de la *Commission mondiale des aires protégées* (CMAP) valide la création du *Groupe spécialiste de l'urbain* de l'UICN (le *Urban Specialist Group*)²³. Le *InterEnvironment Institute* basé en Californie, anciennement le *California Institute of Public Affairs*, membre de l'UICN héberge le Secrétariat du Groupe sous la direction de Ted Trzyna²⁴. Sur le site officiel de la Commission des aires protégées, il est expliqué que le Groupe a été formé :

out of concern that IUCN and the global conservation community more generally have concentrated their attention on areas relatively remote from cities, while there are many reasons why urban places, people, and institutions are also crucial to the success of nature conservation, nationally and globally²⁵.

L'argumentation ne vise pas directement à rendre les villes durables pour éviter de générer des impacts sur la nature, mais surtout à faire participer les villes aux efforts de conservation. Elle se base sur le constat que le pouvoir politique des villes est fort car il s'y concentre la population, les richesses, les pouvoirs et les médias. Ainsi, « [c]onservation depends on support from urban voters, donors, and communicators, yet people living in cities have diminishing contact with nature²⁶ » (ibid.). Il est bien précisé que la mission du Groupe s'adresse à toutes les personnes impliquées dans les villes, et pas seulement les autorités locales. Pour sensibiliser les habitants des villes, les objectifs du Groupe sont entre autres de se concentrer « on expanding and improving management of urban protected and

²¹ Dans les Statuts et règlements de l'UICN, « un groupe de travail » peut être établi par le Conseil de l'UICN (2012a : 62). C'est « un organe temporaire ayant une mission spécifique et limitée. Le sujet traité par un comité ou groupe de travail n'a, en général, pas trait à des domaines dont une Commission permanente s'occupe. Le cahier des charges, la direction, la composition et la durée [...] des groupes de travail sont déterminés par le Conseil » (UICN, 2012a : 62).

²² Signalons que le Groupe urbain du Programme MAB est quant à lui fondé en 2000 (voir Chap. 9, sect. 2.1.). Le Groupe urbain du MAB tient une conférence sur la question urbaine en 2003 à laquelle participe également le Groupe spécialiste de l'urbain de l'UICN. Pour l'UICN, cet événement confirme l'intérêt croissant de ces questions, et le bien-fondé de développer des connexions avec des personnes et organisations en dehors des réseaux de l'UICN.

²³ Le Groupe s'intitule depuis le « Groupe spécialiste des stratégies de conservation urbaine » toujours affilié à la Commission des aires protégées de l'UICN (*IUCN WCPA Urban Conservation Strategies Specialist Group*).

²⁴ Trzyna, qui a une formation en relations internationales, a préalablement été très impliqué au sein du *California Institute of Public Affairs* (CIPA) dont l'objectif consistait à améliorer l'élaboration des politiques sur des questions complexes. Le CIPA a été fondé en 1969, et est membre de l'UICN depuis 1980 (Trzyna – UICN, 2005a : 21). Cet institut s'est consacré aux questions de politiques internationales et californiennes avec pour but d'appliquer les principes du développement durable aux affaires publiques. En tant que membre de l'UICN, le CIPA a été responsable de la gestion du Secrétariat de l'une des six Commissions de l'UICN entre 1990 et 1996, celle qui à l'époque se nommait *Commission de la stratégie et de la planification environnementales* (devenue aujourd'hui la *Commission des politiques environnementales, économiques et sociales*). Trzyna en avait alors tenu la présidence. Dans ce cadre, il a constitué et géré plusieurs groupes de travail internationaux, notamment sur les outils politiques, la protection des paysages, les stratégies nationales de développement durable, l'éthique environnementale, la gestion des biens communs, la population et l'environnement (voir <http://trzyna.info/Career.html>, consulté le 03.09.2018). Depuis 2010, c'est le *InterEnvironment Institute*, un programme du CIPA, qui héberge le Secrétariat du *Groupe spécialiste des stratégies de conservation urbaine* de l'UICN. Trzyna a participé à le cofonder et le dirige depuis. Son parcours et sa formation en relations internationales expliquent en partie les orientations prises par le groupe. Il s'agit surtout de motiver l'engagement politique des décideurs à la tête des villes, et de réfléchir aux niveaux des politiques publiques pour améliorer l'intégration des aires protégées dans les villes.

²⁵ « ... parce qu'il était préoccupé par le fait que l'UICN et la communauté mondiale de la conservation en général aient concentré leur attention sur des zones relativement éloignées des villes, alors qu'il existe de nombreuses raisons pour lesquelles les lieux, les populations et les institutions urbaines sont également essentiels à la réussite de la conservation de la nature, aux niveaux national et mondial » (<https://www.iucn.org/theme/protected-areas/wcpa/what-we-do/urban-conservation-strategies>, consulté le 10.09.2018). Notre traduction.

²⁶ « ... la conservation dépend du soutien des électeurs, des donateurs et des communicateurs urbains, mais les habitants des villes ont de moins en moins de contacts avec la nature » (<https://www.iucn.org/theme/protected-areas/wcpa/what-we-do/urban-conservation-strategies>, consulté le 10.09.2018). Notre traduction.

conservation areas, and on encouraging cooperation between protected area agencies and urban institutions such as museums, botanic gardens, zoos, and aquariums²⁷ » (ibid.). L'importance est accordée à tous les types d'espaces de nature en ville, protégés et reconnus comme tel ou non.

Ce groupe spécialiste des stratégies de conservation urbaine porté par Trzyna ne bénéficie pas d'un appui spécifique de la part de l'UICN. Le groupe est constitué de personnes bénévoles (qui sont recrutées sur « invitation »), idéalement spécialisées, praticiennes ou scientifiques, sur les questions de protection de la nature en connexion avec la ville, ses espaces, ses habitants et ses institutions²⁸. Sur le site officiel de l'UICN, le Groupe ne bénéficie que d'une page sommaire aux côtés des nombreux autres groupes de spécialistes de la Commission des aires protégées (par ex. les groupes spécialisés sur les changements climatiques, les montagnes, la haute mer ou la *wilderness*). La page internet où sont détaillés les travaux du Groupe est hébergée sur l'adresse de l'Interenvironnement Institut qui se situe en Californie avec un visuel totalement différent de celui de l'UICN²⁹. Cela laisse supposer que les travaux du groupe sont assez marginaux au sein de la CMAP, géographiquement et organisationnellement. D'après ce site internet, le Groupe compte une centaine de membres provenant d'une trentaine de pays, tous déjà impliqué dans d'autres organismes. Ces membres bénévoles doivent contribuer chaque année au Groupe soit en participant à des groupes consultatifs ou de travail, soit en fournissant des informations ou en organisant des événements.

Difficile donc de mesurer la marge de manœuvre concrète du Groupe tant au sein des travaux de l'UICN que plus généralement pour les solutions en faveur de la nature et de la ville. Ses moyens d'action vont se traduire par la mise à l'adoption de résolutions par l'Assemblée de membres de l'UICN et des publications sur la relation entre la ville et les aires protégées.

2. La relation ville et aires protégées dans les stratégies urbaines de l'UICN, convaincre la « ville » de protéger la nature

2.1. Les Congrès de la nature récents et les résolutions de l'UICN pour la ville

Dès son officialisation en 2004, le Groupe urbain de la CMAP lance plusieurs événements qui successivement construisent et solidifient un discours et une posture sur la ville au sein de l'UICN. Le point de départ de ses actions a été le Congrès mondial de la nature de l'UICN en 2004 qui a eu lieu à Bangkok. Le *Urban Specialist Group* y organise trois événements formels avec la coopération de la Commission de la gestion des écosystèmes de l'UICN. Ces trois événements ont porté sur des thèmes différents. Le premier a concerné les liens entre les villes côtières et les écosystèmes, le second les villes et la conservation dans les régions méditerranéennes³⁰, et le troisième l'importance des villes pour le mouvement de la protection de la nature. Les résultats se sont concrétisés par l'adoption de deux résolutions issues de l'action du groupe de spécialistes, l'une concerne la protection des

²⁷ « ... sur l'expansion et l'amélioration de la gestion des aires protégées et des aires de conservation urbaines, et sur l'encouragement de la coopération entre les agences des aires protégées et les institutions urbaines comme les musées, les jardins botaniques, les zoos et les aquariums » (<https://www.iucn.org/theme/protected-areas/wcpa/what-we-do/urban-conservation-strategies>, consulté le 10.09.2018). Notre traduction.

²⁸ Voir <http://www.interenvironnement.org/iucn-urban-strategies-3.html>, consulté le 09.09.2019.

²⁹ Voir <http://www.interenvironnement.org/iucn-urban-strategies-main-.html>, consulté le 09.09.2019.

³⁰ Ce thème découle du premier événement organisé par le Groupe : un workshop de 4 jours en 2004 tenu à Malibu, en Californie (Vingt-sept personnes de huit pays ont participé). Cette rencontre a eu pour but de planifier le programme général du Groupe et de traiter du thème des villes et de la conservation dans 5 régions méditerranéennes. Elle a abouti à la *Déclaration de Malibu sur les villes et la conservation dans les écosystèmes de type méditerranéen* en avril 2004 (Malibu Declaration on Cities and Conservation in Mediterranean-type Ecosystems) et des idées de programme (Trzyna, 2005a).

écosystèmes de type méditerranéen (« les aires protégées en Méditerranée »), et l'autre la conservation et les villes (la résolution 3.063 « Villes et Conservation ») (UICN, 2005).

Cette dernière, qui vise à « promouvoir la conservation dans les villes », est considérée comme l'une des résolutions les plus significatives de l'UICN du point de vue de « l'identification des questions émergentes dans le domaine de la conservation de la nature »³¹ (UICN, 2018b : 15). D'après le site officiel du Groupe urbain, cette résolution appelle le Programme quadriennal de l'UICN « to take into account the connections between cities and larger environments »³². Dans cette résolution, l'Assemblée des membres charge la direction de l'UICN :

- a) de réviser systématiquement le *Programme intersessions 2005-2008* pour déterminer les possibilités de renforcer les thèmes, sous-programmes et projets existants et prévus en intégrant une dimension urbaine ;
- b) d'examiner comment la dimension urbaine de la conservation serait le mieux représentée au sein de la structure de l'UICN [...] ; et
- c) d'identifier et de recruter comme membres de l'UICN des organisations internationales et nationales clés qui interviennent en milieu urbain, et de conclure des partenariats avec ces organisations (UICN, 2005 : 79-80).

Il s'agit donc de faire entrer la « dimension urbaine » dans les programmes stratégiques de l'UICN et dans sa structure organisationnelle pour s'assurer de sa meilleure prise en compte. Le point c) qui prévoit de mettre en place des partenariats avec des acteurs compétents va bénéficier d'une stratégie spécifique que nous présenterons à la section 3. Mais continuons d'abord d'examiner les résolutions de l'UICN soutenues par les travaux du Groupe de l'urbain.

Au Congrès de la nature de Barcelone en 2008, deux résolutions qui concernent la ville sont adoptées par l'Assemblée des membres : « Impulsion et soutien aux politiques locales et régionales de conservation de la diversité biologique » et « Établir des réseaux d'aires protégées naturelles urbaines et périurbaines » (UICN, 2008c). Durant ce Congrès, un *Partenariat sur les villes et la diversité biologique* est également lancé en lien avec les actions de la CDB (voir sect. 3, ci-après).

Ces deux résolutions montrent que l'UICN cherche à consolider et augmenter son rôle de soutien et d'expertise auprès des autorités des villes et des politiques locales pour la protection de la nature en lien avec la ville. La première demande à ce que le Programme de l'UICN 2009–2012 étudie « la possibilité d'établir des mécanismes de collaboration entre l'UICN et les autorités municipales et régionales [...], afin de renforcer les initiatives locales en faveur de la diversité biologique et de l'utilisation durable des ressources naturelles » (UICN, 2008c : 128-129). La deuxième s'adresse à toutes les « administrations compétentes, [...] municipales, supra-municipales, régionales, nationales et supranationales) », et les « prie instamment »³³ :

- a) d'intégrer, de valoriser et de conserver les espaces naturels, agricoles et forestiers, au sein de l'infrastructure urbaine, en leur accordant la même importance qu'aux autres infrastructures et de ne plus les considérer simplement comme des espaces vides ou réservés à l'urbanisation ;

³¹ Le texte précise que « la conservation de la nature est un domaine en constante évolution, et les réunions des Membres de l'UICN offrent une excellente occasion d'identifier les questions émergentes qui n'apparaissent peut-être pas encore sur l'agenda mondial de la conservation, ne sont pas encore connues du public ou sont ignorées par les gouvernements. Les résolutions offrent la possibilité de les définir et, tout au moins, de commencer à engager les actions nécessaires » (UICN, 2018b : 15).

³² « ... à prendre en compte les liens entre les villes et les environnements plus vastes » (<http://www.iucn-urban.org/leadership--history.html>, consulté le 02.05.2018). Notre traduction.

³³ En « priant instamment », la décision de l'Assemblée ne rend pas la mesure contraignante pour ses membres. Notons que les États Unis se sont pour autant abstenus de voter sur cette résolution, et qu'ils ont d'ailleurs voté contre la Résolution 94.

- b) d'inscrire ces espaces dans les politiques publiques d'aménagement du territoire en tant qu'outils permettant de contenir l'expansion urbaine, en créant des réseaux d'espaces verts (ceintures ou corridors écologiques) autour et à l'intérieur des villes ;
- c) de considérer que les espaces naturels, agricoles et forestiers contribuent à la création d'une identité sociale, environnementale, économique et culturelle pour la ville ;
- d) d'inscrire les espaces naturels métropolitains au cœur des politiques publiques d'aménagement du territoire en considérant le réseau d'espaces naturels comme un élément structurant la métropole et en allouant les budgets nécessaires à cet effet ;
- e) d'adopter une politique globale et différenciée des espaces verts de chaque zone métropolitaine reconnaissant en particulier le rôle exemplaire joué par différents types d'espaces verts en matière de gestion, valorisation, protection et expérimentation ;
- f) d'accélérer les mesures de protection, de contrôle environnemental et de gestion des espaces naturels et ruraux situés à proximité des villes, de défendre et d'enrichir la diversité des écosystèmes et paysages métropolitains, d'encourager le maintien et la diversification de l'agriculture durable considérée comme une facette importante de la gestion des zones périurbaines en s'appuyant sur une mosaïque de milieux complémentaires tels que des réserves biologiques, des zones agricoles et de loisirs et des corridors ; et
- g) de satisfaire les besoins de loisirs des citoyens en leur permettant d'avoir des activités récréatives dans un environnement naturel, en les sensibilisant aux problèmes environnementaux, en leur enseignant le respect de l'environnement et en encourageant la participation de tous les acteurs (UICN, 2008c : 165-167).

Avec cette résolution, l'Assemblée de l'UICN reconnaît l'importance de la protection de la nature en ville, et envoie même un appel fort dans ce sens. En insistant sur le fait que « les espaces naturels, agricoles et forestiers » ne sont pas des espaces vides à urbaniser, qu'ils permettent de jouer le rôle de tampon contre l'expansion urbaine, ce discours se base sur une représentation de la nature abordée avant tout par sa dimension spatiale. Comme cette résolution s'adresse aux décideurs compétents, elle concerne la prise de mesures politiques relatives à l'aménagement du territoire. Dans ce cas-ci, la protection de la nature liée à la ville prend la forme de questions politiques et spatialisées.

Malgré l'adoption de ces résolutions, le Programme de l'UICN 2009-2012 ne mentionne pas la ville comme un domaine d'action prioritaire (UICN, 2009). Elle y est évoquée dans le diagnostic général de la situation dont le but central est de « conserver la biodiversité » en agissant sur le climat, les « énergies naturelles », la gestion des écosystèmes et une « économie mondiale plus verte » (UICN, 2009 : 26). L'une des « causes profondes des changements dans la biodiversité » identifiée est la croissance démographique mondiale. Après avoir cité les chiffres prévisionnels de l'ONU de plus de 9 milliards de personnes en 2050, il est précisé que :

la croissance démographique n'est pas uniforme mais se caractérise partout par un exode important des zones rurales vers les centres urbains. Les incidences de l'urbanisation sur la biodiversité seront probablement mixtes : les pressions démographiques pourraient diminuer dans les zones rurales à mesure que les gens émigrent vers les villes mais les populations urbaines tendent à consommer plus de ressources (UICN, 2009 : 17).

En absorbant la croissance démographique, les villes préserveraient les zones rurales. Mais comme les populations urbaines consomment plus, elles exercent de fortes pressions sur les environnements ruraux et naturels. La menace des pressions de la surpopulation prend surtout forme en ville, ce qui participe à renforcer le discours qui construit une représentation de la ville comme le lieu de cette croissance démographique mondiale inquiétante. Cette vision du lien entre démographie et ville contraste avec le discours entendu lors du 50^e anniversaire de l'UICN où l'urbanisation représentait le « seul espoir » de contrer le défi de la croissance démographique. La ville doit justement pouvoir absorber la croissance démographique tout en limitant le poids des consommations sur la nature. Cette question centrale n'est pourtant pas directement abordée.

La manière dont l'UICN présente l'enjeu de la ville reste ambiguë. La ville n'est pas une question déterminante dans ce programme qui rend compte des objectifs stratégiques de l'Union. Même si la ville est reconnue comme une échelle politique et un lieu important pour atteindre les objectifs, elle n'occupe pas le centre de l'attention. La ville reste confinée par rapport aux nombreuses actions qui occupent les membres de l'organisation et ses commissions. Cela signifie également que les résolutions adoptées sur la ville peinent à se traduire par des actions stratégiques concrètes dans le programme de l'organisation. Ce constat s'applique également pour les résolutions sur la ville adoptées durant les deux derniers Congrès de 2012 et 2016 (voir encadré 4).

Résolutions sur la ville adoptées aux Congrès de la nature de 2012 et 2016

En 2012, est adopté la résolution 49 « Réaménager les villes du futur et leurs zones urbaines avec des aires protégées : le retour des villes à la nature » (UICN, 2012c : 74-75)³⁴. Le texte reconnaît d'abord qu'il y a plus de 160'000 « aires protégées destinées à conserver la nature » (UICN, 2012c : 74). Il souligne ensuite que leur gestion « a changé » et tient compte aujourd'hui des « services écosystémiques ainsi que [de] la valeur sociale, économique et écologique [...], dans une perspective moderne insistant sur les valeurs paysagères » (ibid.). Sur la base de ces considérations, la résolution souligne deux aspects. Le premier est « l'importance [...] de relier les valeurs écologiques et culturelles des aires protégées à la planification urbaine dans les villes adjacentes, en se concentrant particulièrement sur les zones de transition » (ibid.). Le deuxième est « l'importance [...] de mettre en place une planification urbaine favorable à l'environnement basée sur une cartographie scientifique des ressources naturelles et culturelles, et de créer des politiques et des programmes insistant sur la collaboration régionale » (ibid. : 74-75). Pour ce faire, la résolution incite l'UICN « à concevoir des indicateurs pour la planification urbaine de villes écologiques, et à mettre au point des lignes directrices pour l'aménagement urbain dans l'optique de relier les valeurs écologiques et culturelles et les services écosystémiques des aires protégées aux villes adjacentes ». C'est le Groupe urbain de la CMAP qui va répondre à cette ambition.

Au Congrès pour la nature de 2016, l'Assemblée des membres a adopté une résolution qui vise à « intégrer la dimension urbaine de la conservation dans les travaux de l'UICN » (UICN, 2016d : 77-78)³⁵. Cette résolution, rédigée et soutenue par le Groupe urbain, reconnaît « que l'UICN et la communauté mondiale en charge de la conservation ont globalement tendance à s'intéresser en priorité à des zones plutôt éloignées des grandes villes » (ibid. : 77). Cela rend les membres :

Inquiet à l'idée qu'accorder la priorité à des zones où l'incidence des activités anthropiques sur la nature est moindre puisse occulter les nombreuses raisons pour lesquelles le milieu, la population et les établissements urbains ont eux aussi un rôle essentiel à jouer dans l'accomplissement de la mission de l'UICN (ibid. : 77).

L'Assemblée des membres a alors encouragé « la mise en place de mesure visant à renforcer le rôle de la nature dans l'aménagement et la gestion des zones urbaines dans la planification et la gestion

³⁴ De manière plus indirecte, on peut également citer la résolution 37 « Intégration des critères de conservation de la nature dans les politiques de planification territoriale » (UICN, 2012c : 57-58). Cette résolution « demande » entre autres « aux États, aux autorités sous-nationales et aux collectivités locales Membres ayant compétence en matière de gestion territoriale, d'aménager et de gérer le territoire en prenant en considération les éléments naturels et semi-naturels, ainsi que les processus écologiques qu'ils abritent, car la conservation et la restauration de ces derniers exercent une incidence positive directe sur la qualité de vie des populations » et « d'intégrer des critères de conservation du patrimoine naturel dans toutes leurs politiques sectorielles liées à l'utilisation et la gestion du territoire, au-delà même de la planification territoriale » (ibid. : 57).

³⁵ Lors de ce Congrès, 112 Résolutions et Recommandations ont été adoptées.

des programmes de conservation » (ibid. : 78). L'Assemblée des membres « appelle le Conseil à [...] engager une initiative forte à l'échelle de l'ensemble de l'UICN afin de sensibiliser au rôle crucial de la nature en milieu urbain » (ibid.). Cet objectif montre que l'enjeu pour l'Union consiste aussi à réussir à convaincre ses collaborateurs de l'importance de la ville pour la protection de la nature. Pour ce faire, il est recommandé de mettre en place une « Alliance urbaine de l'UICN » chargée notamment d'aider les membres, le conseil, les commissions et les comités nationaux et régionaux de l'UICN à mettre en œuvre les objectifs de la résolution (ibid. : 77-78). Cette *IUCN Urban Nature Alliance* a été lancée en septembre 2018 afin de créer « greener, more liveable cities that will improve the health, well-being and prosperity of people living in urban areas³⁶ » (UICN, 2018d). Elle n'a toutefois pas donné lieu à des actions ou discours spécifiques depuis.

Encadré 4 : Résolutions sur la ville adoptées aux Congrès de la nature de 2012 et 2016

Ces résolutions, dont les termes restent vagues, ne sont pas traduites de façon marquante dans les objectifs des programmes quadriennaux. Les inquiétudes liées à la ville seraient donc davantage discursives (avec des recommandations) que concrétisées par des stratégies d'action effectives. Ce décalage serait un indicateur de la difficulté rencontrée par les partisans de la question de la ville à l'UICN, pour soulever à la fois de l'intérêt de la part des autres groupes de spécialistes et commissions, et des fonds pour cette question. Le lien entre la ville et l'outil classique du milieu de la protection de la nature que sont les aires protégées semble pourtant offrir un registre de justification peu risqué pour motiver l'intérêt de se soucier de l'urbanisation. Examinons la façon dont il a été traité par le Groupe urbain.

2.2. Promouvoir et faciliter de meilleures pratiques pour les aires protégées urbaines, l'UICN dans son rôle de conseillère

En 2014, après un travail de documentation débuté en 2012, le Groupe dirigé par Trzyna publie « Aires protégées urbaines : profils et lignes directrices pour de meilleures pratiques » (Trzyna – UICN, 2014 : 51-110). La logique visant à établir des lignes directrices pour aider les gestionnaires des aires protégées n'est pas exclusive à ce rapport. Elle fait partie des compétences attribuées à la Commission des aires protégées de l'UICN. Ce rapport est d'ailleurs le 22^{ème} d'une série des lignes directrices pour les aires protégées débutée en 1998³⁷.

2.2.1. Aires protégées urbaines, une nouvelle définition ?

Dans ce rapport, les « aires protégées urbaines » sont définies comme « des aires protégées situées à l'intérieur ou aux abords de grands centres urbains » (Trzyna – UICN, 2014 : 4)³⁸. Elles ne sont donc pas un nouveau concept ou une nouvelle catégorie d'aire protégée, mais des aires protégées existantes dans ou proche des villes. Elles recouvrent alors la définition classique des aires protégées et les six

³⁶ « ... des villes plus vertes et plus vivables qui amélioreront la santé, le bien-être et la prospérité des habitants des zones urbaines » (UICN, 2018d). Notre traduction.

³⁷ Voir : <https://www.iucn.org/theme/protected-areas/resources/best-practice-guidelines>, consulté le 12.11.2018.

³⁸ Des précisions sont apportées sur la définition. L'expression « aux abords », estimée difficile à définir du fait de la variété de contexte, comprend les aires situées dans les banlieues. Elles peuvent également correspondre aux aires du « périurbain », de la « périphérie urbaine » ou de l'« interface entre l'urbain et le sauvage » pour désigner une « zone aux abords immédiats d'une agglomération, là où elle rencontre les terres sauvages » (ibid. : 4). Le rapport précise également que « les parcs urbains classiques, avec pelouses, parterres de fleurs et terrains de sport ne sont pas considérés comme des aires protégées urbaines bien qu'ils soient utiles à la survie d'espèces animales indigènes et fassent la liaison avec les aires naturelles » (ibid. : 5).

catégories d'aires protégées de l'UICN (voir Chap. 6, sect. 1.2.3)³⁹. Il n'existe en effet aucune reconnaissance officielle internationale d'une catégorie d'aire protégée urbaine⁴⁰ (Trzyna – UICN, 2014).

Dans ce rapport, la notion de « ville » est définie en distinguant dix catégories différentes allant du hameau à la mégalopole (Trzyna – UICN, 2014 : 2 ; voir Tab. 19). D'après le rapport, cette typologie est fondée sur les critères relatifs « aux espaces et aux habitants », mais il paraît difficile de voir en quoi ces définitions apportent plus de précisions sur les termes utilisés pour décrire la ville (ibid.). Il n'y a par exemple pas d'indications de valeurs chiffrées ni pour les densités ou le nombre de population. Le seul chiffre donné concerne la « mégaville » qui compte 10 millions d'habitants ou plus. Les types de villes sont surtout définis les uns par rapport aux autres. Tandis que les termes utilisés pour décrire les niveaux de villes sont peu explicites, ou peuvent être confus comme par exemple mégaville et mégapole. Définir ces différents niveaux de taille de villes sans recourir à des chiffres est étonnant, précisément parce que les chiffres sont très pratiques pour introduire une telle différenciation. Il y a donc un paradoxe entre la volonté d'établir une typologie des villes en les classant par taille mais cela sans recourir à des limites précises ou explicites. Ce paradoxe peut être attribué à la difficulté de représenter le fait urbain, ou la manière de vouloir – ou non – le représenter (le définir sans le définir).

Types d'établissement humains classés par taille définis par le rapport

Hameau :	un rassemblement d'habitats plus petit qu'un village.
Village ou bourg :	une communauté rurale plus petite qu'une ville.
Petite ville :	une zone densément peuplée, plus grande qu'un village mais plus petite qu'une ville dite normale.
Ville :	un vaste lieu peuplé plus grand qu'une petite ville.
Micropole :	une ville en développement.
Métropole :	une ville importante aux zones environnantes densément peuplées et intégrées sur les plans social et économique.
Agglomération urbaine ou conurbation :	comprend une ville centrale et les villes voisines qui lui sont liées par le biais de zones en construction régulière ou par les habitudes de migration quotidienne.
Mégaville (ville géante) :	une agglomération urbaine de 10 millions d'habitants ou plus.
Mégapole ou méga-région :	un réseau intégré d'agglomérations et d'aires métropolitaines.
Mégalopole :	une vaste région urbaine densément connectée.

Tableau 19 : Types d'établissement humains classés par taille (Trzyna – UICN, 2014 : 2).

Des définitions sont également apportées pour distinguer les termes « nature » et « biodiversité », en précisant que leurs définitions se recoupent tout en ayant aussi des différences importantes :

³⁹ Pour rappel, une aire protégée est « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés » (Dudley – UICN, 2008 : 10).

⁴⁰ Le rapport précise toutefois que certains États nationaux reconnaissent le statut d'aires protégées urbaines. Il y a par exemple la Finlande qui l'a intégré en 2000 dans sa Loi sur l'aménagement du territoire, afin d'encourager les parcs nationaux urbains et les aires naturelles importantes pour la protection de la biodiversité urbaine. En Suisse, des discussions ont eu lieu sur l'introduction dans la loi d'une catégorie officielle de « parc naturel urbain », mais n'ont finalement pas abouti (Hess & Salomon Cavin, 2015). Salomon Cavin impute cet échec à un biais anti-urbain et une « hiérarchie implicite » de la nature dans les définitions des parcs en Suisse (entre le Parc National, les parcs naturels régionaux, et les parcs naturels périurbains) où la nature sauvage serait « la meilleure nature », puis viendrait la nature rurale (Hess & Salomon Cavin, 2015 : 11 ; Salomon Cavin, 2013). Mais la nature urbaine ne serait pas perçue comme assez intéressante pour bénéficier d'une mesure de protection officielle.

Le terme “nature” intègre les caractéristiques et les processus géologiques et géomorphologiques [...]. S’y ajoutent des éléments esthétiques, spirituels et culturels, généralement non inclus dans la “biodiversité”. Parmi ces éléments culturels, on trouve les paysages, les plantes et les animaux sauvages appréciés pour leur beauté, mais aussi l’histoire et les légendes qui leur sont associées. La “biodiversité” comprend les plantes cultivées et les animaux domestiqués (ibid. : 3).

Il n’y aurait donc pas de distinctions entre naturel-culturel ou entre sauvage-domestique, distinctions relatives en d’autres termes à la relation nature-société.

Contrairement à la ville, la nature n’est pas classée par taille mais par « degré de naturalité »⁴¹ (Trzyna – UICN, 2014 : 4 ; voir Tab. 20). Il est écrit que dans le contexte des aires protégées urbaines, « il est utile de penser en termes de degrés de naturalité, du plus naturel au plus transformé », sans donner plus de raisons explicatives (ibid.).

Degré de naturalité

- 10 Système naturel vierge (seuls sont présents des éléments et des processus naturels)
 - 9 Système naturel (quelques espèces exotiques sont présentes)
 - 8 Systèmes sub-naturel (une présence prolongée d’espèces exotiques sauvages, à faible impact)
 - 7 Système quasi-naturel (activités humaines importantes dont l’impact physique est faible)
 - 6 Système semi-naturel (les infrastructures humaines sont rares ou concentrées: les espèces exotiques sauvages peuvent être dominantes et les espèces indigènes sauvages considérablement réduites)
 - 5 Système culturel auto-entretenu (les processus sont influencés par les activités humaines; les espèces indigènes sont modifiées et parfois gérées par l’homme)
 - 4 Système culturel assisté (les infrastructures et/ou le conditionnement de l’environnement physique sont prégnants, avec une production biologique forcée et un ajout modéré de matière, souvent accompagnés de pollution)
 - 3 Système à forte intervention (comprend toujours des aires de production biologique naturelle, cultivée ou d’élevage, mêlées aux bâtiments et aux infrastructures, comme dans une mosaïque)
 - 2 Système semi-transformé (les éléments humains, au contraire de la production biologique, sont dominants)
 - 1 Système transformé (les processus humains l’emportent sur l’élément naturel, avec une nette domination des apports artificiels)
 - 0 Système artificiel (il n’existe par d’organismes macroscopiques auto-entretenus ; la vie microscopique est absente ou enfermée dans des conteneurs)
-

Tableau 20 : Degré de naturalité (Trzyna – UICN, 2014 : 2).

Donc même si les définitions données aux termes « nature » et « biodiversité » ne présentent pas de séparation forte entre nature-société, cette échelle de naturalité s’y réfère en notant sur une échelle de 1 à 10 les espaces naturels.

Ce rapport destiné à conseiller les gestionnaires d’aires protégées urbaines se base sur 15 exemples d’aires protégées urbaines qui se situent dans des villes qui en l’occurrence sont plutôt de grandes

⁴¹ Cette typologie est construite à partir du travail du biologiste espagnol Antonio Machado : Machado, A. (2004). An index of naturalness. *Journal for nature conservation*, 12(2), 95-110.

tailles (par ex. Sydney, Rio de Janeiro, ou Hong Kong). Le rapport précise que ces exemples se situent entre les niveaux 8 et 6 de degré de naturalité, mais certaines peuvent être au niveau 9 et 5. Il est précisé que « la plupart des parcs urbains sont probablement au niveau 3 », car ils accueillent des espèces végétales et animales variées, mais souvent non originaires de la région, comme à Central Park à New York par exemple (ibid.). Il est toutefois affirmé que « les espèces non indigènes jouent un rôle important lorsqu'il s'agit de faire découvrir la nature aux citoyens » (ibid.). On retrouve alors ici les critères du gradient « espèces indigènes / espèces introduites » pour évaluer le degré de naturalité qui étaient déjà utilisés dans la Stratégie *Sauver la planète* de 1991 (UICN et al., 1991 ; voir Chap. 5, sect. 2.3.1). Cette typologie de degrés de naturalité se retrouve dans la distinction des aires protégées urbaines par rapport aux aires protégées « classique » :

Les problèmes et les opportunités offertes aux aires protégées urbaines sont, par leur spécificité et leur importance, différents de celles des aires protégées éloignées. Elles accueillent de nombreux visiteurs, dont beaucoup viennent régulièrement, voire quotidiennement. Bon nombre de leurs visiteurs n'ont jamais connu d'aires naturelles isolées ni ont été en contact avec la *vraie nature* (ibid. : 6, nous accentuons).

C'est une façon étonnante de caractériser les aires protégées urbaines, en suggérant qu'elles ne sont pas des espaces de « vraie nature ». Cette dernière est associée aux espaces naturels « isolés ». Ce discours tend à entretenir implicitement une distinction de valeur entre une nature ordinaire, proche des humains, destinée à procurer les « services » sociaux et environnementaux, qui pourrait être perçue comme une nature sacrifiée pour préserver la vraie nature, lointaine, à protéger elle pour ses qualités naturelles⁴². Cette dernière devrait donc appartenir aux niveaux 9 ou 10 de l'échelle de naturalité. L'expression de ce gradient naturel-artificiel est donc ambiguë et paradoxal. Il contredit d'ailleurs le but affirmé du classement des catégories d'aires protégées de l'UICN qui se défend de catégoriser les espaces naturels selon ce gradient accusé d'entretenir insidieusement la distinction entre bonne (naturelle) et mauvaise nature (artificielle). La réflexion peine donc à se sortir de cette gradation binaire moderne, même dans ce rapport qui traite des aires protégées urbaines avec la volonté de justement ne pas les opposer à la ville.

En effet, pour distinguer les aires protégées urbaines, le rapport ajoute que :

Elles ont un lien avec les acteurs du secteur urbain proche : élus et organisations gouvernementales locales, régionales, nationales ; les autorités chargées de l'aménagement du territoire ; les institutions culturelles et d'enseignement ; tout comme les médias et les leaders d'opinion (ibid.).

Les aires protégées urbaines ont l'avantage de pouvoir sensibiliser une population diversifiée et potentiellement influente à la protection de la nature. Mais cette proximité joue également en leur défaveur. Les pressions sur les aires protégées urbaines sont plus nombreuses, variées et intenses que celles subies par des aires protégées moins accessibles (par ex. développement des infrastructures informelles, criminalité, vandalisme, incendies plus fréquents, pollution de l'eau, sentiers non balisés, animaux abandonnés) (ibid. : 6). Ces pressions rejoignent les impacts associés à l'urbanisation (étalement urbain, fragmentation des habitats naturels, pollutions sonore et lumineuse, effet de lisière, introduction d'espèces exotiques, conflits entre l'homme et la nature) (ibid. : 6). Le rapport souligne encore que « de plus en plus d'aires protégées subissent l'influence de l'urbanisation sous toutes ses formes » ce qui ne cesse de faire augmenter le nombre d'aires protégées urbaines (ibid. : 6). Plus généralement encore, « toutes les aires protégées, ou presque, sont affectées par l'urbanisation, qu'elles se situent dans un cadre urbain ou plus isolé. Or les aires protégées peuvent être des outils pour limiter ou façonner la croissance des villes » (ibid. : 3). Les aires protégées seraient donc un moyen de faire rempart à la croissance urbaine.

⁴² Notons que ce type de raisonnement peut être assimilé à l'argumentaire des parcs zoologiques qui justifient la captivité de leurs animaux pour sensibiliser le visiteur à la conservation de ces espèces dans leurs vrais habitats naturels.

Pour comprendre comment, le rapport rend compte de 15 exemples d'aires protégées urbaines (Trzyna – UICN, 2014 : 11-48). L'exemple le plus proche est celui du *Parc national des calanques* à Marseille (ibid. : 24-25). Il est décrit comme « le seul parc national à la fois terrestre, marin et contigu à une ville » (ibid. : 24)⁴³. C'est d'ailleurs l'un des seuls exemples européens aux côtés du *London Wetland Centre* à Londres (une zone humide volontairement recréée de 42ha non loin du centre de Londres, et soutenue par une ONG qui montre qu'« il est possible de recréer la nature dans l'aménagement d'aires protégées urbaines » (ibid. : 40-41)). Il y a aussi aux USA le *Golden Gate National Recreation Area* à San Francisco, un espace qui est situé dans la Réserve de biosphère du Golden Gate désignée par le Programme MAB de l'UNESCO, qui est également cité comme exemple de Réserve de biosphère urbaine (voir Chap. 9). Ceci est également le cas pour les aires protégées du Parc national de Tijuca à Rio de Janeiro (Catégorie II de l'UICN, Réserve de biosphère de l'UNESCO Mata Atlântica, la plus vaste des réserves de biosphère avec les zones centrales et tampons qui s'étendent sur 16'000'000 hectares) (Trzyna, 2014 – UICN : 16). Le *Parcs naturels de Cantareira* avec son complexe d'aires protégées aux abords de São Paulo (Catégorie II de l'UICN) est également un exemple cité qui fait partie de la Réserve de biosphère de l'UNESCO Mata Atlântica⁴⁴.

À partir de la présentation de ces 15 études de cas, le rapport identifie trente lignes directrices pour les aires protégées urbaines à (Trzyna – UICN, 2014 : 51-110 ; Tab. 22).

2.2.2. Trente lignes directrices pour les aires protégées urbaines

La ligne directrice 12 qui consiste à « encourager les connexions avec d'autres aires naturelles » traite de la question de l'étalement urbain (ibid. : 74-77 ; Tab. 21). Il s'agit d'éviter l'effet « îlot » des aires protégées en :

- s'informant et partageant les recherches sur les effets de la fragmentation, aggravés par le changement climatique ;
- contrôlant l'étalement urbain et en protégeant des terres agricoles ;
- créant et entretenant des corridors vers d'autres aires naturelles et des terres rurales ;
- créant et entretenant des zones tampons ;
- créant des sentiers reliant les aires naturelles (ibid. : 74).

Le rapport rend compte de plusieurs politiques « qui varient considérablement selon les pays » employées pour contrer l'étalement urbain. En Europe par exemple, vu que les « limites des agglomérations sont définies par la réglementation et l'aménagement du territoire [...] les villes sont moins confrontées à la croissance démographique et aux pressions urbaines qu'ailleurs dans le monde » (ibid. : 74). Si le problème d'étalement est peut-être moins prononcé en Europe que dans d'autres régions, il n'en reste pas moins important. Les outils de régulation de l'aménagement du territoire ne parviennent pas miraculeusement à contrer l'étalement comme il semble qu'ils sont présentés ici. Ils résultent justement de processus politiques compliqués qui doivent faire une pesée entre divers intérêts d'utilisation du territoire (urbains, agricoles et de la nature) tout en intégrant la variable de l'augmentation de la population. Cela peut donc laisser transparaître une compréhension lacunaire du processus et des enjeux qui le caractérisent.

Pour contrer l'étalement urbain, le rapport reconnaît que :

⁴³ Voir aussi : www.calanques-parcnational.fr/fr/le-parc-national-des-calanques/identite-du-parc-national-des-calanques, consulté le 27.08.2018.

⁴⁴ Souvent en effet les aires protégées bénéficient de plusieurs outils de protection qui se superposent plus ou moins sur les mêmes limites spatiales. Ceci serait un moyen de garantir leur protection à long terme et d'alerter au mieux les autorités pour prendre des mesures (Dudley – UICN, 2008).

la préservation des terres agricoles en périphérie urbaine est un moyen de contenir l'étalement urbain et de contribuer aussi à la connectivité. Protéger les terres agricoles à l'intérieur et à proximité des villes pour produire localement favorise la conservation des espèces indigènes (dans les forêts riveraines et les haies brise-vents, par exemple), les espaces verts et le caractère régional (ibid. : 75).

Les corridors sont également mis en avant même s'il est admis qu'il est « difficile de protéger un corridor écologique dans un environnement urbain croissant » (ibid. : 76). De même pour les « zones tampons » qui sont à privilégier même si « dans de nombreuses aires protégées urbaines, il est trop tard pour établir une vraie zone tampon [car] des habitations, des magasins, et même des usines ont été construits jusqu'à leurs limites » (ibid. : 76). Lorsque cela est possible, pour établir les zones tampons « il faut réglementer les terrains privés, acheter, échanger ou obtenir les droits de développement des terres, limiter le développement sur les terrains contrôlés par un organisme public » selon les cultures et les volontés politiques locales (ibid. : 76). Les compromis et les négociations entre des intérêts différents qui devraient être gérés dans ces zones tampons ou pour instaurer des couloirs biologiques ne sont toutefois pas développés. Si toutes ces recommandations sont intéressantes, il paraît difficile d'affirmer que les gestionnaires des aires protégées urbaines ont les moyens politiques et économiques de les atteindre. Les moyens concrets à leur disposition à partir des exemples présentés ne sont pas approfondis. Il s'agit surtout de mises en garde sur toutes les difficultés et contraintes qui existent, et des recommandations sur ce qui devrait être fait.

Le rapport insiste sur les nombreux avantages que représentent les aires protégées urbaines pour les villes « dans un monde qui s'urbanise rapidement » comme une façon de convaincre les gestionnaires de l'importance de leur mission (il semble parfois que ce rapport s'adresse plus aux citoyens en cherchant à les convaincre de l'importance de préserver les aires protégées qu'à leurs gestionnaires). Ces avantages sont que :

- Elles préservent la santé et le bien-être des êtres humains, les loisirs en plein air ayant de réels effets bénéfiques, physiques et psychologiques. Plus important encore, les enfants ont besoin de contact avec la nature pour un bon développement corporel, intellectuel et émotionnel. Et les aires protégées urbaines, aisément accessibles, y contribuent. Elles peuvent enfin être un lieu de rencontres publiques et promouvoir ainsi la cohésion sociale.
- Elles contribuent à donner à chacun un sentiment d'appartenance. Elles créent du lien entre les citoyens et ce qui les entoure, leur région, leur planète, et confèrent souvent son identité à une ville.
- Elles mobilisent pour la préservation de la nature. Le soutien des électeurs et donateurs citoyens joue un rôle de plus en plus important dans sa protection. Bien qu'ils soient de moins en moins en contact avec elle, la nature n'aura de valeur que s'ils la connaissent. Les endroits les plus sauvages et isolés de la planète, les espèces les plus en danger ne seront protégés que si les urbains se soucient de la nature là où ils la fréquentent.
- Elles sensibilisent à la protection de l'environnement. Les aires protégées urbaines sont souvent le lieu idéal pour faire étudier la nature aux écoliers ou autres organisations de jeunes ou d'adultes, par exemple, en jouant les ornithologues amateurs. Les universités locales les mettent à profit pour l'enseignement et la recherche. Elles favorisent la notion de respect de l'environnement.
- Elles offrent un éventail de services écosystémiques comme l'alimentation et le stockage de l'eau potable ; la protection des zones de pêche en eau douce et en mer ; la réduction de la pollution de l'air ; l'atténuation de l'effet d'îlot de chaleur urbain [...].
- Elles aident à résister au changement climatique. [...] La protection et la restauration des aires naturelles situées en villes ou en périphérie permettent de mieux affronter les tempêtes et les inondations [...].
- Elles créent une infrastructure écologique au sein des villes. De nos jours, les plans d'urbanisme prévoient souvent un réseau d'espaces verts pour améliorer la qualité de la vie. Les aires protégées urbaines sont des "points d'ancrage" essentiels de ces réseaux, les éléments clés d'une infrastructure écologique inscrite dans le tissu urbain.

- Elles soutiennent l'économie locale grâce aux revenus du tourisme [...] (ibid. : 7).

Les aspects relatifs à la santé, au bien-être humain, à l'éducation, et à la sensibilisation des citoyens à la préservation de la nature sont particulièrement mis en avant (ibid. : 7). De façon étonnante, en insistant sur les avantages sociaux et éducatifs, les avantages écologiques spécifiques aux « aires protégées » ne sont pas explicitement détaillés. Les défenseurs des jardins partagés urbains pourraient par exemple se servir des mêmes arguments. En d'autres termes, ces critères avancés pour caractériser les aires protégées urbaines pourraient être plus largement appliqués à tout espace de nature dans ou proche d'une ville. L'accent mis sur la nécessité de reconnecter les citoyens à la nature par les valeurs sociales pourrait en outre traduire l'intention de réconcilier la ville et la nature à partir de l'expérience humaine. L'association entre la ville et la société serait alors forte. La ville est pensée comme le lieu où vit les citoyens à engager pour la protection de la nature.

Les 30 lignes directrices sur les meilleures pratiques pour les aires protégées urbaines

1. Donner l'accès à tous ; sensibiliser les différentes populations
 2. Susciter un sentiment local d'appartenance
 3. Faire appel à des bénévoles et des groupes de soutien
 4. Être attentif à vos communications
 5. Être vous-même impliqué et encourager un comportement éco-responsable
 6. Démontrer et valoriser les bienfaits pour la santé du contact avec la nature et d'une bonne alimentation
 7. Lutter contre les détritrus
 8. Prévenir les atteintes aux personnes ou à la propriété
 9. Limiter les conflits entre les hommes et la nature
 10. Contrôler le braconnage
 11. Contrôler les espèces animales et végétales exotiques envahissantes
 12. Encourager les connexions avec d'autres aires naturelles
 13. Contribuer à intégrer la nature dans l'environnement bâti et faire tomber les barrières culturelles entre "naturel" et "urbain"
 14. Limiter l'empiètement
 15. Contrôler et gérer l'eau
 16. Surveiller les feux de forêt
 17. Réduire l'impact du bruit et des lumières nocturnes artificielles ; suivre les recherches sur les champs électromagnétiques
 18. Collaborer avec les organismes ayant compétence sur les mêmes zones
 19. Collaborer avec les institutions dont les missions vous sont complémentaires
 20. Ratisser large pour trouver le maximum de défenseurs et d'alliés
 21. Travailler avec les universités pour former des responsables des aires protégées urbaines ; donner accès pour les recherches universitaires
 22. Tirer profit de l'expérience collaborative des autres : son contenu, ses structures et processus
 23. Soutenir et défendre les aires protégées urbaines
 24. Faire des aires protégées urbaines une priorité de conservation
 25. Créer et développer des aires protégées urbaines
 26. Encourager une culture organisationnelle qui respecte les différences entre les aires protégées urbaines et celles plus isolées
 27. Renforcer le savoir-faire politique
 28. Chercher des financements auprès de plusieurs sources
 29. Tirer parti des organisations et des échanges internationaux
 30. Améliorer les aires protégées urbaines par des recherches et évaluations
-

Tableau 21 : Les 30 lignes directrices des meilleurs pratiques pour les aires protégées urbaines de l'UICN (Trzyna – UICN, 2014 : 51-110).

Plusieurs des principes sont généraux et valables pour les aires protégées qu'elles soient situées en ville ou non. C'est le cas par exemple pour les lignes directrices 15 et 16. D'autres sont spécifiques à leurs situations géographiques proches ou au sein des villes. Les nuisances liées à la proximité d'une grande population et à de nombreux visiteurs (empiétement, déchets, lumières nocturnes, braconnage, vandalisme, criminalité, espèces exotiques envahissantes) sont plus importantes par rapport à des aires isolées (lignes directrices 7 à 11, et 14 à 17).

Le point 13 est intéressant puisqu'il discute directement de la manière d'« intégrer la nature dans l'environnement bâti et faire tomber les barrières culturelles entre "naturel" et "urbain" ». Les études de cas des aires protégées urbaines auraient mis en évidence que les protecteurs de la nature qui travaillent « dans des environnements urbains constatent de grandes difficultés à communiquer avec les urbanistes, les architectes et les ingénieurs mais aussi les chercheurs et associations travaillant sur ce thème » (Trzyna – UICN, 2014 : 79). Ces difficultés « renforcées par les disparités de formations professionnelles » refléteraient surtout « les barrières culturelles profondes » (ibid.). Il est alors suggéré aux responsables des aires protégées, suivant les principes de la mission de l'UICN⁴⁵, d'intégrer les « questions de justice sociale » et de « faire tomber les barrières culturelles entre le "naturel" et l'"urbain" » sans expliquer quelles actions mener concrètement et en quoi cela atténuerait les « barrières » (ibid.). L'intégration des valeurs sociales et écologiques est justement le point crucial, mais le rapport ne dit pas comment ces difficultés se sont traduites en pratique dans les études de cas. Quels sont par exemple les points de discordance concrets qui maintiendraient ou atténueraient les divergences ? Faire le constat qu'il faut changer les représentations pourrait être une façon d'éviter les vrais enjeux.

Par conséquent, ce rapport qui recommande de « faire tomber les barrières culturelles entre "naturel" et "urbain" » ne semble lui-même être en mesure d'y parvenir. En basant sa stratégie sur les aires protégées urbaines, le Groupe urbain de l'UICN entretient la distinction entre les espaces de la ville et ceux des aires protégées pour la nature. Cette différenciation spatiale entre la ville et la nature invite à interroger la capacité à dépasser la dualité ville-nature classique ou au contraire sa participation à la reproduire insidieusement. L'intention est de mettre en avant les apports des aires protégées pour la ville, dans le but de garantir leur préservation. Le discours est construit sur une argumentation qui vise à démontrer tous les avantages dont bénéficierait la ville si elle garantissait la préservation des espaces protégés. Les avantages de la nature pour la ville et ses habitants sont mis avant, que ce soit pour les fonctions écologiques, sociales ou économiques. Les apports de la ville pour la nature dans ces aires protégées sont quant à eux plus flous. Ils résident dans le pouvoir (et le devoir) de mettre en place des mesures pour garantir la protection de ces espaces. D'après cette argumentation, la relation entre la ville et la nature est donc essentiellement construite à sens unique. La ville serait positive et vertueuse si ses habitants, sa gestion, son approvisionnement en ressources, et sa planification n'entravaient pas les espaces naturels protégés. Les effets positifs de l'urbanisation sont également évoqués ainsi :

la concentration de population peut réduire la pression exercée sur les aires naturelles et rurales éloignées, et entraîner des économies d'échelle dans des secteurs tels que l'énergie, l'immobilier, les transports, la réutilisation et le recyclage des déchets solides (ibid. : 6).

Ce constat ne s'accompagne cependant pas de définitions de la ville qui répondrait à ces critères. Par la référence à « l'économie d'échelle », ils suggèrent une ville dense, sans donner par exemple d'indications chiffrées pour la définir. Si la concentration de la population est évoquée comme un avantage de la ville, la réflexion aurait pu être approfondie en problématisant la relation entre la taille et la forme des établissements humains par rapport à la taille et à la forme des aires protégées.

⁴⁵ Le texte rappelle que la vision de l'UICN est de vivre dans « un monde juste dans lequel la nature est conservée et a une grande valeur » et que sa mission consiste à « influencer, encourager et aider les sociétés du monde entier à conserver l'intégrité et la diversité de la nature et à veiller à ce que l'utilisation des ressources naturelles soit équitable et durable » (Trzyna – UICN, 2014 : 79).

Cette stratégie continue aussi de faire des aires protégées un outil important pour atteindre les objectifs de la protection de la nature, et même à l'accentuer avec ce discours qui tente d'en faire un outil également approprié pour contrer les effets négatifs de la ville. Nous avons vu toutefois que les aires protégées ont été, et sont encore, un outil contesté de la protection de la nature, pour leur efficacité écologique et idéale en tendant à opposer l'homme et la nature (voir par ex. Chap. 1., sect. 1.2). Il pose également de nombreuses questions quant à leur taille, nombre, volume, connectivité pour pouvoir garantir la protection des processus naturels. Ces questions ne sont pas abordées directement dans le discours de l'UICN sur la ville, suggérant qu'une part de la réflexion sur les « aires protégées urbaines » est négligée en ne traitant pas la question à une échelle plus large.

Cependant, en édictant des « lignes directrices » sur les aires protégées urbaines, l'UICN maintient sa posture de conseillère scientifique et d'appui aux gestionnaires des aires protégées. Cela lui permet de rester positionnée sur ces questions adaptées aux inquiétudes contemporaines. McDonald et al. ont par exemple estimé que 25% des aires protégées mondiales se trouvent à moins de 17 km d'une ville d'au moins 50'000 habitants, et que cette distance devrait diminuer à 15 km d'ici 2030 (2008). Ils ont également estimé que 112 aires protégées (correspondant à 0,4 % des aires protégées mondiales totales) connaîtront d'ici à 2030 une croissance urbaine de plus de 10 % dans les 10 km de leurs zones tampons. Cette question de la ville en lien avec la protection des aires protégées devrait donc continuer à être importante dans le discours de l'UICN.

2.3. Les aires protégées urbaines de l'UICN, une nouvelle représentation de la relation ville-nature ou une aubaine discursive ?

Pour conclure cette section, si l'on considère que l'aire protégée est l'outil de la protection de la nature par excellence, sa mise en relation avec la ville par l'UICN est une manière directe de faire un lien entre la ville et la protection de la nature. Que l'UICN aborde la ville par les aires protégées ne surprend pas par rapport à l'historique de l'organisation et son image politique. Les aires protégées représentent l'une des spécialisations de l'organisation depuis les années 1960, et bénéficient de la notoriété de la Commission mondiale des aires protégées et des six catégories de gestion (voir Chap. 6, sect. 1.1.3.). Par rapport à la ville, cette dernière apparaît pour la première fois en 1969 au sujet de son « expansion envahissante » sur les réserves naturelles (UICN, 1970 : Art. 5). Elle réapparaît ensuite lors de deux Assemblées générales consécutives au début des années 1980 (voir Tab. 22). Cette apparition peut s'expliquer notamment par les travaux engagés au MAB à cette même période, par exemple lorsque l'UICN reconnaît « la valeur des recherches effectuées par le programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère sur les écosystèmes des établissements humains et l'importance de la participation du public à la gestion de ceux-ci » (UICN, 1986 : 60-61). Il est plus difficile d'expliquer pourquoi elle ne réapparaît pas avant 2004, alors que le Rapport Brundtland ou les Agenda 21 reconnaissent entre temps l'importance des villes pour réaliser le développement durable. Mais dans les années 1990 l'intérêt pour la ville à l'UICN s'inscrit par d'autres contributions. Rappelons qu'en 1991 l'UICN publie le rapport *Sauver la planète* rédigé avec le WWF et le PNUÉ qui évoque la ville comme un système dont il faut rendre les processus durables (voir Chap. 5, sect. 2.3.2). Les préoccupations pour la ville sont ensuite portées par McNeely à l'époque impliqué dans la Commission des aires protégées (McNeely, 1995 ; 2001a). De là se construisent une position et un discours au sujet de la relation entre la ville et les aires protégées, qui sera repris par le Groupe urbain.

Année	Assemblée générale	Résolutions qui traitent de la ville
1969	New Delhi, Inde	Les réserves dans les zones urbaines en expansion (10/5)
1981	Christchurch, Nouvelle Zélande	Les zones limitrophes urbaines (15/6)
1984	Madrid, Espagne	Etablissements humains et mesures de conservation (16/6)
2004	Bangkok, Thaïlande	Les villes et la conservation (3.063)
2008	Barcelone, Espagne	Établir des réseaux d'aires protégées naturelles urbaines et périurbaines (4.128) Impulsion et soutien aux politiques locales et régionales de conservation de la diversité biologique (4.094)
2012	Jeju, République de Corée	Réaménager les villes du futur et leurs zones urbaines avec des aires protégées : le retour des villes à la nature (5.049) Intégration des critères de conservation de la nature dans les politiques de planification territorial (5.037) Coopération avec les collectivités territoriales pour la mise en œuvre du Programme de l'UICN 2013-2016 (5.006) ⁴⁶
2016	Hawaï, Etats-Unis d'Amérique	Intégrer la dimension urbaine de la conservation dans les travaux de l'UICN (6.029)

Tableau 22 : Résumé des résolutions adoptées aux Assemblées générales de l'UICN qui traitent de la ville (Source : auteure).

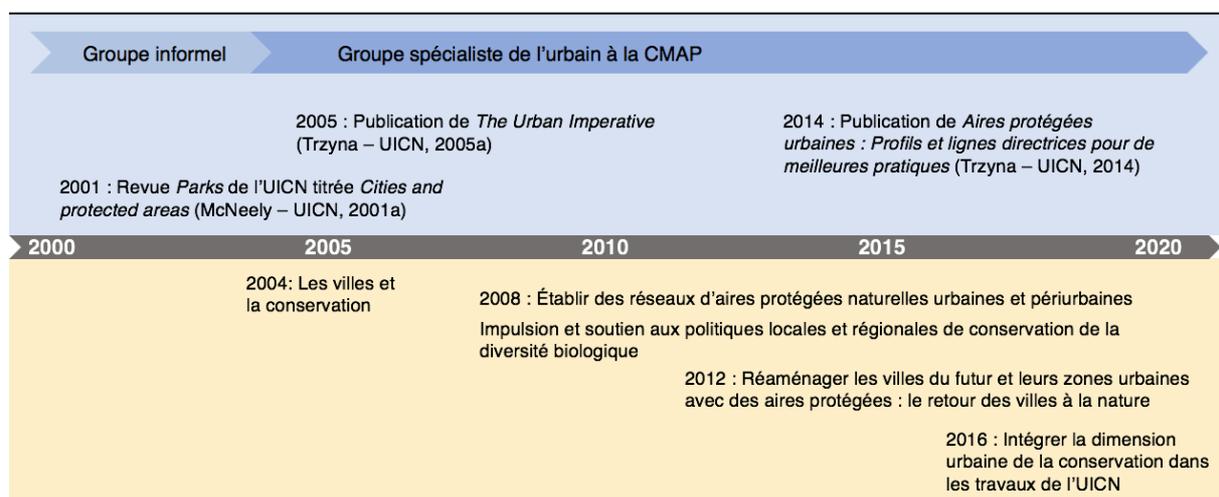


Figure 24 : Chronologie des publications du Groupe urbain (en bleu) et des résolutions principales de l'UICN sur la ville (en jaune) depuis le début des années 2000 (Source : auteure).

Le discours qui instaure le lien entre la ville et les aires protégées s'est donc construit progressivement. Ce laps de temps relativement long peut être révélateur de la difficulté de considérer la ville dans un milieu historiquement naturaliste de la protection de la nature. Avec la formation du Groupe urbain au début des années 2000, nous observons une fréquence qui s'accélère dans les années 2000-10, ce

⁴⁶ On pourrait aussi citer les résolutions 5.039 Parcs sains – populations saines ; et 5.101 Le droit des enfants à être en contact avec la nature et à un environnement sain.

qui devrait être un indicateur de leur prise en compte effective dans la réflexion pour la nature à protéger (Fig. 24). Toutefois en insistant sur les aires protégées urbaines, le Groupe urbain ne semble pas proposer de configurations particulièrement innovantes pour traiter la relation ville-nature. La ville est essentiellement cadrée comme une concentration d'activité et de population qui portent atteintes aux aires de nature. Les mesures préconisées ne font pas appel à de nouveaux moyens d'action, mais continuent de se structurer sur l'outil des aires protégées.

Ce discours sur la ville par les aires protégées s'est donc construit lentement, et à partir d'une rhétorique « convenue » qui néglige la problématisation de l'hybridité spatiale et matérielle. Il n'aurait alors pas beaucoup de portées pratiques s'il ne permet pas d'aborder la question de l'échelle, de la taille de la population urbaine par rapport à la taille de la nature (espaces, volumes) nécessaire pour garantir les « services » écosystémiques par exemple.

3. Les partenariats de l'UICN sur la ville, une recherche de solutions ou un moyen de se positionner ?

L'UICN a également été impliquée dans plusieurs initiatives, partenariats et réseaux d'acteurs sur la question de la ville. Ces projets de l'UICN ne sont pas directement gérés et initiés par le Groupe urbain dirigé par Trzyna. Ils sont réalisés avec des acteurs externes à l'Union, expliquant qu'ils portent d'autres formes de stratégies et de représentations de la relation ville-nature.

3.1. L'UICN et ICLEI, un partenariat qui lie les villes et la biodiversité

En 2006, l'UICN s'investit dans un programme lancé par ICLEI qui vise à renforcer les liens entre la biodiversité et les villes, le *Local Action for Biodiversity (LAB)*⁴⁷. Ce Programme intègre également la participation du *Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique* de l'ONU (SCDB) (ICLEI-South Asia, 2013). LAB est « a unique global biodiversity programme aimed at improving and enhancing ecosystem management at the local level⁴⁸ » (UICN, 2015b). Son but initial était d'étudier les meilleurs moyens pour que les gouvernements locaux conservent la biodiversité et améliorent sa gestion. Le Programme LAB s'est ensuite diversifié, renforcé par l'adhésion de nouvelles villes partenaires. Les résultats ont servi à développer une approche orientée sur l'action destinée aux autorités des villes. Il s'agit de fournir un appui aux décideurs des villes qui souhaitent s'engager pour la biodiversité. Pour ce faire, le programme se déroule en cinq étapes, selon un processus non linéaire, qui est coordonné par l'équipe technique du *Cities Biodiversity Center* d'ICLEI⁴⁹. Les cinq étapes sont l'évaluation de la biodiversité, l'engagement politique, la planification de la biodiversité, l'approbation politique, et la mise en œuvre du plan pour la biodiversité. À chaque étape, le programme LAB fournit des conseils, de l'assistance technique et des lignes directrices aux décideurs.

L'UICN ne communique pas explicitement sur ce Programme⁵⁰, ce qui laisse penser que son rôle de partenaire se limite à celui de garant pour la fiabilité scientifique et institutionnelle. Cependant, depuis

⁴⁷ La création de ce projet découle d'un workshop organisé en 2006 à Rome, auquel ont participé plusieurs membres du Groupe spécialiste de l'urbain de l'UICN. La première phase pilote du programme est lancée en 2006-2009 avec 21 « gouvernements locaux » impliqués répartis sur toute la planète (ICLEI, 2010). Ce sont ces 21 villes qui ont financé l'initiative (Roberts, 2016). L'UICN a contribué elle à procurer le soutien institutionnel notamment à travers sa campagne *Countdown 2010* qu'elle a lancée en 2004 pour inciter les gouvernements à stopper la perte de biodiversité d'ici 2010.

⁴⁸ « ... un programme mondial unique sur la biodiversité visant à améliorer et à renforcer la gestion des écosystèmes au niveau local » (UICN, 2015b). Notre traduction.

⁴⁹ Voir <https://cbc.iclei.org/programmes/lab/>, consulté le 10.11.2018.

⁵⁰ Le site officiel de l'UICN ne fait par exemple pas mention de ce Programme.

ce premier partenariat en 2006, l'UICN ne va cesser de collaborer avec ICLEI. En 2007, l'UICN et ICLEI signent un « protocole d'entente »⁵¹ pour valider leur collaboration. En 2008, ils organisent ensemble la « Conférence des maires » en marge de la neuvième Conférence des Parties (COP-9) de la CDB à Bonn⁵². Les maires y signent la *Déclaration de Bonn* dans laquelle ils affirment leurs engagements pour la biodiversité. Durant cette COP-9, les États membres reconnaissent eux aussi l'importance de mobiliser les autorités locales pour atteindre les objectifs de la Convention (PNUE & SCDB, 2008). En 2008, au Congrès de la nature de l'UICN, les deux organisations UICN et ICLEI ont également organisé des rencontres consacrées aux collaborations avec les gouvernements locaux (ICLEI, 2008). Ces discussions se traduisent par le lancement d'un *Partenariat sur les villes et la diversité biologique* qui prend la forme d'une « plate-forme coopérative informelle » (PNUE & SCDB, 2010 : 6). Elle est composée de l'UICN, de ONU-Habitat, du PNUE, de l'UNESCO, de réseaux académiques comme URBIO⁵³ et URBIS⁵⁴, ainsi que des réseaux de villes dont ICLEI et son programme LAB. Ce *Partenariat* est également soutenu par le Secrétariat de la CDB, qui est devenu un acteur très impliqué sur la relation ville et biodiversité depuis 2008. Il s'agit de soutenir les gouvernements locaux qui cherchent à s'investir pour la protection de la biodiversité sur leurs territoires, et de fournir les moyens de mettre en œuvre le « plan d'action » à venir (PNUE & SCDB, 2010).

Ce *Plan d'action sur les gouvernements sous-nationaux, les villes et autres autorités locales pour la diversité biologique (2011-2020)* est validé en 2010 à la COP-10 de Nagoya⁵⁵. Son but vise à :

- a) Accroître l'engagement des gouvernements sous-nationaux et des autorités locales à l'appui de leurs Parties, dans la mise en œuvre fructueuse des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique [...];
- b) Améliorer la coordination régionale et mondiale et l'échange des enseignements tirés entre les parties à la convention sur la diversité biologique, les organisations régionales et mondiales, les institutions des Nations Unies et les organisations de développement, le milieu universitaire et les donateurs sur les moyens d'encourager et de soutenir les autorités locales dans la gestion durable de la diversité biologique, de fournir aux citoyens les services fournis par les écosystèmes et d'incorporer les préoccupations relatives à la diversité biologique dans la planification et le développement urbains ;
- c) Identifier, perfectionner et diffuser des outils, des lignes directrices et des programmes directeurs qui facilitent l'action locale pour la diversité biologique et renforcer la capacité des autorités locales de soutenir leur gouvernement national dans l'application de la Convention sur la diversité biologique ;
- d) Elaborer des programmes de sensibilisation à la diversité biologique à l'intention des résidents locaux [...] (PNUE & SCDB, 2010 : 4).

Le Plan d'action sur les villes et la biodiversité requiert également que le Secrétariat exécutif de la CDB prépare « une évaluation des liens entre l'urbanisation et la diversité biologique et des opportunités y afférentes » (ibid. : 2). En découlera la mise sur pied du projet *Cities and Biodiversity Outlook (CBO)* auquel collabore l'UICN.

⁵¹ Ce protocole d'entente a été renouvelé en avril 2015 pour lors trois ans (UICN, 2015b).

⁵² Avant cette COP-9, plus d'une trentaine de Maires venant de toute la planète se réunissent à la COP-8 de la CDB organisée en 2007 à Curitiba au Brésil. Ils signent la *Déclaration de Curitiba sur les villes et la biodiversité* (SCDB & PNUE, 2007 : 23-25), qui reconnaît « l'importance cruciale des villes et des autorités locales dans les efforts mondiaux destinés à mettre en œuvre les trois objectifs de la Convention [sur la biodiversité] » (PNUE & SCDB, 2008 : 2).

⁵³ URBIO, *URban BIOdiversity and Design*, est une organisation scientifique internationale à but non lucratif créée en 2008 pour promouvoir l'application de la CDB dans les villes. Son Secrétariat est basé à Erfurt en Allemagne, et ses partenaires principaux sont aujourd'hui le Secrétariat de la CDB, ICLEI, l'UICN et URBIS, *Urban biosphere initiative* (voir plus bas, sect. 3.3.3.) (<http://www.urbionetwork.org/about-us/>, consulté le 12.11.2018). Le fait que le siège de URBIO soit basé en Allemagne découle de la tradition des écologues allemands à étudier la biodiversité urbaine, notamment sous l'impulsion des travaux de Sukopp dans les années 1970 (voir Chap. 1, sect. 3.4.). Pour plus de détails sur les origines de URBIO, voir Müller & Kamada, 2011.

⁵⁴ URBIS est une *Urban biosphere initiative*. Voir ci-dessous, sect. 3.3.3.

⁵⁵ Pour rappel, les Objectifs d'Aichi y sont également validés (SCDB & PNUE, 2010 ; voir Chap. 5, sect. 3.2).

Mais avant de poursuivre, résumons. Durant les COP de la CDB en 2007 et 2008, les maires des villes soutenus par ICLEI et l'UICN se sont organisés pour signer des déclarations qui reconnaissent le rôle important que les villes peuvent jouer pour atteindre les objectifs de conservation de la biodiversité. Durant cette fin de décennie, plusieurs étapes et rencontres ont lieu sur ces questions, organisées notamment par ICLEI et le Programme LAB, même s'il faut attendre la COP-10 de la CDB à Nagoya pour qu'un Plan d'action soit approuvé par les Parties. L'UICN est impliquée de près ou de loin à chaque étape, ce qui laisse penser qu'elle a su se positionner sur ces questions qui rencontrent une émulation d'initiatives et de sommets durant ces années. Le réseau d'acteur et la temporalité se densifient, signe que la question politique de la ville en lien avec la biodiversité paraît avoir atteint la reconnaissance internationale et obtenu son installation dans les thématiques urgentes à traiter.

3.2. L'UICN et ses partenariats, vers la construction d'un réseau d'acteurs pour conserver la biodiversité en ville ?

3.2.1. Le projet Cities and Biodiversity Outlook (CBO)

Afin d'évaluer les liens entre l'urbanisation et la biodiversité, le Secrétariat exécutif de la Convention sur la diversité biologique (SCDB) lance le projet *Cities and Biodiversity Outlook* (CBO) en collaboration avec le *Stockholm Resilience Center* (SRC) de l'Université de Stockholm⁵⁶, ICLEI, et l'UICN (SCDB, 2012)⁵⁷. Le projet CBO est une première analyse globale des impacts de l'urbanisation sur la biodiversité et les services écosystémiques avec des contributions de plus de 120 scientifiques et décideurs politiques (SCDB, 2012). Ce projet a été financé par le Gouvernement japonais et son Fonds japonais pour la biodiversité⁵⁸, ONU-Habitat, l'UNESCO⁵⁹, le Secrétariat de la CDB, l'Union européenne, et plusieurs instituts de recherche en Europe dont le SRC (Elmqvist et al., 2013). Les résultats sont présentés sous la forme de 10 messages clés pour relever le défi de la perte de biodiversité en lien avec les villes (Tab. 23) (SCDB, 2012 ; voir aussi Elmqvist et al., 2013 ; Schewenius et al., 2014).

Ces 10 messages clés cherchent à convaincre de l'intérêt de s'engager pour la protection de la biodiversité. La relation ville-nature est construite sur le principes des services écosystémiques soutenus par la biodiversité. L'accent mis sur les « services » rendus par la biodiversité provient des travaux réalisés au SRC, dans lesquels le concept de résilience – de la ville et de la nature – tient un rôle significatif pour organiser la construction du problème et des solutions. Le SRC s'est spécialisé sur la question de la ville du point de vue environnemental et sur l'appui aux décideurs et aux praticiens, autour des travaux de l'écologue Thomas Elmqvist. En 2013, Elmqvist, qui dirige les travaux du CBO au SRC, avec deux autres collègues éditent *Urbanization, Biodiversity and Ecosystem Services : Challenges and Opportunities*. Cet ouvrage collectif de 33 chapitres constitue le compte rendu scientifique plus détaillé des résultats de l'étude CBO. Il serait selon les éditeurs « la première évaluation jamais réalisée » sur l'urbanisation mondiale et ses multiples impacts sur la biodiversité et les services écosystémiques (Elmqvist et al., 2013 : ix). L'accent sur la notion de « services » s'explique aussi par le fait que certains contributeurs à cet ouvrage ont participé aussi à l'*Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire* (MEA, 2005) et au programme *The Economics of Ecosystems and Biodiversity* (TEEB). Pour Elmqvist et son équipe, la biodiversité est le support des écosystèmes qui sont nécessaires au bien être

⁵⁶ Cet institut de recherche va devenir un partenaire engagé dans de nombreuses collaborations avec ICLEI et l'UICN sur les questions du lien entre les villes et la biodiversité.

⁵⁷ Le CBO est lié au projet URBES, auquel a participé l'UICN de 2012 à 2014 (voir ci-dessous).

⁵⁸ Le gouvernement japonais est impliqué car c'est à Nagoya en 2010 qu'a été signé le Plan d'action pour les villes et la biodiversité à l'origine de ce projet CBO.

⁵⁹ L'UNESCO a participé à l'étude par le biais de Christine Alfsen, spécialiste au Programme des sciences à l'UNESCO, qui a notamment participé à plusieurs travaux au sein du Programme MAB au sujet des réserves de biosphère urbaines, et à l'initiative URBIS qui applique l'approche écosystémique aux paysages urbains (Alfsen et al., 2010 ; voir ci-après, sect. 3.2.3).

humain (Elmqvist et al., 2013). La recherche est axée sur les services écosystémiques dans et pour les villes, et la résilience des villes, conditions jugées critiques pour garantir le bien-être humain (McPhearson et al., 2015). Elle est menée autour des « systèmes » urbains pour améliorer leur « résilience [...] socio-écologique » (PNUE & SCDB, 2012). La conception de « système » est appliquée tant à la ville qu'à la nature (écosystème). Les termes utilisés pour mener cette recherche sont en phase avec l'orientation générale des discours internationaux de la protection de la nature. La relation de la ville et de la nature (la biodiversité et les écosystèmes) est construite sur l'utilité de la nature pour la ville et rejoint les récits liés au développement durable, sans y faire directement référence.

Les 10 messages clés du projet *Cities and Biodiversity Outlook*

1. L'urbanisation est à la fois un défi et une opportunité pour gérer les services écosystémiques au niveau global
 2. Les villes peuvent abriter une biodiversité d'une grande richesse
 3. La biodiversité et les services écosystémiques représentent un capital naturel primordial
 4. Conserver le fonctionnement des écosystèmes en milieu urbain peut améliorer considérablement la santé et le bien-être humains
 5. Les services écosystémiques et la biodiversité en milieu urbain peuvent contribuer à l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques
 6. L'augmentation de la biodiversité des systèmes alimentaires en milieu urbain peut améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle
 7. Les fonctions des écosystèmes doivent être intégrées dans les politiques et la planification urbaines
 8. Le succès de la gestion de la biodiversité et des services écosystémiques doit être fondé sur la participation à différentes échelles, multisectorielle et multipartite
 9. Les villes offrent des opportunités uniques en matière d'apprentissage et d'éducation pour la préparation d'un avenir résilient et durable
 10. Les villes, avec leur fort potentiel pour générer des innovations et des outils de gouvernance, peuvent ou plutôt doivent jouer un rôle moteur dans le développement durable
-

Tableau 23 : Résultats de l'évaluation globale du lien entre urbanisation, biodiversité et services écosystémiques du projet *Cities and Biodiversity Outlook* (SCDB, 2012 : 4-13).

L'UICN, qui participe à soutenir cette initiative au même titre que d'autres acteurs, va continuer à collaborer avec notamment ICLEI et le SRC dans d'autres projets de recherche.

3.2.2. Le Projet URBES, communiquer sur l'importance de la biodiversité pour la ville

Entre 2012 et 2014, l'UICN participe au projet de recherche URBES – *Urban biodiversity ecosystem services*. Ce projet de 3 ans est une collaboration entre neuf centres de recherche européens et nord américains, ICLEI et l'UICN. Il est coordonné par le *Stockholm Resilience Center* (SRC)⁶⁰. Son objectif a consisté à continuer d'étudier les liens entre urbanisation, biodiversité et services écosystémiques, et de traduire « la science en action pour les villes », renforcer la capacité des villes à s'adapter au changement climatique et à réduire leur empreinte écologique⁶¹.

Le projet URBES a donné lieu à une quarantaine de publications⁶². Les résultats généraux indiquent que la biodiversité urbaine contribue à de nombreux services écosystémiques cruciaux pour le bien-

⁶⁰ Ce projet a été financé par le réseau *Biodiversa*, lui-même financé par plusieurs institutions de recherche européennes, afin de promouvoir des recherches « pan-européennes » sur la gestion durable de la biodiversité.

⁶¹ Voir le document intitulé *The URBES project, factsheet 1* de 2012, disponible en ligne : <https://www.iucn.org/regions/europe/our-work/local-and-regional-authorities/projects/urbes>, consulté le 12.11.2018.

⁶² Ces publications sont disponibles sur le site officiel de Biodiversa : <http://www.biodiversa.org/1099>, consulté le 12.11.2018.

être des citoyens (par ex. réduction de la pollution atmosphérique locale, du bruit, des îlots de chaleur) et à réduire l'empreinte écologique des villes ; que les écosystèmes urbains sont générés par un ensemble d'environnements diversifiés (par ex. parcs, cimetières, cours d'eau, avenues, jardins, toits verts) ; et que la gestion de ces écosystèmes urbains doit être liée aux dynamiques socio-écologiques et aux espaces bâtis. Les villes sont totalement dépendantes de leurs régions environnantes et leurs biodiversités, et les interactions constantes entre les zones urbaines, périurbaines et rurales sont essentielles pour assurer la durabilité des services écosystémiques et la résilience urbaine globale.

L'un des axes du projet URBES a concerné la communication, la diffusion et la formation, axe qui a été géré par l'UICN et ICLEI. Leur rôle a consisté à influencer les politiques aux niveaux locaux, régionaux et internationaux, en diffusant et traduisant les résultats du projet dans de nombreuses arènes en Europe, notamment appuyés sur des exemples de services écosystémiques pour les villes. Pour l'UICN, la mise en valeur des services écologiques est un argument important pour inciter les responsables des villes à agir. Sur son site officiel qui décrit le projet, il est écrit que :

IUCN considers this project as an excellent partnership for cities and local governments to become better informed on the value of natural capital for sustainable urban life and increasingly contribute to biodiversity conservation and improved management of ecosystems services in Europe⁶³.

Les valeurs de la nature pour les villes inciteraient à la conservation de la biodiversité. Le procédé discursif consiste à convaincre de l'intérêt de la présence de la nature pour inciter à sa protection en ville. Le compte rendu de l'UICN du projet URBES insiste également sur le fait que les intérêts pour la protection de la biodiversité dépassent les limites urbaines :

The continuous increase in the number and size of urban regions, and the ensuing transformation of landscapes, pose great challenges for reducing the loss of biodiversity and for ensuring human welfare. Residents of urban communities depend heavily on rural biodiversity, notably for food, clean air, drinking water, climate regulation and recreation to name a few. They have a vested interest in the protection of biodiversity well beyond urban boundaries⁶⁴.

La dépendance des villes et de leurs résidents pour leur bien-être vis-à-vis de la « biodiversité rurale » est l'argument majeur employé pour inciter à un changement de pratique dans et par les villes. Mais ce lien de causalité (la nature est vitale donc protégeons la), qui est présenté comme évident, ne l'est peut-être pas autant s'il omet toute une part de variables concrètes, comme les conflits potentiels entre des types d'usages d'espace de nature (valeurs sociales ou écologiques d'un espace vert par exemple). Une autre initiative lie ces acteurs, l'initiative URBIS (*Urban biosphere initiative*).

3.2.3. L'initiative URBIS – *Urban biosphere initiative*

L'initiative *Urban biosphere initiative* URBIS est une « une alliance mondiale de partenaires » qui a pour objectif :

⁶³ « L'UICN considère ce projet comme un excellent partenariat pour que les villes et les gouvernements locaux soient mieux informés sur la valeur du capital naturel pour une vie urbaine durable et contribuent de plus en plus à la conservation de la biodiversité et à une meilleure gestion des services écosystémiques en Europe » (<https://www.iucn.org/regions/europe/projects/cities-and-regions/urbes-project>, consulté le 12.11.2018). Notre traduction.

⁶⁴ « L'augmentation continue du nombre et de la taille des régions urbaines et la transformation des paysages qui en résulte posent de grands défis pour réduire la perte de biodiversité et assurer le bien-être humain. Les résidents des communautés urbaines dépendent fortement de la biodiversité rurale, notamment pour l'alimentation, l'air pur, l'eau potable, la régulation du climat et les loisirs, pour n'en nommer que quelques-uns. Ils ont un intérêt direct dans la protection de la biodiversité bien au-delà des frontières urbaines » (<https://www.iucn.org/regions/europe/projects/cities-and-regions/urbes-project>, consulté le 12.11.2018). Notre traduction.

to reconcile urban development with the conservation of biodiversity and the sustainable use of natural resources ; a quest to engender cities with greater social-ecological resilience in the context of global environmental change⁶⁵.

Il est précisé que l'initiative s'aligne sur les efforts internationaux plus larges qui visent à « implement the ecosystem approach and build inclusive green urban economies⁶⁶ ». Les principes de résilience des villes et « d'économies urbaines vertes inclusives » sont invoqués sans que leurs sens soient précisés. L'emploi de ces différents termes (utilisation durable des ressources naturels, résilience) confirment que les objectifs s'inscrivent dans le discours plus large de l'économie verte et du développement durable. Ces termes ne disent pas grand chose sur les matérialités, échelles ou les limites auxquels ils se réfèrent. Les objectifs sont vagues, et semblent peu performatifs, conformément aux tendances des discours dominants de la protection de la nature.

Le Secrétariat de URBIS est accueilli par le *Cities biodiversity center* de ICLEI. Il est dirigé en partenariat avec le SRC en tant que coordinateur scientifique, et le SCDB en tant que facilitateur pour la mise en lien des gouvernements locaux, régionaux et nationaux. Au sein des membres du Conseil de URBIS, l'UICN est représentée par une collaboratrice de son bureau européen basé à Bruxelles, Chantal van Ham, qui est responsable du « Programme des solutions basées sur la nature » pour l'Union Européenne. Elle fait partie du Comité consultatif d'URBIS, au côté notamment de Thomas Elmqvist du SRC. D'après l'UICN, ces dernières années, le Bureau européen de l'UICN a renforcé sa coopération avec les collectivités locales et régionales, en partenariat étroit avec ICLEI (2015b). Selon Chantal van Ham, « for IUCN [local and regional governments] are key partners in turning nature-based solutions into action for protecting biodiversity and improving health and wellbeing, social and economic development⁶⁷ » (UICN, 2015b : §3). À nouveau, ce discours s'inscrit dans les objectifs globaux qui suivent la ligne évolutive du développement durable vers l'économie verte. Dans ce cadre, il paraît difficile de voir en quoi la réflexion sur la ville et ses matérialités offrirait de nouvelles normes pour penser les relations ville-nature et nature-société. À travers les arguments des services rendus par la nature et des solutions basées sur la nature, il semble que l'intégration de la ville prônée par l'UICN renforce au contraire ce type de discours peu clair en le diffusant, au travers d'une nouvelle thématique et de nouveaux acteurs.

A l'occasion de l'adoption du Plan d'action à Nagoya en 2010 pour l'engagement des gouvernements locaux à l'application de la CDB, plusieurs partenaires ont soutenu l'initiative URBIS, dont ICLEI, SRC, le SCDB, l'UNESCO et l'UICN. Les partenaires de URBIS comprennent également des gouvernements locaux et infranationaux, des ministères, des organisations internationales, des organisations non gouvernementales, des institutions de recherche et des particuliers. L'initiative met en avant sa capacité à mettre en relation des institutions scientifiques, des décideurs politiques, des planificateurs urbains et des praticiens de l'environnement du monde entier. D'après le site officiel⁶⁸, l'initiative URBIS :

enables partners to address the challenges and opportunities that occur when governing and managing urban biospheres, in a concerted, synergistic manner. [...] It transcends the science-policy interface ;

⁶⁵ « ... réconcilier le développement urbain avec la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles ; la recherche d'une plus grande résilience socio-écologique des villes dans le contexte du changement environnemental mondial » (<http://urbis.org/about-us/>, consulté le 03.09.2018). Notre traduction.

⁶⁶ « ... mettre en œuvre l'approche écosystémique et à bâtir des économies urbaines vertes inclusives » (<http://urbis.org/about-us/>, consulté le 03.09.2018).

⁶⁷ « ... pour l'UICN [les collectivités locales et régionales] sont des partenaires clés dans la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature pour protéger la biodiversité et améliorer la santé et le bien-être, le développement social et économique » (UICN, 2015b : §3). Notre traduction. En ligne : <https://www.iucn.org/content/iucn-and-iclei-collaborate-supporting-local-sustainable-development-and-nature-protection>, consulté le 03.09.2018.

⁶⁸ On y trouve des informations succinctes, qui ne semblent pas avoir été mises à jour depuis 2016 (URBIS a organisé plusieurs webinar « URBIS Dialogue » entre 2015-16, le dernier a eu lieu en juin 2016). Voir urbis.org.

accelerates the exchange of knowledge, ideas, and good practices ; galvanises collaborative action; and ultimately forges harmony between cities and the ecosystems of which they are part⁶⁹.

Afin de « créer cette harmonie entre les villes et les écosystèmes », l'initiative URBIS se base sur 4 volets différents : une communauté d'apprentissage (« learning community ») qui met des ressources à disposition en ligne ; des « dialogues URBIS » qui sont des séminaires internationaux en ligne ; un processus de désignation et de reconnaissance, qui correspond à une sorte de « labélisation » des bonnes pratiques des actions des villes, qui peuvent notamment prendre la forme d'une réserve de biosphère sous les auspices du Programme MAB⁷⁰ ; et enfin une « ouverture à l'excellence ». Sur ce dernier point, le site officiel du projet estime que URBIS :

is a gateway to numerous other programs, projects and networks to which ambitious partners can additionally subscribe. These include ICLEI's flagship biodiversity initiative, Local Action for Biodiversity (LAB) Pioneer Project, which elevates local governments to become international leaders in the field of biodiversity and ecosystem management⁷¹.

Ce type de formulation du discours qui sert à faire la promotion des actions engagées par ICLEI montre aussi que l'objectif est de séduire les gouvernements urbains pour les faire adhérer à l'initiative. Les potentiels de ce type d'initiatives semblent donc se limiter à la construction de discours et de communications qui véhiculent les logiques économiques dominantes, sans proposer de réelles alternatives par des solutions concrètes. L'UICN adhère et participe pleinement à diffuser ces pratiques et ces discours.

3.2.4. L'initiative *CitiesWithNature*, une plateforme de discussion de plus

Un autre partenariat récent entre ICLEI et l'UICN est celui de l'initiative *CitiesWithNature*. Cette initiative, pour laquelle l'ONG environnementale américaine *The Nature Conservancy* (TNC) est également partenaire, a été lancée en juin 2018 lors du Congrès mondial d'ICLEI à Montréal. *CitiesWithNature* est « the global platform for cities and other subnational governments, their communities and experts to connect, share and learn from each other in mainstreaming nature into our cities in ways that benefit both people and nature⁷² » (ICLEI et al., 2018 : 3)⁷³. Sa structure et son objectif s'apparentent à URBIS, même si l'initiative s'en défend. Dans la brochure promotionnelle qui sert à attirer les villes à la rejoindre, il est écrit que « *CitiesWithNature* is a new and unique initiative

⁶⁹ « ... permet aux partenaires de relever les défis et de saisir les opportunités qui se présentent lorsqu'ils gouvernent et gèrent les biosphères urbaines, d'une manière concertée, en synergie. [...] Elle transcende l'interface science-politique, accélère l'échange de connaissances, d'idées et de bonnes pratiques, galvanise la collaboration et, en fin de compte, crée une harmonie entre les villes et les écosystèmes dont elles font partie » (urbis.org/who-we-are/, consulté le 03.09.2018). Notre traduction.

⁷⁰ Ce lien avec la désignation d'une réserve de biosphère du MAB s'explique par le fait que l'UNESCO est à l'origine de URBIS avec un partenariat engagé en 2008 avec le SRC, même s'il ne fait plus partie des membres actuels (Thomas Elmqvist du SRC a notamment été Président du Bureau du MAB de 2006 à 2008 expliquant ce partenariat). Des travaux de recherche engagés au MAB au sujet du lien entre les réserves de biosphère et la ville ont été menés sur une étude de cas à Cap Town en Afrique du Sud, cas d'étude répertorié par URBIS. La ville du Cap a une réserve de biosphère adjacente et a bénéficié d'un groupe de réflexion pour appliquer le concept de réserve de biosphère urbaine (voir Chap. 9).

⁷¹ « ... est une passerelle vers de nombreux autres programmes, projets et réseaux auxquels des partenaires ambitieux peuvent également souscrire. Il s'agit notamment de l'initiative phare de l'ICLEI en matière de biodiversité, le projet pionnier d'action locale pour la biodiversité (Local Action for Biodiversity - LAB), qui permet aux gouvernements locaux de devenir des leaders internationaux dans le domaine de la biodiversité et de la gestion des écosystèmes » (<http://urbis.org/who-we-are/>, consulté le 03.09.2018). Notre traduction.

⁷² « ... la plateforme mondiale permettant aux villes et autres gouvernements infranationaux, à leurs communautés et à leurs experts de se connecter, de partager et d'apprendre les uns des autres en intégrant la nature dans nos villes d'une manière qui profite à la fois aux populations et à la nature » (ICLEI, TNC, UICN, 2018 : 3). Notre traduction.

⁷³ Voir en ligne : <http://citieswithnature.org/>; voir aussi <https://cbc.iclei.org/leading-global-organisations-launch-major-initiative-connect-cities-nature/>, consultés le 10.09.2018.

that recognizes and enhances the value of nature in and around cities across the world⁷⁴ » (ibid. : 1). Sa nouveauté reposerait notamment sur un savoir actualisé et basé sur les expériences acquises des initiatives et recherches précédentes :

CitiesWithNature was developed out of a need by cities, building on previous international programs such as the Local Action of Biodiversity (LAB) initiative of ICLEI and IUCN, drawing on the lessons of work done under the Cities' Biodiversity Index⁷⁵ and various initiatives of TNC⁷⁶ and others⁷⁷ (ibid. : 3).

Mais cette répétition des mesures, toujours initiées par le même noyau d'acteurs, paraît constituer d'avantage un moyen de renforcer leur position et de rester visible sur ces thématiques qu'un renouvellement des idées ou des solutions. Remarquons également que l'identité de TNC correspond plus au style politique du WWF qu'à celui de l'UICN⁷⁸. Ce partenariat entre l'UICN et TNC montre alors que le Secrétariat de l'UICN a assimilé les attitudes de ce type de stratégie, et ne s'en cache pas. L'objet « ville » pourrait être un facteur explicatif de ce rapprochement, en représentant le lieu où se trouvent les sièges des grandes entreprises, leurs consommateurs, et les pouvoirs économiques. Ce partenariat révèle également que la relation avec ICLEI est importante pour l'UICN, car c'est par ICLEI que l'UICN collabore avec TNC. Les fréquentations de l'UICN peuvent donc elles aussi se trouver proches des intérêts des grands groupes économiques, ce qui peut expliquer la construction de cette posture discursive floue sur la ville et du peu d'actions concrètes engagées par l'organisations en ville.

3.3. La ville et la biodiversité, une relation commode pour se positionner dans les réseaux d'acteurs

Notre analyse des stratégies urbaines de l'UICN montre que l'enjeu de la biodiversité en lien avec les villes est devenu important depuis 2006 avec la participation au projet LAB avec ICLEI. Depuis, l'UICN a collaboré à plusieurs partenariats sur cette thématique. Pour résumer, outre le programme LAB, il y a le projet *Cities and Biodiversity Outlook*, le Partenariat sur les villes et la diversité biologique de la CBD, le Projet URBES, l'initiative URBIS, et enfin l'initiative *CitiesWithNature* (Fig. 25).

⁷⁴ « *CitiesWithNature* est une initiative nouvelle et unique qui reconnaît et valorise la nature dans et autour des villes du monde entier » (ICLEI, TNC, UICN, 2018 : 1). Notre traduction.

⁷⁵ The City Biodiversity Index, dit aussi le Singapore Index on Cities' Biodiversity, est un outil de suivi de la biodiversité dans les villes. Il a été mis en place et approuvé par la Convention sur la diversité biologique en 2009. Voir : <https://www.cbd.int/subnational/partners-and-initiatives/city-biodiversity-index>, consulté le 10.09.2018.

⁷⁶ « Build Healthy Cities » est en effet l'une des quatre priorités de TNC, au côté du climat, de la protection des terres et de l'eau et de l'alimentation durable (voir : <https://www.nature.org/en-us/>, consulté le 10.09.2018).

⁷⁷ « ... a été élaboré à partir d'un besoin des villes, en s'appuyant sur des programmes internationaux antérieurs tels que l'initiative Action locale pour la biodiversité (LAB) de l'ICLEI et de l'UICN, en s'inspirant des leçons tirées des travaux réalisés dans le cadre des Cities' Biodiversity Index et de diverses initiatives de TNC et d'autres organisations » (ICLEI, TNC, UICN, 2018 : 3). Notre traduction.

⁷⁸ Le *chief scientist* de TNC Peter Kareiva (en poste à TNC de 2012 à 2015) a par exemple défendu la vision néo-conservacionniste qui revendique de faire le deuil de la nature sauvage pour se concentrer sur la maximisation de l'utilisation des ressources naturelles (Kareiva et al., 2012 ; voir aussi Marvier & Kareiva, 2014 ; voir aussi Chap. 5, sect. 4.3). D'après Kareiva et ses co-auteurs, les raisons de conserver la nature doivent être exclusivement utilitaristes pour répondre aux besoins humains et au soutien des économies, notamment par la collaboration avec les industriels, stratégie promue par TNC. Ils réfutent ainsi tout le pouvoir d'action des valeurs morales et considèrent la nature uniquement comme un capital à optimiser (Kareiva et al., 2012 ; Marvier & Kareiva, 2014). Cette position a engendré une levée de bouclier de la part de nombreux scientifiques (Doak et al., 2014 ; Noss et al., 2013 ; Soulé, 2013 ; Wuerthner et al., 2014). Elle est critiquée pour ne reposer sur aucune base scientifique, et pour être construite sur les référentiels du néolibéralisme accusé d'être responsable de la crise écologique (Doak et al., 2014 ; Soulé, 2013 ; Wuerthner et al., 2014). Michael Soulé, réputé pour être le père de la biologie de la conservation, accuse les intérêts soi-disant humanistes défendus par les néo-conservacionnistes comme Kareiva d'être surtout économiques, et TNC de s'affilier avec les grandes entreprises qui ont investi les membres du conseil d'administration de l'organisation (Soulé, 2014). Il s'agit par exemple de la banque Goldman Sachs & Co., de Google Capital Group Companies ou de Hewlett Packard (ibid.).

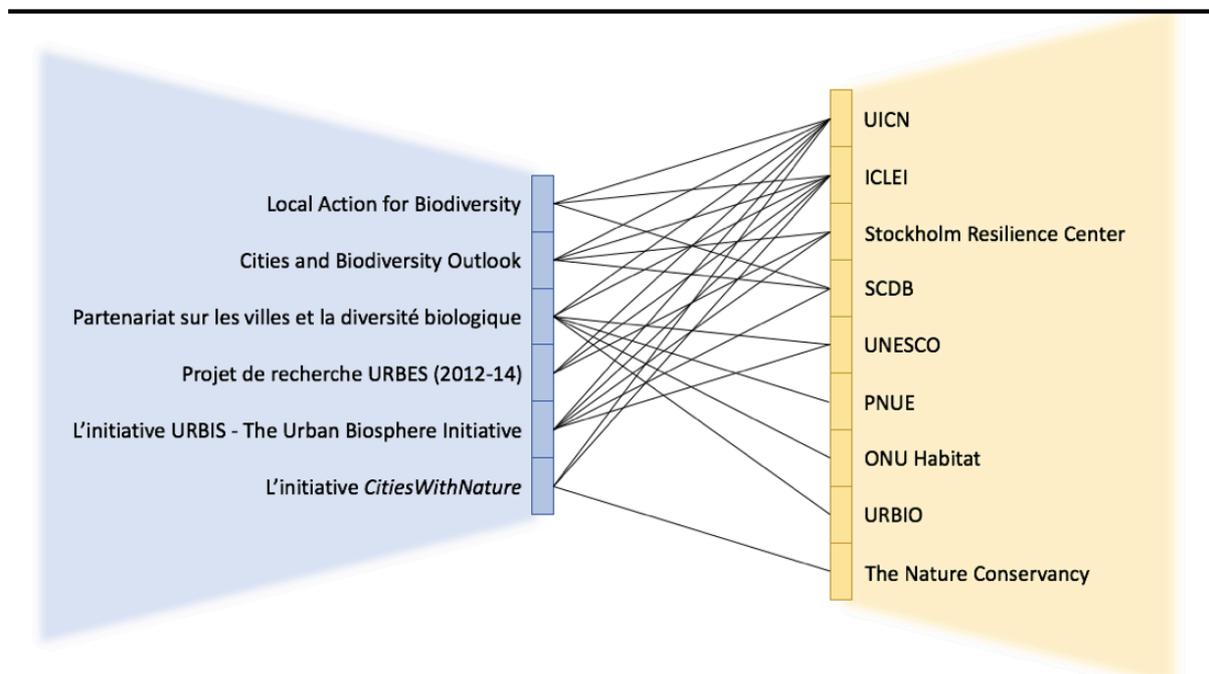


Figure 25 : Schéma des liens entre les initiatives et projets sur la ville (en bleu) et les acteurs impliqués au côté de l'UICN (en jaune) (Source : auteure).

Ce schéma qui représente les diverses initiatives engagées par l'UICN sur la ville montre qu'ICLEI est impliqué dans chacun des projets. Pour l'UICN, ICLEI représente donc un acteur déterminant et incontournable pour ses stratégies urbaines. Le *Stockholm Resilience Center*, une institution scientifique spécialisée sur les questions d'écologie de la ville, et le Secrétariat de la CDB, qui représente le programme de l'ONU pour la biodiversité, sont également des organismes impliqués dans trois des projets pour la ville de l'UICN. De manière générale en effet, sur la gouvernance urbaine des enjeux de la biodiversité et des services écosystémiques, ICLEI et le SCDB sont des acteurs centraux de la dynamique, contrairement à l'UICN (Wilkinson et al., 2013). Si l'UICN s'est rapprochée de ces acteurs, c'est certainement parce qu'elle avait bien identifié leur position sur ces questions, voulant pouvoir elle-même en bénéficier. Le *Partenariat sur les villes et la diversité biologique* géré par le Secrétariat de la CDB est le projet qui rassemble le plus d'acteurs (PNUE & SCDB, 2010). Avec le *Cities and Biodiversity Outlook*, ils représentent les principaux engagements de la communauté internationale institutionnalisée autour de la Convention sur la diversité biologique pour la ville (gouvernements nationaux et locaux). L'UICN a donc là encore réussi à se positionner dans ce réseau d'acteur qui s'est formé pour répondre à l'enjeu de la protection de la biodiversité en lien avec la ville.

Pour l'UICN, le rapprochement des enjeux de la biodiversité et de la ville s'est donc construit selon une évolution graduelle depuis son premier partenariat avec ICLEI en 2006. Cette mise en relation est concordante avec la reconnaissance croissante du rôle et du pouvoir des gouvernements locaux pour atteindre les objectifs internationaux de protection de la biodiversité. En devenant un partenaire d'ICLEI sur ces questions, l'UICN s'est positionné sur plusieurs initiatives internationales destinées à convaincre les responsables des villes d'y adhérer également. Pour leur faire changer de pratiques, les villes sont devenues des acteurs à « séduire » à l'instar des entreprises. En cherchant à les persuader d'adhérer à ces plateformes, les besoins et intérêts des acteurs des villes ont nécessairement une influence sur la construction de leurs messages et discours. Or avec toutes ces initiatives, ces rencontres, ces publications, et ces groupes de travail, il est difficile de comprendre quelles sont les actions prioritaires à engager pour la ville. En tant que responsable politique d'une commune, ou d'une région urbaine, il doit par exemple être bien difficile de faire son choix parmi toutes ces opportunités. Sans compter que ce cumul des mesures doit coûter des ressources financières conséquentes pour les

organisations, alors que leur portée n'est pas très claire. Ceci révèle peut-être aussi un trait de la tendance actuelle de l'action environnementale : montrer que l'on fait quelque chose tend à devenir plus important que de rendre des comptes sur ce que l'on fait vraiment.

Par ailleurs, ces diverses initiatives soutenues par l'UICN se répètent et se reproduisent sur les mêmes logiques discursives. Il paraît alors difficile de percevoir leur nouveauté par rapport aux précédentes, ou aux discours communs relatifs au développement urbain durable. Les « nouveaux » concepts de « résilience » ou de « services écosystémiques » pour réconcilier la ville et la nature apparaissent comme une répétition de logiques plus anciennes, où la nature est au service de la ville. Ce faisant, les représentations qui les portent et leurs défauts persistent. La relation entre la ville et la nature est surtout construite dans un seul sens. La ville a besoin de la nature pour se développer et garantir le bien-être de ses habitants. Il s'agit toujours de l'exploiter tout en garantissant cette utilisation à long terme. Les stratégies de l'UICN pour les villes participent au renforcement de cette construction discursive dont on peine à saisir la mesure effective, et qui ne semble pas avoir fait ses preuves jusqu'ici.

4. L'UICN et la ville, une ambiguïté recherchée ?

4.1. La ville pour protéger quelles natures ?

Dans ce chapitre, nous avons observé que l'UICN se positionne sur la ville de deux manières différentes. La première relève d'une construction interne à l'organisation, la seconde se structure autour de collaborations avec des acteurs et des projets externes à l'Union. La première aborde la ville par l'outil classique de la protection de la nature que sont les aires protégées. La seconde l'aborde par la biodiversité. Le lien entre la ville et la biodiversité a été plus tardif que celui fait avec les aires protégées. Il a donc été moins évident et manifeste de premier abord. Cela révélerait que les représentations de la « biodiversité » correspondent à une image d'une nature qui a été encore imprégnée de la dichotomie ville-nature. Cette nature-biodiversité pourrait également être plus difficile à problématiser car elle serait plus abstraite que les espaces naturels des aires protégées concrètement délimités. Remarquons en effet que les nombreux travaux que nous avons présentés au chapitre 1 (sect. 3.4.) qui traitent de la biodiversité urbaine ne sont par exemple pas évoqués dans ces différentes initiatives. L'échelle utilisée pour problématiser la question de la ville en lien avec la biodiversité, étant donné qu'elle est cadrée par la notion de services écosystémiques, est beaucoup plus large. Elle met en lien des systèmes urbains avec des écosystèmes ce qui offrent peu de prises pour en saisir les contours précis. Tandis que les aires protégées en tant que territoires concrets sont apparus de façon plus visible face aux enjeux de la ville qui empiétait directement sur leur espace.

Dans les discours sur la ville de l'UICN, notons également l'absence des enjeux climatiques. Les relations entre les enjeux climatiques et les villes, où se concentrent les émissions de gaz à effet de serre, sont pourtant une question qui a été prise en compte dans les discours de la communauté internationale dès les années 1990 (Bulkeley & Betsill, 2003), et pour laquelle des réseaux de villes ont été organisés, comme le *Cities climate leadership group* C40⁷⁹. D'ailleurs, rappelons qu'une part des objectifs initiaux d'ICLEI lors de sa création en 1990 concerne les enjeux climatiques (voir Chap. 5, sect. 2.4.4.). Mais le premier partenariat entre l'UICN et ICLEI en 2006 s'est construit sur l'enjeu de la biodiversité avec le programme *Local Action for Biodiversity*. Il est probable que si ICLEI a vu en l'UICN un partenaire utile avec qui collaborer, c'est pour ses compétences et sa respectabilité en matière de

⁷⁹ L'organisation C40 est créée en 2005 par le maire de Londres de l'époque. Elle rassemble aujourd'hui plus de 90 « mégacities » qui représentent plus de 650 millions d'habitants, et comptent pour un quart du PIB mondial (<https://www.c40.org/about>, consulté le 15.11.2018).

« biodiversité », et la possibilité d'accéder à son réseau d'experts et de membres. Ce premier programme basé sur la biodiversité instaure ensuite un registre de discours sur lequel va se construire les projets suivants, notamment confortés par l'alliance avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Cette collaboration et les événements lancés autour de la structure institutionnelle de la CDB va appuyer et renforcer la mise en relation de la ville et la biodiversité.

4.2. Ville et aires protégées, quelles solutions pour résoudre les conflits potentiels ?

Le Groupe spécialiste de l'urbain a été formé à la suite au Congrès mondial sur les Parcs de 2003 à Durban. Mais un autre groupe y a également été formé, le *Wilderness specialist group*, affilié lui aussi à la Commission mondiale des aires protégées⁸⁰. Ce Groupe a édicté des lignes directrices pour la gestion des aires protégées de *wilderness* de la Catégorie Ib de l'UICN (Casson et al. – UICN, 2016). Son objectif est de promouvoir, améliorer et étendre les aires protégées de *wilderness*, et de sensibiliser à l'importance et le rôle de la *wilderness*. La Commission des aires protégées de l'UICN a également publié un rapport sur le patrimoine mondial⁸¹ qui insiste sur le fait qu'il faut protéger de « large wilderness areas » (Kormos et al. – UICN, 2017 : 2). Les auteurs évoquent des raisons écologiques, pour la biodiversité, les grands mammifères et les services écologiques, et des raisons liées à « l'intégrité culturelle » et à la « responsabilité éthique » (ibid.).

Au sein de la Commission des aires protégées de l'UICN, il y a donc à la fois un Groupe qui défend la *wilderness* et un autre l'intérêt d'intégrer les enjeux urbains pour protéger la nature. Tous deux ont pour but de défendre et promouvoir les aires protégées, qu'elles soient « urbaines » ou non. Car selon la définition des aires protégées urbaines donnée par le Groupe urbain, elles peuvent être de la catégorie Ib correspondant à la *wilderness* tout en étant dans ou proche des villes (Trzyna – UICN, 2014). Pour l'UICN, la protection de la nature sauvage n'est pas incompatible avec l'intégration des enjeux urbains. Il est alors regrettable que l'UICN ne qualifie pas plus cette coexistence possible, ou les entraves qui l'empêcheraient (tensions entre les besoins urbains et ceux pour la nature). Les discours et les solutions proposées par l'UICN restent vagues, en se référant par exemple aux notions d'harmonie ou de services qui ne permettent pas de mener une quelconque pesée d'intérêt ou de priorisation des besoins. Ce manque d'implications est accentué par l'effet produit d'un discours peu structuré qui va dans tous les sens.

4.3. Des actions dans tous les sens, un discours cohérent qui fait défaut

Malgré l'adoption de plusieurs résolutions qui incitent à prendre en compte et étudier la relation entre les villes et la protection de la nature, l'UICN ne met en œuvre aucun projet concret. En revanche, dès la fin des années 2000 et plus encore dans les années 2010, plusieurs initiatives et partenariats sont soutenus par l'UICN. Cette émulation d'initiatives et de partenaires contredisent l'idée selon laquelle il y aurait une stratégie établie sur la ville. Car il est difficile de suivre et de comprendre la cohérence générale des intentions de l'organisation. À notre connaissance, il n'existe d'ailleurs pas de document qui relaterait une stratégie générale sur la ville de l'UICN et les différents acteurs impliqués (les Commissions, les groupes de travail, les groupes de spécialistes ou les partenariats). Le Groupe urbain de la Commission des aires protégées ne paraît pas avoir connaissance des initiatives engagées par le

⁸⁰ Voir <https://www.iucn.org/commissions/world-commission-protected-areas/our-work/wilderness>, consulté le 14.09.2018. Voir aussi les deux publications de l'UICN : Casson et al. – UICN, 2016 ; Kormos et al. – UICN, 2017.

⁸¹ Cette réflexion s'inscrit dans le cadre de la Convention pour le Patrimoine Mondial, car rappelons que l'UICN est responsable de soutenir l'UNESCO pour la sélection des sites du patrimoine naturel, tout comme ICOMOS and ICCROM (voir Chap. 5, Sect. 3.1.).

Secrétariat puisqu'il n'en fait aucune mention. Le Groupe, basé en Californie, sous la coupe de l'*Interenvironment Institute*, semble loin des négociations qui se jouent en Europe, avec ICLEI par exemple.

Cet engagement dans de nombreuses initiatives très semblables donne l'impression d'un manque de recul pris pour construire et solidifier une réflexion stratégique cohérente. En suivant des actions qui semblent être menées en fonction des opportunités présentes sans objectifs construits sur une réflexion stratégique approfondie, cela produit un sentiment de dispersion. D'ailleurs, la production de ces diverses initiatives semble davantage constituer un moyen de se placer sur ces questions de plus en plus brûlantes à l'agenda international, notamment avec le Sommet Habitat III de 2016, l'adoption du 11^{ème} ODD de l'ONU dédié à la ville en 2015 ou la COP 21 pour le climat qui a également rappelé l'importance des villes pour limiter le réchauffement climatique.

Cette diversité d'actions similaires donne également l'impression que l'UICN peine à évoluer sur la compréhension de la ville. Elle en reste finalement très éloignée en adoptant une attitude prudente. Elle ne s'avance pas trop en ne recourant pas à la quantification par exemple, alors que d'autres organisations pour la protection de la nature le font. Il y a par exemple le WWF avec son implication au projet de Masdar City (ci-dessous, Chap. 8, sect. 1.2.2), ou en Suisse la Fondation Franz Weber et son initiative contre les résidences secondaires visant à préserver l'urbanisation des Alpes qui a amené à limiter à 20 % du parc des logements et de la surface habitable le nombre accepté de résidences secondaires pour chaque commune. De ce point de vue l'UICN ne semble pas céder à la tentation de « gouverner par les instruments » (Lascoumes & Le Galès, 2004). Mais cette posture ne permet pas de discuter de propositions précises ni de repolitiser la question. Elle traduit cependant bien ce maintien à distance de la ville et de l'urbain de l'UICN. Il est donc possible de supposer que l'ambiguïté qui a imprégné les discours sur la ville de l'UICN est peut-être recherchée, consciemment ou non, afin d'éviter de se positionner précisément sur cette question épineuse. La ville serait donc un thème qu'il n'est plus possible d'ignorer dans sa mission pour la protection de la nature, mais dont pour autant, les solutions pour la rendre compatible avec la nature à protéger restent indéterminées.

Pour conclure et synthétiser les résultats de ce chapitre, nous avons réalisé un schéma chronologique qui résume les initiatives et publications principales de l'UICN sur la ville depuis le début des années 2000 (voir Fig. 26). Ce schéma permet de mettre en évidence la période de 2006 à 2014 comme étant particulièrement fertile sur la thématique de la ville et de la biodiversité. Il montre également à quel point les pratiques de l'UICN sur la ville concordent avec l'agenda international, notamment autour des Conférences des Parties de la Convention sur la diversité biologique de 2008 et 2010. Ces implications de l'UICN sont également corrélées à la participation d'autres acteurs impliqués tels que ICLEI ou le Secrétariat de la CDB. Les événements du contexte influencent donc les pratiques de l'UICN. L'UICN réussit à s'insérer dans ces pratiques et dans ces jeux d'acteurs, notamment en devenant partenaire avec ICLEI, l'acteur « de la ville » très actifs sur ces questions. Comme le montre la figure 26, un réseau d'acteurs se structure autour d'ICLEI et du Secrétariat de la CDB dès 2006. Le *Stockholm Resilience Center* est lui impliqué dans les initiatives à caractères scientifiques (les trois projets de recherche : URBIS, CBO et URBES). Ce réseau d'acteurs dans lequel l'UICN est parti prenante est impliqué dans la construction des discours sur la ville et la biodiversité.

Le Groupe urbain de l'UICN se positionne quant à lui dans une arène thématique spécifique ciblée sur les aires protégées et les villes. Il publie des rapports sur ce thème, et contribue également à formuler des résolutions adoptées par l'Assemblée des membres de l'UICN. Il est ensuite chargé d'appliquer certaines de ces résolutions, comme par exemple celle de 2012 qui vise à « mettre au point des lignes directrices pour l'aménagement urbain dans l'optique de relier les valeurs écologiques et culturelles et les services écosystémiques des aires protégées aux villes adjacentes » (UICN, 2012c : 74-75). La publication des lignes directrices de 2014 par le Groupe urbain en est le résultat direct.

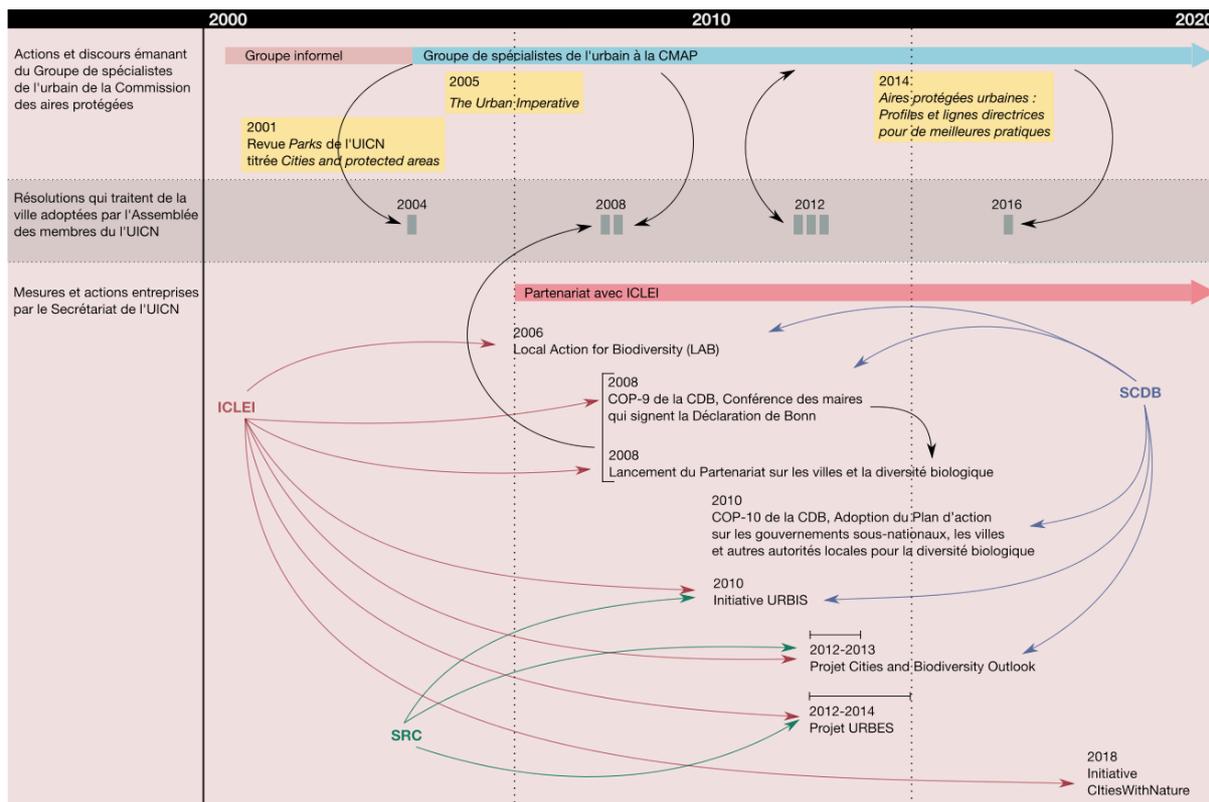


Figure 26 : Schéma chronologique qui synthétise les initiatives et les publications principales de l'UICN sur la ville depuis le début des années 2000 (Source : auteure). Pour un rappel des résolutions qui traitent de la ville adoptées par l'UICN, voir le tableau 22 de la section 2.3 ci-dessus.

Ce schéma chronologique permet également de mettre en évidence le caractère complexe, pluriel et évolutif de ces différents aspects entre eux : les rendez-vous internationaux autour des COP, les initiatives, les partenariats et les réseaux d'acteurs. La construction des discours sur la ville dans la gouvernance internationale de la protection de la nature ne se fait pas de façon linéaire en suivant un déroulement réfléchi et établi à l'avance.

Chapitre 8. La ville du WWF, une ville réinventée ou un opportunisme communicationnel ?

1. L'entrée en ville du WWF avec l'initiative *One Planet Living*

En 2004, le WWF lance sa première initiative urbaine *One Planet Living* (OPL), pour *Une Planète Vivante*. Cette initiative représente les premiers pas de l'OEI en ville.

1.1. Un modèle pour des quartiers « durables »

Le WWF International lance en 2004 l'initiative *One Planet Living* (OPL) en association avec un bureau anglais de conseil en environnement, BioRegional (voir ci-après, sect. 1.1.2.)¹. Cette initiative vise à élaborer des quartiers durables sur la base d'un modèle urbain construit autour de 10 objectifs de durabilité dont le premier est « zéro carbone » (Tab. 24)².

Principes	Objectifs
Zéro carbone	Tous les bâtiments et infrastructures doivent être approvisionnés en énergies renouvelables
Zéro déchets	Limiter les déchets et optimiser leur recyclage
Transports durables	Mobilité douce au sein du quartier et connecté au réseau de transports publics
Matériaux locaux durables	Recycler, limiter l'impact environnemental
Alimentation locale et durable	Alimentation de la région et biologique
Gestion durable de l'eau	Consommation raisonnable, collecte de l'eau de pluie
Habitats naturels et biodiversité	Utilisation modérée du sol, Création de biotope : favoriser espèces locales, Espaces verts connectés, Murs et toits végétalisés
Culture et patrimoine	Mise en valeur de l'histoire du lieu
équité et partenariats locaux	Entreprises locales, produits certifiés commerce équitable, mixité sociale (30%) et fonctionnelle
Qualité de vie et bien-être	Espaces communs, publics et de rencontre ; Mesurer régulièrement la satisfaction des habitants, Collectifs de quartier

Tableau 24 : Les 10 principes *One Planet Living* du WWF International et leurs objectifs (Source : http://wwf.panda.org/fr/wwf_action_themes/modes_de_vie_durable/principes_one_planet_living_developpement_durable/, consulté le 14.05.2018, simplifié et modifié par l'auteure).

¹ Fondé en 1990, le BioRegional Development Group de son nom initial est une société britannique à but non lucratif qui joue le rôle de consultant dans l'aménagement de projets urbains durables. BioRegional a été créé par Pooran Desai, biologiste, et Sue Riddlestone, infirmière, afin de protéger l'environnement tout en améliorant la qualité de vie. À ses débuts, BioRegional travaillait surtout à l'échelle locale, mais depuis OPL, l'organisation a étendu ses activités, avec notamment les projets One Planet Communities, One Planet Companies et One Planet Regions (voir : <https://www.bioregional.com/>).

² Voir :

http://wwf.panda.org/fr/wwf_action_themes/modes_de_vie_durable/principes_one_planet_living_developpement_durable/, en français.

Dans les années 2000, en partant du constat que l'humanité consommait en moyenne 30% de ressource en plus que ce que la planète peut régénérer d'une année sur l'autre (WWF, 2008c), l'organisation s'est lancée le défi de bâtir « un monde dans lequel chacun peut avoir une vie agréable et saine dans les limites des ressources naturelles de la planète » (WWF Suisse, 2014a : 4). L'initiative OPL promeut à l'échelle d'un quartier une construction durable avec des matériaux performants. « Zéro carbone » et « zéro déchets » sont les critères principaux mis en avant dans les objectifs initiaux défendus dans les années 2000. Depuis, il s'agit plutôt de produire « une quantité minimale d'impacts » et de construire des quartiers « neutres en carbone », comme l'explique l'adaptation d'OPL par le WWF Suisse (WWF Suisse, 2014a : 9).

Concrètement, One Planet Living est une certification. Les 10 objectifs fonctionnent comme des critères normés auxquels il faut répondre pour recevoir la certification du WWF. Le WWF signe avec les responsables du projet urbain un « Plan d'action durabilité » qui détermine les objectifs chiffrés à atteindre pour les 10 principes selon la situation et la localisation du projet³. Le WWF « vend » la méthodologie OPL aux responsables du projet, qui sont eux motivés par la mise en visibilité de leurs efforts grâce au logo du panda sur leur projet. Plusieurs projets dans le monde ont ainsi été soutenus par le WWF International dans les années 2000, dont les plus importants sont l'écoquartier de *BedZED* en Angleterre, le quartier *Mata de Sesimbra* au Portugal et *Masdar City* aux Émirats-Arabis-Unis. Le WWF France a également soutenu le projet *Lyon Confluence*, alors que le WWF Suisse négocie depuis plusieurs années avec des promoteurs et des communes pour réaliser un quartier OPL en Suisse (Voir ci-dessous, sect. 1.2.).

1.1.1. Objectifs et acteurs-cibles

L'initiative OPL vise à offrir les moyens aux citoyens-habitants de réduire leur empreinte écologique sans perdre la qualité de leur confort. L'idée consiste à convaincre qu'il est possible de réaliser des quartiers confortables tout en ayant des modes de vie durables et raisonnables. Pour expliquer les principes OPL, le directeur général du WWF International James Leape exprime en 2008 que :

At the moment we are living way beyond the earth's natural means. But when you start talking about sustainable lifestyles, a lot of people are afraid that you are going to ask them [...] to sacrifice their quality of life. WWF's One Planet initiatives are about finding the path that allows us all to realise our dreams and aspirations, but in a way that is easy, affordable and attractive – as well as sustainable. A One Planet lifestyle can be a better way to live in every sense⁴ (Leape – WWF, 2008 : 6).

Cette perspective très optimiste ne questionne pas les systèmes de consommation et de production occidentaux. L'objectif est construit sur l'ambition de trouver des alternatives techniques pour faire perdurer le modèle de vie des sociétés occidentales contemporaines. Ce discours, qui s'inscrit ainsi dans la vision de la modernisation écologique, ne s'adresse pas directement aux habitants⁵. Il ne s'agit pas de mettre en cause ni de critiquer les modes de vie des citoyens. Cette posture discursive peut s'expliquer par le fait que plus de 50% du financement de l'organisation provient des dons des citoyens

³ Ces objectifs sont généralement chiffrés en pourcentage, ce qui rend difficile leur mise en œuvre, et la vérification qu'ils ont été atteints. Par exemple, d'après l'adaptation d'OPL par le WWF Suisse, les objectifs pour le « transport durable » sont triples : 30% de mobilité douce ; 40% de mobilité par transport en commun à moins de 0,070 kgCO₂/km ; 30% de mobilité par transport individuel à moins de 0,110 kgCO₂/km (WWF Suisse, 2014b : 13). Concrètement comment répartir ces exigences parmi les habitants du quartier, et s'assurer qu'elles sont respectées ?

⁴ « En ce moment, nous vivons bien au-delà des moyens naturels de la terre. Mais quand on commence à parler de modes de vie durables, beaucoup de gens craignent que vous ne leur demandiez de sacrifier leur qualité de vie [...]. Les initiatives One Planet du WWF visent à trouver la voie qui nous permettra à tous de réaliser nos rêves et nos aspirations, mais d'une manière facile, abordable et attrayante, tout en étant durable. Un mode de vie One Planet peut être une meilleure façon de vivre dans tous les sens du terme » (Leape – WWF, 2008 : 6). Notre traduction.

⁵ Selon le directeur de Bioregional, la responsabilité de réduire son empreinte écologique ne revient pas directement aux citoyens mais aux acteurs de l'aménagement des projets urbains (Desai, 2011).

(voir Chap. 4, sect. 2.4.3). Il paraît donc important de ne pas nuire à cette source de dons et de développer un discours séduisant à ce public-cible. Promouvoir l'amélioration du cadre de vie des citoyens pour répondre à leurs « aspirations » (ibid.) serait alors un moyen d'accéder à un nouveau « marché » de donateurs potentiels.

1.1.2. Partenariat avec un acteur déjà impliqué sur le terrain

One Planet Living est une marque déposée par le WWF et BioRegional. Ce partenariat s'est mis en place par le Bureau anglais du WWF qui s'est investi sur la thématique de la durabilité liée à la construction des bâtiments au début des années 2000. Le WWF Angleterre a en effet soutenu l'écoquartier de BedZED initié par BioRegional (voir sect. 1.1.2. ci-après). Afin de valoriser les expériences qui y ont été réalisées, le WWF anglais a lancé la campagne *One Million Sustainable Homes*⁶ en 2002 au Sommet de Rio+20 (WWF-UK, 2006). Paul King, à l'époque directeur de la campagne *One Million Sustainable Homes* du WWF Angleterre, est alors devenu directeur de *One Planet Living*[®] au même titre que Pooran Desai, lui-même directeur de *BioRegional Development Group*. Fort de sa campagne en Angleterre, le bureau anglais a relayé l'initiative au WWF International.

Cette logique de partenariat correspond à la mutualisation de connaissances et de compétences des deux organisations : des expériences en conseil de projets urbains durables et un accompagnement technique pour BioRegional, un pouvoir de communication et de médiatisation pour promouvoir le projet par le WWF. Ce partenariat a représenté une opportunité de se positionner sur cette nouvelle question où le WWF n'était ni compétent ni (re)-connu. Grâce à cette opportunité, le WWF a ainsi eu une occasion de se positionner dans le champ de la durabilité urbaine.

Au sujet de la ville, BioRegional a en effet déjà acquis l'expérience d'avoir participé à la concrétisation d'un projet urbain durable, celui de BedZED – *Beddington Zero fossil Energy Development* – situé dans la banlieue Sud de Londres.

1.2. Exemples concrets de quartiers OPL

1.2.1. L'exemple de BedZED, le premier quartier soutenu par le WWF

BedZED est un écoquartier élaboré entre 1997 et 2002. Il a été initié par BioRegional et soutenu par les WWF anglais et International. BedZED s'étend sur 1,7 hectare. Il contient 82 logements et 2500 m² de surface de bureaux. Son objectif initial est de réduire l'empreinte écologique de 50% par rapport à un quartier traditionnel (énergie : zéro carbone, - 60% de consommation domestique, - 50% de consommation transport ; - 30% de consommation d'eau) en se basant sur les bâtiments à Haute qualité environnementale (HQE) et les principes technocentrés de l'écologie industrielle (fermer les boucles ressources-déchets, réutiliser des matériaux et revaloriser les déchets, favoriser un approvisionnement local). L'objectif de BedZED vise à ce que les habitants réduisent leur empreinte sans contraintes en leur mettant à disposition les moyens de le faire. Mais au niveau des résultats, à l'instar de plusieurs écoquartiers en Europe, les aspects liés à la mixité sociale⁷, à la participation de la population dans la constitution et la gestion du quartier, ou les liens entre le quartier et son environnement extérieur sont déficients (Emelianoff, 2004 ; Schaeffer et al., 2010). Les promoteurs

⁶ La campagne *One Million Sustainable Homes Campaign* a été lancée en 2002 avec l'objectif d'introduire la durabilité dans le secteur de l'immobilier en Angleterre. Elle s'est terminée en 2007 car d'après le bureau anglais du WWF son objectif aurait été atteint (WWF-UK, 2007 : 24). L'objectif de produire un million de logements durables en 5 ans nous paraît toutefois ambitieux et relève certainement de la définition donnée à la « durabilité ».

⁷ À BedZED par exemple, les prix des logements ont été en moyenne 20% plus cher qu'un logement classique.

ont également tendance à répondre à la tentation de livrer « clés en main » un habitat durable, sans que les innovations proposées ne soient bien appropriées, comme ce fut le cas à BedZED avec BioRegional (Bierens de Haan et al., 2006, in Emelianoff, 2007b). En effet, les succès de BedZED sont à nuancer : les 2'500m² de bureaux ont été majoritairement reconvertis en logements ; la crèche, la centrale de cogénération et la station d'épuration ont fermé faute de moyens et de maintenance ; et la mixité sociale a échoué du fait que les logements sociaux ont été regroupés dans un îlot physiquement séparés des autres logements par la voie d'accès au quartier (Veyret & Yalta, 2010).

BedZED a pourtant été présenté comme un succès par le WWF : « London's BedZED development has halved the ecological footprint of an average Londoner without the people living there needing to change a thing⁸ » (WWF, 2008a : 9). Dans les communications OPL, BedZED joue le rôle d'exemple en matière de quartier urbain durable. Avoir un prototype concret permet de donner du poids au discours. L'expérience de BedZED est utilisée pour asseoir la communication sur une solution réalisable et une méthodologie qui aurait fait ses preuves. Mais plus qu'un exemple de bonnes pratiques, BedZED est surtout révélateur des enjeux urbains écologiques et sociaux et de la difficulté de les résoudre. Le WWF a pris des risques avec OPL en soutenant des cas concrets comme BedZED, ou encore Masdar City.

1.2.2. Masdar City

Un exemple emblématique et caricatural de la position du WWF International avec One Planet Living est son soutien au projet de Masdar City (Fig. 27). Masdar City est un projet de nouvelle « ville écologique » de l'Emirat d'Abou Dhabi⁹ aux Émirats Arabes Unis. Développé depuis 2007, la nouvelle ville qui s'étend sur 6km² devrait accueillir 40'000 habitants, 50'000 travailleurs, et 1500 entreprises d'ici 2025 (WWF, 2010c).



Figure 27 : Couverture d'une publication du WWF International en 2010 (WWF, 2010c). Cette image met en valeur le champ de panneau solaire qui alimente en énergie les premiers bâtiments de la « ville » qu'on aperçoit au loin.

En 2008, Masdar City représente pour le WWF « the world's first zero-carbon, zero-waste, car-free city powered entirely by alternative energy sources¹⁰ » (WWF, 2008a : 9). Avec cet exemple, le WWF

⁸ « Le développement de BedZED a diminué de moitié l'empreinte écologique moyenne d'un Londonien sans que les habitants qui y vivent n'aient eu besoin de changer quoi que ce soit » (WWF, 2008a : 9). Notre traduction.

⁹ Abou Dhabi, dont l'économie est basée sur le pétrole, est le plus grand et le plus riche des 7 émirats arabes unis.

¹⁰ « la première ville sans carbone, sans déchets et sans voiture au monde, entièrement alimentée par des sources d'énergie alternatives » (WWF, 2008a : 9). Notre traduction. Ces sources d'énergie alternatives sont essentiellement solaires.

affirme ainsi que « reducing the huge footprint of industrialized countries without sacrificing the comforts and advantages of a modern, mobile lifestyle is not a utopian dream – it's already happening » (ibid.)¹¹. Cette même année, le directeur de OPL de l'époque au WWF international qualifie même le projet de Masdar d'exemple « du changement de paradigme » qui doit être réalisé (Jeanrenaud, 2008, in WWF, 2008d : §7) :

Masdar is an example of the paradigm shift that is needed and the strategic vision of the Abu Dhabi government is a case study in global leadership. We hope that Masdar City will prove that sustainable living can be affordable and attractive in all aspects of human living – from businesses and manufacturing facilities to universities and private homes¹².

En 2010, Jeanrenaud appuie encore cet aspect en écrivant que « The Masdar Initiative could be a crucial step in helping humanity make the transition – the paradigm shift – to the sustainable society we must evolve into if we are to survive »¹³ (WWF, 2010c : 3).

Le WWF a pris des risques en défendant ce projet en 2008. Il se trouve en effet que les réalités du projet de Masdar sont loin de son ambition initiale¹⁴. Depuis la crise financière de 2008, au vu de l'ampleur des coûts du projet estimé à €22 milliards (financés grâce aux revenus du pétrole), l'objectif de « zéro carbone » est passé à « neutre en carbone » et la date de livraison de la première phase de 2016 à 2020, puis 2025 et 2030. Il y a également eu une controverse autour des conditions de travail et de vie des ouvriers sur le chantier (Cugurullo, 2013). Sur ce point pourtant le 9^{ème} principe OPL « équité et partenariat locaux » prévaut d'établir « fair wages and working conditions for all workers (including construction) as defined by international labour standards¹⁵ » (WWF, 2010c : 9). Or, les conditions de vie et de travail de la main-d'œuvre issue de l'immigration ont été critiquées par des observateurs externes aux Émirats Arabes Unis, et le sont également à Abu Dhabi (Crot, 2013 ; Walters et al, 2006). Cette question a d'ailleurs été omise, pour ne pas dire étouffée par le gouvernement des Émirats Arabes Unis (Crot, 2013). La transposition d'un « modèle urbain » comme OPL à différents contextes socio-culturels serait un facteur explicatif de ce décalage avec les objectifs initiaux :

When imported models “touch ground” in host environments, they are rarely copycat versions of the original model but hybrid schemes altered by the mutations undergone along the way—as appears to have happened in the transfer of One Planet Living to Abu Dhabi¹⁶ (Crot, 2013 : 2817).

Le concept de durabilité est soumis aux interprétations politiques et aux réalités matérielles des contextes locaux (ibid.). Cette flexibilité de l'interprétation explique certainement la diffusion globale de OPL, mais ne garantit pas pour autant son effectivité. Le cas de Masdar en est révélateur, car non seulement, il est très critiquable dans la prise en compte des aspects sociaux, mais le projet n'est pas

¹¹ « Réduire l'énorme empreinte des pays industrialisés sans sacrifier le confort et les avantages d'un mode de vie moderne et mobile n'est pas un rêve utopique - c'est déjà le cas » (WWF, 2008a : 9).

¹² « Masdar est un exemple de changement de paradigme nécessaire, et la vision stratégique du gouvernement d'Abu Dhabi est une étude de cas pour le leadership mondial. Nous espérons que Masdar City prouvera que les modes de vie durables peuvent être abordables et attrayants dans tous les aspects de la vie humaine - des entreprises et ateliers de fabrication aux universités et résidences privées » (Jeanrenaud, in WWF, 2008d : §6). Notre traduction.

¹³ « L'Initiative Masdar pourrait être une étape cruciale pour aider l'humanité à faire la transition - le changement de paradigme - vers la société durable dans laquelle nous devons évoluer si nous voulons survivre » (Jeanrenaud, in WWF, 2010c : 3). Notre traduction.

¹⁴ De nombreuses critiques sur les réalités de Masdar ont émergées, notamment sur le fait qu'il n'y a pas d'habitants ni de vie sociale, préalable pourtant pour faire ville. Une dizaine de bâtiments a été construite pour le *Masdar Institute* et les logements des étudiants et chercheurs qui y travaillent. Un champ expérimental de panneau solaire a été construit sur 22 ha pour fournir l'énergie nécessaire.

¹⁵ « des salaires et des conditions de travail équitables pour tous les travailleurs (y compris dans la construction), tels que définis par les normes internationales du travail » (WWF, 2010c : 9). Notre traduction.

¹⁶ « Lorsque les modèles importés “touchent le sol” dans les environnements hôtes, ils sont rarement des versions copiées du modèle original, mais des schémas hybrides modifiés par les mutations subies en cours de route - comme cela semble s'être produit lors du transfert de One Planet Living à Abu Dhabi » (Crot, 2013 : 2817). Notre traduction.

non plus en reste sur les aspects environnementaux (Cugurullo, 2016 ; 2018). C'est pourtant sur ce point que le gouvernement local du Scheik aurait voulu gagner en respectabilité et crédibilité (Walters et al., 2006)¹⁷.

Masdar se veut être la première ville durable au milieu du désert sans produire d'émissions de carbone alors qu'il faut dessaler l'eau de mer et climatiser tous les bâtiments. Cet ambitieux objectif ne peut se réaliser qu'en comptant sur le progrès des technologies. Derrière Masdar se cache l'intention de créer une « Silicon Valley » pour la recherche sur les énergies renouvelables grâce à son *Masdar institute* soutenu par le prestigieux *Massachusetts Institute of Technology* (MIT). La recherche et l'innovation pour réussir à atteindre les objectifs comme celui de la neutralité carbone ont l'avantage de constituer un moteur pour l'économie locale. Le projet de Masdar est ainsi basé sur une logique pour laquelle le business et l'urbanisme sont « indiscernables » fidèle à l'idéologie de la modernisation écologique (Cugurullo, 2016 : 2427). Cette conception révèle également l'ambition d'une totale maîtrise et capacité de dominer la nature (Salomon Cavin & Bourg, 2010). Par ailleurs, de nombreux acteurs avec leurs propres intérêts sont impliqués dans le projet de Masdar City ce qui nuit à la cohésion globale du projet, car il manque un plan directeur cohérent. D'après l'analyse du géographe Federico Cugurullo, ce procédé engendre une fragmentation de la matérialité de la ville de Masdar qu'il qualifie de « frankenstein urbanism » et affaiblit son potentiel de durabilité (2018).

La qualification de « ville » donnée au projet est également étonnante. Masdar est en fait un quartier dans la banlieue d'Abu Dhabi situé à 17km du centre ville. Il est de plus entouré d'un circuit de Formule 1 au Nord, d'un parcourt de golf et de l'aéroport de la ville, dont on n'ose imaginer leur bilan écologique réuni (voir Fig. 28).



Figure 28 : Carte de la situation de Masdar City dans l'agglomération d'Abu Dhabi (Carte tirée de <http://atlaslens.com/index.php/2016/01/27/masdar-city-the-future-of-sustainable-cities/>, consulté le 16.07.2019).

Le projet de Masdar est clos sur lui-même, déconnecté des réalités qui l'entourent. Les relations avec l'extérieur sont pourtant des éléments nécessaires pour faire ville (voir Chap. 1, sect. 2). De plus, le projet suggère implicitement que les technologies seraient en mesure de construire la vie sociale constituante d'une ville. Par conséquent, en défendant un projet qualifié de « ville », clos sur lui-même, qui n'intègre pas les conditions de base du fait urbain comme entre autres les tissus social et

¹⁷ Signalons que les Émirats-Arabo-Unis ont été le pays à l'empreinte écologique la plus élevée dans les *Rapports planète vivante* du WWF de 2000 à 2010 (3^{ème} depuis 2012, derrière le Qatar et le Koweït). Ce dernier rang au classement mondial pourrait expliquer la volonté du pays à redorer son image écologique avec des projets pharamineux et « vitrines » tel que Masdar City.

économique, le WWF International dépeint une représentation de la ville déconnectée des réalités. L'exemple de Masdar révèle l'ampleur des difficultés que rencontre le WWF pour se positionner sur la ville.

Tandis qu'au niveau des représentations de la nature, le projet de Masdar, et plus généralement la logique OPL, révèle une vision très technocentrée de la nature. Les représentants du WWF sont séduits par l'idée d'une « ville technologique » basée sur une vision « prométhéenne » pour résoudre les problèmes environnementaux liés à l'urbanisation (Salomon Cavin & Bourg, 2010). Cette position, qui a l'avantage de favoriser la croissance économique, est cohérente avec l'identité politique du WWF International et les relations étroites de ses dirigeants avec le monde industriel (voir Chap. 6, sect. 2.2.). Dans le discours du WWF International, la protection de la nature devient un argument pour faire du marketing urbain.

La question de l'échelle d'intervention par le Siège international est alors à poser. OPL est construit comme un modèle diffusé à l'échelle internationale. Mais est-ce la bonne échelle pour traiter de questions aussi spécifiques aux territoires et contextes socio-culturels ?

1.2.3. Des quartiers OPL soutenus par les bureaux nationaux

En analysant les stratégies pour les villes développées par certains bureaux nationaux, nous avons pu constater que les niveaux de discours n'étaient pas les mêmes que ceux du WWF International. Par exemple, les stratégies urbaines du WWF Suisse et du WWF France n'appliquent pas les 10 objectifs OPL tels qu'ils sont formulés au niveau du WWF international. Ils sont enrichis d'une réflexion adaptée aux contraintes de la mise en œuvre dans leur contexte local particulier.

Le WWF Suisse, au travers de son bureau genevois, a par exemple réalisé un travail d'adaptation des 10 objectifs OPL avec les contraintes légales nationales (WWF Suisse, 2012), ainsi qu'avec les processus d'investissements immobiliers en collaboration avec l'entrepreneur immobilier *Implemia Suisse SA* (WWF Suisse, 2014b). À partir de cette collaboration entre le WWF Suisse et Implemia, le premier quartier OPL devrait être réalisé dans le Canton de Vaud à Orbe (la première phase du projet est prévue pour 2020 avec 6 bâtiments comprenant 226 logements, une garderie et un centre commercial¹⁸). Pour ce quartier « Gruvatiez », une Convention tripartite a été signée sur les 10 principes OPL en 2017 avec la Commune d'Orbe, l'entreprise Orlatti Real Estate et le WWF Suisse¹⁹. Le Plan d'action durabilité signé comprend 170 actions à atteindre. Le quartier étant en phase de construction, il est aujourd'hui difficile d'évaluer si les objectifs sont atteints et le rôle qu'a pu joué le WWF Suisse dans leur réalisation. D'après les informations actuellement disponibles, il ne nous semble toutefois pas fondamentalement innovant par rapport aux autres écoquartiers construits en Suisse ces dernières années.

Le cas du WWF France est plus intéressant. Il a cherché à enrichir l'approche OPL avec une réflexion adaptée au contexte national pour développer sa stratégie sur la ville. Il par exemple publié un rapport intitulé « Urbanisme pour une ville désirable » qui développe une approche territoriale contextualisée et plus englobante que la démarche OPL internationale (WWF France, 2010). Dans ce cadre national, l'étalement urbain apparaît comme une préoccupation majeure pour ses nuisances environnementales mais également sociales. Les raisons proposées pour le contrer sont d'instaurer « un urbanisme de courte distance » en lien avec une meilleure qualité de vie et un cadre de vie plus vert. Le diagnostic dépasse donc le cadre restreint du quartier pour s'adresser à la manière plus

¹⁸ Voir le communiqué de presse officiel : https://oneplanetliving.ch/wp-content/uploads/2019/05/Communiqué-de-presse_Gruvatiez_10.05.19.pdf, consulté le 09.09.2019.

¹⁹ Voir : <https://oneplanetliving.ch/orbe/>, consulté le 16.07.2019.

générale de faire « l'urbanisme ». Si le WWF France communique sur l'empreinte des villes à l'échelle nationale et sur la « ville désirable » (ibid.), il a aussi soutenu concrètement le projet urbain *Lyon confluence* avec la démarche OPL entre 2010 et 2015²⁰. En 2010, il signe avec la Société Publique Locale Lyon Confluence (l'aménageur, capital 100% public) et la Métropole de Lyon une convention de partenariat de 5 ans et un Plan d'action durabilité basé sur la démarche OPL. Les objectifs principaux du Plan d'action ont été les suivants :

- atteindre le niveau bâtiments neufs à énergie positive (2012),
- écorénover le quartier de Sainte-Blandine,
- réduire à 30 % la part des déchets non recyclés, non récupérés et non compostés,
- promouvoir les transports en commun : proximité des arrêts, réduction de l'usage des voitures (0,6 place de parking par logement et 1 place par 100 m² de surface pour les bureaux),
- transformer une zone industrielle en relais écologique par la création d'espaces verts,
- intégrer des éléments architecturaux forts de l'identité et de l'histoire du quartier,
- créer les conditions d'une concertation exemplaire avec les habitants²¹.

Cette collaboration du WWF France avec le projet lyonnais est due en grande partie à la responsable « chargée de programme Urbanisme et Habitat durable » engagée en 2008 au WWF France. En plus des 10 objectifs OPL élaborés au niveau international, la responsable avait fixé trois conditions pour sélectionner le soutien à un quartier OPL en France²². La première était que le quartier soit « un vrai quartier » avec des commerces de proximité, une école, une vie de quartier, etc. La deuxième condition était relative au porteur de projet, une collectivité locale qui ne fasse pas un écoquartier « vitrine » mais qui soit déjà impliquée dans des démarches environnementales de qualités (Lyon répondait à ce critère notamment avec un Agenda 21 adopté en 2005). La troisième était que le projet de quartier ne contribue pas à l'étalement urbain, au vu du potentiel qui existe avec les friches urbaines. Le projet de Lyon Confluence a été estimé répondre à ces critères. Ce projet de « renouvellement urbain » de 150 ha au centre de Lyon vise à accueillir d'ici 2025 16'000 habitants et 25'0000 emplois²³.

Un rapport du WWF France en 2015 « rend compte de la rigueur et du travail d'aménagement urbain durable mené à la Confluence » (WWF France, 2015 : 57), tout en reconnaissant que « certaines cibles [du Plan d'action durabilité] sont à ce jour plus avancées [que] d'autres encore au statut embryonnaire » (ibid. : 5). Selon le rapport, l'objectif « équité et développement économique » serait atteint à Confluence avec « des logements pour toutes les bourses, de l'emploi, des commerces et des équipements : Lyon Confluence est conçue comme un quartier où la mixité "sociale et fonctionnelle" est intégrée » (ibid. : 51). Des analyses basées sur des entretiens avec les habitants, les architectes, les promoteurs, les urbanistes et les aménageurs montre au contraire que le projet « sensé être mixte et vivant » est en fait un « quartier de standing », et que « le dynamisme de Confluence, vitrine de l'innovation locale, se fait [...] au détriment des plus faibles alors même que le projet politique de développement durable, lui, est censé les inclure » (Adam & Laffont, 2018 : § 27-31 ; Adam, 2018). Les auteurs de cette analyse estiment que l'environnement est enrôlé dans la stratégie de compétitivité urbaine que joue le quartier Confluence : « On assiste à Confluence, à [...] un développement durable parfaitement intégré aux modalités de la production néolibérale de la ville, c'est-à-dire technologique, évaluable et affichable » (ibid. : §23). Le projet de Confluence est un « porte-étendard » de la stratégie de métropolisation de Lyon qui lui sert à augmenter son « capital symbolique » (ibid. : §32).

²⁰ Voir <http://www.lyon-confluence.fr/fr/innover/2010-2015-wwf.html>, consulté le 14.05.2018.

²¹ D'après le site officiel de Lyon Confluence : <http://www.lyon-confluence.fr/fr/innover/2010-2015-wwf.html>, consulté le 23.07.2019.

²² Entretien réalisé au Siège du WWF France à Paris le 06.02.2013. Voir aussi : <https://vimeo.com/44232041>.

²³ Voir : <http://www.lyon-confluence.fr/fr/index.html>, consulté le 09.09.2019.

Le WWF a donc participé à accompagner ce type de projet de marketing urbain en lui conférant une image de bonne conduite au niveau environnemental. Ce dernier conclut son rapport en insistant sur le fait que :

[l']appropriation citoyenne est la seule garantie pour que le quartier s'inscrive dans une démarche de développement durable sur le long terme de façon intégrée et globale : de sa conception à ses usages. La réussite du projet Confluence et des quartiers durables WWF repose sur l'implication de ceux qui le font vivre au quotidien (WWF France, 2015 : 57).

Ce faisant il n'accuse pas les logiques économiques des aménageurs de prévaloir sur les aspects sociaux du quartier, mais renvoie la responsabilité sur les pratiques des habitants, aspect qui contraste par ailleurs avec le discours du WWF International (voir ci-dessus, sect. 1.1.1.). Difficile en effet de reconnaître, que malgré les bonnes volontés initiales de s'en défier, le projet OPL Lyon Confluence semble plus une vitrine verte pour la promotion économique de la ville de Lyon qu'une réelle proposition de refaire la ville dans la ville de manière durable.

1.3. Prise de risque mesurée ou acte manqué ?

1.3.1. Une méthode mal cadrée ?

Le WWF a pris des risques avec OPL en soutenant des exemples de quartiers concrets. Il a pris des risques aussi en soutenant une initiative basée sur 10 objectifs d'après une approche qui se rapproche d'une « gouvernance par les instruments » dont les défauts ont été mis à jour par exemple par Lascoumes et Le Gallès (2004). Pour ces auteurs, les instruments de l'action publique peuvent être « manipulés », donner « l'illusion de changement de surface » sans implications profondes, avoir « des dimensions cachées » (au niveau des effets matériels comme idéologiques) ou cacher des automatismes et des routines inadaptées (Lascoumes & Le Gallès, 2004 : 364-366). Ces mises en garde sur la logique des instruments rejoignent également les travaux de la sociologie de la quantification qui étudient les conséquences politiques des objectifs quantifiés tels que les mesures statistiques par exemple, présentées comme des faits incontestables²⁴. En instaurant 10 objectifs chiffrés (par exemple, pour l'équité sociale, il s'agit de prévoir 30% de logements sociaux), la logique OPL attire le regard sur la performance atteinte de ces objectifs comme le compte rendu du WWF France sur Confluence et l'objectif qui concerne les aspects sociaux. L'estimation de la réussite de l'objectif chiffré néglige sa traduction dans sa réalisation matérielle effective (comme le montre les analyses de Confluence (Adam, 2018 ; Adam & Laffont, 2018), ce n'est pas parce qu'il y a 30% de logements sociaux prévus dans le projet que la mixité sociale est effective ni même garantie, plusieurs autres facteurs sont à considérer (définition des « logements sociaux », leur localisation et leur intégration spatiale, les dynamiques socio-économiques du quartier, les types de commerces de proximité, ou les valeurs défendues et mises en avant par les promoteurs du projet urbain). L'idée de modèle transposable pour faire la ville a également été un point contesté par la littérature sur les « écoquartiers » (voir par exemple Bonard & Matthey, 2010).

La pertinence des 10 critères OPL est également discutable. Les 10 objectifs cherchent à intégrer la totalité des aspects : énergie, eau, patrimonialisation, égalité sociale ou biodiversité (voir Tab. 25, Chap. 8, sect. 1.1. ci-dessus). Il en résulte que dans la mise en œuvre, une priorisation des critères se fait nécessairement. En l'occurrence, comme le montre les exemples de BedZED ou Masdar, ce sont ceux qui peuvent se résoudre par des artefacts techniques avec un accent mis sur les aspects

²⁴ Voir les travaux fondateurs d'Alain Desrosières et ce qu'il nomme la « politique des grands nombres » (2010) ou son ouvrage « pour une sociologie de la quantification » (2008 (en ligne : <https://books.openedition.org/pressesmines/901?lang=fr>)).

énergétiques liés à l’empreinte carbone. De ce fait, les critères sociaux, moins mesurables, visibles et communicables, sont laissés de côté. Dans ce sens, pour le WWF International, le soutien à Masdar City pourrait bien représenter une erreur stratégique, qui s’est retournée contre l’organisation mettant justement en lumière ce type de processus et de manquements.

1.3.2. L’empreinte écologique, un indicateur ambigu pour diagnostiquer le problème environnemental de la ville

L’indicateur de l’empreinte écologique est central dans le discours du WWF et dans l’initiative *One Planet Living*, d’où elle tire d’ailleurs son nom. C’est au prisme de cet indicateur que le WWF élabore son diagnostic de la problématique, sa communication et ses objectifs stratégiques généraux²⁵.

Depuis la publication du premier *Rapport Planète Vivante* en 1998, rapport qui vise à étudier l’état de la planète en s’appuyant sur l’indicateur de l’empreinte écologique²⁶, ce dernier est devenu central dans la stratégie de l’organisation, au point que depuis 2008, l’un des deux axes de sa mission repose sur l’objectif *footprint* (l’autre étant la biodiversité) (WWF, 2008b)²⁷. Cet indicateur créé au début des années 1990 dans le but de mesurer la « non-durabilité » (Mcmanus & Haughton, 2006) vise à mesurer l’étendue des pressions que l’homme exerce sur les systèmes (WWF, 2008c). Il mesure la surface théorique²⁸ nécessaire pour fournir les ressources et assimiler les déchets, additionnée à la surface occupée par les infrastructures d’une population définie, souvent un État ou une ville²⁹ (WWF, 2006 ; 2010a). L’empreinte écologique rend compte d’une mesure spatialisée théorique des pressions anthropiques selon différentes catégories. Selon les résultats décrits dans les Rapports planète vivante

²⁵ Malgré les critiques émises et les nuances à apporter à l’indicateur de l’empreinte écologique, le WWF s’en sert comme un support communicationnel qu’il doit juger évocateur et efficace, puisqu’il l’utilise pratiquement dans toutes ses communications : pour mobiliser du soutien, construire ses objectifs stratégiques ou promouvoir, justifier et légitimer ses actions pour la ville. Rappelons en effet qu’avoir une assise communicationnelle stable et claire est un facteur essentiel pour une OEI, afin de mobiliser l’opinion publique, sensibiliser les donateurs ou encore amener un sujet dans le débat politique (Dalton et al., 2003 ; Chap. 3, sect. 1.3.1).

²⁶ L’autre indicateur utilisé est l’Indice Planète Vivante qui « reflète l’état des écosystèmes de la planète » (- 30% depuis 1970) (WWF, 2008c : 2). Depuis 1998, les Rapports planète vivante sont publiés tous les deux ans et bénéficient d’une large diffusion médiatique.

²⁷ Signalons que c’est dans cet objectif que l’« urbanisation » est identifiée comme une menace, au même titre que l’agriculture, le commerce d’espèces, la production d’énergie, les infrastructures, les changements climatiques ou les pollutions (ibid.). Des précisions ne sont toutefois pas apportées sur ce que définissent ces termes, par exemple pour l’agriculture ou la production d’énergie, alors que les nuances sont importantes, toutes les formes d’agriculture ne sont pas des menaces écologiques.

²⁸ Malgré sa large diffusion médiatique, de nombreuses critiques ont été émises sur cet indicateur de « développement durable » (voir par exemple Boisvert, 2005 ; Pigué et al., 2007). Valérie Boisvert relève que l’empreinte écologique ne vise pas à « mesurer [...] l’espace effectivement utilisé par des activités et des implantations humaines mais [à] exprimer leur demande théorique d’un espace standardisé qui aurait une productivité biologique égale à la moyenne annuelle mondiale » (2005 : 177). La distinction entre les superficies théoriques et réelles ne sont souvent pas explicitées par les auteurs de l’indicateur, de même que la relativité des moyennes utilisées pour les calculs, laissant planer une certaine ambiguïté : « Plus parlante aux dires de ses promoteurs, l’expression “spatiale” de l’empreinte écologique est une source de malentendu ; elle confère à l’appropriation de flux une matérialité trompeuse » (ibid. : 178). De plus, elle exclue de fait la multifonctionnalité des espaces. L’indicateur est également critiqué pour son « caractère composite », le fait d’agréger des données hétérogènes ou de faire des pondérations contestables (Pigué et al., 2007).

²⁹ Le concepteur de l’indicateur, William Rees, estime en 1992 qu’il est particulièrement approprié pour mesurer les implications politiques et socio-économiques du développement urbain sur la nature, car il permet de montrer que les empreintes écologiques des villes s’étendent au-delà de leurs frontières administratives, et dépendent de leur « région urbaine » qui peut se situer géographiquement sur toute la planète (Rees, 1992 : 121). Pour ce faire, il utilise le concept de « capital naturel » qui définit un stock déterminé de ressources disponibles, et celui de « capacité de charge » (carrying capacity) qu’il définit pour l’être humain comme : « the maximum rate of resource consumption and waste discharge that can be sustained indefinitely in a given region without progressively impairing the functional integrity and productivity of relevant ecosystems²⁹ » (ibid. : 125). L’indicateur est construit en se référant à des concepts appartenant aux sciences écologiques et économiques. Rees avec Mathis Wackernagel ont ensuite fondé l’ONG *Global Footprint Network*, qui collabore depuis 2004 avec le WWF pour publier les Rapports planète vivante.

publiés par le WWF, ce n'est pas l'« espace bâti »³⁰ qui engendre les plus grandes pressions, mais les processus de production des flux et biens à travers l'empreinte carbone (Fig. 29).

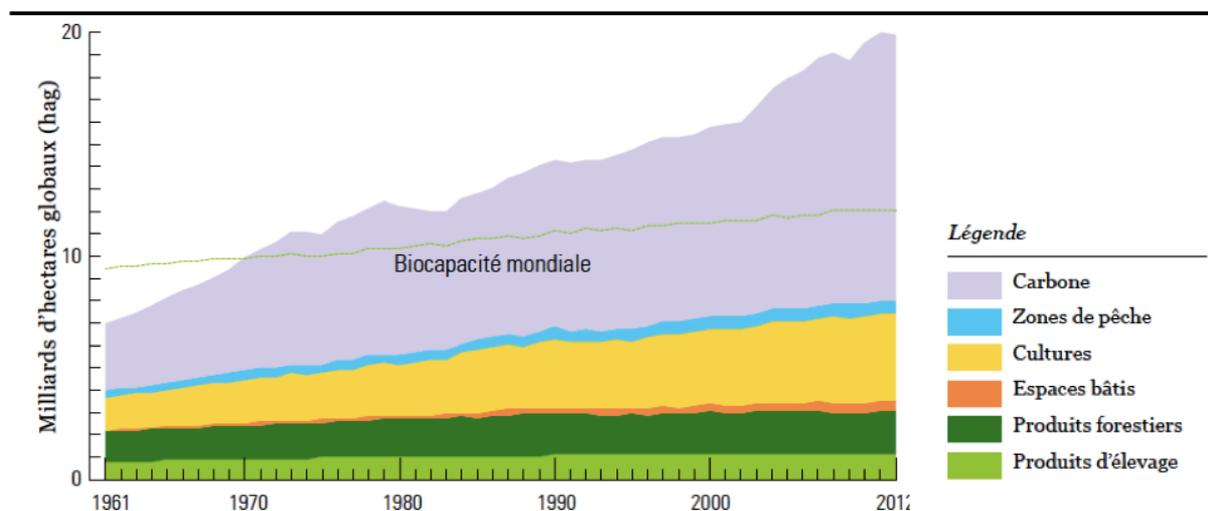


Figure 29 : Empreinte écologique globale par composants de 1961 à 2012 en comparaison à la biocapacité de la Terre selon le Rapport Planète Vivante de 2016. L'empreinte écologique distingue six catégories de consommations différentes (légende à droite). « La ligne verte représente quant à elle la capacité de la Terre à produire des ressources et des services écologiques (autrement dit, sa biocapacité). Sa légère pente ascendante s'explique avant tout par l'accroissement de la productivité de l'agriculture³¹ » (Source : WWF, 2016a : 75).

L'indicateur révèle que l'« empreinte carbone »³² :

forme de loin la composante dominante de l'Empreinte écologique de l'humanité, puisque sa part [de notre empreinte totale] a varié entre 43 % en 1961 et 60 % en 2012. Première composante de l'Empreinte au niveau mondial, elle l'est aussi pour 145 des 233 pays et territoires suivis en 2012 (WWF, 2016a : 76).

En identifiant l'empreinte carbone comme la plus importante des pressions, elle devient un enjeu majeur qui oriente les objectifs du WWF sur sa réduction. La réduction du carbone fait apparaître la ville comme un lieu où agir dans le discours du WWF. Dans le Rapport planète vivante de 2010, il est écrit que « les villes sont déjà la source de près de 80% des émissions mondiales de CO₂, et ce chiffre est appelé à augmenter dans les années à venir avec l'augmentation du nombre de citadins, à la recherche d'une vie plus prospère » (WWF, 2010a : 83). Les enjeux climatiques sont en effet un facteur important qui lie les villes à l'environnement depuis les années 1990 dans les discours internationaux

³⁰ L'empreinte « espace bâti » est définie comme « la demande en zones biologiquement productives nécessaires aux infrastructures, notamment les transports, les logements et les structures industrielles » (WWF, 2016a : 76).

³¹ Difficile de comprendre comment cette biocapacité est mesurée, d'autant qu'il y a un paradoxe qui plane sur la notion d'agriculture : sa « productivité » qui s'accroît permet d'augmenter la biocapacité mondiale, mais l'empreinte « culture », qui désigne « la demande de terres nécessaires à la production de l'alimentation et des fibres destinées à la consommation humaine, des aliments pour animaux, des oléagineux et du caoutchouc », en jaune sur le schéma, augmente elle aussi (WWF, 2016a : 76). L'agriculture est d'ailleurs également inventoriée comme une menace dans l'objectif « footprint » du WWF. Il manque des précisions sur ce que définit l'« agriculture ». La distinction entre agriculture intensive ou extensive n'est par exemple pas apportée. De plus, le lien entre l'agriculture et la ville, pourtant historique (voir Chap. 1, sect. 2.2.), n'est pas non plus développé dans la démarche OPL, ce qui montre là encore les limites que rencontrent le WWF pour se positionner sur la ville.

³² L'empreinte carbone désigne : « la demande en forêts en tant qu'écosystèmes primaires aptes à séquestrer durablement le carbone qui n'est pas absorbé par les océans. Elle prend en compte des taux de séquestration différents suivant le degré de gestion humaine, le type et l'âge des forêts, et englobe les émissions liées aux feux de forêt, au sol et aux prélèvements de bois » (WWF, 2016a : 76).

(Bulkeley & Betsill, 2003). Le WWF s'appuie sur cette tendance. L'enjeu climatique impose de plus des réflexions et des politiques aux échelles inter- et trans- nationales, ce qui pousse les organisations à instaurer des stratégies à ces échelles (Bläser & Soyez, 2009). La question de la ville et du « carbone », et plus généralement des enjeux environnementaux devenus incontournables aujourd'hui, constitue alors pour le WWF une opportunité d'augmenter son rôle dans la gouvernance internationale. Le discours de l'organisation insiste ainsi sur le rôle des villes dans la résolution des enjeux environnementaux : « Cities are now the main growth centres of population, consumption, and resource use, as well as waste. This makes them the new hot spots of global environmental change³³ » (WWF, 2012a : 3). Cette représentation donnée de la ville découle de l'indicateur de l'empreinte écologique.

Réaliser le diagnostic de la ville (identification du problème et des solutions correspondantes) au prisme de l'indicateur de l'empreinte écologique tend à construire une représentation de la ville qui fait écho à l'approche du métabolisme urbain que nous avons présenté au chapitre 1. La ville est pensée comme un métabolisme qui a besoin d'espaces pour s'alimenter et absorber ses déchets, dont en l'occurrence le flux principal est celui du carbone. Cette représentation par des flux induite par l'indicateur de l'empreinte écologique rejoint l'analyse critique qu'en fait Boisvert :

En réalité, l'empreinte écologique ne rend en rien compte de l'inscription territoriale des activités. Les besoins en ressources naturelles et en capacité d'assimilation des milieux sont exprimés en hectares théoriques, unité qui n'a guère plus d'ancrage spatial que des flux de matière ou d'énergie (2005 : 177).

Tandis que les représentations de la nature qui y sont corrélées relèvent d'avantage des enjeux climatiques que de diversité biologique, ou des espaces situés directement dans ou autour des villes. Cette représentation de la ville va perdurer dans les stratégies du WWF, et les enjeux climatiques (énergie, émissions de CO₂) vont continuer à structurer ses discours sur la ville.

Ces différents éléments nous amènent à douter de la capacité du WWF à développer une argumentation de « spécialiste » de l'urbain. La ville en tant qu'entité sociale, culturelle, intrinsèquement liée à ses extérieurs (nature, agriculture, réseaux de villes) semble être ignorée ou laissée à l'état d'un objet abstrait, non défini.

L'initiative One Planet Living n'est d'ailleurs plus en activité au Secrétariat du WWF International³⁴. En 2010 le partenariat entre BioRegional et le WWF a été dissout et chacune des deux organisations, qui était propriétaire de la marque OPL, a repris l'initiative à son compte (Crot, 2012)³⁵. Ceci pourrait être le résultat des risques pris en soutenant le projet de Masdar City qui a reçu de nombreuses critiques. Mais d'après un responsable au WWF International, ceci ne serait pas dû à l'échec de l'initiative, mais répondrait à une finalité voulue qui correspond aux habitudes du WWF³⁶. La stratégie pour ce type d'initiative consisterait à développer une méthode, la lancer sans devoir ensuite continuer de la financer, soit à faire en sorte qu'elle soit ensuite reprise par d'autres porteurs, en l'occurrence les bureaux nationaux.

³³ « Les villes sont aujourd'hui les principaux centres de croissance de la population, de la consommation et de l'utilisation des ressources, ainsi que de la production de déchets. Ce qui fait d'elles les nouveaux *hot spots* du changement environnemental mondial » (WWF, 2012a : 3). Notre traduction.

³⁴ La page web d'OPL sur le site officiel du WWF international n'est plus en activité depuis plusieurs années.

³⁵ BioRegional continue de développer et d'étendre l'initiative OPL sur la base des 10 principes en l'appliquant à différents types de projets, comme par exemple aux JO de Londres de 2012 (voir <https://www.bioregional.com/>). Pour le WWF, c'est à l'échelle des organisations nationales que l'initiative continue d'être reprise et appliquée.

³⁶ Entretien réalisé au siège international du WWF à Gland le 22.07.2013.

Depuis OPL, le WWF est resté concerné par les questions environnementales de la ville, mais a réorienté son approche. Son discours et ses objectifs ont pris une nouvelle ampleur pour dépasser l'échelle du quartier et englober une réflexion menée à l'échelle de la ville entière.

2. *One Planet Cities*³⁷, prolifération des initiatives : une ville brouillée, une nature effacée

Après OPL, le WWF réoriente son approche pour une stratégie plus globale de la ville. En 2010, le WWF International publie *Reinventing the city. Three prerequisites for greening urban infrastructures* (WWF, 2010b, 2012c). Ce rapport se base sur une étude menée par Booz & Company³⁸, une entreprise de conseil en management d'entreprise, mandatée initialement par le WWF Suède³⁹. Le bureau du WWF Suède est l'un des porteurs de la question de la ville au sein du réseau WWF. Sous son impulsion, plusieurs approches pour les villes ont été initiées.

2.1. Réinventer la ville, ou la roue ?

En 2010, avec *Reinventing the city*, le WWF international réoriente son approche de la ville :

The challenge is clear : Our cities must present holistic, inspiring, aggressive, and credible urban plans for reaching zero or very low emissions within the next few decades, finding innovative ways to finance them and utilizing every technological advance at their disposal. The need is urgent : if cities do not meet this challenge, all of our futures are at risk⁴⁰ (WWF, 2010b : 9).

C'est donc non plus à l'échelle des quartiers mais à celle des villes que l'enjeu urbain est traité (nous avons vu en effet que malgré son intitulé, le projet Masdar « City » correspondait en fait à un quartier d'Abu Dhabi). L'accent est en revanche toujours mis sur les émissions de gaz à effet de serre qui devraient être « nulles ou très basses ». En mettant avant comme moyen l'innovation en matière de financement et de nouvelles technologies, la vision s'accorde toujours de la modernisation écologique⁴¹. La dernière phrase de cette citation appelle à une représentation alarmante de la

³⁷ Sur le site officiel du WWF International, ses stratégies urbaines sont rassemblées sous le titre *One Planet Cities*. La question de la ville continue donc de faire référence à l'indicateur de l'empreinte écologique afin de ne consommer « qu'une seule planète » (voir http://wwf.panda.org/our_work/projects/one_planet_cities/, consulté le 12.09.2019).

³⁸ Booz & Company est une entreprise fondée en 1914. Sur le site officiel du bureau en France (que nous avons consulté en 2013, mais qui n'est plus en activité), l'entreprise était décrite comme « l'un des leaders mondiaux du Conseil de Direction générale au service des plus grandes entreprises publiques, privées et des organisations internationales. Booz & Company est présent dans le monde entier et rassemble plus de 3000 collaborateurs dans 57 bureaux. [...] Depuis près d'un siècle, nous aidons les entreprises les plus prestigieuses à relever les défis de l'économie mondiale : élaboration du plan de sauvetage de Chrysler, création de Deutsche Telekom. Pionnier du conseil en stratégie, Booz & Company en a défini les principaux concepts : capital humain, cycle de vie d'un produit, supply chain management et plus récemment ADN organisationnel » (site officiel du bureau en France : <http://www.booz.com/fr>, consulté le 27.08.2013). L'entreprise a fusionné depuis avec PwC, l'un des « géants mondiaux de l'audit et du conseil » (voir le communiqué de presse sur Les Échos du 31.10.2013 : www.lesechos.fr/31/10/2013/LesEchos/21555-082-ECH_fusion-en-vue-entre-pwc-et-le-cabinet-booz---company.htm).

³⁹ Ce rapport a été commissionné par Lasse Gustavsson, à l'époque secrétaire général au WWF Suède (de juin 2007 à août 2010). Gustavsson est devenu ensuite directeur exécutif au WWF International depuis août 2010 (jusqu'en 2014), ce qui peut expliquer sa diffusion à l'échelle internationale de l'organisation.

⁴⁰ « Le défi est clair : nos villes doivent présenter des planifications urbaines holistiques, inspirantes, agressives et crédibles pour atteindre zéro ou de très faibles émissions dans les prochaines décennies. Elles doivent trouver des moyens novateurs de les financer et utiliser tous les progrès technologiques à leur disposition. Le besoin est urgent : si les villes ne remplissent pas ce défi, notre avenir à tous est en jeu » (WWF, 2010b : 9). Notre traduction.

⁴¹ Ce point nous a été confirmé par l'une des dirigeantes du programme de la ville au WWF Suède qui a explicitement utilisé les termes de « modernisation écologique » pour qualifier la posture de l'organisation et la revendiquer (Entretien téléphonique réalisé le 29.08.2013). La position du WWF Suède est donc assumée comme étant réformatrice et basée sur les

situation sans vraiment argumenter et expliquer pourquoi. Ce discours semble donc construit pour inciter certains acteurs à agir, ou plutôt à investir.

À partir du constat que la croissance urbaine représente une tendance qui va continuer à s'intensifier, ce rapport *Reinventing the city* est construit sur l'objectif visant à anticiper et prévenir cette croissance urbaine et les investissements nécessaires qui y sont corrélés (WWF, 2010b). Le rapport se base sur plusieurs études internationales dont celles de ONU-Habitat qui estiment que les « centres urbains mondiaux » sont responsables de 70% à 80% des émissions de CO₂ et que dans les 30 prochaines années, la population urbaine mondiale va continuer de s'accroître. Les résultats de l'analyse de Booz & Company estiment que « l'essentiel de la croissance démographique urbaine devrait concerner [...] les villes de petite taille (moins d'un million d'habitants) » (WWF, 2012b : 58). Il est également estimé que pour les 30 prochaines années, en suivant les tendances actuelles du *business-as-usual*, cette croissance devrait coûter des investissements de 350'000\$ milliards pour développer les infrastructures urbaines nécessaires pour absorber cette croissance, soit 5 à 7 fois le PIB mondial de 2012. Ces chiffres totalement abstraits sont discursivement utilisés pour inciter à l'action :

Si ces investissements sont effectués selon la logique prévalant aujourd'hui, la croissance des agglomérations engloutira à elle seule plus de la moitié du budget carbone de l'humanité pour les 90 prochaines années en seulement 30 ans (WWF, 2012b : 58).

Ces « investissements massifs » inévitables devraient alors être dirigés vers des infrastructures urbaines « low carbon » et des « solutions durables » (WWF, 2010b : 7⁴²). Cet argument est utilisé pour appuyer l'idée que les villes détiennent « la clé de la durabilité écologique mondiale » et qu'elles devraient devenir des laboratoires d'expérimentation pour innover et développer les « green-tech »⁴³ à l'instar de Masdar City cité en exemple (WWF, 2012c). Dans ce discours technocentré et écomoderniste, Masdar City reste un exemple pour faire la ville durable. Il tend à produire l'image simplificatrice que le seul moyen de rendre les villes durables consiste à atténuer leurs émissions de CO₂.

Le rapport propose de « réinventer la ville » à travers « trois conditions nécessaires à l'écologisation des infrastructures urbaines » :

- cities must adopt aggressive energy reduction goals and best-practice approaches to urban planning ;
- innovative financing strategies are needed [...];
- the latest technological advances must be utilized to support and enable the planning, construction, and usage of urban infrastructure⁴⁴ (WWF, 2010b : 1) .

Les trois leviers sont donc la planification urbaine, les stratégies d'investissement et les nouvelles technologies. Appuyé par de nombreux chiffres liés aux enjeux environnementaux et économiques de

normes capitalistes du système économique dont il s'agit de rendre plus durables les pratiques. Ce constat peut s'étendre au WWF International qui a intégré les travaux menés par le bureau suédois à sa stratégie.

⁴² Voir aussi le discours de Lasse Gustavsson, le secrétaire général au WWF Suède en 2010, dans le communiqué de presse du 22 mars 2010 pour la sortie du rapport qui invite à « réinventer les villes » : http://wwf.panda.org/wwf_news/?uNewsID=191403, consulté le 27.05.2018.

⁴³ L'importance des Technologies de l'information et de la communication (TIC) est également mise en avant. Cette promotion des TIC s'explique par le fait que ce rapport fait suite à une première étude réalisée en 2009 par le WWF Suède en partenariat avec l'entreprise de téléphonie et de communication suédoise Ericsson intitulée « A five-step-plan for a low carbon urban development » (Pamlin et al. – WWF Suède, 2009). Dans cette étude, en s'appuyant sur l'objectif qu'il faudrait limiter de 80% les émissions de CO₂ d'ici 2050, les TIC sont défendues comme une solution ayant un grand potentiel : « ICT solutions should be at the centre of the climate discussions⁴³ » (ibid. : 2).

⁴⁴ « Les villes doivent adopter des objectifs agressifs de réduction de la consommation d'énergie et des approches de planification urbaine fondées sur les meilleures pratiques ; des stratégies de financement innovantes sont nécessaires [...] ; les dernières avancées technologiques doivent être utilisées pour soutenir et permettre la planification, la construction et l'utilisation de l'infrastructure urbaine » (WWF, 2010b : 1). Notre traduction.

l'urbanisation mondiale, le rapport ne révèle pas précisément les moyens à mettre en œuvre pour les réaliser, mais donne quelques propositions très générales. Par exemple, en matière de planification, il est recommandé de densifier, sans préciser ni où, à quelle échelle, par qui ou comment : « the solution is better planning, with high density as one of the central aspects⁴⁵ » (WWF, 2010b : 6). Aucun chiffre n'est cité relativement à la densification ou au nombre d'habitants. L'échelle et la taille des villes à considérer ne sont pas non plus évoquées. Ce discours, qui paraît peu applicable comme tel, ne tient pas compte de la riche littérature qui existe sur les questions de la densification urbaine pour répondre à la durabilité. Les solutions formulées sont également totalement indépendantes des connaissances écologiques sur la nature. Les termes de « nature » et de « biodiversité » ne sont d'ailleurs pas évoqués. Le WWF insiste sur les aspects financiers des investissements dans la croissance urbaine à venir. Il recommande d'« investir dans des infrastructures énergétiques urbaines efficaces et les services écosystémiques » (WWF, 2012b : 121). Pour ce faire, l'un des points mis en avant consiste à « transformer les zones urbaines en villes "intelligentes" en mettant en œuvre des solutions d'empreinte légère répondant à la fois aux besoins de logement, de nourriture, d'eau, d'énergie et de mobilité » (ibid. : 115) ou encore de « favoriser la transition vers des villes durables économes en ressources et réduire l'impact direct des agglomérations sur l'eau et la terre en limitant l'étalement urbain et en stimulant l'agriculture urbaine et la gestion durable des eaux usées » (ibid. : 121). Ces recommandations qui restent très générales ne sont accompagnées d'aucunes autres indications sur la façon de les mettre en œuvre (gestion organisationnelle, localisation des mesures, échelle géographique à considérer). C'est sur les aspects financiers que la question est approfondie.

En 2015, le WWF International publie « Financing the transition : sustainable infrastructure in cities » (WWF, 2015). L'organisation veut s'engager pour financer la « transition » vers la ville durable :

Trillions of dollars will be invested in urban infrastructure development, upgrade, use and maintenance. WWF works with city planners around the world to ensure that this money is invested in sustainable solutions. Matching cities with investors. Shaping policy. Here are a few of the efforts we have underway now⁴⁶.

Pour ce faire, le WWF est par exemple partenaire du *Low Carbon City Lab program* (LoCaL), une plateforme qui investit et supporte les projets urbains bas carbone. LoCaL « explore green funding schemes and financial solutions to develop bankable urban mitigation projects. For cities and investors⁴⁷ ». D'après le site internet du WWF International, ce Programme LoCaL vise à réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre d'une gigatonne par an⁴⁸ et à débloquer 25 milliards d'euros pour ces financements pour le climat destinés aux villes d'ici 2050⁴⁹. Le WWF en serait un « leading partner » au côté par exemple de Suez Environnement, ICLEI ou la Mairie de Paris⁵⁰. Pour le

⁴⁵ « La solution est une meilleure planification, la haute densité étant l'un des aspects centraux » (WWF, 2010b : 6). Notre traduction.

⁴⁶ « Des milliards de dollars seront investis dans le développement, la modernisation, l'utilisation et l'entretien des infrastructures urbaines. Le WWF travaille avec des urbanistes du monde entier pour s'assurer que cet argent est investi dans des solutions durables. Associer des villes avec des investisseurs. Façonner la politique. Voici quelques-uns des efforts que nous avons déjà entrepris » (http://wwf.panda.org/our_work/projects/one_planet_cities/financing_sustainable_cities/, consulté le 14.05.2018).

⁴⁷ « ... explore des mécanismes de financement écologique et des solutions financières pour développer des projets d'atténuation urbaine susceptibles d'être financés par des banques. Pour les villes et les investisseurs » (<http://local.climate-kic.org/>, consulté le 14.05.2018). Notre traduction.

⁴⁸ D'après le Rapport du GIEC publié en octobre 2018, les émissions mondiales de CO₂ s'élèvent à 42 gigatonnes par an (IPCC, 2018 : 14). Le Rapport estime par ailleurs que pour avoir 66% de chance de limiter l'augmentation de la température à 1.5°C, le budget carbone total à disposition était de 420 gigatonnes de CO₂ au 1^{er} janvier 2018 (ibid.).

⁴⁹ voir : http://wwf.panda.org/our_work/projects/one_planet_cities/financing_sustainable_cities/better_investing_tools_/, consulté le 14.05.2018.

⁵⁰ Pour les autres partenaires voir <http://local.climate-kic.org/>, consulté le 14.05.2018. A noter que la Maire de Paris Anne Hidalgo est à la tête du réseau de villes C40, le Cities Climate Leadership Group depuis 2016, ce qui explique son engagement dans ce Programme au côté du WWF.

WWF, « the platform's partners provide cities with better tools for assessing greenhouse gas emissions, and for planning, investing and evaluating progress towards a low-carbon future »⁵¹. La durabilité urbaine est donc axée sur le financement de la réduction des émissions de carbone. À ce titre, le WWF est également membre de *Cities Climate Finance Leadership Alliance (CCFLA)*⁵², une agence de collaboration pour mobiliser des investissements dans les infrastructures urbaines « bas carbone » et « résilientes » (WWF, 2016b : 5)⁵³.

Sur la page officielle de l'initiative *Reinventing the city* que nous avons consultée en 2016 (mais qui n'est plus actualisée⁵⁴), il était noté que « investments [...] can either lock billions of people into carbon intensive infrastructures and lifestyles or they can become part of a massive global transition towards a renewable and energy-efficient economy⁵⁵ ». C'est donc l'économie qui doit devenir renouvelable et énergétiquement efficace, grâce à des investissements bien orientés. La durabilité, associée préalablement au développement se déplace explicitement sur l'économie. Il s'agit d'investir dans les technologies vertes et de gérer durablement les investissements financiers, et non plus les ressources naturelles. Par conséquent, en analysant la ville uniquement par le pourcentage de gaz à effet de serre émis et les investissements financiers à opérer, les représentations de la ville paraissent inconsistantes pour remédier aux problèmes qui sont dénoncés et qui sont à la source des actions du WWF. La conception de la ville est en outre réduite à ses « infrastructures » urbaines. Les processus sociaux et écologiques sont totalement inexistantes. Il nous paraît donc difficile de voir en quoi la ville serait « réinventée ».

2.2. Des solutions à partir des pratiques des villes, les WWF comme messenger

En 2012, le WWF international communique sur un nouveau projet : *Urban solutions for a living planet*⁵⁶ (WWF, 2012a, 2017). Dans ce titre de rapport, la référence à une planète vivante réapparaît sans pourtant avoir un lien direct avec l'initiative *One Planet Living*. Afin d'apporter les « solutions urbaines pour une planète vivante », le projet du WWF vise à répertorier des « cas d'apprentissage », soit des exemples réalisés par des villes dont il y aurait lieu de s'inspirer (WWF, 2012a). Ces cas d'apprentissage, ou exemplaires, sont classés selon 13 thèmes distincts (voir ci-dessous, sect. 2.3.2.).

2.2.1. Un message positif et incitatif construit sur une ville standardisée et abstraite

Dans ce rapport, les termes du diagnostic des impacts produits par les villes sur la nature et de leurs potentiels sont explicités par l'organisation (Tab. 25).

⁵¹ « ... les partenaires de la plateforme fournissent aux villes de meilleurs outils pour évaluer les émissions de gaz à effet de serre, et pour planifier, investir et évaluer les progrès vers un avenir faible en carbone » (http://wwf.panda.org/our_work/projects/one_planet_cities/financing_sustainable_cities/better_investing_tools_/, consulté le 14.05.2018). Notre traduction.

⁵² La CCFLA regroupe plus de 40 organisations mondiales, dont le WWF, ICLEI, ONU-Habitat, la Banque Mondiale et de nombreux acteurs de la finance (WWF, 2016b : 5).

⁵³ Voir aussi <http://www.citiesclimatefinance.org/>, consulté le 14.05.2018.

⁵⁴ À plusieurs reprises, nous avons pu observer dans les stratégies du WWF des restructurations de son site internet avec des pages qui ont disparus, notamment sur OPL. Cette apparition puis disparition des discours sans bien comprendre pourquoi laisse transparaître une stratégie qui se construit par tâtonnement et qui peine à se stabiliser sur une connaissance de la ville claire.

⁵⁵ « ... les investissements peuvent soit enfermer des milliards de personnes dans des infrastructures et des modes de vie à forte intensité de carbone, soit faire partie d'une transition mondiale massive vers une économie renouvelable et à haut rendement énergétique » (http://wwf.panda.org/what_we_do/footprint/cities/reinventing_the_city/, consulté le 06.09.2016). Notre traduction.

⁵⁶ Ce travail est mené par le WWF-Suède par son unité « footprint » (l'autre étant « biodiversity ») ce qui révèle les objectifs dans laquelle la ville intervient : réduire l'empreinte écologique de l'humanité.

Les impacts des villes

Les villes sont aujourd'hui les principaux centres de croissance de la population, de la consommation et de l'utilisation des ressources, ainsi que des déchets.

Plus de la moitié de la population mondiale vit dans les villes. Elles sont responsables de plus de 70 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Les villes ont une influence considérable sur leur empreinte écologique. Leurs choix en matière d'énergie, de transport ou de normes de construction, par exemple, affectent un grand nombre d'utilisateurs.

Les villes ont des impacts majeurs sur la biodiversité par la perte d'habitat, la pollution, la contribution au changement climatique, la surexploitation des populations d'espèces et l'introduction d'espèces envahissantes⁵⁷.

Les potentiels des villes

Les villes peuvent améliorer la qualité de vie tout en réduisant l'impact environnemental. Les villes ont la possibilité de faire des choix plus judicieux en matière de logement, de transport, d'énergie, d'espaces verts, d'eau et de déchets.

Les villes doivent prendre la tête de la révolution de l'énergie propre pour lutter contre les changements climatiques [...].

Les villes peuvent et doivent être les centres du changement. Les villes ont de grandes capacités d'apprentissage et d'innovation – et une pression concurrentielle pour le faire.

Dans les villes, tout est étroitement lié. Les problèmes ont donc tendance à se multiplier – tout comme les solutions.

Les villes peuvent exploiter les synergies positives ou lutter contre les synergies négatives. Des villes bien gérées et bien conçues sont plus durables dans toutes les dimensions, grâce à des synergies gagnantes-gagnantes⁵⁸.

Tableau 25 : Les impacts et potentiels des villes pour la protection de la nature d'après le WWF (Source : l'auteur à partir de WWF, 2012a : 2-3 (notre traduction)).

Aucune indication n'est apportée pour comprendre de quelles « villes » il s'agit. Les différences entre les contextes du Nord et du Sud ne sont pas précisées, ni la taille, la forme urbaine ou l'histoire de ces « villes ». En évoquant le fait que plus de la moitié de la population vit en ville et qu'elles sont responsables de plus de 70 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, cela laisse penser qu'il s'agirait surtout de la surconsommation induite par les modes de vie occidentaux où la majorité de la population est urbaine. En évoquant les « villes » de manière si abstraite, le WWF rend une image creuse d'une ville standardisée sur le modèle occidental. Cette rhétorique généralisée est utilisée pour appuyer le raisonnement suivant : les « villes » produisent des empreintes qui engendrent une lourde pression sur la consommation des ressources, le climat et la biodiversité ; il faut donc les amener à réduire ces empreintes. Pour ce faire, le WWF veut les encourager en montrant qu'elles ont de grandes capacités d'action pour des bonnes pratiques. Il affirme l'importance de leur rôle : « cities are the epicentre of sustainable development. Working with cities is critical for achieving a sustainable global

⁵⁷ « Cities are now the main growth centres of population, consumption, and resource use, as well as waste. More than half the world's population lives in cities. They are responsible for more than 70% of global greenhouse gas emissions. Cities have massive leverage over their ecological footprints. Their choices on energy, transport, or building standards, for example, affect huge numbers of users. Cities have major impacts on biodiversity via habitat loss, pollution, contribution to climate change, over-exploitation of species' populations, and introduction of invasive species » (WWF, 2012a : 2-3).

⁵⁸ « Cities can improve quality of life while cutting environmental impact. Cities have the option of making smarter choices for housing, transport, energy, green space, water, and waste. Cities must lead the clean energy revolution to combat climate change. Cities can and must be the centres of change. Cities have large capacities for learning and innovation – and competitive pressure to do so. In cities, everything is closely connected. So problems tend to multiply – and so can solutions. Cities can exploit positive synergies, or struggle with negative ones. Well-governed and well-designed cities are more sustainable along every dimension, through win-win-win synergies » (WWF, 2012a : 2). Notre traduction.

footprint and conservation of biodiversity⁵⁹ » (WWF, 2012a : 20). Le WWF s'affirme comme un défenseur du rôle que peuvent jouer « les villes » pour résoudre les problèmes environnementaux et participer à la protection de la nature.

2.2.2. Une durabilité urbaine sans humains ?

Les exemples de cas d'apprentissage sont sélectionnés sur toute la planète et classés en fonction de 13 thèmes distincts. Ces 13 « thèmes vitaux » sont : air, eau, alimentation, services écosystémiques et biodiversité, bâtiments et construction, mobilité et accessibilité, consommation, déchets et gaspillage, énergie, réduction des impacts sur le climat, adaptation aux changements climatiques, gouvernance et citoyenneté, résilience (WWF, 2012a : 5). Par rapport aux 10 objectifs OPL, trois ont disparus : ceux à valeur économique et sociale (qualité de vie et bien-être, culture et identité locale, équité et développement économique). Tandis que les 4 derniers sont nouveaux, et insistent sur les enjeux climatiques (réduction des impacts sur le climat, adaptation aux changements climatiques, gouvernance et citoyenneté, résilience), ainsi que le thème nommé « consommation ». Les exemples retenus de bonnes pratiques mis en place par les villes sont classés en fonction de ces thèmes, et dans la plupart des cas, entrent dans plusieurs catégories. L'une des grandes différences par rapport à l'approche OPL est le changement d'échelle. Il ne s'agit plus de penser à l'échelle d'un quartier mais de la ville entière. Cela a une incidence sur la formulation des nouvelles thématiques abordées et sur les représentations de la ville. De manière générale, dans ce discours du WWF, la ville est pensée comme une entité homogène. Les aspects sociaux et culturels ne sont pas évoqués. En prenant en compte la ville entière, la population qui habite la ville tend à disparaître dans le tout qu'elle constitue.

Les cas répertoriés par le WWF sont des villes mondiales sans qu'à nouveau une attention précise soit donnée sur leurs tailles, leurs formes urbaines ou leurs contextes territoriaux. Ces villes correspondent à de grandes métropoles connues et majoritairement occidentales (par ex. Amsterdam, Berlin, Toronto, Singapour, Bogota). Elles sont retenues pour un aspect précis, dont il peut être difficile de mesurer les effets globaux. Par exemple, pour le premier thème « air » (qualité, santé), l'une des villes données en exemple est Delhi pour avoir « amélioré » la qualité de l'air de la ville en passant par la « Cour suprême » :

India's Supreme Court intervened. It ordered a transition to compressed natural gas (CNG), shutting down hazardous-emissions industries, phasing in catalytic converters, and lowering sulphur content in diesel and petrol. Major gains in air quality and health have been found in published studies, but they are threatened by Delhi's booming growth in vehicles⁶⁰ (WWF, 2012a : 6).

Pour le thème « services écosystémiques et biodiversité », Stockholm et son parc national urbain est donné en exemple, bien que sa reproductibilité paraisse difficile⁶¹. Les « corridors verts » d'Auckland en Nouvelle Zélande sont également cités pour son approche « Low Impact Urban Design and Development ». Celle-ci :

advocates alternative, cost-effective urban design and development by working with nature and creating community environments that respect, conserve, and enhance natural processes, with

⁵⁹ « Les villes sont l'épicentre du développement durable. Travailler avec les villes est essentiel pour parvenir à une empreinte mondiale durable et à la conservation de la biodiversité » (WWF, 2012a : 20). Notre traduction.

⁶⁰ « La Cour suprême de l'Inde est intervenue. Elle a ordonné le passage au gaz naturel comprimé, la fermeture des industries à émissions dangereuses, l'introduction progressive des convertisseurs catalytiques et la réduction de la teneur en soufre du diesel et de l'essence. Des études publiées font état de gains importants en matière de qualité de l'air et de santé, mais ces gains sont menacés par la croissance fulgurante de Delhi dans le domaine des véhicules » (WWF, 2012a : 6). Notre traduction.

⁶¹ Le « Parc national urbain royal » est le résultat de l'histoire de la royauté suédoise présente à Stockholm depuis le Moyen-Âge, qui possédait ces terrains les protégeant ainsi de l'urbanisation (voir : <http://www.nationalstadsparken.se/default.aspx?id=2141&ptid=0>, consulté le 12.09.2019).

solutions such as rain-gardens, green roofs, green corridors, open swales, detention ponds, and ecologically friendly pervious surfaces⁶² (WWF, 2012a : 9).

Si cette démarche est à saluer, difficile de voir en quoi elle est particulièrement innovante aujourd'hui. Ce qu'il aurait été intéressant de décrire c'est la manière dont la ville s'y est prise pour mettre en œuvre ces « corridors verts » et faire adhérer les différents types d'acteurs au projet (acquisition de terrain ? Types de partenariat et négociations avec les acteurs publics et privés ?). Or ces informations ne sont pas évoquées. Ce sont les « résultats » et la « mise en œuvre réussie » qui sont exclusivement mis en avant dans le discours⁶³.

Le thème « gouvernance et citoyenneté » reste lui aussi très vague :

Cities can exploit positive synergies, or struggle with negative ones. Those that are well-governed and well-designed are usually more sustainable along every dimension. [...] This has led to paradigm shifts, such as moving from fossil fuel to renewables, and from road to rail transport. These shifts need good governance and mediation among economic interests, given the potential for employment and green economic development. Creativity and determination, supported by good science, networks, and stakeholder participation, are critical ingredients for achieving this shift⁶⁴ (ibid.) (WWF, 2012a : 17).

Les exemples donnés pour ce thème concernent des villes qui ont commencé très tôt à s'impliquer pour l'environnement, et qui ont ensuite élaboré « des stratégies globales de développement durable ». Les cas de Freiburg en Allemagne et de Vienne sont cités comme des exemples. La ville de Freiburg s'est notamment investie pour les questions d'énergies et du climat, des transports, de l'utilisation du sol, de l'habitabilité, grâce à un système « hautement intégré » de gestion de l'environnement. Tandis que Vienne se distingue pour « l'excellence » des ses programmes de développement durable et leur complétude : protection du climat, approvisionnement durable, économie durable, réutilisation et recyclage électronique, sans plus de détails sur les aspects organisationnels.

En 2017, le WWF communique sur la concordance des 13 thèmes de sa stratégie *Urban solutions for a living planet* avec les 17 ODD des Nations Unies :

Some SDGs link directly to WWFs Urban Solutions themes, and others link in a more general way. The learning cases [...] further demonstrate how Urban Solutions is a ready-made support platform for promoting and implementing SDGs at the city level⁶⁵ (WWF, 2017 : 21).

D'après son analyse, dix des ODD correspondent directement aux thèmes du WWF, et sept indirectement (Fig. 30). La mise en lumière de ces connexions permet au WWF de valoriser sa stratégie.

⁶² « ... préconise une conception et un développement urbains alternatifs et rentables en travaillant avec la nature et en créant des environnements communautaires qui respectent, conservent et améliorent les processus naturels, avec des solutions telles que des jardins pluviaux, des toits verts, des corridors verts, des rigoles ouvertes, des bassins de retenue et des surfaces perméables écologiques. (WWF, 2012a : 9). Notre traduction.

⁶³ Voir aussi: <http://wwf.panda.org/?204377/Auckland-urban-greening>, consulté le 12.09.2019.

⁶⁴ « Les villes peuvent exploiter les synergies positives ou lutter contre les synergies négatives. Celles qui sont bien gouvernées et bien conçues sont généralement plus durables dans toutes leurs dimensions. Cela a conduit à des changements de paradigme, comme le passage des combustibles fossiles aux énergies renouvelables et du transport routier au transport ferroviaire. Ces changements nécessitent une bonne gouvernance et une médiation entre les intérêts économiques, au vu du potentiel d'emploi et de développement économique vert. La créativité et la détermination, soutenues par une bonne participation de la science, des réseaux et des acteurs, sont des ingrédients essentiels pour réaliser ce changement » (WWF, 2012a : 17). Notre traduction.

⁶⁵ « Certains des ODD sont directement liés aux thèmes des *Urban solutions* du WWF, et d'autres le sont de manière plus générale. Les cas d'apprentissage [...] montrent encore une fois comment *Urban solutions* est une plate-forme d'appui prête à l'emploi pour la promotion et la mise en œuvre des ODD au niveau de la ville » (WWF, 2017 : 21). Notre traduction.

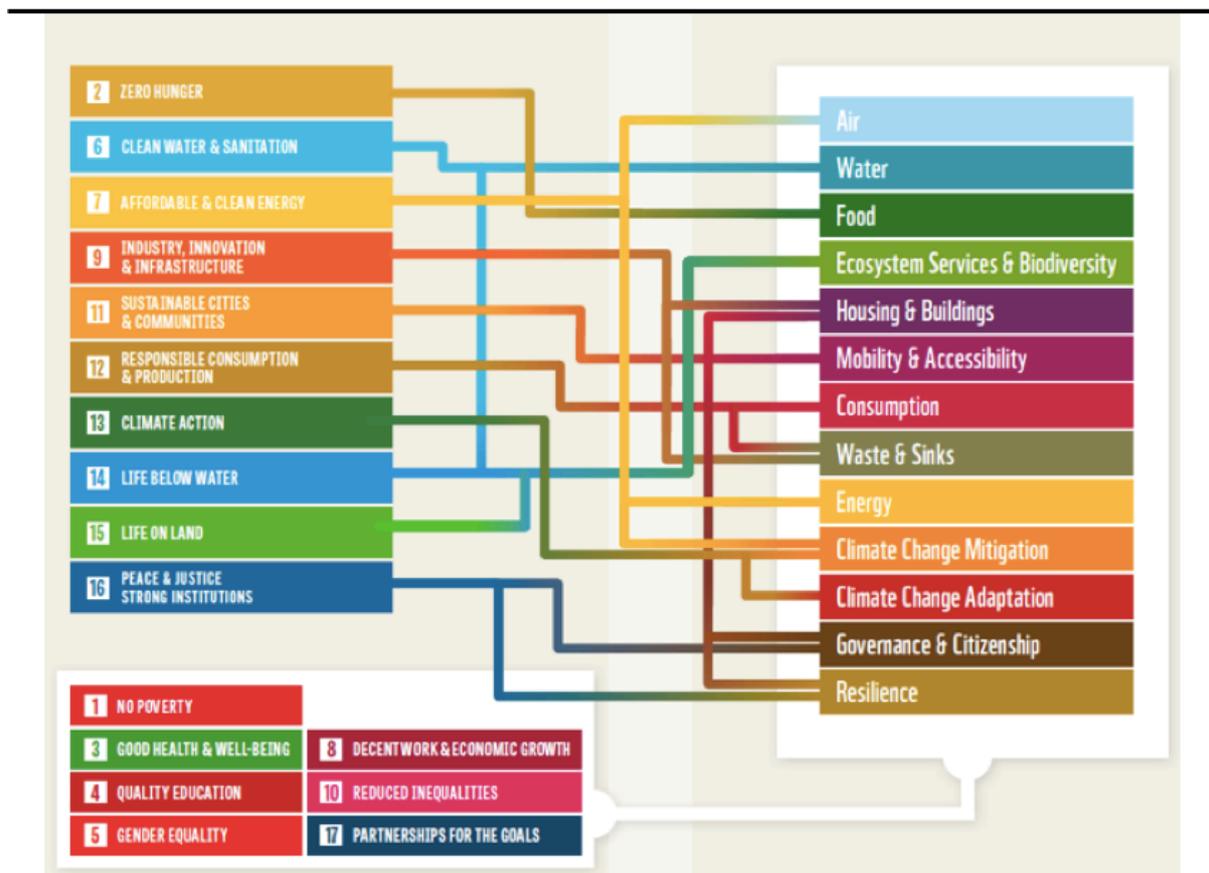


Figure 30 : Les liens entre les 17 Objectifs du développement durable des Nations Unies (à gauche) et les 13 thèmes d'action des « Urban solutions » du WWF (à droite) (Source : WWF, 2017 : 20-21).

Les ODD qui concernent les aspects sociaux, économiques et culturels sont ceux qui ne relèvent pas directement des thèmes du WWF. Cela laisse sous-entendre que la vision de la ville durable du WWF ne comprend pas les questions d'égalité, de justice sociale et spatiale, et de pauvreté, qui sont pourtant importantes au sein des ODD (voir Chap. 5, sect. 2.5.2.). Le thème « gouvernance et citoyenneté » pourrait s'y référer, mais la manière dont il est décrit par le WWF il se limite aux « bonnes » pratiques relatives à la gestion politique.

Examinons plus spécifiquement le thème « services écosystémiques et biodiversité » qui met explicitement en relation la ville et la nature.

2.2.3. « La nature : la peau et les poumons de la ville »⁶⁶

Pour décrire cette thématique, le rapport insiste sur le fait que « les villes » ne font pas que nuire à la nature par leur empreinte écologique, elles bénéficient également de ses avantages. Il est écrit que les services écosystémiques participent à purifier l'air et l'eau, modérer les inondations, fournir eau et alimentation et conserver la biodiversité (WWF, 2012a : 9). Mais les services écosystémiques sont « souvent sous-évalués » (ibid.). Il est précisé qu'ils participent également à réduire le bruit, améliorer le bien-être physique et psychologique, réguler le climat local, absorber le CO₂ et produire de l'énergie

⁶⁶ D'après l'un des sous-titres du rapport du WWF sur les « Urban solutions » : « nature – city's skin and lungs » (WWF, 2012a : 9). Notre traduction.

renouvelable⁶⁷. Pour soutenir ces services, les solutions recommandées sont de préserver et recréer des ceintures vertes, des parcs naturels et des espaces des rivières ; d'utiliser les outils du foncier pour gérer et réguler l'étalement urbain et de « generally prioritizing nature protection »⁶⁸ (ibid.). Toutefois, rien n'est dit sur les conflits d'intérêts potentiels qui peuvent se matérialiser entre les besoins de densification de la ville pour réduire l'emprise directe sur le territoire et les besoins de soutenir les espaces de nature en ville pour favoriser les services écosystémiques. Il n'y a pas non plus de nuances ou de précisions apportées sur les types d'environnements naturels où sont implantées les villes, comme si à nouveau elles étaient standardisées dans des écosystèmes eux-mêmes standardisés.

L'argumentation du WWF consiste à établir une relation de dépendance réciproque entre la ville et la nature :

Many of cities' basic needs depend on nature's ecosystem services. These in turn are dependent on biodiversity. A wide range of ecosystem services come from the natural spaces in and around cities (WWF, 2012a : 9 ; Fig. 31)⁶⁹.

Ce raisonnement n'est pas nouveau. Il a notamment été utilisé par le groupe de spécialistes de l'urbain de l'UICN au sujet des aires protégées (voir Chap. 7, sect. 1.3. par exemple). Du point de vue de la rhétorique, puisque la nature fournit des services écologiques essentiels, les villes doivent limiter leurs empreintes. Le WWF utilise les services de la nature pour motiver l'action.

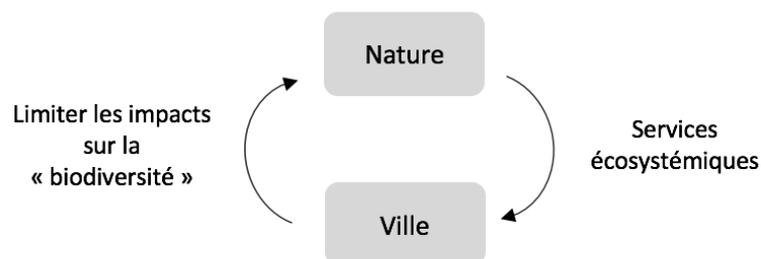


Figure 31 : Relation de dépendance entre la ville et la nature (source : auteure).

Le paradoxe est que si le WWF utilise une certaine représentation de la nature, ses avantages sous formes de services écosystémiques, c'est pour préserver une autre nature, la biodiversité qui subit l'empreinte des villes. Dans ce discours, il y a donc une forme de nature qui est située hors des villes, s'apparentant à une nature « naturelle », riche, sauvage et à préserver des villes. Il y a donc une ambivalence entre différentes représentations de la nature. Plusieurs natures coexistent dans le discours sur la ville du WWF, ce qui peut provoquer des ambiguïtés sur les représentations véhiculées (Ramelet, 2014). La diversité des termes employés sans précision de définition – « biodiversité », « services écosystémiques », « nature », « espaces naturels » – est un bon exemple de confusion potentielle, et de la marge qui existe entre les termes du discours et les matérialités correspondantes. Ces confusions participent également à construire une représentation de la ville floue et décontextualisée, dont on peine à cerner les contours. Cette accumulation d'imprécisions sur les matérialités correspondantes aux termes du discours participent à brouiller le message général et les solutions à mettre en place. De plus, implicitement, un gradient qualitatif semble perdurer entre une nature naturelle hors des villes et une nature anthropisée en ville. En outre, en basant le discours sur

⁶⁷ Selon la définition des services écosystémiques du *Millennium Ecosystem Assessment* (MEA, 2005), on pourrait encore ajouter les services culturels comme les fonctions récréatives, esthétique ou encore de sensibilisation.

⁶⁸ « ... donner la priorité à la protection de la nature en général » (WWF, 2012a : 9). Notre traduction.

⁶⁹ « Beaucoup des besoins de base des villes dépendent des services écosystémiques de la nature, qui à leur tour sont tributaires de la biodiversité. Une large gamme de services écosystémiques provient des espaces naturels dans et autour des villes » (WWF, 2012a : 9). Notre traduction.

la notion de services et d'utilité de la nature pour la ville, toute une part de la nature est invisible notamment celle présente dans les espaces vécus des citoyens.

En faisant conjointement référence à plusieurs représentations de la nature, le WWF mobilise également plusieurs courants de la protection de la nature aux confrontations potentiellement élevées lors de la mise en pratique : réduire l'empreinte écologique des villes pour préserver une nature lointaine, ou conserver une nature pour ses services. Cet amalgame de positions et de représentations ambiguës révèle la difficulté pour le WWF de construire un discours cohérent sur la ville dans la visée de la protection de la nature. Cette difficulté transparait dans le manque d'un référentiel de nature capable d'intégrer des réalités écologiques diverses à différentes échelles, dans la faiblesse du référentiel « ville » qui est vue à la fois comme quelque chose d'excessivement matérialisé (empreinte écologique, production de CO₂) et comme quelque chose de très abstrait (et de foncièrement dématérialisé), ainsi que dans le manque d'arguments pour motiver l'action autrement que par des intérêts utilitaristes directs. Le WWF ne semble toutefois pas se soucier de ces questions pourtant essentielles. L'organisation cherche à enrôler les villes dans ses initiatives par des procédés qui reposent sur la mise en concurrence, ou la technique dite du « benchmarking » qui consiste à s'inspirer des actions des autres pour améliorer les siennes, des pratiques de marketing liées au secteur économique et à l'entreprise.

Les représentations de la ville du WWF reflétées dans cette stratégie sont donc construites sur des généralités peu parlantes et sans accorder d'importances aux aspects sociaux. Cette vision rejoint les critiques que nous avons présentées au chapitre 1 sur la conception de la ville comme un métabolisme (Chap. 1, sect. 3.3). La ville est représentée comme un organisme indépendant, autonome et asocial. Soutenir et diffuser des représentations de la ville comme si elle était vidée des humains qui l'habitent s'accordent aussi avec la posture visant à la présenter comme un système technique. Il faut l'améliorer par des procédés technologiques, des investissements massifs et une gouvernance qui évacue tous conflits ou débats liés par exemple aux questions de justice sociale ou spatiale. La ville du WWF est ainsi construite comme une ville apolitique et asociale. On peine alors à voir la construction d'une relation réconciliée avec la nature qui s'exercerait sur un plan de nécessaire complémentarité sans exclure ni les aspects sociaux, ni les aspects écologiques.

En parallèle à cette stratégie, le WWF mène encore⁷⁰ une autre initiative pour mobiliser l'action des villes : *One Planet City Challenge* (initialement intitulée *Earth Hour City Challenge*).

2.3. One Planet City Challenge, la ville mise au concours

2.3.1. Earth Hour City Challenge⁷¹

En 2011, le WWF Suède⁷² lance l'initiative *Earth Hour City Challenge* (EHCC) pour célébrer l'*Earth Hour*⁷³. L'initiative *Earth Hour City Challenge* veut profiter du succès mondial de *Earth Hour* en récompensant les villes bons élèves :

⁷⁰ L'accumulation des initiatives tend également à renforcer le sentiment d'effet brouillé de la stratégie pour la ville du WWF et rend difficile sa compréhension globale.

⁷¹ Depuis son lancement en 2011, l'initiative a changé de nom pour devenir sur le site internet officiel du WWF le *One Planet City Challenge* (voir : http://wwf.panda.org/our_work/projects/one_planet_cities/one_planet_city_challenge/, consulté le 27.01.2019). Plusieurs de nos sources proviennent des pages du site officiel du WWF internationale et du WWF Suède qui ne sont plus en activité sous la dénomination *Earth Hour City Challenge*.

⁷² Le premier projet suédois de 2010-11 a reçu des retours positifs. 30 villes suédoises se sont inscrites et Malmö a été couronnée *Earth Hour Capital 2011* (WWF, 2016b). D'après un membre du programme *Sustainable Cities* du WWF Suède, au vu de ce succès, le WWF International a voulu développer l'initiative à l'échelle mondiale (Mistry – WWF Suède, 2013).

⁷³ *Earth Hour* est une initiative née à Sydney en 2007. L'objectif consiste à éteindre les lumières pendant une heure afin de montrer symboliquement son engagement pour le climat. Soutenu par le Maire de Sydney, cet événement a connu un grand

EHCC [...] vise à identifier et récompenser les villes qui orientent leur transition vers un avenir durable. L'initiative invite et encourage les villes à rendre compte d'engagements ambitieux et de grandes victoires dues à des actions en faveur du climat, que ce soit sur le plan de la réduction des gaz à effet de serre, de l'alimentation, de la gestion de l'eau ou de la sécurité énergétique (WWF, 2016b : 7).

Pour cette initiative, le WWF International s'est associé à ICLEI⁷⁴. Ensemble, ils ont développé la plateforme « carbonn® Climate Registry » (cCR)⁷⁵, qui est gérée par ICLEI. D'après une responsable du WWF Suède⁷⁶, la coopération avec ICLEI a été « win-win ». ICLEI souhaitait diffuser la plateforme cCR, afin d'attirer de nouveaux membres et rendre visible leurs propres actions. Tandis que le WWF souhaitait collaborer avec une organisation reconnue sur ces questions, tout en accédant au vaste réseau mondial d'ICLEI. ICLEI et WWF ont également sélectionné un jury d'experts provenant d'organismes qui traitent majoritairement des questions du climat en lien avec les villes, comme ICLEI ou C40. En 2012, le premier projet pilote international a ainsi lieu, avec 66 villes participantes dans six pays : la Suède, le Canada, la Norvège, l'Inde, l'Italie, et les États-Unis. Vancouver a remporté les votes du Jury pour devenir la première Capitale mondiale *Earth Hour*. En 2013-14, c'est Le Cap qui a reçu le titre de *Global Earth Hour Capital* (sur 14 pays participants) pour « son ambition, ses actions novatrices pour lutter contre le changement climatique et pour les efforts déployés en vue d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens » (WWF, 2016b : 15). En 2015, Séoul remporte le titre (sur 17 pays participants) « pour son approche globale de lutte contre le changement climatique et sa détermination pour l'utilisation des énergies renouvelables » (ibid. : 17). En 2016, Paris remporte le titre sur 21 pays participants (125 villes) pour son « approche holistique et transverse des mesures de durabilité [...] ainsi que la diversité des publics du territoire visés dans sa démarche » (ibid. : 19). D'après le site internet du WWF France :

Paris a su démontrer son leadership, que ce soit par son implication et ses capacités d'organisation de la COP21, mais aussi et surtout à travers sa volonté de collaborer, de partager ses exigences et sa connaissance avec les villes du monde entier⁷⁷.

Ce sont ses actions pour le climat qui sont saluées par les 17 membres du « jury international, composé principalement des dirigeants des acteurs impliqués sur ces questions⁷⁸. Les critères utilisés sont « définis par le WWF » sans être clairement explicités. Toutefois, à travers la plateformes cCR d'ICLEI, les critères mis en avant pour comparer les villes sont relatifs par exemple à la temporalité de leurs objectifs d'atteinte du 100% énergies renouvelables (2030, 2050), ou au nombre de gigatonnes de CO₂ qu'elles prévoient d'épargner (WWF, 2016b : 10-11). Il a y aussi le « rythme auquel les villes font

succès en 2007 en étant suivi par 2,2 millions d'habitants. *Earth Hour* est depuis réitéré chaque année au mois de mars et s'est étendu à toute la planète. Ce qui au départ a été réalisé dans une ville est devenu en 2018 un mouvement mondial soutenu par plusieurs millions de personnes et près de 7'000 villes dans 188 pays (<http://earthhour.fr/>, consulté le 18.05.2018). *Earth Hour* est aujourd'hui une marque déposée (Trade Mark™) gérée par le WWF Singapour. *Earth Hour* représente un bon exemple de succès médiatique planétaire réalisé par le WWF. Mais derrière le coup médiatique et le symbole, il est difficile de percevoir les effets concrets pour le climat de l'adhésion à ce type d'initiatives.

⁷⁴ Pour rappel, ICLEI - Local governments for sustainability – est une organisation internationale fondée en 1990 sous le parrainage du PNUE qui a pour but de soutenir les gouvernements locaux à mettre en place des projets de développement durable (voir Chap. 5., sect. 2.4.3.). ICLEI est également engagé dans des partenariats avec l'UICN (voir Chap. 7).

⁷⁵ Voir carbonn.org, consulté le 27.01.2019.

⁷⁶ Entretien téléphonique réalisé le 29.08.2013.

⁷⁷ Voir <https://www.wwf.fr/vous-informer/actualites/paris-remporte-le-titre-de-capitale-mondiale-earth-hour-2016>, consulté le 12.09.2019.

⁷⁸ Il y a par exemple : le Secrétaire général d'ICLEI ; le Directeur de Recherche "Cities Climate Leadership Group" de C40 ; le PDG de World Council City Data ; le Directeur Principal "Villes Intelligentes" de Accenture Global ; le Directeur des infrastructures et de l'environnement de la Banque interaméricaine de développement ; la Directrice de Gold Standard à Genève ; la Cheffe du développement et des services urbains du Forum Economique Mondial ; la Directrice Exécutif Adjoint de ONU-Habitat ; ou le Directeur de la division de l'infrastructure durable de la Banque asiatique de développement. Derrière la composition de ce jury, il est possible de supposer l'existence d'un réseau d'acteurs qui tenterait de se positionner comme légitime et central pour édicter les normes des bonnes pratiques climatiques à engager par les villes.

progresser leur programme de durabilité » ou « leur façon de prouver une connexion claire et stratégique entre les actions et les objectifs » (ibid. : 9). Ces critères révèlent que même si le jury est censé étudier « les programmes de développement en matière de construction, de transport, d'énergie, de gestion des déchets et d'alimentation [...] qui rendront une ville plus verte et plus propre, et amélioreront le niveau de vie de ses habitants », l'accent pour évaluer les villes est mis sur la gestion de la question énergétique. La conception de la ville du WWF dans cette stratégie est à nouveau peu marquée par les aspects sociaux ou de biodiversité.

Les leviers de ce type d'initiative sont avant tout communicationnels en mettant les villes en concurrence entre elles pour les inciter à l'action vertueuse. Pour accompagner cette logique, le WWF lance en janvier 2014 la campagne *We Love Cities* où ce sont les citoyens qui élisent leurs villes préférées.

2.3.2. We Love Cities

Pour la campagne *We Love Cities*, ce sont les citoyens qui élisent leurs villes préférées parmi les villes finalistes présélectionnées par le jury⁷⁹ de *Earth Hour City Challenge* (par ex. 34 villes en 2014, 47 en 2015 et 18 en 2018). La campagne *We Love Cities* est un support médiatique pour accompagner et diffuser la campagne *One Planet City Challenge* et la nomination de la capitale *Earth Hour*. Elle vise à « augmenter l'interaction entre les décideurs urbains et leur public [et] accroître la prise de conscience de l'excellence du travail accompli par les meilleurs candidats au challenge » (WWF, 2016b : 21). D'après le site officiel de l'initiative :

We Love Cities is a social media campaign that allows people across the world to express support for sustainable urban development by voting on their favorite finalist from WWF's One Planet City Challenge and posting improvement suggestions for these cities⁸⁰.

Le WWF se sert du succès des réseaux sociaux et adapte sa stratégie en conséquence. Pour voter pour sa ville « préférée », il faut le faire par internet. Cela invite notamment à suivre les pages *We Love Cities* sur Facebook, Twitter ou Instagram, le nombre de followers étant un moyen de mettre en avant le succès de l'organisation et de ses stratégies (le nombre de followers sur Twitter sont par exemple cités dans les rapports annuels de l'organisation comme un garant de ses résultats). Les objectifs de la campagne *We Love Cities* sont de :

1. Inspire and raise awareness for the sustainability progress being made in cities.
2. Give the general public an opportunity to celebrate, vote and upgrade their city through making suggestions to decision makers.
3. Reward communities and strengthen the bond between the public and decision makers⁸¹.

Peu d'informations sont toutefois apportées sur le site internet dont les pages sont très simplifiées et épurées. Aucun exemple destiné aux décideurs n'est par exemple apporté. Tandis que les fils

⁷⁹ Le jury est celui qui élit les capitales Earth Hour (voir note de bas de page 77 ci-dessus). Les membres du jury se rencontrent à deux reprises. Durant la première rencontre, ils présélectionnent les villes les plus ambitieuses, et lors de la deuxième, ils élisent la ville qui sera championne. Ce sont les villes de cette première sélection qui sont soumises au vote du public par cette campagne *We Love Cities*.

⁸⁰ « We Love Cities est une campagne de médias sociaux qui permet aux gens du monde entier d'exprimer leur soutien au développement urbain durable en votant pour leur finaliste préféré du One Planet City Challenge du WWF et en affichant des suggestions d'amélioration pour ces villes » (<http://welovecities.org/>, consulté le 18.05.2018). Notre traduction.

⁸¹ « 1. Inspirer et sensibiliser l'opinion aux progrès réalisés en matière de développement durable dans les villes. 2. Donner au grand public l'occasion de célébrer, de voter et d'améliorer sa ville en faisant des suggestions aux décideurs. 3. Récompenser les communautés et renforcer le lien entre le public et les décideurs » (<http://welovecities.org/>, consulté le 18.05.2018). Notre traduction.

d'actualité *We Love Cities* sur les réseaux sociaux restent très sommaires. D'ailleurs la façon de présenter la ville semble être plus ludique que sujette à sensibiliser le public par l'information (Fig. 32).



Figure 32 : Capture d'écran du site officiel de l'initiative *We Love Cities* du WWF (Source : welovecities.org, consulté le 29.10.2015).

La ville est représentée de manière très schématique dans un cadre naturel idyllique. Le sol est vert, et non gris, le ciel est bleu, et le soleil brille : la vie urbaine est belle. De nombreux arbres sont représentés ainsi qu'une rivière suggérant la symbiose avec l'environnement naturel. Les quelques personnages présents ont l'air d'être occupé à des activités de loisirs saines (courses à pied, promenade). Les constructions sont uniquement des monuments très connus des plus grandes métropoles internationales, majoritairement occidentales, et qui sont des emblèmes du tourisme international. Ces monuments portent aussi des connotations positives contrairement à des immeubles standards, et éventuellement abimés ou polluants. Les éoliennes évoquent la ville durable du point de vue du climat. Tandis que les zones d'activités commerciales et industrielles ne sont pas représentées. Cette infographie simplifiée au possible paraît avoir une vocation ludique plus qu'informative. Tous ces aspects donnent l'impression d'une représentation naïve de ce que serait aux yeux du WWF une ville idéale.

L'expression « we love » fait appel à des sentiments subjectifs, émotionnels et positifs, certainement pour attirer le public cible. Alors que précédemment, les stratégies s'adressaient directement aux promoteurs, aménageurs, ou décideurs, le WWF élargit son message pour s'adresser ici directement aux habitants des villes, et indirectement à leurs représentants politiques. Car les citoyens sont également ceux qui élisent notamment les maires des villes dans les États démocratiques.

Ce type de pratique d'élection et de jury renforce à nouveau la mise en concurrence des villes entre elles, moyen qu'utilise le WWF pour les inciter à agir, mais surtout à adhérer à ses plateformes. Ces dernières apportent une vitrine pour les villes pour communiquer et promouvoir leurs bonnes actions, mais aussi faire campagne (pour les récompenses et séduire leurs habitants). Cette logique répond aux principes du jeu de concurrence néolibéral. De manière générale, cette campagne *We Love Cities* donne l'impression d'une certaine désinvolture qui vise plus à peser sur l'adhésion des villes, à faire

parler de l'organisation sur les réseaux sociaux, ou à créer des coups marketing, qu'à concrètement engager les citoyens et les villes vers des mesures potentiellement douloureuses.

3. Le WWF, pour une ville globale standardisée et conforme à l'économie verte ?

Dans cette section de conclusion, nous souhaitons discuter des résultats et des tendances que nous avons mis en avant dans ce chapitre. Avant d'aborder les représentations de la ville du WWF et ses pratiques de conservation, résumons d'abord nos observations. Nous avons vu que le WWF international est entré en ville en 2004 avec l'initiative *One Planet Living* (OPL) pour des quartiers durables. Le WWF s'est investi pour cette initiative jusqu'en 2010, puis a renouvelé son approche. L'organisation a ensuite abordé la ville non plus dans une logique de modèle (top-down) mais par des exemples inspirants mis en place par les villes dans le monde (bottom up) à travers sa stratégie « *Urban Solutions* ». Pour ce faire, l'organisation a développé des stratégies basées sur la communication par le partage d'information sur des exemples de bonnes pratiques. L'organisation ne propose donc plus de méthodes pour de nouveaux quartiers, mais communique sur ce qui est déjà réalisé par les villes. L'organisation a donc fait un pas en retrait dans son implication pour la formulation de solutions. Elle n'est plus intégrée dans la réflexion d'un plan de quartier par exemple. Cette récente stratégie limite sa prise de risque en jouant surtout sur les leviers communicationnels. Elle correspond plus aux caractéristiques de son identité politique mise en lumière à la partie II. Rappelons en effet que parmi nos trois organisations, le WWF se distingue par son identité d'« entrepreneur environnemental » proche des milieux et logiques économiques, par son caractère non-contestataire et ouvert au dialogue avec tous les types d'acteurs. Le WWF a aussi une capacité de communication importante (plus de 3'730'000 *followers* sur Twitter en 2017), et un budget conséquent (180 millions de francs suisses pour le WWF International en 2017) (WWF, 2018). De ce point de vue, le WWF a développé plusieurs rapports et projets focalisés essentiellement sur des aspects répondant aux logiques stratégiques de marketing urbain, de ressources communicationnelles, ou de benchmarking pour les villes. Thématiquement, les questions de financement, d'innovation et de gestion de la croissance des villes sont également importantes. En 2018, fidèle à ce type de langage et de réflexion, le WWF décrit son rôle et son objectif global pour la ville sur la page officielle de ses stratégies urbaines comme suit:

WWF is committed to increasing political leadership, public engagement and entrepreneurship to transform cities. Our aim is to support the creation and development of *One Planet Cities* around the globe – cities that enable *all* people to thrive and prosper while respecting the ecological limits of our one and only planet⁸².

Deux aspects saillants transparaissent : une représentation idéalisée des villes et du monde, et une volonté de se positionner comme un acteur phare dans le processus de transition écologique des villes.

3.1. Des représentations confuses, des matérialités invisibles, des objectifs brouillés

Les différentes stratégies d'action retenues par le WWF en faveur de la ville pourraient indiquer que porter un regard sur la ville, n'est pas forcément aisé pour un acteur qui s'est traditionnellement

⁸² « Le WWF s'est engagé à accroître le leadership politique, l'engagement public et l'esprit d'entreprise pour transformer les villes. Notre objectif est de soutenir la création et le développement de *One Planet Cities* à travers le monde – des villes qui permettent à tous de s'épanouir et de prospérer tout en respectant les limites écologiques de notre seule et unique planète (http://wwf.panda.org/our_work/projects/one_planet_cities/, 14.05.2018). Notre traduction.

spécialisé sur la protection de la *wildlife*. Une organisation comme le WWF ne peut effectivement se défaire de la première mission pour laquelle elle a été fondée. Cet objectif initial constitue toujours une part de ses missions, et correspond certainement encore à une part de l'idéologie de ses donateurs et de ses membres (Jeanrenaud, 2002a). Le WWF a toutefois dû s'adapter aux préoccupations internationales pour rester compétitif. Dans ce cadre, il lui est devenu difficile d'ignorer la ville, d'autant plus lorsque les problèmes environnementaux sont cadrés à partir de l'indicateur de l'empreinte écologique. Ces dernières décennies, le WWF a alors cumulé différentes positions afin de s'adapter à l'évolution rapide des discours dominants sur les enjeux de la protection de la nature. Nous avons vu à la partie II que l'organisation conjugue plusieurs positions allant des plus préservationnistes, comme ses campagnes ciblées sur un espace prioritaire, à d'autres basées sur les principes de l'économie verte avec ses partenariats avec les multinationales comme Coca-Cola ou les organismes financiers (HSBC). La mission générale du WWF essaie donc de concilier des intérêts potentiellement antagonistes. Cette position se répercute dans la construction de ses objectifs stratégiques pour la ville.

Nous avons montré par exemple qu'il est possible de comprendre le discours du WWF qui vise à inciter les maires à limiter l'empreinte écologique de leur ville, comme une manière indirecte de vouloir protéger une nature qui se trouve hors des milieux urbains. Dans les solutions proposées, les villes doivent circonscrire leurs effets et nuisances au sein de leurs périmètres. Dans son approche territoriale, le WWF emprunte en quelque sorte le radicalisme des enclosures au préservationnisme qu'il transfère et adapte à la ville. La logique réflexive consiste à restreindre l'emprise territoriale des menaces anthropiques sur la nature de façon similaire à la vision préservationniste. L'analogie avec les référentiels préservationnistes suggère donc qu'il y a encore une rupture et une frontière marquée entre la ville et la nature. Mais ce n'est plus la nature qui doit être mise sous cloche. C'est la ville, qui doit se limiter et se recentrer sur elle-même. De l'autre côté, dans les justifications émises par le WWF, la nature est représentée comme une ressource au service des sociétés urbaines à travers les services écosystémiques. Cette construction s'apparente à une vision conservationniste, où la représentation de la nature vise à répondre aux besoins humains, et urbains, en tant que capital naturel. Toutefois, rien n'est dit sur les limites de l'utilisation, rendant le discours peu performatif. La question cruciale du taux de densité urbaine qui permettrait le maintien de la biodiversité la plus riche possible, en ville et aux abords des villes, pour garantir les services écosystémiques pour les citoyens et pour le monde vivant n'est par exemple pas évoquée, tout comme les risques de conflits d'intérêts sur l'utilisation d'un espace : pour la densification urbaine (afin de contrer l'étalement), pour la préservation de la biodiversité, ou pour les avantages sociaux (qualité de cadre de vie, bienfaits psychologiques et physiques, lieu de sociabilité, de loisir, etc.).

Le discours du WWF sur la ville agglomère donc plusieurs postures différentes. Cette position a l'avantage d'éviter toute prise de position forte et de contenter le plus de types d'acteurs différents. Mais si elle pourrait avoir le mérite de rallier un grand nombre de personnes à travers le monde, elle ne permet pas de construire un message basé sur des représentations de la nature et de la ville très claires ni franches. En incorporant plusieurs représentations de la nature différentes parfois contradictoires, et en omettant les questions potentiellement fâcheuses mais cruciales, l'organisation produit un discours ambivalent, qui pourrait être plus décourageant qu'incitatif. Ces ambivalences entre les différentes postures mobilisées révèlent en outre des représentations de la ville et de la nature basées sur leur mise en opposition classique. Par exemple, en centrant son argumentaire sur l'empreinte écologique, le WWF construit une représentation de la ville comme un métabolisme qui consomme et impacte l'environnement, et dont il faut alors limiter les effets. Ce faisant, les recommandations du WWF omettent les caractéristiques structurantes de la ville relatives à son organisation sociale et culturelle (voir Chap. 1, sect. 3.3.). Les questions liées à la nature sont alors séparées de celles de la société, occultant insidieusement une part des causes des problèmes et des solutions sur les relations entre les sociétés humaines et la nature à protéger. De plus, les solutions promulguées tendent à ne pas considérer les interactions des villes avec l'extérieur, ce qui est peu

cohérent avec les réalités matérielles de ce qui fait la ville (voir chap. 1.). La ville est par essence intégrée dans des réseaux de villes, d'échanges de biens et de personnes, aux échelles allant du local à l'international. Traiter les questions environnementales de la ville impose de considérer les pratiques sociales et économiques qui fondent l'existence même des villes. Mais les représentations de la ville que construit le WWF sont déterritorialisées et homogénéisées, et donc à l'opposé de ces caractéristiques. Vider la ville de toutes ses caractéristiques sociales, ses différentes échelles et ses connexions avec l'extérieur ne peut produire des solutions très convaincantes, ce qui affaiblit la force de frappe des recommandations.

La réconciliation entre nature et ville ne serait donc pas affirmée par un discours construit sur des représentations fondamentalement nouvelles qui seraient en mesure de penser la complémentarité et les limites. Les représentations restent imprécises, flottantes et ambivalentes, notamment parce que les questions de territorialisation et d'enjeux d'échelles ne sont pas explicitement évoquées. Il ne suffit donc pas de promouvoir un discours et des stratégies destinées à la question de la ville depuis la perspective de la nature à protéger pour qu'une relation forte de complémentarité entre ville et nature soit établie.

Un autre élément qui vient alimenter l'effet brouillé des représentations de la ville pour protéger la nature est l'accumulation des rapports et des initiatives qui semblent aller dans tous les sens, tout comme les changements d'intitulés des initiatives ou le caractère parfois éphémère des actions dans les communications, comme avec OPL et le soutien à Masdar par exemple. Cela augmente encore la difficulté de saisir les représentations de la ville et de la nature du WWF et de comprendre la façon dont est pensée et pratiquée sa stratégie d'action générale.

Par ailleurs, notre analyse confirme qu'une organisation populaire de l'envergure internationale du WWF peut construire, promouvoir et diffuser un discours ambivalent basé sur des représentations de la nature à protéger qui sont contradictoires. Ces ambivalences peuvent s'expliquer par la prise en compte de multiples intérêts dans la construction des objectifs stratégiques. Cette position confirmerait que pour atteindre les objectifs pour la protection de la nature, une OEI comme le WWF intègre également à son discours des aspects qui relèvent de ses propres intérêts internes et externes (coalitions avec des partenaires comme ICLEI, financiers). Cette tension sur la construction des objectifs est peut-être encore plus flagrante lorsqu'il s'agit des stratégies destinées aux villes. Car en ville, le lieu où vit plus de la moitié de la planète et où se concentrent les activités socio-économiques, les acteurs et les intérêts en présence sont multiples. Construire un discours globalisé et des solutions réfléchies sur la ville imposerait alors de tenir compte de cette multiplicité et de cette hétérogénéité. Or les représentations à la base du discours n'ont pas toutes la même capacité à pouvoir rallier le plus grand nombre d'intérêts notamment financiers. Cela expliquerait pourquoi les enjeux de justice spatiale, sociale et environnementale sont laissés de côté. Ils risqueraient de fragiliser l'intention de construire des représentations d'une ville durable lisse, idéalisée et sans différenciations culturelles ou socioéconomiques en son sein. De plus, en risquant de défier les positions politiques et économiques dominantes, ces enjeux pourraient également faire émerger des rapports conflictuels et questionner l'ordre établi, ce qui irait à l'encontre de la posture réformiste du WWF. Adhérer au discours de la croissance verte du système économique dominant, et aux pratiques de gouvernance conventionnelle occidentale pour construire les représentations de la ville aurait en outre l'avantage de faciliter la promotion du discours aux types d'acteurs usuels avec qui le WWF collabore. Les stratégies urbaines du WWF s'accordent ainsi avec ses stratégies d'action générales, son style politique et son rôle dans l'espace politique. Rappelons en effet que Chartier (2002) montre que le WWF ne remet pas en cause le système dominant des sociétés consuméristes, et qu'il participe plus à une modernisation écologique des processus socio-économiques qu'à résoudre les problèmes environnementaux. Il l'explique notamment par le fait que l'organisation a la culture d'être dirigée non pas par des écologistes mais par des acteurs du monde industriel. Nous l'avons vu dans la partie II, historiquement les dirigeants du WWF sont très proches des sphères marchandes et industrielles, des

médias et/ou de l'aristocratie. Cette appartenance des dirigeants du WWF au monde des affaires et de l'industrie explique que les solutions pour la ville s'orientent vers des approches technocentrées, propice à développer ces secteurs d'activité. La collaboration du WWF Suède avec Ericsson en est un bon exemple. En somme, le point sur lequel le WWF reste très cohérent, c'est le suivi de sa ligne de conduite, de son style politique réformiste et de son identité entrepreneuriale. Mais ne pas questionner les modes de production et de consommation, ou la croissance sur laquelle repose le système, paraît difficilement pouvoir être convaincant en ville plus encore qu'ailleurs.

3.2. La ville du WWF, une ville durable neutre et apolitique

Dans ses stratégies urbaines, le WWF cherche de manière générale à séduire les puissances économiques et politiques pour investir dans des infrastructures urbaines plus vertes, grâce aux technologies et à l'innovation. Les objectifs stratégiques sont ainsi construits sur l'intention de « mieux » orienter la croissance des villes à venir, sans questionner les principes de cette croissance et le système lui-même. Mais comment soutenir de façon cohérente et efficace l'objectif de limiter l'empreinte écologique des villes sans évoquer les leviers liés à la croissance, la production et la consommation des ressources ? Ou sans parler d'échelles géographiques, ni d'enjeux Nord-Sud ou de globalisation ? Cela d'autant plus qu'entre les lignes de l'argumentaire du WWF, il faut comprendre qu'il est nécessaire de modifier les modes de consommation et de production pour atteindre les objectifs.

La question environnementale de la ville devrait faire l'objet d'une discussion sur certains principes comme la consommation des ressources et ses limites, sur la notion de territoire de conceptualisation – à savoir l'échelle spatiale pertinente pour analyser le problème et formuler les solutions – (voir Chap. 1, sect. 4.1.1), ou sur les questions politiques et éthiques relatives aux inégalités sociales, spatiales et environnementales. Pourtant ces questions ne sont pas explicitement abordées par le WWF. La représentation de la ville construite et diffusée par le WWF peut ainsi être associée au modèle très normatif de la ville durable qui a inondé les discours et les politiques internationales. Ce modèle de ville durable est critiqué pour être trop souvent réifié au dépens d'une analyse approfondie des processus socio-politiques qui la constitue (Whitehead, 2003). Les difficultés et ambiguïtés épistémologiques du développement durable sont transposées aux objectifs pour les villes. Cette tendance se retrouve dans la vision du WWF. Ce type de discours convenu sur la ville durable lui permet de se positionner dans une nouvelle arène, sur un nouveau sujet, sans toutefois prendre trop de risques. L'initiative OPL pourrait représenter l'exception. En s'impliquant dans des stratégies plus pratiques et en défendant des exemples concrets, les conflits potentiels d'intérêts, les incohérences ou les opportunistes sont plus saillants et faciles à déceler. Cela explique aussi pourquoi le WWF n'a pas poursuivi dans cette voie en réorientant sa stratégie vers un niveau plus discursif justement. Il faut dire aussi que dans les années 2000, le principe des écoquartiers était présenté dans le discours ambiant comme un outil innovant et miraculeux pour résoudre les problèmes environnementaux de la ville. C'est-à-dire qu'au moment de développer OPL en 2004, cette stratégie devait sûrement paraître cohérente et en phase avec les discours dominants. Mais le WWF ne se doutait pas des difficultés qu'il pourrait rencontrer. Les années d'expérience dans les pratiques et la matérialité des questions traitées ont eu des effets rétroactifs sur la construction des représentations et des discours. Les objectifs stratégiques ont alors été recadrés en fonction de la réception des discours, et des effets des représentations construites et véhiculées par la stratégie. Cela confirme d'une part le lien fort entre les représentations et les pratiques, et d'autre part, la performativité des représentations. Cela montre également l'aspect stratégique de l'acteur et sa capacité d'apprentissage. Il réadapte ses objectifs en fonction du contexte politique, des discours dominants et des connaissances acquises.

Face aux questions environnementales que soulèvent les villes, les ambivalences des représentations construites par le WWF nuiraient à la cohérence globale de son discours mais aussi à la sincérité de son intention. En ne traitant pas les questions de fond sur les processus d'urbanisation, cela donne l'impression que l'organisation réfléchit dans et pour le discours en surface seulement. Il est donc possible de voir les actions et discours pour la ville du WWF davantage comme une opportunité politique et marketing de se positionner dans des nouveaux réseaux d'acteurs, sur les réseaux sociaux et de se rapprocher des acteurs influents des villes que d'une véritable ambition de proposer des « solutions urbaines » comme le titre l'un de ses rapports. La ville représente en effet la concentration des pouvoirs politiques et économiques, et par conséquent, des relations influentes certainement importantes à avoir dans son réseau personnel. Ainsi, pour le WWF International, la ville ne représenterait pas seulement un défi environnemental à résoudre. Elle pourrait également être considérée comme un acteur ou une agglomération d'acteurs-cibles. La concentration de nouveaux donateurs potentiels grâce à la croissance du nombre d'habitants pourrait également être un argument pour développer des discours dédiés aux citoyens. C'est-à-dire que produire des discours sur la ville pourrait être favorable pour faire du lobbying, en incitant par exemple à récolter des fonds et soutenir des mesures, qui pourraient notamment viser des aires protégées loin des centres urbains.

Le décalage entre le discours du WWF et la problématisation des enjeux environnementaux de la ville provoque des ambiguïtés qui nuisent à la cohérence générale. Cela pourrait nuire aux récits environnementaux globaux sur la ville et renforcer la posture dominante de la modernisation écologique. Le sujet de la ville devient donc pour le WWF un moyen supplémentaire pour atteindre ses objectifs stratégiques généraux, sans devenir toutefois le cœur de ses actions. Son entrée en ville ne bouleverse pas sa stratégie générale, ni la catégorisation de ses actions. Au contraire, sa vision de la ville pour une planète s'inscrit dans la continuité de son identité politique générale. Il aurait pourtant pu être attendu d'une organisation environnementale de l'envergure du WWF qu'elle élabore des réflexions plus percutantes, d'autant vu l'importance des enjeux de la question de la ville et de la protection de la nature.

Pour conclure ce chapitre, nous avons montré que le WWF construit ses discours et initiatives sur la ville dans un style qui concorde avec son identité politique. La question de la ville ne représente pas pour le WWF un thème particulier qui inciterait à changer de niveaux de discours ou de comportement.

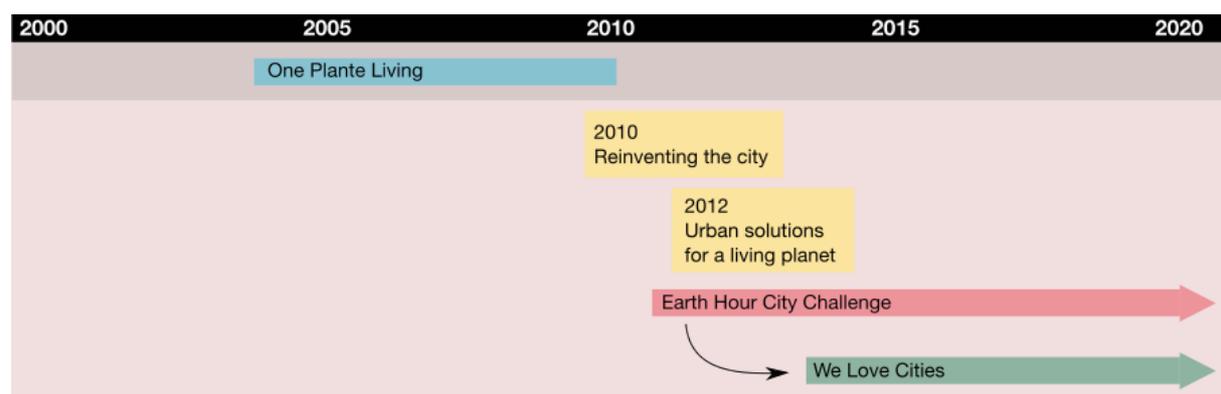


Figure 33 : Résumé des discours principaux sur la ville du WWF International. En bleu, l'initiative One Planet Living qui a été soutenue et développée par le WWF International de 2004 à 2010 (à la suite d'une initiative lancée par le WWF britannique). En rose, les publications et les initiatives publiées par le WWF International à la suite des travaux du WWF Suède (Source : auteure).

Contrairement aux pratiques de l'UICN, le WWF n'est pas impliqué dans des réseaux d'acteurs internationaux denses et diversifiés. Sur la période entre 2006 et 2014 que nous avons identifiée comme étant particulièrement active sur la construction des discours sur la ville et la biodiversité au

niveau international notamment autour d'ICLEI, le WWF n'y prend pas part. Mais le fait que les temporalités concordent entre l'effervescence des actions observée pour l'UICN et le WWF, particulièrement entre 2010 et 2015 (voir Fig. 33), montrerait que l'influence du contexte est également forte sur le WWF. Le Secrétariat international du WWF profite aussi des initiatives lancées par ses bureaux nationaux pour développer et construire ses discours sur la ville. Si le bureau britannique du WWF a impulsé l'initiative One Planet Living, le bureau suédois est à l'origine et aux commandes de toutes les publications et démarches adoptées dès 2010 par le WWF International. Ce dernier n'est partenaire avec ICLEI que sur une seule initiative, celle de *Earth Hour City Challenge*. Le fait que le WWF ne fasse pas partie d'un réseau d'acteur international aussi dense et dynamique que l'UICN pourrait lui laisser une marge de manœuvre plus grande pour mener des démarches en marge des discours dominants, ce qui pourrait être un moyen de se démarquer. Mais fidèle à sa posture réformiste et consensuelle, le WWF inscrit ses démarches et discours dans le style dominant tout en tentant de valoriser ses compétences en matière de communication et sa popularité sur les réseaux sociaux.

Chapitre 9. Le MAB et la ville, précurseur éclairé ou rendez-vous manqué ?

Nous avons vu qu'à son origine, le Programme MAB est structuré autour de 14 thèmes de recherche dont le 11^{ème} est dédié à l'étude des systèmes urbains (voir Chap. 4, sect. 3). Nous avons vu également que le 8^{ème} a été consacré aux réserves de biosphère qui sont devenues progressivement le domaine d'action central du Programme MAB (voir Chap. 6). Dans ce chapitre, nous analyserons d'abord le Projet 11, puis la manière dont la ville sera associée aux réserves de biosphère.

1. Une approche écologique de la ville en tant que système urbain

1.1. Le projet 11 du MAB, la difficulté d'appliquer une pensée intégrée

Lors de la première session du *Conseil international de coordination* du MAB en 1971, le Projet 11 a été titré : « aspects écologiques de l'utilisation de l'énergie dans les systèmes urbains et industriels » (UNESCO-MAB, 1971 : 25). Agglomérer les « systèmes urbains » et « industriels » révèle d'emblée une certaine représentation de la ville et d'échelle envisagée pour l'étudier. Les problèmes identifiés pour les villes ont par exemple été formulés de la manière suivante :

La croissance extrêmement rapide des villes et le développement de l'industrialisation, dans les pays en voie de développement aussi bien que dans les pays développés, s'accompagnent de problèmes de modification des écosystèmes et d'adaptation de l'homme à un environnement changeant. [...] Les environnements urbains sont des *agrégats d'êtres humains*¹ qui utilisent de façon intensive des produits primaires et secondaires venant d'ailleurs, accumulent des déchets dont ils se débarrassent au lieu de les remettre dans le cycle, ce qui modifie radicalement l'ordre naturel de la répartition et de l'accessibilité des substances nutritives (UNESCO-MAB, 1971 : 25 (nous accentuons)).

La ville est comprise comme un système dont la logique s'apparente à l'approche du « métabolisme urbain » que nous avons discutée au chapitre 1 (sect. 3.3.). Cette approche de la relation ville-nature va caractériser les travaux menés sur le Projet 11. À ce titre, l'objectif du Projet est « formulé essentiellement sur une base technologique » liés aux enjeux de l'énergie, et il porte « presque exclusivement sur les très grandes agglomérations » (UNESCO-MAB, 1977a : 1). Plusieurs rencontres au début des années 1970 vont continuer à spécifier les orientations des recherches à mener (Boyden – UNESCO-MAB, 1981).

1.1.1. Caractériser la ville et ses représentations

En 1973, une première réunion d'un Groupe d'experts consacrée au Projet 11 du MAB s'est tenue en Allemagne². Le Groupe est constitué de 14 scientifiques venant de plusieurs pays, 7 observateurs, 2

¹ Cette expression étonnante pour qualifier la population urbaine indique que ce sont surtout des experts appartenant aux sciences naturelles qui ont participé à définir ces objectifs.

² Cette rencontre donne lieu à la publication du rapport n° 13 de la série de rapports du MAB intitulé « Groupe d'experts sur le projet 11 : aspects écologiques de l'utilisation de l'énergie dans les systèmes urbains et industriels » (UNESCO-MAB, 1974a). Ce rapport a ensuite été soumis au 3^{ème} Conseil du MAB en 1974 (UNESCO-MAB, 1974b), mais a été diffusé préalablement « pour l'information des Comités Nationaux du MAB, en vue de les aider à planifier leur participation au programme » (UNESCO-MAB, 1974a : 7). Ce rapport constitue la première expertise qui vise à déterminer l'orientation pour la mise en œuvre des recherches autour du Projet 11 (ibid. : 10).

représentants d'organisations internationales³, ainsi que 5 représentants du Secrétariat de l'UNESCO, dont Celecia et Di Castri (UNESCO-MAB, 1974a : 59-61). Le Groupe a nommé à sa présidence le Dr. Stephen Boyden, biologiste à l'Unité de biologie urbaine de l'*Australian National University* de Canberra⁴ (ibid.). Les résultats de leurs discussions vont guider les études du Projet 11 à venir. Examinons alors les représentations de la ville et de la nature sur lesquelles ils reposent.

La première étape a consisté à « définir le mot "urbain" » (UNESCO-MAB, 1974a : 8). Reconnaissant qu'« une définition *exhaustive* [...] se révélerait probablement être une tâche difficile et peut-être même sans succès », le Groupe a identifié trois « éléments de définition qui pourraient être utilisés comme point de départ des comparaisons internationales, subrégionales et régionales » :

- le peuplement humain doit abriter plus de 20'000 habitants. Bien qu'une telle valeur limite soit de toute évidence arbitraire, cette caractéristique est celle de la grande majorité des peuplements considérés comme des zones urbaines dans la plupart des pays du monde contemporain ;
- le peuplement est caractérisé par une organisation sophistiquée en matière sociale, économique et politique (zones urbaines dans les pays développés, par exemple) et/ou par un rassemblement concentré des habitants (zones de population dense avec ou sans arrière-pays bien développé) ;
- le peuplement est caractérisé par une concentration relativement grande de l'activité humaine, et par une diversité et une spécialisation des fonctions (ibid. : 8-9).

L'accent est donc mis sur les caractéristiques du « peuplement ». Ce sont les habitants, leur nombre, leur organisation sociale et économique qui caractérisent les villes, plus que leurs aires de déploiement ou leurs effets sur les milieux naturels. Les problématiques identifiées dans des villes de plus de 20'000 habitants ont été retenues, constatant que :

les types de problèmes et d'affaires généralement considérés comme caractérisant les zones urbaines (tels que l'encombrement, la population, la concentration industrielle, etc.) ne se manifestent pas en général de façon critique lorsque les populations sont inférieures à 20-25'000 habitants (UNESCO-MAB, 1974a : 8).

Le choix de chiffrer un seuil minimal de 20'000 habitants sera toutefois rapidement abandonné de façon à englober tous les établissements humains (UNESCO-MAB, 1976). Les caractéristiques des problèmes ont également été discutées :

Ces problèmes sont essentiellement liés aux relations complexes existant entre l'homme, son environnement urbain, et la biosphère. L'environnement urbain, qui est dans une large mesure déterminé par les divers aspects de la structure sociale et économique (technologie, système de valeurs, organisation sociale, etc.) touche de façon appréciable à la fois le bien-être de l'homme lui-même, et l'état de la biosphère dont il dépend en dernier recours (ibid. : 9).

En évoquant le bien-être humain et sa dépendance à la biosphère, l'homme est au centre des préoccupations, devant les intérêts écologiques. L'autre point mis en exergue est l'importance de

³ Il s'agit de SCOPE, le *Comité scientifique sur les problèmes de l'environnement* mis en place par l'ICSU en 1969, et de l'*International Association for Ecology* (INTECOL) formée en 1967.

⁴ Stephen Boyden, diplômé en sciences vétérinaires en 1947 et docteur en immunologie en 1951, est l'initiateur et le directeur du *Hong Kong Human Ecology Program* lancé en 1972 (voir ci-dessous, sect. 1.1.4.). Ce projet constitue le premier programme de recherche qui vise à appréhender une ville en suivant une approche globale (voir : Boyden, 1976 ; Boyden et al., 1981). Stephen Boyden a été consultant pour le Programme MAB de 1973 à 1989.

Signalons que les travaux dirigés par Boyden sont contemporains à ceux de Sukopp menés à Berlin. Ce dernier a publié son article programmatique pour considérer la ville comme un objet de recherche écologique en 1973 (Lachmund, 2013 ; voir Chap. 1, sect. 3.4.). Leurs approches de l'écologie urbaine se distinguent toutefois. Pour Sukopp, il s'agit de faire de l'écologie en ville pour mieux comprendre les conséquences de l'utilisation humaine du sol de façon à rationaliser la planification des villes. Tandis que pour Boyden, à partir de l'étude-pilote phare d'écologie urbaine menée à Hong Kong (voir Encadré 5, ci-après sect. 1.1.3), la ville est abordée comme un métabolisme dont il faut étudier les flux afin de les optimiser.

l'aspect relationnel entre l'homme et son environnement qui est traduite dans ce cas par la relation entre l'environnement urbain et la biosphère, comme le veut la mission du Programme MAB.

À partir de cette définition des systèmes urbains, les chercheurs impliqués dans le programme insistent sur l'importance « d'entreprendre une recherche systémique, holistique et multidisciplinaire en matière de relations ville-environnement » (UNESCO-MAB, 1974a : 10). Il a été encore ajouté que pour répondre à la vocation internationale du projet, les recherches devront être mises en œuvre « à la fois dans les régions et pays développés et en voie de développement » (ibid. : 12). Ces extraits montrent que la réflexion semble aboutie et menée par des experts de la ville. Ces derniers cherchent à circonscrire la problématique de la ville en intégrant les enjeux sociaux et les enjeux écologiques relatifs aux environnements externes de la ville.

Trois axes de recherches ont été retenus. Le premier concerne l'intégration des systèmes urbains dans l'analyse des écosystèmes naturels (UNESCO-MAB, 1974a : 14-19). Il vise à mener des travaux sur les « interactions entre les systèmes urbains et les écosystèmes "naturels" » pour comprendre « les relations entre la vie des grandes villes et des zones urbaines et l'environnement plus vaste d'où elles tirent des ressources » (UNESCO-MAB, 1974b : 2). Concrètement, il s'agit d'étudier l'aire spatiale étendue des « grandes villes », soutenue par l'idée que l'utilisation des ressources urbaines s'étend sur de vastes territoires au-delà de la périphérie de la ville. L'approche est systémique et s'appuie sur la modélisation mathématique. Cette idée pourrait représenter la première ambition de recherche sur ce qui s'apparentera à l'indicateur de l'empreinte écologique des villes, qui sera repris, avec un certain opportunisme, par le WWF International pour justifier son approche et se positionner. Il se pourrait donc que les recherches du MAB aient alimenté les futurs travaux du WWF et de l'UICN sur la ville, ce qui constituerait un facteur confirmant leurs relations étroites malgré leurs différences.

Le deuxième axe de recherche concerne l'étude comparée des flux d'énergie et de matière dans les zones urbaines (UNESCO-MAB, 1974a : 19-30). Il s'agit d'informer « la répartition de l'énergie, ses divers modes d'utilisation et la configuration des flux de matières dans les zones urbaines de toutes les régions du globe » (UNESCO-MAB, 1974b : 2). Pour ce faire, le Groupe recommande entre autres de « mettre au point des systèmes de comptabilisation permettant des comparaisons ; [et] de préciser les modalités d'utilisation de l'énergie aux diverses étapes de la croissance des grandes villes » (ibid.). L'énergie constituera le sujet d'étude principal en raison de l'accessibilité des données.

Le troisième axe concerne les recherches sur le bien-être de l'homme dans les systèmes urbains (UNESCO-MAB, 1974a : 30-36). L'objectif est « de dégager les incidences, sur le bien-être de l'homme, de l'évolution des rapports entre les économies urbano-industrielles et l'environnement naturel » (UNESCO-MAB, 1974b : 2). Cet objectif est méthodologiquement plus difficile à réaliser du fait de :

l'impossibilité de définir un ensemble universellement valable d'indicateurs du bien-être de l'homme ou des conditions de la vie urbaine. Il existe certes, des préoccupations communes et des besoins élémentaires qui sont universels, mais la diversité des hypothèses de recherche et du cadre géographique où elles s'inscrivent, des groupes, des intérêts, des cultures et des valeurs obligera nécessairement à élaborer des séries d'indicateurs d'une non moins grande diversité (ibid.).

Ce domaine de recherche devrait être traité en collaboration avec le Projet 13 du MAB « perceptions de la qualité environnementale » et paraît particulièrement originale. Dans la pratique toutefois, c'est le deuxième axe relatif à une approche du métabolisme urbain qui va dominer les travaux du Projet 11. Comme nous l'avons présenté au chapitre 1 (sect. 3.3.), cette approche néglige pourtant la prise en compte des caractéristiques sociales. Dans la définition des objectifs du Projet 11, la volonté de quantifier, modéliser, mesurer les « systèmes » urbains est perceptible. Elle va concentrer l'attention sur les variables chiffrables, bien que soit clairement énoncé l'intérêt d'étudier le rapport entre le bien-être humain et l'environnement urbain par exemple. La ville étant cadrée par l'approche systémique

du métabolisme urbain, les variables sociales, culturelles, psychologiques ou même politiques vont être négligées.

La sous-représentation des sciences humaines et sociales dans le Projet est particulièrement saillante dans la manière de caractériser les populations urbaines. L'approche retenue tend à comprendre la population humaine de façon homogène, et par le prisme de la biologie et de l'écologie animale. Plusieurs passages en sont évocateurs. Par exemple :

Selon [une étude], il apparaît que les citadins récemment installés, mais bien intégrés, peuvent être plus grands, plus actifs et en meilleure condition que leurs homologues ruraux. Par ailleurs, la population urbaine peut être le cadre de contrastes absolus entre groupes suralimentés et groupes sous-alimentés (UNESCO-MAB, 1974a : 99).

De manière un peu étonnante, les « groupes humains » sont pensés comme des sous-systèmes des écosystèmes naturels. Il s'agit d'étudier la biologie humaine par quatre relations fonctionnelles principales entre « les composantes humaines et le reste du système » : les flux d'énergie, de substance nutritive et d'eau ; la circulation des polluants ; la transmission des agents pathogènes ; et « une relation de communication et de perception comportant une réaction consciente à un ensemble de stimuli de l'environnement, parmi lesquels la lumière, le son, les configurations spatiales, le mouvement, etc. » (ibid. : 97). Il s'agit aussi d'étudier les aspects suivants :

effectif de la population (ou biomasse), composition de la population, et constitution démographique ; état nutritionnel de la population ; état de développement et état physique (anthropométrique) ; santé physiologique et efficacité fonctionnelle ; état médical et en matière d'hygiène ; état psychosociologique (catégorie très vaste comportant des caractéristiques telles que taux de suicide, criminalité, etc.) (ibid. : 98).

Cette posture « d'écologiste de l'homme » s'opère sur des référents biologiques, et cherche à obtenir des résultats statistiques. Dans cette réflexion, la nature et ses lois déterminent les populations humaines et leur compréhension, et par conséquent aussi les systèmes urbains. Les connaissances des sciences humaines et sociales pour appréhender les organisations sociales font défaut. Cette posture est loin d'une représentation anthropocentrée qui accorderait une valeur morale à l'homme supérieure à celle de la nature. Elle s'apparente aux critiques émises à l'encontre de l'approche d'écologie urbaine de l'École de Chicago relatives à la surdétermination de la nature sur l'homme (Blanc, 1998 ; voir Chap. 1, sect. 3.2). Cette surreprésentation des sciences naturelles et de ses méthodologies, liée à la nécessité de mesurer et quantifier des « systèmes » et des « flux », va devenir dominante dans les travaux que le MAB consacre à la ville dans sa relation avec la nature. Elle sera remise en question dans les années 1980 (voir sect. 1.2).

1.1.2. Un contexte favorable à l'émergence de la problématique environnementale des villes

En 1975, une réunion internationale⁵ est organisée à Paris par les deux agences onusiennes qui traitent de l'environnement à l'époque, l'UNESCO et le PNUE, à laquelle collabore également INTECOL, l'*International Association for Ecology*. Ce « groupe de concertation » s'est consacré à « la recherche écologique intégrée sur les établissements humains » (UNESCO-MAB, 1979 : 1). Les travaux d'INTECOL et du PNUE ont contribué à orienter la stratégie du Projet 11. INTECOL a lancé un programme d'études comparatives sur les établissements humains dans lequel une approche a été développée pour étudier les établissements dans des zones écologiques variées (UNESCO-MAB, 1976). Tandis que le PNUE, tout juste créé en 1972, « is increasingly assuming a co-ordinating role in the field of human settlements,

⁵ Cette réunion marque en outre le lancement officiel de la mise en œuvre du Projet 11 (UNESCO-MAB, 1976).

to which it has assigned special priority. The importance given to this problem reflects the current growing concern of member states for human settlements problems⁶ » (UNESCO-MAB, 1976 : 10). L'arrivée du PNUE et le succès médiatique de la Conférence de Stockholm de 1972 créent un effet d'émulation, notamment sur la question environnementale des établissements humains. Sous l'égide du PNUE est créé en janvier 1975 (5 mois avant la réunion UNESCO-PNUE-INTECOL à Paris), l'organisation *United Nations Habitat and Human Settlements Foundation*, l'ancêtre de ONU Habitat qui sera créé en 1978⁷. L'objectif de cette Fondation est d'assister techniquement et financièrement les programmes nationaux relatifs aux établissements humains, en particulier dans les pays du Sud⁸. Le PNUE devient par ailleurs un acteur avec qui le MAB va entretenir des coopérations étroites, tout comme avec d'autres, comme l'ICSU et l'UICN (Di Castri et al. – UNESCO-MAB, 1981 : 55).

1.1.3. Reformulation des objectifs, élargissement du Projet 11 et approche intégrée

Enrichi du support scientifique d'INTECOL et du support financier du PNUE, le groupe de travail de 1975 affine la définition des approches conceptuelles et méthodologiques pour le projet 11. Par rapport aux discussions de 1973, la portée du projet s'est élargie en trois points principaux (UNESCO-MAB, 1976). Le premier porte sur la définition des établissements humains qui n'est plus réservée aux villes de plus de 20'000 habitants. Le Projet devra couvrir un large éventail de situations « ranging from highly densely populated burgeoning metropolitan areas to small, relatively low density, isolated human settlements in diverse geographical regions or ecosystems⁹ » (ibid. : 10). Le deuxième point concerne l'élargissement de l'approche écologique envisagée. Elle ne se limite plus uniquement aux flux d'énergie et de matériaux, mais devrait bénéficier d'une approche plus intégrée notamment en incorporant les résultats des travaux des autres Projets du MAB. Le dernier point concerne la portée opérationnelle du projet pour résoudre les problèmes identifiés. L'objectif est de mettre l'accent sur la participation des décideurs à toutes les étapes du projet afin de lier étroitement la recherche à la planification du développement urbain : « constant interaction and feedback between decision-makers and research scientists would help clarify the methodological and managerial approaches necessary for problem solving¹⁰ » (UNESCO-MAB, 1976 : 10).

Ces changements se matérialisent par le nouveau titre donné au Projet 11 « Études écologiques intégrées des établissements humains », qui traduit l'orientation plus globale et intégrée préconisée (UNESCO-MAB, 1975 ; 1976). D'après Boyden, il reflète aussi le fait que les principes fondamentaux de l'approche de l'écologie humaine s'appliquent à tous les types d'établissements, et plus seulement aux villes (Boyden – UNESCO-MAB, 1981 : 20). Le Projet 11 « englobe désormais des établissements humains de différentes dimensions, dont l'organisation est, selon les cas, plus ou moins complexe » (UNESCO-MAB, 1979 : 1). L'envergure des objectifs traités par le Projet 11 s'est donc élargie, au niveau de la définition des établissements humains et de leur intégration plus globale avec l'environnement.

⁶ « ... assume de plus en plus un rôle de coordination dans le domaine des établissements humains, auquel il a accordé une priorité particulière. L'importance accordée à ce problème reflète la préoccupation croissante des Etats membres pour les problèmes des établissements humains » (UNESCO-MAB, 1976 : 10). Notre traduction.

⁷ Ce n'est effectivement qu'en 1976 que le challenge de l'urbanisation sera pleinement reconnu comme un enjeu majeur au sein des Nations Unies avec la première conférence « Habitat I » tenue à Vancouver en juin. Suite à cette conférence, sera créé en 1978 ONU Habitat qui collabore encore actuellement étroitement avec le PNUE.

⁸ Voir : <http://unhabitat.org/about-us/history-mandate-role-in-the-un-system/>, consulté le 09.11.2018.

⁹ « ... allant de zones métropolitaines en plein essor, très densément peuplées, à de petits établissements humains isolés et relativement peu denses dans diverses régions géographiques ou écosystèmes » (UNESCO-MAB, 1976 : 10). Notre traduction.

¹⁰ « ... une interaction et une rétroaction constantes entre les décideurs et les scientifiques aideraient à clarifier les approches méthodologiques et administratives nécessaires à la résolution des problèmes » (UNESCO-MAB, 1976 : 10). Notre traduction.

Les études-pilotes du Projet 11

Le *Hong Kong Human Ecology Program* a été lancé en 1972, et représente le premier programme de recherche qui étudie une ville en suivant une approche écologique globale. Ce projet de recherche a d'abord été lancé par Stephen Boyden et une équipe multidisciplinaire de la *Australian National University* (ANU) à Canberra indépendamment du Programme MAB. Boyden a ensuite été contacté par le MAB lui proposant d'en faire un projet pilote associé au Projet 11. Les résultats de ce programme de recherche ont été publiés en 1981 par Boyden et ses coauteurs sous le titre *The Ecology of a City and its People : The Case Study of Hong Kong* (Boyden et al., 1981). Cette publication représenterait le premier ouvrage « classique »¹¹ d'écologie urbaine, au point que « [m]ost of the ideas, concepts, and methodologies used in this study are still very relevant to urban ecologists today¹² » (McDonnell, 2011 : 9). Intégrée en tant qu'« étude-pilote » au sein du Projet 11 du MAB en 1974, cette étude a joué un rôle important pour le développement de ses bases conceptuelles (UNESCO-MAB, 1978).

Deux autres études-pilotes ont également influencé les orientations du Projet 11. La première est celle menée à Rome en Italie autour des travaux du botaniste et écologue italien Valerio Giacomini (voir Giacomini – UNESCO-MAB, 1979)¹³. La seconde a été menée à Francfort en RDA au sein de l'école berlinoise d'écologie urbaine (UNESCO-MAB, 1974a : 68-71 ; voir également Endlicher et al., 2007 ; Celesia – UNESCO-MAB¹⁴, 1990 : 138-9). Les comités italiens et allemands du MAB ont ainsi beaucoup contribué au Projet 11.

Encadré 5 : Les études-pilotes du Projet 11 du MAB

Durant plusieurs réunions qui ont eu lieu entre 1975 et 1977 (voir UNESCO-MAB, 1977b ; 1978 ; 1979), les participants ont adhéré au principe selon lequel « une approche [...] intégrée est essentielle » pour la compréhension des problèmes écologiques des villes identifiées (UNESCO-MAB, 1978 : 8). L'approche intégrée envisagée vise à relier les fonctions et les secteurs urbains dans leurs gestions et leurs planifications. Elle comprend aussi la coopération entre les décideurs et les scientifiques, pour que les résultats puissent avoir une « utilisation directe » et une vision globale cohérente sur les « cités » :

on gagnera peu de choses, mais on perdra peut-être beaucoup, si les décideurs persistent à focaliser leur action sur certaines fonctions bien distinctes de la cité. On tirera bien d'avantage de profit d'une compréhension de la façon dont les éléments du système s'adaptent les uns aux autres, et de la manière dont l'action dans un domaine déterminé exerce un impact sur les autres domaines (ibid. : 8).

¹¹ D'après l'écologue australien Mark J. McDonnell, cette publication est considérée comme un « classique » parce qu'elle fournit un cadre intellectuel sur lequel le travail a été mené, qu'elle utilise et intègre des données empiriques provenant de nombreuses sources pour décrire la ville et ses habitants, et qu'elle fournit le premier modèle pour intégrer les dimensions écologiques et sociologiques des écosystèmes urbains (2011 : 9).

¹² « La plupart des idées, concepts et méthodologies utilisés dans cette étude sont encore très pertinents pour les écologistes urbains d'aujourd'hui » (McDonnell, 2011 : 9). Notre traduction.

¹³ A Rome a été menée « [u]ne vaste étude écologique de la ville de Rome [qui] comprend dix-sept sous-projets qui portent sur toute une série de thèmes divers allant des aspects historiques à la topographie aérienne, et de la perception à la modélisation de tout le complexe urbain. Divers groupes, comprenant des chercheurs d'université, des entreprises publiques, comme la compagnie nationale d'électricité, ainsi que la population locale, participent directement à ce projet sur Rome » (UNESCO-MAB, 1979 : 2). D'autre part, « le projet sur Rome se caractérise par les contacts directs qui se sont établis entre les chercheurs, le grand public et les cadres supérieurs de l'administration. [...] L'étude réalisée à Rome montre bien comment on peut envisager dans un optique écologique l'étude des problèmes qualitatifs et culturels liés à la qualité de la vie dans une grande ville » (ibid. : 4).

¹⁴ Pour rappel, John Celesia a été un spécialiste à la Division des Sciences écologiques de l'UNESCO, l'un des plus anciens membres du Secrétariat du Programme MAB. Il a notamment œuvré pour le programme d'écologie urbaine du MAB.

L'approche intégrée est donc caractérisée par l'inter-connectivité entre différents processus environnementaux présents dans les villes, entre les villes et l'environnement, et entre les acteurs compétents. Cette vision répond à la représentation de la ville comme un « système urbain » :

Nous pouvons parvenir à une meilleure compréhension des systèmes urbains si nous commençons à traiter la ville comme un "système", ou comme une partie d'un "écosystème" régional plus vaste – point de vue qui souligne fondamentalement l'aspect biologique de l'homme en interaction avec le système urbain complexe. [...] L'approche de "l'écosystème urbain" ne résoudra pas la totalité des problèmes posés par les villes, mais la logique de son point de vue est certainement utile à l'étude des cités, car elle met en évidence leur complexité réelle, et fait apparaître clairement la nécessité de disposer en milieu urbain d'une planification, d'une prise de décision, d'une administration et d'une recherche de caractère davantage interdisciplinaire (Steans & Montag, 1973¹⁵, in UNESCO-MAB, 1978 : 9).

Afin d'appuyer cette démarche intégrée et interdisciplinaire, des lignes directrices théoriques et analytiques ont été formulées pour réaliser les projets de terrain à partir d'une étude-pilote menée à Hong Kong dès 1972 par une équipe multidisciplinaire australienne (Boyden et al., 1981 ; voir Encadré 5).

Précisons toutefois que de nombreuses études ont été menées dans le cadre du Projet 11 sur les 5 continents, même si une grande partie ont été effectuées sur des terrains européens et plus généralement occidentaux (Canada, Australie, États-Unis)¹⁶. À partir de ces études, la notion de système urbain a été précisée.

1.1.4. Systèmes urbains, systèmes naturels – écosystèmes humains, écosystèmes naturels : la difficulté de la pensée intégrée et complémentaire

Les méthodes de recherche envisagées pour étudier les systèmes urbains dans le Projet 11 sont basées sur deux aspects principaux : « l'environnement total : écologie de système » et « l'expérience de l'homme » (UNESCO-MAB, 1978 : 4). L'« environnement total » comprend les écosystèmes théorisés comme étant soit naturels soit humains (Fig. 34).

¹⁵ La définition de la notion d'« écosystème urbain » se base sur les résultats de discussions qui ont eu lieu lors d'un atelier sur les écosystèmes urbains en 1973 à Austin, Texas.

¹⁶ Pour les plus importants des projets réalisés de part le monde, il s'agit pour l'Afrique du projet intitulé « analyse systématique des écosystèmes désertiques méditerranéens de l'Égypte du Nord » dont « le but est d'établir les bases scientifiques de la gestion des ressources naturelles dans la zone côtière méditerranéenne occidentale d'Égypte » (UNESCO-MAB, 1979 : 2). Pour l'Amérique latine, la Guyane et le Venezuela ont lancé des projets, mais aussi le Mexique dans les villes de Mexico et de Jalapa considérées en tant que systèmes écologiques, avec dans le cas de Jalapa un accent mis sur « les relations et les interactions entre la ville et son environnement immédiat, du point de vue de la capacité de la région de subvenir aux besoins de la zone urbaine » et qui comprend « trois sous-projets [qui] traitent des différentes formes d'utilisation des sols, des flux d'énergie et de matière et de la structure et du fonctionnement du système urbain » (ibid.). En Asie, le projet sur la ville de Lae en Papouasie-Nouvelle-Guinée se compose de quatre études. Ces dernières portent sur les politiques énergétiques ; sur la nutrition au travers « des habitudes alimentaires » ; sur « les conditions de vie en milieu rural et en milieu urbain, [et] les changements du mode de vie, entraînés par les migrations des zones rurales vers les zones urbaines » ; et sur « le comportement des consommateurs » par une étude sur la « culture commerciale du café » (ibid. : 2-3). Ce dernier projet semble être celui qui intègre le plus de facteurs sociaux.

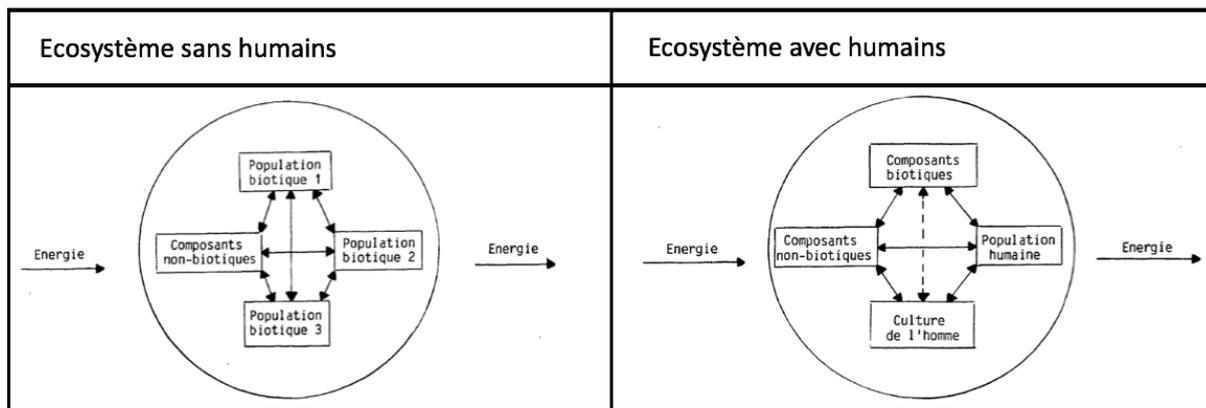


Figure 34 : Représentation schématique d'un écosystème biotique et d'un écosystème comportant des humains (UNESCO-MAB, 1978 : 46). Le schéma de gauche représente « un écosystème comportant des populations biotiques ». Les populations 1, 2 et 3 représentent « la gamme des populations végétale, animale, fongique, bactérienne, de protozoaires et virale dans le système » (ibid.). Le schéma de droite représente « un écosystème comportant une population humaine » (ibid. : 45-47).

Dans la figure de gauche, au sein d'un écosystème dont les intrants et les extrants sont l'énergie, les populations biotiques sont en interactions les unes avec les autres, et avec les composants non-biotiques. Dans ce cas, d'après le rapport, l'écosystème est « naturel », c'est-à-dire que « l'homme ne joue pas de rôle » (UNESCO-MAB, 1978 : 46). Il est donc suggéré d'une part qu'il existe théoriquement des écosystèmes qui ne comportent pas de populations humaines, et d'autre part, que des écosystèmes où l'humain est présent ne seraient plus naturels. Cette manière de distinguer un écosystème naturel et humain pourrait contribuer à entretenir la représentation selon laquelle la société se distingue et est séparée des écosystèmes naturels.

Il est également intéressant de remarquer que dans un écosystème avec humains, la « culture de l'homme » est séparée de la « population humaine » et constitue une variable à part entière du système.

Dans les écosystèmes dont les êtres humains font partie intégrante [...] intervient un troisième ensemble de composants [...], celui de la culture de l'homme. La culture est certes un produit des populations humaines et elle est sans objet en tant que force écologique lorsque les populations sont absentes, mais il est tout de même utile de la décrire sous la forme d'un ensemble distinct de composants du système tel que le représente la [f]igure [de droite] (ibid. : 46).

Le texte du rapport précise encore que « dans le monde moderne, la culture de l'homme, qui rassemble ses connaissances, sa technologie, son savoir-faire, ses systèmes de valeur et sa législation, représente une force écologique qui revêt une signification immense » (ibid. : 46). Ces critères expliqueraient pourquoi « la population humaine a été distinguée des autres composants biotiques du système » (ibid.). Mais cette distinction n'est pas très claire, même avec la précision suivante :

La culture de l'homme est un produit des activités de la population humaine et tout effet que pourraient avoir sur elle les composants non biotiques ou biotiques du système n'intervient jamais qu'à travers l'effet produit sur les êtres humains. De la même façon, la culture ne peut exercer une influence sur les composants non biotiques ou biotiques du système qu'à travers la population humaine. Néanmoins, il est souvent commode de considérer les interactions entre culture et composants biotiques et non biotiques comme si elles s'exerçaient directement, d'où le trait en pointillé [dans la figure de droite] (ibid. : 47).

Cette explication reste floue sur les procédés par lesquels interviennent ces interactions, ainsi que sur cette dissociation conceptuelle entre la « culture » et la « population humaine ». Cette dernière est

d'autant plus sureprenant qu'elle se contredit en suggérant qu'un système pourrait être naturel avec des populations humaines (mais sans culture). Cette façon de les dissocier indique que la population humaine est pensée à nouveau comme une espèce biologique. Ce qui la distingue des autres espèces, la culture, constitue un composant du système qui interagit avec les autres variables, comme si, pour pouvoir l'intégrer et l'appréhender, il fallait pouvoir la traiter indépendamment comme n'importe quelle autre variable. Ce procédé théorique confirmerait le manque de prise en compte des connaissances des sciences sociales pour penser la relation entre l'humain et l'environnement, malgré l'ambition d'y remédier (UNESCO-MAB, 1978). Ces représentations confirment également la prégnance des logiques systémiques tournées vers les sciences naturelles dans le Projet 11 du MAB.

1.1.5. Un premier bilan mitigé

Malgré la faible présence des sciences humaines et sociales, de manière générale, le type de discours et de positionnement engagé par le Projet 11 est novateur pour le début des années 1970. Selon Boyden, la lucidité et la pertinence des approches mises en place dans le cadre du Projet 11 tout au long des années 1970 sont même particulièrement visionnaires (Boyden – MAB-UNESCO, 1981). Le Projet 11 a rencontré un certain enthousiasme, et « a fait naître de nombreuses initiatives de durabilité urbaine dans les pays membres du MAB dans les années 1970 » (Birtch – MAB-UNESCO, 2009 : 19). En 1979, « une soixantaine de projets sur le terrain sont en cours d'exécution » (UNESCO-MAB, 1979 : 1)¹⁷. Selon Celecia plus de 100 projets ont été mis en place, dont beaucoup en collaboration avec le PNUE (1997)¹⁸. Ce succès montre un intérêt pour les aspects écologiques des systèmes urbains et des établissements humains en général. Mais cet intérêt reste confiné. Plusieurs critères peuvent expliquer pourquoi les recherches engagées dans le Projet 11 n'ont pas connu des retentissements plus éclatants.

Le premier est relatif à la difficulté d'intégrer les sciences sociales. L'objectif de développer une recherche multidisciplinaire se matérialise dans la pratique principalement par des analyses de flux de matières et d'énergie qui construisent une représentation de la ville comme un système modélisable. Nathalie Blanc (1998) estime que le projet urbain du MAB a ainsi été trop systémophile engendrant la non prise en compte des aspects sociaux à l'échelle de l'individu, un surdéterminisme des sciences biologiques pour comprendre la société et la constitution de « normes d'origine technicienne » (ibid. : 294-295, voir aussi les critiques au sujet du métabolisme urbain que nous avons présentées au chapitre 1, sect. 3.3.). Ces limites du Projet 11 coïncident avec celles que nous avons déjà mises en lumière sur le manque d'intégration effective de l'homme dans les actions de conservation du MAB (voir Chap. 6, sect. 3.1.3. à 3.1.5.).

L'un des critères (corrélé au premier) peut également être attribué aux limites de la modélisation prônée par le MAB. Dans la mesure où les approches voulant intégrer les aspects sociaux liés à la perception et au bien-être humain n'ont pas réussi à fournir des modèles satisfaisants, il est probable que cela ait contribué encore à renforcer l'intérêt des écologues pour les systèmes naturels non-anthropisés auxquels des modèles pouvaient être appliqués plus facilement (McDonnel, 2011). Il se peut alors qu'au lieu d'avoir réussi à engager une recherche interdisciplinaire entre l'écologie et la ville, les difficultés du MAB à prendre en compte les aspects socio-culturels ont eu l'effet contraire, en désintéressant les sciences naturelles des environnements humains, tout en renforçant les approches systémophiles sur la ville.

¹⁷ Les projets de recherche réalisés dans le cadre du Projet 11 sont lancés par les Comités nationaux du MAB sur l'initiative d'une ou plusieurs personnes, selon leurs compétences et intérêts. Pour les États Membres de l'UNESCO, il n'y a effectivement aucune obligation contraignante de les mettre en place, tout comme c'est d'ailleurs le cas pour les réserves de biosphère.

¹⁸ Voir aussi Spooner (– MAB-UNESCO, 1986) qui présente une synthèse des avancées scientifiques de l'écologie urbaine et humaine réalisées grâce aux projets du MAB.

Pour d'autres toutefois, les recherches menées par le MAB dans les années 1970 ont permis de stimuler l'étude écologique des établissements humains (Dyer & Holland, 1988). McDonnell (2011) estime que malgré ces faiblesses le MAB a participé à consolider l'écologie urbaine tout juste en train d'émerger à l'échelle mondiale. Cependant, malgré cet apport scientifique, l'écologie urbaine n'a pas pris l'essor qui aurait pu être attendu au vu de l'importance des enjeux mis au jour. Trop peu d'écologues aurait été motivés pour poursuivre les études sur les systèmes anthropisés et urbains (ibid.). Les milieux « naturels » ont continué à avoir la préférence des chercheurs, certainement aussi « due to the enduring deep-seated prejudice in the field of ecology that human-dominated ecosystems were not legitimate subjects of ecological study¹⁹ » (ibid. : 8). Les sciences écologiques n'auraient donc pas été prêtes à accueillir les milieux anthropisés au sein de leur discipline. Le contexte réflexif et discursif n'était pas encore propice à recevoir ces discours qui intègrent protection de la nature et ville dans le milieu environnemental.

Néanmoins, les raisons ne sont certainement pas à imputer uniquement aux « préjugés profondément enracinés » de l'opposition nature-société. Le contexte économique et politique, ainsi que les différentes contraintes institutionnelles et conjoncturelles du Programme MAB en général sont également des facteurs explicatifs importants (Di Castri – UNESCO-MAB, 1994). Il est ainsi possible d'ajouter l'hypothèse explicative d'un manque de reconnaissance du problème de la ville pour protéger la nature. La protection de la nature par la ville ne représentait certainement pas un moyen d'action prioritaire par rapport à d'autres, comme le montre le fait que ce sont les réserves de biosphère qui vont se démarquer dans les actions du MAB (voir Chap. 6).

Ces représentations sur lesquelles ont été construits les premiers objectifs stratégiques pour engager des recherches écologiques sur la ville au MAB dont nous avons montrés les faiblesses auraient-elles pu tout de même imprégner les orientations futures des travaux du MAB ?

1.2. Les villes comme des types d'écosystème à protéger

1.2.1. Une orientation confirmée ?

Durant ses 15 premières années, le Programme MAB a dû resserrer ses actions en raison de ressources limitées (Di Castri et al. – UNESCO-MAB, 1981 ; voir Chap. 6., sect. 3.1.3.). Le Secrétariat a concentré ses ressources sur 4 « types d'écosystèmes » : les zones humides, les zones arides et semi-arides, les aires urbaines (« urban areas considered as ecological systems »), et les réserves de biosphère (UNESCO-MAB, 1986a : 25). Suite aux bilans tirés entre 1984-86, le MAB se restructure aussi autour de quatre axes de recherches :

1. le fonctionnement des écosystèmes selon les différentes intensités des impacts des actions humaines ;
2. la gestion et la restauration des ressources ayant subi les effets de l'action humaine ;
3. l'investissement humain et l'utilisation des ressources ;
4. la réaction de l'homme face aux contraintes de l'environnement²⁰ (UNESCO-MAB, 1986b).

Cette évocation de « l'homme » dans chacun des axes démontrerait l'ambition de combler le manque d'intégration identifié (voir Chap. 6, sect. 3.1.), même s'il est surtout considéré comme un perturbateur.

¹⁹ « ... à cause des préjugés persistants et profondément enracinés dans le domaine de l'écologie selon lesquels les écosystèmes dominés par l'homme n'étaient pas des sujets légitimes des études écologiques » (McDonnell, 2011 : 8).

²⁰ Ce quatrième axe ne dispose pas encore de modalités de recherche et de méthodes au sein du MAB. Il est donc prévu qu'il soit « abordé progressivement au gré des besoins, des circonstances et des moyens budgétaires » (UNESCO-MAB, 1986b : 3).

L'une des faiblesses du MAB étant une sectorisation peu propice à la mise en lien des disciplines et des échelles, l'objectif de ces 4 nouveaux thèmes vise à approfondir les efforts menés en orientant l'attention sur des dynamiques interactives plutôt que sur des thèmes disciplinaires propres (Dyer & Holland, 1988 : 638). La nouvelle stratégie consiste à ajouter aux types d'espaces géographiques existants, des axes de recherches transversaux concentrés sur les « problèmes » (UNESCO-MAB, 1986a : 26). Cette combinaison est présentée sous la forme d'une matrice (Tab. 26).

Research Themes	Project Areas				
	Tropical	Temperate	Arid	Urban	Others as Implemented
Ecosystem functioning under different intensities of human impact					
Management and restoration of human-impacted resources					
Human investment and resource use					
Human response to environmental stress					

Tableau 26 : Matrice du MAB montrant la relation entre les thèmes de recherche proposés et les domaines de projet possibles (UNESCO-MAB, 1986a : 26).

Considérer l'aire urbaine au même titre que les grands biomes traditionnels indiquerait qu'il n'y aurait pas de différenciation de valeur entre les milieux naturels et urbains. Mais cette présentation révèle que l'urbain est isolé de son contexte naturel puisqu'elle ne tient pas compte qu'il peut y avoir des villes dans des aires géographiques tropicales, tempérées ou arides. L'urbain est donc isolé de ces aires, comme si les caractéristiques des environnements étaient sans influence sur les systèmes urbains.

La logique qui prévaut est celle du gradient entre les systèmes naturels et anthropiques : « Ecosystems vary from near-pristine where natural processes dominate, through systems where both natural and human-affected processes are important, to systems where human impacts are dominant²¹ » (ibid. : 30). Cette réflexion basée sur un gradient de systèmes plus ou moins naturels est comparable à celle présente dans la Stratégie de l'UICN, du PNUE et du WWF cinq ans plus tard (UICN et al., 1991, voir Chap. 5, sect. 2.3.1). Elle fait également écho aux catégories des aires protégées élaborées par l'UICN (voir Chap. 6, sect. 1.1.3.). Cela montrerait que les travaux du MAB ont été influents pour caractériser les représentations des milieux urbains et naturels par la suite. Les biais existants pour penser la relation ville-nature auraient donc pu être reproduits et diffusés en dehors du Projet 11.

1.2.2. La question de la ville, une difficulté dissuasive ?

Plusieurs projets de recherche ont été mis en place depuis le lancement du Programme (voir Spooner – UNESCO-MAB, 1986²² ; sect. 1.1.4.). Mais au Conseil du MAB de 1986 :

²¹ « Les écosystèmes varient d'écosystèmes quasi vierges où les processus naturels dominent, à des systèmes où les processus naturels et humains sont importants, en passant par des systèmes où les impacts humains sont dominants » (UNESCO-MAB, 1986a : 30). Notre traduction.

²² Un compte rendu de chacun de ces projets est publié en 1986 dans *MAB Urban and human ecology digest* (Spooner, 1986).

un certain nombre de délégués ont observé avec regret que les travaux relatifs aux systèmes urbains leur paraissaient tenir une moins grande place que par le passé dans le programme de recherche du MAB [...]. Le conseil a exprimé le vœu que les efforts tendant à programmer des travaux de recherche conjoints sur les établissements humains en général, et les systèmes urbains en particulier, soient activement poursuivis (UNESCO-MAB, 1986d : 23).

En 1989 une rencontre est organisée afin d'élaborer un plan d'action du MAB sur les systèmes urbains (Deelstra et al. – UNESCO-MAB, 1991). Les discussions ont conclu que le rôle du MAB devait être de jouer l'intermédiaire pour l'échange de connaissances, de compétences et d'informations. Pour ce faire, il est recommandé que le MAB coopère pour mettre en place un *European Urban Environment Program*, avec la participation de la Commission Européenne, des organes des Nations Unies tels que le PNUD et ONU-Habitat, de la Banque Mondiale ou encore de l'UICN. Il est encore recommandé que les résultats du Projet 11 du MAB soient transmis à ONU-Habitat. L'enjeu identifié est que le MAB puisse continuer à se positionner dans ces réseaux d'acteurs (ibid.), d'autant que le rapport Brundtland vient d'être publié avec son chapitre sur le « défi urbain » qui affirme l'importance de la question environnementale des villes. La concurrence est cependant forte.

L'objectif est également de préparer une contribution sur cette question pour la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement prévue en 1992 à Rio (Deelstra et al. – UNESCO-MAB, 1991). Afin de préparer ce Sommet, SCOPE, le *Scientific Committee on Problems of the Environment* (établi par l'ICSU en 1969) a également mené une évaluation du Programme MAB. Il est suggéré de continuer à concentrer les actions sur le thème de la ville au côté des zones tropicales humides, arides, côtières, de montagne, et des réserves de biosphère (UNESCO-MAB, 2009b). La question des villes ne va cependant plus bénéficier de la même attention. Faute de budget, le MAB est contraint de circonscrire ses actions et de limiter ses activités. Les rencontres internationales sur l'étude des systèmes urbains, déjà plus espacées dans les années 1980, vont disparaître dans les années 1990. Cependant, les enjeux écologiques des villes réapparaîtront dans les années 2000, en lien avec les réserves de biosphère.

2. Des réserves de biosphère pour les villes ?

Nous avons vu au chapitre 6 que malgré les ambitions initiales des réserves de biosphère d'intégrer l'homme et la nature, cette intégration a peiné à se mettre en place de manière effective jusque dans les années 1990. Le concept de réserve de biosphère a été majoritairement appliqué à des sites naturels ou ruraux, à des écosystèmes allant de la tundra et la taiga aux forêts et aux déserts équatoriaux (Frost & Hyman, 2011 : 550 ; Solecki & Rosenzweig, 2006 ; Stanvliet et al., 2004). Au début des années 2000, les États membres de l'UNESCO ont envisagé de nommer plus clairement des réserves de biosphère orientées vers l'urbain.

2.1. Un Groupe de recherche au MAB consacré à l'urbain

En novembre 2000, le Conseil du MAB lance la création d'un Groupe de travail consacré à la question de la ville, dit le Groupe urbain du MAB (*The MAB Urban Group*). Ce Groupe est créé pour une période initiale de deux ans, renouvelable si les résultats sont concluants. Ce qui fut fait en 2002. Le mandat du Groupe sera reconduit encore une troisième et dernière fois, de 2004 à 2006.

La mission générale de ce Groupe urbain du MAB a été d'étudier « l'application du concept de réserve de biosphère aux agglomérations urbaines et à leur arrière-pays » (UNESCO-MAB, 2004b). Pour ce faire, le groupe a été chargé de plusieurs objectifs :

- (a) recenser les contributions que le concept de réserve de biosphère a apportées ou serait susceptible d'apporter à la planification et à la gestion urbaines, y compris dans le contexte de la Convention sur la diversité biologique, qui est axée sur l'approche par écosystème ;
- (b) examiner si les zones urbaines et les villes ont, ou pourraient avoir, leur place dans le Réseau mondial de réserves de biosphère (autrement qu'en qualité d'aires de transition²³) ;
- (c) étudier d'autres moyens et méthodes pour faire en sorte de reconnaître certaines villes ou certaines parties desdites villes comme sites illustrant le modèle de réserve de biosphère ;
- (d) encourager la discussion au sein du MAB, et avec les institutions et organisations partenaires concernées, en vue de l'élaboration d'un programme futur d'activités éventuelles du MAB dans ce domaine (UNESCO-MAB, 2004b : 7 ; voir aussi UNESCO-MAB, 2003c ; Dogsé – UNESCO-MAB, 2004).

Le Groupe devait également examiner la compatibilité d'une réserve de biosphère « urbaine » avec le Cadre statutaire de Séville sur le Réseau mondial des réserves de biosphère en vigueur (UNESCO-MAB, 2003a, voir Chap. 6, sect. 3.2.2.). Il s'agissait d'étudier « l'applicabilité du concept [de réserve de biosphère] à des interfaces urbaines » dans l'intention de soutenir les acteurs qui cherchent à mettre en place des stratégies intégrées de durabilité sur un territoire urbain (Stanvliet et al., 2004 : 82). Les réserves de biosphère ont en effet été identifiées comme un outil pertinent de par leur multifonctionnalité, leur capacité d'adaptation, et la volonté d'intégrer conjointement la conservation de la biodiversité et le développement durable (Frost & Hyman, 2011 ; Stanvliet et al., 2004). S'engagent alors des travaux de recherche et de réflexion sur le concept de *réserve de biosphère urbaine*.

2.2. Objectifs et potentiels d'une réserve de biosphère urbaine

2.2.1. Le Programme CUBES et l'étude de cas de New York City pour une réserve de biosphère urbaine

En 2001, l'UNESCO et l'Université de Columbia organise à New York une conférence intitulée *the International Conference on Biodiversity and Society*. D'après le compte rendu de cette conférence élaboré par Christine Alfsen, responsable au programme des Sciences à l'UNESCO, et Benjamin Lane, impliqué sur un projet de recherche sur la ville de Cape Town, le but a été d'identifier un programme de recherche visant à mettre en place « solid science as a foundation for field engagement that would influence social and political strategies for the long-term stewardship and conservation of culturally and biologically significant sites²⁴ » (Alfsen-Norodom & Lane – UNESCO, 2002 : 3). L'une des études de cas présentée²⁵ durant cette conférence a concerné l'application d'une réserve de biosphère à l'« aire métropolitaine de New York » (Solecki & Rosenzweig, 2004 ; 2006)²⁶. D'après les auteurs, Cynthia Rosenzweig, agronome et climatologue, et le géographe William Solecki :

²³ Nous avons vu au chapitre 6 que dans la définition originale du zonage des réserves de biosphère, les établissements humains sont admis dans la zone de transition (voir Chap. 6, sect. 3.2.1).

²⁴ « Une science solide comme fondement d'un engagement sur le terrain qui influencerait les stratégies sociales et politiques pour la gestion et la conservation à long terme des sites importants sur les plans culturel et biologique » (Alfsen-Norodom & Lane – UNESCO, 2002 : 3). Notre traduction.

²⁵ Cette conférence présente les résultats de 9 études de cas qui ont réuni une équipe de chercheurs, de décideurs et d'intervenants à l'échelle locale sur 18 mois. Les sites de ces études de cas ont été sélectionnés pour leur importance en termes de diversité biologique et d'aspects sociaux, économiques et culturels. La moitié de ces sites sont des réserves de biosphère (Alfsen-Norodom & Lane – UNESCO, 2002 ; voir aussi http://www.unesco.org/new/en/phnompenh/about-this-office/single-view/news/unesco_columbia_university_joint_programme_on_biosphere_and/, consulté le 01.06. 2018).

²⁶ Leur présentation s'est intitulée « Biodiversity and the City : A case study of New York Metropolitan region » (Solecki and Rosenzweig, 2001, in Alfsen-Norodom & Lane – UNESCO, 2002).

the biosphere reserve concept offers both “a way to reconcile the dysfunctional relationships between biodiversity and urban society” as well as “an excellent pathway for the integration of new environmental management proposals, such as climate change adaptation strategies, into stakeholders’ decision making practices”²⁷ (Solecki and Rosenzweig, 2001, in Alfsen-Norodom & Lane – UNESCO, 2002 : 6-7).

D’après le compte rendu, les discussions ont relevé que la désignation d’une grande ville comme réserve de biosphère pourrait favoriser la conservation de la biodiversité et la durabilité de deux façons (2002). Premièrement, les réserves de biosphère urbaines pourraient servir de « laboratoires de valeur » (« *valuable laboratories* ») pour la conservation et la durabilité dans des zones à forte densité de population. Car même si une ville comme New York constitue un environnement dominé par l’homme, une biodiversité importante y existe également. Deuxièmement, le modèle de réserve de biosphère pourrait être « un outil précieux de sensibilisation » pour amener les citoyens à limiter leur empreinte écologique. Le concept de réserve de biosphère a donc été jugé pertinent et prometteur pour être applicable à une métropole urbaine.

Suite à cette conférence, le Programme de recherche CUBES – *Columbia University/UNESCO Joint Program on Biosphere and Society* – a été validé. Il est financé par le Programme MAB. Dans ce cadre, un groupe de travail a été créé, le *New York Urban Biosphere Group* (Alfsen-Norodom – UNESCO, 2004 : 3)²⁸. Pendant deux ans, ce groupe constitué de spécialistes des Nations Unies et de scientifiques ont poursuivi les travaux visant à développer un cadre pour appliquer le concept de réserve de biosphère à l’aire urbaine de New York. Leur travail a consisté à examiner :

the interactions of cultural and ecological diversity in the New York Metropolitan Area from perspectives such as food consumptions, marketing and production, native vegetation and exotic species, impacts of climate change, and land-use and the built environment²⁹ (ibid. : 4).

Le but de cette réflexion « is not to conserve ecosystem in the traditional sense but to recognize and support sustainable urban interactions³⁰ » (ibid.). Les résultats de ces recherches vont nourrir les discussions relatives à l’applicabilité du concept de réserve de biosphère urbaine, ses potentialités et ses limites. Ils sont présentés en 2003 lors de la Conférence *The Urban Biosphere and Society : Partnership of Cities*³¹, en présence du Groupe urbain du MAB³² (UNESCO-MAB, 2003c), et des

²⁷ « ... le concept de réserve de biosphère offre à la fois “un moyen de concilier les relations dysfonctionnelles entre biodiversité et société urbaine” et “une excellente voie pour l’intégration de nouvelles propositions de gestion environnementale, telles que les stratégies d’adaptation au changement climatique, dans les pratiques décisionnelles des acteurs” » (Solecki and Rosenzweig, 2001, in Alfsen-Norodom & Lane – UNESCO, 2002 : 6-7). Notre traduction.

²⁸ L’auteure Christine Alfsen-Norodom est à l’époque la coordinatrice du programme CUBES. CUBES est le premier partenariat entre l’Université de Columbia et les Nations-Unies à travers le Programme MAB de l’UNESCO. La mission générale du Programme est « to assist local communities around the globe in adapting to rapid environmental and societal change and to share information between societies facing similar challenges » (http://www.earth.columbia.edu/news/story06_18_02.html, consulté le 30.05.2019). Un second *Urban Biosphere Group* de CUBES constitué de scientifiques et de gestionnaires publics s’est également formé pour étudier le cas de Cape Town. Ce groupe de travail a été en lien avec le Groupe de travail de New York (Alfsen-Norodom – UNESCO, 2004 : 4).

²⁹ « ... les interactions de la diversité culturelle et écologique dans la région métropolitaine de New York du point de vue de la consommation alimentaire, de la commercialisation et de la production, de la végétation indigène et des espèces exotiques, des impacts du changement climatique, de l’utilisation des terres et du milieu bâti » (Alfsen-Norodom – UNESCO, 2004 : 4). Notre traduction.

³⁰ « ... n’est pas de conserver l’écosystème au sens traditionnel du terme, mais de reconnaître et de soutenir les interactions urbaines durables » (Alfsen-Norodom – UNESCO, 2004 : 4). Notre traduction.

³¹ Cette Conférence qui a lieu à l’Académie des Sciences de New York est organisée par le Programme CUBES et sponsorisée par le Programme MAB et ONU-Habitat. Les Actes sont publiés dans un numéro de la revue *Annals of the New York Academy of Sciences* en 2004 (voir : <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/nyas.2004.1023.issue-1/issuetoc>, consulté le 01.06.2018).

³² Le Groupe urbain du MAB est présent avec 12 représentants : Mirilia Bonnes (Italie), John Celecia (France), Thomas Elmqvist (Suède), Peter Frost (Royaume Uni), Gaoming Jiang (Chine), Kwi-Gon Kim (République de Corée), David Knight (Royaume Uni),

membres du Groupe de spécialistes de l'urbain de l'UICN pour l'heure encore informel³³. Des urbanistes et des représentants des gouvernements locaux sont également présents.

Les auteurs estiment qu'appliquer une réserve de biosphère urbaine à la métropole de New York apporterait des « avantages significatifs » directs et indirects pour l'écologie et l'économie de la région (Solecki & Rosenzweig, 2004 : 117). Pour le prototype, ils envisagent deux délimitations possibles des trois types de zones d'une réserve de biosphère. Dans les deux cas, les bassins versants qui approvisionnent en eau la ville sont considérés comme les zones de transition qui peuvent avoir un périmètre très large et étalé. Au niveau du noyau central, la première proposition est de créer un noyau central unique à l'estuaire du port de New York/New Jersey où se trouve « la biodiversité écologique la plus significative » de la région (ibid.). La deuxième proposition est de disperser le noyau central dans chaque espace ouvert de la région métropolitaine de New York, ce qui accentuerait l'intérêt de la réhabilitation et la renaturation. Les deux propositions pourraient aussi être appliquées simultanément.

Les fonctions des zones du prototype envisagé pour la réserve de biosphère de New York se distingueraient des réserves de biosphère classiques. Les réserves de biosphère urbaines garderaient les fonctions traditionnelles de conservation de la biodiversité régionale, d'observatoire et d'évaluation de l'évolution écologique à long terme, et de laboratoire pour le développement de la durabilité, mais les fonctions du noyau central seraient différentes. L'objectif traditionnel de la zone centrale est de préserver un espace où la biodiversité est riche et critique, soit uniquement selon des critères écologiques. Envisager des zones centrales dans des milieux urbains nécessiterait de coupler les valeurs écologiques aux valeurs sociales et économiques. Pour Solecki & Rosenzweig, les fonctions sociales seraient même « more important than its global ecological status »³⁴, notamment pour leurs rôles en faveur de l'activité et l'identité de la région (2004 : 119). La réserve de biosphère urbaine serait également prépondérante pour servir de « urban laboratory for sustainability experimentation³⁵ » (ibid.). Pour les auteurs :

To augment and sustain the societal function of the core for the region as a whole, its ecological function needs to be sustained as well. And in turn, to sustain the ecological function of the core, the environmental inputs from the buffer areas (e.g., the surrounding watersheds) and other nearby transition-zone population centers (e.g., areas of western New Jersey and Long Island whose pollution inputs have an indirect impact on the core) need to be limited³⁶ (ibid : 119).

Une réserve de biosphère urbaine devrait connecter les lieux identifiés comme importants écologiquement dans et autour de la ville afin de favoriser la durabilité. Il pourrait donc y avoir pour les auteurs une « true interdependence of the three zones that is the essence of the biosphere concept at its most effective³⁷ » (ibid.). Car d'après eux, dans la pratique des réserves de biosphère classiques, les zones tampons et de transition servent à protéger le noyau central selon une relation unidirectionnelle. Autrement dit, pour les auteurs, le concept de réserve de biosphère urbaine pourrait

Sven-Erik Magnusson (Suède), Antoine Mbengue (Sénégal), María Luisa Rossi (Argentine), Rodrigo Victor (Brésil) and Peter Dögsé (UNESCO-MAB).

³³ Pour rappel, le Groupe de spécialistes de l'urbain de l'UICN est formellement créé en 2004 dans la Commission des aires protégées (voir Chap. 7, sect. 1.3).

³⁴ « ... plus importantes que leur statut écologique global » (Solecki & Rosenzweig, 2004 : 119). Notre traduction.

³⁵ « ... laboratoire urbain pour l'expérimentation de la durabilité » (Solecki & Rosenzweig, 2004 : 119). Notre traduction.

³⁶ « Pour accroître et soutenir la fonction sociétale du noyau pour l'ensemble de la région, sa fonction écologique doit également être maintenue. En retour, pour maintenir la fonction écologique du noyau, les nuisances environnementales provenant des zones tampons (ex., les bassins hydrographiques environnants) et d'autres centres de population des zones de transition avoisinantes (ex., les régions de l'ouest du New Jersey et de Long Island où les pollutions ont un impact indirect sur le noyau) doivent être limitées » (Solecki & Rosenzweig, 2004 : 119). Notre traduction.

³⁷ « ... une véritable interdépendance des trois zones qui est l'essence même du concept de biosphère dans sa forme la plus efficace » (Solecki & Rosenzweig, 2004 : 119). Notre traduction.

avoir plus de cohérence par rapport aux ambitions initiales d'une réserve de biosphère, en créant des relations de complémentarité entre les trois types de zones.

Cette étude sur l'applicabilité du concept de réserve de biosphère à New York, au côtés de plusieurs autres³⁸, a nourri les discussions du Groupe urbain du MAB. En 2003, ce dernier produit plusieurs documents à destination du Bureau du MAB et du Comité consultatif international sur les réserves de biosphère en charge d'évaluer les nominations des futures réserves. Plusieurs propositions avec « d'importantes composantes urbaines » ont été déposées, amenant le Comité consultatif a consulté l'avis au Groupe urbain (UNESCO-MAB, 2003b). Ce dernier a alors publié une ébauche de Statut d'une réserve de biosphère urbaine intitulée « *Urban Biosphere Reserves in the context of the Statutory Framework and the Seville Strategy for the World Network of Biosphere Reserves* » (UNESCO-MAB, 2003a³⁹).

2.2.2. Le concept de réserve de biosphère urbaine

Le Groupe urbain met d'abord en évidence qu'un nombre important de réserves de biosphère comprennent des villes (« cities and towns »), et/ou sont adjacentes à de grandes zones urbaines (UNESCO-MAB, 2003a : 1). Si le Comité consultatif des réserves de biosphère et le Bureau du MAB n'ont pas encore eu à examiner des demandes de désignation de réserve de biosphère plus clairement axées sur les zones urbaines, il est estimé que ce pourrait être bientôt le cas (les villes potentielles seraient Cape Town, New York, Rome et Stockholm) (ibid.).

Le Groupe a proposé une définition de travail d'une réserve de biosphère urbaine. C'est une :

réserve de biosphère caractérisée par d'importantes zones urbaines à l'intérieur ou adjacentes à ses frontières, où les environnements naturel, socio-économique et culturel sont formés par les influences et les pressions urbaines, [et] qui est établie et gérée pour atténuer ces pressions dans le but d'améliorer la durabilité urbaine et régionale (UNESCO-MAB, 2003d : 1).

Aucune précision n'est apportée pour définir une « importante zone urbaine » comme la taille de sa population, ou de son territoire (pourcentage de terre couvert par le bâti, taux d'étalement urbain). Par rapport à une réserve de biosphère classique qui contient déjà dans sa zone de transition par exemple de petites villes, une réserve de biosphère urbaine serait caractérisée par l'influence d'une « importante zone urbaine » sur tout son territoire avec l'objectif d'en limiter les impacts négatifs. Sur ce dernier aspect, rien n'est précisé sur le sens que revêtirait l'objectif d'« atténuer les pressions urbaines » (une biodiversité conservée, un « développement durable » appliqué, un étalement urbain limité, une empreinte écologique urbaine réduite ?), ni les indicateurs pour le mesurer. Dans la mesure où cette « importante » zone urbaine n'est pas définie, tout comme les caractéristiques de son influence sur la formation des « environnements naturel, socio-économique et culturel », il est difficile de percevoir ce qui caractériserait ce fait urbain, et ce qui distinguerait des réserves de biosphère qui contiennent déjà des villes dans les zones de transition d'une réserve de biosphère « urbaine ». La perspective régionale visant à intégrer la ville et ses régions serait un critère important. Cette définition témoigne dans tous les cas que pour le Groupe urbain, l'intégration d'une ville dans le périmètre d'une réserve de biosphère est un critère insuffisant pour la qualifier d'« urbaine ». Si cela était suffisant, il y aurait d'ailleurs déjà de nombreuses réserves de biosphère urbaines. Mais appliquer le principe des réserves de biosphère à des villes comme Rome, New York, Cape Town ou Stockholm convoque d'autres imaginaires qu'une ville moyenne dans une zone de transition. Ces villes, même si elles peuvent avoir des grands espaces verts en leur sein, sont des villes importantes dans leurs États

³⁸ Pour le Programme CUBES, six villes ont fait l'objet d'études pour mettre en place une réserve de biosphère urbaine : Rome (faisant suite au Projet 11), Cape Town, Dar es Salaam, Mexico City, Sao Paolo, Stockholm, Séoul et New York.

³⁹ Une partie de ce document en anglais a été traduite : voir UNESCO-MAB, 2003d.

respectifs et même au niveau international. L'échelle pour penser la ville n'est pas celle de villes régionales, même importantes. À ce stade des réflexions, cette définition même très vague est nécessaire, car selon Peter Dogsé, l'un des coordinateurs du Groupe urbain et responsable au Programme MAB : « unless we have a bit of a common understanding on what we are talking about we will never really progress ; we are not necessarily talking about the same things⁴⁰ » (UNESCO-MAB, 2003b : 5). L'enjeu est bien de réussir à caractériser la particularité « urbaine » d'une réserve de biosphère, et les représentations de la ville que cela soulève.

Pour ce faire, quatre types de réserves de biosphère urbaines potentielles ont été identifiées : une réserve de biosphère de ceinture verte urbaine, une réserve de biosphère de corridor vert urbain, une réserve de biosphère de pôle d'espaces verts urbains, et une réserve de biosphère de région urbaine (Fig. 35).

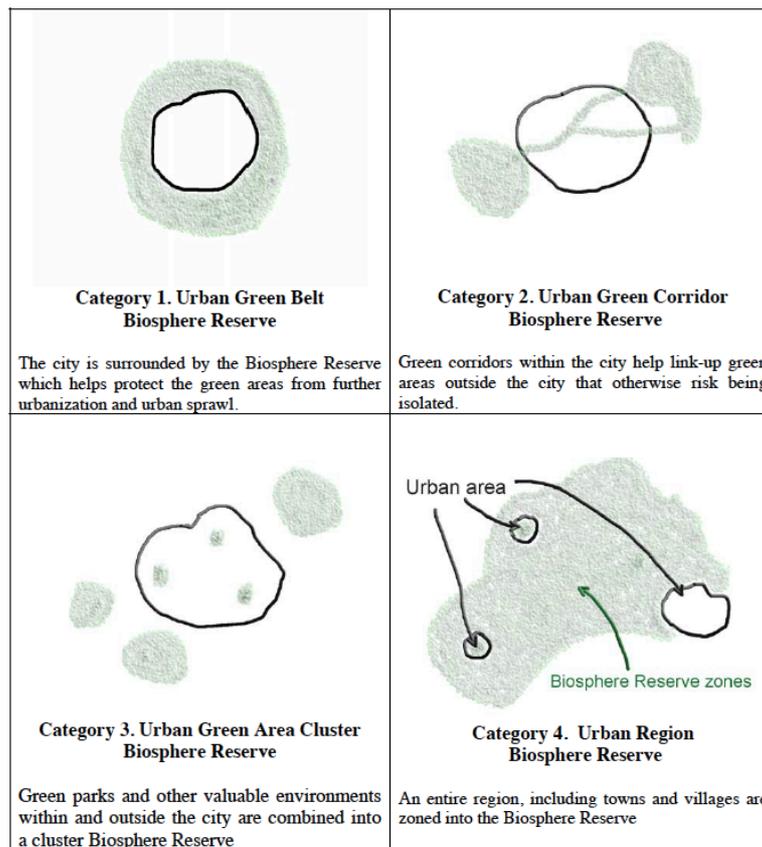


Figure 35 : Exemple des quatre catégories potentielles de réserve de biosphère urbaine identifiées par le Groupe urbain du MAB en 2003 (UNESCO-MAB, 2003a : 3).

Le Groupe urbain a discuté de la compatibilité de ces catégories avec le Cadre Statutaire de Séville qui fait foi pour désigner une réserve de biosphère (voir Chap. 6, sect. 3.2.2.). Il a estimé que les réserves de biosphère urbaines seraient capables de remplir les trois fonctions principales des réserves de biosphère (conservation, développement et appui logistique), ainsi que les sept critères généraux de l'article 4 (UNESCO-MAB, 1995 ; voir Chap. 6, sect. 3.2.2.). Plus encore, selon le principe que les réserves de biosphère doivent « s'efforce[r] de constituer des sites modèles d'étude et de démonstration des approches de la conservation et du développement durable au niveau régional » (ibid. : 17), il est fait remarquer qu'il « serait vraiment difficile de percevoir comment les réserves de biosphère qui ne comprennent pas de zone urbaine pourraient accomplir cette fonction » (UNESCO-

⁴⁰ « ... à moins que nous ayons une compréhension commune de ce dont nous parlons, nous ne progresserons jamais vraiment, nous ne parlons pas nécessairement des mêmes choses » (UNESCO-MAB, 2003b : 5). Notre traduction.

MAB, 2003d : 2). Une réserve de biosphère urbaine serait donc plus propice à répondre aux objectifs fondamentaux que les réserves de biosphère classiques, comme l'avaient également suggéré les auteurs de l'étude de cas sur New York City (voir ci-dessus, sect. 2.2.1).

Le Groupe urbain du MAB a également noté que si la Stratégie de Séville ne fait pas directement mention de la ville, « elle n'en est pas loin » (UNESCO-MAB, 2003d : 2). Par exemple, l'une des orientations clés consiste à « mettre en place des réserves de biosphère dans une grande variété de situations environnementales, économiques et culturelles, en allant de vastes régions non perturbées jusqu'aux zones urbaines » (UNESCO-MAB, 1995 : 6). Le Groupe urbain a précisé que la question de savoir « jusqu'où exactement s'approcher des zones urbaines n'est pas spécifiée, ce qui laisse la question quelque peu ouverte » (UNESCO-MAB, 2003d : 2). Le rapport conclut en outre qu' :

à une époque où les préoccupations de durabilité urbaine sont si dominantes à l'ordre du jour international, il semblerait [...] approprié que, si les États membres proposaient des réserves de biosphère urbaines, ces dernières seraient une bonne contribution au Réseau mondial (UNESCO-MAB, 2003d : 2).

Toutefois, l'une des difficultés rencontrées par le Groupe pour discuter de la ville et des réserves de biosphère a été le manque de données au niveau international (UNESCO-MAB, 2003b). Pour y remédier, le Groupe a fait parvenir à tous les responsables des réserves de biosphère un questionnaire visant à éclairer la situation de la ville au sein des réserves. Les réponses ont confirmé que « clearly, there are many towns and cities within our existing Biosphere Reserves [and] also important major cities next to existing Biosphere Reserve⁴¹ » (Dogsé, in *ibid.* : 5). À partir du questionnaire, ils ont également pu identifier que :

the impacts on the existing Biosphere Reserves from cities, towns and their populations can be fairly substantive. The benefits provided by Biosphere Reserve to the urban areas are also very important. So there is clearly an interphase between existing Biosphere Reserves and urban issues⁴² (*ibid.*)

Cette réflexion fait indirectement référence aux services écosystémiques que rendraient les réserves de biosphère aux villes. Au moment de cette réflexion en 2003, le projet de l'ONU d'*Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire* est en train d'être mené. Le concept de « services écosystémiques » qui en résulte (MEA, 2005), devient un argument important pour cadrer la relation entre les villes et la biodiversité, comme le montre notre étude de cas de l'UICN par exemple (voir Chap. 7, sect. 3).

2.2.3. Les avantages et les apports d'une réserve de biosphère urbaine

Les discussions du Groupe urbain du MAB sur les réserves de biosphère urbaines ont également porté sur la question de savoir ce qu'elles apporteraient de plus par rapport aux outils déjà existants (par ex. les Agenda 21 locaux) (Stanvliet et al., 2004 ; Frost & Hyman, 2011). Une première étape a consisté à préciser et à se mettre d'accord sur les critères particuliers qui caractériseraient une réserve de biosphère urbaine. Le Groupe a estimé que :

in order to be meaningful, a UBR should add tangible benefits to an urban area such as a sound manageable structure and not just add another administrative layer. To do that, the MAB community

⁴¹ « ... de toute évidence, il y a de nombreuses villes situées à l'intérieur de nos réserves de biosphère existantes [et] aussi de grandes villes importantes sises à côté des réserves de biosphère existantes » (Dogsé, in UNESCO-MAB, 2003b : 5). Notre traduction.

⁴² « ... les impacts des villes, des villages et de leurs populations sur les réserves de biosphère existantes peuvent être assez importants. Les avantages que la réserve de biosphère apporte aux zones urbaines sont également très importants. Il y a donc clairement une interface entre les réserves de biosphère existantes et les questions urbaines » (Dogsé, in UNESCO-MAB, 2003b : 5). Notre traduction.

should not simply accept and “tolerate” urban landscapes as functioning ecosystems worthy of [biosphere reserve] designation but explicitly recognize the unique contributions such landscapes may make to the three functions characterising the Biosphere Reserve concept : i.e. conservation, sustainable development, and research and education⁴³ (UNESCO-MAB, 2006b : 2).

Les avantages et les intérêts doivent donc aller dans les deux sens. L’enjeu fondamental consiste justement à caractériser la complémentarité réciproque de la relation entre la ville et la nature, comme nous l’avons discuté au chapitre 1. Les milieux urbains doivent également servir la réserve de biosphère pour l’aider à atteindre ses trois objectifs. Le Groupe a alors élaboré une liste de critères⁴⁴ pour que des « paysages urbains » puissent être qualifiés de réserves de biosphère urbaines :

- recognition of the value and services provided by urban nature in an urban context ;
- the existence and implementation of a plan for the conservation of urban biodiversity, as well as ecosystem services ;
- demonstrable local interest in nature conservation and commitment by local and/or regional governments to mainstream environmental issues into development and social policies ;
- innovative practices with biodiversity benefits such as green roofs, energy and water policies, waste management and urban restoration ;
- research and education capacities to investigate processes and inform urban policies ;
- an adequate scale for ecosystem management with attention to temporal dynamics ;
- consideration of environmental justice elements such as the promotion of imports/consumption of eco-labelled goods and the use of fair trading arrangements ;
- designating “zones of cooperation” in collaboration with other cities, rural areas or biosphere reserves for cooperation on sustainable development ;
- using alternatives to the traditional zoning system, such as the “thematic area” system [...];
- exploring practices and models for reducing social exclusion in urban and periurban areas through environmental conservation actions⁴⁵ (UNESCO-MAB, 2006b : 2-3).

Le Groupe urbain a également abordé la question cruciale de la taille de la ville à considérer dans une réserve de biosphère urbaine, ce qui a suscité de gros débats (UNESCO-MAB, 2006b). Pour certains, seules les très grandes villes devraient être admissibles comme réserve de biosphère urbaine. Alors que pour d'autres, les petites et moyennes villes présentent souvent des problèmes et des solutions qui pourraient être applicables à l'échelle mondiale. Sur ce point, le rapport précise que « many smaller cities are already part of existing BRs even though the focus of many of these BRs is, and is likely to

⁴³ « ... pour être significative, une réserve de biosphère urbaine doit ajouter des avantages tangibles à une zone urbaine, telle qu'une structure solide et gérable, et pas seulement ajouter une autre couche administrative. Pour ce faire, la communauté du MAB ne devrait pas se contenter d'accepter et de “tolérer” les paysages urbains en tant qu'écosystèmes fonctionnels dignes d'être désignés comme réserve de biosphère, mais reconnaître explicitement les contributions uniques que ces paysages peuvent apporter aux trois fonctions qui caractérisent le concept de réserve de biosphère ; à savoir la conservation, le développement durable, et la recherche et l'éducation » (UNESCO-MAB, 2006b : 2). Notre traduction.

⁴⁴ Ces critères élaborés à partir des études de cas représentent l'un des résultats du travail du Groupe urbains. Ils ont été diffusés au sein du réseau mondial de réserve de biosphère et présenté au Conseil du MAB en 2006 (UNESCO-MAB, 2006a : 15).

⁴⁵ « la reconnaissance de la valeur et des services offerts par la nature urbaine dans un contexte urbain ; l'existence et la mise en œuvre d'un plan de conservation de la biodiversité urbaine, ainsi que des services écosystémiques ; un intérêt local démontrable pour la conservation de la nature et l'engagement des gouvernements locaux et/ou régionaux à intégrer les questions environnementales dans les politiques sociales et de développement ; des pratiques innovantes présentant des avantages pour la biodiversité, telles que les toitures vertes, les politiques de l'énergie et de l'eau, la gestion des déchets et la restauration urbaine ; des capacités de recherche et d'éducation pour étudier les processus et éclairer les politiques urbaines ; une échelle adéquate pour la gestion des écosystèmes en tenant compte de la dynamique temporelle ; la prise en compte d'éléments de justice environnementale tels que la promotion des importations et de la consommation de produits portant un label écologique et le recours à des accords commerciaux équitables ; la désignation de “zones de coopération” en collaboration avec d'autres villes, zones rurales ou réserves de biosphère pour la coopération au développement durable ; utiliser des alternatives au système de zonage traditionnel, tel que le système par “zone thématique”[...] ; explorer des pratiques et des modèles pour réduire l'exclusion sociale dans les zones urbaines et périurbaines par des actions de conservation de l'environnement » (UNESCO-MAB, 2006b : 2-3). Notre traduction.

remain, upon biodiversity outside these settlements⁴⁶ » (ibid. : 2). Ce constat suggère implicitement que la taille de la ville serait un critère pour distinguer une réserve de biosphère classique d'une réserve de biosphère urbaine. Cependant, au vu des divergences interne, le Groupe ne statue pas sur une taille minimum requise, mais insiste sur le fait que :

The focus of an UBR should be on human settlements and the value of biodiversity to enhance their quality of life, and not solely on biodiversity, which may be the focus of the more traditional, rural BRs. It is postulated that this could be the main difference between UBRs and existing BRs⁴⁷ (ibid.).

Pour le Groupe, il est également « clair » qu'une réserve de biosphère urbaine doit mettre l'accent sur les questions urbaines pour ajouter de la valeur au travail du Réseau mondial. Tandis que la question de savoir si seules les « zones urbaines » (« urban areas ») ayant une biodiversité exceptionnellement élevée devaient être qualifiées de réserve de biosphère urbaine est un point qui a également suscité un vif débat (ibid. : 5). Il faut en effet rappeler l'article de la Stratégie de Séville qui stipule qu'une réserve de biosphère « devrait être importante pour la conservation de la diversité biologique » (UNESCO-MAB, 1995 : 18). Cet objectif doit être toutefois concilié avec le fait qu'une réserve de biosphère devrait également « offrir la possibilité d'étudier et de démontrer des approches de développement durable au niveau régional » et qu'elle « devrait avoir une taille appropriée pour remplir les trois fonctions des réserves de biosphère »⁴⁸ (ibid.). Le rapport du Groupe urbain du MAB note alors que même si les réserves de biosphère urbaines ne devaient pas se concentrer principalement sur la biodiversité vu que cet objectif doit être couplé avec d'autres, « they should include a system of natural or near-natural open spaces that can fulfil the function of conservation and to prove the value of biodiversity to city livelihoods⁴⁹ » (UNESCO-MAB, 2006b : 5). Pour qu'une ville fasse l'objet d'une réserve de biosphère urbaine, la région environnante qui abriterait la biodiversité devrait y être incluse, comme une ceinture verte qui soutiendrait la ville à travers les services écosystémiques rendus de ces espaces naturels proches de la ville (ibid.). Pour autant, « it was fairly obvious to the Group that urban landscapes, no matter how much biodiversity value they may acquire through BR designation, would primarily continue to serve other functions besides nature conservation⁵⁰ » (ibid.). Le Groupe a également suggéré que « the most important issue might be the settlement's ability to demonstrate innovation in integrating urban lifestyles in the natural environment and successful conservation of biodiversity⁵¹ » (UNESCO-MAB, 2006b : 4-5). Ces critères, relatifs à la capacité d'innovation de la ville à intégrer la protection de la nature, et celui de la Stratégie de Séville qui prévoit que les réserves de biosphère doivent « avoir une taille appropriée pour remplir les trois fonctions » (UNESCO-MAB, 1995 : 18), devraient fournir les éléments pour juger de l'éligibilité d'une adhésion au réseau mondial des réserves de biosphère (UNESCO-MAB, 2006b). Sans cette

⁴⁶ « de nombreuses petites villes font déjà partie des réserves de biosphère existantes, même si nombre de ces réserves de biosphère sont et resteront probablement axées sur la biodiversité en dehors de ces établissements » (UNESCO-MAB, 2006b : 4). Notre traduction.

⁴⁷ « L'accent d'une réserve de biosphère urbaine devrait être mis sur les établissements humains et la valeur de la biodiversité pour améliorer leur qualité de vie, et pas seulement sur la biodiversité, qui pourrait être l'objet des réserves de biosphère urbaines plus traditionnelles et rurales. Nous postulons que cela pourrait être la principale différence entre les réserves de biosphère urbaines et les réserves de biosphère existants » (UNESCO-MAB, 2006b : 4). Notre traduction.

⁴⁸ Ces trois fonctions sont justement pour rappel la « conservation [...] des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variation génétique ; [le] développement [...] économique et humain durable des points de vue socioculturel et écologique ; [et l']appui logistique » pour l'éducation, la formation, la recherche, et la « surveillance continue sur des problèmes locaux, régionaux, nationaux et mondiaux de conservation et de développement durable » (UNESCO-MAB, 1995 : 17).

⁴⁹ « elles devraient inclure un système d'espaces ouverts naturels ou quasi-naturels qui puisse remplir la fonction de conservation et prouver la valeur de la biodiversité pour les moyens d'existences de la ville » (UNESCO-MAB, 2006b : 5). Notre traduction.

⁵⁰ « ... il était assez évident pour le Groupe que les paysages urbains, quelle que soit la valeur de la biodiversité qu'ils peuvent acquérir grâce à la désignation de réserves de biosphère, continueraient avant tout à remplir d'autres fonctions que la conservation de la nature » (UNESCO-MAB, 2006b : 4). Notre traduction.

⁵¹ « ... la question la plus importante pourrait être la capacité de l'établissement à faire preuve d'innovation dans l'intégration des modes de vie urbains dans l'environnement naturel et la conservation réussie de la biodiversité » (UNESCO-MAB, 2006b : 4-5). Notre traduction.

complémentarité d'objectifs intégrés, les particularismes et les avantages d'une réserve de biosphère par rapport aux catégories d'aires protégées existantes disparaîtraient.

Le Groupe urbain conclut son mandat en 2006⁵² en insistant sur le fait qu'il n'est plus possible d'ignorer les villes et les processus d'urbanisation, ni leurs effets sur les écosystèmes.

With the increased rate of urbanization around the globe, many existing Biosphere Reserves will have no alternative but to incorporate urban landscapes and respond to urbanization as a dominant driver of change. [...] Inclusion of urban areas within the [World Network of Biosphere Reserves] may ultimately benefit the entire network. In view of increased human domination of ecosystems worldwide the Seville Strategy and Statutory Framework may be ready for revision in order to remain relevant⁵³ (UNESCO-MAB, 2006b : 1).

En fonction de ce contexte contemporain en évolution, la présidente du Groupe Mirilia Bonnes⁵⁴ estime qu'il serait « bon de poursuivre les travaux d'actualisation de la Stratégie et du Cadre statutaire du [Réseau mondial de réserve de biosphère] pour y inclure des critères et des indicateurs de mise en œuvre pour les zones urbaines en tant que réserves de biosphère » (UNESCO-MAB, 2006a : 15). Cette recommandation de révision se concrétisera en 2008 dans le Plan d'action de Madrid pour les réserves de biosphère. C'est l'un des résultats des discussions menées par le Groupe urbain du MAB.

2.3. Du discours à l'application, un décalage révélateur ?

2.3.1. La ville et les réserves de biosphère dans le Plan d'action de Madrid de 2008

Nous avons vu au Chapitre 6 que le *Plan d'action de Madrid pour les Réserves de Biosphère 2008-2013* a identifié l'« urbanisation » comme l'un des trois nouveaux défis environnementaux (UNESCO-MAB, 2008a ; Chap 6, sect. 3.2.3). Le diagnostic présente l'urbanisation comme le « principal facteur des pressions subies à l'échelle des écosystèmes » (UNESCO-MAB, 2008a : 8). Elle est définie comme :

un processus planétaire multidimensionnel se manifestant par une modification rapide et un déplacement des densités démographiques – en particulier l'urbanisation et l'exode rural – des régimes d'utilisation de la couverture des sols et des ressources, et de la diversité – des pratiques culturelles associées (ibid. : 8).

L'enjeu identifié est relatif à la « croissance accélérée des grandes villes et la transformation continue des paysages urbains posent de grands défis au maintien du bien-être humain et d'un environnement habitable » (ibid. : 8). Il est également reconnu que « les villes sont [...] perçues comme des foyers de connaissances, de capitaux et d'innovations offrant des solutions au rapport de l'espèce humaine à son environnement » (ibid. : 8). Le texte adopté en 2008 relate en outre qu'« un certain nombre de villes envisagent d'appliquer, ou ont déjà appliqué, le concept de réserve de biosphère à des zones urbaines significatives de leur territoire, pour s'en servir comme d'un instrument de

⁵² Pour rappel, le Groupe urbain a été validé par le CIC de MAB pour des mandats de 2 ans. Instauré pour la première fois en 2000, il a été renouvelé deux fois, en 2002 et en 2004. Il cessera ses activités à la fin de son mandat en 2006 après avoir rendu ses analyses et recommandations.

⁵³ « Avec l'augmentation du taux d'urbanisation dans le monde, de nombreuses Réserves de biosphère existantes n'auront d'autres choix que d'intégrer les paysages urbains et de répondre à l'urbanisation en tant que moteur dominant de changement. [...] L'inclusion des zones urbaines au sein du Réseau mondial des Réserves de biosphère pourrait en fin de compte profiter à l'ensemble du réseau. Compte tenu de la domination accrue de l'homme sur les écosystèmes dans le monde, la Stratégie de Séville et le Cadre statutaire pourraient être prêts à être révisés afin de rester pertinents » (UNESCO-MAB, 2006b : 1). Notre traduction.

⁵⁴ Mirilia Bonnes, chercheuse italienne en psychologie sociale, qui a été impliquée sur l'étude de cas de la ville de Rome, a été la présidente du Groupe urbain entre 2004 et 2006.

planification et de gestion d'un développement urbain durable» (ibid.). Dans ce sens, dans les domaines d'action dédiés à la « science et [au] renforcement accru des capacités »⁵⁵, la cible 23 prévoit la « [m]ise en place d'un mécanisme pour que les réserves de biosphère traitent les questions urbaines à un niveau régional » avec l'action concordante de « [f]aciliter l'intégration des zones urbaines aux réserves de biosphère » (UNESCO-MAB, 2008a : 27). La présence de cette « action » à mener pour le MAB est le résultat des travaux du Groupe urbain du MAB. Cette formulation dans le Plan de Madrid marque l'affirmation pour le MAB de faire de la ville un des objectifs des réserves de biosphère. Notons toutefois pour nuancer cette reconnaissance que l'enjeu urbain ne sera plus évoqué avec la même insistance dans le Plan d'action de Lima (2016-2025) qui fait suite à celui de Madrid. Les « établissements humains » y sont mentionnés dans l'objectif stratégique générale de « contribuer à construire des sociétés et des économies saines et équitables et des établissements humains prospères en harmonie avec la biosphère » (UNESCO-MAB, 2017a : 18 ; voir Chap. 6, sect. 3.2.4).

En effet, dans la pratique, aucune réserve de biosphère urbaine n'a été validée par le Programme MAB, sans que le MAB y ait totalement renoncé (UNESCO, 2017 : 265).

2.3.2. Une mise en œuvre des réserves de biosphère urbaines impossible ?

Plusieurs propositions ont été faites pour appliquer le concept de réserve de biosphère urbaine. Par exemple, un projet du Comité anglais du MAB a œuvré pour faire de Brighton une réserve de biosphère urbaine soutenue par le *UK Urban Ecology Forum* (dont l'ancêtre est le UK Urban Group Forum mis en place depuis 1987), mais le projet n'a pas été approuvé par le Conseil du MAB malgré la tradition et les nombreuses réflexions menées par le Comité anglais. Au Canada, un projet de création d'une « Ecoville de la biosphère » avec la ville d'Ottawa avait également été envisagé, sans avoir là encore réussi à aboutir (Voir Birtch – UNESCO-MAB, 2004 ; UNESCO-MAB, 2009c).

Ces échecs révèlent les difficultés d'affirmer une réserve de biosphère totalement consacrée à une ville. Plusieurs raisons expliquent cette non concrétisation. La première est relative aux difficultés de mises en œuvre. Le Conseil du MAB a par exemple refusé la désignation d'une réserve de biosphère urbaine proposée en Russie⁵⁶ à 100 km de Moscou (malgré le rappel de la cible 23 du Plan d'action de Madrid « à savoir la promotion des interactions entre zones urbaines et réserves de biosphère »), car il a été estimé que :

[l]e Secrétariat devait se garder de susciter des attentes qui ne pourraient pas être satisfaites concernant des propositions de réserves de biosphère autonomes faites par certaines villes qui ne rempliront probablement pas les critères et conditions nécessaires pour devenir une réserve de biosphère (UNESCO-MAB, 2009a : 11).

Il ne suffit en effet pas de désigner une zone comme réserve de biosphère urbaine pour que la relation réconciliée entre la nature et la ville soit appliquée. Remarquons en effet que si la force des réserves

⁵⁵ Pour rappel, le Plan d'action de Madrid définit « quatre domaines d'action, 31 cibles et 65 actions qui sont essentielles à la réussite de la vision et de la mission du Programme MAB » (UNESCO-MAB, 2008a : 22-33). Les quatre domaines d'action sont : la coopération, la gestion et la communication ; le zonage et la spatialisation des fonctions ; la science et le renforcement accru des capacités ; et les partenariats.

⁵⁶ En 2009, un an après l'approbation du Plan de Madrid, le Conseil du MAB a désapprouvé « l'inclusion dans le [réseau mondial de réserve de biosphère], de la zone de Pushchino proposée par la Fédération de Russie [...] située en zone urbaine, [qui] avait été proposée comme réserve de biosphère dans l'espoir de créer une "réserve de biosphère urbaine" » (UNESCO-MAB, 2009a : 11). Cette zone se situe à une centaine de kilomètres au Sud du centre de Moscou, qui compte près de 12 millions d'habitants. Le Conseil a en revanche validé en 2017 que cette zone de Pushchino soit reconnue comme une extension de la zone de transition (de plus de 28'000 ha) de la réserve de biosphère de Prioksko-Terrasnyi. Plus de 38'700 personnes vivent en permanence dans cette zone de transition (avec temporairement plus 15'000 saisonniers en plus) mais la Réserve de biosphère n'est pas explicitement « urbaine » (UNESCO-MAB, 2017b : 99-100).

de biosphère réside dans le système de zonage différencié en trois catégories, comme une métaphore du gradient ville-nature en trois paliers, leur applicabilité pour réaliser les objectifs intégrés reste un enjeu déterminant. Les difficultés représentatives de la réconciliation ville-nature que nous avons discutées au chapitre 1 résident entre autres dans la mise en pratiques des objectifs construits théoriquement ici pour les réserves de biosphère. Même si la Stratégie de Séville (1995) renforcée par le Plan d'Action de Madrid (2008) ont insisté sur l'intégration des communautés humaines dans les réserves de biosphère et sur des pratiques de durabilité effective, faire adhérer le concept à la réalité constitue un défi à plusieurs titres. L'un de ces défis consiste également à réussir à mobiliser les autorités compétentes pour protéger les zones tampons et de transition, pour lesquelles dans la majorité des cas (80% pour les sites post-Séville), il n'existe pas de statut juridique (Ishwaran et al. – UNESCO-MAB, 2008⁵⁷). Il s'agit également de réussir à implémenter la durabilité de manière effective, car avoir des zones de transition peuplées, n'implique pas que les principes de la durabilité y soient appliqués. Le dialogue et la coopération entre toutes les parties prenantes d'une réserve de biosphère, durant toutes les étapes allant de la nomination à la gestion du site, sont des aspects cruciaux identifiés mais difficiles à garantir (Bouamrane – UNESCO-MAB, 2007 ; Ishwaran – UNESCO-MAB, 2012). Dans ce contexte déjà complexe pour atteindre les objectifs des réserves de biosphère, il semble que le Conseil du MAB n'ait pas osé désigner une réserve de biosphère urbaine car le risque que les objectifs ne soient pas atteints aurait été trop grand.

Un autre aspect concerne la zone centrale qui doit protéger strictement un espace écologique de qualité. Dans un milieu urbain, l'identification de la zone centrale peut se révéler difficile et être la source de désaccords. Pour appliquer le concept de réserve de biosphère à la ville, il aurait été intéressant de remettre en question l'existence du zonage des réserves de biosphère, par exemple sur le modèle des parcs naturels régionaux suisses, ce qui à notre connaissance n'a pas été discuté par le MAB. Hess et Salomon Cavin ont déjà mis cet argument en avant à propos d'une proposition manquée de créer une catégorie de « parc naturel urbain » en Suisse. Ils écrivent au sujet des zones tampons et centrales :

Ces zones entretiennent [...] des frontières artificielles entre bonne et mauvaise nature et concrètement rendent impossible l'identification de parcs naturels en ville, espace par définition où on peut difficilement limiter l'accès de la population excepté pour raisons de sécurité. [...] C'est comme si en se rapprochant de la ville, on n'avait pas voulu accepter la nature qu'elle pouvait produire et que l'on avait recherché uniquement les espaces préservés (2015 : §50).

Toutefois, si aucune réserve de biosphère ne possède une zone centrale explicitement urbaine (Frost & Hyman, 2011 ; de la Vega-Leinert et al., 2012), nombreuses sont celles qui comprennent dans leur périmètre des espaces urbains ou qui se situent proches d'une grande métropole (Dogsé – UNESCO-MAB, 2004 ; UNESCO-MAB, 2003a ; 2003b ; 2017). Il y a par exemple aux États-Unis, la *Golden Gate Biosphere Reserve* qui comprend 13 aires protégées dans la Baie de San Francisco Bay, ou le *Everglades National Park* qui borde la métropole de Miami (Solecki & Rosenzweig, 2006 : 106). Un autre exemple est la Réserve de biosphère de Mata Atlântica qui contient la ceinture verte de São Paulo (de la Vega-Leinert et al., 2012)⁵⁸. Les deux réserves de biosphère du Golden Gate à San Francisco et de Mata Atlântica au Brésil font notamment partie des « aires protégées urbaines » identifiées par l'UICN (Trzyna – UICN, 2014 ; voir Chap. 7, sect. 2.2.). Il y a aussi en France la Réserve de biosphère de Fontainebleau-Gâtinais (créée en 1998 pour les 50 ans de l'UICN) située aux portes de l'aire urbaine de Paris⁵⁹, et qui comprend dans son aire de transition « une part significative d'espaces urbains avec

⁵⁷ Natarajan Ishwaran a été chef à la Section du patrimoine naturel mondial au Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO de 1996 à 2004, puis Directeur de la Division des sciences écologique et de la terre de l'UNESCO de 2004 à 2012, et Secrétaire du MAB.

⁵⁸ Les réserves de biosphère du Golden Gate à San Francisco et celle de Mata Atlântica sont également identifiées comme des aires protégées urbaines par l'UICN (Trzyna – UICN, 2014, voir aussi Chap. 8, sect. 2.2.).

⁵⁹ D'après le site officiel de la réserve de biosphère de Fontainebleau, cette dernière « couvre un territoire [comprenant] plus de 270'000 habitants répartis sur deux départements, la Seine-et-Marne et l'Essonne. Sa partie nord jouxte désormais un

quatre agglomérations de plus de 10'000 habitants » (Pelenc, 2014 ; pour plus d'exemple, voir Dogsé, 2004 : 14). Ces exemples pourraient avoir joué en la défaveur des réserves de biosphère urbaines en montrant qu'il était possible d'intégrer des espaces urbains ou péri-urbains dans les réserves de biosphère. Ce faisant, elles seraient « urbaines » au sens où elles auraient une forte connotation urbaine mais ne seraient pas appliquées explicitement à une ville. Le concept de réserve de biosphère urbaine ne permettrait alors pas d'apporter d'avancées si particulières ou innovantes.

Au lieu de désigner des réserves de biosphère urbaines, les travaux du programme MAB pour la question de la ville se traduisent par la mise en place de l'initiative URBIS (*Urban biosphere initiative*) à laquelle participe également l'UICN (voir Chap. 7, sect. 3.2.3.).

2.3.3. L'initiative URBIS pour une biosphère urbaine

Le Plan de Madrid prévoit de mettre en place « un mécanisme pour que les réserves de biosphère traitent les questions urbaines à un niveau régional » et pour « [f]aciliter l'intégration des zones urbaines aux réserves de biosphère » (UNESCO-MAB, 2008a : 27). Ce mécanisme prend la forme de l'initiative URBIS, the *Urban Biosphere Network* lancé par un partenariat entre l'UNESCO et le *Stockholm Resilience Center* (SRC). Ce partenariat s'explique par le fait que Thomas Elmqvist⁶⁰ impliqué au SRC a également été le Président du Bureau du MAB entre 2006 et 2008 (UNESCO-MAB, 2008b). Avec Christine Alfsen, spécialiste du Programme pour la Science à l'UNESCO qui a dirigé le Programme CUBES, ils lancent en 2008, trois mois après la validation du Plan de Madrid, l'initiative URBIS (*Urban biosphere initiative*) pour laquelle sera également impliquée l'UICN (voir Chap. 7, sect. 3.2.3.). URBIS est alors censée assurer le « mécanisme » évoqué dans le plan d'action de Madrid et sa dimension politique :

The mechanism and policy edge is now provided by URBIS, the Urban biosphere network, a global network of innovators integrating research, practice and policy and acting as a "pressure group" at all levels from local to the intergovernmental for adaptive governance of the urban landscape in times of uncertainty and change⁶¹ (UNESCO & SRC, 2008 : 1, voir aussi Alfsen et al., 2010).

Il s'agit donc d'une approche plus générale que la seule délimitation d'une réserve de biosphère. Ce n'est en effet pas le Programme MAB qui s'est engagé mais l'UNESCO à travers son programme des sciences. Cependant des représentants qui avaient participé à l'étude cas de la réserve de biosphère urbaine à New York City, et aux réflexions engagées par le Groupe urbain du MAB, sont aussi partenaires de URBIS. De même, pour rappel, ICLEI, le Secrétariat de la CDB et l'UICN sont également partenaires (voir Chap. 7, sect. 3.1.). ICLEI a ensuite pris la gestion du Secrétariat d'URBIS et l'a associé aux travaux du LAB (voir Chap. 7, sect. 3.1.). Si Elmqvist est toujours membre du Conseil d'URBIS, l'UNESCO s'en est désengagé dès 2010 (Christine Alfsen quitte l'UNESCO en 2011). L'UNESCO a en effet privilégié une approche du développement urbain durable par la culture et en lien notamment avec les sites du patrimoine mondial.

tissu urbain très dense, composé des communes de Corbeil-Essonnes (42'300 hab), d'Evry (53'367 hab) et, dans une moindre mesure, de Brétigny-sur-Orge (22'842 hab) » (<http://www.biosphere-fontainebleau-gatinais.fr/qui-sommes-nous/le-territoire/149>, consulté le 10.01.2019).

⁶⁰ Nous avons déjà présenté les travaux de Thomas Elmqvist au chapitre 7 (voir sect. 3.2.1 ; 3.2.3).

⁶¹ « Le mécanisme et la dimension politique sont désormais assurés par URBIS, le réseau Urban biosphere, un réseau mondial d'innovateurs intégrant la recherche, la pratique et la politique et agissant en tant que "groupe de pression" à tous les niveaux, du local à l'intergouvernemental pour une gouvernance adaptative du paysage urbain en période d'incertitude et de changement » (UNESCO & SRC, 2008 : 1).

2.3.4. La ville durable par la culture, une approche moins risquée pour l'UNESCO ?

En 2006, le Groupe urbain du MAB avait explicité la vision de la « ville » à partir de laquelle il avait travaillé :

[C]ities are positive assets and not simply the source of problems to be solved. It is noted that as well as consuming 'tangible' resources (food, fuel, building materials), cities produce 'intangible' products such as knowledge, innovation and art. The cultural identity and distinctiveness of a city comes from more than just its buildings and open spaces, it also comes from the unique history and traditions of its peoples including foods and values accorded to different flora and fauna⁶² (UNESCO-MAB, 2006b : 5).

Cette définition qui met en avant les aspects culturels propres aux villes tendrait à ne pas les considérer comme des entités homogènes et uniformes partout sur le globe, comme cela a pu être le cas dans des travaux précédents, par exemple dans la conception de la ville comme un système retenue dans le Projet 11. Cette valorisation des aspects culturels associés à la ville avait amené le Groupe urbain en 2006 à soulever la question de la potentialité d'associer les réserves de biosphère urbaines aux sites du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette proposition a été approfondie par l'UNESCO, et se concrétise notamment par la publication en 2017 d'un « *Rapport mondial sur la culture pour le développement urbain durable* » (UNESCO, 2017 ; voir encadré 6).

L'UNESCO, l'organisation consacrée à l'éducation, la science et la culture estime que « la culture a le pouvoir de rendre nos villes plus prospères, plus sûres, et durables »⁶³ comme le veut l'Objectif 11 des ODD de l'ONU pour 2030 (Voir Chap. 5, sect. 2.5.2. ; Chap. 6, sect. 3.2.4.). Pour rendre compte de ses contributions pour atteindre cet Objectif, l'UNESCO met en avant les travaux menés par le Programme MAB (au côté de plusieurs autres initiatives comme celle liée au patrimoine urbain que nous venons d'évoquer, ou celle du Réseau des villes créatives⁶⁴). Pour décrire les activités du MAB, l'organisation signale qu'aucune « réserve de biosphère axée sur le modèle urbain » n'a « encore » été intégrée au Réseau mondial de réserve de biosphère, mais que de :

nombreuses villes comprennent et visent à mettre en oeuvre le concept des réserves de biosphère en tant qu'outil d'élaboration de solutions pour l'amélioration des liens entre la nature et la culture et la promotion du bien-être humain (UNESCO, 2017 : 265).

En rappelant la définition d'une réserve de biosphère urbaine qu'avait cadré le Groupe urbain du MAB⁶⁵, le rapport de l'UNESCO met en avant qu' :

un grand nombre des 669 réserves de biosphère peuvent être considérées comme des réserves de biosphère urbaines puisque le phénomène d'urbanisation influence de plus en plus les réserves de

⁶² « ... les villes sont des atouts positifs et pas seulement la source de problèmes à résoudre. Il est à noter qu'en plus de consommer des ressources "tangibles" (nourriture, carburant, matériaux de construction), les villes produisent des produits "intangibles" comme la connaissance, l'innovation et l'art. L'identité culturelle et le caractère distinctif d'une ville ne proviennent pas seulement de ses bâtiments et de ses espaces ouverts, mais aussi de l'histoire et des traditions uniques de ses populations, y compris les aliments et les valeurs accordées aux différentes espèces végétales et animales » (UNESCO-MAB, 2006b : 5). Notre traduction.

⁶³ Voir <https://whc.unesco.org/fr/actualites/1572/>, consulté le 13.04.2019. Voir aussi UNESCO, 2017.

⁶⁴ En 2004, l'UNESCO a mis en place le « Réseau des villes créatives » dont le but est de « promouvoir la coopération avec et entre les villes ayant identifié la créativité comme un facteur stratégique du développement urbain durable. Les 180 villes qui forment actuellement ce réseau travaillent ensemble vers un objectif commun : placer la créativité et les industries culturelles au cœur de leur plan de développement au niveau local et coopérer activement au niveau international » (<https://fr.unesco.org/creative-cities/>, consulté le 02.08.2019).

⁶⁵ Une réserve de biosphère urbaine est « une réserve de biosphère caractérisée par d'importantes zones urbaines au sein ou aux alentours de ses frontières et où les environnements naturels, socio-économiques et culturels sont façonnés par les influences et les pressions urbaines ; mises en places et gérées avec pour objectif de limiter ces pressions pour une durabilité urbaine et régionale améliorée » (UNESCO, 2017 : 265).

biosphères auparavant immaculées et prend une place plus importante dans les zones de transition des réserves (UNESCO, 2017 : 265).

Même si aucune réserve de biosphère urbaine n'a été validée concrètement, l'UNESCO présente les discussions et les objectifs que le concept a suscités comme une avancée pour contribuer aux ODD. Le fait que de nombreuses réserves de biosphère soient « urbaines » en contenant des milieux urbains constitue un argument pour appuyer ces efforts. On aurait pourtant pu attendre plus de résultats concrets au vu de l'énergie investie et de la profondeur des réflexions menées par le Groupe urbain. Rappelons aussi que l'UNESCO est toujours à la recherche de ressources financières, dont le manque pourrait expliquer pourquoi par exemple le Groupe Urbain n'a pas été reconduit après 2006.

Patrimoine urbain et développement urbain durable promus par l'UNESCO

En parallèle aux travaux menés au MAB, l'UNESCO s'est engagée sur la question de la ville à partir de la Convention sur le patrimoine mondial naturel et culturel. En 2001, l'UNESCO avait déjà mis en place le *Programme des villes du patrimoine mondial* pour répondre aux défis auxquels faisaient face les zones urbaines historiques (par ex. pressions de développement, pressions liées au tourisme). Ce Programme a instauré un « cadre théorique pour la conservation du patrimoine urbain » et fourni une « assistance technique » aux États parties (UNESCO, 2017 : 253). Dans ce cadre, une analyse a révélé qu'une grande partie des biens protégés sur la Liste du patrimoine culturel mondial contenait une dimension urbaine. Dès l'instauration de la Convention, des villes et des centres urbains historiques ont été inscrits amenant à caractériser la notion de « patrimoine urbain »⁶⁶ (ibid.). En 2011, cette approche culturelle de la ville à intégrer des aspects environnementaux avec l'adoption par l'UNESCO de la « Recommandation concernant le paysage urbain historique »⁶⁷ (ibid.). Cette Recommandation a permis de passer « d'une perspective centrée sur la conservation de l'environnement urbain à une perspective de développement urbain durable » (ibid.). Le « paysage urbain historique » est :

[un] territoire urbain conçu comme la résultante d'une stratification historique de valeurs et d'attributs culturels et naturels, dépassant les notions de "centre historique" ou d'"ensemble historique" pour inclure le contexte urbain plus large⁶⁸ ainsi que son environnement géographique (UNESCO, 2017 : 24).

Cette nouvelle approche vise à :

préserver la qualité de l'environnement humain et à renforcer l'utilisation productive et durable des espaces urbains, tout en reconnaissant leur caractère dynamique et en s'attachant à promouvoir la diversité sociale et fonctionnelle. Elle intègre les objectifs de la conservation du patrimoine urbain à ceux du développement socio-économique. Elle repose sur une relation équilibrée et durable entre l'environnement urbain et le cadre naturel, entre les besoins des générations présentes et futures et l'héritage du passé (ibid. : 24).

⁶⁶ Le « patrimoine mondial urbain » comprend deux types de biens : « les zones urbaines contiguës inscrites en tant que centres historiques », et « les monuments uniques ou groupes de monuments liés à des contextes urbains » (UNESCO, 2017 : 253). Avec cette définition, « le patrimoine urbain est la catégorie la plus représentée dans la Liste du patrimoine mondial puisqu'elle compte pour 53 % des biens culturels [...] inscrits » (241 biens en tant que ville historique, et 189 qui se situent dans un contexte urbain) (ibid.).

⁶⁷ Voir en ligne : <https://whc.unesco.org/en/activities/638/>, consulté le 13.04.2019.

⁶⁸ Ce contexte urbain plus large « comprend notamment la topographie, la géomorphologie, l'hydrologie et les caractéristiques naturelles du site ; son environnement bâti, tant historique que contemporain ; ses infrastructures de surface et souterraines ; ses espaces verts et ses jardins ; ses plans d'occupation des sols et son organisation de l'espace ; les perceptions et les relations visuelles ; et tous les autres éléments constitutifs de la structure urbaine. Il englobe également les pratiques et valeurs sociales et culturelles, les processus économiques et les dimensions immatérielles du patrimoine en tant que vecteur de diversité et d'identité » (UNESCO, 2017 : 24).

Avec cette nouvelle définition, les biens du patrimoine mondial ont peu à peu « incorporé des environnements plus complexes et recouvrent aujourd’hui des paysages et des territoires étendus, notamment des villes, ou se concentrent sur la relation entre une ville et son paysage rural » (UNESCO, 2017 : 254). La notion de paysage urbain historique a ainsi étendu « la gestion de la conservation urbaine » et « la désignation des sites du patrimoine urbain » (ibid.). Par exemple, le patrimoine urbain a pris en compte les sites de paysages urbains comme celui des paysages cariocas entre la montagne et la mer dans la métropole de Rio de Janeiro au Brésil.

Encadré 6 : L’approche du patrimoine urbain et du développement urbain durable promue par l’UNESCO.

3. Ville et nature au Programme de l’Homme et la Biosphère, une ville insaisissable ?

Dans cette section, nous revenons sur les résultats principaux de ce chapitre et leur discussion.

3.1. La ville au MAB, une histoire longue et sinueuse

Pour conclure et synthétiser ce chapitre, nous avons vu que le Programme MAB est depuis ses débuts engagé et concerné par les questions urbaines. La figure 36 résume les événements et discours marquants qui concernent les réserves de biosphère et la ville.

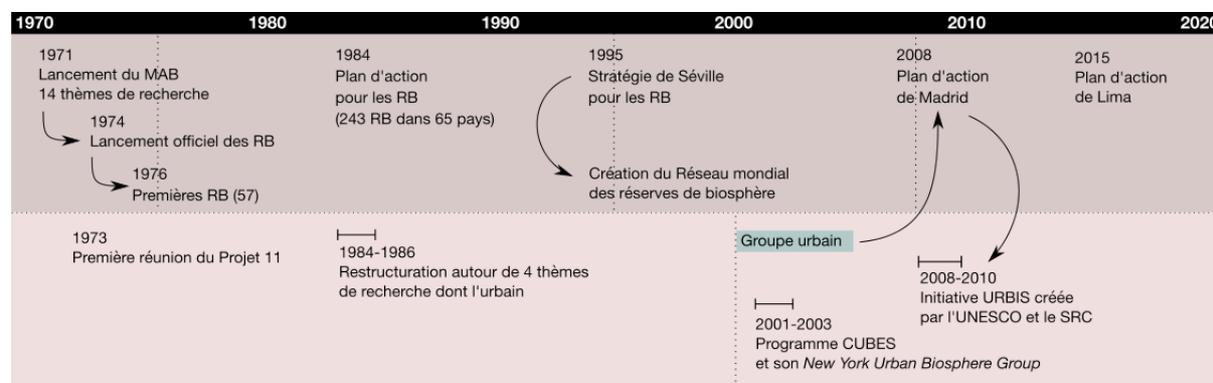


Figure 36 : Schéma chronologique qui synthétise les événements importants du Programme MAB. La première ligne concerne les réserves de biosphère (voir Chap. 6, sect. 3.2.4, Fig. 23). La deuxième ligne signale et résume les discours et événements majeurs liés à la question de la ville spécifiquement, d’abord par le Projet 11, puis dans les années 2000 autour du Groupe urbain du MAB. Pour rappel, l’initiative URBIS a été lancée en 2008 par le Programme MAB et l’UNESCO en partenariat avec le *Stockholm Resilience Center*, mais l’UNESCO s’en désengage en 2010. C’est ensuite ICLEI, en partenariat avec l’UICN et le Secrétariat de la CDB qui continueront à développer URBIS (voir Fig. 26, Chap. 7, sect. 4.3) (Source : auteure).

Le Programme MAB qui était précurseur sur la question de la ville dans les années 1970 avec son projet 11, puis au début des années 2000 avec son Groupe urbain, n’est cependant pas devenu un porteur fort de l’enjeu urbain pour la nature. La question de la ville ne relève plus d’une actualité marquante dans les communications officielles du Programme MAB au niveau international, et ne fait plus l’objet d’un point à l’ordre du jour au Conseil du MAB. Les discussions riches et approfondies menées par le Groupe urbain du MAB ne se sont pas transformées en projets concrets. Tout au long de l’histoire du

MAB, la question de la ville a été traitée lorsque certaines personnalités s’y sont intéressées mais elle n’est pas devenue un thème de préoccupation central, ni ne bénéficie d’une stratégie établie et durable. Elle apparaît et disparaît sans que nous puissions bien comprendre pourquoi, comme avec l’initiative URBIS par exemple. Les résultats des travaux du Groupe urbain du MAB n’ont pas donné lieu à de nouvelles pratiques spécifiques et concrètes instaurées dans la prise en charge des réserves de biosphère. La question de la ville est aujourd’hui essentiellement traitée par l’UNESCO – ou par les Comités nationaux du MAB directement aux prises avec leurs réserves de biosphère –, qui la met dorénavant en lien avec les enjeux environnementaux après l’avoir abordée uniquement par les aspects culturels (voir encadré 6 ci-dessus).

L’UNESCO qui finance le Programme MAB connaît toujours des difficultés financières importantes, expliquant qu’elle n’a plus été en mesure de financer ni des recherches sur la question de la ville ni le Groupe urbain du MAB après son troisième mandat en 2006 (UNESCO-MAB, 2012). Mais le manque de moyen financier n’est certainement pas le seul facteur pour expliquer le fait que la ville n’a pas pris une envergure plus importante dans le Programme MAB.

Les nombreux travaux menés sur la ville dans le cadre du Projet 11 ont mis longtemps à percoler dans d’autres thématiques, et à être discutés en lien avec les réserves de biosphère. Malgré la présence de villes dans les zones de transition, ou leur proximité à des grands centres urbains, ce n’est qu’au début des années 2000 que les États membres de l’UNESCO ont envisagé « sérieusement » de désigner des réserves de biosphère « more clearly urban-oriented⁶⁹ » (Dogsé – UNESCO-MAB, 2004 : 13). La Stratégie de Séville de 1995 n’explique effectivement pas directement les enjeux urbains (UNESCO-MAB, 2004c). Pourtant, le Projet 11 du MAB est parfois reconnu pour avoir eu une certaine influence sur l’émergence de l’écologie urbaine (voir par exemple Blanc, 1998 ; McDonnell, 2011). Les travaux du Projet 11 ont d’ailleurs fait référence pour les futures discussions sur les réserves de biosphère urbaines en représentant « la longue tradition de l’UNESCO en matière de recherche sur les écosystèmes urbains »⁷⁰ (UNESCO-MAB, 2003c : 6 ; voir aussi par exemple Celecia – UNESCO-MAB, 1990, 1997). Le terreau réflexif et discursif était donc favorable pour aborder cette question au sein des structures du MAB dès les années 1970. Le Groupe urbain du MAB, malgré des points de discordes entre ses membres (par ex. sur la taille de la ville minimale ou la qualité de la biodiversité (voir ci-dessus, sect. 2.2.)), est d’ailleurs allé assez loin dans la réflexion tout en prenant appui sur des études de cas qui ont été menées à New York, Rome ou Cape Town.

Il nous semble d’ailleurs que dans les discussions engagées autour du Groupe urbain entre 2000 et 2006, les réflexions ont été plus poussées qu’elles ne le sont depuis. L’émergence de la notion de services écosystémiques pour problématiser la question environnementale des villes, démarche notamment soutenue par les travaux de Thomas Elmqvist avec l’initiative URBIS, est venue fournir une rhétorique qui est devenue la norme, comme nous l’avons observé aussi avec les initiatives soutenues par l’UICN au chapitre 7, ou dans les discours pour la ville du WWF au chapitre 8. La mise en lien de la ville avec les services écosystémiques tend à cadrer la question toujours selon le même angle discursif et analytique. Alors que les propositions du Groupe urbain et les réflexions sur les réserves de biosphère urbaines ont pu amener des idées nouvelles et intéressantes.

Mais ces réflexions ne sont pas passées en phase de concrétisation. Les membres du Groupe urbain sont allés loin dans la réflexion quand ils étaient entre personnes convaincues et acquiescentes au fait que la ville doit bénéficier de toute l’attention des protecteurs de la nature. Mais pour pouvoir appliquer leurs prescriptions, ils ont dû s’adresser et convaincre des personnes d’autres horizons avec d’autres visions. C’est alors là que prend toute l’importance de la négociation et du compromis. En l’occurrence,

⁶⁹ « ... plus clairement orientées vers les zones urbaines » (Dogsé – UNESCO-MAB, 2004 : 13). Notre traduction.

⁷⁰ « UNESCO’s long-standing tradition of urban ecosystem research spearheaded by Mr John Celecia » (MAB, 2003c : 6).

le Groupe n'a pas réussi à convaincre le Conseil du MAB de valider l'existence d'une réserve de biosphère consacrées à des villes.

3.2. De fortes barrières représentationnelles

La volonté de créer le Groupe urbain du MAB a fait suite au constat que l'idée d'associer la ville au concept de réserve de biosphère était contestée au sein des membres du MAB. D'après Peter Dogsé, responsable du Groupe urbain entre 2002 et 2004 :

The prospect that major cities, such as Rome, one day could be subject for biosphere reserve nominations have proved to be a somewhat controversial issue within MAB Programme, because some think that the inclusion of large cities, or parts thereof, in biosphere reserves would create confusion as to the nature and meaning of biosphere reserves⁷¹ (2004 : 14).

Cette possible « confusion » qui brouillerait les catégories est intéressante car elle montrerait à quel point les représentations de la ville et de la nature sont pensées comme deux entités indépendantes l'une de l'autre. Pour certains, il n'est pas question d'associer des pratiques liées à chacune de ces catégories spatiales et conceptuelles, révélant que le concept de réserve de biosphère est assimilé avant tout à des pratiques de protection de la nature loin des villes. Au début des discussions du Groupe urbain dans les années 2000, certains membres du MAB ont effectivement estimé que les réserves de biosphère urbaines feraient perdre du sens à l'outil de réserve de biosphère dans sa capacité à conserver la biodiversité (Alfsen-Norodom – UNESCO, 2004). Ces craintes révéleraient que la protection de la nature et la durabilité de la ville sont deux missions distinctes portées par des représentations encore fortement imprégnées de l'idée d'opposition. Le paradoxe est que cela plaiderait justement en faveur de l'intérêt de distinguer des catégories de réserve de biosphère et de réserve de biosphère urbaine. Cette réticence suggère également que les établissements humains présents dans les réserves de biosphère seraient davantage relatifs à des villes petites ou moyennes dans un contexte de ruralité, qu'à une urbanité associée aux grandes métropoles.

D'après l'analyse de la coordinatrice du projet CUBES pour l'UNESCO Alfsen-Norodom, si l'adaptation du concept de réserve de biosphère à une ville reste inconcevable pour certains, c'est également à cause du terme de « réserve » qui ne serait pas applicable à une ville (Alfsen-Norodom – UNESCO, 2004). La notion de « réserve » représenterait un frein pour penser la ville et la nature en complémentarité, car elle implique celle de frontière. Elle tendrait donc à reproduire la distinction cloisonnée des types d'espaces, limitant leur prise en compte respective. L'idée de « réserve » sujette à une délimitation spatiale pose en effet la question de l'échelle et des liens avec les territoires non concernés par les mesures. Mais certains voient à l'inverse dans le concept de réserve de biosphère urbaine un moyen justement d'intégrer les différentes échelles en reliant notamment grâce aux trois zones, les centres urbains denses, les espaces péri-urbains et les régions plus lointaines (Frost & Hyman, 2011). C'est d'ailleurs sur ce point qu'ont argumenté les membres du Groupe urbain. En soulignant les relations complexes qui existent entre les zones urbaines et leurs régions naturelles, ils ont tenté de faire pression pour mieux considérer et intégrer la ville dans les réserves de biosphère (Alfsen-Norodom – UNESCO, 2004). Ils ont présenté plusieurs arguments en ce sens. Ils estiment qu'étendre le concept de réserve de biosphère à des zones urbaines faciliterait la gestion durable intégrée des ressources, favoriserait la conservation des écosystèmes urbains et améliorerait la gouvernance environnementale (ibid. ; voir aussi UNESCO-MAB, 2003b). D'après le rapport final du

⁷¹ « La perspective qu'un jour de grandes villes, comme Rome, puissent faire l'objet de propositions de nominations en tant que réserves de biosphère s'est révélée être une question quelque peu controversée au sein du Programme MAB, car certains pensent que l'inclusion de grandes villes, ou de parties de celles-ci, dans les réserves de biosphère créerait une confusion quant à la nature et à la signification des réserves de biosphère » (Dogsé – UNESCO-MAB, 2004 : 14). Notre traduction.

Groupe urbain, le concept de réserve de biosphère a été jugé pertinent pour fournir les moyens d'intégrer la ville et la protection de la nature, car il est l'un des seuls outils pour la conservation qui depuis la Stratégie de Séville autorise la présence des établissements humains dans son périmètre. Il a également l'avantage de combiner les objectifs pour la conservation de la biodiversité avec ceux du développement durable, ce qui ferait des réserves de biosphère urbaines une « approche unique » par rapport aux mesures existantes (Frost & Hyman, 2011 : 551 ; Alfsen-Norodom – UNESCO, 2004). L'absence de rigidité sur le zonage d'une réserve de biosphère et sur le contenu de la zone de transition ont également été mis en avant.

Mais ces arguments n'ont pas permis de convaincre la majorité des membres du Conseil du MAB. Les positions restent donc tranchées au sujet de la ville même dans un milieu scientifique comme le Programme MAB de l'UNESCO. Il y a d'un côté ceux qui sont convaincus que la protection de la nature ne peut plus se faire sans intégrer les enjeux urbains, et de l'autre, ceux qui craignent que la ville nuise à la qualité des actions pour la protection de la nature. En continuant de diviser et susciter des positions très vives, notre analyse du Programme MAB montre que, même pour un programme scientifique intergouvernemental comme celui-ci, la ville reste un objet difficile à saisir lorsqu'elle est mise en relation avec la nature à protéger et à instaurer comme une évidence dans les activités à mettre en place.

Synthèse de la partie III

Dans cette partie, nous avons analysé les stratégies urbaines de trois organisations très différentes entre elles, mais pourtant semblables dans leurs difficultés à problématiser la ville. Les trois OEI sont effectivement soumises à des contraintes politiques, financières et structurelles différentes. D'un côté le WWF qui comme nous l'avons montré dans la partie II représente la figure de l'« entrepreneur environnemental » par excellence. C'est une ONG qui fonctionne comme un acteur privé et qui tend historiquement à accorder plus d'importance aux fins (protéger la *wildlife*) qu'aux moyens (quitte à s'associer avec des multinationales aux pratiques contestables et éthiquement douteuses). De l'autre côté, il y a le Programme MAB, un programme scientifique intergouvernemental inscrit dans la Commission des Sciences naturelles de l'UNESCO, souvent considérée comme l'organisation « intellectuelle » des Nations Unies. Ce programme scientifique bénéficie de la légitimité et de la reconnaissance de l'UNESCO, de son assise et d'une stabilité organisationnelle, même s'il est aussi contraint par la lourdeur diplomatique et bureaucratique qui découle de sa dimension intergouvernementale. Enfin entre les deux il y a l'UICN, qui incarne aussi bien le côté scientifique de la protection de la nature qui repose sur la recherche avec ses Commissions et ses groupes d'experts spécialisés sur des thématiques précises, que le côté politique de sa gouvernance avec la position de son Secrétariat qui dépend des contraintes financières et des jeux d'influence auxquels il prend part. Contrairement au Programme MAB, l'UICN doit continuellement convaincre de sa légitimité scientifique pour rester crédible dans les arènes politiques. Elle repose pour ce faire sur un réseau de bénévoles qu'elle doit pouvoir garantir et stabiliser, notamment grâce à sa renommée. L'UICN se présente en effet comme le leader du projet de protection de la nature en représentant les gouvernements et les organisations non gouvernementales internationales et nationales. Les difficultés qu'elle rencontre pour traiter la ville est certainement représentative à plus large échelle de celles rencontrées aussi par ses membres.

L'étude de ces trois organisations aurait donc pu rendre compte de stratégies et de propositions de solutions pour la ville très différentes. Par exemple, en tant que programme de recherche géré par une agence onusienne qui dépend des diplomaties internationales, le MAB ne devrait pas avoir les mêmes contraintes économiques quotidiennes que le WWF ou l'UICN. De ce point de vue, il aurait pu être attendu du MAB qu'il soit plus facilement en mesure de « détonner » dans le paysage des discours du projet de protection de la nature sur la ville. Il est d'ailleurs parmi les trois, le seul qui traite de la ville dès le début des années 1970, et son « groupe urbain » est allé le plus loin dans la réflexion avec des propositions novatrices pour dépasser les barrières institutionnelles et idéelles entre protection de la nature et ville. Pourtant nous observons que même avec un programme scientifique intergouvernemental reconnu comme celui du MAB, les « partisans » de la ville n'ont pas réussi à obtenir de résultats notables. Même dans cette structure dédiée à la recherche, les scientifiques engagés pour la ville ont dû composer avec des contraintes qui ont été plus fortes que les arguments présentés (par ex. sur les divergences au sujet du rôle des réserves de biosphère et de leurs missions). La structure scientifique s'est trouvée confrontée aux mêmes difficultés pour se saisir de la ville que le WWF et l'UICN.

Par conséquent, et malgré une profusion d'initiatives, de textes, de rencontres, de rapports proposés par les trois OEI, nous pouvons mettre en évidence l'existence d'une grande difficulté à identifier une ligne claire pour comprendre et appréhender la ville. Malgré la multitude des initiatives proposées, la richesse des discussions menées dans certains cas, et la variété des objectifs et discours formulés par les trois OEI, la ville reste un objet protéiforme insaisissable lorsqu'elle est mise en relation avec la nature à protéger.

Plusieurs critères nous ont permis d'arriver à cette conclusion. Nous souhaitons les discuter dans le chapitre suivant, qui va nous permettre aussi de revenir sur nos hypothèses de recherche initiales.

PARTIE IV

Discussions et conclusions

Chapitre 10. La ville dans le projet de protection de la nature : résultats et discussion générale

Après avoir analysé les stratégies urbaines des trois OEI indépendamment les unes des autres dans la partie III, nous souhaiterions, dans ce dernier chapitre, revenir sur nos questions de recherche initiales et discuter du rôle et de la place de la ville dans le projet de protection de la nature à partir de la comparaison des résultats acquis pour chacune des organisations (section 1). Dans un second temps, nous discuterons de la possible constitution d'un discours sur la ville (section 2).

1. La ville dans le projet de protection de la nature : retour sur nos hypothèses et questions de recherche

Dans le chapitre 1 qui rend compte de notre problématique de recherche nous avons émis l'hypothèse principale suivante :

l'intégration de la ville dans la pensée de la nature à protéger, en tant que milieu de vie aujourd'hui dominant des sociétés humaines, lieu du pouvoir économique et politique, devrait favoriser l'émergence d'une pensée réconciliée des relations nature-société et ville-nature (Chap. 1, sect. 4.2.1).

Nous avons défini cette relation réconciliée entre la ville et la nature par « la nécessité de repenser leurs relations en reconnaissant leurs spécificités propres, leur complémentarité et leur réciprocité » (Chap. 1, sect. 4.1.2). Nous avons alors suggéré que l'intégration de la ville dans les actions d'une OEI pourrait représenter une occasion de repenser les représentations de la relation ville-nature de façon intégrée. Mais les résultats de notre analyse viennent infirmer cette hypothèse. La manière dont la ville est traitée par les organisations ne les amène pas à reconsidérer leurs positions générales par une profonde réflexion sur le rapport nature-société. Plusieurs facteurs et observations nous permettent de formuler ce constat général : les types d'actions mis en places par les trois OEI, la manière de cadrer et définir la ville, et sa place dans les actions générales des OEI et du projet de protection de la nature.

1.1. Les stratégies d'action pour la ville des OEI, un répertoire d'action limité, un thème confiné

Sur la base des analyses pour la ville de nos trois OEI, nous pouvons d'abord mettre en évidence deux types de stratégies d'action différentes (Fig. 37). La première repose sur une logique de partenariat avec d'autres acteurs, dont ceux venant de la ville. Elle est pratiquée par le WWF et l'UICN. La seconde aborde la ville avec une catégorie de délimitation spatiale de la protection de la nature existante, une aire protégée ou une réserve de biosphère. Elle est pratiquée par l'UICN et le Programme MAB de l'UNESCO. Nous les discutons dans les sous-sections suivantes avant de rendre compte de la place de la ville dans la stratégie générale des trois OEI.

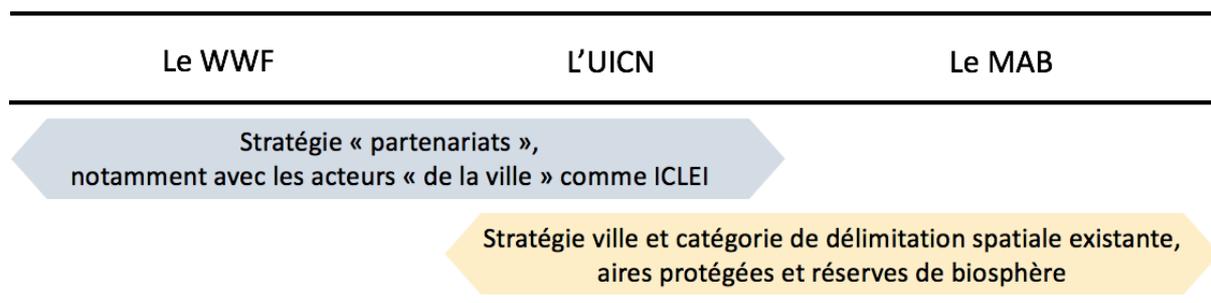


Figure 37 : Deux types de stratégies sur la ville mises en place par les trois OEI (Source : auteure).

1.1.1. La logique des partenariats et de mise en réseau des villes, des modes d'actions « business as usual » ?

L'UICN et le WWF ont tous deux mis en place des plateformes d'échange et de collaboration afin de connecter différents acteurs sur les questions environnementales liées aux villes. Pour l'UICN, il s'agit par exemple de l'initiative *CitiesWithNature* ou de la participation à URBIS (*Urban Biosphere Initiative*) qui a pour but de connecter les gestionnaires et les scientifiques autour d'études de cas spécifiques (voir Chap. 7, sect. 3). Pour le WWF il s'agit par exemple des initiatives *Urban solutions*, *Earth Hour City Challenge* ou *We Love Cities*, qui sont des plateformes qui visent à recenser et valoriser des expériences innovantes et à donner la parole aux citoyens (voir Chap. 8, par ex. sect. 2.4.1.). Dans les deux cas la stratégie adoptée consiste à fournir un support pour mettre en relation les acteurs compétents et/ou intéressés en leur donnant l'opportunité d'échanger et de collaborer autour de bonnes pratiques. Ce procédé est un moyen de se rendre indispensable en se positionnant comme un vecteur central d'informations et d'échanges, tout en se servant de son réseau de communication et de membres acquis à sa cause grâce à sa notoriété sur les enjeux environnementaux. La stratégie repose essentiellement sur les capacités à communiquer, promouvoir de « nouvelles » initiatives et (se) rendre visible, avec la potentialité non-négligeable de pouvoir étendre ses propres réseaux en atteignant de nouveaux publics. Ce mode d'action est adopté par le WWF et l'UICN en partenariat avec ICLEI (*Local Governments for Sustainability*), l'organisation qui regroupe les gouvernements des villes pour leur donner un poids politique sur les questions environnementales (Chap. 5, sect. 2.4.3). La collaboration avec ICLEI aurait influencé l'adhésion à des modes d'action communs pour les deux OEI.

Nous pouvons faire l'hypothèse que pour l'UICN et le WWF, collaborer avec ICLEI représente un moyen de se positionner non seulement dans le champ thématique de la ville mais aussi dans un réseau d'acteurs déjà instauré et qui a l'avantage de bénéficier d'une légitimité et d'une expérience reconnues. Parallèlement la collaboration apporte certainement à ICLEI des avantages similaires, les interactions avec l'UICN lui permettant d'acquérir des compétences et l'accès à un réseau d'experts sur les questions environnementales et écologiques ; tandis que la collaboration avec le WWF lui permet de bénéficier de son pouvoir médiatique et communicationnel dans les réseaux de la protection de la nature. ICLEI peut donc profiter de la reconnaissance associée aux deux OEI sur ces thématiques. Ces partenariats avec ICLEI nous semblent donc procéder d'une logique « win-win », pour reprendre la formulation d'une responsable du WWF Suède (voir Chap. 9, sect. 2.4.1.).

Le fait que le WWF International comme le Secrétariat de l'UICN aient identifié ICLEI comme un partenaire avec qui s'engager sur les questions urbaines suggère que ce dernier a été identifié comme un acteur politique central du domaine. Le partenariat avec ICLEI peut s'interpréter comme répondant aux besoins stratégiques de positionnement, d'extension des compétences et de visibilité pour les deux OEI. Quant aux effets de ces partenariats sur les solutions urbaines proposées, le risque est d'homogénéiser les modes d'action et les représentations sur lesquelles ils se basent, et donc de

limiter l'émergence de propositions alternatives. Travailler avec les mêmes acteurs, les mêmes outils et référentiels contribue en effet à renforcer les représentations de la ville et de la nature sur lesquelles ces « solutions » sont basées. Il en découle que les deux organisations participent ainsi à solidifier la construction d'un discours environnemental sur la ville, tout en augmentant la légitimité d'ICLEI à traiter ces questions. Le problème intervient lorsque les représentations de la ville qui sont en train de s'homogénéiser et de se stabiliser par ce processus de répétition ne permettent pas d'appréhender les enjeux matériels. La solidification du discours sur la relation entre les villes et la nature à protéger devrait impliquer au sein de ces acteurs une prise de recul et une analyse critique de son contenu et de sa capacité à véritablement engendrer des pratiques « durables ». Mais ce travail ne semble pas être fait au sein de ces organisations malgré leur responsabilité.

Cette stratégie d'action commune consistant à s'associer avec l'acteur qui représente les gouvernements des villes s'accorde en outre avec les modes d'action dominants dans la gouvernance internationale. Les initiatives qui en découlent s'appuient sur une très forte communication, du marketing et des stratégies politiques discursives, mais leurs effets matériels pratiques sont difficiles à mesurer. En adhérant à ces stratégies d'action, le WWF International et le Secrétariat de l'UICN s'inscrivent dans les pratiques politiques « business-as-usual », ce qui n'est pas si étonnant au vu de leurs identités politiques contemporaines que nous avons mises en évidence à la partie II. En cumulant les partenariats et les initiatives, en se rapprochant des gouvernements locaux et en usant de la rhétorique et des pratiques en vigueur dans les sphères dominantes, ces deux OEI se donnent les moyens de s'assurer de leur position dans le réseau d'acteurs qui se constitue autour de la thématique environnementale de la ville. Notre analyse nous amène en effet à suggérer la construction progressive d'un discours de la « ville » qui serait en train de se mettre en place, dont pour autant les représentations restent très abstraites, et auquel participent activement le WWF et l'UICN¹. Nous discutons plus en détail de ce discours et son contenu à la section suivante.

L'UICN cumule en outre les stratégies d'action pour se positionner sur la ville, en l'abordant aussi par les aires protégées.

1.1.2. Les aires protégées et la ville, reproduction d'un modèle basé sur l'opposition ville-nature ?

Le Programme MAB et l'UICN abordent la ville par la notion d'espaces délimités, le premier avec les réserves de biosphère, la deuxième avec les aires protégées (voir Fig. 37). La stratégie de l'UICN consiste à soutenir les « aires protégées urbaines », soit des aires « dans ou aux abords » des villes (Trzyna, 2014), tandis que le MAB propose de réfléchir sur une nouvelle catégorie de réserve de biosphère qui serait appliquée aux villes. L'UICN aborde donc la ville avec des aires protégées déjà existantes et situées proches d'une ville, tandis que le MAB propose un nouveau concept pour reconnaître de potentielles futures réserves de biosphère urbaines. En d'autres termes, l'UICN s'interroge sur la manière dont la ville pourrait ne pas compromettre l'existence des aires protégées, l'outil « aire protégée » n'étant en soi pas questionné. Tandis que le Programme MAB a cherché une manière d'intégrer la ville dans le principe d'une réserve de biosphère, sans toutefois parvenir à valider un projet concret.

¹ Ceci nous permet de pointer que l'étude du « discours », au sens de Hajer (1995), de la ville dans la gouvernance environnementale mériterait une recherche approfondie en soi (en partant de la construction historique de ce discours et non pas seulement de 3 acteurs qui y participent plus ou moins comme ici). Notre recherche pourrait en constituer les premiers jalons, notamment le chapitre 5 dans lequel nous avons tenté de comprendre quand et comment est apparue la ville dans l'institutionnalisation des politiques de protection de la nature, sous quelles formes et pour protéger quelles natures.

Dans les deux cas, le MAB et l'UICN basent leur approche de la ville sur un outil spécifique déjà existant de la protection de la nature en cherchant à l'adapter ou à s'assurer sa pérennité face aux enjeux urbains. Pour aborder la ville, les deux organisations mobilisent un outil qu'elles maîtrisent dans leur répertoire d'action. Ce choix peut s'expliquer par une optimisation de leurs ressources et compétences internes, mais aussi par la reconnaissance déjà établie dont elles bénéficient internationalement sur ces thématiques. Par rapport à la stratégie d'action des partenariats établis avec d'autres acteurs comme ICLEI, la logique est donc différente. Ce n'est pas l'organisation qui se rapproche des acteurs compétents de la ville, de leur discours et de leurs modes de fonctionnement, mais les outils « traditionnels » de la protection de la nature des deux OEI qui sont repensés pour intégrer la problématique posée par la ville. Ce procédé permettrait de renforcer la pertinence de leurs outils existants en l'adaptant aux réalités et préoccupations contemporaines, sans devoir mettre en place de nouvelles configurations actionnelles ou organisationnelles.

Ce faisant, l'adaptation d'un outil bien instauré dans les pratiques de l'organisation à la question de la ville et à ses enjeux laisserait supposer que la ville n'oblige pas à engager une réflexion profonde sur les modalités de penser la protection de la nature, ni ne provoquerait de véritables bouleversements quant aux représentations et aux logiques d'action qui sont à l'œuvre.

Dans le discours de l'UICN d'abord, nous avons vu au chapitre 7 que le discours sur les aires protégées urbaines n'est pas construit sur une réflexion renouvelée qui serait en rupture avec la réflexion classique sur les aires protégées (sect. 2). Incorporer la dimension du fait urbain n'a pas induit une remise en question des représentations de la nature à protéger. La ville symbolise essentiellement une menace sur les aires protégées au même titre que d'autres comme les espèces invasives ou les changements climatiques. Les aspects éducationnels et de sensibilisation pour réconcilier les urbains (habitants, décideurs) avec la nature sont mis en avant pour assurer leur adhésion à la protection de la nature. Mais la réflexion sur les aires protégées urbaines occulte totalement des questions centrales à une échelle plus large comme le nombre et la taille des aires protégées nécessaires pour compenser l'urbanisation, ou la taille de la ville par rapport à la taille des aires protégées. Dans le discours, les représentations de la ville comme celles de la nature à protéger restent très abstraites et lacunaires. Un autre aspect qui montre encore que l'incorporation de la question urbaine n'a pas ébranlé les systèmes de pensée et d'action est relatif à la structure organisationnelle de l'UICN : la question de la relation entre la ville et les aires protégées est restée confinée au groupe de spécialistes qui lui est consacré au sein de la Commission des aires protégées. Elle n'est pas à notre connaissance abordée dans les autres groupes de spécialistes de cette Commission, ni dans les cinq autres Commissions. La ville n'est pas devenue une préoccupation transversale aux différentes entités de l'Union. Ces constats combinés viennent appuyer le fait que la problématique de la ville, contrairement à ce que nous avons suggéré, n'a pas entraîné un bouleversement fondamentalement des procédés, des outils et des représentations de la protection de la nature à l'UICN.

Dans le discours du MAB, ce constat est peut-être moins évident, mais pourtant aussi valable. Les réserves de biosphère du MAB n'ont pas été initialement destinées à fonctionner comme des aires protégées strictes qui induiraient une forte séparation entre les activités humaines et la nature protégée. L'intégration de la question de la ville, en tant que lieu de vie des populations humaines et milieu où se concentrent leurs activités, aurait théoriquement pu être menée depuis le début des travaux du MAB sur les réserves de biosphère, d'autant plus qu'en parallèle de leur lancement dans les années 1970, des scientifiques du MAB traitaient des questions écologiques de la ville². Nous avons vu toutefois que dans la pratique, il a fallu attendre deux décennies pour que l'intégration des zones

² Le fait que les deux approches (réserve de biosphère, systèmes urbains) ne se soient pas rejointes s'expliquerait d'ailleurs aussi parce que chacune a été construite sur des représentations différentes de la ville et de la nature. La ville comme un système urbain de flux de matière induit une représentation de la nature par ses flux et processus (énergie, cycles biogéochimiques), ce qui ne correspond pas à la représentation de la nature à protéger dans la stratégie effective des réserves de biosphère dans les années 1970 : la conservation de la diversité biologique et des habitats naturels.

de transition où sont présentes des activités anthropiques soient effectives dans la pratique des réserves de biosphère. Cela suggère donc que les représentations de la nature qui ont dominé dans la pratique est plus exclusive qu'intégrée. L'incorporation de la question de la ville a été confrontée aux mêmes difficultés et réticences relatives aux représentations la nature à protéger qui doit porter certaines qualités « naturelles » pour pouvoir être désignée par l'outil de réserve de biosphère et contribuer à la protection de la biodiversité. Malgré la qualité de la réflexion engagée par le Groupe urbain du MAB à une échelle plus large sur la ville en intégrant sa région naturelle à travers le concept de réserve de biosphère urbaine, la majorité des membres du MAB n'a pas été convaincue de la capacité des villes à participer aux objectifs pour la protection de la nature. Cela suggère à nouveau que la question de la ville, et la manière dont elle a été formulée, n'ont pas réussi à venir ébranler des barrières représentationnelles qui semblent encore trop fortement ancrées sur la séparation moderne.

1.1.3. La place de la ville dans les stratégies générales des trois OEI, un sujet confiné

Pour nos trois études de cas, nous avons observé que la ville reste une thématique d'action confinée au sein de leurs actions générales. Dans le panorama des actions des trois OEI, la ville est traitée de manière très sectorielle, soit en créant un nouveau groupe spécifique qui lui est consacré (pour le MAB et l'UICN), soit en la structurant comme un thème d'action parmi d'autres pour atteindre les objectifs globaux comme au WWF par exemple (la nomenclature du site officiel du WWF International en est révélatrice : la question de la ville, regroupée sous l'intitulé *One Planet Cities*, apparaît dans la thématique « projets » au côté d'autres comme l'énergie et le climat ; l'alimentation ; les forêts ; les océans ; l'eau douce ou la *wildlife*³). Pour aucune des trois OEI, la ville n'est devenue une thématique transversale par exemple. Elle reste cloisonnée comme un domaine d'activité spécifique. Cette observation nous conduit là encore à estimer que si la ville est devenue un sujet de préoccupation pour nos trois acteurs, elle ne bouleverse pas leur façon de penser la relation ville-nature ou nature-société. La ville ne reconfigure pas leurs stratégies d'action générales, mais constitue un défi environnemental au même titre que d'autres comme le climat, l'eau douce, les aires protégées ou la biodiversité.

Par exemple, l'UICN a dans sa même Commission des aires protégées aussi bien un groupe de spécialistes de l'urbain qu'un groupe de spécialistes consacré à la *wilderness* (voir Kormos et al. 2017). Les positions sur la ville sont également très différentes. Le discours et les solutions proposées par le Groupe de spécialistes sur la ville à la CMAP sont très loin des initiatives défendues par le Secrétariat. De même, le WWF défend toujours un champ d'action intitulé « *wildlife* », dont l'objectif est que d'ici 2030 « 30% of the world's surface managed in a way that takes account of wildlife through protected areas like national parks or community-run conservation areas »⁴. Ce chiffre correspond approximativement aux objectifs de la communauté internationale validés dans les Objectifs de Aichi pour 2020 (17% des surfaces terrestres et 10% des surfaces marines). Si ces 30% étaient atteints, cela signifierait-il pour le WWF que la protection de la nature serait assurée ? Le but du WWF est la mise en protection d'espaces strictement protégés dans lesquels il n'est pas question d'intégrer la ville. Aucune indication ne sont apportées pour savoir justement comment concilier cet objectif de 30% avec les enjeux environnementaux de l'urbanisation, ou comment par exemple l'articuler avec les objectifs de One planet living. Pour le MAB, la situation de la ville au sein de ses actions est moins claire. La ville ne semble pas non plus avoir bouleversé la façon de penser ses actions, puisque le concept de réserve de biosphère urbaine n'a finalement pas été retenu. Mais la ville n'est pas exclue

³ Voir : http://wwf.panda.org/our_work/projects/one_planet_cities/, consulté le 22.07.2019.

⁴ « 30 % de la superficie mondiale soit gérée d'une manière qui tienne compte de la faune et de la flore sauvages à travers des aires protégées comme les parcs nationaux ou les aires de conservation gérées par les communautés » (http://wwf.panda.org/our_work/wildlife/, consulté le 22.01.2019). Notre traduction.

des territoires des réserves de biosphère, impliquant que dans les représentations, la ville ne constituerait pas un facteur qui empêcherait les réserves de biosphère d'atteindre leurs objectifs pour la protection de la biodiversité et le développement du territoire concerné. Les stratégies urbaines du WWF International n'ont donc pas non plus pris une forte envergure au sein de ses actions globales, ni d'ailleurs au sein de ses bureaux nationaux. Le cas du WWF Suisse par exemple montre que si la directrice du WWF Genève a exprimé une forte volonté de mettre en place un quartier durable WWF en Suisse, celle-ci est restée marginale, tout comme ses résultats concrets d'ailleurs. Dans les actions stratégiques du MAB, la frontière entre les actions pour la protection de la « nature » et celles pour la ville n'est pas aussi marquée comme à l'UICN ou au WWF. La réflexion est théoriquement intégrée grâce à l'outil des réserves de biosphère. Toutefois, nous avons vu d'une part que la création d'une réserve de biosphère urbaine a été contestée par les membres du MAB hors du Groupe urbain notamment parce que cela risquait de mettre en péril les objectifs pour la conservation de la biodiversité, et d'autre part que l'intégration d'espaces urbains dans les zones de transition ne garantissait pas forcément que les objectifs de durabilité entre ville et nature soient pour autant atteints. Par conséquent, même si la question de la ville s'affirme dans les discussions des 3 OEI au début des années 2000, elle reste un enjeu caractérisé par de nombreuses ambiguïtés, notamment quant à la manière de l'intégrer aux objectifs généraux consacrés traditionnellement aux milieux naturels. L'intégration de la ville dans le domaine d'actions de la protection de la nature reste une question qui fait débat au sein des acteurs concernés.

Ce résultat suggère plusieurs aspects différents pour l'expliquer. Il se pourrait que la façon dont est problématisée la ville ne permette pas de la percevoir comme un objet assez crucial pour devenir un thème essentiel de la protection de la nature. C'est-à-dire que la façon de la définir et la cadrer ne ferait pas assez référence aux enjeux matériels qui se jouent, ou ne permettrait pas de proposer des solutions convaincantes. Il se pourrait aussi qu'elle ne soit pas convaincante car elle se baserait sur des représentations de la nature à protéger elles-mêmes trop abstraites, floues et protéiformes.

1.2. La ville des OEI, un discours convenu et inconsistant pour protéger une nature elle-même abstraite ?

1.2.1. Absence de culture et d'échelle géographique, une ville déterritorialisée

L'analyse des discours et des stratégies urbaines des trois organisations fait tout d'abord apparaître qu'elles ne considèrent pas explicitement (ou très peu) une échelle essentielle à la compréhension du fait urbain : l'échelle inter-urbaine, celle des réseaux de villes ou « systèmes de villes ».

Pour les géographes, la ville est une entité évolutive qui s'inscrit dans un système de villes. Les villes sont intégrées dans des réseaux d'échange, de collaboration mais aussi de compétition. La trajectoire d'une ville ne peut pas se comprendre sans la replacer dans le contexte de la hiérarchie urbaine dans laquelle elle s'insère, qu'elle ait une portée régionale, nationale ou internationale. C'est seulement à cette échelle du réseau urbain que l'on peut saisir les logiques de diversification fonctionnelle des villes, de diffusion spatiale des innovations, de migrations et de trajectoires démographiques contrastées. Or cette échelle d'analyse du fait urbain, qui insiste sur la co-évolution des villes, est peu explicitée dans les textes urbains de ces trois organisations.

N'est pas non plus souvent mentionnée les grandes hétérogénéités internes qui peuvent exister dans une ville (notamment les plus grandes), qu'il s'agisse de son organisation spatiale (centre-périphérie-périurbain ou polycentrisme), de la répartition des fonctions et activités (land-use) et de la répartition des ménages, notamment selon leurs caractéristiques socio-économiques (ségrégation socio-spatiale). Les discours portent souvent sur une ville « moyenne » qui peut sembler parfois « hors sol » tant elle

semble présentée comme un objet homogène, dissocié des autres villes. Les discours n'insistent pas non plus sur la diversité des villes du point de vue de leur forme, de leur densité, de leurs cultures, de leurs structures socio-économiques, de leur leur histoire (et notamment de l'ancienneté de l'urbanisation du pays, les régions d'urbanisation récente et extrêmement rapide proposant des formes urbaines distinctes de celles observées dans les régions d'urbanisation ancienne) et de leur intégration des faits de nature pour ne donner que quelques exemples. Les différences d'enjeux selon la taille des villes et les échelles sont également peu problématisées. Les problématiques environnementales d'une ville régionale de quelques dizaines de milliers d'habitants sont évidemment différentes de celles d'une métropole de plusieurs dizaines de millions d'habitants par exemple. Ces différents aspects nous semblent dessiner les contours de représentations qui homogénéiseraient le fait urbain en une ville standardisée, même si les processus de globalisation des échanges et la circulation de modèles d'aménagement peuvent certes tendre vers cela. Mais cette représentation d'une ville dématérialisée et déterritorialisée va à l'encontre des mesures visant à la réinscrire dans son territoire régional pour pouvoir trouver une relation plus équilibrée entre elle et son environnement (voir les courants de pensée que nous avons présenté au chapitre 1, sect. 3.1. et 3.2. par exemple).

Ces discours portent une représentation d'une ville « moyennée » habitée par des individus « moyennés », dont les effets sont discutables. Le raisonnement par la moyenne peut avoir des avantages pour générer des solutions, mais il pose problème quand la diversité des villes et des formes urbaines est très forte (et que la moyenne perd alors de son sens). L'emprise spatiale d'une ville ne peut se penser qu'en concomitance avec les systèmes de transports par exemple, qui influent sur les formes urbaines à travers l'histoire (Bretagnolle, 2009). Les réseaux de villes sont également caractérisés par des relations de communication, des vecteurs où se diffusent par exemple les représentations sociales. Il nous semble alors que les organisations négligent l'importance que cela devrait avoir dans la construction de leur discours, de leurs représentations et de leurs pratiques.

Par ailleurs cette décontextualisation spatiale de cette ville moyenne participe à construire une représentation simplifiée qui elle-même tend à rendre une image fictive de la ville. Elle nous semble également cacher et minimiser toutes les caractéristiques de la diversité sociale et culturelle qui font également la ville.

1.2.2. Une ville désocialisée et normalisée

Nous avons également observé dans la rhétorique générale des trois OEI une tendance à évoquer la ville comme si elle était un actant (acteur non-sujet) autonome. Les termes utilisés par le WWF sont en cela des exemples emblématiques : « Cities everywhere face a wide range of environmental and climate-related challenges as a result of rapidly growing urban populations⁵ », ou encore « Cities are taking new, leading roles in the global transition to sustainability⁶ » (WWF, 2017 : 40). Mais qui se cachent derrière cette entité « ville » ?

Cette rhétorique pourrait être le signe que, à l'instar de l'expression « développement durable », le discours environnemental sur la ville tendrait à dépolitiser et désocialiser la problématique et les solutions proposées. Si l'entité abstraite « ville » est la responsable (des problèmes mais aussi de la mise en œuvre des solutions), il n'y a en fait pas d'autres responsables (organisations et individus) à

⁵ « Partout dans le monde, les villes sont confrontées à un large éventail de défis environnementaux et climatiques en raison de la croissance rapide des populations urbaines » (Citation tirée de son site internet : http://wwf.panda.org/our_work/projects/one_planet_cities/, consulté le 08.01.2019).

⁶ « Les villes jouent de nouveaux rôles de premier plan dans la transition mondiale vers la durabilité » (WWF, 2017 : 40). Notre traduction.

incriminer. Cette désindividualisation permet aussi de ne pas questionner les systèmes productifs et la croissance économique et leur lien avec les processus d'urbanisation. Il ne s'agit ni d'incriminer « le système » et ses plus importants représentants, ni les actions et décisions humaines, mais la « ville » comme une entité abstraite et indépendante. Cette façon de représenter la ville permet de détourner la discussion des causes pour l'orienter exclusivement sur les solutions à envisager. Il s'agit de produire un discours sur la ville en « l'incitant » à limiter son emprise sur la nature sans forcément questionner les déterminants à l'origine de ce processus. Mais pour qu'un diagnostic soit raisonnable, il doit intégrer une réflexion sur les origines du problème. En les omettant il perd en force de conviction, faute de cohérence. Il a cependant l'avantage de s'accorder avec les visées de la modernisation écologique et de l'économie verte : le développement économique peut intégrer les intérêts écologiques et devenir durable, en s'en remettant notamment à la rationalité « naturelle » du marché pour devenir efficace.

Outre le fait d'omettre les grandes disparités sociales et économiques dans la ville, et entre les villes, ce type d'énoncé tend également à faire oublier que ce sont des humains qui habitent et produisent les villes et les concepts d'aires protégées et de réserve de biosphère. La ville est personnifiée comme si elle était une entité agissante. En occultant ses habitants, l'entité « ville » serait responsable d'agir, ce qui n'a que très peu de portée performative. Si tel est pourtant ce qui veut être dit, pour donner plus de poids à ce discours, il conviendrait de s'adresser explicitement aux responsables politiques de la ville, et non d'évoquer la « ville » de façon abstraite. Mais même en nommant comme seul responsable les « dirigeants des villes »⁷, une telle perspective contribuerait à gommer une multitude d'acteurs, des « gros acteurs » qui participent à la fabrique de la ville, comme les promoteurs immobiliers, les aménageurs, les acteurs de la grande distribution, etc., de même que des « petits acteurs » (associations et individus), plus ou moins dominés mais qui ont tout de même une certaine capacité d'action.

En s'appuyant sur une représentation d'une ville normalisée, les discours semblent également s'adresser à des « individus moyens », en décrivant un style de vie urbain moyen, qui serait cadré sur des normes occidentales, générant des programmes implicitement normatifs. En lissant les diversités démographiques, socio-économiques et culturelles des populations à l'intérieur des villes et entre les villes, cette représentation nous paraît limiter la capacité à engager les citoyens dans un projet commun promouvant plus d'égalité, de justice sociale et environnementale.

1.2.3. Des représentations trop inconsistantes pour traiter les hybridités matérielles entre ville et nature

Nous avons vu que la stratégie des partenariats, avec ICLEI notamment, suivie par le WWF et le Secrétariat de l'UICN est basée sur des logiques qui appartiennent aux registres marchands qui tendent à favoriser les acteurs dominants. En faisant prédominer la valorisation marchande et financière, les représentations de la ville et de la nature à protéger omettent tout une part de leur matérialité. Elles sont donc partielles et lacunaires. Les représentations de la ville sont déterritorialisées, désocialisées et dépolitisées, peinant alors à caractériser une relation de complémentarité avec la nature qui tiendrait compte de la richesse de leurs dimensions. Ces représentations de la ville et de la nature imprécises et abstraites limitent leurs potentiels de réconciliation et leurs performativités. La façon dont la ville est présentée paraît davantage être un moyen visant à consolider les logiques politique et

⁷ Placer les dirigeants des villes dans une catégorie uniformisée tend en outre à faire oublier que la « gouvernance urbaine » est elle-même généralement structurée à plusieurs niveaux d'échelle, depuis la simple commune/municipalité jusqu'à différents niveaux d'agréations intercommunales (communautés de communes, communautés d'agglomération, métropoles) impliquant des acteurs institutionnels aux contraintes, intérêts et rationalités d'action parfois différents ; les disparités étant par exemple souvent très fortes entre les communes centrales et périurbaines d'une agglomération, du fait de la division socio-économique de l'espace.

économiques dominantes, qu'à engager un changement profond sur la manière d'organiser et penser la protection de la nature ou une transition écologique et sociale. Ce discours de la ville serait donc peu efficace pour proposer des solutions renouvelées. Mais il pourrait plus encore en empêcher l'émergence, car il renforcerait le poids des logiques dominantes dans les objectifs et les discours de la protection de la nature, participant à soutenir les tendances à la « *neoliberal conservation* » que nous avons identifiées au chapitre 5 (voir Chap. 5, sect. 4.1. ; Fletcher, 2010 ; Büscher et al., 2012 ; Brockington et al., 2008 ; Sullivan, 2012). Cette propagation affirmée des logiques économiques, particulièrement soutenue par les stratégies « partenariat » de l'UICN et du WWF, irait donc à l'encontre d'une réconciliation de la relation ville-nature et nature-société à plus d'un titre.

1.3. Ville et nature, une réconciliation manquée

1.3.1. La nature, réduite à un faire valoir pour la ville ?

Si nous avons montré que les représentations de la ville sont trop abstraites pour être en mesure d'apporter des solutions concrètes, les représentations de la nature présentées en relation avec la ville dans le discours des trois OEI nous semblent également souffrir de ces mêmes carences.

Dans le discours de la ville des OEI, la manière de représenter la nature est elle-même également très floue. La nature semble être essentiellement définie comme un faire valoir pour justifier l'intérêt d'agir sur la ville. Elle est cadrée par ses fonctions, ses services, à l'échelle des écosystèmes, concept qui reste lui-même généralement très abstrait pour comprendre à quoi il se réfère concrètement et où il se situe. La nature est représentée par ses valeurs qui semblent se limiter aux fonctions utiles pour le « bien-être humain », notion elle-même très vague et normative. Les notions de « fonction » et « service » tendent également à réduire la compréhension de la nature à la comptabilisation de ses intérêts et à leur preuve. Cette façon restrictive de présenter la nature nous semble la disqualifier, ce qui ne nous paraît pas être un signe qui irait dans le sens d'une réconciliation, ni un moyen de la promouvoir. Elle est également peu enthousiasmante. La nature est pensée comme un bien, direct ou indirect, matériel ou immatériel (ses services), qui valorise des pratiques, des intérêts ou des milieux, la ville. De manière générale, nous avons effectivement mis en évidence que la nature à protéger est dépourvue d'une part de ses attributs qui pourraient pourtant jouer des rôles importants pour « réconcilier » les citadins et la nature en faisant apparaître d'autres inscriptions possibles de la relation avec la nature. Pour emprunter les termes du philosophe Baptiste Morizot, l'idée de nature qui y est présentée ne permet par exemple pas de rendre compte de « la richesse du monde vivant » et « de l'intelligence qui l'habite » (dans *Le Monde* le 16.12.2018⁸).

En effet, comme nous l'avons vu par exemple avec le discours de l'UICN sur les aires protégées urbaines, le lien relationnel entre la ville et la nature est surtout caractérisé par une relation à sens unique. La position de l'UICN ne consiste pas fondamentalement à proposer de solutions qui renouvelleraient les représentations de la ville et de la nature. Il s'agit d'inciter les villes à limiter l'extension de leurs emprises, matérielles, culturelles et politiques, sur les espaces qui bénéficient déjà d'une protection. Ce que la ville peut contribuer directement à « offrir » à la nature, se restreint au fait de pouvoir garantir la protection d'un espace spécifiquement délimité. Dans la mesure où les arguments généraux sont utilitaristes (en structurant le discours sur les services écosystémiques par exemple), il reste difficile de voir en quoi cette position inciterait à un changement quant à la manière de concevoir la relation entre les habitants de la ville et la protection de la nature. Le manque d'évidences empiriques sur les apports de la ville pour la protection des espèces et de la biodiversité (Shwartz et al., 2014 ; Kowarik, 2011) pourrait être un fait qui expliquerait un manque d'arguments à

⁸ Voir https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/12/14/baptiste-morizot-l-humain-peut-jouer-un-role-de-diplomate-aupres-des-autres-etres-vivants_5397482_3232.html, consulté le 05.07.2019.

disposition. Les trois OEI pourraient donc s'engager sur ces pistes et participer à les combler en abordant les questions centrales sur la pesée des intérêts entre la ville et la nature. Elles pourraient développer d'autres connaissances, rhétoriques et positions, au lieu de développer des initiatives toujours construites sur les mêmes registres qui peinent à proposer des solutions pour s'emparer des hybridités matérielles de la ville et la nature.

1.3.2. L'impossibilité pour les OEI de se détourner de pratiques et d'habitudes trop instaurés ?

Nous avons vu que de manière générale la ville ne bouleverse pas les stratégies générales des organisations ni ne les reconfigure. Dans les stratégies des trois OEI, la façon d'appréhender la ville et la nature repose sur des référentiels qui tendent à reproduire les dualités modernes entre la ville et la nature. Ce constat nous amène à interroger leur capacité à s'en détourner.

D'après le concept de *path dependency*, une fois qu'une trajectoire, une rhétorique ou un type de stratégie a été retenu, il est difficile d'en changer l'orientation (Boonstra & Boer, 2014). Ce processus peut alors représenter un « piège socio-écologique » dans le sens où la capacité d'innovation et de renouvellement de la pensée et des pratiques seraient restreintes (ibid. : 269). Cela pourrait être encore accentué pour de grandes organisations très institutionnalisées comme l'UICN, le WWF et l'UNESCO qui peuvent être soumises à une certaine lourdeur bureaucratique. Il se pourrait donc qu'une fois des pratiques et des méthodes fortement instaurées dans le fonctionnement d'une OEI, leur persistance structurelle peut être importante au point de ne pouvoir être réorientée en fonction des nouvelles conditions du contexte (nouveaux défis et enjeux écologiques identifiés, ou les nouvelles définitions et caractérisations d'une problématique environnementale comme la ville). Une organisation qui aurait agi pendant des décennies selon des registres d'action spécifiques (avec lesquels elle a acquis ses compétences, son savoir-faire, et sa légitimité) basés sur un certain référentiel de nature à protéger pourrait difficilement être en mesure de se détourner de sa trajectoire. Les routines discursives, institutionnelles et politiques pourraient donc être des facteurs qui expliqueraient au delà de la problématique pourquoi les trois OEI peinent à proposer des nouveaux référentiels pour penser la relation ville-nature, et à suggérer des nouveaux modes d'actions par exemple. Pour les trois OEI, les changements de représentations, de postures et de discours seraient donc long et fastidieux, voire impossibles. La défense d'une nature sans humain et sans ville pourrait avoir laissé des empreintes difficiles à effacer, tout comme le fait de considérer la nature comme un capital naturel dont l'utilisation pourrait être régulée « naturellement » par les logiques marchandes. Dans ce cadre, les enjeux de la ville ne pourraient représenter alors qu'une opportunité politique. C'est ce que nous souhaitons discuter enfin pour conclure cette section.

1.4. La ville, plus une opportunité politique qu'un tournant pour le projet de protection de la nature ?

Enfin pour conclure cette première section qui discute de nos résultats généraux, nous avons condensé dans un schéma chronologique de synthèse les discours et événements marquants sur la ville des trois OEI et du contexte international (voir Fig. 38). Ce schéma de comparaison chronologique fait apparaître clairement des concordances temporelles entre les discours des trois organisations, et entre les discours des trois organisations et le contexte environnemental international. Cela prouve qu'il y a des liens d'influences réciproques.

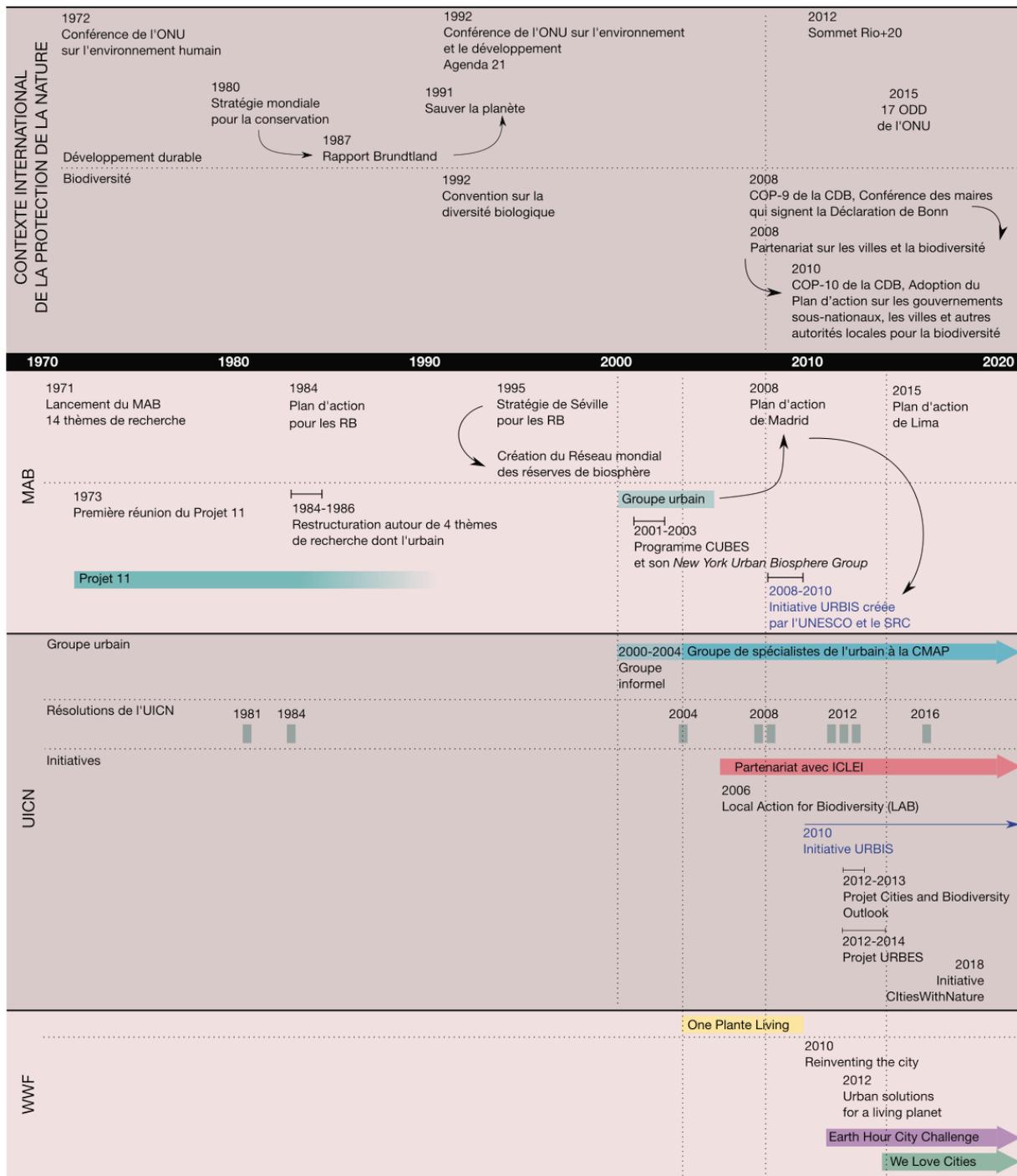


Figure 38 : Schéma chronologique de synthèse générale des discours et événements marquants sur la ville de nos trois organisations et du contexte international (Source : auteure). La première ligne relate les moments significatifs sur la question de la ville au sein de la gouvernance internationale pour la protection de la nature. Nous avons distingué les événements qui concernent les discours associés essentiellement au développement durable (en dessus), de ceux relatifs au régime institutionnel de la Convention sur la diversité biologique (en dessous). Nous avons en effet constaté au chapitre 5 qu'en lien avec la biodiversité la question de la ville est apparu bien plus tard (fin des années 2000) qu'en lien avec le développement durable (Rapport Brundtland en 1987). Sous la barre temporelle, chacune des lignes correspond à l'une des nos trois organisations. Nous avons repris les éléments généraux des résultats déjà mis en évidence dans les trois chapitres de la partie III. Nous avons signalé en bleu l'Initiative URBIS qui est lancée par le Programme MAB entre 2008 et 2010, puis à laquelle l'UICN adhère en 2010 avec ICLEI, et qui apparaît donc à deux endroits différents.

À partir de nos trois études de cas, nous observons un (regain d') intérêt marqué pour la ville dès le début des années 2000⁹, alors qu'elle est présente dans les textes environnementaux internationaux depuis le Rapport Brundtland en 1987. Il semblerait donc que malgré le discours sur la ville du Rapport Brundtland et les Agenda 21 en 1992, il a fallu attendre la fin des années 1990 pour que la ville devienne une question environnementale de préoccupation générale. La ville aurait également pu devenir une question plus importante dans la gouvernance environnementale internationale dès les années 1980. Avec les travaux du Programme MAB et de son Projet 11 consacré aux systèmes urbains, cela aurait pu être le moteur de la construction d'une préoccupation plus globale. L'apparition des deux résolutions de l'UICN qui concernent la ville en 1981 et 1984 serait un signe de cette tendance potentielle. Mais à la fin des années 1980 la question de la ville s'est essoufflée au sein du Programme MAB tandis qu'elle a également disparu du discours de l'UICN.

Si dès les années 2000, la question de la ville réapparaît au Programme MAB et à l'UICN, nous pouvons identifier l'année 2004 comme étant particulière pour chacune des trois OEI : officialisation du Groupe de spécialistes de l'urbain à l'UICN, lancement de *One Planet Living* pour le WWF, et année de publication prolifique pour le MAB sur les résultats du deuxième mandat de son Groupe urbain. Au niveau international, la ville a été jusque là traitée essentiellement dans les discours relatifs au développement durable. Mais au niveau international, dès 2008, la question de la ville est également mise en lien avec les enjeux de la conservation de la biodiversité. Cette année marque le début d'une nouvelle phase d'apparition de discours et d'initiatives, significative surtout dans les actions de l'UICN et du Programme MAB. Pour le WWF, l'année 2008 est prolifique sur l'initiative *One Planet Living* et les débuts de la communication sur Masdar City. Cette phase d'intensification des initiatives sur la ville au sein des trois organisations est particulièrement marquée jusqu'en 2014, puis tend à s'estomper.

Ces concordances et leur simultanéité ne sont certainement pas une coïncidence. Cela nous amène alors à faire l'hypothèse qu'au-delà de l'intentionnalité de résoudre les défis environnementaux urbains, la ville représenterait davantage une opportunité politique pour les trois organisations. Tout d'abord il paraît raisonnable de supposer que les trois OEI ont toutes fait le constat de l'intérêt croissant de la question urbaine dans les préoccupations et discours internationaux et l'ont identifiée comme trop importante pour être ignorée. Les enjeux environnementaux liés aux villes n'étaient bien sûr pas nouveaux, mais ce n'est en revanche qu'au début des années 2000 que la ville a été identifiée comme une « structure d'opportunité politique » à ne pas manquer (voir Chap. 3 ; sect. 1.3.1). Le contexte politique, structurel, discursif et idéal se serait donc modifié à cette période, construisant des représentations qui font apparaître la ville comme un « nouveau » problème environnemental incontournable. En effet, ces deux dernières décennies, le thème de la ville en lien avec la nature à protéger a connu un intérêt croissant comme en témoigne le nombre exponentiel de travaux de recherche publiés sur le sujet (Shwartz et al., 2014). Dans le contexte de la gouvernance environnementale internationale, les gouvernements des villes sont aussi devenus des acteurs reconnus politiquement ces dernières années, au point d'avoir dans certains cas concurrencé et dépassé l'importance accordée au rôle des États sur les questions de durabilité (Emelianoff, 2007a). Ces tendances sont certainement des facteurs qui ont incité les organisations environnementales à s'emparer de la question et à produire elles aussi un discours sur la ville. Les partenariats avec ICLEI engagés par le WWF et l'UICN le confirmeraient, et montreraient également que ce principe aurait été conscientisé par les deux organisations. Cette concordance temporelle de l'accaparement de la question urbaine pour les trois OEI confirmerait donc que l'« objet » ville est apparu comme une

⁹ Le Programme MAB pourrait faire exception parce qu'il a été précurseur sur la question de la ville dès les années 1970 (même si elle s'est ensuite atténuée dans les années 1980-90 avant de réapparaître de façon plus consistante en lien avec les réserves de biosphère dans les années 2000). Tandis que l'UICN a déjà bien évoqué la ville à plusieurs reprises dans ses résolutions, mais les discussions sont restées marginales et ne se sont pas traduites par des discours stratégiques significatifs. La période de la fin des années 1990 et le début des années 2000 en revanche a été plus propice pour l'intérêt de la question urbaine et pour trouver des intéressés pour la porter, comme McNeely et Trzyna (voir Chap. 7, sect. 1).

opportunité politique au début des années 2000. En mettant en évidence l'interdépendance des représentations et des actions entre les trois OEI et le contexte global, elle suggérerait également l'existence d'une pensée dominante pour représenter la ville, et la formation d'une coalition d'acteurs sur le sujet au centre de laquelle se trouverait ICLEI.

Sur la base de ces constats tirés de la discussion et de la synthèse de nos résultats généraux, nous souhaitons dans une deuxième section discuter d'une hypothèse qu'ils nous amènent à formuler : la construction d'un récit dominant sur la ville aussi inconsistant soit-il.

2. Vers la construction d'un discours sur la ville comme un régime de vérité ?

2.1. La bonne gouvernance comme notion centrale pour solutionner la ville

En plusieurs endroits de notre analyse nous avons vu que le discours, en considérant la ville comme une entité désocialisée et dépolitisée, induit que la « ville » n'aurait qu'à appliquer de bonnes pratiques de gouvernance pour atteindre les objectifs. Cette idée de « bonne gouvernance » est par exemple très présente dans le discours du WWF, plein de « urban solutions » et proposant de « reinvent[ing] the city » (WWF, 2012a, 2012c). La ville doit être « réinventée » et servir d'espace où appliquer les bonnes pratiques. Les partenariats entre le réseau des représentants des villes ICLEI, le Secrétariat de l'UICN et le WWF relèvent de cette logique. Cette notion de « bonne gouvernance », centrale dans les discours de la ville durable, tirerait son origine des gouvernements des villes (Brand & Thomas, 2005 ; Brenner, 2017).

Nous avons vu qu'à partir des années 1990 et 2000 les gouvernements locaux ont pris de plus en plus de poids dans la gouvernance internationale, notamment grâce au rôle de représentation politique que jouent les réseaux de ville comme ICLEI par exemple. En parallèle aux discours internationaux s'instaurent aussi des pratiques discursives et réflexives à une échelle plus locale, par le biais des dirigeants des villes grâce à nouveau à ICLEI¹⁰. Alors que la ville n'apparaît pas dans la déclaration qui a résulté du Sommet de Johannesburg en 2002 si ce n'est pour référencer les programmes déjà existants depuis Rio-1992, en 2000 a lieu à Berlin la conférence « Urban 21 » qui a réuni plus de mille citoyens et représentants de villes pour discuter de l'avenir des villes (Brand & Thomas, 2005). Le résultat de cette rencontre est l'adoption d'une déclaration qui, de façon résolument optimiste, fait l'apologie des villes comme étant capables de devenir le support d'une vie saine et sûre, prospère économiquement, vibrante culturellement et équitable socialement, ceci grâce à la mise en place de politiques urbaines (Hall and Pfeiffer, 2000, in Brand & Thomas, 2005 : 26). D'après l'analyse de Brenner, le rapport insiste sur la notion discutée de « bonne gouvernance », qui devient la norme dominante pour définir la ville durable (2017 : 112). Brenner décrit cette notion de « bonne gouvernance » comme correspondant à une sorte de baguette magique par laquelle tous les objectifs pourraient être supposément atteints simultanément. Pour Brenner, le fait que les objectifs soient normalisés avec des buts à atteindre associés à des modes de vie économiques, sociaux, écologiques, politiques et culturels « durables » (construits sur des référentiels occidentaux) serait révélateur d'un discours totalement décontextualisé (ibid. : 114).

¹⁰ Cela serait confirmé par le fait que le WWF comme l'UICN identifient toute deux ICLEI comme un acteur incontournable avec qui collaborer sur ces questions.

Ce constat rejoint celui que nous faisons sur les représentations de la ville véhiculées par les stratégies du WWF et de l'UICN. La tendance à dématérialiser les représentations de la ville dans leur discours est à rapprocher de la logique associée à la notion de « bonne gouvernance ». La critique de Brenner est radicale, mais son analyse nous semble intéressante pour discuter nos résultats, car elle suggère que les discours servent finalement des objectifs différents de ceux qui sont exprimés. Cette idée rejoint les analyses constructivistes qui postulent que les représentations sont empreintes des intérêts de ceux qui les énoncent, indépendamment des référés. Du point de vue de la protection de la nature, ce discours promouvant la bonne gouvernance de la ville « durable » pourrait à nouveau être une solution rhétorique et vague, de commodité, qui évite d'aborder plus directement et plus précisément les problèmes écologiques et sociaux (Brenner, 2017 ; Brand & Thomas, 2005). Pour les géographes radicaux, cette représentation aurait aussi pour intention de neutraliser le débat public, voire d'empêcher la mise en débat, et permettrait à l'ordre dominant de perdurer (Brenner 2013 ; Harvey 1996b). Comprendre la ville en « oubliant » qu'elle est en partie produite par le capitalisme (pour favoriser le capitalisme et son développement) permet d'une part d'éviter de discuter des dégradations sociales et écologiques engendrées par l'accumulation du capital, et d'autre part d'éviter de mettre en place des solutions restrictives limitant cette accumulation de capital, sa production et sa reproduction.

Sans nous en référer à un cadre d'analyse néo-marxiste, ces constats sont intéressants pour discuter des stratégies du WWF et de l'UICN. Dans les stratégies urbaines du WWF de manière flagrante, mais aussi dans la formulation des objectifs stratégiques de l'UICN, nous avons identifié la prédominance des registres discursifs et réflexifs des mondes marchands, technocratiques et entrepreneuriaux, registres qui sont ceux de l'économie verte et de la modernisation écologique. Or en problématisant la relation de la ville et de la nature à protéger sur la base de ces référentiels, toute une partie des variables de l'analyse des causes sont invisibles. Cela rejoint également les observations réalisées par le sociologue Jean-Baptiste Comby au sujet des politiques climatiques, cette rhétorique qui dépeint les problèmes environnementaux en termes d'enjeux technologiques ou marchands, amène à occulter les conséquences des organisations sociales productivistes et le fait qu'elles sont gouvernées par « les logiques industrielles et financières du capitalisme » (2017 : 20). Le discours qui construit les solutions pour la ville à travers la « bonne gouvernance » appuie à nouveau notre constat sur les conséquences de considérer la ville comme une entité autonome, asociale et dépolitisée (voir ci-dessus, sect. 2.1.) : il serait un moyen qui permettrait de ne pas remettre en question ces mécanismes qui produisent et entretiennent pourtant les asymétries et les inégalités sociales et écologiques. Nous pourrions alors considérer la représentation de la ville construite par ce discours comme une « orthodoxie urbaine » sur laquelle repose des politiques urbaines environnementales (à partir du mythe de l'orthodoxie environnementale de Forsyth, 2003 ; Castree, 2005 ; voir Chap. 2, sect. 3.1.). Cela entraînerait notamment une dépolitisation des discours sur la ville durable du point de vue de la protection de la nature.

2.2. Dépolitisation de la ville, une tendance générale en voie de stabilisation ?

Comme nous l'avons déjà évoqué brièvement dans notre analyse des stratégies urbaines du WWF (voir Chap. 8, sect. 3.2), cette représentation de la ville dépolitisée s'accorde avec ce qui a été identifié dans la littérature comme le modèle de la ville durable (pas seulement dans le milieu de la protection de la nature). Ce modèle de ville durable est critiqué pour être trop souvent réifié au dépend d'une analyse approfondie des processus socio-politiques qui le constituent (Whitehead, 2003). La ville durable est traitée « as an ontologically pre-given object » (ibid.: 1187), ou est assimilée à « une idéologie à connotation scientiste et techniciste » (Levy, 2009: 148). Cette réification de la ville durable tend à donner « a neutral, almost apolitical, veneer to sustainable cities and conceals the asymmetries

of power which inform the social construction of urban sustainability¹¹ » (Whitehead, 2003 : 1187). Les difficultés et ambiguïtés épistémologiques du développement durable se retrouvent donc dans les objectifs pour les villes.

Le discours et les stratégies urbaines du WWF et de l'UICN contribuent à diffuser plus largement ce modèle dépolitisé de la ville durable dans les pratiques et discours du projet de protection de la nature. Les logiques de dépolitisation, qui ont déjà été identifiées lorsqu'il s'agit de la biodiversité ou du climat (voir par exemple Thomas & Boisvert, 2015 ; Comby, 2017), sont ainsi encore appuyées dans le projet de protection de la nature par le discours sur la ville, en étant légitimées et reproduites par les grandes organisations environnementales internationales comme l'UICN et le WWF. La reprise et le développement des représentations de la ville qui sont celles du modèle de la ville durable ne permettent pas de repenser la nature à protéger, ni les relations nature-société et nature-ville.

La prédominance du registre économique dans les discours dominants sur la nature rend la contestation difficile en euphémisant les constats et les propositions. En effet, comment ne pas être d'accord avec un discours prétendant rendre les villes durables, plus équitables et écologiques pour tous, aujourd'hui et pour les générations futures ? Nous avons discuté de ce processus au sujet du concept de développement durable, tourné vers la modernisation écologique, concept dominant dans le projet international (voir Chap. 5, sect. 4). Nous avons vu que les discours du développement durable, et plus loin aussi celui de la biodiversité, laissent peu de prises à la critique et la contestation, et que certains sujets fondamentaux et controversés sont occultés, comme la relation entre l'économie capitaliste et ses fondations matérielles (Brand & Görg, 2008 : 24). Ce procédé participe ainsi au « désarmement de la critique » selon les termes de Boltanski et Chiapello (1999, in Thomas, 2015 : 15). Il nous paraît alors important de mettre en lumière les termes de ces discours. L'application de ces logiques dans un « nouveau » domaine d'action de la protection de la nature, celui de la ville, dont le discours est en train de se structurer, pourrait restreindre la capacité d'émergence de propositions alternatives. Ce risque serait d'autant plus fort si ces représentations de la ville dont on peine à saisir la consistance devenaient hégémoniques.

2.3. Vers la construction d'un discours hégémonique sur la ville « durable » ?

Pouvons-nous comprendre la convergence des représentations de la ville identifiées dans les textes des trois OEI comme une preuve de l'instauration d'un *discours sur la ville* au sens de régime de vérité (au même titre par exemple que celui de la modernisation écologique étudié par Hajer (1995)) ? Les représentations dépolitisées et désocialisées de la ville que nous avons identifiées, et celles de la nature à protéger qui y sont associées (vue comme un capital naturel à valoriser), sont construites sur les référentiels de l'économie de marché. Seraient-elles alors en train de se stabiliser et de devenir hégémoniques ?

Il paraît raisonnable de faire l'hypothèse que les tendances que nous avons mises en lumière à partir de nos trois cas d'étude correspondent plus généralement aux postures et aux récits dominants sur la ville dans la protection de la nature. Plusieurs éléments nous amènent à supposer la formation d'un récit de la « ville », aussi vide et impensé soit-il, auquel participe de près ou de loin les trois OEI que nous avons analysés.

Le premier de ces éléments est relatif à ce que nous avons montré dans la partie II, les objectifs stratégiques généraux des trois OEI sont construits en ayant assimilé et intégré les discours dominants de la gouvernance de la protection de la nature. Autrement dit, il y a un lien entre les discours et les

¹¹ « Une façade neutre, presque apolitique des villes durables, et cache les asymétries de pouvoir qui informent la construction sociale de la durabilité urbaine » (Whitehead, 2003 : 1187). Notre traduction.

objectifs de la protection de la nature et ceux des trois OEI. Nos cas d'étude ont permis de montrer l'acuité de ce lien par l'incorporation de la rhétorique, des récits et des objectifs globaux dans leurs propres stratégies d'action. Cette observation conforte par ailleurs les analyses de la littérature en sciences politiques et sociologie des organisations qui ont théorisé ce lien d'influence du contexte discursif, idéal et politique comme facteur structurant des OEI (voir Chap. 3). Ce lien est par ailleurs étroit, car en assimilant les discours dominants, elles en deviennent les porteuses et les représentantes. Le second élément rejoint le premier mais au sujet de la ville. Là aussi, nous avons observé que les discours sur la ville du WWF et du Secrétariat de l'UICN concordent avec ceux de la « ville durable » qui ont déjà été mise en lumière dans la littérature (par ex. sur la bonne gouvernance, ou la neutralité apolitique), comme nous venons de le voir. Les OEI ont là aussi assimilé et intégré les tendances des discours dominants sur la ville, par exemple à travers les concepts pour la discuter (par ex. émissions de carbone, ou services écosystémiques par exemple) ou les moyens proposés pour agir (par ex. mise en concurrence directe ou indirecte entre les villes). Leurs stratégies urbaines tendent également à se formaliser sur des représentations de la ville et de la nature fortement imprégnées les logiques dominantes de la modernisation écologique et de l'économie verte. Enfin le troisième élément qui nous permet de supposer ce lien fort entre les pratiques et pensées dominantes de la protection de la nature et nos trois OEI est le fait qu'elles sont toutes les trois politiquement conventionnelles et réformistes, ce qui laisse supposer que leur cadrage de la ville est construit pour s'aligner avec la vision promue des acteurs dominants.

Or si ce discours de la ville est bien en train de se stabiliser et devenir la norme, sa déconstruction nous paraît importante au vu du manque de consistance sur lequel il est construit. Le danger en effet, est qu'il empêche à toutes autres propositions de solutions de la ville de pouvoir se faire entendre ou être validée, comme le suggère l'échec de l'acceptation des réserves de biosphère urbaines au MAB par exemple. Le risque est que le contexte discursif et réflexif qui s'instaure cadre la construction des représentations d'une certaine manière, restreignant la possibilité d'envisager le problème autrement. Cela créerait des effets d'entraînement qui renforcent le poids des discours existants et leur construction politique internationale. Le fait que par exemple l'UICN et le WWF procèdent des mêmes logiques de partenariat sur la question environnementale de la ville avec ICLEI va dans ce sens. Ceci pourrait être le signe de la mise en place d'une coalition discursive et actoriel sur la ville. Les discours de la ville portés par ces acteurs seraient alors en train de s'homogénéiser autour d'un consensus et de devenir la norme, un régime de vérité.

Mais si ce discours sur la ville est construit sur les représentations d'une ville et d'une nature à protéger inconsistantes, il risque d'une part de ne pas pouvoir répondre aux objectifs attendus, et d'autre part de restreindre toutes possibilités de voir émerger des solutions alternatives. De même, en reposant sur des représentations très immatérielles de la ville et de la nature, il est à redouter qu'au lieu de promouvoir des solutions pertinentes et applicables, le discours de la ville des OEI apportent plus de confusion et de scepticisme sur la capacité des OEI et plus largement de la gouvernance internationale de la protection de la nature de proposer des solutions effectives qui ne serviraient pas d'intérêts potentiellement cachés.

En adhérant aux discours dominants, les trois OEI participeraient à renforcer, crédibiliser et structurer la construction d'une logique rhétorique sur la ville. Par leur partenariat avec d'autres acteurs pour lancer des initiatives et organiser des rencontres ou des rapports (ICLEI, SCDB, BioRegional, The Nature Conservancy, etc.), elles contribueraient aussi à former une arène d'acteurs pour la relayer. Indirectement ou directement, de manière consciente ou non, les OEI participeraient ainsi à cadrer les imaginaires, la rhétorique, les usages sur la ville, pourtant construits sur des représentations peu performatives.

Par conséquent, pour conclure ce dernier chapitre, en situant notre analyse dans le contexte général d'une évolution des paradigmes de la protection de la nature, il apparaît que si transition il y a, elle

semble souffrir d'un manque de débat sur ses référentiels fondamentaux. Malgré toutes les « bonnes » volontés en présence, l'incroyable densité et entremêlement des discours, des résolutions, des actions autour de la ville témoigne de la très grande difficulté pour les OEI à s'en saisir. Cette difficulté n'est en outre pas propre à l'« objet ville ». Notre analyse de la partie II suggère qu'elle est également présente au sein des OEI pour saisir l'objet « nature à protéger » et qu'elle a sans doute plusieurs origines (fonctionnement interne, nécessité de se différencier pour accéder aux ressources financières disponibles, faiblesse des résultats obtenus, proximité avec les décideurs politiques liée à la forte institutionnalisation des 3 OEI et enfin aussi la difficulté intrinsèque à saisir la ville et la protection de la nature en tant qu'objet matériel). Ceci suggérerait dès lors que pour voir émerger une transition vers un paradigme de la protection de la nature plus inclusif, il faudrait se tourner vers d'autres acteurs. Il est vrai que porter un regard sur la ville n'est certainement pas aisé pour des organisations qui se sont « spécialisées » sur la protection de la nature. Il serait toutefois intéressant de continuer à suivre leurs propositions pour la ville. Bien que, sur la base de nos résultats, il nous paraît délicat d'affirmer que les villes, malgré leur importance du point de vue environnemental, social et économique, deviennent une préoccupation majeure de ces organisations environnementales.

Conclusions

Pour conclure ce travail, nous souhaiterions revenir sur les biais et limites de notre démarche, proposer des pistes pour de futures travaux et tenter de faire un bilan sur notre démarche constructiviste.

1. Biais et limites de notre démarche

1.1. La question de l'échelle

La question relative à l'échelle de notre analyse nous permet de soulever l'un des biais de cette recherche. En choisissant d'analyser des organisations *internationales* et leurs discours (voués à être diffusés à cette échelle) nous avons ciblé la problématique sur cette échelle d'analyse exclusivement. Nos résultats auraient certainement pu être différents si nous avions observé les relations de la ville et de la nature à protéger à d'autres échelles notamment locales. Nous avons en tête toutes les initiatives locales et citoyennes qui émergent dans de nombreuses villes en Europe et qui se mettent en place sous l'impulsion de collectifs militants pour la nature. Au vu de nos résultats, il est possible que ce soit de cette échelle, et de ces nouvelles modalités de partenariats et de mouvements sociaux citoyens qu'émergent des représentations qui remettraient au centre de l'équation l'humain et la nature (et non les intérêts économiques et financiers). Nos résultats nous amènent en effet à douter que l'échelle internationale soit le bon niveau pour faire émerger des solutions renouvelées, ou du moins insuffisante.

1.2. Le choix des acteurs analysés

Comme nous l'avons suggéré au chapitre 10, les difficultés des OEI à formuler des représentations de la nature et de la ville complémentaires et capable de prendre en compte leur hybridité matérielle pourraient s'expliquer par le fait qu'elles sont dépendantes des trajectoires idéelles et structurelles qu'elles ont pratiquées pendant des décennies. Ainsi, le fait d'avoir analysé trois OEI qui appartiennent au « vieux monde » pourrait avoir orienté nos résultats. Toutes trois créées il y a plus de 45 ans, elles ont été formées dans un contexte réflexif et discursif imprégné des représentations modernes basées sur l'opposition. Ces « vieilles » organisations pourraient alors ne pas être en mesure de bouleverser les représentations modernes, en en étant elles-mêmes les porteuses. En tant qu'organisations très institutionnalisées et historiquement reconnues dans le paysage de la protection de la nature, le poids de leur identité et leurs trajectoires limiteraient leur capacité à proposer des discours alternatifs aux registres dominants. Elles seraient même contraintes de répondre aux attentes vis-à-vis de ce rôle qu'elles ont appris à tenir.

Ces biais de l'internationalité et d'ancienneté des OEI que nous relevons ont toutefois permis d'observer une évolution des pratiques et discours globaux de la protection de la nature et de rendre compte de la tendance dominante.

1.3. Les limites de l'analyse des « discours construits »

À l'origine de cette recherche, nous nous étions initialement concentrée sur l'étude des stratégies urbaines du WWF, essentiellement de son bureau Suisse et genevois, dans le cadre du projet FNS NaVille. Or il s'est trouvé que plusieurs entretiens nous ont été refusés. Ceux que nous avons réussis à

obtenir au WWF International ont été de courte durée, et nos interlocuteurs nous ont semblé verrouiller leurs communications en nous renvoyant à plusieurs reprises au site internet de l'organisation ou aux documents officiels¹. Cette raison pratique relative aux contraintes du terrain et d'accès aux données nous a amené à élargir notre analyse à trois organisations et à nous concentrer sur une analyse de leurs discours construits.

Cette démarche comporte toutefois certaines limites. La première est qu'elle ne nous permet pas d'analyser les processus de négociation internes à l'organisation sur les choix et les critères retenus pour construire les objectifs stratégiques, les partenariats ou les enjeux prioritaires identifiés. Il aurait fallu pour se faire bénéficier d'un contact à l'intérieur des organisations, qui nous aurait permis d'accéder plus facilement à ce type de données. Ceci nous permet de faire remarquer que le type d'organisation analysée et leur taille sont alors importants. Une organisation plus petite et locale aurait sûrement accepté plus facilement d'ouvrir ses portes à un.e chercheur.se. Les travaux menés en sociologie des organisations ou en sciences de la gestion sur une organisation environnementale pour analyser les processus internes et externes, ont en effet généralement été réalisés à partir d'organisations plus petites et localisées, avec des études de cas unique, comme la Tour du Valat dans le Sud de la France par exemple (voir Guillet, 2011).

La seconde limite résulte de nos observations. Nous avons constaté que pour les trois OEI, certains de leurs projets ou initiatives pour la ville étaient généralement impulsés et portés d'abord par une personne spécifique au sein de l'organisation. Par exemple, pour le MAB Christine Alfsen au siège de l'UNESCO à New York a joué un rôle important dans le lancement et le soutien au projet CUBES, ainsi que pour l'initiative URBIS. De même, les responsables du WWF Suède ont joué un rôle important pour les initiatives « urban solutions » et le EHCC ; et pour l'UICN, McNeely d'abord, puis Trzyna pour le Groupe urbain de l'UICN et ses actions sur les aires protégées urbaines notamment. En entrant par notre analyse des « discours construits » et en étant attentive à qui les produisait, des personnes clés sont apparues. Il aurait été intéressant de mener des entretiens plus approfondis avec ces personnes. La difficulté est alors pratique à plusieurs titres. Certaines ne sont d'abord plus membres des organisations, comme Christine Alfsen par exemple qui a quitté l'UNESCO en 2011. Les organisations sont soumises au rythme fréquent des changements de personnel, ce qui explique en outre pourquoi certaines initiatives sont parfois abandonnées en cours de route, leur porteur ayant quitté l'organisation. Il s'agit par exemple des responsables engagés pour OPL au WWF. D'autres personnes-ressources sont géographiquement éloignées (par ex. WWF Suède, Californie pour le Groupe de spécialistes de l'urbain de l'UICN). Des entretiens téléphoniques ne permettent peut-être alors pas d'obtenir les mêmes données que des entretiens menés face à face. Le coût financier et temporel aurait en outre été plus grand et important. Nos résultats auraient toutefois pu être renforcés par une démarche de ce type. C'est pourquoi, si les possibilités d'accès le permettaient, mener des entretiens approfondis auprès des personnes ressources au sein des trois organisations pourrait être une piste de complémentarité à notre approche pour de futures recherches.

1.4. Les apports potentiels d'une analyse des « discours construits » par les logiciels d'analyse automatisée de grands corpus de textes

Nous avons également pris le parti de ne pas analyser les discours avec des logiciels d'analyse linguistique. À partir de notre cadrage constructiviste, nous avons effectivement montré que plusieurs signes différents étaient employés, parfois parallèlement et sans distinction, pour définir la nature (nature et biodiversité par exemple). Nous avons vu également que le sens des signes est relationnel

¹ La défiance du WWF pourrait s'expliquer par le fait que l'organisation s'est beaucoup fait critiquer dans les années 2000 et début 2010 pour son « greenwashing » et ses partenariats parfois ambigus avec des multinationales (voir par exemple, Nicolino, 2011).

dans le discours, lui-même à comprendre dans un certain contexte, et qu'ils sont construits aussi en fonction des intérêts de celui qui les énonce. C'est pourquoi, afin de saisir les finesses des représentations mobilisées dans le discours des organisations, nous avons fait le choix méthodologique de nous concentrer sur l'analyse du contenu des discours par une approche qualitative multicritère des signes intégrés dans le contexte de leur utilisation. Cette approche nous a paru adéquate pour pouvoir mettre en lumière tant les déterminants potentiellement cachés de l'utilisation de tel concept ou représentations que les aspects politiques liés aux contraintes et intérêts de l'organisation. Une analyse des discours des acteurs par des logiciels d'analyse automatisée aurait toutefois pu enrichir nos analyses et apporter des résultats complémentaires. Cette option pourrait donc être à nouveau une piste pour de futurs travaux complémentaires aux analyses mises en évidence dans cette recherche.

De manière générale, notre cadrage méthodologique comporte plusieurs limites, mais il a eu l'avantage d'être assez généraliste pour nous permettre de dessiner un panorama général des trois OEI qui intègre des aspects aussi variés que leur fonctionnement interne, leur identité politique ou le contexte politique dans lequel elles gravitent.

2. Perspectives pour de futures recherches

Cette recherche a permis de mettre en évidence plusieurs manquements qu'il nous semble important de signaler et qui pourraient constituer des pistes pour des travaux futurs et complémentaires. Outre les pistes que nous venons d'évoquer à la lumière des limites de notre démarche, notre analyse nous a permis de mettre en évidence le manque d'une analyse globale sur la construction des discours de la ville dans le projet de la protection de la nature.

2.1. L'étude de la ville comme un discours environnemental

Une piste pour la suite serait de poursuivre ce que nous avons entamé : une analyse de la construction du discours de la ville dans le projet global de protection de la nature. Pour notre recherche, nous nous sommes concentrées sur les trois OEI. Nous n'avons donc pas suivi la trajectoire du discours de la ville dans les réseaux d'acteurs et la gouvernance de la protection de la nature. À l'instar des travaux de Hajer (1995) par exemple, la question de la ville pourrait être traitée dans le mouvement environnemental global. Il s'agirait d'analyser comment la ville est pensée dans l'histoire internationale de la protection de la nature, de son institutionnalisation politique aux grandes diplomaties contemporaines de sa gouvernance sans pour autant les cloisonner. Nous avons en effet constaté un manque dans littérature qui traiterait de la ville dans la protection de la nature depuis une approche généraliste des réseaux d'acteurs et de leurs liens à la genèse d'un discours et au suivi de sa trajectoire.

Nous estimons que notre recherche ciblée sur trois OEI peut apporter les premières fondations pour aller dans ce sens. En effet, dans notre cadrage de l'approche de la ville dans le projet international de protection de la nature, nous avons cherché à éviter de cibler un discours environnemental spécifique, que ce soit par un régime institutionnel de la diplomatie internationale (par ex. biodiversité ou climat), ou par une posture, un outil, ou un concept, comme l'économie verte, les aires protégées ou la *wilderness*. Le fait que nous avons analysés trois OEI reconnues dans le milieu de la protection de la nature répond également de cette logique. De plus, afin de comprendre leur positionnement, nous avons étudié le contexte politique plus global de la gouvernance environnementale internationale dans lequel elles agissent et s'insèrent. Ceci nous a donc conduit à analyser les discours dominants existants et leurs représentations de la nature à protéger et de la ville (par ex. Conférence des Parties

des Conventions qui intègrent la ville, comme la CDB par exemple, ou les objectifs environnementaux formulés par l'ONU comme les ODD de 2015). Cette approche mériterait toutefois d'être approfondie.

Pour compléter cette analyse de la ville comme un discours environnemental, une piste intéressante serait de mener une analyse des réseaux d'acteurs concernés, leur construction et leur évolution dans la gouvernance environnementale. L'analyse des réseaux d'acteur et de leur évolution sur la ville dans la protection de la nature pourrait concerner les organisations environnementales internationales pour compléter nos trois études de cas (par ex. le PNUE ou SCDB). Mais il nous paraît également intéressant d'y intégrer les institutions académiques et les réseaux de chercheurs qui contribuent à construire et porter le discours de la ville dans la protection de la nature. Nous avons en effet observé, notamment avec les initiatives et les partenariats soutenus par l'UICN, que plusieurs réseaux d'acteurs se mettaient en place, certains étant plus centraux et apparaissant plus fréquemment que d'autres, comme par exemple, le *Stockholm Resilience Center*. Il serait donc intéressant d'analyser les représentations sur lesquelles sont menés les travaux de recherche sur la relation ville-nature (en l'occurrence biodiversité et écosystème) qui sont ensuite repris par les initiatives des grandes organisations environnementales comme nos trois acteurs, et les acteurs de la ville comme ICLEI par exemple. Autrement dit, l'analyse du lien entre la science et le politique pour construire le discours et les connaissances de la ville en lien avec les questions écologiques et environnementales est une piste qui nous semble intéressante.

2.2. L'étude de la ville par d'autres types d'acteurs à d'autres échelles

Il se pourrait que nos résultats puissent être différents si nous avons analysé des acteurs plus engagés et militants que trois organisations internationales anciennes et institutionnalisées. Pour le vérifier, il serait alors intéressant faire la même étude sur des organisations plus radicales et localisées, ou pas forcément radicales, mais qui parce qu'elles auraient été créées plus récemment n'auraient pas à composer avec un fort héritage idéologique et fonctionnel qui les inciteraient à jouer le jeu de l'économie de marché ou de la préservation d'une nature sans ou contre les humains et les villes. Ceci nous invite donc à formuler une hypothèse pour de futures recherches : les actions intégrées entre la ville et la nature à protéger ne peuvent pas venir d'acteurs anciens, routinisés et institutionnalisés comme nos trois OEI, mais d'acteurs plus « indépendants » et à d'autres échelles.

Enfin, concluons en prenant un recul réflexif sur notre position de chercheuse qui mobilise une approche constructiviste.

3. Tentative de recul réflexif sur notre posture constructiviste et notre regard de chercheuse

Nos objets d'étude qui sont aussi variés que les organisations environnementales internationales, les représentations de la nature, le projet international de protection de la nature, et la relation ville-nature, nous ont semblé nécessiter une approche fondamentalement interdisciplinaire. C'est pourquoi nous avons voulu éviter de nous inscrire dans une école de pensée spécifique qui aurait été fortement inscrite dans une discipline particulière. Nous avons plutôt cherché à enrichir notre approche de plusieurs cadres théoriques différents en cherchant à les faire dialoguer.

En nous référant à des auteurs qui ont étudié les constructions des représentations de la nature dont notamment des *political ecologists*, cette recherche pourrait s'inscrire dans le courant de la *political ecology*. Nous n'avons cependant pas voulu nous en réclamer explicitement. La posture constructiviste

a pu nous rendre mal à l'aise à certains endroits et nous donner des difficultés pour nous positionner avec certaines critiques, comme le fait qu'en déconstruisant les représentations de la nature, cela relativiserait l'urgence écologique en orientant les analyses sur les pouvoirs des discours, et en montrant les incohérences de certaines représentations de la nature mobilisées dans les discours des acteurs de la protection de la nature comme celle de nature « vierge » cela concourrait à minimiser les intérêts de sa protection. Avec les travaux des historiens de l'environnement comme Cronon sur l'idée de *wilderness*, ou les travaux de *political ecologists* qui ont mis en évidence les incohérences de certaines représentations des problèmes environnementaux pour montrer leur inefficacité, le message a pu être contre-productif. C'est-à-dire qu'en mettant l'accent sur la déconstruction des représentations de la nature et les motivations parfois douteuses et ambiguës des organisations environnementales, cela a pu contribuer à fragiliser la portée du message en mettant en doute les récits qui alarmaient sur les dégradations environnementales (Kull & Batterbury, 2016). Le constructivisme pourrait donc avoir attiré l'attention sur les enjeux de l'influence des discours et des jeux politiques relatifs aux logiques de gouvernementalité, suggérant implicitement que les représentations de la nature seraient plus importantes que les matérialités. Il n'était évidemment pas question pour nous de contribuer à minimiser les enjeux bien « réels » et urgents que nos sociétés ont à relever pour les questions environnementales, ni d'ailleurs l'effondrement de la biodiversité et les pressions sur les espaces naturels sauvages. Au contraire, notre intention a été d'analyser les discours sur la nature à protéger en lien avec la ville suite au constat qu'ils nous semblaient souvent flous, convenus et peu exigeants, en omettant tout un pan de questions qui nous paraissent pourtant cruciales². Nous avons donc voulu comprendre selon quels ressorts les discours étaient construits et comment certains aspects pouvaient être « cachés » en cherchant à voir à quels intérêts cela pouvait profiter. Toutefois, en nous concentrant sur l'analyse des discours des acteurs et leurs pouvoirs, nous sommes consciente que cette approche est une « lunette » parmi d'autres pour étudier la question, et qu'elle est complémentaire à d'autres études notamment dirigées sur les matérialités et les pratiques. D'ailleurs, dans ce sens, plusieurs auteurs observent un retour de l'intérêt d'étudier le pouvoir matériel de la nature après une période de recherche dominée par les approches post-structuralistes qui ont porté l'attention sur les représentations et les pouvoirs discursifs (Kull & Batterbury, 2016 ; Blanc et al., 2017).

Ce constat nous a aussi obligé à prendre du recul sur notre propre rhétorique, nos propres représentations et subjectivités pour aborder les discours des acteurs de la protection de la nature. En nous référant au constructivisme, nous avons inévitablement été confrontée à nos propres représentations en jouant aussi le jeu de les déconstruire. Pour ce faire, nous avons tenté d'en prendre le contre-pied en essayant de défendre la position qui s'y opposait. Nous avons ainsi tenté de garder un regard critique sur nos propres idées et rhétoriques, et notre propre regard critique. Cela nous a amené à pouvoir nuancer nos premières impressions souvent plus radicales et à éviter de nous laisser guider par nos propres « idéaux », à tel point que nous avons pu nous perdre à un certain moment, et ne plus savoir où nous allions, et où nous voulions en venir.

Autant que possible, nous avons donc tenté de conscientiser nos subjectivités dans le but de les minimiser (c'est pourquoi par exemple nous avons choisi d'écrire en « nous »), tout essayant de laisser les matérialités (que constituent entre autres les discours) nous surprendre pour nous positionner. Ce faisant, la question du gradient radical-réformiste nous est apparue souvent avec l'importance de

² Il nous semble que souvent les implicites écologiques de l'intérêt de la nature en ville sont tacites tout en concentrant le discours sur les intérêts sociaux (ce qui peut paradoxalement suggérer que la nature et le respect des limites naturelles sont secondaires alors que ses services sont présentés comme « vitaux » pour les sociétés). De plus, si la question de l'effectivité pour la biodiversité de la renaturation des villes est souvent écartée par la mise en avant des avantages sociaux, les questions de justices spatiales, environnementales et sociales liées par exemple aux inégalités d'accès aux espaces verts sont peu traitées. La question relative à l'enjeu de densification versus celui de renaturation d'un espace est également souvent omise alors qu'elle est justement elle aussi cruciale pour faire la « pesée des intérêts » et construire une relation socio-écologique durable.

trouver un point d'équilibre qui oscille en permanence entre les extrêmes (supposant que trop de compromis tue le compromis, et que trop de radicalisme empêcherait de tenir compte de la complexité et de l'hybridité des enjeux socio-écologiques). Nous avons remarqué que nous avons oscillé sur ce gradient tout au long de notre recherche, en fonction de nos lectures, des sujets évoqués, des conférences suivies, des nouveaux concepts ou cadre théoriques étudiés, ou de nos discussions avec une multitude d'interlocuteurs différents. Nous avons également observé que selon que nous étions en train de travailler sur des auteurs ou des discours de la ville ou de la nature, nos positions semblaient aussi se mouvoir sur le gradient nature-ville. Cela nous a permis de prendre conscience de la ténacité et de l'intensité de ce gradient et de l'importance des représentations sur les systèmes de pensées d'une part, et d'éprouver la performativité des discours en constatant l'influence qu'ils peuvent avoir, qu'ils soient scientifiques ou non, sur la construction de nos propres représentations, d'autre part.

La notion du « juste milieu » à trouver nous a semblé décisive. Il nous paraît important de reconnaître qu'elle évolue en permanence en fonction notamment du contexte réflexif et discursif dans lequel elle est construite, mais encore de l'interlocuteur, tel que nous l'avons vu avec les organisations qui adaptent leurs discours en fonction des arènes de discussions où elles le produisent. Nous nous en remettons alors à cette citation du naturaliste suisse Robert Hainard :

C'est l'absolu de la rigueur expérimentale, le besoin ardent de voir ma pensée sanctionnée par le réel, qui m'ont éloigné de tous les absolus, sauf celui de la tension entre compléments irréductibles. Je suis un extrémiste des deux extrémités (2006 : 15).

Nous avons également appris à reconnaître que ce manuscrit est l'état d'une pensée qui reste en construction. Celle qui vous est livrée ici rend compte de son état à un instant *t* dans un contexte donné. Elle est vouée à évoluer, à être discutée et confrontée à d'autres idées. Nous nous réjouissons d'ailleurs de la livrer aujourd'hui aux lecteurs et aux membres du jury, avec ses qualités, ses faiblesses et ses propres ambiguïtés.

Bibliographie

- Adam, M. (2018). *Habiter une vitrine métropolitaine. Les habitants de Lyon Confluence, entre acteurs et figurants du marketing urbain lyonnais*. CIST2018 - Représenter les territoires / Representing territories, CIST, Mar 2018, Rouen, France. (hal-01854415)
- Adam, M., & Laffont, G.-H. (2018). Conjuguer singularité et conformité pour se positionner sur le marché international de l'urbain. Confluence et le renouvellement de l'image de Lyon. *Confins. Revue franco-brésilienne de géographie*(36), Mis en ligne le 03 juillet 2018: <http://journals.openedition.org/confins/14614>.
- Adams, W. M. (2001). *Green Development. Environment and sustainability in the Third World (2nd edition)*. Londres: Routledge.
- Adams, W. M. (2004). *Against extinction : the story of conservation*. London: Earthscan.
- Adams, L. W. (2005). Urban wildlife ecology and conservation : A brief history of the discipline. *Urban Ecosystems*, 8, 139-156.
- Adams, W. M., & Hutton, J. (2007). People, Parks and Poverty: Political Ecology and Biodiversity Conservation. *Conservation & Society*, 5(2), 147-183.
- Adger, W. N., Benjaminsen, T. A., Brown, K., & Svarstad, H. (2001). Advancing a Political Ecology of Global Environmental Discourses. *Development and Change*, 32(4), 681-715.
- Afeissa, H. S. (2007). *Éthique de l'environnement: nature, valeur, respect*. Paris: J. Vrin.
- Afeissa, H.-S. (2010). La carpe et le lapin, éthique environnementale et pensée du milieu urbain. In T. Paquot & C. Younès (Eds.), *Philosophie de l'environnement et milieux urbains* (pp. 51-70). Paris: La Découverte.
- Aggeri, G., & Donadieu, P. (2000). *La gestion différenciée des parcs publics. Une nouvelle orientation des politiques des villes européennes*. Versailles : Actes du séminaire "Etapas de recherches en paysage".
- Alberti, M., Marzluff, J. M., Shulenberger, E., Bradley, G., Ryan, C., & Zumbrunnen, C. (2003). Integrating Humans into Ecology: Opportunities and Challenges for Studying Urban Ecosystems. *BioScience*, 53(12), 1169-1179.
- Allan, J. R., Venter, O., Maxwell, S., Bertzky, B., Jones, K., Shi, Y., & Watson, J. E. M. (2017a). Recent increases in human pressure and forest loss threaten many Natural World Heritage Sites. *Biological Conservation*, 206, 47-55.
- Allan, J. R., Kormos, C., Jaeger, T., Venter, O., Bertzky, B., Shi, Y., . . . Watson, J. E. (2017b). Gaps and opportunities for the World Heritage Convention to contribute to global wilderness conservation. *Conservation Biology*, 32(1), 116-126.
- Amin, A., & Thrift, N. (2002). *Cities: reimagining the urban*. Cambridge : Polity Press.
- Angelo, H., & Wachsmuth, D. (2015). Urbanizing urban political ecology: A critique of methodological cityism. *International Journal of Urban and Regional Research*, 39(1), 16-27.
- Arnould, P., Le Lay, Y.-F., Dodane, C., & Méliani, I. (2011). La nature en ville: l'improbable biodiversité. *Géographie, économie, société*, 13(1), 45-68.
- Arsel, M., & Büscher, B. (2012). Nature™ Inc.: Changes and continuities in neoliberal conservation and market-based environmental policy. *Development and Change*, 43(1), 53-78.
- Aubertin, C., Pinton, F., & Boisvert, V. (Eds.). (2007). *Les marchés de la biodiversité*. Paris: IRD éditions.
- Austin, J. L. (1962). *How to do things with words*. Oxford: Oxford University Press.
- Bailly, A. (1985). Distances et espaces : vingt ans de géographie des représentations. 14(3), 197-205.
- Bairoch, P. (1985). *De Jéricho à Mexico*. Paris: Gallimard.
- Barbault, R. (2006). *Un éléphant dans un jeu de quille*. Paris: Editions de Seuil.
- Barles, S. (2010). Écologies urbaine, industrielle et territoriale. In Coutard, O. & Lévy, J.-P. (Eds.), *Écologies urbaines* (pp. 61-83). Paris : Economica.
- Barles, S., & Blanc, N. (Eds.). (2016). *Écologies urbaines sur le terrain*. Paris : Economica.
- Basiago, A. (1996). The search for the sustainable city in 20th century urban planning. *Environmentalist*, 16(2), 135-155.

- Beau, R. (2013). *Ethique de la nature ordinaire*. (Thèse de doctorat), Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne, non-publié.
- Bennett, T., Grossberg, L., & Morris, M. (2005). *New keywords : A revised vocabulary of culture and society*. Oxford: Blackwell.
- Bergandi, D., & Blandin, P. (2012). De la protection de la nature au développement durable: Genèse d'un oxymore éthique et politique. *Revue d'histoire des sciences* (1), 103-142.
- Berny, N. (2008). Le lobbying des ONG internationales d'environnement à Bruxelles. Les ressources de réseau et d'information, conditions et facteurs de changement de l'action collective. *Revue française de science politique*, 58(1), 97-121.
- Berque, A. (1995). Des toits, des étoiles. *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 74, 5-11.
- Betsill, M. M., & Corell, E. (2001). NGO Influence in International Environmental Negotiations: A Framework for Analysis. *Global Environmental Politics*, 1(4), 65-85.
- Betsill, M. M., & Bulkeley, H. (2004). Transnational Networks and Global Environmental Governance: The Cities for Climate Protection Program. *International Studies Quarterly*, 48(2), 471-493.
- Blair, R. B. (1996). Land use and avian species diversity along an urban gradient. *Ecological Applications*, 6(2), 506-519.
- Blandin, P. (2009). *De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité*. Paris: Éditions Quæ.
- Blandin, P. (2010). *Biodiversité, l'avenir du vivant*. Paris: Albin Michel.
- Blanc, G., Demeulenaere, E., & Feuerhahn, W. (Eds.). (2017). *Humanités environnementales : enquêtes et contre-enquêtes*. Paris: Publications de la Sorbonne
- Blanc, N. (1998). 1925-1990 : l'écologie urbaine et le rapport ville-nature. *L'Espace géographique* (4), 289-299.
- Bläser, R., & Soyeux, D. (2009). Organisations non-gouvernementales transnationales et géographie - perspectives d'outre-Rhin. *Annales de géographie*, 668(4), 359-381.
- Boisvert, V. (2005). L'empreinte écologique : un indicateur de développement durable. In J.-P. Maréchal & B. Quenault (Eds.), *Le Développement durable : une perspective pour le XXIe siècle* (pp. 165-183). Rennes: Presses universitaires de Rennes.
- Boisvert, V. (2015). Les services écosystémiques : un nouveau concept ? In F. Thomas & V. Boisvert (Eds.), *Le pouvoir de la biodiversité. Néolibéralisation de la nature dans les pays émergents* (pp. 215-229). Marseille et Versailles: IRD éditions, Quæ.
- Boisvert, V., & Vivien, F.-D. (2010). Gestion et appropriation de la nature entre le Nord et le Sud. *Revue Tiers Monde* (2), 15-32.
- Bonard, Y., & Matthey, L. (2010). Les éco-quartiers: laboratoires de la ville durable. Changement de paradigme ou éternel retour du même? *Cybergeog: European Journal of Geography*, mis en ligne le 09 juillet 2010. En ligne : <http://cybergeog.revues.org/index23202.html>.
- Bonner, R. (1993). *At the Hand of Man : Peril and Hope for Africa's Wildlife*. New-York: Knopf.
- Boonstra, W. J., & de Boer, F. W. (2014). The Historical Dynamics of Social–Ecological Traps. *AMBIO*, 43(3), 260-274.
- Bourg, D., & Fragnière, A. (2014). *La pensée écologique. Une Anthologie*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Boyden, S. (1976). The Ecological Study of Human Settlements — Lessons from the Hong Kong Human Ecology Programme. In Jones, J. O. & Rogers, P. (Eds.), *Human Ecology and the Development of Settlements* (pp. 93-99). New York: Springer.
- Boyden, S., Millar, S., Newcombe, K., & O'Neill, B. (1981). *The ecology of a city and its people: The case study of Hong Kong*. Canberra: Australian National University Press.
- Brand, P., & Thomas, M. J. (2005). *Urban environmentalism : global change and the mediation of local conflict*. New York : Routledge.
- Brand, U. (2010). Sustainable development and ecological modernization – the limits to a hegemonic policy knowledge. *Innovation : The European Journal of Social Science Research*, 23(2), 135-152.

- Brand, U., & Görg, C. (2008). Sustainability and globalization. In J. Park, K. Conca & M. Finger (Eds.), *The crisis of global environmental governance : towards a new political economy of sustainability* (pp. 13-33). London : Routledge.
- Braun, B. (2005). Environmental issues : writing a more-than-human urban geography. *Progress in Human Geography*, 29(5), 635-650.
- Braun, B. (2009). Nature. In N. Castree, D. Demeritt, D. Liverman, & B. Rhoads (Eds.), *A companion to environmental geography* (pp. 19-36). Oxford : John Wiley & Sons.
- Braun, B., & Castree, N. (1998). *Remaking reality: nature at the millenium*. London : Routledge.
- Brenner, N. (2013). Theses on urbanization. *Public Culture*, 25(1 (69)), 85-114.
- Brenner, N. (2017). *Critique of urbanization: Selected essays* (Vol. 156). Basel: Birkhäuser.
- Brenner, N., & Schmid, C. (2014). The 'urban age' in question. *International Journal of Urban and Regional Research*, 38(3), 731-755.
- Brenner, N., & Theodore, N. (2002). Cities and the geographies of "actually existing neoliberalism". *Antipode*, 34(3), 349-379.
- Bretagnolle, A. (2009). *Villes et réseaux de transport : des interactions dans la longue durée (France, Europe, États-Unis) (HDR)*. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I. En ligne : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00459720>
- Bridge, G., & Watson, S. (2000). City imaginaries. In G. Bridge & S. Watson (Eds.), *A Companion to the City* (pp. 7-17). Malden, USA: Blackwell Publishing.
- Brockington, D. (2012). A radically conservative vision? The challenge of UNEP's towards a green economy. *Development and Change*, 43(1), 409-422.
- Brockington, D., & Igoe, J. (2006). Eviction for Conservation: A Global Overview. *Conservation and Society*, 4(3), 424-470.
- Brockington, D., Duffy, R., & Igoe, J. (2008). *Nature unbound: conservation, capitalism and the future of protected areas*. London: Earthscan.
- Brugmann, J. (2007). Locating the 'Local Agenda': Preserving public interest in the evolving urban world. In P. J. Marcotullio & G. McGranahan (Eds.), *Scaling urban environmental challenges: from local to global and back* (pp. 331-354). London: Earthscan.
- Bulkeley, H., & Betsill, M. (2003). *Cities and Climate Change. Urban sustainability and global environmental governance*. New York: Routledge.
- Bulkeley, H., & Betsill, M. (2005). Rethinking Sustainable Cities: Multilevel Governance and the 'Urban' Politics of Climate Change. *Environmental Politics*, 14(1), 42-63.
- Bulkeley, H. (2010). Cities and the Governing of Climate Change. *Annual Review of Environment and Resources*, 35(1), 229-253.
- Burgess, E. W. (2008 [1925]). The Growth of the City: An Introduction to a Research Project. In Marzluff, J. M., Shulenberger, E., et al. (Eds.), *Urban Ecology. An International perspective on the Interaction Between Human and Nature* (pp. 71-78). New York: Springer.
- Büscher, B., Sullivan, S., Neves, K., Igoe, J., & Brockington, D. (2012). Towards a Synthesized Critique of Neoliberal Biodiversity Conservation. *Capitalism Nature Socialism*, 23(2), 4-30.
- Butchart, S. H., Clarke, M., Smith, R. J., Sykes, R. E., Scharlemann, J. P., Harfoot, M., . . . Bertzky, B. (2015). Shortfalls and solutions for meeting national and global conservation area targets. *Conservation Letters*, 8(5), 329-337.
- Byrne, J. (2011). The human relationship with nature: rights of animals and plants in the urban context In I. Douglas, D. Goode, M. Houck, & R. Wang (Eds.), *The Routledge Handbook of Urban Ecology* (pp. 63-73). New York: Routledge.
- Cafaro, P., Butler, T., Crist, E., Cryer, P., Dinerstein, E., Kopnina, H., . . . Washington, H. (2017). If we want a whole Earth, Nature Needs Half: a response to Büscher et al. *Oryx*, 51(3), 400-400.
- Caillaud, S. (2010). Représentations sociales et significations des pratiques écologiques: Perspectives de recherche. *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, 10(2).
- Callicott, J. B. (1990). Whither Conservation Ethics? *Conservation Biology*, 4(1), 15-20.
- Callicott, J. B. (2007 [1995]). La valeur intrinsèque dans la nature: une analyse métaéthique. In H. Afeissa (Ed.), *Ethique de l'environnement: nature, valeur, respect* (pp. 187-225). Paris: J. Vrin.

- Callicott, J. B. (2010). *Ethique de la terre*. France: Wildproject.
- Callicott, J. B., Crowder, L. B., & Mumford, K. (1999). Current Normative Concepts in Conservation. *Conservation Biology*, 13(1), 22-35.
- Callicott, J. B., & Nelson, M. P. (Eds.). (1998). *The great new wilderness debate*. Athens, Georgia: University of Georgia Press.
- Caro, T. I. M., Darwin, J., Forrester, T., Ledoux-Bloom, C., & Wells, C. (2012). Conservation in the Anthropocene. *Conservation Biology*, 26(1), 185-188.
- Castree, N. (2001). Socializing nature: Theory, practice, and politics. In N. Castree & B. Braun (Eds.), *Social nature: Theory, practice, and politics* (pp. 1-21).
- Castree, N., & Braun, B. (Eds.). (2001). *Social nature: Theory, practice, and politics*. Oxford: Blackwell.
- Castree, N. (2005). *Nature*. Padstow (UK): Routledge.
- Castree, N. (2008a). Neoliberalising nature: the logics of deregulation and reregulation. *Environment and planning. A*, 40(1), 131-152.
- Castree, N. (2008b). Neoliberalising nature: processes, effects, and evaluations. *Environment and planning. A*, 40(1), 153-173.
- Castree, N. (2011). Nature. In J. A. Agnew & J. S. Duncan (Eds.), *Human Geography* (pp. 179-196). Oxford: John Wiley & Sons.
- Castree, N. (2014). *Making sense of nature. Representations, politics and democracy*. New York: Routledge.
- Ceballos, G., Ehrlich, P. R., & Dirzo, R. (2017). Biological annihilation via the ongoing sixth mass extinction signaled by vertebrate population losses and declines. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 114(30).
- Celecia, J., & Lizet, B. (1994). Les enjeux de la biodiversité : recherche de cohérence et solidarité. Un entretien avec John Celecia. *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée*, 36(2), 15-23.
- Chan, K. M. A., Balvanera, P., Benessaiah, K., Chapman, M., Díaz, S., Gómez-Baggethun, E., . . . Turner, N. (2016). Opinion: Why protect nature? Rethinking values and the environment. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 113(6), 1462-1465.
- Chapin, M. (2004). A challenge to conservationists. *World Watch Magazine*, 17(6), 16-31.
- Charles, L., & Kalaora, B. (2007). De la protection de la nature au développement durable : vers un nouveau cadre de savoir et d'action ? *Espaces et sociétés*, 130(3), 121-133.
- Chartier, D. (2002). *Le rôle de Greenpeace et du WWF dans la résolution des problèmes environnementaux. Quel espace politique pour quelles ONG ?* (Thèse de Géographie), Université d'Orléans, non-publié.
- Chartier, D. (2004). Aux origines des flous sémantiques du développement durable. *Ecologie & politique* (2), 171-183.
- Chartier, D. (2006). Can we understand the role of NGO's in environmental politics without questioning the nature of the changes they propose and the scales they work at ? *Graduate Journal of Social Science*, 3(1), 49-60.
- Chartier, D. (2010). Développement soutenable et ONG. De la difficulté d'incarner l'alternative. In C. Aubertin & F.-D. Vivien (Eds.), *Le développement durable, enjeux politiques, économiques et sociaux (2nd éd.)* (pp. 103-125). Paris : La documentation française.
- Chartier, D., & Ollitrault, S. (2005). Les ONG d'environnement dans un système international en mutation : des objets non identifiés ? In C. Aubertin (Ed.), *Représenter la nature ? ONG et biodiversité* (pp. 21-58). Paris : IRD Editions.
- Chartier, D., & Sellato, B. (2003). Les savoir-faire traditionnels au service de la conservation de la nature ou des ONG internationales d'environnement ? In E. Rodary, C. Castellanet & G. Rossi (Eds.), *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ?* (pp. 89-104). Paris : Editions Karthala et Gret.
- Chasek, P. S., Downie, D. L., & Brown, J. W. (2016). *Global environmental politics*. Boulder : Westview Press.

- Choay, F. (2006). Le règne de l'urbain et la mort de la ville. In F. Choay (Ed.), *Pour une anthropologie de l'espace* (pp. 165-198). Paris : Seuil.
- Choay, F. (2011). *La terre qui meurt*. Paris: Fayard.
- Clapp, J., & Dauvergne, P. (2005). *Paths to a green world: the political economy of the global environment*. Cambridge : MIT press.
- Clergeau, P. (2010). Écologie urbaine et biodiversité. In O. Coutard & J.-P. Lévy (Eds.), *Écologies urbaines* (pp. 154-165). Paris : Economica.
- Comby, J.-B. (2017). Dépolitisation du problème climatique. Réformisme et rapports de classe. *Idées économiques et sociales*, 190(4), 20-27. doi:10.3917/idee.190.0020
- Corson, C. (2010). Shifting environmental governance in a neoliberal world : US AID for conservation. *Antipode*, 42(3), 576-602.
- Corson, C., MacDonald, K. I., & Neimark, B. (2013). Grabbing "green": markets, environmental governance and the materialization of natural capital. *Human Geography*, 6(1), 1-15.
- Courchamp, F., Angulo, E., Rivalan, P., Hall, R. J., Signoret, L., Bull, L., & Meinard, Y. (2006). Rarity value and species extinction: the anthropogenic Allee effect. *PLOS Biology*, 4(12), e115.
- Courchamp, F., Jaric, I., Albert, C., Meinard, Y., Ripple, W. J., & Chapron, G. (2018). The paradoxical extinction of the most charismatic animals. *PLOS Biology*, 16(4), 1-13.
- Courchamp, F., Woodroffe, R., & Roemer, G. (2003). Removing protected populations to save endangered species. *Science*, 302(5650), 1532-1532.s
- Crist, E. (2004). Against the social construction of nature and wilderness. *Environmental Ethics*, 26(1), 5-24.
- Crist, E., & Kohn, H. (2014). Unsettling anthropocentrism. *Dialectical Anthropology*, 38(4), 387-396.
- Cronon, W. (1990). Modes of Prophecy and Production: Placing Nature in History. *The Journal of American History*, 76(4), 1122-1131.
- Cronon, W. (1991). *Nature's metropolis: Chicago and the Great West*. New York WW Norton & Company.
- Cronon, W. (2009). Le problème de la wilderness, ou le retour vers une mauvaise nature. *Écologie & politique*, 38(1), 173-199 (trad. S. Ozog). Pour la version originale, voir : Cronon, W. (1996). The trouble with wilderness : or, getting back to the wrong nature. *Environmental History*, 1(1), 7-28.
- Crot, L. (2012). Masdar City (Abou Dhabi), Une "ville durable" exemplaire? *Revue Urbanisme*, 383, 55-57.
- Crot, L. (2013). Planning for sustainability in non-democratic polities: The case of Masdar City. *Urban Studies*, 50(13), 2809-2825.
- Crozier, M., & Friedberg, E. (1977). *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*. Paris: Editions du Seuil.
- Crutzen, P. J. (2007 [2002]). La géologie de l'humanité : l'Anthropocène. [Geology of Mankind : the Anthropocene] (Trad. Grinevald, J.). *Écologie & politique*, 34(1), 141-148.
- Cugurullo, F. (2013). How to Build a Sandcastle: An Analysis of the Genesis and Development of Masdar City. *Journal of Urban Technology*, 20(1), 23-37.
- Cugurullo, F. (2016). Urban eco-modernisation and the policy context of new eco-city projects: Where Masdar City fails and why. *Urban Studies*, 53(11), 2417-2433.
- Cugurullo, F. (2018). Exposing smart cities and eco-cities: Frankenstein urbanism and the sustainability challenges of the experimental city. *Environment and Planning A: Economy and Space*, 50(1), 73-92.
- Dahan Dalmenico, A., & Rosat, J.-J. (2001). À plusieurs voix sur Entre science et réalité. La construction sociale de quoi ? *Mouvements*, 17(4), 144-150
- Dalton, R. J. (1994). *The green rainbow: environmental groups in Western Europe*. New Haven, CT: Yale University Press.
- Dalton, R. J. (2005). The Greening of the Globe? Cross-national Levels of Environmental Group Membership. *Environmental Politics*, 14(4), 441-459.

- Dalton, R. J., Recchia, S., & Rohrschneider, R. (2003). The Environmental Movement and the Modes of Political Action. *Comparative Political Studies*, 36(7), 743-771.
- Dearborn, D. C., & Kark, S. (2010). Motivations for Conserving Urban Biodiversity. *Conservation Biology*, 24(2), 432-440.
- Debarbieux, B. (2007). Le syndrome de Moctezuma ou réflexions sur l'actualité et la pertinence du couple ville-campagne dans l'analyse territoriale. In L. Monteventi Weber, C. Deschenaux, & M. Tranda-Pittion (Eds.), *Campagne-ville-Le pas de deux : Enjeux et opportunités des recompositions territoriales* (pp. 61-74). Lausanne: PPUR.
- Dequignet, M., Juffe-Bignoli, D., Harrison, J., MacSharry, B., Burgess, N., & Kingston, N. (2014). *Liste des Nations Unies des Aires Protégées 2014*. Cambridge: UNEP-WCMC
- de la Vega-Leinert, A. C., Nolasco, M. A., & Stoll-Kleemann, S. (2012). UNESCO Biosphere Reserves in an Urbanized World. *Environment: Science and Policy for Sustainable Development*, 54(1), 26-37.
- Deléage, J.-P. (2010). *Histoire de l'écologie: une science de l'homme et de la nature*. Paris: La Découverte.
- Demeritt, D. (2001). Being constructive about nature. In N. Castree & B. Braun (Eds.), *Social nature: Theory, practice, and politics* (pp. 22-40). Oxford: Blackwell.
- Demeritt, D. (2002). What is the 'social construction of nature'? A typology and sympathetic critique. *Progress in Human Geography*, 26(6), 767-790.
- Denevan, W. M. (1998 (1992)). The pristine myth, the landscape of the Americas in 1492. In J. B. Callicott & M. P. Nelson (Eds.), *The great new wilderness debate* (pp. 414-442). Athens, Georgia: University of Georgia Press.
- Derrida, J. (1967). *L'écriture et la différence*. Paris: Éditions du Seuil
- Desai, P. (2011). *BedZED – The need for sustainable communities (1/6)*. Film mis en ligne le 8 sept. 2011: <https://www.youtube.com/watch?v=FWhQVGZPFZI>, consulté le 07.10.2015.
- Descartes, R. (1973 [1637]). *Discours de la méthode*. Paris: Librairie Générale Française.
- Descola, P. (2005). *Par-delà nature et culture*. Paris: Gallimard.
- Desrosières, A. (2010 [1993]). *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*. Paris: La Découverte.
- De Saussure, F. (1971). *Cours de linguistique générale*. Paris : Payot.
- Devictor, V. (2012). Ecologie et crise de la biodiversité : la quête d'un nouveau sens. In C. Dartiguepeyrou (Ed.), *Les voies de la résilience* (pp. 27-43). Paris: L'Harmattan.
- Devictor, V. (2014). La protection de la nature : une double tension éthique et scientifique. *Journal International de Bioéthique*, 25(1), 29-43.
- Devictor, V. (2015). *Nature en crise : penser la biodiversité*. Paris: Seuil.
- Dezalay, Y. (2007). De la défense de l'environnement au développement durable. L'émergence d'un champ d'expertise des politiques européennes. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 166-167(1-2), 66-79.
- Diamant, R. (2014). Lincoln, Olmsted, and Yosemite : Time for a Closer Look. *The George Wright Forum*, 31(1), 10-16.
- Díaz, S., Settele, J., Brondizio, E., Ngo, H., Guèze, M., Agard, J., . . . Zayas, C. (2019). *Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. Paris: United Nations.
- Dinerstein, E., Olson, D., Joshi, A., Vynne, C., Burgess, N. D., Wikramanayake, E., . . . Noss, R. (2017). An ecoregion-based approach to protecting half the terrestrial realm. *BioScience*, 67(6), 534-545.
- Dingler, J. (2005). The discursive nature of nature : Towards a post-modern concept of nature. *Journal of Environmental Policy & Planning*, 7(3), 209-225.
- Doak, D. F., Bakker, V. J., Goldstein, B. E., & Hale, B. (2014). What is the future of conservation ? *Trends in Ecology & Evolution*, 29(2), 77-81.
- Doherty, B. (2002). *Ideas and actions in the green movement*. New York : Routledge.
- Dorst, J. (2012 [1965]). *Avant que nature ne meure*. Paris : Delachaux et Nieslé.

- Dryzek, J. S. (2005). *The politics of the earth : Environmental discourses (2nd ed.)*. New York : Oxford University Press.
- Duffy, R., & Moore, L. (2010). Neoliberalising nature ? Elephant-back tourism in Thailand and Botswana. *Antipode*, 42(3), 742-766.
- Dumoulin, D. (2003). Les savoirs locaux dans le filet des réseaux transnationaux d'ONG : perspectives mexicaines. *Revue internationale des sciences sociales*, 178(4), 655-666.
- Dumoulin, D., & Rodary, E. (2005). Les ONG, au centre du secteur mondial de la conservation de la biodiversité. In C. Aubertin (Ed.), *Représenter la nature ? ONG et biodiversité* (pp. 59-98). Paris: IRD Editions.
- Dunn, R. R., Gavin, M. C., Sanchez, M. C., & Solomon, J. N. (2006). The Pigeon Paradox: Dependence of Global Conservation on Urban Nature. *Conservation Biology*, 20(6), 1814-1816.
- Eastman, J. L. (2003). Urban Biosphere Reserves: Integrating Conservation, Community, and Sustainability. *William & Mary Environmental Law and Policy Review*, 27(3), 707-753.
- Eggermont, K., & Schmithüsen, F. (1998). *WWF International as a Policy Actor and its Involvement in Promoting Forest Conservation* (Vol. 98/2). Zurich : ETH.
- Elander, I., & Lidskog, R. (2005). The Rio Declaration and subsequent global initiatives. In Low, N., Gleeson, B., et al. (Eds.), *Consuming Cities. The Urban Environment in the Global Economy after the Rio Declaration* (pp. 31-54). New York : Routledge.
- Elmqvist, T., Fragkias, M., Goodness, J., Güneralp, B., Marcotullio, P. J., McDonald, R. I., . . . Wilkinson, C. E. (2013). *Urbanization, Biodiversity and Ecosystem Services : Challenges and Opportunities*. Netherlands : Springer
- Emelianoff, C. (2000). L'écologie urbaine entre science et urbanisme. *Quaderni*, 43(1), 85-99.
- Emelianoff, C. (2004). L'urbanisme durable en Europe: à quel prix? *Ecologie & politique*(2), 21-36.
- Emelianoff, C. (2007a). La ville durable: l'hypothèse d'un tournant urbanistique en Europe. *L'Information géographique*, 71(3), 48-65.
- Emelianoff, C. (2007b). Les quartiers durables en Europe : un tournant urbanistique ? *Urbia*(4), 11-30.
- Emelianoff, C. (2016). Le développement urbain durable porte-t-il encore un projet politique ? *Urbia*, 19, 91-106.
- Endlicher, W., Langner, M., Hesse, M., Mieg, H. A., Kowarik, I., Hostert, P., . . . van der Meer, E. (2007). Urban Ecology-Definitions and Concepts. In M. Landgner & W. Endlicher (Eds.), *Shrinking Cities: Effects on Urban Ecology and Challenges on Urban Development* (pp. 1-13). New York: Peter Lang.
- Ernwein, M. (2015). *Jardiner la ville néolibérale : la fabrique urbaine de la nature*. Thèse de doctorat, Université de Genève.
- Escobar, A. (1996). Construction nature: Elements for a post-structuralist political ecology. *Futures*, 28(4), 325-343.
- Escobar, A. (1998). Whose knowledge, whose nature? Biodiversity, conservation, and the political ecology of social movements. *Journal of political ecology*, 5(1), 53-82.
- Escobar, A. (1999). After Nature: Steps to an Antiessentialist Political Ecology. *Current Anthropology*, 40(1), 1-30.
- Esparza, A. X. (2009). Exurbanization and Aldo Leopold's Human-Land Community. In A. X. Esparza & G. McPherson (Eds.), *The Planner's Guide to Natural Resource Conservation* (pp. 3-26). New York: Springer.
- Fairhead, J., Leach, M., & Scoones, I. (2012). Green Grabbing: a new appropriation of nature? *The Journal of Peasant Studies*, 39(2), 237-261.
- Fedeli, P. (2005). *Ecologie antique: milieux et modes de vie dans le monde romain* (I. Cogitore, Trans.). Gollion: Infolio.
- Figueiredo, Y. (2007). Inventing Yosemite Valley: national parks and the language of preservation. *Historical Geography*, 35, 12-37.
- Finger, M. (1994). Environmental NGOs in the UNCED process. In T. Princen & M. Finger (Eds.), *Environmental NGOs in World Politics: Linking the Local and the Global* (pp. 186-213). New York : Routledge.

- Fischer, F., & Hajer, M. (1999). *Living with nature. Environmental politics as cultural discourse*. Oxford: Oxford University Press
- Fletcher, R. (2010). Neoliberal environmentalism : Towards a poststructuralist political ecology of the conservation debate. *Conservation and Society*, 8(3), 171-181.
- Flyvbjerg, B. (2011). Case study. In N. K. Denzin & Y. S. Lincoln (Eds.), *The sage handbook of qualitative research* (pp. 301-316). Thousand Oaks, CA: Sage.
- Forsyth, T. (2003). *Critical political ecology: the politics of environmental science*. London: Routledge.
- Foucault, M. (1969). *L'Archéologie du Savoir*. Paris : Gallimard.
- Foucault, M. (1971). *L'ordre du discours*. Paris : Gallimard.
- Foucault, M. (1973). *Théories et institutions pénales*. Résumé annuel de ses cours au Collège de France (1972-73). Collège de France. En ligne : <https://www.college-de-france.fr/site/michel-foucault/Resumes-annuels.htm>, consulté le 24.01.2018.
- Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Paris: Gallimard.
- Foucault, M. (1976). *Histoire de la sexualité (Tome 1)-La volonté de savoir*. Paris: Editions Gallimard.
- Fournier, A. (2004). Ve Congrès mondial sur les parcs de l'Union mondiale pour la nature (UICN). *Natures Sciences Sociétés*, 12(1), 93-96.
- Fox, R., & Fox, J. (2004). *Organizational discourse: a language-ideology-power perspective*. Westport, Connecticut: Greenwood Publishing Group.
- Frost, P., & Hyman, G. (2011). Urban areas and the biosphere reserve concept. In I. Douglas, D. A. Goode, M. Houck, & R. Wang (Eds.), *The Routledge handbook of urban ecology* (pp. 549-560). Oxon and New York: Routledge.
- Gaberell, S., & Salomon Cavin, J. (2016). Une plage à Genève. Oui, mais quelle plage? Les référentiels naturalistes en débat. *Projets de paysage*. En ligne: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:91499>.
- Gandy, M. (2015). From urban ecology to ecological urbanism: An ambiguous trajectory. *Area*, 47(2), 150-154.
- Garzón-Machado, V., del-Arco-Aguilar, M. J., & Pérez-de-Paz, P. L. (2012). Threat or threatened species? A paradox in conservation biology. *Journal for nature conservation*, 20(4), 228-230.
- Gaston, K. J. (2010). Urban ecology. In K. J. Gaston (Ed.), *Urban ecology* (pp. 1-9). Cambridge: Cambridge University Press.
- Gaudefroy de Mombynes, T., & Mermet, L. (2003). La stratégie d'une ONG internationale d'environnement. Articuler biologie et management, action publique et concurrence. *Gérer et Comprendre*, 73, 14-24.
- Ginn, F., & Demeritt, D. (2009). Nature: a contested concept. In N. J. Clifford, S. L. Holloway, S. P. Rice, & G. Valentine (Eds.), *Key concepts in geography* (pp. 300-311). London: Sage
- Godet, L. (2010). La « nature ordinaire » dans le monde occidental. *L'Espace géographique*, 39(4), 295-308.
- Godet, L. (2015). La conservation de la biodiversité dans un contexte de changements globaux. In R. Mathevet & L. Godet (Eds.), *Pour une géographie de la conservation. Biodiversités, natures et sociétés*. (pp. 113-128). Paris: L'Harmattan.
- Grimm, N. B., Morgan Grove, J., Pickett, S. T. A., & Redman, C. L. (2000). Integrated approaches to long-term studies of urban ecological systems. *BioScience*, 50(7), 571-584.
- Grimm, N. B., Faeth, S. H., Golubiewski, N. E., Redman, C. L., Wu, J., Bai, X., & Briggs, J. M. (2008). Global change and the ecology of cities. *Science*, 319(5864), 756-760.
- Grove, K. (2009). Rethinking the nature of urban environmental politics: Security, subjectivity, and the non-human. *Geoforum*, 40(2), 207-216.
- Grove, K., & Chandler, D. (2017). Introduction: resilience and the Anthropocene: the stakes of 'renaturalising' politics. *Resilience*, 5(2), 79-91.
- Guillaud, Y. (2007). *Biodiversité et développement durable*. Paris KARTHALA Editions.
- Guillemette, L., & Cossette, J. (2006). Déconstruction et différance. In L. Hébert (Ed.), *signo*. Rimouski (Québec). [en ligne] <http://www.signosemio.com/derrida/deconstruction-et-differance.asp>.

- Guillet, F. (2011). *Une analyse stratégique pour l'organisation à finalité environnementale. Le cas d'une ONG, la Tour du Valat, Centre de recherche pour la conservation des zones humides méditerranéennes*. (Thèse en Sciences de gestion en environnement), Université de Cergy-Pontoise.
- Guillet, F., & Leroy, M. (2010). La gouvernance d'une ONG de conservation de la nature-perspective stratégique. *Politiques et Management Public*, 27(1), 11-30.
- Guillet, F., Mermet, L., & Roulot, J. (2016). Acting effectively for biodiversity: a strategic framework for environmental non-governmental organisations. *Biodiversity and Conservation*, 25(9), 1711-1726.
- Haas, P. M. (1992). Introduction: Epistemic Communities and International Policy Coordination. *International Organization*, 46(1), 1-35.
- Haberl, H., Fischer-Kowalski, M., Krausmann, F., Martinez-Alier, J., & Winiwarter, V. (2011). A socio-metabolic transition towards sustainability? Challenges for another Great Transformation. *Sustainable Development*, 19(1), 1-14.
- Hadley, M. (2011). Forty years of field laboratories in sustainability. *A World of Science*, 9(4), 2-11.
- Hainard, R. (2006 [1991]). *Le monde Plein*. Dijon : Éditions Melchior.
- Hajer, M. A. (1995). *The politics of environmental discourse: ecological modernization and the policy process*. New York: Oxford University Press.
- Hajer, M. (1996). Ecological modernisation as cultural politics. In S. Lash, B. Szerszynski & B. Wynne (Eds.), *Risk, environment and modernity : towards a new ecology* (pp. 246-268). London: Sage.
- Hajer, M., & Fischer, F. (1999). Beyond Global Discourse : The Rediscovery of Culture in Environmental Politics. In F. Fischer & M. Hajer (Eds.), *Living with nature. Environmental politics as cultural discourse* (pp. 1-20). Oxford: Oxford University Press
- Hajer, M., & Versteeg, W. (2005). A decade of discourse analysis of environmental politics: Achievements, challenges, perspectives. *Journal of Environmental Policy & Planning*, 7(3), 175-184.
- Hall, S. (Ed.) (1997). *Representation: Cultural representations and signifying practices*. Glasgow: Sage Publications.
- Hannigan, J. (2006). *Environmental Sociology: A Social Constructionist Perspective (2nd ed.)*. London: Routledge.
- Haroy, J.-P. (1949). Documents préparatoires à la Conférence technique internationale de 1949 pour la protection de la nature. Définition de la protection de la nature. In UNESCO (Ed.), *Documents préparatoires à la Conférence technique internationale pour la protection de la nature, août 1949, États-Unis* (pp. 9-14). Paris-Bruxelles: UNESCO.
- Harré, R., Brockmeier, J., & Mühlhäusler, P. (1999). *Greenspeak: A study of environmental discourse*. USA: Sage publications Thousand Oaks, CA.
- Harvey, D. (1996a). *Justice, nature and the geography of difference*. Cambridge: Blackwell Publishers.
- Harvey, D. (1996b). Cities or urbanization? *City*, 1(1-2), 38-61.
- Haughton, G., & Hunter, C. (2003). *Sustainable cities* (2nd ed.). London: Routledge.
- Hess, G. (2013). *Ethiques de la nature*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Hess, G., & Salomon Cavin, J. (2015). Le Parc naturel urbain en Suisse: une utopie? Approche philosophique pour dépasser l'opposition ville/nature. *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement [en ligne]*, 15(1).
- Heynen, N. C., Kaika, M., & Swyngedouw, E. (2006). *In the nature of cities: urban political ecology and the politics of urban metabolism*. New York: Routledge.
- Heynen, N., McCarthy, J., Prudham, S., & Robbins, P. (2007). *Neoliberal environments: false promises and unnatural consequences*. New York: Routledge.
- Hinchliffe, S. (2007). *Geographies of nature: societies, environments, ecologies*. London: Sage.
- Hoogland, R. c. (2008). Representation. In W. A. J. Darity (Ed.), *International encyclopedia of social sciences (2nd ed.)* (Vol. 7, pp. 170-172). Detroit : Macmillan Reference USA.
- Hubbard, P. (2011). The City. In J. A. Agnew & D. N. Livingstone (Eds.), *The Sage handbook of geographical knowledge* (pp. 549-562). London: SAGE Publications.

- Hutton, J., Adams, W. M., & Murombedzi, J. C. (2005). Back to the Barriers? Changing Narratives in Biodiversity Conservation. *Forum for Development Studies*, 32(2), 341-370.
- Igoe, J., Neves, K., & Brockington, D. (2010). A spectacular eco-tour around the historic bloc : Theorising the convergence of biodiversity conservation and capitalist expansion. *Antipode*, 42(3), 486-512.
- IPCC. (2018). *Global warming of 1.5°C. Summary for policymakers*. Switzerland: Intergovernmental Panel on Climate Change.
- Jacquet, P., & Sachwald, F. (2000). Mondialisation : la vraie rupture du XX^e siècle. *Politique étrangère*, 597-612.
- Jamison, A. (1996). The shaping of the global environmental agenda: the role of non-governmental organisations. In S. Lash, B. Szerszynski & B. Wynne (Eds.), *Risk, environment and modernity: towards a new ecology* (pp. 224-245). London: Sage.
- Jardin, M. (1996). Les réserves de la biosphère se dotent d'un statut international: enjeux et perspectives. *Revue Juridique de l'Environnement*, 21(4), 375-385.
- Jarecka, E., & Pająk, J. (2008). *Environmental Social Movements And Their Influence on the EU Policy-Makers. A Case Study of Greenpeace and WWF*. Aalborg University, European Studies Master Program.
- Jeanrenaud, S. (2002a). Changing People/Nature Representations in International Conservation Discourses. *IDS Bulletin*, 33(1), 111-122.
- Jeanrenaud, S. (2002b). *People-oriented approaches in global conservation: is the leopard changing its spots?* London: International Institut for Environnement and Development (IIED) and Institut for Development Studies (IDS).
- Jessop, B. (2002). Liberalism, neoliberalism, and urban governance: A state—theoretical perspective. *Antipode*, 34(3), 452-472.
- Jodelet, D. (2003). Représentations sociales : un domaine en expansion. In Jodelet, D. (Ed.), *Les représentations sociales* (pp. 45-78). Paris : Presses Universitaires de France.
- Jodelet, D. (2008). Le mouvement de retour vers le sujet et l'approche des représentations sociales. *Connexions*, 89(1), 25-46.
- Johnson, E., & Prakash, A. (2007). NGO research program: a collective action perspective. *Policy Sciences*, 40(3), 221-240.
- Kareiva, P., Marvier, M., & Lalasz, R. (2012). Conservation in the Anthropocene, Beyond Solitude and Fragility. *Breakthrough Journal* (2). En ligne : <http://thebreakthrough.org/index.php/journal/past-issues/issue-2/conservation-in-the-anthropocene>.
- Kareiva, P., Watts, S., McDonald, R., & Boucher, T. (2007). Domesticated Nature: Shaping Landscapes and Ecosystems for Human Welfare. *Science*, 316(5833), 1866-1869.
- Keil, R. (2003). Urban Political Ecology. *Urban Geography*, 24(8), 723-738.
- Keil, R. (2005). Progress report—urban political ecology. *Urban Geography*, 26(7), 640-651.
- Kingsnorth, P. (2014). Rise of the Neo-greens. In G. Wuerthner, E. Crist & T. Butler (Eds.), *Keeping the wild: Against the domestication of earth* (pp. 3-9). Washington: Island Press.
- Kopnina, H., Washington, H., Gray, J., & Taylor, B. (2018). The 'future of conservation' debate: Defending ecocentrism and the Nature Needs Half movement. *Biological Conservation*, 217(Supplement C), 140-148.
- Kowarik, I. (2011). Novel urban ecosystems, biodiversity, and conservation. *Environmental Pollution*, 159, 1974-1983.
- Kueffer, C., & Kaiser-Bunbury, C. N. (2014). Reconciling conflicting perspectives for biodiversity conservation in the Anthropocene. *Frontiers in Ecology and the Environment*, 12(2), 131-137.
- Kull, C. A., & Batterbury, S. (2016). La géographie face aux défis environnementaux dans le monde Anglophone. In D. Chartier & E. Rodary (Eds.), *Manifeste pour une géographie environnementale* (pp. 227-256). Paris: Presses de Sciences Po.
- Larrère, C. (2006). Éthiques de l'environnement. *Multitudes*(1), 75-84.
- Larrère, C. (2010). Les éthiques environnementales. *Nature Sciences Sociétés*, 18(4), 405-413.

- Larrère, C., & Larrère, R. (2009 [1997]). *Du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement*. Paris: Flammarion.
- Lascoumes, P., & Le Galès, P. (Eds.). (2004). *Gouverner par les instruments*. Paris: Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Latouche, S. (1994). Développement durable, un concept alibi. *Revue Tiers Monde*, 77-94.
- Latour, B. (1997 [1991]). *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*. Paris: La Découverte & Syros.
- Leciak, É. (2008). Territoire et dynamique de la biodiversité. *L'Espace géographique*, 37(2), 161-174.
- Lefebvre, H. (1970). *La révolution urbaine*. Paris: Gallimard.
- Le Quéré, C., Andrew, R. M., Friedlingstein, P., Sitch, S., Pongratz, J., Manning, A. C., . . . Zhu, D. (2018). Global carbon budget 2017. *Earth System Science Data*(10), 405-448.
- Le Robert. (2008). *Le nouveau petit Robert*. Paris : Dictionnaires Le Robert.
- Lévêque, C. (2013). *L'écologie est-elle encore scientifique ?* Paris: Editions Quae.
- Levy, A., & Emelianoff, C. (2011). Editorial: Quelle ville durable? *Espaces et sociétés*, 147(4), 7-23.
- Levy, A. (2009). La «ville durable». Paradoxes et limites d'une doctrine d'urbanisme émergente. *Esprit*(12), 136-153.
- Lévy, J. (2010). Le développement urbain durable entre consensus et controverse. *L'Information géographique*, 74(3), 39-50.
- Lévy, J.-P. (2010). Ville et environnement : pour un changement de paradigme. In O. Coutard & J.-P. Lévy (Eds.), *Ecologies urbaines* (pp. 3-14). Paris: Economica.
- Lefebvre, H. (1970). *La révolution urbaine*. Paris : Gallimard.
- Light, A. (2001). The urban blind spot in environmental ethics. *Environmental Politics*, 10(1), 7-35.
- Light, A., & Rolston III, H. (2003). *Environmental ethics: an anthology*. USA: Blackwell Publishing Ltd.
- Locher, F., & Quenet, G. (2009). L'histoire environnementale : origines, enjeux et perspectives d'un nouveau chantier. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 56-4(4), 7-38.
- Locke, H. (2013). Nature needs half: a necessary and hopeful new agenda for protected areas. *Parks*, 19(2), 9-18.
- Lorimer, H. (2008). Cultural geography: non-representational conditions and concerns. *Progress in Human Geography*, 1-9.
- Lorino, P., & Tarondeau, J.-C. (2006). De la stratégie aux processus stratégiques. *Revue française de gestion*, 32(160), 307-328.
- Luke, T. W. (1997). The world wildlife fund: Ecocolonialism as funding the worldwide "wise use"; of nature. *Capitalism Nature Socialism*, 8(2), 31-61.
- Luck, G. W., & Smallbone, L. T. (2010). Species diversity and urbanisation: patterns, drivers and implications. In K. J. Gaston (Ed.), *Urban ecology* (pp. 88-119). Cambridge: Cambridge University Press.
- Luniak, M. (2008). Fauna of the Big City—Estimating Species Richness and Abundance in Warsaw Poland. In J. M. Marzluff, E. Shulenberger, W. Endlicher, M. Alberti, G. Bradley, C. Ryan, C. ZumBrunnen, & U. Simon (Eds.), *Urban Ecology. An International Perspective on the Interaction Between Human and Nature* (pp. 349-354). New York: Springer.
- MacDonald, K. I. (2003). IUCN-The World Conservation Union : A History of Constraint. Paper presented to the Permanent Workshop of the Centre for Philosophy of Law Higher Institute for Philosophy of the Catholic University of Louvain (UCL), Belgium, 6 February.
- MacDonald, K. I. (2010a). The devil is in the (bio) diversity: Private sector "engagement" and the restructuring of biodiversity conservation. *Antipode*, 42(3), 513-550.
- MacDonald, K. I. (2010b). Business, Biodiversity and New'Fields' of conservation: The world conservation congress and the renegotiation of organisational order. *Conservation and Society*, 8(4), 256-275.
- MacDonald, K. I. (2013). Grabbing 'Green': Cynical Reason, Instrumental Ethics and the Production of 'The Green Economy'. *Human Geography*, 6(1), 46-63.
- Mace, G. M. (2014). Whose conservation? *Science*, 345(6204), 1558-1560.
- Macnaghten, P., & Urry, J. (1998). *Contested Natures*. London: Sage.

- Mahoney, J. (2000). Path dependence in historical sociology. *Theory and Society*, 29(4), 507-548.
- Mahrane, Y., Fenzi, M., Pessis, C., & Bonneuil, C. (2012). De la nature à la biosphère. L'invention politique de l'environnement global, 1945-1972. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* (1), 127-141.
- Marchand, B. (2018). *Densification et formes urbaines, une perspective historique*. Conférence au colloque "Les ailes du désir ou les mirages de la densification", journée Richard-Quincerot 2018, Nyon, le 12.09.2018.
- Marcotullio, P., & McGranahan, G. (Eds.). (2007). *Scaling urban environmental challenges : from local to global and back*. London: Earthscan.
- Marcotullio, P. J., & Solecki, W. (2013). What is a city ? An essential definition for sustainability. In C. G. Boone & M. Fragkias (Eds.), *Urbanization and sustainability : linking urban ecology, environmental justice and global environmental change* (pp. 11-25). Dordrecht : Springer Science & Business Media.
- Maris, V. (2006). Le développement durable: enfant prodigue ou rejeton matriphage de la protection de la nature? *Les ateliers de l'éthique, La revue du Créum*, 1(2), 86-101.
- Maris, V. (2010). *Philosophie de la biodiversité. Petite éthique pour une nature en péril*. Paris: Buchet / Chastel.
- Marquis, C., & Tilcsik, A. (2013). Imprinting: Toward a Multilevel Theory. *The Academy of Management Annals*, 7(1), 195-245
- Marry, S., & Arantes, L. (2013). Étalement et densité: quels enjeux urbains à l'œuvre dans la conception des formes urbaines? *URBIA. Les Cahiers du développement urbain durable*(15), 195-217.
- Martinet, A.-C. (1990). Epistémologie de la stratégie. In A.-C. Martinet (Ed.), *Epistémologies et sciences de la gestion* (pp. 211-236). Paris: Economica.
- Martinet, A.-C. (2006). Stratégie et pensée complexe. *Revue française de gestion*, 32(160), 31-45.
- Marvier, M. (2014). New conservation is true conservation. *Conservation Biology*, 28(1), 1-3.
- Marvier, M., & Kareiva, P. (2014). The evidence and values underlying 'new conservation'. *Trends in Ecology & Evolution*, 29(3), 131-132.
- Marzluff, J. M., & Ewing, K. (2001). Restoration of fragmented landscapes for the conservation of birds: a general framework and specific recommendations for urbanizing landscapes. *Restoration Ecology*, 9(3), 280-292.
- Marzluff, J. M., Shulenberger, E., Endlicher, W., Alberti, M., Bradley, G., Ryan, C., . . . Simon, U. (2008). *Urban Ecology. An International Perspective on the Interaction Between Human and Nature*. New York: Springer.
- Mathevet, R., Thompson, J., Delanoë, O., Cheylan, M., Gil-Fourrier, C., & Bonnin, M. (2010). La solidarité écologique : un nouveau concept pour une gestion intégrée des parcs nationaux et des territoires. *Natures Sciences Sociétés*, 18(4), 424-433.
- Mathieu, N. (2006). Pour une construction interdisciplinaire du concept de milieu urbain durable. *Natures Sciences Sociétés*, 14(4), 376-382.
- Maurel, C. (2013). L'Unesco, un pionnier de l'écologie ? Une préoccupation globale pour l'environnement, 1945-1970. *Monde(s)*, 3(1), 171-192.
- Maris, V. (2010). *Philosophie de la biodiversité. Petite éthique pour une nature en péril*. Paris: Buchet / Chastel.
- Maxwell, S., Fuller, R., Brooks, T., & Watson, J. (2016). Biodiversity: The ravages of guns, nets and bulldozers. *Nature*, 536(7615), 143.
- McAfee, K. (1999). Selling nature to save it ? Biodiversity and green developmentalism. *Environment and Planning D: Society and Space*, 17(2), 133-154.
- McCarthy, J., & Prudham, S. (2004). Neoliberal nature and the nature of neoliberalism. *Geoforum*, 35(3), 275-283.
- McCauley, D. (2007). Environmental Mobilization and Resource-Opportunity Usage: The Examples of WWF-France, FNE and LPO in Policy Processes. *French Politics*, 5(4), 333-353.
- McCormick, J. (1995). *The Global Environmental Movement (2nd ed.)*. Londres: Wiley.

- McDonald, R. I., Kareiva, P., & Forman, R. T. T. (2008). The implications of current and future urbanization for global protected areas and biodiversity conservation. *Biological Conservation*, 141(6), 1695-1703.
- McDonald, R. I., Marcotullio, P. J., & Güneralp, B. (2013). Urbanization and Global Trends in Biodiversity and Ecosystem Services. In T. Elmqvist, M. Fragkias, J. Goodness, B. Güneralp, P. J. Marcotullio, R. I. McDonald, S. Parnell, M. Schewenius, M. Sendstad, K. C. Seto, & C. E. Wilkinson (Eds.), *Urbanization, Biodiversity and Ecosystem Services: Challenges and Opportunities* (pp. 31-52). Netherlands: Springer
- McDonnell, M. J. (2011). The History of Urban Ecology: An Ecologist's perspective. In J. Niemelä, J. H. Breuste, T. Elmqvist, G. Gun tenspergen, P. James, & N. E. McIntyre (Eds.), *Urban Ecology: Patterns, Processes and Applications* (pp. 5-13). Oxford: Oxford University Press.
- McKibben, B. (2003). *The end of nature (2nd ed.)*. UK: Bloomsbury.
- McKinney, M. L. (2002). Urbanization, Biodiversity, and Conservation. *BioScience*, 52(10), 883-890.
- Mcmanus, P., & Haughton, G. (2006). Planning with Ecological Footprints : a sympathetic critique of theory and practice. *Environment and Urbanization*, 18(1), 113-127.
- McPhearson, T., Andersson, E., Elmqvist, T., & Frantzeskaki, N. (2015). Resilience of and through urban ecosystem services. *Ecosystem Services*, 12, 152-156.
- Meadows, D. H., Meadows, D. L., Randers, J., & Behrens, W. W. (1972). *The Limits to Growth*. New York: Universe Books. Disponible : <http://donellameadows.org/the-limits-to-growth-now-available-to-read-online/>.
- Melosi, M. V. (1993). The place of the city in environmental history. *Environmental history review*, 17(1), 1-23.
- Mermet, L., Billé, R., Leroy, M., Narcy, J.-B., & Poux, X. (2005). L'analyse stratégique de la gestion environnementale : un cadre théorique pour penser l'efficacité en matière d'environnement. *Natures Sciences Sociétés*, 13(2), 127-137
- Miller, D. L. (1992). Lewis Mumford: urban historian, urban visionary. *Journal of Urban History*, 18(3), 280-307.
- Miller, J. R. (2005). Biodiversity conservation and the extinction of experience. *Trends in Ecology & Evolution*, 20(8), 430-434.
- Miller, J. R. (2006). Restoration, reconciliation, and reconnecting with nature nearby. *Biological Conservation*, 127(3), 356-361.
- Miller, J. R., & Hobbs, R. J. (2002). Conservation where people live and work. *Conservation Biology*, 16(2), 330-337.
- Miller, T. R., Minter, B. A., & Malan, L.-C. (2011). The new conservation debate: the view from practical ethics. *Biological Conservation*, 144(3), 948-957.
- Minter, B. A., & Miller, T. R. (2011). The New Conservation Debate: ethical foundations, strategic trade-offs, and policy opportunities. *Biological Conservation*, 144(3), 945-947.
- Mintzberg, H. (1978). Patterns in Strategy Formation. *Management Science*, 24(9), 934-948.
- Mol, A. P. J. (2000). The environmental movement in an era of ecological modernisation. *Geoforum*, 31(1), 45-56.
- Mol, A. P. J., & Spaargaren, G. (2000). Ecological modernisation theory in debate: A review. *Environmental Politics*, 9(1), 17-49.
- Morphet, S. (1996). NGOs and the Environment. In P. Willetts (Ed.), *The Conscience of the World: The Influence of Non-Governmental Organizations in the UN System* (pp. 116-146). C. Hurst & Co: Washington DC.
- Moscovici, S. (1968). *Essai sur l'histoire humaine de la nature*. Paris: Flammarion
- Muir, J. (2014 [1912]). Hetch Hetchy (B. Frumer, A. Fagnière, & D. Bourg, Trans.). In D. Bourg & A. Fagnière (Eds.), *La pensée écologique. Une Anthologie* (pp. 720-729). Paris: Presses Universitaires de France.
- Müller, N., & Kamada, M. (2011). URBIO: an introduction to the International Network in Urban Biodiversity and Design. *Landscape and ecological engineering*, 7(1), 1-8.
- Mumford, L. (1956). The Natural History of Urbanization. In W. L. Thomas (Ed.), *Man's Role in Changing*

- the Face of the Earth : International Symposium* (pp. 382-398). Chicago: The University of Chicago Press.
- Mumford, L. (2011 [1961]). *La cité à travers l'histoire*. Marseille: Agone (Trad. Guy et Gérard Durand, révisée et actualisée d'après la version originale par Natacha Cauvin).
- Murdoch, J., & Lowe, P. (2003). The preservationist paradox: modernism, environmentalism and the politics of spatial division. *Transactions of the Institute of British Geographers*, 28(3), 318-332.
- Naughton-Treves, L., Holland, M. B., & Brandon, K. (2005). The role of protected areas in conserving biodiversity and sustaining local livelihoods. *Annual Review of Environment and Resources*, 30, 219-252
- Nelson, M. P., & Callicott, J. B. (2008). Introduction : The growth of wilderness seeds. In M. P. Nelson & J. B. Callicott (Eds.), *The wilderness debate rages on: continuing the great new wilderness debate* (pp. 1-17). Athens, Georgia: University of Georgia Press.
- Neves, K. (2010). Cashing in on Cetourism: A Critical Ecological Engagement with Dominant E-NGO Discourses on Whaling, Cetacean Conservation, and Whale Watching. *Antipode*, 42(3), 719-741.
- Newbold, T., Hudson, L. N., Contu, S., Hill, S. L. L., Beck, J., Liu, Y., . . . Purvis, A. (2018). Widespread winners and narrow-ranged losers: Land use homogenizes biodiversity in local assemblages worldwide. *PLOS Biology*, 16(12), e2006841.
- Newman, P. (2006). The environmental impact of cities. *Environment and Urbanization*, 18(2), 275-295.
- Nicolino, F. (2011). *Qui a tué l'écologie ?* Paris : Les liens qui libèrent.
- Noss, R. F., Dobson, A. P., Baldwin, R., Beier, P., Davis, C. R., Dellasala, D. A., . . . Lopez, R. (2012). Bolder thinking for conservation. *Conservation Biology*, 26(1), 1-4.
- Noss, R., Nash, R., Paquet, P., & Soulé, M. (2013). Humanity's domination of nature is part of the problem : A response to Kareiva and Marvier. *BioScience*, 63(4), 241-242.
- OFS, & UVS. (2017). *Statistiques des villes suisses 2017*. Berne et Neuchâtel: Union des villes suisses UVS, Office fédéral de la statistique (OFS).
- Oldekop, J., Holmes, G., Harris, W., & Evans, K. (2016). A global assessment of the social and conservation outcomes of protected areas. *Conservation Biology*, 30(1), 133-141.
- Olson, D. M., Dinerstein, E., Wikramanayake, E. D., Burgess, N. D., Powell, G. V., Underwood, E. C., . . . Morrison, J. C. (2001). Terrestrial Ecoregions of the World: A New Map of Life on Earth: A new global map of terrestrial ecoregions provides an innovative tool for conserving biodiversity. *BioScience*, 51(11), 933-938.
- Olson, D. M., & Dinerstein, E. (2002). The Global 200 : Priority ecoregions for global conservation. *Annals of the Missouri Botanical garden*, 199-224.
- Ost, F. (2003). *La nature hors la loi, L'écologie à l'épreuve du droit*. Paris: La Découverte.
- Paquot, T. (2004). Ville et nature, un rendez-vous manqué? *Diogenes*, 207(3), 83-94.
- Paquot, T. (2010). "Environnement" et "milieu(x) urbains(s)", enquête étymologique. In T. Paquot & C. Younès (Eds.), *Philosophie de l'environnement et milieux urbains* (pp. 19-42). Paris : La Découverte.
- Paquot, T., & Younès, C. (Eds.). (2010). *Philosophie de l'environnement et milieux urbains*. Paris : La Découverte.
- Paquot, T. (2017). *Dicorue. Vocabulaire ordinaire et extraordinaire des lieux urbains*. Paris : CNRS Editions.
- Park, J. (1997). The World Wide Fund For Nature : Financing a New Noah's Ark. In H. O. Bergesen & G. Parmann (Eds.), *Green Globe Yearbook* (pp. 71-78). Oxford : Oxford University Press.
- Park, J., Conca, K., & Finger, M. (2008). *The crisis of global environmental governance: towards a new political economy of sustainability*. London: Routledge.
- Park, R. E. (1928). Human Migration and the Marginal Man. *American Journal of Sociology*, 33(6), 881-893.
- Palumbi, S. R. (2001). Humans as the world's greatest evolutionary force. *Science*, 293(5536), 1786-1790.

- Pearson, R. G. (2016). Reasons to conserve nature. *Trends in Ecology & Evolution*, 31(5), 366-371.
- Péchu, C. (2009). Dictionnaire des mouvements sociaux. In O. Fillieule, L. Mathieu, & C. Péchu (Eds.), (pp. 454-462). Paris: Presses de Sciences Po.
- Peet, R., Robbins, P., & Watts, M. (2011). *Global political ecology*. New York : Routledge.
- Pelenc, J. (2014). *Développement humain responsable et aménagement du territoire. Réflexions à partir de deux réserves de biosphère périurbaines en France et au Chili*. Thèse de doctorat, Université de la Sorbonne nouvelle - Paris III. En ligne: <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00993203>.
- Petitclerc, A. (2014). *Le postulat critique au coeur de l'analyse de discours. Introduction critique aux bases méthodologiques et épistémologiques des Critical Discourse Studies*. Université de Franche-Comté (thèse de doctorat).
- Pickett, S. T. A., Cadenasso, M. L., Grive, J. M., Boone, C. G., Groffman, P. M., Irwin, E., . . . Warren, P. (2011). Urban Ecological Systems : Scientific Foundations and a Decade of Progress. *Journal of Environmental Management*, 92, 331-362.
- Piguet, F. P., Blanc, I., Corbiere-Nicollier, T., & Erkman, S. (2007). L'empreinte écologique: un indicateur ambigu. *Futuribles*, 334, 5-24.
- Pinchot, G. (2014 [1910]). Principes of conservation (B. Frumer, A. Fragnière, & D. Bourg, Trans.). In D. Bourg & A. Fragnière (Eds.), *La pensée écologique. Une Anthologie* (pp. 714-719). Paris: Presses Universitaires de France.
- Princen, T., & Finger, M. (1994). *Environmental NGOs in World Politics: Linking the Local and the Global*. New York : Routledge.
- Princen, T. (1994). The Ivory trade ban : NGOs and international conservation. In T. Princen & M. Finger (Eds.), *Environmental NGOs in World Politics : Linking the Local and the Global*. New York : Routledge.
- Pumain, D., Paquot, T., & Kleinschmager, R. (2006). *Dictionnaire La ville et l'urbain*. Paris: Economica.
- Puppim de Oliveira, J. A., Balaban, O., Doll, C. N. H., Moreno-Peñaranda, R., Gasparatos, A., Iossifova, D., & Suwa, A. (2011). Cities and biodiversity: Perspectives and governance challenges for implementing the convention on biological diversity (CBD) at the city level. *Biological Conservation*, 144(5), 1302-1313.
- Quenet, G. (2014). *Qu'est-ce que l'histoire environnementale?* Seyssel: Champ Vallon.
- Racine, J.-B., Raffestin, C., & Ruffy, V. (1980). Echelle et action, contributions à une interprétation du mécanisme de l'échelle dans la pratique de la géographie. *Geographica Helvetica*, 35(5), 87-94.
- Ramelet, G. (2014). La ville du WWF, une nouvelle alliance entre protection de la nature et ville ? In Chomarat-Ruiz, C. (Ed.). *L'utopie d'une ville soutenable* (pp. 36-50). Paris : Editopics.
- Redclift, M. (1987). *Sustainable development: Exploring the contradictions*. London: Routledge.
- Redclift, M. (2005). Sustainable development (1987–2005) : an oxymoron comes of age. *Sustainable Development*, 13(4), 212-227.
- Rees, W. E. (1992). Ecological footprints and appropriated carrying capacity: what urban economics leaves out. *Environment and Urbanization*, 4(2), 121-130.
- Rees, W. E. (1997). Is 'sustainable city' an Oxymoron? *Local Environment*, 2(3), 303-310.
- Richard, D., Dupard, D., & Nghiem, T. (2004). WWF, entre action militante, partenariat et action institutionnelle. *Le journal de l'école de Paris du management*(3), 7-14.
- Righter, R. W. (2005). *The battle over Hetch Hetchy: America's most controversial dam and the birth of modern environmentalism*. New York: Oxford University Press.
- Ripple, W. J., Wolf, C., Newsome, T. M., Galetti, M., Alamgir, M., Crist, E., . . . Laurance, W. F. (2017). World Scientists' Warning to Humanity: A Second Notice. *BioScience*, 67(12), 1026–1028.
- Rist, G. (2001). *Le développement : Histoire d'une croyance occidentale (2e éd.)*. Paris : Presses de Sciences Po.
- Robbins, P. (2012). *Political ecology : A critical introduction (2nd ed.)*. UK: John Wiley & Sons.

- Roberts, D. (2016). City action for global environmental change : assessment and case study of Durban, South Africa. In K. C. Seto, W. Solecki, & C. Griffith (Eds.), *The Routledge Handbook of Urbanization and Global Environmental Change*. New York: Routledge.
- Roberts, S. M., Jones III, J. P., & Fröhling, O. (2005). NGOs and the globalization of managerialism: A research framework. *World Development*, 33(11), 1845-1864.
- Rockström, J., Steffen, W., Noone, K., Persson, Å., Chapin, F. S. I., Lambin, E., . . . Foley, J. (2009). Planetary Boundaries : Exploring the Safe Operating Space for Humanity. *Ecology and Society*, 14(2), 32.
- Rodary, E. (2008). Développer la conservation ou conserver le développement ? *Mondes en développement*(1), 81-92.
- Rodary, E., & Castellanet, C. (2003). Les trois temps de la conservation. In E. Rodary, C. Castellanet & G. Rossi (Eds.), *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible?* (pp. 5-44). Paris : Editions Karthala et Gret.
- Rodary, E., Castellanet, C., & Rossi, G. (Eds.). (2003). *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ?* Paris : Editions Karthala et Gret.
- Rolston III, H. (2007 [1994]). La valeur dans la nature et la nature de la valeur. In H. Affeissa (Ed.), *Ethique de l'environnement : nature, valeur, respect* (pp. 153-186). Paris: J. Vrin.
- Rudd, A., Simon, D., Cardama, M., Birch, Eugénie L., & Revi, A. (2018). The UN, the Urban Sustainable Development Goal, and the New Urban Agenda. In C. Griffith, D. Maddox, D. Simon, M. Watkins, N. Frantzeskaki, P. Romero-Lankao, S. Parnell, T. Elmqvist, T. McPhearson, & X. Bai (Eds.), *Urban Planet: Knowledge towards Sustainable Cities* (pp. 180-196). Cambridge: Cambridge University Press.
- Rudolf, F. (2013). De la modernisation écologique à la résilience : un réformisme de plus? *Vertigo-la revue électronique en sciences de l'environnement*, 13(3).
- Ruegg, J. (2005). *Où est la ville ? pour une prise en compte de l'hybride*. Paper presented at the Colloque « Développement urbain durable, gestion des ressources et gouvernance », 21-23 septembre 2005, Université de Lausanne. En ligne: <https://www.unil.ch/ouvdd/files/live/sites/ouvdd/files/shared/Colloque%202005/Communications/A%20Ecologie%20Urbaine/A1/J.%20Ruegg.pdf>.
- Ruegg, J., Salomon Cavin, J., & Quincerot, R. (2014). L'émiettement urbain ? Ville compacte et ville diffuse sont dans le même bateau. *Cahiers de géographie du Québec*, 58(165), 353-366
- Sachs, I. (1980). *Stratégies de l'écodéveloppement*. Paris: Les Éditions ouvrières.
- Sachs, W. (1999). Sustainable Development and the Crisis of Nature : On the Political Anatomy of an Oxymoron. In F. Fisher & M. Hajer (Eds.), *Living with nature. Environmental politics as cultural discourse* (pp. 23-41). Oxford : Oxford University Press.
- Sandbrook, C. (2015). What is conservation? *Oryx*, 49(4), 565-566.
- Sanderson, E. W., Jaiteh, M., Levy, M. A., Redford, K. H., Wannebo, A. V., & Woolmer, G. (2002). The Human Footprint and the Last of the Wild. *BioScience*, 52(10), 891-904.
- Sanderson, E. W., & Huron, A. (2011). Conservation in the city. *Conservation Biology*, 25(3), 421-423.
- Sandström, U., Angelstam, P., & Mikusiński, G. (2006). Ecological diversity of birds in relation to the structure of urban green space. *Landscape and Urban Planning*, 77(1-2), 39-53.
- Salomon Cavin, J. (2005). *La ville, mal-aimée. Représentations anti-urbaines et aménagement du territoire en Suisse: analyse, comparaison, évolution*. Lausanne: PPUR.
- Salomon Cavin, J. (2013). Beyond prejudice: Conservation in the City. A case study from Switzerland. *Biological Conservation*, 166(0), 84-89.
- Salomon Cavin, J., & Bourg, D. (2010). Deux conceptions de la durabilité urbaine : ville prométhéenne versus ville orphique. In T. Paquot & C. Younès (Eds.), *Philosophie de l'environnement et milieux urbains* (pp. 117-136). Paris: La Découverte.
- Salomon Cavin, J., Ruegg, J., & Carron, C. (2010). La ville des défenseurs de la nature: vers une réconciliation? *Natures Sciences Sociétés*, 18(2), 113-121.
- Sassen, S., & Dotan, N. (2011). Delegating, not returning, to the biosphere: How to use the multi-scalar and ecological properties of cities. *Global Environmental Change*, 21(3), 823-834.

- Savard, J.-P. L., Clergeau, P., & Mennechez, G. (2000). Biodiversity concepts and urban ecosystems. *Landscape and Urban Planning*, 48(3–4), 131-142.
- Schaeffer, V., Ruegg, J., & Litzistorf-Spina, N. (2010). Quartiers durables en Europe : Enjeux sociaux et processuels. *Urbanisme*, 371, 27-32.
- Schwarzenbach, A. (2011). *WWF cinquante ans au service de la nature*. Paris: Buchet/Chastel.
- Schewenius, M., McPhearson, T., & Elmqvist, T. (2014). Opportunities for Increasing Resilience and Sustainability of Urban Social–Ecological Systems: Insights from the URBES and the Cities and Biodiversity Outlook Projects. *AMBIO*, 43(4), 434-444.
- Sénécal, G. (2007). Métaphores et modèles en géographie urbaine: le continuum de l'école de Chicago à celle de Los Angeles. *Annales de géographie*, 657(5), 513-532.
- Shwartz, A., Turbé, A., Julliard, R., Simon, L., & Prévot, A.-C. (2014). Outstanding challenges for urban conservation research and action. *Global Environmental Change*, 28, 39-49.
- Short, J. R. (2000). Three urban discourses. In G. Bridge & S. Watson (Eds.), *A Companion to the City* (pp. 18-25). Malden, USA: Blackwell Publishing.
- Silvertown, J. (2015). Have Ecosystem Services Been Oversold? *Trends in Ecology & Evolution*, 30(11), 641-648.
- Snow, D. A., & Benford, R. D. (1988). Ideology, frame resonance, and participant mobilization. *International social movement research*, 1(1), 197-217.
- Smith, J. E. (1972). The Role of Special Purpose and Nongovernmental Organizations in the Environmental Crisis. *International Organization*, 26(2), 302-326.
- Smith, N. (2008). *Uneven development: Nature, capital, and the production of space (3rd éd.)*. Athens, Georgia, USA: University of Georgia Press.
- Soga, M., & Gaston, K. J. (2016). Extinction of experience: the loss of human–nature interactions. *Frontiers in Ecology and the Environment*, 14(2), 94-101.
- Solecki, W. D., & Rosenzweig, C. (2004). Biodiversity, Biosphere Reserves, and the Big Apple: A Study of the New York Metropolitan Region. *Annals of the New York Academy of Sciences*, 1023(1), 105-124.
- Solecki, W., & Rosenzweig, C. (2006). A Metropolitan New York Biosphere Reserve? In Platt, R. H. (Ed.), *The Humane Metropolis: People and Nature in the 21st-century City*. USA: University of Massachusetts Press.
- Soper, K. (1995). *What is nature?* Cambridge, USA: Blackwell
- Soulé, M. (2013). The “New Conservation”. *Conservation Biology*, 27(5), 895-897.
- Soulé, M. E. (2014). The “New Conservation”. In G. Wuerthner, E. Crist & T. Butler (Eds.), *Keeping the wild: Against the domestication of earth* (pp. 64-80). Washington: Island Press.
- Soulé, M. E., & Press, D. (1998). What is environmental studies? *BioScience*, 48(5), 397-405.
- Spash, C. L. (2015). Bulldozing biodiversity: The economics of offsets and trading-in Nature. *Biological Conservation*, 192(Supplement C), 541-551
- Spash, C. L., & Aslaksen, I. (2015). Re-establishing an ecological discourse in the policy debate over how to value ecosystems and biodiversity. *Journal of Environmental Management*, 159, 245-253.
- Spirn, A. W. (1996). Constructing nature: the legacy of Frederick Law Olmsted. In Cronon, W. (Ed.), *Uncommon ground: Rethinking the human place in nature* (pp. 91-113). New York: W. W Norton & Company
- Stanvliet, R., Jackson, J., Davis, G., De Swardt, C., Mokhoele, J., Thom, Q., et al. (2004). The UNESCO Biosphere Reserve Concept as a Tool for Urban Sustainability: The CUBES Cape Town Case Study. *Annals of the New York Academy of Sciences*, 1023(1), 80-104.
- Steffen, W., Richardson, K., Rockström, J., Cornell, S. E., Fetzer, I., Bennett, E. M., . . . Sörlin, S. (2015). Planetary boundaries: Guiding human development on a changing planet. *Science*, 347(6223).
- Sukopp, H. (2008a [1973]). The City as a Subject for Ecological Research. In Marzluff, J. M., Shulenberg, E., et al. (Eds.), *Urban Ecology. An International Perspective on the Interaction Between Human and Nature* (pp. 281-298). New York: Springer.

- Sukopp, H. (2008b [2002]). On the Early History of Urban Ecology in Europe. In Marzluff, J. M., Shulenberg, E., et al. (Eds.), *Urban Ecology. An International Perspective on the Interaction Between Human and Nature* (pp. 79-98). New York: Springer.
- Sullivan, S. (2010). *The environmentality of 'Earth Incorporated': on contemporary primitive accumulation and the financialisation of environmental conservation*. Paper presented at the conference An Environmental History of Neoliberalism, Lund University, 6-8 May 2010.
- Sullivan, S. (2012). Banking nature ? The spectacular financialisation of environmental conservation. *Antipode*, 45(1), 198-217.
- Svarstad, H. (2012). Discours et récits sur l'environnement et le développement. L'exemple de la bioprospection. In D. Gautier & T. A. Benjaminsen (Eds.), *Environnement, discours et pouvoir: l'approche Political ecology* (pp. 135-160). Versailles: Quæ.
- Swyngedouw, E. (2011). Les contradictions de la ville post-politique. À la recherche d'une politique démocratique de production environnementale. In V. Béal, M. Gauthier, & G. Pinson (Eds.), *Le développement durable changera-t-il la ville? Le regard des sciences sociales*. Saint-Étienne: Publications de l'Université de Saint-Étienne.
- Swyngedouw, E., & Heynen, N. C. (2003). Urban political ecology, justice and the politics of scale. *Antipode*, 35(5), 898-918.
- Swyngedouw, E., & Kaika, M. (2000). The environment of the city... or the urbanization of nature. In G. Bridge & S. Watson (Éd.), *A Companion to the City* (p. 567-580). Oxford: Blackwell.
- Swyngedouw, E., Moulaert, F., & Rodriguez, A. (2002). Neoliberal urbanization in Europe: large-scale urban development projects and the new urban policy. *Antipode*, 34(3), 542-577.
- Teyssède, A. (2004). Vers une sixième grande crise d'extinctions. In R. Barbault, B. Chevassus-au-Louis, & A. Teyssède (Eds.), *Biodiversité et changements globaux: enjeux de sociétés et défis pour la recherche*, (pp. 24-36). Paris: ADPF, ministère des Affaires étrangères.
- Therville, C. (2013). *Des clichés protectionnistes aux approches intégratives : l'exemple des réserves naturelles de France*. Thèse de l'université de Bretagne Occidentale. En ligne: www.reserves-naturelles.org/sites/default/files/librairie/these-c-therville_2013.pdf.
- Theys, J., & Emelianoff, C. (2001). Les contradictions de la ville durable. *Le débat*(1), 122-135.
- Thomas, F. (2015). Le pouvoir de la biodiversité. In F. Thomas & V. Boisvert (Eds.), *Le pouvoir de la biodiversité. Néolibéralisation de la nature dans les pays émergents* (pp. 9-40). Marseille et Versailles: IRD éditions, Quæ.
- Thomas, F., & Boisvert, V. (Eds.). (2015). *Le pouvoir de la biodiversité. Néolibéralisation de la nature dans les pays émergents*. Marseille et Versailles: IRD éditions, Quæ.
- Tordjman, H., & Boisvert, V. (2012). L'idéologie marchande au service de la biodiversité ? *Mouvements*, 70(2), 31-42.
- Torrès, E. (2005). La ville durable : quelques enjeux théoriques et pratiques. In N. Mathieu & Y. Guermond (Eds.), *La ville durable, du politique au scientifique*. (pp. 57-69). Paris : Editions Quæ.
- Tratalos, J., Fuller, R. A., Warren, P. H., Davies, R. G., & Gaston, K. J. (2007). Urban form, biodiversity potential and ecosystem services. *Landscape and Urban Planning*, 83(4), 308-317.
- Turner, W. R., Nakamura, T., & Dinetti, M. (2004). Global urbanization and the separation of humans from nature. *AIBS Bulletin*, 54(6), 585-590.
- Van Der Heijden, H. A. (1999). Environmental movements, ecological modernisation and political opportunity structures. *Environmental Politics*, 8(1), 199-221.
- van Dijk, T. A. (1997). *Discourse as structure and process* (Vol. 1). London: Sage.
- Van Koppen, C., & Markham, W. T. (2007). *Protecting nature: Organizations and networks in Europe and the USA*. Cheltenham: Edward Elgar Publishing.
- Van Leeuwen, T. (2008). *Discourse and practice: New tools for critical discourse analysis*. New York: Oxford University Press.
- Veyret, Y., & Jalta, J. (2010). *Développements durables: tous les enjeux en 12 leçons*. Paris: Autrement.
- Vitousek, P. M., Mooney, H. A., Lubchenco, J., & Melillo, J. M. (1997). Human domination of Earth's ecosystems. *Science*, 277(5325), 494-499.

- Vivien, F.-D. (2003). Jalons pour une histoire de la notion de développement durable. *Mondes en développement*(1), 1-21
- Wachsmuth, D. (2012). Three ecologies: Urban metabolism and the Society-Nature opposition. *The Sociological Quarterly*, 53(4), 506-523.
- Wachsmuth, D. (2014). City as ideology: reconciling the explosion of the city form with the tenacity of the city concept. *Environment and Planning D: Society and Space*, 32(1), 75-90.
- Walker, D., Jones, J. P., Roberts, S. M., & Fröhling, O. R. (2007). When Participation Meets Empowerment: The WWF and the Politics of Invitation in the Chimalapas, Mexico. *Annals of the Association of American Geographers*, 97(2), 423-444.
- Walters, T. N., Kadragic, A., & Walters, L. M. (2006). Miracle or mirage: Is development sustainable in the United Arab Emirates. *Middle East Review of International Affairs*, 10(3), 77-91.
- Wernerfelt, B. (1984). A Resource-Based View of the Firm. *Strategic Management Journal*, 5(2), 171-180.
- Wheeler, S. M., & Beatley, T. (2004). *Sustainable Urban Development Reader*. London: Routledge.
- Whitehead, M. (2003). (Re)Analysing the Sustainable City: Nature, Urbanisation and the Regulation of Socio-environmental Relations in the UK. *Urban Studies*, 40(7), 1183-1206.
- Wilkinson, C., Sendstad, M., Parnell, S., & Schewenius, M. (2013). Urban Governance of Biodiversity and Ecosystem Services. In T. Elmqvist, M. Fragkias, J. Goodness, B. Güneralp, P. J. Marcotullio, R. I. McDonald, S. Parnell, M. Schewenius, M. Sendstad, K. C. Seto, & C. E. Wilkinson (Eds.), *Urbanization, Biodiversity and Ecosystem Services : Challenges and Opportunities* (pp. 539-587). Netherlands : Springer
- Williams, R. (1973). *The country and the city*. New York: Oxford University Press
- Williams, R. (1983). *Keywords : A vocabulary of culture and society* (2nd ed.). New York Oxford University Press.
- Wilshusen, P. R., Brechin, S. R., Fortwangler, C. L., & West, P. C. (2002). Reinventing a Square Wheel: Critique of a Resurgent "Protection Paradigm" in International Biodiversity Conservation. *Society & Natural Resources*, 15(1), 17-40.
- Wilson, E. O. (2016). *Half-earth : our planet's fight for life*. New York: WW Norton & Company.
- Wittemyer, G., Elsen, P., Bean, W. T., Burton, A. C. O., & Brashares, J. S. (2008). Accelerated Human Population Growth at Protected Area Edges. *Science*, 321(5885), 123-126.
- Woebse, A.-K. (2012). L'Unesco et l'Union internationale pour la protection de la nature. Une impossible transmission de valeurs ? *Relations internationales*, 152(4), 29-38.
- Wuerthner, G., Crist, E., & Butler, T. (Eds.). (2014). *Keeping the wild: Against the domestication of earth*. Washington : Island Press.
- Wuerthner, G., Crist, E., & Butler, T. (Eds.). (2015). *Protecting the wild. Parks and wilderness, the foundation for conservation*. Washington : Island Press.
- Zukin, S. (2006). David Harvey on cities. In N. Castree & D. Gregory (Eds.), *David Harvey: a critical reader* (pp. 102-120). Oxford: Blackwell Publishing.

Bibliographie du corpus

- Alfsen-Norodom, C., & Lane, B. D. (2002). Global knowledge networking for site specific strategies: The International Conference on Biodiversity and Society. *Environmental Science & Policy*, 5(1), 3-8.
- Alfsen-Norodom, C. (2004). Urban Biosphere and Society: Partnership of Cities—Introduction. *Annals of the New York Academy of Sciences*, 1023(1), 1-9.
- Alfsen, C., Dickinson, L., Tidball, K., Galoumian, V., & Navarro, M. (2010). The URBIS partnership proposal for a global urban designation. *Policy Matters*, 17, 41-45.
- Batisse, M. (1991). L'alliance de l'homme avec la nature. *Le Courrier de l'UNESCO*, novembre 1991, 14-15.
- Batisse, M. (1997). Biosphere Reserves : A Challenge for Biodiversity Conservation & Regional Development. *Environment : Science and Policy for Sustainable Development*, 39(5), 6-33.
- Batisse, M. (2003a). Souvenir d'un mariage... de convention(s). In M. Batisse & G. Bolla (Eds.), *L'invention du patrimoine mondial* (pp. 13-70). Paris : AAFU (Association des anciens fonctionnaires de l'UNESCO).
- Batisse, M. (2003b [1986]). Developing and focusing the biosphere reserve concept. In B. Thakur (Ed.), *Perspectives in resource management in developing countries (vol. 1 : Resource management, theory and techniques)* (pp. 160-177). New Dehli : Concept Publishing.
- Bioret, F., Cibien, C., Génot, J.-C., & Lecomte, J. (1998). *Méthode d'élaboration des guides d'aide à la gestion pour les réserves de biosphère: application aux réserves de biosphère françaises*. Paris: Dossier MAB n°19, UNESCO.
- Birtch, J. (2004). *Eco-Villes du MAB (Aires urbaines de démonstration du MAB), proposition de programme pour l'UNESCO*. MAB Canada. Canada. Retrieved from http://www.biosphere-research.ca/bibliography_urban.htm
- Birtch, J. (2009). Proposition de création d'écovilles de la biosphère, projet pilote à Ottawa, au Canada. In UNESCO (Ed.), *Biosphere Eco-cities. Item 12 of the Provisional Agenda: Future directions for MAB ecosystem-related and other cross-cutting activities. International Coordinating Council of the Man and the Biosphere (MAB) Programme, Twenty-first session, Jeju 25 - 29 May 2009* (Vol. 14 may 2009, pp. 19-21). Paris : UNESCO.
- Bouamrane, M. (2007). *Dialogue in biosphere reserves: references, practices and experiences, Biosphere reserves - technical notes 2*. Paris: UNESCO.
- Boyden, S. (1981). *Integrated studies of cities considered as ecological systems, and the role of MAB therein (Paper 4/1)*. Paper presented at the UNESCO-ICSU Conference-exhibit, Ecology in practice, Establishing a scientific basis for land management. 22-29 september 1981, Paris.
- Brundtland, G. H. (1987). *Notre avenir à tous*. Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations-Unies.
- Büttikofer, J. (Ed.) (1947). *Conférence internationale pour la protection de la nature (Brunnen, 28 juin - 3 juillet 1947). Procès-Verbaux, Résolutions et Rapports*. Bâle: Union internationale provisoire pour la Protection de la Nature.
- Cardenas Tomažič, M. R., Clüsener-Godt, M., & Köck, G. (2016). Rapport d'activité biennuel 2014 – 2015 du Programme sur l'homme et la biosphère. Baden (Autriche): UNESCO, Edition Lammerhuber.
- Casson, S. A., Martin, V., Watson, A., Stringer, A., & Kormos, C. F. (2016). Wilderness protected areas: Management guidelines for IUCN Category 1b protected areas. Gland: IUCN.
- Celecia, J. (1990). Half of the World and Increasing: Cities, Ecology and UNESCO's Action. *Journal of the Royal Statistical Society. Series D (The Statistician)*, 39(2), 135-141.
- Celecia, J. (1997). Urban ecology: biodiversity and contemporary stakes of inventories. *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée* (2), 241-263.
- Cohen-Shacham, E., Walters, G., Janzen, C., & Maginnis, S. (Eds.). (2016). *Nature-based solutions to address global societal challenges*. Gland : IUCN.

- Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). (1992). Action 21. Nations Unies. En ligne : <http://www.un.org/french/events/rio92/agenda21/>.
- Commission of the European Communities. (1990). *Green Paper on the Urban Environment*. Luxembourg : Commission of the European Communities.
- Dasmann, R. F. (1973). *Classification et utilisation des espaces naturels protégés et des aires culturelles*. Morges: UICN.
- De Clermont, R., Cros-Mayrevieille, F., & de Nussac, L. (Eds.). (1910). *Le premier Congrès International pour la Protection des Paysages. Paris, 17-20 octobre 1909*. Paris: Société pour le protection des paysages de France.
- Deelstra, T., van Emden, H., De Hoop, W., & Jongman, R. (1991). *The resourceful city: management approaches to efficient cities fit to live in. Proceedings of the Man-11 Workshop, September 13-16, 1989, Amsterdam*. Amsterdam: The Netherlands MAB Committee.
- Di Castri, F. (1994). Recherches internationales sur l'environnement. In A. Michel (Ed.), *Les paradoxes de l'environnement : responsabilité des scientifiques, pouvoir des citoyens. Actes du colloque de la Villette, 27-28 avril 1994*. Paris : Cité des sciences et de l'industrie.
- Di Castri, F., Hadley, M., & Damlamian, J. (1981). MAB : The Man and the Biosphere Program as an evolving system. *AMBIO*, 52-57.
- Dogsé, P. (2004). Toward Urban Biosphere Reserves. *Annals of the New York Academy of Sciences*, 1023(1), 10-48.
- Dudley, N. (2008). *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées*. Gland : IUCN.
- Giacomini, V. (Ed.) (1979). *Urban ecology applied to the city of Rome; MAB Italia Project 11*. Paris: UNESCO-MAB-National Committee - Italy.
- Hails, C. (2007). The Evolution of Approaches to Conserving the World's Natural Heritage: The Experiences of WWF. *International Journal of Heritage Studies*, 13(4-5), 365-379.
- Haroy, J.-P. (1949). Documents préparatoires à la Conférence technique internationale de 1949 pour la protection de la nature. Définition de la protection de la nature. In UNESCO (Ed.), *Documents préparatoires à la Conférence technique internationale pour la protection de la nature, août 1949, États-Unis* (pp. 9-14). Paris-Bruxelles: UNESCO.
- Holdgate, M. (1999). *The Green Web - A Union for World Conservation*. Londres : Earthscan.
- Huxley, J. S. (1946). *L'UNESCO : ses buts et sa philosophie*. Londres: Frederick Printing.
- ICLEI. (2008). Conférence de presse : IUCN partners with ICLEI. 2 April 2008. En ligne : [http://archive.iclei.org/index.php?id=1487&tx_ttnews\[ps\]=1380679330&tx_ttnews\[pointer\]=86&tx_ttnews\[pS\]=1465297987&tx_ttnews\[tt_news\]=2725&tx_ttnews\[backPid\]=1556&hash=02fcb0ed26](http://archive.iclei.org/index.php?id=1487&tx_ttnews[ps]=1380679330&tx_ttnews[pointer]=86&tx_ttnews[pS]=1465297987&tx_ttnews[tt_news]=2725&tx_ttnews[backPid]=1556&hash=02fcb0ed26), consulté le 16.07.2018.
- ICLEI. (2010). *Local Action for Biodiversity Guidebook : Biodiversity Management for Local Governments*. International Council for Local Environmental Initiatives (Pty) Ltd.
- ICLEI-South Asia. (2013). *Cities for Life : City and subnational biodiversity summit Report*. En ligne : <http://www.iclei-europe.org/topics/biodiversity/>.
- ICLEI, TNC, UICN. (2018). Cities With Nature. En ligne: <http://citieswithnature.org/>.
- Ishwaran, N. (2012). Science in intergovernmental environmental relations : 40 years of UNESCO's Man and the Biosphere (MAB) Programme and its future. *Environmental Development*, 1(1), 91-101.
- Ishwaran, N., Persic, A., & Tri, N. H. (2008). Concept and practice: the case of UNESCO biosphere reserves. *International Journal of Environment and Sustainable Development*, 7(2), 118-131.
- Kormos, C. F., Badman, T., Jaeger, T., Bertzky, B., van Merm, R., Osipova, E., . . . Larsen, P. B. (2017). *World Heritage, Wilderness, and Large Landscapes and Seascapes*. Gland: IUCN.
- Leape, J. P. (2008). The great challenge of the 21st century is to figure out just how to live on this planet in a way that it can sustain. In WWF (Ed.), *The WWF Pocket Guide to a One Planet Lifestyle* (pp. 6). Gland: WWF International.
- Martin, C. (2011). Célébrer les 50 ans du WWF International. In WWF-France (Ed.), *Rapport d'activité du WWF France 2010-2011*. Paris : WWF-France.

- McNeely, J. A. (1995). *Cities, Nature, and protected areas: a general introduction*. Paper presented at the II Symposium on Natural Areas in Conurbations and on City Outskirts, Barcelona, Spain, 25-27 October 1995.
- McNeely, J. A. (Ed.) (1999). *Célébrations du 50e Anniversaire de l'UICN. Imaginons le monde de demain: Rapport et conclusions des ateliers du Symposium*. Gland : IUCN.
- McNeely, J. A. (Ed.) (2001a). Cities and protected areas. *Parks*, 11(3). Gland : IUCN.
- McNeely, J. A. (2001b). Cities and protected areas : an oxymoron or a partnership? *Parks*, 11(3), 1-3.
- Millennium Ecosystem Assessment (MEA). (2005). *Rapport de synthèse de l'Évaluation des Écosystèmes pour le Millénaire*. En ligne: <http://www.millenniumassessment.org/fr/Reports.html#>.
- Miller, K. R., & Lanou, S. M. (1995). *National biodiversity planning, guidelines based on early experiences around the world*. Washington, DC (EUA), Nairobi (Kenia), Gland (Switzerland): WRI, UNEP, IUCN.
- Mistry, J. (2013). *Introduction to Earth Hour City Challenge*. Conférence publiée par ICLEI Globale le 15.08.2013, en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=2Tv70gvh4uA&feature=youtu.be>.
- Organisation des Nations Unies. (1945). *Charte des Nations Unies*. En ligne : <http://www.un.org/fr/documents/charter/index.shtml>, consulté le 23.09.2015.
- Organisation des Nations Unies. (1972). *Déclaration finale de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement*. En ligne : http://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/1/Declaration_finale_conference_stockholm_1972.pdf.
- Organisation des Nations Unies. (1992a). *Convention sur la diversité biologique*. Organisation des Nations Unies. En ligne : www.cbd.int/convention/text/default.shtml.
- Organisation des Nations Unies (1992b). *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement*. En ligne : <http://www.un.org/french/events/rio92/rio-fp.htm>.
- Organisation des Nations Unies. (2012). *L'avenir que nous voulons*. Rio de Janeiro: Nations Unies.
- Organisation des Nations Unies. (2015). *Assemblée générale. Projet de document final du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015*. En ligne: http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/69/L.85.
- Organisation des Nations Unies - Convention-cadre sur les changements climatiques. (2015). *Accord de Paris*. En ligne: https://unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf.
- Osipova, E., Shadie, P., Zwahlen, C., Osti, M., Shi, Y., Kormos, C., . . . Badman, T. (2017). *IUCN World Heritage Outlook 2 : A conservation assessment of all natural World Heritage sites*. Gland: IUCN.
- Pamlin, D., Pahlman, S., & Weidman, E. (2009). *A five-step-plan for a low carbon urban development*. WWF Sweden, Ericsson. En ligne : assets.panda.org/downloads/wwf_ericsson_5_step_plan.pdf
- Phillips, A., & Gay, H. (2001). Nature in cities – biodiversity and protected areas in London. *Parks*, 11(3), 35-43.
- Phillips, A. (2003). Turning Ideas on their Head – the New Paradigm for Protected Areas. *The George Wright Forum*, 20(2), 8-32.
- PNUE. (2011). *Vers une économie verte : pour un développement durable et une éradication de la pauvreté*. Nairobi : PNUE.
- PNUE, & SCDB. (2008). *Décision adoptée par la Conférence des Parties à la convention sur la diversité biologique à sa neuvième réunion. Bonn, 19-30 mai 2008. Décision IX/28. Mobilisation des villes et des autorités locales*. PNUE, SCDB. En ligne: <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-09/cop-09-dec-28-fr.doc>.
- PNUE, & SCDB. (2010). *Décision adoptée par la Conférence des Parties à la convention sur la diversité biologique à sa dixième réunion. Nagoya, Japon, 18–29 octobre 2010. Décision IX/22. Plan d'action sur les gouvernements sous-nationaux, les villes et autres autorités locales pour la diversité biologique*. PNUE, SCDB. En ligne: <https://www.cbd.int/decisions/cop/?m=cop-10>.

- PNUE, & SCDB. (2012). Conserver la biodiversité peut améliorer la santé humaine dans les villes croissantes du monde. Communiqué de presse, Hyderabad (India), 15 octobre 2012. En ligne : www.cbd.int/doc/press/2012/pr-2012-10-15-cbo-final-fr.pdf
- Price, M. F. (2002). The periodic review of biosphere reserves: a mechanism to foster sites of excellence for conservation and sustainable development. *Environmental Science & Policy*, 5(1), 13-18.
- Qunli, H. (2014). *Moving toward Post-2015: the new research agenda of UNESCO's Man and the Biosphere Programme. Conference at the Stockholm Resilience Center, 24 avril 2014.* Stockholm. En ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=yp7XclNuK58>.
- Russell, S. (1993). *Histoire du WWF*. Gland: WWF International.
- SCDB. (2000). *Assurer la pérennité de la vie sur Terre. La Convention sur la diversité biologique : pour la nature et le bien-être de l'humanité*: SCDB. En ligne: <http://www.cbd.int/doc/publications/cbd-sustain-fr.pdf>.
- SCDB. (2004). *Programme de travail sur les aires protégées*. Montréal: Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, PNUE. En ligne : <https://www.cbd.int/doc/publications/pa-text-fr.pdf>.
- SCDB. (2008). *Déclaration de Bonn. Sur les Parlementaires et la Biodiversité*. Montréal: Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. En ligne : <https://www.cbd.int/doc/groups/parliamentarians/bonn-declaration-2008-fr.pdf>.
- SCDB. (2010). *Troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique*. Montréal: Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.
- SCDB. (2012). *Perspectives des villes et la diversité biologique – Action et politique. Résumé analytique*. Montréal: Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.
- SCDB. (2014). *Quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique*. Montréal: Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.
- SCDB, & PNUE. (2007). *Déclaration de Curitiba sur les villes et la biodiversité*. Montréal: Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.
- SCDB, & PNUE. (2010). *Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi « Vivre en harmonie avec la nature »*. Montréal : Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.
- Spooner, B. (1986). *MAB Urban and human ecology digest*. Paris: UNESCO.
- Trzyna, T. (2001). California's urban protected areas : progress despite daunting pressures. *Parks*, 11(3), 4-15.
- Trzyna, T. (Ed.) (2005a). *The Urban Imperative*. Sacramento (CA) : California Institute of Public Affairs.
- Trzyna, T. (2005b). Urban dwellers and protected areas : natural allies. In J. A. McNeely (Ed.), *Friends for life. New partners in support of protected areas* (pp. 35-48). Gland : IUCN.
- Trzyna, T. (Ed.) (2014). *Aires protégées urbaines : profils et lignes directrices pour de meilleures pratiques*. Gland : IUCN.
- IUCN. (1970). *Résolutions adoptées durant la 10e Session de l'Assemblée Générale de l'IUCN, Delhi, Inde, 24 novembre au 1er décembre 1969, Procès-Verbaux*. Morges : IUCN. En ligne : https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/resrecfiles/GA_10_FR%205.pdf
- IUCN. (1973). *1972 IUCN Yearbook. Annual Report of the International Union for Conservation of Nature and Natural Resources for 1972*. Morges : IUCN.
- IUCN. (1983). *15e Session de l'Assemblée Générale de l'IUCN et 15e réunion technique de l'IUCN, Christchurch, Nouvelle-Zélande 11-23 octobre 1981, Procès-Verbaux*. Gland : IUCN.
- IUCN. (1986). *16e Session de l'Assemblée Générale de l'IUCN et 16e réunion technique de l'IUCN, Madrid, Espagne, 5 au 14 novembre 1984, Procès-Verbaux*. Gland : IUCN.
- IUCN. (1990). *18e Session de l'Assemblée Générale de l'IUCN, Perth, Australie, 28 novembre - 5 décembre 1990, Procès-Verbaux*. Gland : IUCN.
- IUCN. (1995). *La Stratégie de l'IUCN – Union mondiale pour la nature (adoptée à la 19e Session de l'Assemblée générale de l'IUCN)*. Gland : IUCN.
- IUCN. (2003a). *Ve Congrès mondial sur les parcs de l'IUCN. Recommandations*. Gland : IUCN. Disponible : <https://cmsdata.iucn.org/downloads/recommendationen.pdf>.

- UICN. (2003b). *Planète Conservation. Ve Congrès mondial sur les parcs de l'UICN : Bénéfices par-delà les frontières.* (Vol. 2). Gland : UICN.
- UICN. (2004a). *Motions. The World Conservation Congress, Bangkok, Thailand, 17-25 November 2004.* Gland : UICN.
- UICN. (2004b). *Le Programme de l'UICN 2005–2008 Plusieurs voix, une seule Terre. Adopté par le Congrès mondial de la nature, Bangkok, Thaïlande, 17 au 25 novembre 2004.* Gland: UICN.
- UICN. (2005). *Résolutions et Recommandations. Congrès mondial de la nature, Bangkok, Thaïlande, 17 au 25 novembre 2004.* Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni : UICN.
- UICN. (2008a). *Vision 2020 pour l'UICN. Une union mondiale pour la durabilité. Stratégie de l'UICN 2009-2020.* Gland: UICN.
- UICN. (2008b). *Indicateurs de suivis de la biodiversité : Que nous disent les informations sur les espèces ?* Gland: UICN, Commission de la sauvegarde des espèces. En ligne : https://cmsdata.iucn.org/downloads/indicator_factsheet_fr_2.pdf.
- UICN. (2008c). *Résolutions et Recommandations adoptées au Congrès mondial de la nature de l'UICN, Barcelone, 5–14 octobre 2008.* Gland : UICN.
- UICN. (2009). *Façonner un avenir durable : le Programme quadriennal de l'UICN 2009-2012 (adopté lors du Congrès mondial de la nature, Barcelone, Espagne du 5 au 14 octobre 2008.).* Gland: UICN.
- UICN. (2010). *50 Years of Working for Protected Areas. A brief history of IUCN World Commission on Protected Areas.* Gland: UICN.
- UICN. (2012a). *Statuts et règlements.* Gland: UICN.
- UICN. (2012b). *Catégories et Critères de la Liste rouge de l'UICN : Version 3.1. Deuxième édition.* Gland et Cambridge: UICN.
- UICN. (2012c). *Résolutions et Recommandations adoptées au Congrès mondial de la nature de l'UICN, Jeju, République de Corée, 6–15 septembre 2012.* Gland: UICN. En ligne : WCC 2012 Res 049.
- UICN. (2013). *Rapport annuel 2012.* Gland: UICN.
- UICN. (2015a). *The IUCN Red List of threatened species.* Gland : UICN.
- UICN. (2015b). *Conférence de presse IUCN and ICLEI to collaborate on supporting local sustainable development and nature protection, 22 April 2015.* En ligne : <https://www.iucn.org/content/iucn-and-iclei-collaborate-supporting-local-sustainable-development-and-nature-protection>, consulté le 10.09.2018.
- UICN. (2016a). *Programme de l'UICN 2017-2020.* Gland: UICN.
- UICN. (2016b). *La planète à la croisée des chemins.* Gland: UICN.
- UICN. (2016c). *Rapport annuel 2015.* Gland: UICN.
- UICN. (2016d). *Résolutions, Recommandations et autres Décisions de l'UICN.* Gland: UICN.
- UICN. (2016e). *Plan financier de l'UICN 2017–2020. Approuvé par le Congrès mondial de la nature de l'UICN, septembre 2016.* Gland: UICN.
- UICN. (2018a). *Rapport annuel 2017.* Gland: UICN.
- UICN. (2018b). *Impact des résolutions de l'UICN sur les actions internationales en faveur de la conservation de la nature : un aperçu.* Gland: UICN.
- UICN. (2018c). *Cities must connect with nature to build resilience – IUCN President.* Conférence de presse, 1^{er} mai 2018. En ligne : <https://www.iucn.org/news/secretariat/201805/cities-must-connect-nature-build-resilience-%E2%80%93-iucn-president>
- UICN. (2018d). *IUCN launches global alliance for greener cities.* Conférence de presse, 24 sept. 2018. En ligne : <https://www.iucn.org/news/secretariat/201809/iucn-launches-global-alliance-greener-cities>.
- UICN. (2019). *Rapport annuel 2018.* Gland: UICN.
- UICN - European Regional Office. (non-daté). *Shaping a sustainable future for Europe:* UICN, en ligne: <https://www.iucn.org/regions/europe/about/iucn-europe-brochure>.
- UICN, PNUE, & WWF. (1980). *Stratégie mondiale pour la conservation. La conservation des ressources vivantes au service du développement durable.* Gland: UICN, PNUE, WWF.
- UICN, PNUE, & WWF. (1991). *Sauver la planète - Stratégie pour l'avenir de la vie* Gland: UICN, PNUE,

- WWF.
- UIPN. (1948). *Union internationale pour la protection de la nature*. Bruxelles: UICN.
- UNEP-WCMC, & IUCN. (2016). *Protected Planet Report 2016*. Cambridge, Gland: UNEP-WCMC and IUCN.
- UNEP, & UN-HABITAT. (2005). *Ecosystems and Biodiversity: The Role of Cities*. Nairobi : United Nations Environment Programme (UNEP) and United Nations Human Settlements Programme (UN-Habitat).
- UNESCO. (1948). *La conférence scientifique des Nations Unies pour la conservation et l'utilisation des ressources naturelles (UNSCCUR)*. Paris: UNESCO.
- UNESCO. (1950). *Conférence technique internationale pour la protection de la nature. Procès-verbaux et rapports*. Paris-Bruxelles : UNESCO.
- UNESCO. (1970). *Utilisation et conservation de la biosphère. Actes de la Conférence intergouvernementale d'experts sur les bases scientifiques de l'utilisation rationnelle et de la conservation des ressources de la biosphère Paris, 4-13 septembre 1968*. Paris: UNESCO.
- UNESCO. (1972). *Convention du patrimoine mondial*. Paris: UNESCO.
- UNESCO. (1982). *Backgrounder : the MAB programme*. Paris: UNESCO.
- UNESCO. (1993). *La Conférence de la biosphère, 25 ans après*. Paris: UNESCO.
- UNESCO. (2014a). *Stratégie à moyen terme 2014-2021, Document 37 C/4*. Paris : UNESCO.
- UNESCO. (2014b). *Programme et budget approuvés 2014-2021, Document 37 C/5*. Paris : UNESCO.
- UNESCO. (2014c). *Textes fondamentaux*. Paris: UNESCO.
- UNESCO. (2017). *Culture : futur urbain. Rapport mondial sur la culture pour le développement urbain durable*. Paris : UNESCO.
- UNESCO. (2018a). *Réseau mondial des réserves de biosphère 2017-2018. Des laboratoires d'apprentissage pour le développement durable*. Paris : UNESCO-MAB.
- UNESCO. (2018b). *Programme et budget 2018-2019, Approuvé, 39 C/5*. Paris : UNESCO.
- UNESCO, & Stockholm Resilient Center. (2008). *URBIS, The Urban Biosphere Network Launched !* UNESCO, SRC. En ligne : www.fh-erfurt.de/urbio/httpdocs/content/documents/URBIS_Newsletter_1st_Circulation.pdf.
- UNESCO-MAB. (1971). *Conseil international de coordination du Programme sur l'homme et la biosphère. Rapport de série 1*. Paris : UNESCO.
- UNESCO-MAB. (1974a). *Groupe d'expert sur le projet 11 : Aspects écologiques de l'utilisation de l'énergie dans les systèmes urbains et industriels. Rapport de série 13*. Paris : UNESCO.
- UNESCO-MAB. (1974b). *Rapport du groupe d'experts sur le projet 11 : Aspects écologiques de l'utilisation de l'énergie dans les systèmes urbains et industriels (MAB/ICC-3/9)*. Paris : UNESCO.
- UNESCO-MAB. (1974c). *Conseil international de coordination du programme sur l'homme et la biosphère (MAB), Troisième session. Rapport sur la réunion du Bureau. Paris, 1er août 1973 (MAB/ICC-3/3)*. Paris : UNESCO.
- UNESCO-MAB. (1974d). *Groupe de concertation : les critères et les lignes directrices du choix et de la constitution de réserves de biosphères. Organisé conjointement par l'UNESCO et le PNUE, rapport final. Unesco. Paris, 20-24 mai, 1974. Rapport de série 22*. Paris : UNESCO.
- UNESCO-MAB. (1975). *Rapport sur l'état d'avancement du projet 11 : Aspects écologiques des systèmes urbains et en particulier utilisation de l'énergie (MAB/ICC-4/12)* Paris: UNESCO.
- UNESCO-MAB. (1976). *Task force on integrated ecological studies on human settlements, within the framework of Project 11. Report series 31*. Paris: UNESCO.
- UNESCO-MAB. (1977a). *Rapport sur l'état d'avancement du projet 11 : Aspects écologiques des systèmes urbains, et, en particulier de l'utilisation de l'énergie (MAB/ICC-5/15)*. Paris: UNESCO.
- UNESCO-MAB. (1977b). *Coordinating meeting on Project 11 : with emphasis on the implementation of ecological research in integrated planning in industrialized countries. Poznan, 26-30 September 1977*. Paris: UNESCO.
- UNESCO-MAB. (1978). *Réunion de planification sur le projet 11, en particulier dans les conditions d'industrialisation. Amsterdam 8-12 juin 1976. Rapport de série 42*. Paris: UNESCO.
- UNESCO-MAB. (1979). *Études du MAB sur les zones urbaines considérées en tant que systèmes*

- écologiques (MAB/ICC-6/7) Paris: UNESCO.
- UNESCO-MAB. (1984). *Nature and resources, action plan for biosphere reserves*. Paris: UNESCO.
- UNESCO-MAB. (1985). *Mise en oeuvre du plan d'action pour les Réserves de biosphères (Conseil exécutif de l'UNESCO, Paris, 9 avril 1985)*. Paris: UNESCO.
- UNESCO-MAB. (1986a). *Final Report of the General Scientific Advisory Panel on the Programme on Man and the Biosphere, established in co-operation with ICSU. Banff/Calgary, August 1985, and Paris, April 1986*. MAB report series No. 59. Paris: UNESCO.
- UNESCO-MAB. (1986b). *Conseil international de coordination du programme sur l'homme et la biosphère (MAB), Neuvième session. Rapport sur la réunion du Bureau. Paris, 31 juillet 1986 (MAB/ICC-9/2)*. Paris: UNESCO.
- UNESCO-MAB. (1986c). *Conseil international de coordination du programme sur l'homme et la biosphère (MAB), Neuvième session. Plan de recherche futur du MAB. Paris, 20 août 1986 (MAB/ICC-9/4)*. Paris: UNESCO.
- UNESCO-MAB. (1986d). *Conseil international de coordination du programme sur l'homme et la biosphère (MAB), Neuvième session. Paris, 20-25 octobre 1986. Rapport final. Rapport de série 60*. Paris: UNESCO.
- UNESCO-MAB. (1989). *Conseil international de coordination du programme sur l'homme et la biosphère (MAB), Dixième session. Paris, 14-18 novembre 1988. Rapport final. Rapport de série 61*. Paris: UNESCO.
- UNESCO-MAB. (1993). *Conseil international de coordination du programme sur l'homme et la biosphère (MAB), Douzième session. Paris, 25-29 janvier 1993. Rapport final. Rapport de série 63*. Paris: UNESCO.
- UNESCO-MAB. (1996). *Conseil international de coordination du programme sur l'homme et la biosphère (MAB), Quatorzième session. Paris, 19-22 novembre 1996. Rapport final. Rapport de série 66*. Paris: UNESCO.
- UNESCO-MAB. (1995). *Réserves de Biosphère, la Stratégie de Séville et le cadre statutaire du Réseau mondial*. Paris: UNESCO.
- UNESCO-MAB. (1996). *Conseil international de coordination du programme sur l'homme et la biosphère (MAB), Quatorzième session. Paris, 19-22 novembre 1996. Rapport final. Rapport de série 66*. Paris: UNESCO.
- UNESCO-MAB. (2003a). *Urban Biosphere Reserves in the context of the Statutory Framework and the Seville Strategy for the World Network of Biosphere Reserves*. MAB Urban Group, draft June 2003. Paris: UNESCO.
- UNESCO-MAB. (2003b). *Biosphere Reserve nominations and urban areas. Report of the MAB Bureau Discussion, July 10, 2003*. Paris: UNESCO.
- UNESCO-MAB. (2003c). *Summary report of the MAB Urban Group meeting, New York, 31 October 2003*. Paris: UNESCO.
- UNESCO-MAB. (2003d). *Réunion du Bureau du Conseil international de coordination du Programme MAB. Développement du Réseau mondial de réserves de biosphère : Propositions de réserves de biosphère et zones urbaines - suggestions du Groupe urbain du MAB. Paris, le 27 juin 2003*. Paris: UNESCO.
- UNESCO-MAB. (2004a). *Conseil international de coordination du programme sur l'homme et la biosphère (MAB), Dix-huitième session. Point 9 de l'ordre du jour provisoire : Les sciences écologiques à l'UNESCO, le MAB et les réserves de biosphère - Propositions pour 2005-2010. Paris, 6 septembre 2004*. Paris: UNESCO.
- UNESCO-MAB. (2004b). *Conseil international de coordination du programme sur l'homme et la biosphère (MAB), Dix-huitième session. Point 11 de l'ordre du jour provisoire : Activités liées aux écosystèmes, Paris, 13 septembre 2004*. Paris: UNESCO.
- UNESCO-MAB. (2004c). *Urban Biosphere Reserves in the context of the Statutory Framework and the Seville Strategy for the World Network of Biosphere Reserves*. Paris: UNESCO.
- UNESCO-MAB. (2006a). *Conseil international de coordination du programme sur l'homme et la biosphère (MAB), Dix-neuvième session. Rapport final*. Paris: UNESCO.

- UNESCO-MAB. (2006b). *Urban Biosphere Reserves, a Report of the MAB Urban Group*. Paris: UNESCO.
- UNESCO-MAB. (2008a). *Plan d'action de Madrid pour les Réserves de Biosphère (2008-2013)*. Paris: UNESCO.
- UNESCO-MAB. (2008b). *Conseil international de coordination du programme sur l'homme et la biosphère (MAB), vingtième session. 5-8 février 2008. Rapport final*. Paris: UNESCO.
- UNESCO-MAB. (2009a). *Conseil international de coordination du programme sur l'homme et la biosphère (MAB), Vingt et unième session. Rapport final*. Paris: UNESCO.
- UNESCO-MAB. (2009b). *Item 12 of the Provisional Agenda: Future directions for MAB ecosystem-related and other cross-cutting activities* Paris: UNESCO.
- UNESCO-MAB. (2009c). *Conseil international de coordination du programme sur l'homme et la biosphère (MAB), 21e session. Point 12 de l'ordre du jour provisoire : Directions futures des activités liées aux écosystèmes du MAB et autres initiative transversales* Paris: UNESCO.
- UNESCO-MAB. (2010). *Réseau mondial de Réserves de biosphère: Des lieux pour le développement durable*. Paris: UNESCO.
- UNESCO-MAB. (2011). *Statuts du Conseil international de coordination du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB)*. Paris: UNESCO.
- UNESCO-MAB. (2012). *Conseil international de coordination du programme sur l'homme et la biosphère (MAB), Vingt-quatrième session. Rapport final*. Paris: UNESCO.
- UNESCO-MAB. (2014). *Compilation of submissions received in response to the MAB circular letter of 6 March 2014 on the Development of the New MAB Strategy. Copiled by the UNESCO MAB Sercretariat, 21 May 2014*. UNESCO, en ligne : <http://www.unesco.org/new/en/natural-sciences/environment/ecological-sciences/man-and-biosphere-programme/strategies-and-action-plans/new-mab-strategy-and-action-plan/documents/>.
- UNESCO-MAB. (2015). *Stratégie du MAB 2015-2025*. Paris: UNESCO.
- UNESCO-MAB. (2017a). *Une nouvelle feuille de route pour le Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) et son Réseau mondial de réserves de biosphère. Stratégie du MAB (2015-2025), Plan d'action de Lima (2016-2025), Déclaration de Lima*. Paris: UNESCO.
- UNESCO-MAB. (2017b). *Conseil international de coordination du programme sur l'homme et la biosphère (MAB), Vingt-neuvième session. 12 au 15 juin 2017, Rapport final*. Paris: UNESCO.
- WWF European Policy Office. (2017). *Annual Review 2016*. Brussels : WWF.
- WWF France. (2010). *Urbanisme pour une ville désirable*. Paris : WWF France.
- WWF France. (2015). *10 principes pour réinventer un quartier, Lyon Confluence premier quartier durable WWF*. Paris : WWF France.
- WWF International. (1961). *Morges Manifesto*. Morges : WWF International.
- WWF International. (1998a). *WWF's Global Conservation Priorities*. Gland : WWF International.
- WWF International. (1998b). *Living Planet Report. Overconsumption is driving the rapid decline of the world's natural environments*. Gland : WWF International.
- WWF International. (2000). *Rapport Planète Vivante 2000*. Gland: WWF International.
- WWF International. (2001a). *WWF's Global Conservation Priorities*. Gland: WWF International.
- WWF International. (2001b). *WWF Annual Review 2000*. Gland : WWF International.
- WWF International. (2006). *Rapport Planète Vivante 2006*. Gland: WWF International.
- WWF International. (2008a). *Building a sustainable future*. Gland: WWF International.
- WWF International. (2008b). *A Roadmap for a Living Planet*. Gland: WWF International.
- WWF International. (2008c). *Rapport Planète Vivante*. Gland: WWF International.
- WWF International. (2008d). *WWF, Abu Dhabi unveils plans for sustainable city*: Communiqué de presse du WWF International, 13.01.2008. En ligne: <https://wwf.panda.org/?121361/WWF-Abu-Dhabi-unveil-plans-for-sustainable-city>.
- WWF International. (2010a). *Rapport Planète Vivante 2010. Biodiversité, biocapacité et développement*. Gland: WWF International, Global Footprint Network, Zoological Society of London.
- WWF International. (2010b). *Reinventing the city: Three prerequisites for greening urban infrastructures*. Gland: WWF International et booz&co.

- WWF International. (2010c). *Masdar City. On the road to one planet living?* Gland: WWF International.
- WWF International. (2011). *50 years of conservation*. Gland: WWF International.
- WWF International. (2012a). *Urban solutions for a living planet - Learning cases (Summary)*. Stockholm: WWF Sweden.
- WWF International. (2012b). *Rapport Planète Vivante 2012. Biodiversité, biocapacité : faisons les bons choix*. Gland: WWF International, Global Footprint Network, Zoological Society of London.
- WWF International. (2012c). *Reinventing the city: Three prerequisites for greening urban infrastructures (final version)*. Gland: WWF International et booz&co.
- WWF International. (2013a). *One Network, One Vision, One Voice. WWF Brand book (2nd éd.)*. Gland: WWF International.
- WWF International. (2013b). *The Green Book, Guidelines for the role, structure and conduct of WWF Boards and their members*. Gland: WWF International.
- WWF International. (2014a). *Rapport Planète Vivante 2014. Des hommes, des espèces, des espaces, et des écosystèmes*. Gland: WWF International, Global Footprint Network, Water Footprint Network, Zoological Society of London.
- WWF International. (2015). *Financing the transition : sustainable infrastructure in cities (Summary)*. Gland: WWF International et Z/YenGroup Limited.
- WWF International. (2016a). *Rapport Planète Vivante 2016. Risque et résilience dans l'Anthropocène*. Gland: WWF International, Global Footprint Network, Water Footprint Network, Zoological Society of London.
- WWF International. (2016b). *Earth Hour City Challenge. Engagements et actions de 328 villes pour un avenir durable*. Gland: WWF International.
- WWF International. (2016c). *Annual Review 2015*. Gland: WWF International.
- WWF International. (2017). *Urban solutions for a living planet - Cities sharing leadership for sustainability*. Stockholm: WWF Sweden.
- WWF International. (2018). *Annual Review 2017*. Gland: WWF International.
- WWF Suède. (2013). *Five Challenges for sustainable Cities. WWF Sweden's position on sustainable urban development*. WWF Suède. En ligne: <https://www.wwf.se/source.php?id=1523656>.
- WWF Suisse. (2012). *Principes, objectifs et mise en application de la démarche One Planet Living® OPL® pour la réalisation de quartiers durables en Suisse*. Gland : WWF Suisse.
- WWF Suisse. (2014a). *Principes, objectifs et mise en application de la démarche One Planet Living® OPL® pour la réalisation de quartiers durables en Suisse (janvier 2012, révision 2014)*. Gland: WWF Suisse. En ligne: <https://www.wwf-ge.ch/themes-et-engagements/amenagement-du-territoire/quartiers-durables-oplr/>.
- WWF Suisse. (2014b). *Mise en oeuvre de la démarche One Planet Living® OPL® pour la réalisation de quartiers durables en Suisse: Nouveau modèle de financement de l'immobilier. Vers des investissements différenciés*. Gland: WWF-Suisse, Implenia.
- WWF-UK. (2006). *One Million Sustainable Homes moving sustainable homes from the fringes to the mainstream of UK housing*. WWF-UK. En ligne: assets.wwf.org.uk/downloads/omsh_report.pdf.
- WWF-UK. (2007). *WWF-UK Annual Review 2007*. London: WWF-UK.

Table des matières détaillée

Résumé	4
Abstract	5
Remerciements.....	6
Notes aux lecteurs	7
Table des matières.....	8
Introduction.....	14
1. Le projet de protection de la nature	14
1.1. Des questionnements fondamentaux.....	14
1.2. Quelles natures protéger ? Un « projet » politique incertain	16
1.3. Une approche constructiviste comme méthode et positionnement théorique	17
1.3.1. Représentations et pouvoirs : les pouvoirs de la nature à protéger.....	17
1.3.2. Représentations et discours : dire la nature pour lui donner du sens	17
2. Ville et protection de la nature, quels enjeux, quelles relations ?	18
2.1. Une ville contre nature ?	18
2.2. La ville, métaphore de la société et lieu du pouvoir politique et économique	19
2.3. La ville et la protection de la nature, une relation réconciliée entre les sociétés humaines et la nature ?	20
3. La protection de la nature, un projet porté par des organisations environnementales	21
3.1. Trois organisations environnementales pour cadrer l'analyse.....	21
3.1.1. L'Union internationale pour la conservation de la nature	21
3.1.2. Le WWF.....	22
3.1.3. Le Programme MAB de l'UNESCO.....	22
3.2. Protocole de recherche	24
3.2.1. Choix des études de cas	24
3.2.2. Méthodologie et corpus de données.....	24
4. Positionnement dans la littérature et plan du manuscrit.....	25
4.1. État de la littérature sur la ville et les OEI, les apports de notre recherche.....	25
4.2. Plan du manuscrit	27

PARTIE I – Cadres théorique et méthodologique

Chapitre 1. Penser la protection de la nature et la ville	29
1. La ville symbole des tensions lors de l'émergence de différents courants de pensée dans le projet de protection de la nature.....	29
1.1. Préserver ou conserver la nature, un débat emblématique	29
1.1.1. Le contexte américain, propice à l'émergence de la pensée de la nature à protéger	29
1.1.2. Les positions de Muir et Pinchot, des projets incompatibles	30
1.2. Un débat toujours d'actualité.....	33
1.2.1. Derrière le débat préservationnisme-conservationnisme, la question de la relation nature-société	33
1.2.2. La ville, symbole des divergences et de la territorialisation des conflits d'intérêt	35
1.2.3. Envisager la protection de la nature par la réconciliation de la relation ville-nature	36
2. Penser la ville	38
2.1. La ville, des définitions	38
2.2. Comprendre le lien historique entre la ville et la nature	39
2.2.1. Aux origines, des villes intrinsèquement liées à la nature environnante.....	39
2.2.2. Penser et caractériser la rupture entre la ville et la nature.....	40
2.2.3. Modernité, révolution industrielle et capitalisme, la transformation de la relation ville-nature..	42

2.2.4. Le projet moderne de la ville industrielle lié à celui de la domination de la nature : l'analogie entre relation ville-nature et relation nature-société	43
2.3. Opposition de la ville et de la nature à protéger	45
3. Ville et nature, une réconciliation pour quelles relations ?	45
3.1. Les origines de l'urbanisme, une nature pour contrer les maux de la ville.....	46
3.2. L'École de Chicago : une approche sociologique de la ville par la métaphore écologique	48
3.2.1. La ville comme le haut lieu de l'humanité civilisée.....	49
3.2.2. Invisibilité matérielle de la nature	49
3.3. Le « métabolisme urbain », la ville comme un système écologique	50
3.3.1. La ville comme un écosystème.....	50
3.3.2. Le poids de la métaphore écologique pour penser la relation ville-nature dans les sciences humaines et sociales	52
3.4. De l'écologie dans la ville	54
3.4.1. La relation ville-nature au sein des sciences écologiques, une approche par la biodiversité.....	54
3.4.2. Étudier la nature urbaine pour protéger la nature dans son ensemble.....	55
3.5. La ville comme un processus socio-écologique	57
4. Le projet de protection de la nature au défi de la ville.....	58
4.1. Penser la relation ville-nature	59
4.1.1. Une réconciliation difficile mais nécessaire	59
4.1.2. Une relation d'opposition et de complémentarité.....	60
4.2. Protéger quelles natures par quelles villes ?.....	61
4.2.1. Questions et hypothèses de recherche.....	61
4.2.2. Positionnement heuristique : la ville pour un éclairage du projet de protection de la nature.....	62
Chapitre 2. Les natures de la nature	64
1. Définir la nature, une idée polysémique	65
2. La nature, représentations et constructions sociales	67
2.1. La représentation sociale	67
2.2. Les approches de la construction sociale de la nature	68
3. Les pouvoirs des représentations de la nature, trois perspectives heuristiques	70
3.1. Les orthodoxies environnementales.....	70
3.2. Les représentations hégémoniques de la nature	74
3.3. Les représentations de la nature soumises aux discours.....	75
4. La construction du sens et des représentations par le langage et le discours	77
4.1. L'approche <i>sémiologique</i>	77
4.2. L'approche <i>discursive</i>	80
4.2.1. Discours et pouvoirs	81
4.2.2. Donner du sens à la nature par les pratiques discursives : des discours comme des « récits environnementaux »	82
4.2.3. Donner du sens au réel par les pratiques discursives : des discours comme des réalités.....	83
4.3. Performativité des discours et des représentations.....	84
4.4. Synthèse sur l'analyse de discours.....	85
5. Les approches constructivistes critiquées : les débats autour de la nature de la nature pour préciser notre posture de recherche	86
5.1. Valeur intrinsèque ou construite ?	86
5.1.1. La théorie des valeurs de la nature.....	87
5.1.2. La relation centrale de nature-société.....	89
5.2. Constructivisme ou réalisme ?.....	89
5.2.1. La construction sociale de la nature à protéger par les OEI, une « traduction » politique bien réelle.....	90
5.2.2. Un contexte matériel incertain et structurant.....	91
5.2.3. Le discours comme un médiateur de matérialités.....	92
5.2.4. Implications réelles de constructions discursives opposant la nature à la société et à la ville.....	93
5.3. Constructivisme ou post-constructivisme ?	94

5.4. Notre cadrage constructiviste de l'idée de nature à protéger	96
Chapitre 3. Cadrage méthodologique : analyser les discours et représentations d'organisations environnementales internationales.....	98
1. Les organisations environnementales internationales, des acteurs politiques et stratégiques	98
1.1. Caractérisation d'une catégorie d'analyse pour nos trois études de cas.....	99
1.1.1. Des actions collectives organisées.....	99
1.1.2. Des objectifs politiques pour protéger la nature.....	99
1.2. Des acteurs stratégiques	100
1.2.1. Détour par la sociologie des organisations : action collective organisée, action stratégique	100
1.2.2. Le concept de stratégie	101
1.3. Construction des objectifs stratégiques des OEI : contexte externe, structure interne et style politique	102
1.3.1. Contexte externe : contraintes et opportunités	102
1.3.2. Structure organisationnelle interne.....	104
1.3.3. Idéologie et identité d'une organisation, un style politique	105
1.4. Synthèse : posture constructiviste et cadrage des OEI en tant qu'acteurs stratégiques.....	107
2. Les organisations environnementales internationales, des artisans de la pensée environnementale	109
2.1. Trois organisations importantes dans le projet de protection de la nature	109
2.2. Trois organisations fortement insérées dans les politiques environnementales internationales	110
2.3. Une responsabilité implicite à ne pas sous-estimer	110
3. Les natures des organisations environnementales : convergence et articulation des cadres d'analyse, et corpus de données.....	111
3.1. Lire les représentations dans les discours des OEI	111
3.1.1. <i>Diagnostic framing</i> : identification du problème, justifications et solutions.....	111
3.1.2. La ville un problème environnemental ?.....	113
3.2. Corpus d'analyse.....	114
3.2.1. L'analyse d'un « discours construit »	114
3.2.2. Données	117
3.2.3. Procédé d'analyse du corpus : des mots clés et des groupes lexicaux comme repères.....	118
3.3. Grille de lecture et critères d'analyse : synthèse de notre méthode.....	119
Synthèse de la Partie I	122
PARTIE II. Trois organisations dans le projet international de protection de la nature : positionnement, fonctionnement interne et identité politique	
Chapitre 4. Chronologie de la création de trois organisations liées par des racines communes et une histoire partagée	125
1. Aux origines de l'Union internationale pour la conservation de la nature : faire émerger la protection de la nature sur la scène politique internationale	125
1.1. Premiers pas vers la mise à l'agenda des politiques internationales de la protection de la nature.....	125
1.1.1. Premier Congrès international de 1909 : le paysage au centre de l'attention	126
1.1.2. Congrès international pour la protection de la nature de 1923	128
1.1.3. La communauté scientifique internationale s'organise	130
1.1.4. De l'ONU à l'UNESCO	131
1.2. Internationalisation des politiques, une ouverture pour la protection de la nature : de l'UNESCO à l'UICN.....	132
1.2.1. L'UNESCO, l'agence onusienne dédiée à l'éducation, la science et la culture.....	132
1.2.2. De la science aux préoccupations environnementales	132
1.2.3. La vision de la nature du Directeur de l'UNESCO Julian Huxley.....	133
1.2.4. Reprise des discussions internationales pour la création de l'Union.....	135

1.3. L'Union internationale pour la protection de la nature, à la recherche du compromis	138
1.3.1. La Constitution de l'Union, entre préservationnisme et conservationnisme	138
1.3.2. Un statut hybride, un réseau international vaste et hétérogène	139
1.3.3. Le compromis contesté entre préservationnisme et conservationnisme	140
1.4. L'UICN aujourd'hui, fonctionnement et structure organisationnelle interne	140
1.4.1. Membres et répartition mondiale	140
1.4.2. Modes de gouvernance.....	142
1.4.3. Financement et budget.....	145
1.5. Synthèse des discussions à la fin des années 1940.....	146
2. Les années 1950-60, de l'UICN au WWF	147
2.1. L'UIPN, un essor en demi-teinte	147
2.1.1. L'UIPN entravée par les désaccords entre préservationnistes et conservationnistes et un budget limité	147
2.1.2. En 1956, l'UIPN devient l'UICN	148
2.2. De l'UICN au WWF	149
2.2.1. Les origines de la création du WWF.....	149
2.2.2. Le Manifeste de Morges du WWF : un manifeste pour la « vie sauvage ».....	150
2.2.3. Les relations entre l'UICN et le WWF.....	152
2.3. Les débuts du WWF	153
2.3.1. Le <i>World Wildlife Fund</i>	153
2.3.2. Objectifs du WWF	155
2.3.3. Le logo du WWF, plus qu'une image, une image de marque	156
2.3.4. Expansion et construction d'un réseau : les « Appels Nationaux » du WWF	157
2.3.5. Une stratégie de communication efficace et professionnelle	157
2.3.6. Le contexte favorable au succès du WWF des années 1960	159
2.4. Le WWF aujourd'hui, fonctionnement et structure organisationnelle interne	160
2.4.1. Le réseau WWF.....	160
2.4.2. Modes de gouvernance.....	161
2.4.3. Financement et budget.....	162
3. De l'UNESCO au Programme MAB.....	163
3.1. La Conférence de la biosphère de 1968	163
3.1.1. L'homme et la biosphère.....	163
3.1.2. La science pour soutenir la conservation	164
3.1.3. La biosphère, un système et des limites	165
3.1.4. La nature dans les milieux transformés de la biosphère	166
3.1.5. L'outil privilégié des aires protégées.....	167
3.1.6. Synthèse : une nature globalisée.....	167
3.2. Le MAB, un Programme de recherche interdisciplinaire et intégré	168
3.2.1. Un programme de recherche scientifique interdisciplinaire	168
3.2.2. Des objectifs novateurs : « nature » et « société » intégrées.....	169
3.3. Le MAB aujourd'hui, fonctionnement et structure organisationnelle interne	171
3.3.1. Le Programme MAB de l'UNESCO et ses Comités nationaux	171
3.3.2. Modes de gouvernance.....	171
3.3.3. Financement et budget.....	173
4. Trois organisations aux origines communes, trois natures différentes	174
4.1. Une filiation commune, mais des structures et des buts différents.....	176
4.2. Un projet de protection de la nature déterritorialisé, dépolitisé et désocialisé ?.....	177
Chapitre 5. Évolution du projet international de protection de la nature : un contexte structurant et structuré par les trois OEI	179
1. Les années 1960-70, instauration politique du projet de protection de la nature international, réformisme ou radicalisme ?	179
1.1. Le 1 ^{er} Sommet de la Terre à Stockholm 1972 : environnement et bien-être humain	180
1.1.1. La Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement	180
1.1.2. La création du Programme des Nations Unies pour l'environnement.....	181

1.2. L'environnementalisme, vers un renouveau de la pensée de la nature à protéger ?	182
1.2.1. La critique politique et sociale du système, vers la resocialisation de la protection de la nature ?	182
1.2.2. Gradient réformisme-radicalisme, et effet rebond des discours de la protection de la nature ..	183
1.2.3. Avec l'environnement, une renégociation de l'opposition nature-société ?	183
2. La construction du « développement durable ».....	185
2.1. La Stratégie mondiale pour la conservation de l'UICN, du PNUE, et du WWF, lier la conservation au développement.....	185
2.2. Le rapport Brundtland <i>Notre avenir à tous</i>	187
2.2.1. Brundtland et la ville, un moyen d'assurer le développement.....	189
2.2.2. Le « développement durable », un concept pour re-légitimer des pratiques économiques ?....	190
2.2.3. Développement durable ou modernisation écologique ?.....	191
2.3. La Stratégie pour la conservation de l'UICN, du PNUE, et du WWF en 1991 « Sauver la planète – Stratégie pour l'avenir de la vie »	192
2.3.1. Gradient de systèmes naturels et artificiels	193
2.3.2. La ville pour « Sauver la planète » ?.....	196
2.4. Le développement durable dans les années 1990.....	197
2.4.1. La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement au Sommet de la Terre de Rio en 1992.....	198
2.4.2. L'Agenda 21, et le rôle des villes et des autorités locales	198
2.4.3. ICLEI, les gouvernements locaux pour la durabilité	199
2.4.4. Les effets du développement durable pour les OEI.....	200
2.5. La politique « Rio » et les Objectifs du développement durable actuels.....	201
2.5.1. Du développement durable à l'économie verte, Rio+20 et le PNUE	201
2.5.2. Les 17 Objectifs du développement durable (ODD) des Nations Unies	203
3. La Convention pour la biodiversité, la nouvelle norme pour protéger la nature.....	204
3.1. Une Convention internationale pour protéger la diversité biologique.....	205
3.2. Les Objectifs de Aichi pour 2020.....	206
4. Le projet international de protection de la nature, une construction politique et discursive difficile	207
4.1. Tendance dominante et représentation hégémonique de la nature à protéger	207
4.1.1. Le succès du développement durable et des intérêts dominants	208
4.1.2. La représentation hégémonique de la nature comme un « capital naturel », une néolibéralisation de la nature et de la conservation assumée	209
4.2. Rôles des OEI dans la construction des discours dominants.....	210
4.3. Synthèse et retour sur nos critères d'analyse	211
Chapitre 6. Rôles, expertises et identités politiques de l'UICN, du WWF et du MAB	216
1. L'UICN, un leader mondial du projet de protection de la nature.....	216
1.1. L'UICN, un leader mondial pour protéger quelles natures ?.....	216
1.1.1. Le Secrétariat de l'UICN et son rapprochement avec les pouvoirs dominants.....	216
1.1.2. Programme contemporain et « solutions fondées sur la nature »	218
1.1.3. Expertise sur les aires protégées, l'outil classique de la protection de la nature pour s'imposer comme une référence	220
1.1.4. L'UICN, un leader pour un changement conforme aux pouvoirs dominants ?.....	223
1.2. Une représentativité questionnable mais néanmoins influente	224
2. Le WWF, un « entrepreneur » de la protection de la nature.....	226
2.1. Evolution des missions et actions du WWF, une histoire révélatrice	226
2.1.1. Les programmes d'action du WWF dans les années 1960 et 1970, des discours humanistes, des actions préservationnistes.....	226
2.1.2. Débats et discordes internes, une réforme difficile.....	227
2.1.3. Des nouveaux objectifs en phase avec le discours international.....	229
2.1.4. Un bureau européen pour se positionner au sein des pouvoirs politiques.....	230
2.1.5. Stratégies et objectifs contemporains, priorisation spatiale et thématique	231

2.2. Pragmatisme ou opportunisme, le WWF défenseur de l'ordre sociopolitique et économique dominant ?	234
2.2.1. Partenariats avec les entreprises.....	234
2.2.2. Le WWF et l'économie verte, un renouveau de la stratégie ?.....	236
3. Le Programme MAB, la science au service des réserves de biosphère	238
3.1. Évolution de la stratégie pour la conservation du MAB, les réserves de biosphère	239
3.1.1. Le concept original de « réserve de biosphère »	239
3.1.2. La réserve de biosphère, des objectifs intégrés.....	240
3.1.3. Bilan mitigé sur l'intégration effective de l'homme et la biosphère après 10 ans d'expérience.	241
3.1.4. Les années 1980 – 1990, concurrence ardue et budget limité.....	242
3.2. Les réserves de biosphère, la stratégie au centre des actions du MAB.....	243
3.2.1. L'évolution des réserves de biosphère dans les années 1980.....	243
3.2.2. La Stratégie de Séville de 1995, un Réseau mondial pour les réserves de biosphère.....	246
3.2.3. Le Plan d'action de Madrid de 2008 pour les réserves de biosphère	247
3.2.4. La Stratégie 2015-2025 du MAB et le Plan de Lima pour les réserves de biosphère.....	249
Synthèse de la partie II	253
PARTIE III – Stratégies et discours sur la ville des trois organisations	
Chapitre 7. L'UICN et la ville, un renouveau de la pensée ou un aveu d'impuissance ?	255
1. Les origines de la ville à l'UICN, un lien évident ou stratégique ?.....	255
1.1. L'apparition de la ville dans les résolutions de l'UICN	255
1.2. La construction progressive du discours sur la ville : le cadrage du problème vers une ville pour préserver les aires protégées.....	259
1.2.1. Ville et nature, une relation nécessaire pour protéger la nature	259
1.2.2. Les 50 ans de l'UICN en 1998, Imaginons le monde de demain	262
1.2.3. L'impératif urbain : l'importance des représentations et des discours des protecteurs de la nature sur la ville.....	264
1.3. Un Groupe spécialiste de l'urbain à l'UICN, l'impératif urbain affirmé ?.....	267
2. La relation ville et aires protégées dans les stratégies urbaines de l'UICN, convaincre la « ville » de protéger la nature.....	268
2.1. Les Congrès de la nature récents et les résolutions de l'UICN pour la ville	268
2.2. Promouvoir et faciliter de meilleures pratiques pour les aires protégées urbaines, l'UICN dans son rôle de conseillère.....	272
2.2.1. Aires protégées urbaines, une nouvelle définition ?	272
2.2.2. Trente lignes directrices pour les aires protégées urbaines.....	276
2.3. Les aires protégées urbaines de l'UICN, une nouvelle représentation de la relation ville-nature ou une aubaine discursive ?.....	280
3. Les partenariats de l'UICN sur la ville, une recherche de solutions ou un moyen de se positionner ?.....	282
3.1. L'UICN et ICLEI, un partenariat qui lie les villes et la biodiversité	282
3.2. L'UICN et ses partenariats, vers la construction d'un réseau d'acteurs pour conserver la biodiversité en ville ?	284
3.2.1. Le projet Cities and Biodiversity Outlook (CBO)	284
3.2.2. Le Projet URBES, communiquer sur l'importance de la biodiversité pour la ville.....	285
3.2.3. L'initiative URBIS – <i>Urban biosphere initiative</i>	286
3.2.4. L'initiative <i>CitiesWithNature</i> , une plateforme de discussion de plus.....	288
3.3. La ville et la biodiversité, une relation commode pour se positionner dans les réseaux d'acteurs.....	289
4. L'UICN et la ville, une ambiguïté recherchée ?	291
4.1. La ville pour protéger quelles natures ?.....	291
4.2. Ville et aires protégées, quelles solutions pour résoudre les conflits potentiels ?	292
4.3. Des actions dans tous les sens, un discours cohérent qui fait défaut.....	292

Chapitre 8. La ville du WWF, une ville réinventée ou un opportunisme communicationnel ?	295
1. L'entrée en ville du WWF avec l'initiative <i>One Planet Living</i>.....	295
1.1. Un modèle pour des quartiers « durables »	295
1.1.1. Objectifs et acteurs-cibles	296
1.1.2. Partenariat avec un acteur déjà impliqué sur le terrain.....	297
1.2. Exemples concrets de quartiers OPL.....	297
1.2.1. L'exemple de BedZED, le premier quartier soutenu par le WWF	297
1.2.2. Masdar City	298
1.2.3. Des quartiers OPL soutenus par les bureaux nationaux.....	301
1.3. Prise de risque mesurée ou acte manqué ?	303
1.3.1. Une méthode mal cadrée ?	303
1.3.2. L'empreinte écologique, un indicateur ambigu pour diagnostiquer le problème environnemental de la ville.....	304
2. <i>One Planet Cities</i>, prolifération des initiatives : une ville brouillée, une nature effacée	307
2.1. Réinventer la ville, ou la roue ?	307
2.2. Des solutions à partir des pratiques des villes, les WWF comme messenger	310
2.2.1. Un message positif et incitatif construit sur une ville standardisée et abstraite.....	310
2.2.2. Une durabilité urbaine sans humains ?.....	312
2.2.3. « La nature : la peau et les poumons de la ville »	314
2.3. <i>One Planet City Challenge</i> , la ville mise au concours.....	316
2.3.1. <i>Earth Hour City Challenge</i>	316
2.3.2. <i>We Love Cities</i>	318
3. Le WWF, pour une ville globale standardisée et conforme à l'économie verte ?	320
3.1. Des représentations confuses, des matérialités invisibles, des objectifs brouillés	320
3.2. La ville du WWF, une ville durable neutre et apolitique	323
Chapitre 9. Le MAB et la ville, précurseur éclairé ou rendez-vous manqué ?.....	326
1. Une approche écologique de la ville en tant que système urbain	326
1.1. Le projet 11 du MAB, la difficulté d'appliquer une pensée intégrée.....	326
1.1.1. Caractériser la ville et ses représentations.....	326
1.1.2. Un contexte favorable à l'émergence de la problématique environnementale des villes	329
1.1.3. Reformulation des objectifs, élargissement du Projet 11 et approche intégrée	330
1.1.4. Systèmes urbains, systèmes naturels – écosystèmes humains, écosystèmes naturels : la difficulté de la pensée intégrée et complémentaire.....	332
1.1.5. Un premier bilan mitigé	334
1.2. Les villes comme des types d'écosystème à protéger	335
1.2.1. Une orientation confirmée ?	335
1.2.2. La question de la ville, une difficulté dissuasive ?.....	336
2. Des réserves de biosphère pour les villes ?	337
2.1. Un Groupe de recherche au MAB consacré à l'urbain.....	337
2.2. Objectifs et potentiels d'une réserve de biosphère urbaine.....	338
2.2.1. Le Programme CUBES et l'étude de cas de New York City pour une réserve de biosphère urbaine	338
2.2.2. Le concept de réserve de biosphère urbaine	341
2.2.3. Les avantages et les apports d'une réserve de biosphère urbaine.....	343
2.3. Du discours à l'application, un décalage révélateur ?.....	346
2.3.1. La ville et les réserves de biosphère dans le Plan d'action de Madrid de 2008.....	346
2.3.2. Une mise en œuvre des réserves de biosphère urbaines impossible ?.....	347
2.3.3. L'initiative URBIS pour une biosphère urbaine.....	349
2.3.4. La ville durable par la culture, une approche moins risquée pour l'UNESCO ?	350
3. Ville et nature au Programme de l'Homme et la Biosphère, une ville insaisissable ?	352
3.1. La ville au MAB, une histoire longue et sinueuse	352
3.2. De fortes barrières représentationnelles	354
Synthèse de la partie III	356

PARTIE IV – Discussions et conclusions

Chapitre 10. La ville dans le projet de protection de la nature : résultats et discussion générale .. 358

1. La ville dans le projet de protection de la nature : retour sur nos hypothèses et questions de recherche 358

1.1. Les stratégies d'action pour la ville des OEI, un répertoire d'action limité, un thème confiné 358

1.1.1. La logique des partenariats et de mise en réseau des villes, des modes d'actions « business as usual » ? 359

1.1.2. Les aires protégées et la ville, reproduction d'un modèle basé sur l'opposition ville-nature ? .. 360

1.1.3. La place de la ville dans les stratégies générales des trois OEI, un sujet confiné 362

1.2. La ville des OEI, un discours convenu et inconsistant pour protéger une nature elle-même abstraite ? 363

1.2.1. Absence de culture et d'échelle géographique, une ville déterritorialisée 363

1.2.2. Une ville désocialisée et normalisée 364

1.2.3. Des représentations trop inconsistantes pour traiter les hybridités matérielles entre ville et nature 365

1.3. Ville et nature, une réconciliation manquée 366

1.3.1. La nature, réduite à un faire valoir pour la ville ? 366

1.3.2. L'impossibilité pour les OEI de se détourner de pratiques et d'habitudes trop instaurés ? 367

1.4. La ville, plus une opportunité politique qu'un tournant pour le projet de protection de la nature ? 367

2. Vers la construction d'un discours sur la ville comme un régime de vérité ? 370

2.1. La bonne gouvernance comme notion centrale pour solutionner la ville 370

2.2. Dépolitisation de la ville, une tendance générale en voie de stabilisation ? 371

2.3. Vers la construction d'un discours hégémonique sur la ville « durable » ? 372

Conclusions 375

1. Biais et limites de notre démarche 375

1.1. La question de l'échelle 375

1.2. Le choix des acteurs analysés 375

1.3. Les limites de l'analyse des « discours construits » 375

1.4. Les apports potentiels d'une analyse des « discours construits » par les logiciels d'analyse automatisée de grands corpus de textes 376

2. Perspectives pour de futures recherches 377

2.1. L'étude de la ville comme un discours environnemental 377

2.2. L'étude de la ville par d'autres types d'acteurs à d'autres échelles 378

3. Tentative de recul réflexif sur notre posture constructiviste et notre regard de chercheuse. 378

Bibliographie 381

Bibliographie du corpus 400

Table des matières détaillée 409

Liste des abréviations 417

Liste des figures 418

Liste des tableaux 419

Liste des encadrés 420

Annexes 420

Liste des abréviations

CBO	<i>Cities and Biodiversity Outlook</i>
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CDB	Convention internationale sur la diversité biologique
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CMAP	Commission mondiale des aires protégées de l'UICN
COP	Conférence des Parties
CSE	Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN
ECOSOC	Conseil économique et social de l'ONU
EPO	<i>European Policy Office</i> du WWF
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FSC	<i>Forest Stewardship Council</i>
ICLEI	<i>Local Governments for Sustainability</i>
ICSU	Conseil international des unions scientifiques ; International Council of Scientific Unions
INTECOL	<i>International Association for Ecology</i>
IPBES	Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques
LAB	<i>Local Action for Biodiversity</i>
MAB	Programme sur l'homme et la biosphère de l'UNESCO
MEA	Evaluation des écosystèmes pour le millénaire ; <i>Millenium Ecosystems Assessment</i>
ODD	Objectifs de développement durable des Nations Unies
OEI	Organisation environnementale internationale
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PBI	Programme biologique international de l'ICSU
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SCDB	Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
SCOPE	Comité scientifique sur les problèmes de l'environnement de l'ICSU ; <i>Scientific Committee on Problems of the environment</i>
SDN	Société des Nations
SMC	Stratégie mondiale pour la conservation ; <i>World conservation strategy (WCS)</i>
SRC	<i>Stockholm Resilience Center</i>
TEEB	<i>The Economics of Ecosystems and Biodiversity</i>
TNC	<i>The Nature Conservancy</i>
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UISB	Union internationale des sciences biologiques
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNHHSF	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains ; <i>United Nations Habitat and Human Settlements Foundation</i>
URBES	<i>Urban biodiversity ecosystem services</i>
URBIO	<i>Urban biodiversity and design</i>
URBIS	<i>Urban biosphere initiative</i>
WRI	<i>World Ressources Institute</i>
WWF	<i>World Wildlife Fund</i>

Liste des figures

Figure 1 : Le concept de nature, ses significations et référents.....	66
Figure 2 : Vue synoptique des valeurs de la nature	88
Figure 3 : Distinction entre l’environnement perçu, connu et réel, en fonction de l’expérience, des connaissances et de l’action.....	92
Figure 4 : Cadrage des OEI en tant qu’acteurs stratégiques : trois critères qui construisent leurs objectifs stratégiques.....	108
Figure 5 : Carte de la répartition du nombre de membres par région statutaire à l’UICN	142
Figure 6 : La « une » du Daily Mirror, 9 octobre 1961, quotidien anglais à grand tirage	154
Figure 7 : Evolution du logo du WWF.....	156
Figure 8 : Couverture du Rapport Planète Vivante du WWF.....	167
Figure 9 : Schéma de la filiation commune des trois organisations à leurs origines, et leurs liens avec l’instauration du projet international de protection de la nature.....	175
Figure 10 : Signature de la Stratégie mondiale pour la conservation par les trois directeurs des organisations	185
Figure 11 : Schéma de la classification des écosystèmes dans la Stratégie pour la conservation de l’UICN, du PNUE, et du WWF en 1991.	195
Figure 12 : Schéma chronologique de 1970 à 2019 qui montre les relations entre nos trois acteurs et les moments importants du projet international de protection de la nature	213
Figure 13 : Schéma historique des courants dominants de la protection de la nature	213
Figure 14 : Schéma des trois objectifs du Programme de 2017-2020 de l’UICN	218
Figure 15 : Classement des catégories d’aires protégées de l’UICN selon un gradient de naturalité	222
Figure 16 : Schéma chronologique des publications et actions principales de l’UICN depuis sa création	225
Figure 17 : Rencontre en 2005 entre le directeur du bureau européen du WWF (Tony Long, à gauche) et le président de la Commission européenne (José Manuel Barroso, à droite) pour la remise du rapport « Europe 2005 – L’empreinte écologique » rédigé par le WWF.....	230
Figure 18 : Les 35 espaces prioritaires mondiaux du WWF.....	232
Figure 19 : Schéma de la « vision “One Planet Living “ du WWF ».	237
Figure 20 : Directeurs généraux, moments clés, et évolution des objectifs stratégiques du WWF international.....	238
Figure 21 : Les trois rôles des réserves de biosphère.....	241
Figure 22 : Schéma du zonage des réserves de biosphère	245
Figure 23 : Évolution de la stratégie du MAB sur les réserves de biosphère.....	252
Figure 24 : Chronologie des publications du Groupe urbain et des résolutions principales de l’UICN sur la ville depuis le début des années 2000	281
Figure 25 : Schéma des liens entre les initiatives et projets sur la ville et les acteurs impliqués au côté de l’UICN	290
Figure 26 : Schéma chronologique qui synthétise les initiatives et les publications principales de l’UICN sur la ville depuis le début des années 2000.....	294
Figure 27 : Couverture d’une publication du WWF International en 2010	298
Figure 28 : Carte de la situation de Masdar City dans l’agglomération d’Abu Dhabi.....	300
Figure 29 : Empreinte écologique globale par composants de 1961 à 2012 en comparaison à la biocapacité de la Terre selon le Rapport Planète Vivante de 2016.....	305
Figure 30 : Les liens entre les 17 Objectifs du développement durable des Nations Unies et les 13 thèmes d’action des « Urban solutions » du WWF	314
Figure 31 : Relation de dépendance entre la ville et la nature	315
Figure 32 : Capture d’écran du site officiel de l’initiative <i>We Love Cities</i> du WWF	319
Figure 33 : Résumé des discours principaux sur la ville du WWF International.	324

Figure 34 : Représentation schématique d'un écosystème biotique et d'un écosystème comportant des humains.....	333
Figure 35 : Exemple des quatre catégories potentielles de réserve de biosphère urbaine identifiées par le Groupe urbain du MAB en 2003	342
Figure 36 : Schéma chronologique qui synthétise les événements importants du Programme MAB	352
Figure 37 : Deux types de stratégies sur la ville mises en place par les trois OEI.	359
Figure 38 : Schéma chronologique de synthèse générale des discours et événements marquants sur la ville de nos trois organisations et du contexte international	368

Liste des tableaux

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des descriptions générales des trois organisations.....	23
Tableau 2 : Les deux courants classiques de la protection de la nature et leurs points de discord. ..	37
Tableau 3 : Objectifs et rôle de l'Union internationale pour la protection de la nature. Article 1 du Projet de Constitution.	137
Tableau 4 : Article des buts de la Constitution de l'Union internationale pour la protection de la nature	139
Tableau 5 : Répartition géographique des comités et membres de l'UICN en 2017	141
Tableau 6 : Budget de l'UICN des « dépenses prévues (en millions de CHF) par domaine de Programme et concernant les services généraux et le développement de l'Union », d'après le Plan financier réalisé en 2016	145
Tableau 7 : Les buts de la fondation du WWF en 1961 (WWF, 1965, in Chartier, 2002 : 126).	155
Tableau 8 : 23 techniques de marketing proposées par Peter Scott et Ian MacPhail pour fonder les appels nationaux du WWF	159
Tableau 9 : les 14 thèmes de recherche du MAB adoptés en 1973	170
Tableau 10 : Résumé des dates et moments clés de l'origine et la création de l'UICN, du WWF et du Programme MAB de l'UNESCO et des conférences internationales qui ont structuré l'institutionnalisation du projet international de protection de la nature, du début du XX ^e siècle au début des années 1970	174
Tableau 11 : Comparaison des structures organisationnelles, des objectifs fondateurs et des modes d'action des trois OEI	176
Tableau 12 : Les 17 Objectifs du développement durable de l'ONU pour 2030.....	204
Tableau 13 : Conventions pour la protection de la nature pour lesquelles l'UICN à contribuer	205
Tableau 14 : Résumé des dates et moments clés du projet international de protection de la nature depuis le premier Sommet de la Terre en 1972	211
Tableau 15 : Les catégories d'aires protégées de l'UICN et leurs définitions.....	221
Tableau 16 : Répartition des 2'172 projets du WWF mis en place entre 1961 et 1980 selon leur destination.	226
Tableau 17 : Les 36 espèces prioritaires de la Stratégie « biodiversité » du WWF pour 2020.....	233
Tableau 18 : Nombre d'aires protégées à l'intérieur ou à proximité d'agglomérations plus grandes que 100 km ² en superficie (N = 215)	260
Tableau 19 : Types d'établissement humains classés par taille.....	273
Tableau 20 : Degré de naturalité.....	274
Tableau 21 : Les 30 lignes directrices des meilleurs pratiques pour les aires protégées urbaines de l'UICN	278

Tableau 22 : Résumé des résolutions adoptées aux Assemblées générales de l’UICN qui traitent de la ville.....	281
Tableau 23 : Résultats de l’évaluation globale du lien entre urbanisation, biodiversité et services écosystémiques du projet <i>Cities and Biodiversity Outlook</i>	285
Tableau 24 : Les 10 principes <i>One Planet Living</i> du WWF International et leurs objectifs	295
Tableau 25 : Les impacts et potentiels des villes pour la protection de la nature d’après le WWF. ...	311
Tableau 26 : Matrice du MAB montrant la relation entre les thèmes de recherche proposés et les domaines de projet possibles.....	336

Liste des encadrés

Encadré 1 : Article 6 des résolutions adoptées lors de la 15 ^{ème} Assemblée générale de l’UICN en 1981	256
Encadré 2 : Article 6 des résolutions adoptées lors de la 16 ^{ème} Assemblée générale de l’UICN à Madrid en 1984	258
Encadré 3 : La Recommandation « villes et aires protégées » adoptée au Congrès mondiale des parcs de l’UICN à Durban en 2003.....	266
Encadré 4 : Résolutions sur la ville adoptées aux Congrès de la nature de 2012 et 2016	272
Encadré 5 : Les études-pilotes du Projet 11 du MAB	331
Encadré 6 : L’approche du patrimoine urbain et du développement urbain durable promue par l’UNESCO.....	352

Annexes

Listes du corpus des discours analysés pour les chapitres 4 à 9 afin de faciliter la reproductibilité de l’analyse.

Chapitre 4

Batisse – UNESCO-MAB, 2003a	UICN, 2016b
Büttikofer, 1947	UICN, 2016e
Cardenas Tomažič et al. – MAB, 2016	UICN, 2018a
Celecia – UNESCO-MAB, 1990 ;	UICN, 2018b
De Clermont et al., 1910	UIPN, 1948
Di Castri et al. – UNESCO-MAB, 1981	UNESCO, 1970
Di Castri – UNESCO-MAB, 1994	UNESCO, 1993
Haroy, 1949	UNESCO, 2014b
Hails – WWF, 2007	UNESCO, 2018b
Heim, 1955, in Mahrane et al., 2012	UNESCO-MAB, 1971
Holdgate – UICN, 1999	UNESCO-MAB, 1974b
Huxley – UNESCO, 1946	UNESCO-MAB, 1974c
Huxley, 1973, in Woesbe, 2012	UNESCO-MAB, 2004a
Mangin, 1925, in Blandin, 2010	UNESCO-MAB, 2011
Meadows et al., 1972	UNESCO-MAB, 2015

Nicholson, 1977, in Schwarzenbach, 2011
 Philipps, 1956, in Mahrane et al., 2012
 Prince Bernhard, 1968, in Schwarzenbach, 2011
 Russel – WWF, 1993
 Scott & MacPhail, 1965, in Chartier, 2002
 Stolan, 1965, in Chartier, 2002
 UICN - European Regional Office, non-daté
 UICN, 2012a
 UICN, 2016a
 WWF, 1961
 WWF, 1965, in Chartier, 2002
 WWF, 1971, in Schwarzenbach, 2011
 WWF, 2011
 WWF, 2013a
 WWF, 2013b
 WWF, 2016c
 WWF, 2018

Chapitre 5

Batisse – UNESCO-MAB, 2003a
 Brundtland, 1987
 CNUED, 1992
 Holdgate – UICN, 1999
 Meadows et al., 1972
 MEA, 2005
 ONU, 1972
 ONU, 1992a
 ONU, 1992b
 ONU, 2012
 ONU, 2015
 PNUE, 2011
 SCDB & PNUE, 2010
 UICN, 1973
 UICN, 2009
 UICN et al., 1980
 UICN et al., 1991
 UNESCO, 1970
 UNESCO, 1972
 Ward & Dubos, 1972, in Boné, 1973
 WWF, 2011

Chapitre 6

Batisse – UNESCO-MAB, 1997
 Batisse – UNESCO-MAB, 2003b
 Bioret et al. – UNESCO-MAB, 1998
 Cohen-Shacham et al. – UICN, 2016
 Dasmann – UICN, 1973
 Di Castri – UNESCO-MAB, 1994
 Dudley – UICN, 2008
 Hoffman, 1972, in Chartier, 2004
 Holdgate – UICN, 1999
 Ishwaran – UNESCO-MAB, 2012
 Ishwaran et al. – UNESCO-MAB, 2008
 Kormos et al. – UICN, 2017
 Martin – WWF, 2011
 Price – UNESCO-MAB, 2002
 Scott, 1981, in Schwarzenbach, 2011
 UICN, 1995
 UICN, 2010
 UICN, 2015a
 UICN, 2016a
 UICN, 2018a
 UNESCO, 1982
 UNESCO, 2014a
 UNESCO, 2014b
 UNESCO, 2018b
 UNESCO-MAB, 1971
 UNESCO-MAB, 1974d
 UNESCO-MAB, 1984
 UNESCO-MAB, 1985
 UNESCO-MAB, 1986a
 UNESCO-MAB, 1989
 UNESCO-MAB, 1993
 UNESCO-MAB, 1995
 UNESCO-MAB, 1996
 UNESCO-MAB, 2008a
 UNESCO-MAB, 2009a
 UNESCO-MAB, 2010
 UNESCO-MAB, 2014
 UNESCO-MAB, 2017a
 WWF, 1965, in Jeanrenaud, 2002b
 WWF, 1998a
 WWF, 2001a
 WWF, 2001b
 WWF, 2008b
 WWF, 2010a
 WWF, 2011
 WWF, 2016a

UNESCO, 2017
UNESCO, 2018a

WWF, 2018
WWF European Policy Office, 2017

Chapitre 7

Casson et al. – UICN, 2016
Dudley – UICN, 2008
Hildebrand, in McNeely – UICN, 1999
ICLEI, 2008
ICLEI, 2010
ICLEI et al., 2018
ICLEI-South Asia, 2013
Kormos et al. – UICN, 2017
McNeely – UICN, 1995
McNeely – UICN, 1999
McNeely – UICN, 2001a
McNeely – UICN, 2001b
MEA, 2005
Phillips & Gay – UICN, 2001
PNUE & SCDB, 2008
PNUE & SCDB, 2010
PNUE & SCDB, 2012
SCDB, 2012
Trzyna – UICN, 2005a

Trzyna – UICN, 2005b
Trzyna – UICN, 2014
UICN, 1970
UICN, 1983
UICN, 1986
UICN, 2003a
UICN, 2003b
UICN, 2005
UICN, 2008c
UICN, 2008c
UICN, 2009
UICN, 2012c
UICN, 2015b
UICN, 2016d
UICN, 2018b
UICN, 2018d
UICN et al., 1980
UICN et al., 1991

Chapitre 8

Leape – WWF, 2008
MEA, 2005
Mistry – WWF Suède, 2013
WWF, 2006
WWF, 2008a
WWF, 2008b
WWF, 2008c
WWF, 2008d
WWF, 2010a
WWF, 2010b
WWF, 2010c
WWF, 2012a
WWF, 2012b

WWF, 2012c
WWF, 2015
WWF, 2016a
WWF, 2016b
WWF, 2017
WWF, 2018
WWF France, 2010
WWF France, 2015
WWF Suisse, 2012
WWF Suisse, 2014a
WWF Suisse, 2014b
WWF-UK, 2006

Chapitre 9

Alfsen-Norodom & Lane – UNESCO, 2002
Alfsen-Norodom – UNESCO, 2004
Birtch – UNESCO-MAB, 2004
Birtch – MAB-UNESCO, 2009
Bouamrane – UNESCO-MAB

UNESCO-MAB, 1978
UNESCO-MAB, 1979
UNESCO-MAB, 1986a
UNESCO-MAB, 1986b
UNESCO-MAB, 1986d

Boyden – UNESCO-MAB, 1981	UNESCO-MAB, 1995
Celesia – UNESCO-MAB, 1990	UNESCO-MAB, 2003a
Deelstra et al. – UNESCO-MAB, 1991	UNESCO-MAB, 2003b
Di Castri et al. – UNESCO-MAB, 1981	UNESCO-MAB, 2003c
Di Castri – UNESCO-MAB, 1994	UNESCO-MAB, 2003d
Dogsé – UNESCO-MAB, 2004	UNESCO-MAB, 2004b
Giacomini – UNESCO-MAB, 1979	UNESCO-MAB, 2004c
Ishwaran et al. – UNESCO-MAB, 2008	UNESCO-MAB, 2006a
Ishwaran – UNESCO-MAB, 2012	UNESCO-MAB, 2006b
Spooner – MAB-UNESCO, 1986	UNESCO-MAB, 2008a
UNESCO, 2017	UNESCO-MAB, 2008b
UNESCO-MAB, 1971	UNESCO-MAB, 2009a
UNESCO-MAB, 1974a	UNESCO-MAB, 2009b
UNESCO-MAB, 1974b	UNESCO-MAB, 2009c
UNESCO-MAB, 1975	UNESCO-MAB, 2012
UNESCO-MAB, 1976	UNESCO-MAB, 2017a
UNESCO-MAB, 1977a	UNESCO-MAB, 2017b
UNESCO-MAB, 1977b	